ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1868

NOUVELLE SÉRIE

TOME IV.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. DONNAUD,
RUE CASSETTE, 1.

P
Philol. &
Archaeol
A

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1868

NOUVELLE SÉRIE.

TOME IV

191316
3/10/24

PARIS

AUGUSTE DURAND ET PEDONE LAURIEL, ÉDITEURS

RUE CUJAS, (ANCIENNE RUE DES GRÈS, 7)

1869

AS
162
P315
1868

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1868.

MOIS DE JANVIER.

Séance du vendredi 3.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Le Président rend compte à l'Académie de la part que son Bureau et nombre de membres, tant ordinaires que libres, qui s'y sont joints, avec M. De Witte, représentant les associés étrangers, ont prise à la cérémonie des obsèques de M. le Duc de Luynes, célébrée à Dampierre, le samedi 28 décembre. Les honneurs et les hommages dus à la mémoire révérée du membre illustre que l'Académie regrettera longtemps lui ont été dignement rendus. Les représentants de la Compagnie dont il était une des gloires ont été accueillis par les membres de sa famille avec une vive reconnaissance et une distinction conforme aux sentiments du chef qu'elle a perdu.

L'Académie passe à l'ordre du jour portant en première ligne l'élection d'un président et d'un vice-président pour la constitution du Bureau, en 1868. — Il est donné lecture des art. 4 et 7 du règlement.

Le scrutin est ouvert pour l'élection d'un président. Il y a

26 votants (majorité, 14). — M. Renier, vice-président, obtient 25 voix; M. Regnier, 1. — M. Renier est proclamé, en conséquence, président de l'Académie pour l'année 1868.

Au second scrutin (même nombre de votants et même majorité), M. Regnier ayant obtenu 25 voix, M. Naudet 1, M. Regnier est proclamé vice-président.

M. Le Président sortant déclare le bureau de l'Académie constitué pour 1868; « mais avant de céder son siége au digne président qui vient d'être élu, il veut remercier l'Académie de l'honneur le plus grand qui lui ait jamais été fait à lui-même dans le cours de sa carrière et celui qu'il a toujours le plus apprécié. Dans ce qu'il a pu faire pour répondre à la confiance de ses confrères, il sait tout ce qu'il doit à leur bienveillance qui a soutenu son courage et dont il est et demeurera profondément reconnaissant. »

M. Renier, en montant au fauteuil, propose à l'Académie de voter au président qu'il est appelé à remplacer, par un honneur dont lui aussi sent tout le prix, les remercîments qu'il a si bien mérités à tous égards. « Son ambition serait de s'acquitter des devoirs de sa charge comme s'en est acquitté son prédécesseur, de les remplir avec le même tact et un sentiment aussi exquis de toutes les convenances. Ce qu'il voudrait pouvoir promettre à l'Académie, c'est non pas tant son dévouement, car on peut toujours se dévouer, mais ces rares qualités dont l'exemple du moins lui restera présent pour l'inspirer et le guider. »

Les remercîments proposés sont votés à l'unanimité.

M. le Président donne la parole au Secrétaire perpétuel pour la lecture de la correspondance, puis pour la présentation des mémoires et ouvrages qui sont parvenus.

Par deux lettres, la première en date de Pérouse, 29 décembre, la seconde, de Bonn, le 30, M. le comte Conestabile et M. Otto Jahn, prient le Secrétaire perpétuel d'offrir à l'Académie leurs vifs remercîments de l'honneur qu'elle leur a fait en les nommant ses correspondants étrangers et de l'assurer du zèle qu'ils mettront à lui communiquer leurs travaux et tout ce qui serait de nature à l'intéresser dans l'ordre des études qu'ils cultivent.

Par une lettre du 1/13 décembre, M. W. Tiefenhausen, Secrétaire de la Commission archéologique relevant du ministère de la Cour impériale à Saint-Pétersbourg, adresse à l'Académie les remercîments de cette Commission pour l'exemplaire des *Papyrus grecs* et celui des *Mémoires de divers savants* qui lui ont été offerts par une juste réciprocité de ses envois périodiques si remarquables. La Commission archéologique serait heureuse de recevoir également les volumes des propres *Mémoires* de l'Académie dont elle pourrait disposer. — Renvoi de cette demande à la Commission des travaux littéraires.

Par une lettre signée des délégués du syndic (E. Waddington), au nom de la junte municipale de Pérouse, et adressée au Président de l'Académie, les remercîments de ce corps lui sont également offerts pour l'exemplaire des *Papyrus grecs* donné au Musée de la ville de Pérouse, sur la demande du professeur d'archéologie, aujourd'hui correspondant de l'Académie, M. le comte Giancarlo Conestabile.

Sont présentés pour les concours de 1868 les mémoires et ouvrages qui suivent :

I. Pour le concours du prix ordinaire dont le sujet est relatif « *à la lutte entre la philosophie et la théologie des Arabes au temps de Gazzali*, etc. »

Un mémoire inscrit sous le n° 1 et portant pour épigraphe : « *Se moquer de la philosophie, c'est vraiment philosopher.* » (Pascal.)

II. Pour le concours du prix ordinaire, prorogé, dont le sujet est « l'*Explication théorique et le catalogue descriptif des stèles antiques représentant la scène connue sous le nom de Repas funèbre.* »

Un 2e mémoire inscrit sous le n° 2 et portant pour épigraphe : « *Dans le Tartare, sous la terre, dans le monde d'en bas, les belles filles se lamentent et les beaux jeunes-gens pleurent.* » (Chanson grecque moderne.)

III. Pour le concours Bordin de 1868 dont le sujet est : « *Faire connaître... l'organisation des flottes romaines*, etc. »

Deux mémoires.

Le mémoire inscrit sous le n° 1 a pour épigraphe : « *Trierium, quadrierium, quinquerium et liburnarum elenchum heic proposui*, etc. » (Gori, *Inscript. antiq. quæ extant in Etruriæ urbibus*, t. III.)

Le mémoire inscrit sous le n° 2 a pour épigraphe : « *Les Romains ne faisaient cas que des troupes de terre, dont l'esprit était de rester toujours ferme, de combattre au même lieu et d'y mourir.* » (Montesquieu, *Esprit des lois*, XXI, 13.)

Renvoi des mémoires déposés à l'examen des futures Commissions.

Pour le concours Bordin prorogé, relatif aux *Inscriptions himyarites*,

Nul mémoire n'a été envoyé.

IV. Pour le concours Gobert,

1° METZ, *cité épiscopale et impériale* (Xe au XVIe siècle), par M. H. Klipfel, Dr ès lettres, etc. (Paris, 1867, 1 vol. in-8°. — 6 ex.).

2° *Les Epopées françaises. — Etude sur les origines et l'histoire de la littérature nationale*, par M. Léon Gautier (t. II, 2e partie, 1867, 1 vol. in-8°. — 6 ex.).

3° *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux, principalement sous l'administration anglaise*, par M. Francisque Michel, correspondant de l'Académie (t. I, 1867, 1 vol. in-8°. — 6 ex.).

4° *La France pontificale* (GALLIA CHRISTIANA) : *Métropole de Bordeaux. — Métropole de Lyon et Vienne. — Métropole de Reims, Soissons et Laon*, par M. H. Fisquet (sans date, 3 vol. in-8°. — 6 ex.).

Renvoi à la Commission du prix Gobert.

V. Pour le concours de numismatique : *Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence*, par M. Louis Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône (ms. in-4°).

VI. Pour le concours des Antiquités de la France.

1° *Notes et recherches sur l'histoire de la musique en France* (du XIe à la fin du XVIe siècle), par M. Schwab (ms. in-4°).

2° *Histoire de Royaumont : sa fondation par saint Louis et son influence sur la France*, par M. l'abbé H. Duclos (1867, 2 vol. in-8°. — 2 ex.).

3° *Essai sur la chronologie du Cartulaire de Brioude* par M. Alex. Bruel, archiviste paléographe (1866, br. in-8°).

4° *Etude historique et critique sur les copies manuscrites du grand Cartulaire de Brioude*, par le même (ms.).

5° *Le Sacre, étude historique, philosophique et religieuse*, par M. l'abbé Quéant (1868, 1 vol. in-8°).

6° *Gerbert, étude sur sa vie et ses ouvrages*, par M. Edouard de Barthélemy (1868, 1 vol. in-12).

7° *L'ancienne Eglise de France ou Etat des archevêchés et evêchés avant*

la constitution civile du clergé : 1re année, 1re livr. par M. L. Sandret (1866, 1 vol. in-8°).

8° *Notice sur Chilly-Mazarin. — Le château. — L'église. — Le village. — Le maréchal d'Effiat*, par M. Patrice Salin (1 vol. in-8°, 1868).

Renvoi à la future Commission.

L'Académie, revenant à l'ordre du jour, quatre scrutins de liste ont lieu successivement, par suite desquels sont nommés, pour l'année 1868 :

1° Membres de la Commission des travaux littéraires, MM. NAUDET, MOHL, LABOULAYE, WALLON, EGGER, DE LONGPÉRIER, MAURY, DELISLE.

2° Membres de la Commission des Antiquités de la France, MM. VITET, DE SAULCY, DE LONGPÉRIER, MAURY, DELISLE, DE LASTEYRIE, DESNOYERS, HAURÉAU.

3° Membres de la Commission de l'Ecole française d'Athènes, M. BRUNET DE PRESLE, EGGER, DEHÈQUE, MILLER, WADDINGTON.

4° Membres de la Commission pour administrer les propriétés et fonds particuliers de l'Académie, délégués par elle à la Commission centrale administrative de l'Institut, MM. GARCIN DE TASSY et MOHL.

Sont offerts à l'Académie par le Secrétaire perpétuel les ouvrages suivants déposés sur le bureau :

1° *Notice sur un papyrus de la Bibliothèque de lord Asburnham*, par M. DELISLE, membre de l'Institut Paris, 1867 ; br. in-8°).

2° LE KALEVALA, *épopée nationale de la Finlande et des peuples finnois, trad. de l'idiome original* par M. L. Léouzon le Duc. I. *L'épopée* (Paris, 1868 ; 1 vol. in-8°).

3° *Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine* : 1er vol. de la 2e série (1867), Constantine, Alger, Paris, 1867 ; 1 vol. in-8°.

4° *Dell'antico ponte romano sul Reno lungo la Strada Emilia e della precisa postura dell'isola del congresso triumvirale*, mem del Dott. Luigi Frati (br. in-4°).

5° *Annales de philosophie chrétienne* : octobre 1867.

6° *Revue hist. de droit français et étranger* (septembre-octobre 1867).

7° *Revue archéologique du midi de la France*, vol. II, n° 2, 1867, in-4°.

8° *L'Orient*: n° du 25 décembre 1867.

M. Renan offre à l'Académie, de la part de M. Lenormant, un estampage d'un monument punique pour servir au *Corpus inscriptionum semiticarum*. Le monument a été trouvé près de Carthage. Il se conserve au Musée Britannique. Il appartient à la plus basse époque, peut-être au temps de saint Augustin. On y remarque de singulières analogies avec l'art chrétien. L'inscription indique une dédicace à Baal-Hammon.

M. Renier fait remarquer que cette dédicace n'exclurait pas une destination funéraire. On trouve en Afrique des stèles sépulcrales qui ont la forme de vœux à Saturne.

M. de Longpérier, tout en croyant le monument de basse époque, fait remarquer que, quand il s'agit de monuments carthaginois, la grossièreté du style n'est pas toujours une marque bien sûre. Il pense que le personnage que présente le monument sous une espèce d'édicule ou d'arc triomphal est, non pas le dieu auquel le monument est dédié, mais le dédicateur, ce qui n'empêche pas que la dédicace ne soit faite à Baal-Hammon, représenté dans la partie supérieure.

M. Renan croit, du reste, comme M. Renier, que l'intention du monument est principalement funéraire.

Séance du vendredi 10.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message en date du 4 janvier, M. le Ministre de l'instruction publique adresse, en communication, un rapport accompagné d'un album et d'une série de croquis et de dessins, que M. Champoiseau, consul de France à Janina, a envoyé sur les résultats de la mission archéologique en Epire qu'il tient du ministère. M. le Ministre désire que ce travail soit soumis à l'exa-

men de l'Académie et qu'elle veuille bien lui en faire connaître son avis, aussi bien que sur l'opportunité de la continuation de ces recherches. Elle est priée, en cas d'affirmative, d'y joindre les inscriptions qui pourraient guider l'explorateur. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL propose que la lettre et les pièces soient renvoyées à l'examen préalable de la Commission de l'Ecole française d'Athènes, qui vient d'être renouvelée, et qui offre, pour l'objet dont il s'agit, toutes les garanties de compétence. — Après quelques observations, cette proposition est adoptée.

Me Meignen, notaire à Paris, a transmis au Secrétaire perpétuel un extrait du testament de M. Jacques-Charles Brunet, homme de lettres, décédé en son domicile à Paris, rue de Seine, 55, le 14 novembre 1867, ledit testament reçu par Me Meignen le 5 novembre 1863, et portant entre autres legs particuliers :

Art. 7. « Désirant encourager après ma mort un genre d'études auquel je me suis livré pendant ma vie avec ardeur et persévérance, je lègue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (seconde classe de l'Institut impérial de France), une inscription de 1,000 francs de rente, trois pour cent sur l'Etat français, et dont le revenu devra être appliqué au service d'un prix de 3,000 francs, qui sera décerné tous les trois ans à l'ouvrage de *Bibliographie savante* que l'Académie, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense. Le délai de trois ans courra à partir du jour de la délivrance du legs que je prie l'Académie de me faire l'honneur d'accepter.

Art. 14. « Les legs particuliers qui précèdent sont faits francs et quittes de droits de mutation et de transfert, lesquels doivent être acquittés par mon légataire universel.

» Les legs en rentes, actions et obligations devront être délivrés avec jouissance du terme de revenus courant au jour de mon décès, et ceux en espèces ne produiront d'intérêts qu'en cas de retard dans les payements et seulement à partir du jour des échéances. »

A cette pièce sont jointes les deux suivantes :

1° Celle qui concerne l'insertion légale, faite en exécution de

l'ordonnance du 14 juillet 1831, et portant invitation aux héritiers d'adresser à M. le Préfet de la Seine les réclamations qu'ils auraient à présenter (trois numéros du *Journal général d'Affiches* y sont joints).

2° L'expédition de l'acte passé par-devant Me Meignen et son collègue, en date du 28 novembre, par lequel M. Hippolyte-Germain Jeanbin, légataire universel de M. Brunet, comparant, a déclaré consentir l'exécution pure et simple du testament de M. Brunet en ce qui concerne les dispositions faites au profit de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Rien ne paraissant s'opposer à l'acceptation du legs fait à l'Académie pour une fondation qui est de son ressort et dont les sciences qu'elle a mission d'encourager retireront une utilité manifeste, M. le Secrétaire perpétuel a l'honneur de lui proposer d'accepter ce legs sous la réserve de l'autorisation supérieure, qui serait immédiatement demandée. Plus tard, elle aura l'occasion de rendre publiquement à la mémoire de M. Brunet qui, de son vivant et après sa mort, aura doublement servi la bibliographie savante, les hommages qu'elle mérite. — L'Académie, consultée par M. le Président, se prononce à l'unanimité pour l'acceptation du legs.

Par une lettre de Rome, 19 décembre, M. de Rossi, en attendant la réception du décret qui le concerne, prie le Secrétaire perpétuel de se rendre auprès de l'Académie l'interprète de ses sentiments de gratitude pour l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant, dans la séance du 13 précédent, l'un de ses associés étrangers.

M. Fr. Spiegel, à la date d'Erlangen, 4 janvier, remercie également l'Académie d'avoir bien voulu l'associer à ses travaux en qualité de correspondant. — Il se fera un devoir, en même temps qu'un honneur, de soumettre à son jugement si éclairé les résultats de ses recherches sur les langues et les littératures de l'Asie.

M. Le Blant, au nom de la Commission du prix Gobert, donne lecture du rapport suivant :

MESSIEURS,

« La Commission du prix Gobert s'est constituée aujourd'hui pour reconnaître les ouvrages que vous lui avez renvoyés. Elle a décidé, après vérification et discussion, que ceux dont je vais avoir l'honneur de vous lire la liste ayant rempli les conditions exigées par le règlement sont admis au concours.

1° *Etat économique et social de la France* depuis Henri IV jusqu'à Louis XIV (1589-1715), par M. MOREAU DE JONNES, membre de l'Institut, 1 vol. in-8°.

2° *Histoire de Descartes avant* 1637 *suivie de l'analyse du Discours de la méthode et des Essais de philosophie*, par M. J. Millet, agrégé de philosophie, etc.

3° *Metz, cité épiscopale et impériale (Xe au XVIe siècle). Un épisode de l'histoire du régime municipal dans les villes romanes de l'empire germanique*, par M. Klipffel, Dr ès lettres (1 vol. in-8°).

4° *Les Epopées françaises. Etude sur les origines et l'histoire de la littérature nationale* : t. II, 2e partie, par M. Léon Gautier (1867, 1 vol. in-8°).

5° *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux, principalement sous l'administration anglaise*, par M. Francisque Michel, correspondant de l'Académie : t. I (1867, 1 vol. in-8°).

6° *La France pontificale : Métropole de Bordeaux ; — Métropole de Lyon et Vienne ; — Métropole de Reims, Soissons et Laon*, par M. H. Fisquet (3 vol. in-8°).

A ces six ouvrages s'ajoutent ceux des lauréats de l'année dernière :

1° *Les œuvres de Gerbert*, par M. Olleris, doyen de la Faculté des lettres de Clermont, etc.

2° *Les Epopées françaises* par M. Léon Gautier : t. I et t. II, 1re partie. »

Il est donné acte de ce rapport qui sera transcrit au registre de la Commission.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un membre de l'Académie pour la place devenue vacante dans la Commission du prix Volney, par suite du décès de M. REINAUD. — Est élu au scrutin et à la majorité absolue, par 24 voix sur 27, M. LITTRÉ. — Avis de cette nomination sera donné à la Commission qui devra ensuite, conformément aux volontés du fondateur, choisir elle-même le membre de l'Académie des Sciences appelé à remplacer M. FLOURENS, également décédé.

L'Académie passe à la nomination des Commissions de prix pour le concours du prix ordinaire et du prix Bordin et pour celui du prix de numismatique.

Pour le concours du prix ordinaire prorogé en 1868, sur la question ainsi conçue : « *Explication théorique et catalogue des-*

criptif des stèles antiques représentant la scène connue sous le nom de REPAS FUNÈBRE, » sont nommés, à la majorité relative, membres de la Commission, MM. ROSSIGNOL, DE LONGPÉRIER, MAURY et BEULÉ.

Pour le concours du prix ordinaire proposé en 1866 pour 1868 sur cette question : « *De la lutte entre la philosophie et la théologie des Arabes au temps de Gazzali, et de l'influence que cette lutte a exercée sur l'une et sur l'autre,* » sont nommés membres de la Commission, MM. MOHL, DE SLANE, CAUSSIN DE PERCEVAL et RENAN.

Pour le concours du prix Bordin proposé, en 1866, sur la question suivante : « *Faire connaître, à l'aide de renseignements fournis par les auteurs et les inscriptions grecques et latines, l'organisation des flottes romaines, etc.,* » sont nommés membres de la Commission, MM. NAUDET, WADDINGTON, D'AVEZAC, LE BLANT.

Ont été nommés membres de la Commission pour le prix de numismatique à décerner en 1868, MM. DE SAULCY, DE LA SAUSSAYE, DE LONGPÉRIER, WADDINGTON.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Mélanges de numismatique*, par M. WADDINGTON, 2e série (Paris, 1867, in-8°).

2° *Newton défendu contre un faussaire anglais*, par M. Th. Henri Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, correspondant de l'Académie (Paris, 1868, br. in-8°).

3° De la part de Mgr G. Hurmuz, archevêque de Siounie, abbé général de la congrégation arménienne mékhitariste de Venise, un exemplaire du t. I de la traduction arménienne de la *vie de Jules César*. — L'envoi de cet ouvrage est accompagné d'une lettre par laquelle Mgr Hurmuz remercie l'Académie du don qu'elle a fait à la congrégation mékhitariste de Venise de la *Collection des Historiens des Croisades*.

4° *Comptes rendus de l'Académie royale des Sciences d'Amsterdam*, t. X (Amsterdam, 1866, in-8°).

5° *Notice sur un Cartulaire des Dauphins de Viennois en partie inédit*, par M. l'abbé Chevalier (Grenoble, 1867, br. in-8°).

M. RENAN présente à l'Académie, de la part de l'éditeur, M. Jechiel Bril, l'édition du commentaire de R. Hananel, rabbin de Kairoan au

XIe siècle, sur le traité talmudique *Pesachim*. « Ces sortes de commentaires sont surtout importants par les variantes qu'ils fournissent pour le texte du Talmud. On sait qu'il n'existe aucun manuscrit ancien et complet du Talmud ; les éditions imprimées, toutes semblables entre elles, ont fait disparaître les copies à la main, lesquelles n'étaient pas commodes pour les citations ; les Juifs, d'ailleurs, n'ont pas eu l'habitude d'attacher du prix à la vétusté d'un manuscrit. Sur une foule de points, cependant, le texte du Talmud aurait besoin d'améliorations. En attendant qu'on en trouve de bons manuscrits (en Orient, à Bagdad, par exemple), les commentaires sont la meilleure source pour de telles corrections. »

M. Egger fait ensuite hommage à l'Académie d'un ouvrage réédité sous ses auspices par M. Ch. Renard et qui a pour titre « *Rapports de Henri Grégoire, ancien évêque de Blois, sur la bibliographie, la destruction des patois et les excès du vandalisme, faits à la Convention du 22 germinal an II au 24 frimaire an III* (Caen et Paris, 1867, 1 vol. in-8°).

M. de Longpérier présente un Rapport de M. Charma *sur les fouilles pratiquées à Evreey par la Société des Antiquaires de Normandie* (Caen, 1867, br. in-8°).

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 17.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le manuscrit ayant pour titre : « *Majus Chronicon Fontanellæ.* » Ce manuscrit, appartenant à la Bibliothèque du Havre, a été transmis à la Compagnie par M. le maire de cette ville, sur la demande qui lui en avait été faite au nom des éditeurs des *Historiens de la France.*— Il est remis, séance tenante, à MM. de Wailly et Delisle, et sous leur garantie.

M. le Secrétaire perpétuel, au nom de la Commission des travaux littéraires, fait le rapport suivant :

«M. Ernest Desjardins, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure,

par ses lettres des 27 novembre et 6 décembre 1867, a offert à l'Académie en son propre nom et au nom de MM. Engelhardt, consul général de France à Belgrade, et Désiré More, ingénieur français à Iglitza, tous les monuments épigraphiques découverts dans les fouilles d'Iglitza (anc. *Troesmis*) depuis 1860 jusqu'à ce jour. — Ces monuments sont au nombre de 22 ; 17 ont été acquis de M. More par M. Ernest Desjardins et sont énumérés dans la liste suivante extraite de l'acte même signé par les deux contractants :

1 à Matchin, l'inscription de *Julius Primus*.
3 à Iglitza, celles de *Julius Saturninus* (inédite) sur la rampe du camp du nord ; — de *P. Vigellius Raius*, près de l'habitation ; — de *L. Julius Faustinianus* au magasin.
1 — Celle commençant par RO. SAL. IMP., au magasin.
1 — Celle des *Canabenses*.
1 — De *L. Antonius*, en face de la porte du camp du nord.
1 — De Ti. Cl. Celsus (inédite) sur les remparts sud du camp du sud.
1 — L'inscription cylindrique votive à la famille de Constantin (inédite), remparts du camp du sud.
1 — Celle de Julius Dizzace (inédite) au milieu du camp du sud.
1 — Celle de Claudianus (inédite) près de l'habitation du sud.
5 — Les cinq inscriptions provenant des fouilles de M. Desjardins au camp du sud (toutes cinq inédites).
1 — à Galatz, l'inscription en dépôt dans le magasin Hartmann.

17. Ces monuments ont été vendus par M. More à la condition expresse qu'ils seraient offerts en son nom à la France et que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres serait appelée à se prononcer sur leur destination. La même condition a été mise par M. Engelhardt au don purement gratuit qu'il fait des cinq monuments en sa possession.

Votre Commission des travaux littéraires, considérant, d'une part, que les monuments offerts à l'Académie présentent un grand intérêt historique ; que, d'autre part, il convient d'encourager MM. Desjardins, Engelhardt et More dans la recherche et la conservation des monuments épigraphiques ou autres qui pourraient exister encore sur le territoire d'Iglitza, est d'avis qu'il y a lieu :

1° D'accepter le don qui est fait à l'Académie par M. Ernest Desjardins, en son nom et au nom de M. More, et par M. Engelhardt ;

2° De déposer les monuments, objet de ce don, à la Bibliothèque impé-

riale, cet établissement paraissant plus propre que le Musée du Louvre à recevoir les monuments d'un intérêt purement historique ;

3° D'adresser des remercîments, non-seulement à MM. Ern. Desjardins et Engelhardt, mais aussi à M. More, qui, bien que n'ayant point cédé à titre gratuit les monuments dont il était possesseur, n'a pourtant voulu s'en dessaisir qu'en faveur de la France, sa patrie, et qu'à la condition que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres serait juge de la destination dernière qu'il conviendrait de leur donner. »

L'Académie, après en avoir délibéré, adopte les conclusions de ce rapport et décide :

1° Qu'elle accepte le don qui lui est fait par M. Ern. Desjardins, en son nom et au nom de M. More, et par M. Engelhardt, des monuments épigraphiques découverts jusqu'à ce jour dans les fouilles d'Iglitza ;

2° Que ces monuments seront déposés à la Bibliothèque impériale ;

3° Que, pour faire régulièrement ce dépôt, son Bureau voudra bien s'entendre avec M. le Ministre de l'Instruction publique ;

4° Que des remercîments seront adressés, en son nom, à MM. Desjardins, Engelhardt et More.

M. Jourdain achève de donner communication à l'Académie du mémoire suivant :

Doutes sur l'authenticité de quelques écrits contre la cour de Rome attribués à Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln.

De l'aveu de tous les historiens, Robert, surnommé Grosse-Tête, qui fut évêque de Lincoln de 1235 à 1253, occupe un rang élevé dans l'histoire littéraire du moyen-âge, comme l'un des prélats les plus instruits que l'Eglise d'Angleterre ait eus à sa tête durant la première moitié du treizième siècle. Il paraît avoir étudié et même enseigné à Paris (1); il enseigna certainement à Oxford : et la faveur dont il ne cessa d'entourer par la suite l'Université naissante de cette ville ne contribua pas médiocrement à sa prospérité. Il ne possédait pas seulement des connaissances théologiques, telles que les suppose l'éminente fonction dont il fut investi : doué de cette curiosité active qui est la mère des sciences, il s'était appliqué avec ardeur à étendre le cercle de son érudition. Il avait

(1) Du Boulay, *Hist. univ. Paris*, t. III, p. 260 et p. 709; *Hist. littéraire de la France*, t. XVIII, p. 437 et s.

appris le grec et l'hébreu, et savait en philosophie et en mathématiques tout ce qu'on pouvait savoir de son temps. On lui doit une version latine de la Morale à Nicomaque, faite sur le texte grec, et une traduction du Testament des douze patriarches, à laquelle un moine de Saint-Albans travailla par ses ordres. Outre un grand nombre d'opuscules sur différents sujets, il a laissé des commentaires sur la logique et la physique d'Aristote, et des traités du comput et de la sphère. Roger Bacon, si sévère pour beaucoup de ses contemporains, ne parle de l'évêque Lincoln qu'avec respect, et même avec admiration. Il vante à la fois sa profonde connaissance des langues et son habileté comme mathématicien. Il le place, à côté d'Adam de Marisco, parmi les hommes de génie qui, à l'aide des mathématiques, ont su pénétrer les causes des phénomènes naturels, et exposer d'une manière satisfaisante les sciences divines et profanes (1).

Cette grande figure mériterait assurément une étude approfondie. Ce n'est pas l'objet que nous nous proposons quant à présent. Nous ne voulons considérer ici ni l'interprète des textes grecs et hébreux, ni le commentateur d'Aristote, ni le maître et le protecteur de l'Université d'Oxford, mais seulement le théologien et l'évêque. Nous n'avons même pas l'intention d'étudier complétement à ce point de vue la vie de Robert Grosse-Tête. Nous nous bornerons à discuter la valeur des documents et des témoignages d'après lesquels l'attitude du docte prélat vis-à-vis des ordres monastiques et de la papauté a été appréciée jusqu'à ce jour par la grande majorité des historiens.

Selon l'opinion la plus commune, l'évêque de Lincoln, prélat de mœurs pures et d'une piété exemplaire, se montra, dans le cours de son épiscopat, l'ennemi des moines et le censeur audacieux, sinon l'adversaire déclaré des papes. Son austérité ne se consolait pas du relâchement de la discipline ecclésiastique. Convaincu que l'ignorance et les désordres des clercs étaient le plus grand péril qui pût menacer la société chrétienne, il dénonça, il poursuivit les abus avec une indomptable énergie. Il ne se contenta point de remédier, selon ses forces, aux misères morales qu'il avait sous les yeux, il en fit remonter la responsabilité jusqu'au Saint-Siége, il les imputa, dans le langage le plus acrimonieux, aux empiétements de la cour de Rome sur l'autorité des évêques, aux exemptions dont elle était prodigue en faveur des monastères, aux déplorables choix de pasteurs incapables ou indignes qu'elle chargeait arbitrairement du soin des paroisses, quelquefois par négligence, plus souvent par népotisme ou par cupidité.

Telle est l'idée que les historiens en général donnent du caractère, des sentiments et des actes de Robert de Lincoln. Nous ne parlons pas seule-

(1) *Opus majus*, p. IV, dist. 1, c. 3 : « Episcopus Robertus Lincolniensis, et Frater Adam de Marisco... per potestatem mathematicæ sciverunt caussas omnium explicare et tam humana quam divina sufficienter exponere. » *Opus tertium*, dans l'édition donnée par M. Brewer, Londres, 1859, in-8°, p. 33 : « Solus unus scivit scientias, ut Lincolniensis episcopus. » *Compendium studii philosophiæ*, *ibid.* p. 472 : « Solus dominus Robertus, propter longitudinem vitæ et vias mirabiles quibus usus est, præ aliis hominibus scivit scientias. »

ment des écrivains protestants, tels que Brown (1), Oudin (2), Wharton (3), Cave (4) et Tanner (5), qui n'ont pas manqué d'enrôler Robert sous leur bannière, en l'exaltant avec affectation comme l'un des précurseurs de Wiclef et de Luther. Rinaldi (6) lui-même conteste à peine les procédés de l'évêque de Lincoln à l'égard du Saint-Siége, ses remontrances impérieuses et ses allures indociles. Fleury avoue que le zèle du prélat était amer et ses discours sans modération (7).

Ces jugements, qu'on peut qualifier d'unanimes, sont adoptés par les écrivains récents. On les retrouve à la fois dans l'*Histoire littéraire* de la France sous la plume de M. Daunou, et chez le Dr Lingard. Que cette appréciation du caractère de Robert de Lincoln ait un fonds de vérité, nous ne le contestons pas ; car on ne saurait nier que le pieux et savant évêque ne se soit montré l'énergique défenseur de la discipline ecclésiastique et l'infatigable adversaire des abus. Mais nous croyons en même temps que l'importance de ses démêlés avec Rome a été fort exagérée, et que ses sentiments véritables ont été méconnus, parce qu'on en a jugé d'après des documents qui ne sont pas authentiques, et d'après des témoignages qui ne sont pas irrécusables. C'est le point que nous allons essayer de démontrer.

Les jugements dont la conduite de Robert Grosse-Tête a été jusqu'ici l'objet reposent sur les fondements que voici : 1° un mémoire qu'il aurait remis au pape Innocent IV en 1250, et qui aurait été lu par ordre du pape en présence des cardinaux ; 2° une lettre adressée en 1253 au même pontife ; 3° une autre lettre de la même époque à la noblesse d'Angleterre et aux bourgeois de Londres (8) ; 4° le témoignage de Mathieu Paris et des chroniqueurs qui l'ont suivi.

Dans le mémoire qu'on prétend avoir été remis à Innocent IV, la situation de l'Eglise est dépeinte sous les plus sombres couleurs. L'auteur déclare en gémissant que la science, la foi et la piété sont éteintes dans le clergé; que presque partout la passion du lucre, la gourmandise et la luxure ont remplacé les vertus sacerdotales; que la maison de prière a été changée en une caverne de voleurs ; que la plupart des pasteurs ne craignent pas de spolier la veuve et l'orphelin ; qu'ils sont voleurs, adul-

(1) *Appendix ad fasciculum rerum expetendarum et fugiendarum ab Orthvino Gratioeditum*, etc. Londini 1690, in fol., p. 244 et s.

(2) *Commentarius de scriptoribus ecclesiæ*, Lipsiæ, 1732, in-fol., t. III, col. 136 et s.

(3) *Anglia Sacra*, t. II, p. 341, et s.

(4) *Scriptorum ecclesiasticorum historia*, Oxonii, 1743, t. II, p. 295.

(5) *Bibliotheca-Britannico-hibernica*.

(6) *Annales ecclesiastici*, ad ann. 1253. § XLIII, p. 487.

(7) *Histoire ecclésiastique*, liv. LXXXIII, ch. 43.

(8) De ces trois opuscules les deux premiers ont été publiés par Edward Brown. *Appendix ad fasciculum*, etc., p. 250 et p. 400 et s. Le second fait partie de toutes les éditions de la Grande Chronique de Mathieu Paris, et se retrouve dans toutes les éditions de cette chronique. Il a été réimprimé par Du Boulay, dans son *Histoire de l'Université de Paris*, t. III, p. 260 et s., et par M. Luard dans l'édition récente qu'il a donnée des lettres de Robert Grosse-Tête, Londres, 1861, in-8°, p. 432. Le troisième opuscule que nous avons signalé, la lettre à la noblesse d'Angleterre, a été mis au jour pour la première fois, à notre connaissance, dans cette même édition.

tères, incestueux. Et quelle est la source première d'aussi grands désordres ? Selon le rigide écrivain, il ne faut pas chercher cette source ailleurs que dans la connivence de la cour de Rome, qui non-seulement n'a pas su prévenir le mal, mais qui n'a cessé de l'encourager par de mauvaises pratiques, telles que la collation directe des bénéfices à des sujets ignorants ou vicieux; telles que les exemptions trop multipliées qui en affranchissant les couvents de la surveillance des évêques, assurent au clergé régulier une liberté dont celui-ci abuse ; telles que les appels et recours qui compromettent l'autorité épiscopale, et énervent les jugements émanés d'elle ; telles enfin que ces formules despotiques par lesquelles le pape régnant prétend imposer sa propre volonté, nonobstant toute règle et tout privilége consacrés par une décision de ses prédécesseurs.

La lettre au pape Innocent IV, que la renommée attribue, comme le mémoire précédent, à Robert Grosse-Tête, renferme l'expression des mêmes griefs énoncés en moins de mots, mais dans des termes presque identiques, de sorte que les deux documents sont, à n'en pouvoir douter, l'œuvre de la même plume. Toutefois, dans ce nouvel écrit, l'auteur ne sait plus contenir les sentiments d'indignation et de colère qui l'oppressent; peu s'en faut qu'il ne compare le pape à l'Antéchrist, et il se déclare prêt à lui résister. « J'obéis avec respect, dit-il, aux commandements apostoliques.... Mais nul commandement ne saurait être qualifié d'apostolique, s'il n'est conforme à la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres... Après le péché de Lucifer, continue-t-il, il n'y en a point de plus grand que celui qui consiste à perdre les âmes, en les frustrant du service que nous leur devons en qualité de pasteurs, et en ne songeant qu'à pressurer le troupeau pour en tirer des commodités temporelles.... Le Saint-Siége qui a reçu la pleine puissance de Jésus-Christ, uniquement pour l'édification, n'a pas le pouvoir de rien ordonner ni de rien faire par lui-même, qui tende à favoriser un péché aussi abominable et aussi pernicieux pour le genre humain ; dans ce cas, en effet, il abuserait manifestement de son autorité ; il s'éloignerait du trône de Jésus-Christ pour aller s'asseoir en enfer dans la chaire de pénitence. Quiconque a voué au Saint-Siége une obéissance pure et sincère, quiconque n'est point séparé du corps de Jésus-Christ par le schisme doit se refuser à de tels commandements... C'est pourquoi je déclare que, loin d'y obtempérer, j'y fais résistance et opposition. »

Le troisième document que nous avons mentionné, la lettre aux barons et aux bourgeois, contient de nouvelles et amères plaintes soit contre les taxes qui sont levées sur l'Église d'Angleterre, et qui, au mépris de ses antiques libertés, la réduisent à l'état de tributaire, soit contre l'intrusion dans les bénéfices de sujets étrangers, accourus de contrées lointaines, qui ne connaissent pas leur troupeau, qui ne comprennent pas la langue du pays, qui négligent le soin des âmes, qui s'approprient les revenus affectés à des œuvres pies ou au soulagement des pauvres. L'auteur interpelle le peuple et les grands, et les somme de déclarer s'il convient que l'Angleterre soit tondue comme un agneau, et soumise au joug comme un bœuf ; que des étrangers et des oisifs récoltent ce qu'elle a semé, et qu'ils dévorent sa propre substance. Il invoque l'appui du pouvoir séculier, et conjure ce pouvoir de s'armer et d'agir avec vigueur, afin de déjouer les desseins des hommes pervers qui ont jeté sur les Églises du Royaume-uni un œil de convoitise.

Nous devons ajouter que, dans un grand nombre de manuscrits appartenant aux bibliothèques d'Oxford et de Cambridge, les trois documents que nous venons d'analyser portent le nom de Robert Grosse-Tête.

Les inductions qui semblent pouvoir être tirées de là, relativement à la conduite et aux opinions de l'évêque de Lincoln, sont corroborées par le témoignage de Mathieu Paris et de plusieurs chroniqueurs. Mathieu Paris ne mentionne ni le mémoire au pape, ni la lettre aux barons d'Angleterre; mais il attribue très-expressément à Robert la lettre si vive adressée à Innocent IV. Il assure qu'elle fut écrite sous l'impression d'un bref venu de Rome et contenant des ordres que le prélat jugeait injustes et contraires à la raison (1). La tradition porte qu'il s'agissait d'un canonicat dont le pape, de sa propre autorité, aurait disposé en faveur de son neveu, Frédéric de Lavania (2). S'il faut en croire la suite du récit de Mathieu Paris, la conduite de Robert dans cette affaire aurait excité au plus haut point l'indignation d'Innocent IV, qui, laissant un libre cours à son mécontentement, aurait témoigné l'intention de sévir contre le prélat récalcitrant, et ne se serait abstenu que sur les instances des cardinaux. Dans un autre passage de l'*Historia major*, où sont racontés les derniers moments de Robert Grosse-Tête, le chroniqueur nous le représente exhalant une plainte et une protestation suprême contre les empiétements de la cour de Rome, contre les pasteurs qui trahissent leurs troupeaux et contre les religieux, notamment contre les Dominicains et les Franciscains qui se rendent les complices de pareils crimes (3).

L'abrégé de la Grande Chronique de Mathieu Paris, qui est généralement connu sous le nom d'*Historia minor*, relate les mêmes faits, à peu près dans les mêmes termes. Il ne manque au récit, sous cette forme nouvelle, que les dernières paroles de Robert Grosse-Tête à son lit de mort (4).

C'est un témoignage considérable sans doute que celui d'un chroniqueur contemporain des faits qu'il raconte, comme l'était Mathieu Paris. Cependant l'autorité historique du célèbre annaliste anglais n'est pas à l'abri de tout reproche. Non-seulement il se montre en toute circonstance animé contre le Saint-Siége d'un esprit de dénigrement et de haine, qui fait suspecter sa bonne foi et sa véracité ; mais on n'est pas entièrement fixé sur la part qui lui revient à dater de l'année 1252 dans l'ouvrage qui porte son nom. On sait qu'il n'a pas mis la dernière main à cette partie de

(1) *Historia major*, ed. Wats, Londini, 1640, in fol., p. 870 : « Cum dominus papa Innocentius IV significasset per apostolica scripta præcipiendo episcopo Lincoluiensi Roberto, quatenus quiddam faceret quod ei videbatur injustum et rationi dissonum, prout frequenter fecerat illi et aliis Angliæ prælatis, rescripsit ei in hæc verba... »

(2) Le bref que le pape aurait donné à ce sujet a été publié par Brown, *Appendix*, p. 399, et par M. Luard, dans une note qui accompagne la lettre de Robert à Innocent IV. Cf. *Annales de Burton*, dans le recueil intitulé : *Annales monastici*, également publié par M. Luard, Londres, 1864, in-8°, p. 314 ; Henri de Knygton, *De eventibus Angliæ*, dans le recueil de Twysden, *Historiæ Anglicanæ scriptores*, Londini, 1652, in-fol., t. II, col. 2436.

(3) *Historia major*, p. 872, 874.

(4) La dernière partie de l'*Historia minor*, celle qui nous intéresse le plus, n'a pas encore vu le jour ; mais nous avons dû à l'obligeance de notre savant et vénéré confrère, M. Natalis de Wailly, la communication d'une copie très-exacte du manuscrit autographe de cet ouvrage que possède le *British Museum*.

l'*Historia major* et que des plumes étrangères ont travaillé à la compléter en même temps qu'à la continuer. Il se pourrait donc que les passages relatifs à Robert Grosse-Tête eussent été incomplétement rédigés par Mathieu Paris, d'après des documents qu'il n'avait pas vérifiés, ou même que ces passages eussent été, après coup, insérés dans le texte par la main d'un continuateur.

Quant aux manuscrits dans lesquels les trois documents que nous avons mentionnés sont attribués à l'évêque de Lincoln, nous nous bornerons à de courtes observations. Ces manuscrits ne nous sont personnellement connus que par les catalogues où ils sont indiqués, et par quelques descriptions qui en ont été données; mais la connaissance que nous en avons, tout indirecte et tout incomplète qu'elle est, nous suffit pour affirmer que les attributions qu'elles présentent sont équivoques, contradictoires, et qu'elles méritent peu de créance.

Ainsi n'est-il pas remarquable que la prétendue lettre de Robert de Lincoln à Innocent IV contre les empiétements de la cour de Rome ne se retrouve pas dans les manuscrits les plus anciens qui contiennent les lettres de ce prélat; que dans quelques-uns elle figure sur un feuillet séparé ou sur une page laissée en blanc; que, dans ce cas, elle soit écrite d'une autre main que le reste du manuscrit, comme une pièce ajoutée après coup? Je m'en réfère sur tous ces points à la notice qui accompagne la belle édition de la correspondance de Robert de Lincoln que M. Luard a donnée, il y a quelques années, dans le Recueil des documents relatifs à l'histoire de la Grande-Bretagne durant le moyen-âge (1). J'ajoute que, dans un autre manuscrit, la lettre au pape Innocent IV se trouve confondue avec celles d'Adam de Marisco, sous le nom duquel M. Brewer l'a publiée sans la reconnaître (2) : erreur d'autant plus excusable que, dans le manuscrit, elle ne portait aucune suscription. Ailleurs, la suscription est évidemment altérée. Elle se lit ainsi qu'il suit dans le texte publié par M. Luard : «Robertus Lincolniensis episcopus magistro Innocentio, domino papæ, salutem et benedictionem. » Jamais les évêques, s'adressant au pape, se sont-ils servis d'expressions semblables? Le pape n'est pas seulement un maître, *magister*; c'est un père : il envoie sa bénédiction aux fidèles, ses enfants; il ne la reçoit pas d'eux. Le corps de la pièce renferme, au reste, des expressions qui ne répondent pas à la suscription. On croirait que l'auteur l'écrit au souverain pontife : et néanmoins, quand il est sur le point de conclure il s'adresse à ceux qu'il appelle ses vénérés seigneurs. « C'est pourquoi, dit-il, vénérés seigneurs, *reverendi domini*, en vertu du devoir d'obéissance et de fidélité qui m'attache au Saint-Siége apostolique, etc. » La contradiction que présentent ces leçons, évidemment fautives, est levée, il est vrai, par d'autres manuscrits dans lesquels la lettre dont il s'agit est adressée, non pas au pape, mais à l'archidiacre de Cantorbéry et au scribe du pape, maître Innocent; *Cantuariensi archidiacono et magistro Innocentio, domini papæ scriptori* (3) : ce qui explique l'expression *Discretio vestra*, et jusqu'à un certain point celle de *reverendi domini*, quoiqu'il semble étrange qu'un évêque qualifie de « *nos seigneurs vénérés* » un archidiacre et un scribe. Mais, dans

(1) *Roberti Grosse-Teste episcopi quondam Lincolniensis epistolæ.* Edited by Henry Richards Luard. London, 1861, in-8°.

(2) *Adæ de Marisco epistolæ*, epist. CLXVI, dans le précieux recueil intitulé : *Monumenta Franciscana*, Londres, 1858, in-8°, p. 382 et s.

(3) Brown, *Appendix*, etc., p. 400.

ce cas, la suscription donnée par le manuscrit est en opposition avec le texte de l'*Historia major* et de l'*Historia minor* où il est dit expressément que la lettre contre les abus de la cour de Rome fut adressée au pape lui-même : « Quum dominus papa Innocentius IV significasset per apostolica scripta, præcipiendo episcopo Lincolaiensi Roberto quatenus quiddam faceret quod ei videbatur injustum et rationi absonum, rescripsit ei in hæc verba, » dit l'*Historia major* ; « rescripsit eidem papæ Innocentio episcopus prædictus, » répète avec plus de précision l'*Historia minor*.

Nous ne prétendons pas attacher aux circonstances qui viennent d'être relevées plus d'importance qu'elles n'en ont ; et quels que soient les doutes sérieux qu'elles suggèrent sur l'authenticité des écrits attribués à Robert Grosse-Tête, nous nous serions gardé d'insister, si le caractère apocryphe de ces écrits ne résultait pas pour nous d'un témoignage que nous mettons bien au-dessus et de celui des chroniqueurs, et des présomptions que peut fournir l'examen des manuscrits ; nous voulons dire le témoignage de Robert de Lincoln lui-même : non que nous ayons à produire dans ce débat aucun document inédit d'où il résulterait que le pieux évêque eût désavoué la conduite qu'on lui prête et les libelles qui ont circulé sous son nom ; mais entre sa correspondance authentique et ses lettres prétendues, entre les opinions qu'il a toujours professées et celles qu'on lui suppose, il y a de telles différences, un contraste si tranché, qu'on ne peut s'empêcher de reconnaître que les traits de cette austère et sainte physionomie ont été gravement altérés par l'esprit de parti.

Nous possédons le recueil des lettres de Robert Grosse-Tête ; il se compose de cent-vingt-six lettres dont l'authenticité n'est pas contestable. La plus grande partie a été insérée par Edward Brown dans l'appendice qu'il a joint à la compilation de l'allemand Graes, intitulée : *Fasciculus rerum expetendarum et fugiendarum*. Le recueil complet a été tout récemment publié, comme nous l'avons dit plus haut, par M. Luard, d'après d'anciens manuscrits des bibliothèques d'Oxford et de Cambridge.

Le premier éditeur, Edward Brown, était un curé anglican, très-attaché à sa foi religieuse et par conséquent adversaire exalté des papes et des ordres monastiques. Il éprouva une joie naïve à s'appuyer sur le témoignage de Robert Grosse-Tête contre la cour de Rome et à ranger le pieux évêque parmi les défenseurs de ce qu'il regardait lui-même comme la vérité. Cependant il ne pouvait lui échapper qu'en maint passage ce prétendu précurseur de la réforme exprimait des sentiments fort contraires à ceux de Luther : aussi cherche-t-il à l'excuser, imputant ses erreurs à la barbarie du temps, et même à la falsification de ses écrits par la main des moines. Nous n'avons pas les mêmes motifs que Brown de nous faire à nous-même illusion ; et, étranger à l'esprit de secte qui l'animait, nous pouvons mieux apprécier que lui les sentiments intimes de l'évêque de Lincoln.

Quelle est, par exemple, l'opinion du savant prélat sur l'étendue des droits de la puissance spirituelle ? Il est facile de s'en rendre compte en se reportant au passage suivant, extrait d'une lettre écrite à un officier du roi Henri III, Guillaume de Raleigh :

« Que nul, écrit-il (1), que nul ne commette la faute de croire que les princes séculiers puissent rien statuer, observer ou faire observer

(1) *Epist.* XXIII, p. 90 et s. : « Nec se decipiat quisquam credendo quod principes seculi possint aliquid statuere et quasi legem observare vel observari facere, quod obviet legi divinæ, seu constitutioni ecclesias-

aucune loi, qui soit contraire à la loi divine et à la constitution de l'Eglise, sans par là même se séparer du corps de Jésus-Christ et de l'Eglise, sans s'exposer au feu éternel et au renversement de leur puissance. Les princes du siècle tiennent, selon l'ordre de Dieu, leur puissance et leur dignité de l'Eglise, les princes de l'Eglise tiennent l'autorité qu'ils exercent non pas des princes de la terre, mais immédiatement de Dieu. » Et plus loin : « Les princes du siècle doivent savoir que l'un et l'autre glaive, le glaive matériel et le glaive spirituel, est le glaive de Pierre. Les princes de l'Eglise qui tiennent la place de Pierre et qui le représentent se servent du glaive spirituel par eux-mêmes, et du glaive matériel par les mains et le ministère des princes séculiers, qui doivent tirer le glaive qu'ils portent et le remettre dans le fourreau sur le signe et par l'ordre des princes de l'Eglise. »

C'est par un sentiment d'inébranlable fidélité à ces maximes que Robert de Lincoln est, à plusieurs reprises, entré en lutte avec le roi d'Angleterre. Tantôt on le voit soutenir contre les légistes de la couronne les droits des enfants nés hors mariage, mais légitimés par un mariage subséquent, et qu'une jurisprudence trop sévère, opposée à la loi canonique et à la loi naturelle, considérait comme des bâtards (1). Tantôt il écarte des fonctions sacerdotales les candidats, recommandés par le roi, qui ne remplissent pas les conditions d'âge et de savoir exigées par les lois de l'Eglise (2). Il maintient de tout son pouvoir la liberté des élections ecclésiastiques, et il conjure l'archevêque de Cantorbéry de ne rien négliger pour la défense d'un droit aussi précieux, que menacent l'intrigue, la violence et la captation (3). Il interdit aux prêtres de son diocèse, en fussent-ils requis par un ordre du prince, d'exercer les fonctions de

ticæ, nisi in divisionem sui ab unitate corporis Christi et ecclesiæ, et perpetuam adjectionem igni gehennæ, et justam subversionem suæ præposituræ. Principes enim seculi quidquid habent potestatis a Deo ordinatæ et dignitatis recipiunt ab ecclesia; principes vero ecclesiæ nihil potestatis aut dignitatis ecclesiasticæ recipiunt ab aliqua seculari protestate, sed immediate a Dei ordinatione... Debent principes seculi nosse quod uterque gladius, tam materialis videlicet quam spiritalis, gladius est Petri; sed spiritali gladio utuntur principes ecclesiæ qui vicem Petri, et locum Petri tenent per semetipsos; materiali autem gladio utuntur principes ecclesiæ per manum et ministerium principum secularium, qui ad nutum et dispositionem principum ecclesiæ, gladium quem portant debent evaginare et in locum suum remittere. »

(1) *Epist.* XIII, p. 77 : « Hæc lex qua proles, nata ante matrimonium subsequens, post contractum matrimonium velut illegitima exhæredatur, lex est iniqua et injusta, juri naturali et divino, canonico quoque et civili contraria. »

(2) *Epist.* XVII, p. 63 : « W. de Grana hac ratione sola ad curam pastoralem non admittimus, quod ipse est minoris ætatis et literaturæ minus sufficientis, puer videlicet adhuc ad Ovidium epistolarum palmam porrigens ; quali non possemus curam pastoralem committere nisi transgrediendo regulas sacræ paginæ et reverendas sanctorum patrum constitutiones. »

(3) *Epist.* LXXXIII, p. 264 et 265 : « Fama volitante per omnium ora, declamatur quod in electionibus faciendis jam incepit morbus gravis terroris, minarum et precum armatarum et seducentium blanditiarum fortiter invalescere... »

justicier que l'Eglise a déclarées incompatibles avec le caractère sacré de ses ministres. Il leur interdit de même, et il refuse personnellement de répondre à aucune citation devant des juges séculiers, n'admettant pas que le magistrat civil ait juridiction sur la personne des clercs (1). Il n'ignore pas au reste à quels dangers il s'expose par une telle conduite; et il laisse entendre, avec une simplicité touchante, qu'il aimerait mieux ne pas avoir à les affronter. Mais il songe à son salut éternel, et cette pensée le rend invincible : car il aime mieux, dit-il, tomber entre les mains des hommes auxquelles on peut échapper avec la grâce de Dieu, qu'entre les mains du Dieu vivant, auxquelles nul ne saurait se soustraire (2).

En se portant le défenseur énergique, et quelquefois hautain, des immunités et des lois de l'Eglise contre le pouvoir royal, Robert Grosse-Tête se soumet humblement à l'autorité du Saint-Siége. Partout, dans sa correspondance, il témoigne la déférence la plus respectueuse pour le souverain Pontife. Il y représente la papauté comme la lumière des peuples chrétiens, comme la maîtresse des Eglises, comme le fondement sur lequel repose le monde. Il se déclare, quant à lui, fermement résolu à la servir et à lui obéir.

» De même que dans l'ordre visible, dit-il (3), le soleil dissipe les ténèbres du monde par l'éclat de sa lumière, et, selon l'opinion des sages du siècle, règle et tempère par son mouvement le mouvement des autres corps naturels, de même, dans l'ordre ecclésiastique, le souverain Pontife, qui en est le soleil, dissipe, par la lumière excellente de la doctrine et des bonnes œuvres, les ténèbres de l'erreur, répand la connaissance de la vérité, et par ses décrets ordonne, règle et gouverne les mouvements de l'Eglise universelle. Et de même que, selon la science profane, après le créateur et les célestes intelligences qui sont ses ministres, le monde

(1) *Epist.* XXVII, p. 106 ; XXVIII, p. 108 ; LXXII, p. 205, et s.

(2) *Epist.* XXVI, p. 104 et 105 : « Si secundum præscriptam formam domino regi rescribam, timeo incidere in manus Dei viventis : si vero secundum præscriptam formam denegem me rescripturum, difficilis videtur evasio, quin incidam in manus hominum.... Confidenter incidendum est potius in manus hominum, de quibus Deus potest eripere, quam in manus Dei, de quibus non est qui possit eruere. »

(3) *Epist.* XXVI, p. 126 : « Quemadmodum, ut sentiunt hujus seculi exquisitores prudentiæ et inteligentiæ, mundi status, decor et ordo, post mundi conditorem angelicosque spiritus ad conditoris nutum administratarios, debent se soli visibili mundique cardinibus; sic, ut veraciter sentiunt qui quæ sursum sunt sapiunt, post mundi conditorem et redemptorem, curiamque cœlestem ex spiritibus beatis angelorum et sanctorum adunatam ; status, decor et ordo universalis ecclesiæ debet se suo soli, suisque cardinibus, hoc est summo pontifici sibique assistentibus cardinalibus ; ideoque sanctæ romanæ ecclesiæ debetur ab universis ecclesiæ filiis devotissima obedientia, honoratissima reverentia, ferventissimus amor, subjectissimus timor ; et hæc et his similia ab eis debentur obligatius et fortius qui per sublimitatem gradus ecclesiastici fastigio ecclesiæ, id est, summo pontifici et cardinalibus adhærent proximius.... Quia igitur et ego, licet indignus, in dignitatis episcopalis gradum sim sublimatus, fateor me tanto arctius et obligatius subjectionis et obedientiæ summo pontifici sanctæque ecclesiæ romanæ constitutum debitorem, quo gradum adeptus sum altiorem. »

doit sa stabilité, sa beauté et l'ordre de ses parties au soleil visible et aux pôles de l'univers ; de même, selon ceux qui possèdent la science des choses d'en haut, après le Créateur et le Rédempteur du monde, environné de la cour céleste que forment autour de lui les anges et les saints, la stabilité, la beauté et l'ordre de l'Église dépendent de son soleil et de ses pôles, je veux dire du souverain pontife et de ses cardinaux : d'où il suit que tous les enfants de l'Église doivent à l'Église romaine obéissance, respect, amour fervent, crainte et soumission ; et ces devoirs enchaînent chacun d'eux d'autant plus étroitement, qu'il occupe un rang plus haut dans la hiérarchie..... Moi donc qui, malgré mon indignité, me suis vu appelé aux fonctions de l'épiscopat, je me considère comme attaché au Saint-Siége par des liens d'autant plus étroits de sujétion et d'obéissance, je reconnais ma dette envers l'Église romaine pour d'autant plus grande, que ma charge est plus élevée. »

Telle est la profession de foi de Robert Grosse-Tête ; elle est franche, elle est simple ; elle ne tend pas à établir entre les bulles apostoliques des distinctions captieuses qui autorisent la désobéissance et la rébellion.

Dans son dévouement au Saint-Siége, l'évêque de Lincoln était résigné d'avance à tous les sacrifices d'argent et autres que, par le malheur du temps, la cour de Rome se trouvait réduite à réclamer. En 1246, le pape Innocent IV avait en Angleterre un légat, nommé maître Martin, qui cherchait depuis deux ans à recueillir des subsides pour le Saint-Siége, engagé dans une lutte formidable avec l'empereur d'Allemagne Frédéric II. Le roi Henri III qui avait lui-même besoin d'argent craignait d'appauvrir son royaume ; exaspéré par les instances d'Innocent, il alla jusqu'à interdire provisoirement au clergé d'Angleterre de payer aucune taxe au légat (1). Il est vrai qu'il revint bientôt sur cette décision rigoureuse et accorda au pape la levée des six mille marcs que celui-ci réclamait. Quelle fut dans ces conjonctures l'attitude de Robert Grosse-Tête ? Se prononça-t-il contre l'avidité des Italiens, contre les exactions de la cour de Rome, ainsi qu'on pourrait le supposer d'après le caractère et les sentiments que la tradition lui prête ? Figura-t-il même à côté de ces prélats, faibles et indécis, que Mathieu Paris et d'autres historiens nous montrent remplis d'angoisses, incertains s'ils obéiront au Pontife ou au prince ? Nullement. Son attitude, son langage furent bien autrement tranchés ; il prit la défense du pape, et ne craignit pas d'adresser au roi la lettre suivante qui nous a été heureusement conservée (2).

(1) Mathieu Paris, *Hist. major*, p. 707, 716 ; *Hist. minor*, fol. 140 r° 2.

(2) *Epist.* CXIX, p. 340 et suiv. « Scripsit nobis reverenda dominatio vestra vos mirari nos modicum et moveri super eo, quod tallagium de viris religiosis et clericis assidere et colligere ad opus domini papæ proponimus per nos ipsos. Noverit itaque vestræ sinceritatis discretio, quod nos nihil in hac parte per nos ipsos facimus, hoc est, nostra auctoritate, vel soli, cum venerabiles patres coepiscopi nostri id idem faciant, vel jam effectui mancipaverint, secundum formam a magistro Martino, domini papæ nuncio, dum adhuc in his partibus moram traheret, eisdem traditam : quos similiter ut nos ad id compellit summi pontificis auctoritas et præceptum, cui non obedire quasi peccatum est ariolandi et quasi scelus idololatriæ non adquiescere. Non igitur est admiratione dignum, quod coepiscopi nostri et nos in hac parte facimus ; sed admira-

« Votre Seigneurie nous a écrit qu'elle s'était étonnée et émue, que nous eussions formé le projet d'imposer aux religieux et aux autres membres du clergé de notre diocèse une taxe pour le service du Pape. Votre Seigneurie sait qu'en cela nous n'avons point agi de notre propre autorité, et que nous n'avons pas été les seuls à donner un tel exemple, mais que nos vénérables frères dans l'épiscopat ont tenu la même conduite que nous, selon l'invitation qu'ils avaient reçue du légat du saint Père, maître Martin. Nous nous sommes les uns et les autres conformés aux ordres du souverain Pontife, envers lequel la désobéissance est un péché de magie, et la rébellion un crime d'idolâtrie. Une pareille détermination de notre part n'a rien qui puisse étonner; mais ce qui devrait surprendre au plus haut degré, ou pour mieux dire exciter une indignation profonde, ce serait que, même en l'absence de toute recommandation, nous eussions procédé autrement que nous ne l'avons fait. A l'égard de notre père et de notre mère spirituels, nous sommes tenus à plus de respect, à plus d'obéissance, à plus d'égards qu'envers nos parents charnels; c'est un devoir pour nous de subvenir à leurs nécessités. Or nous les voyons exilés, persécutés, en butte à mille tribulations, dépouillés de leur patrimoine, ne possédant plus de quoi pourvoir par eux-mêmes à leur propre subsistance. Quand ils se trouvent réduits à une aussi déplorable condition, si nous ne leur venions pas en aide, nous violerions la loi de Dieu qui nous commande d'honorer nos parents : nous n'aurions pas à espérer de longs jours sur cette terre; nous ne serions pas réjouis dans nos enfants, et nos prières ne seraient pas exaucées : nous repousserions loin de nous la crainte du Seigneur, et nous renoncerions volontairement à ses grâces : nous ébranlerions les maisons de nos fils, en attirant sur nous-mêmes la honte, l'opprobre et la malédiction, ainsi que chacun peut s'en convaincre par le témoignage des saintes Écritures. C'est pourquoi la clémence du roi, laquelle est le fondement de son trône, n'entravera pas et ne retiendra pas les enfants qui veulent honorer leur père ; mais

tione multa et indignatione quam plurima esset dignissimum, si etiam non rogati vel jussi aliquid hujus modi vel etiam majus non faceremus. Videmus enim patrem nostrum et matrem spiritales quibus incomparabiliter plus quam carnalibus tenemur ad honorem, obedientiam, reverentiam, et in suis necessitatibus omnimodam subventionem, exilio relegatos, persecutionibus et tribulationibus undique coangustatos, patrimonio suo spoliatos, de propria, unde, ut decet, sustententur, non habentes. Si igitur eis in tali statu existentibus non subveniamus, certum est quod mandatum domini de honorando parentes transgredimur; nec super terram longævi erimus, nec in filiis jocundabimur, nec in die orationis nostræ exaudiemur: timoremque Domini abjiciemus, et benedictionem ipsius nolumus, domosque filiorum infirmamus, nobis ipsis dedecori sumus, famam malam et maledictionem super nos accumulamus, sicut ex scripturæ testimoniis evidenter perpendere possumus. Non igitur regia clementia, quæ thronum firmat regium, inhibebit aut impediet filios patrem et matrem honorare volentes, sed magis hoc eorum propositum, ut regiam decet magnificentiam et magnanimitatem, laudabit, juvabit et promovebit usque ad consummationem. Sciat quoque pro certo vestra dominatio, quod quicumque vobis in hac parte aliud consulunt, honori regio non prospiciunt... »

bientôt, comme il convient à la magnanimité et à la majesté royale, elle approuvera leur dessein ; elle l'encouragera et le secondera. Que votre Seigneurie en soit bien persuadée : ceux qui lui donnent d'autres conseils, n'ont pas de souci de son honneur. »

Nous sommes loin, il faut en convenir, du ton amer et violent, des invectives outrageantes contre la cupidité italienne, que les historiens mettent dans la bouche de Robert Grosse-Tête et qui caractérisent quelques-uns de ses écrits supposés. L'évêque de Lincoln, dit Mathieu Paris (1), se montra ouvertement le censeur du pape, *domini papæ redarguitor manifestus*, le contempteur et le marteau de Rome, *Romanorum malleus et contemptor*, et, tout au contraire, quand le fidèle prélat prend la plume, il n'exprime à l'égard de la papauté que les sentiments du fils le plus soumis et du champion le plus dévoué.

Il est vrai que Robert Grosse-Tête ne s'est pas toujours trouvé d'accord avec les légats du Saint-Siége en Angleterre, et que plus d'une fois il est resté sourd aux recommandations qui lui étaient faites en leur nom, comme il restait sourd aux recommandations du roi lui-même. Mais les refus qu'il oppose à des demandes inconsidérées ne trahissent aucun sentiment acrimonieux, aucune velléité de résistance haineuse et schismatique. Bien plus, il répudie nettement toute pensée de ce genre : il désavoue toute expression qui aurait paru blessante à ceux dont il a repoussé les sollicitations indiscrètes (2). Ainsi le cardinal et légat Othon avait, sans en prévenir Robert, disposé d'une prébende de l'Eglise de Lincoln, en faveur d'un clerc attaché à son service, maître Acton. Robert insista pour que cette nomination fût rapportée ; mais en quels termes réclame-t-il ? En reconnaissant que le pape a le droit de disposer de tous les bénéfices ecclésiastiques (3). Il constate seulement que l'exercice arbitraire de ce droit, sans l'avis préalable des évêques, avilit l'autorité épiscopale, expose à faire de mauvais choix, et engendre des scandales. Peu de temps après, le cardinal Othon eut à pourvoir un autre clerc maître Thomas, fils du comte de Ferrare. Cette fois, il n'osa point nommer directement son candidat, et il se contenta de le recommander à l'évêque de Lincoln. Comme le candidat était jeune et sans instruction, le prélat, cédant à des scrupules de conscience, ne put se résoudre à lui confier une cure ; mais il délégua ses pouvoirs au cardinal, et le laissa maître d'agir à son gré, en émettant l'avis qu'il serait opportun d'adjoindre un vicaire à maître Thomas, si celui-ci était nommé, et que néanmoins mieux vaudrait encore le décharger de toute fonction active, et lui laisser seulement une part dans les revenus de la paroisse, qui serait alors pour lui une sorte de bénéfice sans charge d'âmes (4).

Les faits qui précèdent démontrent que la papauté n'eut pas un adversaire, ni même un censeur rude et acerbe en la personne de Robert Grosse-Tête, mais plutôt un ami fidèle et un serviteur. Elle reconnut elle-même la déférence et le dévouement du prélat, en lui donnant les

(1) *Hist. major*, p. 876.

(2) *Epist.* LXI, p. 187 : « Avertat a nobis Dominus ut quenquam, nedum vestram Sanctitatem nobis perpetuo carissimam malignitatis alicujus aculeo attemptemus contingere. »

(3) *Epist.* XLIX, p. 145 : « Scio et veraciter scio, domini papæ et sanctæ romanæ ecclesiæ hanc esse potestatem, ut de omnibus beneficiis ecclesiasticis libere possit ordinare. »

(4) *Epist.* LII, p. 151 et s. Cf. *Epist.* LXV, p. 194.

marques de bienveillance les moins équivoques. Ainsi, dans ses fréquents démêlés avec son clergé, son chapitre et les diocèses voisins, presque toujours il eut gain de cause en cour de Rome (1). Mathieu Paris prétend qu'il acheta ses succès à prix d'argent (2); nous aimons mieux croire qu'il les dut à son bon droit et à sa bonne renommée. Même en cette matière, alors si délicate, de la collation des bénéfices, il éprouva la satisfaction de voir les maximes qu'il avait constamment défendues triompher enfin des hésitations du Saint-Siége. Innocent IV en effet, au mois de mai 1252, promulgua une bulle par laquelle il convenait des mauvais choix arrachés à la cour de Rome par la brigue et les sollicitations, et restituait à l'autorité diocésaine et aux abbés des monastères le droit de pourvoir aux bénéfices ecclésiastiques, nonobstant toutes provisions accordées par le saint Père ou par ses légats (3). Cette bulle était un remède officiel, et, pourvu qu'elle fût suivie, efficace, aux abus contre lesquels Robert Grosse-Tête s'était élevé avec autant de fermeté que de modération. Elle rendait superflue toute protestation nouvelle, et dès lors elle achève d'enlever toute vraisemblance à l'acte d'énergique opposition qui aurait, dit-on, terminé la carrière de l'évêque de Lincoln. On pourrait objecter, en s'appuyant sur un passage des *Annales de Burton* (4), que la bulle d'Innocent IV relative aux bénéfices ecclésiastiques n'appartient pas à l'année 1252, mais au mois de novembre 1253; qu'ainsi elle n'a pas précédé la réclamation suprême de l'évêque de Lincoln; que loin de là, elle a été la réponse du pape à cette réclamation. Mais, outre que le témoignage anonyme de l'annaliste de Burton ne saurait infirmer l'indication si précise donnée par Mathieu Paris, les *Additamenta* qui complètent *Historia major* comprennent deux bulles d'Innocent IV touchant la collation des bénéfices (5) : l'une est en effet datée de Latran, le troisième jour des nones de novembre de la onzième année du pontificat d'Innocent (ce qui correspond au 3 novembre 1253), mais l'autre est

(1) Mathieu Paris cite plusieurs brefs du Saint-Siége, tous favorables à Robert Grosse-Tête, savoir : un bref du 23 août 1243 contre l'abbaye de Cantorbéry; — un autre du 25 août 1245 contre le chapitre de l'évêché de Lincoln; — un troisième, du 17 mai 1250, qui dessaisissait d'une partie de leurs revenus les religieux du diocèse; — un dernier enfin du 25 septembre 1252, permettant à Robert d'établir des vicariats.

(2) Ad. ann. 1245, p. 688 : « Post multos labores et pecuniarum inæstimabilium effusiones. » — Ad ann. 1250, p. 772 : « Non sine maximæ pecuniæ effusione. »

(3) Mathieu Paris, ad ann. 1252, *Hist. major*, p. 846; *Hist. minor*, fol. 153 v° 2 : « Tempore sub eodem concessit dominus papa iis qui dignitatibus gaudebant, et supra modum in partibus maxime transalpinis opprimebantur, ut rite de ipsis dignitatibus ipsi ad quos pertinebat electio, Deum habentes præ oculis ordinarent. »

(4) *Annales de Burton*, p. 314 : « Eodem tempore (ad ann. 1253) acceptis prædictis literis domini episcopi Lincolniæ et eisdem lectis et intellectis summus pontifex archiepiscopis, episcopis et quibusdam abbatibus regni Angliæ xxx paria literarum vel amplius bullata sub hac forma transmisit... » Suit une bulle datée de Latran, III non. de novembre, XIe année du pontificat d'Innocent IV.

(5) Pag. 184 et 191. Wats a interverti l'ordre de ces deux bulles. Il n'est pas inutile de faire remarquer que le texte de la bulle de 1252 est très-certainement mutilé.

datée de Pérouse le dixième jour des calendes de juin, neuvième année du pontificat; ce qui nous reporte au 23 mai 1252. Mathieu Paris, en deux passages différents, se réfère tour-à-tour à l'une et à l'autre bulle; et il est si loin de considérer la plus récente comme une concession du Saint-Siége aux acerbes remontrances de Robert Grosse-Tête, qu'il nous montre, dès le paragraphe suivant, Innocent IV aveuglé par la colère, s'acharnant contre la dépouille du vénérable évêque de Lincoln, lequel lui apparaît en songe, lui reproche sa coupable conduite, et le laisse tout meurtri d'un coup de crosse au côté droit (1). Quant à cette dernière partie du récit, elle appartient au domaine de la légende, et nullement au domaine de l'histoire. Si elle prouve quelque chose, ce sont les sentiments personnels, les préventions et la crédulité de l'historien.

Nous venons de voir, d'après la correspondance de Robert Grosse-Tête, quels étaient ses sentiments et quelle fut sa conduite à l'égard du Saint-Siége. Il nous reste à toucher quelques mots de ses rapports avec les ordres religieux.

Il était pour son propre compte rigide observateur des lois canoniques, et il n'en tolérait pas la violation chez les autres. Il a dû par conséquent se montrer impitoyable contre le relâchement et l'ignorance qui régnaient dans les vieux monastères. Sous ce rapport, sa conduite justifie pleinement les rancunes de Mathieu Paris qui ne lui pardonne pas d'avoir rendu la vie très-dure aux religieux. Cependant il n'était pas, comme on l'a prétendu, l'ennemi des moines, et nul au contraire n'attachait plus de prix aux services que les communautés monastiques peuvent rendre à l'Eglise, quand elles ne s'écartent pas de l'esprit de leur fondateur. A la voix de saint Dominique et de saint François d'Assise, les premières années du treizième siècle avaient vu s'élever deux ordres nouveaux, dont l'ardente charité contrastait avec l'indolence et les vices de beaucoup d'autres ordres anciennement fondés. Robert Grosse-Tête prononce rarement le nom des Dominicains et des Franciscains, sans rendre hommage à leurs lumières, à leurs vertus, à leur dévouement. C'est dans les rangs de ces deux congrégations qu'il aimait à choisir ses coopérateurs et ses conseillers les plus intimes. Il existe plusieurs lettres de lui, adressées aux supérieurs, et par lesquelles il demande que quelques frères soient délégués près de lui pour l'assister dans le gouvernement de son diocèse (2). Il les veut surtout versés dans la connaissance du droit civil et du droit canon, afin qu'il puisse prendre confidentiellement leur avis dans les cas litigieux, rendus de jour en jour plus fréquents par la mobilité des lois et par la contrariété des jugements (3). Il n'approuvait pas les prélats qui redoutaient de voir les couvents se multiplier et se faire concurrence les uns aux autres. Telle était l'appréhension de l'évêque de Coventry et de Lichfield, Alexandre de Stavensby, qui, voyant les Franciscains à la veille de s'établir dans la ville de Chester, où les Dominicains avaient déjà un couvent, fit le plus mauvais

(1) Ad ann. 1254, p. 883.

(2) *Epist.* XIV, XV, XX, XXXI, XL, XLI, p. 59, 61, 71, 117, 131, 133.

(3) *Epist.* XV, p. 61 : « Addentes aliquem tertium de fratribus vestris, qui in juris civilis et canonici peritia fuerit probatus et exercitatus, cujus possum sano et incorrupto uti secretius consilio, in tot dubiis casibus incessanter emergentibus, et in tanta jurisperitorum hominum secularium nutante et incerta varietate. »

accueil aux nouveaux venus. Robert Grosse-Tête se mit en devoir de rassurer et même de tancer vertement le prélat trop craintif :

« Votre Seigneurie, lui écrit-il (1), sait combien la présence des Frères mineurs dans une localité est utile aux habitants. Leur prédication, l'exemple de leurs vertus, leurs prières sont une source de paix et de lumières : les évêques trouvent en eux des auxiliaires qui en grande partie les suppléent. Vous avez craint que l'arrivée des Frères Mineurs dans la ville de Chester ne nuisît aux Frères Prêcheurs, déjà établis dans cette ville, comme si les aumônes des habitants ne suffisaient pas à l'entretien de l'une et de l'autre communauté. Mais veuillez considérer combien cette appréhension est vaine, l'expérience démontrant que la présence simultanée de deux familles religieuses dans les mêmes lieux, est pour toutes deux une cause de richesse et non d'indigence. L'aumône est comme une source vive qui répand ses eaux avec d'autant plus d'abondance qu'on y puise plus largement..... Connaissant donc le fervent amour qui vous anime pour le bien, nous avons l'espoir qu'après y avoir réfléchi non-seulement vous ne repousserez pas les Frères Mineurs, mais que vous les appellerez à vous et vous les adjoindrez comme auxiliaires. »

On peut juger, par les indications qui précèdent, que la physionomie de Robert Grosse-Tête, telle qu'elle ressort de l'étude de sa correspondance, n'est nullement celle que la tradition lui attribue. Si les lettres que nous avons citées sont authentiques, et leur authenticité n'est pas contestable, il est manifeste que les documents sur lesquels la tradition repose sont apocryphes ; que les récits, en apparence inattaquables, qu'elle a recueillis et consacrés, sont mensongers. Vainement on croirait tout concilier en alléguant que les hommes changent, que l'évêque de Lincoln a changé comme tant d'autres, et que, sur la fin de ses jours, après avoir longtemps défendu le Saint-Siége, poussé à bout par les empiétements et les extorsions de la cour de Rome, il s'est retourné contre elle et a donné un libre essor aux sentiments qu'il avait contenus jusqu'alors. Quelle que soit la mobilité des opinions humaines, de tels changements ne se supposent pas ; il faut, pour y croire, que la critique en trouve quelques traces dans le témoignage des contemporains. Or, nous ne lisons nulle part que Robert Grosse-Tête ait jamais varié de sentiments et d'attitude ; qu'il ait figuré

(1) *Epist.* XXXIV, p. 121 : « Scit vestra discretio quam utilis est populo, cum quo habitant, Fratrum Minorum præsentia et cohabitatio, cum tam verbo prædicationis quam exemplo sanctæ cœlestisque conversationis et devotione jugis orationis continue et indefesse portent pacem et patriam illuminent, suppleantque in hac parte, pro magna parte, defectum prælatorum. Si autem forte timuistis ad horam quod Fratrum minorum apud Cestriam præsentia Fratribus Prædicatoribus ibidem degentibus obesset, quasi utrisque non foret sufficiens ad victum civium populique eleemosyna : advertat diligentius vestra discretio quam vana fuerit hujus timoris solicitudo, cum experientia compertum sit, quod utrorumque fratrum in eadem civitate cohabitatio neutris vergat in egestatem, sed utrisque in abundantiam. Eleemosyna enim est sicut fons vivus qui tanto copiosius fundit aquas, quanto uberius hauriuntur..... Cum igitur in vobis semper abundaverit et abundet veri boni fervidus amor, speramus quod, perhibita deliberatione, dictos fratres non solum non repellet vestræ sanctitatis discretio, sed desideranter sibi adsciscet in adjutorium..... »

tour-à-tour dans des camps opposés, et que les impatiences et les colères de sa vieillesse aient démenti les convictions de toute sa vie.

Comment expliquer maintenant que Mathieu Paris, un contemporain de Robert Grosse-Tête, ait donné place dans son histoire à des faits controuvés, relatifs à un prélat qu'il avait connu, et dont il ne pouvait ignorer ni les sentiments, ni les actes? Quelles que soient les préventions de l'historien, quelque partialité haineuse qu'il témoigne contre la cour de Rome, il est difficile de penser que, fût-ce pour nuire au pape, il eût osé mentir de propos délibéré et propager impudemment des fables dont il aurait été le premier auteur. Dirons-nous que ces fables sont des interpolations qui datent de la fin du treizième siècle et qui sont l'œuvre des continuateurs de Mathieu Paris? Cette conjecture n'aurait rien d'improbable si le *British Museum* ne possédait pas un exemplaire de l'*Historia minor*, écrit de la main même de l'auteur, et dans lequel sont reproduits, à peu près textuellement, la plupart des récits de l'*Historia major*. Mais l'existence même de cet exemplaire autographe ne suffit-elle pas pour écarter tout soupçon d'interpolation? Remarquons cependant que la partie de l'ouvrage que Mathieu Paris passe pour avoir lui-même transcrite s'arrête à l'année 1252, et qu'à dater du commencement de 1253 une autre main paraît avoir tenu la plume; de sorte que cette dernière partie, qui contient précisément les passages relatifs à Robert de Lincoln, n'a pas la même autorité que les précédentes. Remarquons aussi que la violente diatribe contre la cour de Rome, que l'*Historia major* attribue à Robert de Lincoln mourant, ne se retrouve pas dans l'*Historia minor*, soit que dans l'*Historia major* elle ait été ajoutée au texte original par l'infidélité de quelque copiste, soit que Mathieu Paris, après l'avoir admise d'abord, l'ait ensuite rejetée lui-même comme apocryphe. Quoi qu'il en soit, quand nous considérons les faits controuvés relatifs à Robert Grosse-Tête que retrace l'*Historia major* et même l'*Historia minor*, ce qui nous paraît le plus probable, c'est que le moine de Saint-Albans, implacable adversaire de la papauté, toujours prêt, en dépit de l'habit qu'il portait, à dénoncer la tyrannie et les abus de la cour de Rome, se sera rendu, sans le vouloir, le complice d'une fraude; c'est que, abusé par d'injustes préventions, il aura trop légèrement accueilli des anecdotes suspectes qui flattaient ses rancunes, et des documents supposés que les ennemis du Saint-Siége faisaient courir sous le nom de l'évêque de Lincoln.

Dans plusieurs manuscrits sans doute, aussi bien que dans l'*Historia major*, la lettre au pape Innocent IV est attribuée à Robert Grosse-Tête; mais nous ne croyons pas être accusé de témérité, en conjecturant que le copiste, sinon le rédacteur lui-même, de cette pièce apocryphe, l'aura placée sous un nom vénéré pour donner plus d'autorité aux plaintes qu'elle exprime. Nous en dirons autant du prétendu mémoire adressé au souverain Pontife en 1250, et de la lettre écrite à la noblesse d'Angleterre et aux bourgeois de Londres. On sait que ces fausses attributions n'étaient pas rares au moyen-âge; elles avaient lieu d'autant plus facilement qu'elles s'adressaient à des esprits crédules, et échappaient au contrôle de ceux qui auraient pu les rectifier. Une fois en circulation, elles acquéraient peu à peu la valeur d'une tradition à peine contestable. C'est ainsi, à notre avis, que les vertus épiscopales de l'évêque de Lincoln ont servi de thème à des récits sans vérité et à des lettres supposées, dans lesquelles la noble fermeté du prélat se trouve transformée en une résistance ouverte et presque factieuse au Saint-Siége. De là est née une tradition fausse qui date du moyen-âge, que les disciples de Wiclef ont dû recueillir et propager, et dont l'expression la plus complète fut au sei-

zième siècle un poëme sur Robert Grosse-Tête qui a été publié par Wharton. Au reste, il n'est pas facile en général de remonter à la source des erreurs historiques les mieux démontrées, ni de découvrir où elles ont pris naissance et comment elles se sont répandues. Un point demeure constant, c'est que les écrits contre la cour de Rome, attribués à Robert Grosse-Tête, aussi bien que les faits correspondants racontés dans l'*Historia major* et dans l'*Historia minor* sont en contradiction manifeste avec les opinions qui se font jour à chaque page de la correspondance authentique de l'évêque de Lincoln. La critique est donc en droit de rejeter ces écrits comme apocryphes, ces faits comme controuvés, dût l'autorité historique des deux ouvrages de Mathieu Paris en souffrir quelque peu. Tel était le seul point que nous nous fussions proposé d'établir dans les pages qui précèdent.

On passe à la présentation des livres.

L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent :

1° *Grammatik der altbaktrischen Sprache nebst einem Anhange uber den Gāthādialekt* von Fried. Spiegel Leipzig, 1867, 1 vol. in-8°. — Cet ouvrage est destiné par l'auteur au concours Volney de 1868.

2° *Histoire romaine de Dion Cassius* traduite en français par E. Gros, ouvrage continué par M. V. Boissée : t. IX (Paris 1867 in-8°) offert, de la part du traducteur, par M. Egger.

3° *Les Origines étrangères dans la première religion des Romains*, par M. F. Robiou (br. in-8°).

4° *Journal asiatique*: août 1867.

5° *Annales de philosophie chrétienne*: novembre 1867.

6° *Revue archéologique* : janvier 1868.

M. Renier présente à l'Académie, au nom de M. G. Henzen, correspondant à Rome, un mémoire *Sur les fragments des Actes des frères Arvales récemment découverts*. « L'Académie sait, dit-il, combien de renseignements importants pour l'histoire de l'empire romain ont été fournis par les monuments des frères Arvales, publiés par Marini. Il y avait lieu d'espérer que cette collection si précieuse s'augmenterait et se compléterait successivement par des découvertes ultérieures. Mais jusque dans ces derniers temps cet espoir ne s'était pas réalisé. C'est qu'on avait perdu le souvenir du lieu où avaient été faites les premières découvertes, et que Marini, dont la science et la sagacité s'étaient ici trouvées en défaut, avait placé ce lieu, qui n'était autre que le *lucus Deae Diae*, sur la via Ostiensis, à quelques milles de Rome.

« Depuis, notre savant confrère, M. de Rossi, a découvert dans la

riche collection de Mss. relatifs aux antiquités de Rome, que l'on conserve à la bibliothèque du Vatican, l'indication exacte du lieu où avaient été trouvés, à la fin du XVIe siècle, les premiers actes des frères Arvales (1). Ce lieu est situé de l'autre côté du Tibre, sur la *via Portuensis*, à 5 milles de Rome. C'est aujourd'hui la *vigna Ceccarelli*.

» Quelques fouilles pratiquées dans cette vigne, en 1865, ont amené, en effet, la découverte des ruines du temple de la déesse *Dia*, et un magnifique fragment des Actes du collége des frères Arvales, se rapportant au règne de Néron, et que M. DE ROSSI a publié dans son *Bulletin d'archéologie chrétienne* (n° de juillet et août 1866).

» De nouvelles fouilles y ont été entreprises l'année dernière par les soins de l'Institut de Correspondance archéologique de Rome, et sous la direction de M. Pietro Rosa. Commencées au moyen de cotisations de la Société archéologique de Berlin, elles ont pu être continuées pendant une grande partie de l'année, grâce à la libéralité de S. M. la reine de Prusse, et ont produit, outre une grande table, comparable par son importance à celle qui avait été découverte l'année précédente, un très-grand nombre de fragments moins considérables, mais qui ont aussi leur importance et comblent beaucoup de lacunes dans la série publiée par Marini.

» Ce sont ces nouveaux fragments qui forment le sujet du mémoire publié par M. Henzen. Il n'est pas nécessaire d'ajouter qu'en les restituant autant que possible et en faisant ressortir les nouveaux renseignements historiques qu'ils contiennent, il a donné une preuve de plus de sa sagacité et de sa connaissance approfondie de l'histoire et des antiquités romaines.

» L'Académie apprendra avec intérêt, dit en terminant M. LE PRÉSIDENT, que ces fouilles du *lucus Deae Diae* sont la dernière entreprise archéologique à laquelle se soit intéressé notre illustre et regretté confrère M. LE DUC DE LUYNES. Frappé de l'importance des résultats qu'elles avaient déjà produits, il avait projeté de les faire continuer à ses frais cette année. Sa mort si regrettable est

(1) Voir les *Annales de l'Inst. de Corresp. arch.*, 1858, p. 58 et suiv.

venue empêcher l'exécution de ce projet, qui eût ajouté encore à la somme déjà si considérable des services rendus par lui à la science. »

M. LE PRÉSIDENT présente ensuite, au nom De M. Ch. de Vigneral, capitaine d'état-major attaché au service topographique en Algérie, un ouvrage intitulé : *Ruines romaines de l'Algérie, subdivision de Bône, cercle de Guelma* (1 vol. de 107 pp., accompagné d'une carte du cercle de Guelma et d'un grand nombre de planches lithographiées). « C'est une description très-détaillée, très-consciencieuse et très-exacte de toutes les ruines romaines existant dans le cercle de Guelma. L'auteur y a ajouté des plans des ruines les plus considérables et des dessins des monuments qui lui ont paru les plus intéressants. Il continue ce travail et nous promet, dans un avenir prochain, une description semblable de toutes les ruines romaines de la subdivision de Bône. Cette subdivision et celle de Guelma sont au nombre des plus riches de l'Algérie en antiquités romaines. M. De Vigneral, en en publiant la description archéologique, aura rendu à la science un service qui mérite d'être signalé. »

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. LE PRÉSIDENT fait part à l'Académie d'une lettre qu'il a reçue de M. ALEXANDRE, laquelle contient une inscription venue d'Algérie et datant de l'an 75 de notre ère, Titus et Domitien étant consuls pour la quatrième fois.

Séance du vendredi 24.

PRÉSIDENCE DE M. RÉNIER.

M. LE PRÉSIDENT informe l'Académie que M. le Secrétaire perpétuel, un peu souffrant, ne peut se rendre à la séance et qu'il a chargé M. WALLON de le remplacer au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et la rédaction en est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT rappelle à l'Académie qu'un mois s'est écoulé depuis la notification de la mort de M. LE DUC DE LUYNES, et il

l'invite à déclarer s'il y a lieu ou non de procéder à son remplacement. — L'Académie décide au scrutin qu'il y a lieu de procéder à son remplacement. — Elle fixe à la séance prochaine la discussion des titres des candidats.

M. Leroux de Lincy écrit à l'Académie pour solliciter de ses suffrages la place vacante par suite du décès de M. LE DUC DE LUYNES. — Le nom de M. Leroux de Lincy sera inscrit sur la liste des candidats.

M. LE SECRÉTAIRE INTÉRIMAIRE donne lecture d'une lettre de M. le Dr Pauli, qui transmet à l'Académie les empreintes d'inscriptions arabes d'un pot en cuivre, ayant appartenu au sultan Malek Dhaher Bibars, et d'une amulette rapportée par lui d'Asie-Mineure. Les inscriptions arabes n'ont pu être lues qu'en partie par les savants orientalistes d'Allemagne auxquels M. le Dr Pauli s'est adressé, et quatre lettres seulement de l'amulette ont été déchiffrées. C'est sur l'avis de M. FLEISCHER, associé étranger de l'Académie, que M. le Dr Pauli s'adresse à elle pour en obtenir, s'il est possible, une lecture complète. — Les lettres et les empreintes sont communiquées à MM. DE SLANE et DE LONGPÉRIER.

M. LE BLANT commence la première lecture d'un mémoire intitulé : « *Recherches sur la cohorte mentionnée par les Évangélistes dans la Passion de J.-C.* »

M. le Ministre de l'Instruction publique écrit à l'Académie pour lui transmettre, au nom de l'auteur, M. Boot d'Amsterdam, une édition critique des *Lettres de Cicéron à Atticus* (2 vol. in-8°). — Il sera écrit à M. le Ministre pour lui accuser réception de cet envoi, et à M. Boot pour le remercier du don de son ouvrage.

M. Paul de Lagarde adresse à l'Académie, pour le concours du prix Volney, un volume intitulé « *Beiträge zur Baktrischen Lexicographie* » (Leipzig, 1868, 1 vol. in-8°). — Renvoi à la commission du concours de 1868.

M. le SECRÉTAIRE INTÉRIMAIRE présente à l'Académie le tome XXVI, 1re partie, de ses *Mémoires*. Une planche qui manque, et dont le tirage va se faire, en retardera pour quelques jours la distribution.

M. DELISLE fait hommage à l'Académie de sa *Notice sur le Cartulaire*

du Comte de Rethel (Extr. de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*.

M. VINCENT fait également hommage à l'Académie de son *Mémoire sur le Calendrier des Lagides*, à *l'occasion de la découverte du décret de Canope* (Extr. de la *Revue archéologique*).

M. BRUNET DE PRESLE offre à l'Académie un *Catalogue de livres* du libraire-imprimeur Nicolaïdès Philadelphien (Athènes, 1868). Il y voit un curieux témoignage du mouvement littéraire de la Grèce dans ces dernières années.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Ueber ein Fragment der Bhagavati* von A. Weber (Berlin, 1866-67. 2 vol. in-4°).

2° *Note sur deux inscriptions himyaritiques* par M. Fr. Lenormant (Extr. des *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*).

3° *La Mère chez certains peuples de l'Antiquité* par M. A. Giraud-Teulon fils (Paris et Leipzig, 1867, in-8°).

4° *Revue historique de droit français et étranger* : novembre-décembre. 1867.

5° *Bulletin de l'œuvre des pèlerinages en Terre-Sainte* : décembre 1867.

6° *Revue de l'Orient et des colonies* : n° 1 de 1868.

M. LE PRÉSIDENT cède le fauteuil à M. le Vice-Président, pour donner communication d'une inscription latine découverte à Lambèse, en Afrique. Cette inscription, bien qu'incomplète, contient l'histoire de la construction d'un aqueduc souterrain qui alimentait la colonie de Saldæ (aujourd'hui Bougie), et l'on y relève des détails intéressants pour l'histoire de la Numidie et de la Mauritanie césarienne à l'époque d'Antonin le Pieux.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 31.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. LE SECRÉTAIRE INTÉRIMAIRE donne lecture à l'Académie d'une

lettre de M. Fleischer, récemment élu associé étran-, remercie l'Académie du titre dont elle vient de l'honorer.

MM. Labarte, De Vogüé et Ch. Nisard écrivent à l'Acad. pour se porter candidats à la place d'académicien libre, laiss. vacante par la mort de M. le duc de Luynes. — Les noms de MM. Labarte, De Vogüé et Ch. Nisard seront joints aux noms déjà inscrits.

M. De Coussemaker, qui s'était fait précédemment porter sur cette liste, écrit, au contraire, pour retirer sa candidature.

M. le Secrétaire intérimaire donne lecture du *Rapport* de M. le Secrétaire perpétuel *Sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le 2e trimestre de l'année* 1867.

Messieurs,

« Malgré les efforts de vos Commissions et ceux de l'Imprimerie impériale, les retards regrettables que je signalais, il y a six mois, dans vos travaux et dans l'impression de vos ouvrages, n'ont pu être complétement rachetés; par la force des choses, le premier semestre de 1867 a continué de peser plus ou moins gravement sur le second.

Parmi vos grands Recueils historiques, celui qui s'est relevé le premier et qui a repris son cours avec l'activité à laquelle nous ont habitués les éditeurs, MM. de Wailly et Delisle, c'est le Recueil des *Historiens de la France*. De seize feuilles tirées, le tome XXIII s'est avancé jusqu'à trente-quatre, donnant 136 pages, qu'il faut porter à 200, si l'on tient compte des feuilles bonnes à tirer. La matière de 200 autres pages reste en copie à l'Imprimerie.

Je ne puis en dire tout-à-fait autant, et à mon grand regret, des *Historiens occidentaux des Croisades*. Nulle feuille bonne à tirer du tome IV n'est venue encore sous mes yeux. Quatre étaient en épreuves, à la fin de décembre, et huit environ à l'état de placards sont en circulation. Une fois bien commencée, comme elle l'est, l'impression ne peut tarder à prendre une marche plus vive et plus régulière, cette marche à laquelle, eux aussi, MM. Wallon et Ad. Regnier nous ont accoutumés.

Pour les *Historiens orientaux* et pour les *Auteurs arabes*, M. de Slane s'est mis résolûment à la tâche, aussi compliquée que délicate, que vous lui avez confiée depuis la mort de M. Reinaud. L'*Index* général du tome Ier, renfermant une centaine de pages, est prêt pour l'impression. Les additions à faire aux notes et corrections se préparent. Quant à l'Introduction, travail plus considérable, qui doit s'appliquer dans une certaine mesure à la section entière des Historiens arabes des Croisades, notre confrère s'en occupe sans relâche.

M. Delaurier se loue aujourd'hui du zèle que met l'Imprimerie impériale pour l'achèvement du tome Ier des *Historiens arméniens* du même recueil. L'impression est parvenue à la douzième et dernière feuille de l'appendice qu'il a consacré au complément de l'histoire du royaume de la Petite Arménie, à l'époque des Croisades et sous les Lusignans. L'Intro-

du Comte d

de France et l'*Index* du volume sont en cours d'exécution, et tout permet M. [illegible]mer, avec l'auteur, que ce tome Ier paraîtra dans le cours de la pré- [illegible] année. Nous en prenons acte comme d'un engagement déjà ancien. [illegible] Quant aux *Historiens grecs* des Croisades, je ne saurais dissimuler que le progrès de cette partie du Recueil m'a paru bien lent durant ce dernier semestre encore. Quatre feuilles nouvelles seulement sont parvenues à la seconde épreuve et vont être tirées ; quelques rares placards sont en correction. Il reste cependant, passé les cent quatorze feuilles imprimées de ce volume, de quoi composer quatorze ou quinze feuilles en plus ; des explications seront demandées à l'Imprimerie sur les causes d'un retard doublement préjudiciable. M. MILLER sait, d'ailleurs, que, d'après les conventions faites, M. ALEXANDRE compte, à son retour, pouvoir livrer à l'impression ses notes, dès longtemps préparées, sur les textes de la seconde et de la troisième Croisade, notes qui ne sauraient trouver place qu'après celles de M. MILLER lui-même, sur le récit de la première Croisade par Anne Comnène.

Je reviens à ceux de nos grands Recueils diplomatiques et historiques qui concernent exclusivement la France et ses annales politiques ou littéraires. M. L. DELISLE nous apprend que, dans le cours de la longue mais consciencieuse préparation de la publication qui lui est confiée, des *Chartes et diplômes non imprimés* des rois de la troisième race jusqu'à Philippe-Auguste, ont été dépouillés par son auxiliaire M. Luce, pour y rechercher et copier les chartes vidimées antérieures à 1180, les registres du Trésor des chartes qui correspondent au règne de Charles le Bel et aux huit premières années du règne de Philippe de Valois. M. De Lépinois travaille, de son côté, sur les lieux, à transcrire les pièces anciennes des Archives de la Haute-Garonne, qui n'avaient point encore été copiées par M. Luce.

L'impression du tome VIII de la *Table des pièces imprimées* de notre histoire, continuée par M. LABOULAYE, reste à quatorze feuilles tirées. Dix feuilles sont en épreuves, seize en composition, onze en copie à imprimer.

Le tome XVI du *Gallia Christiana*, réduit par une décision précédente à trois fascicules, serait bien près de son terme, à ne considérer que le texte, dont les trois dernières feuilles se corrigent en ce moment. Mais il reste à rédiger les différents *Index*, et cette rédaction est un travail de longue haleine, qui demande la plus scrupuleuse attention. M. HAUREAU ne peut prévoir encore à quelle époque ce travail sera terminé.

Il n'en est pas de même du tome XXV de l'*Histoire littéraire de la France*, dont M. HAUREAU dirige la publication avec tant de zèle. Ce volume nous est promis définitivement pour les premiers mois de la présente année. La feuille soixante-cinquième doit être actuellement tirée. D'autre part, la copie de toutes les notices qui restent à imprimer est entre les mains de l'éditeur. Enfin, plusieurs notices qui doivent faire partie du tome XXVI ont été lues déjà dans le sein de la Commission.

Le plus ancien des Recueils, ajoutés successivement par l'État ou par vous-mêmes à vos *Mémoires*, avant que vous eût été dévolue une part si considérable de l'héritage des Bénédictins, les *Notices et extraits des manuscrits* ont continué de languir un peu, plus par la faute de l'Imprimerie que par celle des auteurs, pendant le dernier semestre. La première partie du tome XXI, qui doit comprendre le dernier tiers, depuis longtemps imprimé, de la traduction des *Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun*, par M. DE SLANE, attend toujours son complément. L'*Index* est enfin en composition ; la liste des chapitres, les Notes et Additions sont également aux mains de l'imprimeur. Restera un *Index* particulier de termes techniques, heureusement

aussi court qu'indispensable, où s'exerce encore la patiente sagacité du traducteur.

Ni ce volume ni la seconde partie du tome suivant des *Notices*, le XXIIe, ne peuvent désormais se faire beaucoup attendre. Quoique dix feuilles seulement du savant travail de M. Thurot sur nos grammairiens latins du moyen-âge soient venues s'ajouter aux dix-sept précédemment tirées, quatorze feuilles peuvent l'être quand il plaira à l'Imprimerie, et il ne reste plus que vingt-cinq feuilles à composer pour terminer l'ouvrage. Avant qu'il soit entièrement imprimé, j'aurai fait commencer la partie orientale de ce tome XXII, laquelle correspondra à celle du tome XXI que nous attendons encore.

Le Recueil dit *des Savants étrangers*, cette fondation de l'Académie à laquelle elle attache une si juste importance d'impulsion et d'encouragement, n'est pas, il faut le dire, en aussi bonne situation. Le *Syllabaire assyrien*, de M. Ménant, qui doit à lui seul, par une rare libéralité, remplir les deux parties du tome VII, de la première série, n'en a pas, jusqu'ici du moins, suffisamment profité. L'impression, interrompue par diverses causes, a été reprise seulement dans les derniers mois du semestre écoulé. Il en résulte que deux feuilles nouvelles ont été tirées, ce qui porte le chiffre actuel à vingt-quatre ; les feuilles vingt-cinq à trente sont en épreuves depuis plus d'un an ; cinq feuilles seulement restent en copie. L'auteur demande au moins la régularité du travail à l'Imprimerie ; il ne dépendra pas de nous qu'il ne l'obtienne, mais il faut qu'il en donne l'exemple. Là est le grand levier de tous nos travaux.

Ce levier, cependant, n'a pas suffi à M. Wescher, pour son Mémoire d'un si grand intérêt sur les *Inscriptions inédites de Delphes*. Déposé en entier, dès le principe, à l'Imprimerie, et destiné à ouvrir le tome VIII de la même série du Recueil, ce mémoire est resté comme paralysé pendant un temps considérable, malgré les efforts de l'auteur et les miens. C'est un exemple qui ne se renouvellera pas, j'ai besoin de l'espérer. En attendant, le travail de M. Wescher, resté, il y a six mois, à quatorze feuilles tirées, n'en compte aujourd'hui encore que dix-huit, auxquelles il faut ajouter quatre feuilles en épreuves. Cette expérience, qui laisse à peine prévoir le terme du volume, me décide à mettre sous presse la seconde partie du tome VIII, où plusieurs mémoires importants dès longtemps admis, tels que ceux de M. Henri Martin, de Rennes, sur divers points de l'astronomie et du calendrier de l'Egypte, pourront enfin trouver place.

J'ai pu, dans la dernière séance, non par moi-même, mais par les mains de l'excellent confrère, toujours prêt à venir au secours des défaillances de ma santé, déposer sur votre bureau la première partie du tome XXVI de vos *Mémoires*. Ce volume qui, en dépit de tous les retards, n'en est pas moins le second achevé dans le cours des deux dernières années, renferme huit Mémoires d'une grande variété : deux de M. DE SAULCY, l'un *Sur la nature et l'âge des divers appareils de l'enceinte extérieure du Haram-ech-Cherif de Jérusalem*, l'autre *Sur les monuments d'Aâraq-el-Emyr*, tous deux accompagnés de planches d'une rare et nécessaire fidélité ; deux mémoires de M. LÉON RENIER, *Sur une inscription découverte à Orléans*, puis *Sur les officiers qui assistèrent au conseil de guerre tenu par Titus avant l'assaut du temple de Jérusalem* ; deux Mémoires d'histoire nationale, l'un de M. HAUREAU, intitulé *l'Eglise et l'Etat sous les premiers rois de Bourgogne*, l'autre de M. DE WAILLY, *Sur la date et le lieu de naissance de saint Louis* ; un Mémoire épigraphique et historique de M. WADDINGTON, *Sur la chronologie de la vie du rhéteur Ælius Aristide* ; et enfin des *Observations sur les coupes sassanides*, par M. DE LONGPÉRIER.

J'espère m'acquitter bientôt d'une vieille dette en présentant à l'Académie la première partie du tome XXIII de son Recueil, consacrée à l'histoire de ses actes, de 1857 à 1860. Je revois, dans ce moment même, les dernières épreuves de ce volume, et, sitôt qu'il sera publié, j'aborderai la période suivante de 1861 à 1864, qui formera également la première partie arriérée du tome XXV. Je compte mettre sous presse, du même coup, un nouveau volume de *Mémoires*, qui complétera le tome XXVI. L'activité de l'Académie soutiendra la mienne dans ces tâches multiples. Je la prie de croire que ni la trop persistante lacune du tome XXII, destiné à la *Table de la seconde décade* de notre nouvelle série, ni cette autre lacune déplorable de la partie française de la *Table orientale* des XIV premiers tomes du Recueil des Notices et Extraits des manuscrits, n'ont fui de mon souvenir. La Commission des travaux littéraires, toujours aussi vigilante pour vos intérêts scientifiques que bienveillante pour votre secrétaire, les lui rappellerait au besoin. Elle s'en préoccupe plus que jamais en ce moment, et bientôt lui seront proposés deux projets qui, sous votre approbation, paraissent devoir fermer ces deux plaies, pour l'honneur de vos deux plus anciens Recueils. »

M. Ch. Robert, correspondant, écrit à l'Académie pour lui offrir un ouvrage intitulé : *Sigillographie de Toul* Paris, 1868, 1 vol. in-4°).

M. l'abbé Cochet, correspondant, lui fait également hommage de deux dissertations archéologiques : *Le tombeau de Sainte-Honorine à Graville près le Havre* (Rouen, 1867, br. in-8°) et *Tombeaux du roi Henri-Court-Mantel et du duc de Bedford à la cathédrale de Rouen* (Rouen, 1867, br. in-8°).

Est offert, en outre, à l'Académie le n° de janvier 1868 des *Annales de la propagation de la foi*.

M. DE SAULCY fait hommage à l'Académie de la 1re livraison du *Bulletin archéologique du Musée* PARENT. Pour faire connaître ce qu'est ce Musée et ce que doit être cette publication, il lit à l'Académie quelques lignes de la Notice imprimée en tête de ce Recueil, et il y joint quelques explications nouvelles. M. Aug. Parent, voulant honorer la mémoire de son père et bien mériter lui-même des sciences archéologiques, dont il est un des plus fervents sectateurs, a fondé et richement doté un Musée destiné à faciliter 1° l'étude de l'art dans toutes les transformations qu'il a subies en passant de l'Asie en Europe ; 2° celle de la civilisation dans ses moindres détails, durant cette même période. Pour enrichir ce Musée rien ne sera épargné ni dans les fouilles à faire, ni dans les voyages à entreprendre, ni dans les objets à acquérir, et cette œuvre est assurée à toujours, car elle doit se perpétuer par une fondation dont la rente seule suffira aux opérations les plus larges. Le Musée sera ouvert 4 jours par semaine, et 3 autres jours seront réservés à l'étude ; et en attendant, un bulletin paraîtra, bulletin dont l'Académie reçoit le 1er numéro et qui sera, non pas mis dans le com-

merce, mais offert aux hommes de science par la générosité du fondateur. — L'Académie accueille avec le plus vif intérêt cet hommage et cette communication, et M. le Président prie M. Saulcy de vouloir bien transmettre à M. Aug. Parent les remercîments de la Compagnie.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres des candidats à la place d'académicien libre déclarée vacante.

La discussion close, la séance redevient publique.

M. Ern. Desjardins commence la lecture, en communication, d'une Notice sur le Voyage archéologique qu'il vient de faire dans la Dobrudja.

MOIS DE FÉVRIER.

Séance du vendredi 7.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message en date du 3 février, M. le Ministre de l'Instruction publique consulte l'Académie sur une demande de M. le Directeur de l'Ecole française d'Athènes, d'être autorisé à faire imprimer aux frais de l'établissement un manuscrit de Macarias Magnès, apologiste chrétien de la seconde moitié du IIIe siècle, manuscrit appartenant à un particulier et retrouvé en Epire. — M. le Ministre désire être fixé sur l'intérêt de cette publication avant de prendre une décision au sujet de la demande faite. — L'Académie renvoie l'affaire à l'examen préalable de la Commission de l'Ecole française d'Athènes. M. Renan voudra bien s'adjoindre à la Commission, ayant des renseignements particuliers à lui donner.

M. le maire de Lunéville adresse, à la date du 31 janvier, une demande à l'effet d'obtenir, pour la bibliothèque publique de cette ville, la partie de l'*Histoire littéraire de la France* publiée par l'Académie. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre libre à la place devenue vacante, par suite du décès de M. LE DUC DE LUYNES. — L'Académie se forme, au préalable, en comité secret pour entendre la partie réservée du procès-verbal concernant la discussion des titres des candidats. Cette partie étant adoptée, la séance redevient publique. — Lecture est faite des art. 19-21 du règlement. — M. De Coussemaker ayant retiré sa demande, les candidats qui restent inscrits sont MM. Leroux de Lincy, Labarte, De Vogüé et Ch. Nisard. — Le scrutin est ouvert, il y a 42 membres présents et votants, majorité 22 voix. M. de Vogüé obtient, au 1er tour, 33 voix, M. Labarte 4, M. Ch. Nisard 3, M. Leroux de Lincy 1, M. le Dr Briau (qui ne s'est point présenté) 1. — M. LE PRÉSIDENT proclame, en conséquence, M. le comte De Vogüé membre libre de l'Académie. — Son élection sera soumise à l'approbation de l'Empereur.

L'Académie passe à la présentation des livres.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait hommage, 1°, au nom de M. LITTRÉ, de la 17e livraison de son *Dictionnaire de la langue française* (MAN-MIS).

2° De la part de l'Académie impériale des sciences de Vienne : I. des *Comptes-rendus des séances*, t. LV, cah. 3-4, in-8° ; t. LVI, cah. 1-2 ; — II. des *Archiv für Kunde österr. Geschichtsquellen*, t. XXXVIII, cah. 1 (in-8°) ; — III. des *Fontes rerum austriac.*, t. XXVII, sect. II, in-8°.

3° Par une lettre latine datée d'Edimbourg, *le 6 avant les kalendes de février*, M. Gavin Hamilton, de l'Académie d'Elgin, adresse au Secrétaire perpétuel les 4 ouvrages suivants composés par lui et qui paraissent, sauf information précise, destinés au concours du prix Volney : I. *The functions of* si *and* qui, etc. (London, 1862 in-8°); II. *The true theory of the subjunctive or the logic of the latin language* (Edinb. 1864, in-8°) ; — III. *The true theory of the greek negative* Μή (*Ibid.* 1866, in-8°) ; — IV. *The subjunctiv of the Greeks and Latins with an Appendix on* Μή (*Ib.* 1867, in-8°).

4° *Gesch. der Stadt Rom* von Alfred v. Reumont, t. II (De la do-

mination des peuples germaniques à la fin du Grand Schisme), Berlin, 1867, in-8°, avec une lettre d'envoi du professeur De Giesebrecht, au nom de la Commission hist. de l'Académie des sciences de Munich.

5° *De l'art récemment qualifié* ANTÉDILUVIEN, *examen critique*, etc. par M. L. Fallue, br. in-8° (Extr. de la *Revue artistique et littéraire*).

6° *Revue de l'Orient et des Colonies* : 30 janv. 1868.

M. LE PRÉSIDENT présente les 3 ouvrages suivants :

7° *Revue numismatique* par MM. DE WITTE et DE LONGPÉRIER, 1867, n°s 3-4.

8° *Miroir trouvé à Corinthe* par M. DE WITTE (extr. de la *Revue archéologique*, 1867).

9° *Th. Vallauri de Inscriptione Mediolani effossa*. an. MDCCC. LXVII (extr. des *Actes de la Société de Turin pour l'avancement des sciences*, Turin 1868), article dédié à M. RENIER. A cette occasion, M. RENIER complète les observations de l'auteur sur le sens et la date du mot *Aviaticus* employé dans l'inscription sous cette forme : *Avviaticis suis*.

10° M. PAULIN PARIS fait hommage, au nom de la Commission chargée de diriger la collection de documents destinée à former l'*Histoire générale de Paris*, de l'ouvrage intitulé les *Anciennes Bibliothèques de Paris*, etc., par Alfred Franklin, t. I, 1867, in-4°, ouvrage déjà présenté par l'auteur au concours des Antiquités de la France pour 1868.

M. Ern. Desjardins termine la lecture, en communication, de l'*Exposé des résultats géographiques et archéologiques de son Voyage dans la région du bas Danube*.

ANALYSE.

M. Ernest Desjardins a adressé trois communications à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur les principaux résultats de son voyage en Orient (Valachie et Bulgarie).

Ces communications sont datées : la première de Bucharest, 11 juin ; la seconde de Galatz, 28 août, et la troisième de Vienne en Autriche, 9 novembre 1867.

La première, adressée à M. L. RENIER, alors vice-président annuel, était accompagnée des estampages de trente-quatre inscriptions, dont la plupart sont inédites et les autres inexactement publiées. Ces inscriptions figurent dans quatre dépôts différents :

la cour du général Mavros à Bucharest, le Musée des antiquités de cette ville, la villa de Moara Domneasca, située à dix kilomètres à l'est, et qui appartient à M. Kotzebue, gendre du général, qui la lui a cédée. Enfin quelques-unes sont tirées de divers points de la Valachie. Quant à leur provenance première, elle est malheureusement inconnue pour la plupart d'entre elles. On sait seulement que le général Mavros avait fait enlever, lors de la guerre de 1827, sur la côte danubienne de Petite-Valachie et de Bulgarie, tous les monuments qui se trouvent chez lui ou chez son gendre.

L'auteur de la lettre se bornait à donner quelques explications à propos de ceux de ces monuments qui renferment des indications géographiques. L'attention de l'Académie a été particulièrement fixée sur le texte historique inédit d'une inscription monumentale de trois mètres de long, faisant connaître officiellement, pour la première fois, le nombre des victoires remportées par les deux Augustes Dioclétien et Maximien et les deux Césars Constance Chlore et Galerius sur les Germains, les Sarmates, les Perses et les Bretons, à une date comprise entre les années 293 et 301.

Beaucoup d'autres inscriptions se recommandent dans les séries de Bucarest et de Moara Domneasca par les faits curieux qu'elles nous révèlent sur l'organisation militaire et municipale des provinces de Dacie et de Mésie.

La seconde lettre de M. Desjardins, adressée à M. DE LONGPÉRIER, alors président annuel de l'Académie, rend compte d'un voyage de reconnaissance géographique et archéologique effectué par lui, de concert, pour une partie du moins, avec M. Guillaume Lejean, sur la côte de Bulgarie, entre Vidin et Galatz. Cent quarante lieues environ de la rive danubienne de droite ont été étudiées au point de vue des antiquités. Une dizaine d'inscriptions, dont deux surtout ont une importance capitale, ont été estampées; une carte de tous les vestiges de l'antiquité romaine et byzantine a été dressée; une dizaine de plans de villes anciennes, de campements romains et de forteresses du VIe siècle ont été levés; enfin quelques dessins de monuments étaient joints à cet envoi. L'auteur de cette lettre s'est particulièrement attaché aux identifications avec les localités

modernes, des stations des deux itinéraires, des lieux de campements légionnaires indiqués dans la *Notitia* et des défenses militaires mentionnées dans le *De ædificiis* de Procope. Ce qui a rendu possible une exploration de cette nature, accomplie en si peu de temps, c'est la facilité offerte aux deux voyageurs par le capitaine de frégate De la Richerie, commandant la station française du Danube, qui a mis au service de la double mission française l'aviso le *Magicien*.

Tous les résultats de ce voyage, réunis à ceux de l'exploration de la Dobrudja, sont consignés dans la troisième lettre que nous donnons *in extenso* à la suite de cette analyse.

*Lettre à l'*ACADÉMIE *sur un voyage archéologique dans la Dobrudja*

Vienne, 9 novembre 1867.

« J'ai eu l'honneur d'adresser à l'Académie deux communications sur la première partie de mon voyage : l'une, plus spécialement épigraphique, portait sur les inscriptions inédites que j'avais relevées à Bucarest et à Moara Domneasca; l'autre, surtout géographique, exposait les principaux résultats de mon exploration de la rive danubienne de Bulgarie (anciennes provinces romaines de *Mésie supérieure* et de *Mésie inférieure*).

» Je me propose d'entretenir la savante compagnie de mon voyage en Dobrudja, région de la Bulgarie qui correspond à la province romaine de *Scythie*, détachée, vers la fin du troisième siècle, de la Mésie inférieure (1).

» J'ai dû me préoccuper d'abord de retrouver les stations de l'Itinéraire d'Antonin et de la Table de Peutinger; car l'identification de ces positions anciennes avec les localités modernes devait former autant de jalons propres à faciliter l'exploration géographique et archéologique de ce pays.

» A ce point de vue, la reconnaissance de toutes les positions romaines de la Mésie riveraine, que j'avais tentée dans le voyage danubien dont j'ai rendu compte à l'Académie, devait être le préambule nécessaire de la restitution géographique de la province de Scythie. En effet, la distance et les noms des deux itinéraires forment, pour toute la côte danubienne et maritime, comme une longue chaîne dont les anneaux se trouvent étroitement liés ensemble.

» A ces deux documents devaient s'ajouter : 1° la *Notitia dignitatum* dont les campements militaires dans la région danubienne ont été si imparfaitement étudiés jusqu'à ce jour au point de vue géographique; 2° le

1 Le plus ancien document qui nous fasse connaître l'existence de la province de Scythie est la liste de Vérone découverte par M. Th. Mommsen, en 1862, et publiée, la même année, par ce savant. Elle a été traduite en français par M. Em. Picot, et publiée dans la *Revue archéol.* de Paris en 1867, in-8°, p. 25 et suiv. Cette liste date de 297 de notre ère.

De ædificiis de Procope qui n'a jamais, que je sache, donné lieu à un travail du même genre et qui me paraît avoir tant d'importance qu'il devrait être comme le véritable guide du voyageur archéologue dans cette contrée. On peut affirmer, en effet, que l'explorateur n'a guère devant les yeux que les constructions de Justinien et que l'on n'obtient de monuments antérieurs que par la démolition ou l'écroulement naturel des défenses formidables dont l'empire byzantin s'était donné le luxe au sixième siècle de notre ère.

» Tandis que les itinéraires se contentent de contourner la province de Scythie en suivant d'abord la rive droite du fleuve, puis la côte maritime, la *Notitia* et le *De ædificiis* nous conduisent, en outre, dans l'intérieur du pays qui est demeuré inexploré jusqu'à ce jour en ce qui regarde la recherche des antiquités. Si l'on ajoute à ces documents les rares indications tirées des géographes anciens et surtout de Ptolémée et du Ravennate ; enfin celles de l'*Histoire Auguste* et d'Ammien Marcellin, on peut espérer posséder quelques points de repère précieux, que viendront éclairer et compléter les monuments épigraphiques et l'exploration attentive du pays.

» Pour procéder avec méthode, j'ai dû prendre pour points de départ les positions anciennes identifiées, sans aucun doute possible, avec les localités modernes. Il n'y en a que trois : *Durostorum*, à Silistrie ; *Troesmis*, à Iglitza ; et *Tomis*, à Kostendjé.

» J'avais visité la première, comme on l'a vu. Je me rendis donc à *Troesmis*.

» Iglitza n'est pas même une bourgade, c'est une simple habitation, créée et occupée par un Français, M. Désiré More, sur les ruines de la cité antique et au nord des deux forteresses de Justinien, construites de ses débris sur l'emplacement de deux anciens camps légionnaires.

» Il est facile de retrouver trois époques distinctes dans l'histoire de *Troesmis* : elle existait déjà au temps d'Ovide et fut alors reprise aux Gètes par Flaccus (1). Ce devait être une bourgade fortifiée, située probablement sur l'emplacement où fut construite la forteresse du nord. C'est la seule mention que nous ayons de cette localité jusqu'à Ptolémée (2). A cette seconde époque une légion dut être établie sur un des mamelons abrupts qui se détachent du massif des Balkans orientaux et s'avancent vers le Danube, qu'ils dominent de soixante à quatre-vingts mètres. Parmi les cinquante inscriptions de *Troesmis* que nous possédons aujourd'hui, pas une seule ne remonte au delà d'Hadrien.

» Dans ce même siècle, on forma un second camp sur un autre mamelon, situé au sud du premier, et deux campements distincts furent établis dans ces régions inhospitalières. L'aspect des lieux, les débris qui les couvrent et les inscriptions qui en proviennent justifient en effet la conjecture de M. L. Renier (3) et démontrent que deux légions, à savoir, la *Première*

(1) Praefuit his, Graecine, locis modo Flaccus ; et illo
Ripa ferox Istri sub duce tuta fuit.
Hic tenuit Mysas gentes in pace fideli ;
Hic arcu fisos terruit ense Getas ;
Hic captam Trosmin celeri virtute recepit,
Infecitque fero sanguine Danubium. (*Pontic.* IV, 9, v. 75-80).

(2) Τροισμίς, III, x, 11.

(3) *Inscript. de Troesmis* (*Rev. archéol.* et tirage à part), p. 5. Il ré-

Italique et la *Cinquième Macédonique*, ont pu et dû même occuper simultanément les deux *castra stativa* de *Troesmis*. Les besoins de la défense de l'empire de ce côté avaient dû déterminer cette agglomération de forces dans un poste qui faisait face aux Gètes refoulés dans la région du bas Danube et surveillait les Daces nouvellement soumis. Il en résulta bientôt la formation d'une ville toute légionnaire. « Des vivandiers, des marchands, dit M. L. Renier, venaient s'établir dans le voisinage du camp et y construisaient des baraques, *canabæ*, dont l'ensemble formait bientôt un village. » C'est ce qui eut lieu, comme nous l'apprend en effet l'inscription des *canabenses* de *Troesmis* expliquée par le savant épigraphiste (1); seulement, à la fin du IIIe siècle, nous n'avons pas seulement un village, *vicus*, avec des *magistri pagi* et des *ædiles*; mais une cité considérable portant le titre de *municipium* (2) et ayant un conseil de décurions (3), un collége complet de magistrats (4), un *sacerdos provinciæ* (5), et dont les ruines, ensevelies par des destructions successives, sont encore soulevées aujourd'hui par la charrue sur un espace de plusieurs kilomètres carrés. Le second et le troisième siècle forment donc la deuxième époque de *Troesmis*, époque toute légionnaire et qui marque certainement l'apogée de cette cité.

» On comprend, en effet, comment les soldats des cohortes auxiliaires et les légionnaires eux-mêmes qui obtenaient l'*honesta missio* et le *connubium*, c'est-à-dire le droit d'épouser, une fois seulement, des femmes étrangères, et de donner naissance à des citoyens romains, s'établissaient dans le pays où ils se trouvaient, se groupaient autour des camps et ne tardaient pas à y former une population de *cives romani* (6). C'est de cette façon d'ailleurs que se sont formées toutes les cités romaines de la Dacie et de la Mésie riveraines, dont l'origine est presque partout exclusivement militaire (7). Je me représente le municipe de *Troesmis*, à la fin du second

sulte de ce passage que la légion Ve *Macédonique* n'a été envoyée en Dacie que sous Septime Sévère, d'après les inscriptions que M. Mommsen a réunies provenant de ce pays. Les monuments envoyés par M. Engelhardt prouvent qu'elle était à *Troesmis* sous Marc Aurèle; mais nous avons, en même temps, des monuments qui démontrent la présence dans ce lieu de la Ire *Italique*, à la fin du second siècle; or, il n'est pas nécessaire de supposer que cette dernière « ait remplacé » la Ve *Macédonique*, si elles ont pu y résider ensemble.

(1) L. Renier, *Inscr. de Troesm.*, p. 13 et suiv.

(2) Inscr. nos 13 et 14 de la série de M. Renier.

(3) Inscr. nos 1, 2, 3, 6, de la série de M. Renier.

(4) Le titre de *municipium* le suppose. Une de mes inscriptions inédites mentionne des questeurs.

(5) Inscr. no 4 de la série de M. Renier.

(6) VET · ET · C · R · CONS · AD · CANAB · LEG · V · M. *Veterani et cives romani consistentes ad Canabas legionis quintæ Macedonicæ*, no 11 de la série de M. Renier.

(7) M. Renier a publié, sous le no 10, le commencement d'une liste de soldats ayant reçu leur congé. J'en ai pu déchiffrer la base et obtenir ainsi une grande partie de la liste; mais j'ai trouvé et estampé des fragments importants de deux autres listes du même genre, ce qui vient encore confirmer le fait de la création d'une ville légionnaire aux alentours du camp, absolument comme à Lambèse en Afrique, pour les soldats de la légion IIIe *Augusta*.

siècle, comme une ville très-importante au nord, au sud et à l'est de ces deux camps d'hiver transformés en véritables citadelles et dominant, à pic, le cours du Danube ; j'en ai déterminé l'étendue, j'ai reconnu l'aqueduc qui amenait, sous terre, de l'eau de source prise à plusieurs lieues de là, et j'ai pu lever le plan de la forteresse du nord. M. Ambroise Baudry avait levé, en 1865, celui de la forteresse du sud. Il y a joint une restitution et un dessin faits avec talent, mais qui nous donnent, bien entendu, avec les éléments qu'il avait devant les yeux, une forteresse byzantine du VIe siècle bien plutôt qu'une défense de l'empire romain au troisième.

» La province de Scythie, dès sa création, fut en proie aux invasions des Goths. Ils furent d'abord repoussés au temps de Gallien, comme en témoignent à la fois le texte de Capitolin (1) et une inscription historique et monumentale que j'ai trouvée à vingt milles au sud de *Troesmis* ; mais ils se rendirent maîtres du pays dans le siècle suivant, et les retranchements du comte Trajan et de Profuturus (2), si connus sous le nom exact, mais mal compris, de *Fossés de Trajan*, au sud de la Dobrudja, nous montrent cette frontière artificielle remplaçant le Danube et prouvent que l'invasion était maîtresse, sous Valens, de toute la région du nord. C'est vers ce temps que *Troesmis* dut succomber, et, à en juger par les épaisses couches de cendre que soulevaient mes ouvriers, la destruction de cette ville dut être complète au IVe siècle.

» J'ai pu me convaincre, en suivant le Danube, qui redevint la frontière de Justinien comme il avait été celle de l'empire romain avant Trajan et après Aurélien (3), que Procope, loin d'exagérer l'importance des travaux du VIe siècle, l'aurait plutôt atténuée. *Troesmis* en serait la preuve, car ce nom se trouve simplement mentionné dans la longue liste des *Castella*, φρούρια, qu'il donne à la fin du livre IV de son *De ædificiis* (ch. XI, p. 92), au lieu d'être cité avec quelque détail, ne fût-ce qu'à cause de ses restaurations, comme cela arrive d'ordinaire pour les défenses principales créées ou réparées par l'empereur. Cependant les deux anciens camps romains de *Troesmis* redevinrent des forteresses formidables, flanquées de bastilles, garnies d'éperons, défendues par d'immenses fossés naturels et trois rangs de retranchements. C'est alors que tous les matériaux romains, tombes, autels païens, monuments honoraires, religieux ou autres, furent employés comme matériaux de construction, et la peine que m'a donnée : démolir la porte orientale m'a permis de juger de celle qu'elle a dû coûter à construire. Elle m'a fourni six inscriptions, gravées sur de pierres colossales.

» Depuis l'occupation bulgare, *Troesmis* est devenue un désert. Tout respire la tristesse et justifie l'abandon, sur ces rochers stériles où l'antiquaire seul peut venir lutter contre la fièvre pour arracher aux Turcs et à l'oubli ces précieux restes de la grande cité légionnaire.

» Mais il faut avertir l'architecte ou l'artiste qu'il n'a rien à faire là. Ces restes ne rappellent même pas de loin les arts de décadence de Rome. Tout y porte l'empreinte de la rudesse militaire; et, si M. Engelhardt a recueilli un chapiteau élégant et original, si j'ai rencontré

(1) *Gallieni duo*, 13 ; *Saloninus Gallienus*, 3.
(2) Amm. Marcell., XXXI, 8.
(3) Qui abandonna la Dacie conquise par Trajan.

une tête de Méduse due à un ciseau ignorant sans être, comme on pourrait le croire à première vue, archaïque, et deux *Mithras* sans agrément; si M. Ambroise Baudry enfin a rapporté, en 1865, pour le musée de Saint-Germain, une tête en terre cuite représentant Hercule assez énergique dans son incorrection maladroite, c'est là tout ce que *Troesmis* nous a livré jusqu'à ce jour en fait de bas-reliefs et de sculptures, et je suis tenté de croire que tous les monuments que nous possédons sont dus à la main des légionnaires eux-mêmes. Mais, en revanche, que de richesses épigraphiques, c'est-à-dire historiques, ont déjà été arrachées aux murs de Justinien! Que de textes intéressants ils nous dérobent encore!

» J'ai dû faire l'inventaire de ceux qu'ils nous ont livrés, et j'ai d'abord vu, soit à Braïla, soit à Galatz, soit à *Troesmis* même, les monuments publiés par M. Renier, sauf trois qui ont disparu. J'ai estampé tous ceux que j'ai retrouvés; j'espère qu'on pourra voir bientôt, à Paris, les originaux eux-mêmes avec d'autres encore qui me sont annoncés. Je ne peux passer ici en revue ces monuments expliqués devant l'Académie avec tant d'autorité; mais j'ai le regret de dire que les copies envoyées à M. Renier sont presque toutes inexactes, tant il est vrai qu'il n'y a pas de dessin, ni même de photographie, qui puissent suppléer au procédé de l'estampage.

» Je me bornerai à citer ici quelques exemples, et les corrections que j'apporte présenteront peut-être le double avantage de fixer la lecture de textes d'un véritable intérêt historique et de mettre en lumière le savoir et la sagacité pénétrante de celui qui les a interprétés en suppléant à leurs lacunes et à leurs incorrections.

» On se rappelle que M. Renier avait reçu une copie de l'inscription dédicatoire faite par un certain *M. Ulpius Antipater, sacerdos* de la province, à un empereur dont les seuls noms transcrits, *Caesar M. Aurelius Pius Felix Augustus*, pouvaient convenir, soit à Caracalla, soit à Elagabale; or les noms et qualités qui pouvaient faire reconnaître auquel de ces deux empereurs le monument était dédié, se trouvant martelés anciennement et avec intention, M. Renier avait été amené à proposer la restitution suivante : « *Imperatori Caesari Marco Aurelio* Antonino *Pio Felici Augusto, Divi Severi* Nepoti, *Divi Antonini* Filio. » etc., c'est-à-dire qu'il supposait que l'empereur désigné ne pouvait être qu'Elagabale, dont la mémoire en effet avait été abolie par un décret du Sénat, et dont les noms et titres en conséquence avaient dû être martelés sur tous les monuments. M. Mommsen pensait, au contraire, qu'il s'agissait de Caracalla, et il supposait que les provinces danubiennes, ayant protesté contre le meurtre de Géta, avaient refusé de marteler les noms et titres de cet empereur, mais qu'elles avaient au contraire infligé ce châtiment public à l'empereur fratricide : par conséquent le martelage de l'inscription dont il s'agit n'excluait pas à ses yeux la conjecture que cette inscription pouvait désigner le fils de Sévère. Les trois mots anciennement supprimés et suppléés par M. Renier sont ceux d'*Antonino*, de *nepoti* et de *filio*. Or, dans l'estampage que j'ai fait de ce monument, on distingue, dans les trois mots effacés, les lettres : ..*TO*..*NO*.. du premier, ce qui ne prouverait rien encore, puisque les deux empereurs Caracalla et Elagabale ont également porté le nom d'*Antoninus*; mais, dans le second on voit très-nettement la fin du mot *nepoti*,.. OTI, et dans le troisième, l'L finale de *filio* abrégé ainsi : FIL. J'ai relevé d'ailleurs, à Pesth, une inscription provenant de la province danubienne de la Pannonie inférieure, et dans laquelle les noms et titres de Géta avaient été martelés comme

dans le reste de l'empire. Je regrette, pour la bonne renommée des provinces danubiennes, que les pierres ne justifient point l'hypothèse de M. Mommsen.

» Dans l'inscription n° 6 de la série de M. Renier, il s'agit d'un personnage du nom *L. Julius Faustinianus*, qui a été légat propréteur de Mésie. Trompé par la copie qu'il avait sous les yeux, votre savant président s'exprimait ainsi (p. 7) : « Notre inscription, dans laquelle il n'est question que d'un seul empereur, LEG AVG, aurait donc été gravée au commencement du règne de Septime Sévère, avant que Caracalla n'eût été associé à l'empire. » Or on lit sur la pierre que j'ai estampée, non LEG AVG, mais LEG AVGGG. Le gouvernement de Faustinianus en Mésie inférieure est donc postérieur à l'association de Caracalla et Géta à l'empire.

» L'inscription n° 13 est relative à un empereur dont la copie ne donnait pas le nom. Voici cette copie :

IMP CAESARI
/ / / / / / / / / / /
INVICTO
PPPCOSPRO
ORDMVNICIP
DEVOTINVM
IS/////AIIOE/////

» C'est un monument, disait M. Renier (p. 23), élevé en l'honneur d'un empereur dont les noms ont été effacés en vertu d'un décret du Sénat et qui n'avait pas été consul avant son avénement. La formule finale, qui indique une époque assez tardive, prouve que cet empereur n'a pu régner avant le commencement du IIIe siècle. Ces conditions conviennent également à Macrin, à Elagabale et à Philippe ; mais l'espace occupé par les noms de l'empereur ne suffit pas pour contenir ceux de Macrin, *M. Opellius Severus Macrinus*, et nous avons déjà un monument en l'honneur d'Elagabale (à *Troesmis*). Je pense, en conséquence, qu'il s'agit ici de Philippe. » Or, j'ai pu distinguer, à la seconde ligne, sous le martelage, toutes les lettres du mot PHILIPPO, parfaitement visibles sur mon estampage, et l'inscription se lit et doit se restituer ainsi :

IMP · CAEs · m · iulio
PHILIPPO///Felici
INVICTO · AVg · p · m · t
P · P · P · CoS · PROcos
ORDOMVN · TRoesm
DEVOTINVM! nimai
ESTATIQVEEius

Imp[*eratori*] Ca[*es*]*ari* M[*arco Iulio* Philippo *P*[*io*] *Felici* Invicto Aug[*usto*], *p*[*ontifici*] *m*[*aximo*], *t*[*ribunicia*] p[*otestate*], p[*atri*] p[*atriae*].

co[*n*]s[*uli*], pro[*co*]n[s]s[*uli*]; ordo mun [*icipii Troesm* [*ensium*] devoti numi*ni maie*statique *eius*.

» Je pourrais multiplier ces exemples, mais les inscriptions de *Troesmis*, publiées par M. Renier et rectifiées d'après mes estampages, trouveront place dans la série des monuments épigraphiques que j'ai rapportés de mon voyage en Orient.

» *Troesmis* m'en a fourni 27 inédites, parmi lesquelles je signalerai dès à présent à l'Académie :

1° La partie inférieure du monument légionnaire dont M. Renier a publié la partie supérieure sous le n° 10 de sa série. Cette base n'a pas moins de dix-neuf lignes à six colonnes chacune et elle renferme des indications de grades inférieurs ou d'emplois subalternes dans la légion, jusqu'à ce jour inconnus.

2° Trois autres fragments de listes, qui ont appartenu à des monuments distincts du premier.

3° Un monument de l'époque de Constantin, qui est, jusqu'à présent, le plus moderne de tous ceux qui proviennent des démolitions des murs byzantins de *Troesmis*. On peut affirmer même qu'on n'en trouvera pas de postérieurs à cet empereur, provenant du moins des constructions du VIe siècle, car jamais on ne rencontre que des monuments de l'époque païenne employés par les empereurs grecs comme matériaux de construction.

4° Une inscription dédicatoire en l'honneur de Trajan Dèce et de son fils.

5° De nombreux monuments de légionnaires et des briques de la légion cinquième macédonique, première italique, de l'aile première pannonienne, etc.

» En cherchant à relier *Troesmis* à *Durostorum*, à l'aide des indications de Ptolémée, des Itinéraires, de la *Notitia* et de Procope, j'ai pu déterminer les positions anciennes d'*Axiopolis*, de *Capidava*, de *Carsium*, de *Cium* et de *Bereum*, toutes localités riveraines du Danube.

» Cette dernière m'a fourni un texte historique de la plus grande importance. Il est relatif à la victoire remportée sur les Goths sous l'empereur Gallien. Le monument est daté ; il fait connaître le nom du chef, et la construction de la forteresse de *Bereum* par les soldats de la légion première (Italique sans doute).

» De retour à *Troesmis*, j'ai cherché par une double excursion à déterminer, d'une part, en contournant la Dobrudja au nord et à l'est, les emplacements des stations riveraines et maritimes entre *Troesmis* et *Tomis* ; d'autre part, à reconnaître l'intérieur du pays.

» Je commençai même par cette exploration et je me proposai de traverser les forêts incultes et de franchir la double ramification extrême des Balkans, qui séparent *Troesmis* (Iglitza) d'Isaaktcha.

» Entre ces deux lignes d'une même chaîne, est une vallée profonde arrosée par un ruisseau qui va se jeter dans le lac de Babadag, formé par le vaste étang maritime du Raselm. Au milieu des bois, où les routes ne sont frayées que par les troupeaux, sur le versant oriental de la première ligne de montagnes, par conséquent dominant la vallée

à l'ouest, est un petit monastère du nom de Taïtza, où vivent misérablement sept ou huit moines grecs, détachés en cénobites, du grand couvent de Koukosch, situé à une heure d'Isaaktcha.

» J'ai trouvé auprès de ce couvent un camp romain assez vaste pour contenir une légion, et, comme partout, des constructions byzantines. Un fortin du VIe siècle, auquel les moines ont emprunté des matériaux tout taillés, a été à peine entamé qu'il a fourni deux inscriptions, très-importantes toutes deux, se rapportant, l'une à Elagabale, l'autre à Alexandre Sévère, et datées par des consulats dont l'un est nouveau.

» A Isaaktcha sont les ruines romaines d'une ville que je crois avoir été le *Noviodunum* de Ptolémée (1) et près de laquelle, à l'est, se reconnaît parfaitement un campement qui a servi successivement à la légion deuxième *Herculia* de l'Itinéraire d'Antonin (Wess., p. 226), et à la légion première *Jovia* de la *Notitia* (2), laquelle a été aussi à *Troesmis* (3).

» J'ai commencé, encore à partir de *Troesmis*, mon excursion riveraine par le nord-est. J'ai pu identifier avec certitude la forteresse romaine et byzantine qui domine Matchin (chef-lieu de district d'où dépend Iglitza) avec l'ancienne *Arubium* ou *Arrubium* de la *Notitia* (4), du Ravennate (5) et des Itinéraires. Tous deux s'accordent en effet pour mentionner huit milles entre cette dernière station et *Troesmis*, et j'ai compté précisément cette distance entre Iglitza et Matchin, en contournant les marais de Kosakeui, du côté de Greci. J'ai estampé à Matchin, chez un Bulgare, l'inscription n° 24 de M. Renier qui avait été mal copiée (6).

» J'ai reconnu, à neuf milles de là, en passant par les villages roumains de Gilgila (près duquel j'ai trouvé une défense byzantine) et de Garvan, une forteresse romaine, refaite, comme partout, par Justinien ;

(1) Ptolem. : Νοιόδουνον. III, 10, 11. — *Tab. Peuting.* : *Noviodum* XLI m. d'*Arubio*, XXIV de *Salsovia*, Mannert, *Segm.* VIII, A. — *Ravenn.*, IV, 5. — Procop. : *De Aedif.*, IV, 11, p. 92. « Νοϊοδουνό. »

(2) Boeck., t. I, p. 99.

(3) *It. Anton.*, p. 225, Wess.

(4) Boeck., t. I, 98 : « *Cuneus Equitum Catafractariorum Arubio.* »

(5) « *Arubion.* » IV, 5.

(6) Je lis dans le mémoire de M. L. Renier, p. 30 : « M. Engelhardt l'a copiée dans l'enceinte d'une forteresse romaine qu'il a découverte près de Matchin et dont il nous envoie un plan levé à la hâte. Il pense que cette forteresse est l'ancienne *Accisus*, station romaine qui, suivant l'Itinéraire d'Antonin (p. 226), était située à soixante-deux milles à l'est de *Troesmis*. Mais, comme il ne nous fait pas connaître quelle distance sépare la forteresse dont il s'agit des ruines de *Troesmis*, il est impossible de vérifier l'exactitude de cette conjecture. » C'est *neuf* milles et non *soixante-deux* qui séparent *Troesmis* de l'endroit où M. Engelhardt a relevé cette inscription. Il n'y a point de station appelée *Acciso* dans l'Itinéraire, mais c'est *Egyso* que donnent la plupart des manuscrits, les autres donnent *Aegisso*, *Aegiso*, *Eciso* et *Aegisi*. (Voy. Parth. et Pinder, p. 106.) C'est la *Notitia* qui donne l'orthographe *Accisso* (Boeck., t. I, p. 100). Ce qui a trompé M. Engelhardt, c'est le passage suivant : « Krusius autem oppidum *Matschin* olim Accissi nomen gessisse opinatur. » (Boeck., t. I, p. 453). Mais il lui était facile de compter la distance qui sépare Iglitza de Matchin, il aurait trouvé treize kilomètres qui font précisément les neuf milles inscrits sur les deux itinéraires entre *Arrubium* et *Troesmis*.

elle est dans une île formée par les divers écoulements des marais de Polein. Ces ruines importantes, flanquées de douze bastilles, sont désignées aujourd'hui sous le nom vague de Bissericoutza qui signifie bien, en roumain, *petite Eglise*, mais qui s'applique à toute espèce d'antiquités. J'en ai levé le plan : j'ai su depuis que M. Ambroise Baudry l'avait levé également en 1865 et lui avait donné son vrai nom ancien en appliquant les mesures de l'Itinéraire comme je l'ai fait moi-même. Nous sommes arrivés, sans nous être communiqué le résultat de nos recherches, aux mêmes conclusions. Les ruines de Bissericoutza sont certainement l'ancienne Δινογέτεια de Ptolémée (1), *Diniguttia* de l'Itinéraire d'Antonin (à VIIII M. d'*Arrubio*, p. 225, Wess.) (2), *Dinigothia* de la *Notitia* (3), *Dinogessia* du Ravennate (4), qui répond peut-être à Δινίσκαρτα de Procope (5). Le doute est d'autant moins permis sur cette identification que Bissericoutza se trouve sur le petit mamelon isolé au milieu des marais et qui marque de loin aux pilotes l'inflexion du Danube, lequel coule du sud au nord depuis Rassova jusqu'à ce point, et, à partir de là, de l'ouest à l'est, vers la mer. C'est précisément ce que veut le texte de Ptolémée (6).

» Les mesures m'ont ramené à Isaaktcha pour les vingt milles qui séparent *Diniguttia* de *Noviodunum* dans l'Itinéraire d'Antonin (7).

» J'ai continué, à partir de ce point, l'exploration de la rive danubienne. C'est entre Isaaktcha et Toultcha que le fleuve se partage en deux bras. C'est ce qu'on appelle le chatal d'Ismaïl, du nom de la ville de Bessarabie située sur la rive gauche, un peu en aval de ce partage. Ces deux bras sont appelés aujourd'hui bras de Kilia au nord, bras de Toultcha au sud, et ce dernier se divise à son tour, un peu en aval de Toultcha, en deux bras appelés, celui du nord, Soulina, celui du sud, Saint-Georges. Je reviendrai plus loin sur la topographie historique des bouches du Danube, sur le progrès du Delta et sur les changements notables survenus depuis les temps anciens dans les bouches du fleuve. Je me bornerai, quant à présent, à noter les restes de villes, de défenses et d'antiquités en général que j'ai pu observer et relever entre Isaaktcha (*Noviodunum*) et Kostendjé (*Tomis*).

» Les identifications des stations suivantes : *Aegysum*, *Salsovia*, *Salmorude*, *Ad Stoma*, *Vallis Domitiana*, *Ad Salices* et *Histropolis*, avec les localités modernes correspondantes, ont besoin d'être justifiées par des rapprochements de textes, des plans, des dessins, des inscriptions et une série de raisonnements dont tous les éléments sont préparés ; mais ces documents ne prendront leur véritable valeur que dans un travail d'ensemble.

(1) III, 10, 11.

(2) *Dimiguttia*, *Diniguita*, *Dinigutia*, *Dimigutia*, *Dimigutta*, *Dignigutia*, *Tuniguttia* et *Domiguttia*, suivant les variantes des manuscrits (Parthey et Pinder, p. 105).

(3) Boeck., t. I, p. 99 : « *milites Scythici* (a) *Dinigothia* », on trouve aussi dans les manuscrits *Dirigothia* (id., p. 448).

(4) IV, 5.

(5) *De Aedif.*, IV, 11, p. 92.

(6) Οὗ ἡ μὲν κατὰ Δινογέτειαν πόλιν ἐπιστροφὴ εἴρηται ἐπιέχουσα μοίρας (III, 10, 2).

(7) Wess., p. 226. *Voy.* plus haut.

(a) La légion I *Jovia* était surnommée *Scythica* (*Itin. Anton.*, Wess., p. 225).

J'ose espérer seulement que toute cette recomposition géographique donnera, si je ne me trompe, à chaque ruine importante un nom, à chaque nom ancien une place. Je me bornerai aujourd'hui à faire part à l'Académie de ce que j'ai observé dans cette exploration lente et attentive d'un pays peu ou point visité jusqu'à ce jour par les archéologues.

» A Toultcha même, j'ai reconnu quelques antiquités et estampé même une inscription latine, la plus ancienne de toutes celles qui ont été recueillies dans la Dobrudja, car elle est du temps de Titus ; mais je crois que ces monuments ont été apportés dans cette ville, résidence du pacha de la province, soit de *Troesmis*, soit d'une ville en ruine située aux pieds du Bech Tepeh et dont je vais parler bientôt. Cependant il y a certainement eu un établissement ancien à Toultcha.

» Entre Toultcha et le village roumain moderne de Mahmoudieh, situé à l'est du Bech Tepeh (*les sept sommets*), je compte trente kilomètres en longeant le Danube ou les marais qui en sont formés.

» A moitié chemin, à peu près, et après avoir traversé la petite bourgade de Malkotsch, fondée par les Allemands il y a environ deux ans, sur les bords du Saint-Georges, dans un endroit nommé Prislaw ou Prislava, des traces d'une forteresse de Justinien ; les habitants sont venus, en effet, m'offrir des monnaies byzantines. En quittant la route du haut qui gagne Mahmoudieh par le village roumain de Bech-Tepeh, et en contournant les sommets du même nom au nord, on trouve, à trois kilomètres en amont de Mahmoudieh, un mamelon couvert de ruines byzantines. C'est une forteresse dont j'ai pu lever le plan. Les murs ont été formés en partie de pierres romaines. Deux d'entre elles portaient des inscriptions qui ont été sans doute détruites, et les pierres ont dû être employées dans les constructions de Mahmoudieh ou même de Toultcha, car cette forteresse sert de carrière aux localités voisines. Le jeune Bulgare qui me servait de drogman avait vu, il y a deux ans, des pierres écrites à l'instant où on les tirait des murs.

» Entre ce point et la petite bourgade tartare de Dunavatz (petit Danube), peu éloignée de l'endroit où l'émissaire qui a donné son nom au village se sépare du bras de Saint-Georges et va se jeter dans le vaste étang salé du Raselm (ancien *Halmyris*), j'ai levé le plan d'une forteresse byzantine, construite évidemment, comme toutes celles dont j'ai parlé jusqu'ici, sur l'emplacement et avec les débris d'une ville ou tout au moins d'une défense romaine.

» C'est dans cette direction, un peu au delà du Dunavatz et un peu au-dessous du point où il se sépare du Saint-Georges, que j'ai été conduit, par les mesures, à placer la station *Ad Stoma* de la Table de Peutinger. Le nom significatif de *Ad Stoma* nous avertit que c'est là qu'il faut placer une des embouchures méridionales du Danube au IVe siècle de notre ère. Les précieuses indications de distances en stades fournies par Strabon, et celles de Pline, ne peuvent et ne doivent pas coïncider entre elles ni avec celles de la Table de Peutinger et du Ravennate. Ces quatre documents d'époques différentes, étudiés sur les lieux mêmes, me permettront de calculer pour le Danube, avec autant de probabilité que j'ai tenté de le faire pour le Rhône, le progrès de ses alluvions. J'ai même plus d'éléments pour le grand fleuve oriental, et j'espère pouvoir fixer avec exactitude la limite de son Delta au Ier, au IIe, au IVe et au VIe siècle. Il m'est déjà permis d'affirmer qu'au temps où la partie postale de la Table de Peutinger fut rédigée les embouchures étaient à vingt kilomètres de la côte actuelle. La base du Delta a cent kilomètres. Le progrès du limon danubien sur la mer peut donc être représenté, pendant ces quatorze derniers

siècles, par un trapèze offrant une surface de près de deux mille kilomètres carrés. Ce chiffre énorme ne surprend pas dès qu'on parvient à calculer la quantité de limon charriée par le Danube, quantité égale à soixante millions de mètres cubes par an, trois fois autant que le Rhône, le débit des eaux du Danube étant, exactement dans la même proportion, trois fois plus considérable que celui du Rhône.

» Comme je me rendais en Orient avec une mission du ministre des travaux publics pour faire sur les embouchures du Danube un travail analogue à celui que j'avais fait sur celles du Rhône, j'ai dû me livrer à des observations détaillées sur les bras de Kilia, de Soulina et de Saint-Georges; mais je me borne ici à ces simples indications.

» J'ai quitté le Dunavatz pour contourner le lac Raselm en suivant la pente des collines qui marquent, dans le Delta du Danube comme du côté de la mer, le rivage primitif; car il est très-facile de le retrouver partout dans le contour des Deltas formés par les fleuves méditerranéens. Or, je dirai ceci en passant : c'est que, — possédant cette ligne d'attache première du fond marin à la côte-ferme, connaissant d'autre part la profondeur croissante de la courbe qui forme ce fond marin, sachant enfin quelle est la quantité annuelle des atterrissements et qu'aucun courant maritime n'entraîne au loin, comme on l'avait prétendu, ces alluvions fluviales, — il est possible de calculer l'âge du monde depuis les grandes révolutions géologiques, et je ne crains pas d'affirmer d'avance que la date qu'on obtiendra par ce moyen mathématique dont on ne s'est pas encore avisé sera moins reculée qu'on ne le croit communément aujourd'hui.

» J'ai trouvé sur la pente méridionale de ces collines, en retraite depuis Dunavatz, entre les villages roumains de Sarnasov à l'est et de Kalika à l'ouest, un fortin byzantin dans l'intérieur duquel on a fait un cimetière en convertissant en pierres tombales les matériaux qu'on y a trouvés. Cet usage est d'ailleurs communément répandu sur toute la côte de la mer Noire que j'ai visitée. On rencontre les cimetières musulmans, tartares, russes, bulgares et roumains quelquefois à une assez grande distance des localités habitées, parce que les gens du pays ont trouvé sur l'emplacement des villes anciennes des pierres toutes préparées qu'ils n'avaient qu'à polir et à gratter, et qu'il leur a paru plus commode et moins dispendieux de porter le mort à sa pierre que de porter la pierre jusqu'au mort.

» Le fortin dont il s'agit est situé à quinze kilomètres à l'ouest du village de Dunavatz, en passant par les bourgades tartares de Bebourdjak et de Karaïbel. Il est précisément au nord du Raselm.

» Je dirai, en passant, qu'il n'y a pas une seule carte moderne qui soit exacte et complète pour toute cette partie de la Dobrudja.

» En continuant à contourner le Raselm, et en suivant la direction du nord-est au sud-ouest pour gagner Babadag, j'ai laissé à droite Sarygheul (lac jaune) et suis arrivé à *Agigheul* (lac du pèlerin). Dans le cimetière, qui est à peu de distance à l'est de ce village, j'ai reconnu des ruines et une voie romaines, à seize kilomètres du fort dont j'ai parlé tout à l'heure. Il faut faire un grand détour à l'ouest pour contourner le lac de Babadag, en passant par le village roumain et turc de Zibel, après avoir laissé à gauche Sarikeui (village jaune), qui est sur les bords mêmes du Raselm.

» Avant d'entrer à Babadag, résidence du caïmacan et chef-lieu de district, se trouve un cimetière turc qui m'a paru accuser la présence d'antiquités romaines, défigurées aujourd'hui.

» Babadag se trouve, en suivant le détour dont j'ai parlé, à trente-huit kilomètres des ruines d'Agigheul.

» On reconnaît, dans l'intérieur de la ville, deux voies romaines très-

bien conservées : l'une a la direction du nord au sud et conduisait certainement à *Tomis* ; l'autre gravit la montagne qui est à l'est de Babadag. J'ai suivi d'abord cette dernière, attiré de ce côté par les ruines pittoresques d'un château-fort, placé sur la cime d'un escarpement rocheux de plus de cent cinquante mètres au-dessus du lac Raselm, et à l'extrémité de cette ramification extrême des Balkans. Cette ruine, qui porte sur les cartes, je ne sais pourquoi, le nom le monastère de Saint-Georges, est à trois heures de marche à l'est de Babadag. C'est un château du vi^e siècle dont l'enceinte est conservée jusqu'à la hauteur du premier étage, et dont les tours rondes et hexagonales rappellent par leur construction à la fois celles de *Troesmis*, de *Dinogetia*, et la porte de Saint-Sébastien de Rome, laquelle fut refaite, comme on sait, par Bélisaire. Nul doute pour moi que les ruines d'Ienissaleh ne représentent les restes d'une des défenses de Justinien mentionnées par Procope, et il n'est peut-être pas très-difficile de lui rendre son nom. Au pied, à mi-côte, est le village roumain d'Ienissaleh. Il y a eu là des établissements plus anciens que celui de la forteresse, et j'y ai relevé une inscription grecque en vers doriens, laquelle renferme des allusions intéressantes à la fondation de *Tomis* et donne à cette ville la qualification de Μητρόπολις Εὐξείνου, métropole du Pont-Euxin, nom qui, jusqu'à présent, n'était connu que par les médailles (1), et encore ces médailles ne mentionnent-elles que ΠΟΝΤΟΣ et non ΕΥΞΕΙΝΟΣ.

» J'ai quitté Babadag par une pente rapide au milieu des forêts qui couvrent le flanc méridional des montagnes d'Ienissaleh.

» La route ou plutôt la direction qu'on prend, — car, de routes, je n'en ai vu d'autres dans la Dobrudja que la chaussée neuve entre Toultcha et Babadag que personne ne suit, — longe le lac Raselm à gauche.

» A quarante kilomètres environ au sud de Babadag, à une demi-heure au delà du petit village bulgare de Karanasov, est un magnifique amas de ruines dont toutes les pierres n'ont pu servir encore aux tombes du cimetière qui en occupe une partie ou aux besoins du village voisin. J'y ai vu des chapiteaux de marbre, des fûts de colonnes, des pierres immenses, dont un grand nombre devaient porter des inscriptions, disparues aujourd'hui. Je n'en ai trouvé qu'une seule, en grec, et intéressante. Cet imposant ensemble de ruines, le luxe qui avait présidé à ces constructions dont les débris jonchaient le sol, la proximité du golfe formé aujourd'hui d'un enfoncement du lac Venetz, ouvert certainement autrefois sur la mer, enfin les mesures des Itinéraires, m'ont fait penser que j'étais près d'une ville grecque et que cette ville était la célèbre *Histropolis*, une des cités de la Pentapole.

» Mais à ving-deux kilomètres plus au sud, sur un autre golfe, à sec aujourd'hui, près du cap Midia, sont des ruines plus considérables encore. Elles entourent les deux villages tartares de Grand et de Petit Gargalik. Dans le vaste cimetière, établi au milieu d'un champ couvert de monuments grecs, de temples dont les colonnes sont encore en place, de fûts cannelés de l'ordre de *Pæstum*, de tombeaux anciens malheureusement convertis en sépultures modernes, j'ai trouvé une seule inscription que j'ai déterrée en partie, opération toujours difficile en pays musulman ; elle m'a donné un texte grec assez peu important.

» A vingt-cinq kilomètres au sud, est Kostendjé. J'ai remarqué que sur toute cette côte, depuis le lac Raselm, la mer avait élevé un véritable rem-

(1) ΤΟΜΕΩΣ · ΜΗΤΡΟΠ · ΠΟΝΤΟΥ ; — ΜΗΤΡΟΠ · ΠΟΝΤΟΥ · ΤΟΜΕΩΣ. Eckhel, *Doctr. num.*, t. II, p. 18 et 19.

part de dunes, comme sur la côte du Latium. La même cause a produit les mêmes effets. Les golfes se sont ou desséchés, ou transformés en étangs, et les anciens lacs ont cessé d'avoir leur écoulement naturel dans la mer. De là l'abandon des ports, des villes, puis de tout le rivage; de là les fièvres si fatales à nos soldats sur les bords du Suth-Gheul (lac de lait) et du lac Tasoul.

» Par contre, la mer, qui d'un côté a apporté ses sables et s'est enfermée elle-même, suivant l'expression si juste de M. Elie de Beaumont, a, d'un autre côté, rongé profondément la roche à Kostendjé, où les anciennes constructions romaines exposées au nord sont sans cesse battues et démolies par les vagues qui en sapent les fondations. C'est ce même phénomène double que j'ai remarqué partout dans la Méditerranée, à Alexandrie où les palais des Ptolémées apparaissent en ruines sous les eaux, à Fos où les débris du port des *Fossæ Marianæ* se sont effondrés sous l'action du ressac maritime.

» *Tomis*, qu'on n'aurait jamais dû chercher ailleurs qu'à Kostendjé, puisque ce nom turc n'est autre chose que la transcription de *Constantia*, appellation imposée, comme on sait, au IVe siècle, à la ville grecque, ancienne métropole du Pont-Euxin, *Tomis* offre à l'antiquaire qui y séjourne quelque temps, le douloureux spectacle d'une mine inépuisable de monuments intéressants incessamment détruits, ou employés dans les travaux de construction du chemin de fer ou des magasins de blé. Car Kostendjé prospère, sa population s'accroît, et j'y ai vu régner une activité extraordinaire; plus de quarante navires grecs et anglais y chargeaient le blé que les wagons apportaient de Czernavoda, et les chariots tartares, de toute la côte que je venais de parcourir. Heureusement l'idée est venue à quelques Grecs, qui ont fait récemment construire des magasins, d'épargner les bas-reliefs et les inscriptions tout en employant les pierres, et d'en faire un ornement à peu de frais en tournant la face gravée ou sculptée de ces monuments vers la paroi extérieure de leurs constructions. A ce soin délicat, à cet instinct d'élégance intelligente, on reconnaît encore le Grec, descendant des colons de Milet.

» Qui se résignerait au sort d'Ovide et consentirait à habiter *Tomis*, pour l'amour des antiquités, surveillant toutes les démolitions et toutes les bâtisses, aurait au bout de quelques années un musée et un *corpus* d'inscriptions locales. En ne faisant pour ainsi dire qu'y passer, j'ai pu faire plusieurs dessins et y estamper sept inscriptions inédites.

» Parmi ces dessins figure le bas-relief d'un navire dont les détails de la voiture, des gréements et du fanal présentent des particularités curieuses et nouvelles; une pierre tombale m'a donné le buste d'un *signifer* portant son enseigne sculptée avec soin et en grand détail.

» Parmi les inscriptions, je citerai un monument qui nous révèle des faits particuliers sur l'administration locale de *Tomis* pendant l'époque romaine, et nous fait connaître une ambassade envoyée à Rome par cette *métropole*, car c'est le nom qu'on lui donne dans cette inscription comme dans celle de Ienissaleh.

» Une autre nous fait connaître le nom d'une tribu de la cité qui a couronné son phylarque.

» Une autre enfin, la plus importante de toutes, nous donne le *cursus honorum* complet de *L. Annius Italicus Honoratus*, personnage consulaire déjà connu par d'autres monuments et qui figure à *Tomis* comme légat propréteur de la province de Mésie inférieure. Cette inscription nous révèle encore l'existence et le nom d'une voie de la campagne romaine, et des

faits nouveaux dans l'organisation de la préture à Rome; enfin, le nom également inconnu d'une aile de cavalerie. »

M. Ernest Desjardins a mis sous les yeux de l'Académie, à la séance du 21 février, un estampage de cette inscription, et il en a présenté l'explication suivante.

L'inscription est ainsi conçue :

L · ANNIO · L · F · QVIR · ITALICO
HONORATO · COS · SODAL
HADRIANALI · LEG · AVG · PR · PR
PROV · MOES · INF · CVR · OPER ·
5. PVB · CVR · NEAP · ET · ATELL · PRÆF
AER · MILIT · LEG · LEG · XIII · GEM ·
IVRID · PER · FL · ET · VMBRIAM ·
CVR · VIAE · LAVIC · ET · LAT · VETER
PRAETORI · QVI · IVS · DIXIT · INTE
10. RVLET · CIVIS · ET · PEREG · TRIB ·
P · Q · PROV · ACHAIAE · SEVIR
TVRMAR · EQV · IIII · VIR · VIAR
CVRANDARVM
FL. SEVERIANVS · DEC · ALAE
15. T · ATECTORVM · SEVERIANAE
CANDIDATVS · EIVS

L'O final de la première ligne est brisé; il en est de même des lettres finales des lignes suivantes : L qui devait être suivi d'un I à la seconde, R à la troisième, F à la cinquième, R à la huitième. Il n'y avait rien après les trois lettres liées NTE qui terminent la neuvième. Le commencement de la dixième ligne est brisé; mais la cassure laisse voir distinctement le bas de deux premières lettres qui doivent avoir été CI; il y a place pour une troisième lettre qu'un éclat de la pierre a fait disparaître entièrement. On voit ensuite le bas de deux lettres semblables, sans doute EE, qui forment les quatrième et cinquième de cette ligne;

le second E n'est pas douteux, non plus que le T qui le suit. Enfin la quinzième ligne se termine par les trois lettres liées NAE dont la dernière est entamée.

Le personnage historique dont il est ici question, *L. Annius Italicus Honoratus*, et dont l'inscription de *Tomis* nous donne le *cursus honorum* complet, est déjà connu par deux inscriptions de l'Hofbibliothek de Vienne, toutes deux publiées. Voici la première :

I O M
IVNONI REGINAE
MINERVAE
L · ANNIVS ITALICVS
5. HONORATVS · LEG
AVG · LEG · XIII · GEM
ANTONINIANAE
PRAEF · AERARII
MILITARIS · SODALIS
10. HADRIANALIS · CVM
GAVIDIA TORQVATA
SVA ET ANNIIS ITALICO
ET HONORATO ET
ITALICA FILIIS

(Maffei, *Museum Veronense*, p. 226, n° 2. — Grüter, p. 5, n° 3, inexacte : GLAVDIA pour GAVIDIA, à la 11e ligne.)

« *A Jupiter très-bon, très-grand, à Junon reine, à Minerve : — L. Annius Italicus Honoratus, légat de l'Empereur de la légion Treizième Gemina Antoniniana, préfet du trésor militaire, sodalis du collége des [prêtres] hadrianaliens, [a élevé ce monument] avec sa [femme] Gavidia Torquata, ses fils Annius Italicus et Annius Honoratus, et sa fille Annia Italica.*

La seconde est ainsi conçue :

VICTORIAE
ANTONINI
AVG
L · ANNIVS ITALICVS
HONORATVS · LEG
AVG · LEG · XIII · G
ANTONINIANAE
PRAEFECTVS AERARI
MILITARIS SODALIS
HADRIANALIS CVM
GAVIDIA TORQVATA
SVA ET ANNIIS ITALICO
ET HONORATO ET
ITALICA FILIIS

(Maffei, *Museum Veronense*, p. 240, n° 6.)

« *A la victoire de l'Empereur Antonin : — L. Annius Italicus Honoratus, légat de l'Empereur de la légion Treizième Gemina Antoniniana, préfet du trésor militaire, sodalis du collége des* [*prêtres*] *hadrianaliens,* [*a élevé ce monument*] *avec sa* [*femme*] *Gavidia Torquata, ses fils Annius Italicus et Annius Honoratus, et sa fille Annia Italica.*

Ces deux monuments ne nous font connaître que la première partie de la carrière de *L. Annius Honoratus*. Il n'avait été encore que préteur. Quoique cette magistrature ne soit pas exprimée, il est certain qu'il l'avait exercée ainsi que le tribunat du peuple ou l'édilité et la questure, puisqu'il fallait avoir passé successivement par ces trois degrés de la carrière sénatoriale pour obtenir le commandement d'une légion et la préfecture de l'*ærarium militare*.

L'inscription de *Tomis* nous permet de combler cette lacune; elle nous apprend quelle était celle des fonctions du vigintivirat que *L. Annius Honoratus* avait remplie avant d'obtenir la questure qui donnait, comme on sait, l'entrée au sénat, et quel emploi il avait eu comme questeur; enfin, s'il avait été édile ou tribun du peuple, car, ces deux fonctions étant du même degré, il suffisait d'en exercer une des deux pour arriver à la magistrature supérieure, qui était la préture. Ce monument complète en outre le *cursus honorum* de ce personnage et nous apprend qu'après le commandement de la légion Treizième *Gemina Antoniniana* il a été consul; mais, comme ce consulat ne figure pas dans les Fastes, il n'a certainement pas été consul ordinaire, mais bien consul *suffectus*. Il a exercé, en outre, diverses curatelles; les unes, sans doute, avant, les autres après son consulat, car il n'était pas nécessaire d'avoir été consul pour être curateur; mais il fallait au moins avoir été préteur. L'ordre des fonctions suivi dans l'inscription de *Tomis* est l'ordre *inverse*, commençant par les plus élevées pour finir par les inférieures, c'est-à-dire par les premiers degrés de la carrière; sauf pour le consulat et le sacerdoce, qui étaient énoncés d'ordinaire hors rang et les premiers, immédiatement après les noms du personnage. Or nous voyons qu'après la préture il fut curateur de la *via Labicana* et de la *via Latina vetus*, puis *juridicus* pour la *Flaminia* (c'est-à-dire dans les pays traversés par la *via Flaminia*) et l'*Umbria*, puis légat de la légion Treizième *Gemina*, puis préfet du trésor militaire, puis chargé, par commission du sénat, d'examiner en qualité de curateur les finances des cités de Naples et d'Atella, puis consul, avant ou après la curatelle des travaux publics, mais certainement avant d'être nommé légat propréteur de l'Empereur (c'est-à-dire, gouverneur) de la province de Mésie Inférieure (commandement qui durait trois ans), car la Mésie Inférieure était une province consulaire. Nous ne savons à quelle époque il faut placer le sacerdoce de *sodalis Hadrianalis*, mais c'est probablement après la préture et certainement avant le consulat, puisque cette fonction religieuse figure dans les deux inscriptions de Vienne.

Voici dans quel ordre il convient donc de rétablir la carrière tout entière de L. Annius Honoratus :

1° *Vigintivir*, et, en cette qualité, *quatuorvir viarum curandarum*, c'est-à-dire chargé de la surveillance des rues de Rome ; ensuite *sevir turmarum equestrium*, c'est-à-dire commandant une ou plusieurs turmes de chevaliers le jour de la procession commémorative de la victoire du lac Régille ;

2° QUÆSTOR (magistrature qui donne l'entrée au sénat), chargé, en cette qualité, de l'administration financière et judiciaire de l'Achaïe, sous le commandement du proconsul de cette province sénatoriale ;

3° TRIBUNUS PLEBIS (magistrature), fonctions urbaines ;

4° PRÆTOR URBANUS (magistrature) et, simultanément, *Prætor peregrinus* ;

5° *Sodalis Hadrianalis* ;

6° *Curator viæ Lavicanæ et Latinæ veteris*, fonction prétorienne ;

7° *Juridicus per Flaminiam et Umbriam*, fonction prétorienne ;

8° *Legatus Augusti legionis XIIIæ Geminæ Antoninianæ*, fonction prétorienne ;

9° *Præfectus ærarii militaris*, fonction prétorienne ;

10° *Curator Neapolitanorum et Atellanorum*, fonction prétorienne ;

11° CONSUL (magistrature) ;

12° *Curator operum publicorum*, fonction prétorienne ou consulaire ;

13° *Legatus Augusti proprætore Provinciæ Mœsiæ Inferioris*, fonction consulaire.

L'inscription de *Tomis*, sans être datée par l'année, est très-probablement du temps d'Alexandre Sévère, autant qu'on en peut juger par le surnom donné à l'aile de cavalerie *Prima Alæ-torum Severiana*, dont était décurion *Flavius Severianus*, qui a élevé le monument. Ce ne peut être sous Septime Sévère, puisqu'au moment où L. Annius Honoratus a élevé l'un des deux monuments de Vienne à la *victoire* de l'empereur Antonin (qui ne

peut avoir été que Caracalla ou Elagabale) il n'avait pas encore été consul. Il dut donc l'être entre les années 218 et 235. En effet, les légats de Mésie Inférieure, *T. Fl. Novius Rufus*, qui nous est connu par l'inscription n° 4 de la série de M. Renier (*Inscr. de Troesmis*), et *L. Julius Faustinianus*, connu également par le n° 6 de la même série, appartiennent au règne de Caracalla. Il est certain que L. Annius Honoratus fut légat de cette province après l'avénement d'Elagabale, et il est très-probable qu'il le fut sous Alexandre Sévère ; car notre personnage avait été légat de la légion *XIII^a Gemina*, soit sous Caracalla, soit sous Elagabale, puisque cette légion ajoute alors à son nom un surnom dérivé de celui de l'empereur, *Antoniniana ;* il remplit depuis lors plusieurs fonctions, et le surnom *Antoniniana* a disparu sur le monument de *Tomis* où la légion est simplement désignée par ces mots : *XIII^a Gemina*. Cette indication, rapprochée du surnom de *Severiana* donné à l'aile de cavalerie, démontre que le monument est certainement postérieur à 222.

Je remarquerai encore que notre inscription nous apprend ce fait, jusqu'à présent inconnu, que, sous l'Empire, comme sous la République, les fonctions de *prætor urbanus* et de *prætor peregrinus* pouvaient être exercées simultanément par le même personnage. C'est bien le sens des mots : *Prætori qui jus dixit inter ci[v]e[s] et civis et peregrinos.*

Enfin ce monument nous fait encore connaître l'existence d'une *via Latina vetus* dont il n'y a de trace nulle part ailleurs. Or la *via Labicana*, dont *L. Annius* avait été curateur conjointement avec la *via Latina vetus*, est très-connue et déterminée dans tout son parcours depuis Rome jusqu'à sa jonction avec la *via Latina* à la station *ad Compitum Anagninum*, vers le 4e mille. Mais la *via Latina*, qui s'engageait dans le défilé septentrional du massif de l'Albain entre *Tusculum* et les ruines d'Albe, pour en sortir en Algide, avait plusieurs jonctions avec la *via Labicana:* Westphal en indique trois sur sa carte (1). Il existe encore un autre embranchement entre ces deux voies, plus rapproché de Rome et

(1) *Agri Romani Tabula.*

signalé, pour la première fois, par l'abbé Capmartin de Chaupy qui a retrouvé des vestiges de voie antique dans les bois de Monte Melone, entre la Colonna et Monte Compatri, où il a placé *Labicum*, contrairement à l'opinion communément adoptée (1). Dans un manuscrit encore inédit de M. Pietro Rosa, je lis : « Queste [vie] mi produssero la conoscenza della vera direzione della *via Labicana*, fino a questo momento erroneamente supposta soprà l'andamento della moderna strada della Colonna e Valmontone, scoperta che mi portò, per conseguenza, a quella di tutte le diramazioni che dalla Labicana stessa partivansi per Tusculo e suo territorio. » Une de ces *diramazioni* et peut-être celle qui se séparait de la *via Latina* proprement dite à la station *ad Decimum*, pour se rendre à *Tusculum* (*via Tusculana*) et pour continuer jusqu'à la *via Labicana* qu'elle atteignait vers *Labicum*, était la *via Latina nova* ; d'autre part, l'ancienne voie qui, à partir d'*ad Decimum*, s'engageait dans l'Algide et rejoignait la *via Labicana* à *ad Pictas* au 24e mille, ou à *ad Bivium* au 32e, ou au *Compitum Agnaninum* au 40e, était vraisemblablement distinguée de la première par le nom *via Latina vetus*.

Le *candidatus* d'un légat était, ou bien un sous-officier qu'il enlevait de son service pour se l'attacher, ou un sous-officier qui devait son avancement à ce chef.

Je propose, pour toute l'inscription, la lecture suivante :

L[*ucio*] Annio L[*ucii*] f[*ilio*], Quir[*ina tribu*], Italic[*o*] Honorato cons[*uli*], sodali Hadrianali, leg[*ato*] Aug[*usti*] pr[*o*] pr[*aetore*] Prov[*inciae*] Moes[*iae*] Inf[*erioris*], cur[*atori*] oper[*um*] pub[*licorum*], cur[*atori*] Neap[*olitanorum* et Atell[*anorum*], praef[*ecto*] aer[*arii*] milit[*aris*], leg[*ato*] leg[*ionis*] decimae tertiae Gem[*inae*], iurid[*ico*] per Fl[*aminiam*] et Umbriam, cur[*atori*] viae Lavic[*anae*] et Lat[*inae*] veter[*is*], praetori qui jus dixit inte[*r*] cive[*s*] et civis et pereg[*rinos*], trib[*uno*] p[*lebis*], q[*uaestori*] Prov[*inciae*] Achaiae, sevir turmar[*um*] equ[*estrium*] quatuorvir[*o*] viar[*um*] curanda-

(1) *Recherches sur la mais. de camp. d'Horace*, IIe part. t. II, p. 168.

rum; — Fl[*avius*] Severianus, dec[*urio*] alae primae Atectorum Severianae, candidatus eius. »

M. Desjardins termine la lecture de sa lettre :

« J'ai gagné ensuite Czernavoda, par les remparts du comte Trajan et de Profuturus.

» Après avoir complété ma mission danubienne par une nouvelle excursion fluviale et maritime dans le Delta, j'ai repris la route de l'Occident.

» A Pesth, j'ai pu relever encore quelques inscriptions inédites ou mal copiées, qui proviennent de la Pannonie inférieure et très-probablement de *Bude*, l'ancienne colonie d'*Aquincum*.

» Pour résumer en un mot les résultats de mon voyage, en rapprochant ceux que je viens de consigner dans cette lettre de ceux qui étaient exposés dans mes deux précédentes communications, je rapporte cent douze monuments épigraphiques dont quatre-vingt-dix sont inédits; j'ai préparé la reconstitution géographique des deux Mésies riveraines, de la province de Scythie et des bouches du Danube; j'ai levé, en partie avec le concours de mon ami Guillaume Lejean, vingt-cinq plans de campements romains et de défenses byzantines. Les inscriptions forment un ensemble à part qui est sous presse. Quant à la partie géographique, je prépare un travail sur la région romaine du bas-Danube, que je compte soumettre à l'Académie si elle veut bien me faire l'honneur de m'accorder une lecture. »

Ernest DESJARDINS.

M. Lenormant commence la lecture d'un mémoire sur l'inscription himyaritique du temple du dieu Yat'à à Abiân, près Aden.

Séance du vendredi 14.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message en date du 10 février, M. le Ministre de l'Instruction publique adresse ampliation d'un arrêté du 1er du même mois, par lequel il a conféré le titre d'archiviste paléographe aux dix élèves sortants de l'Ecole impériale des Chartes, dont les noms suivent : MM. Cauwès (Paul-Louis), Dubois (Arthème-Gaston), Bernardot (François), Tholin (Eustache-Georges), Vetault (Alphonse-Anatole), Duchemin (Victor-Tran-

quille), Rendu (Armand-Marie), Legrand (Etienne-Victor-Théodore), Beaucorps (Maxime-Georges-Marie), Chauffier (Louis-Marie).

M. le Président fait une communication développée sur la suite des fouilles entreprises au Palatin, sous la direction de M. Pietro Rosa.

Sont présentés à l'Académie par le Secrétaire perpétuel les ouvrages suivants déposés sur le bureau, savoir :

1° La première partie des *Discours de S. Jean-Chrysostôme sur le sacerdoce*, publiés d'après les Mss. et les éditions les plus estimées, avec une introduction, des remarques diverses et des tables (le tout en grec), par Dorothée Evelpidès, archimandrite du monastère de Batopaidion. Cette première partie comprend l'introduction et le premier discours (Athènes, 1867, in-8°). L'éditeur y a fait preuve d'un savoir étendu et d'une connaissance, rare en Orient, des travaux anciens et modernes, tant sur le texte que sur le sujet de l'œuvre importante qu'il a entrepris de remettre en lumière.

2° *Memorie storiche Agrigentine*, par l'avv. Gius. Picone : Memoria terza *Sul periodo Elleno Carthaginese* (Girgenti, 1867, in-4°).

3° *Revue archéologique*, numéro de février 1868, où l'on remarque, entre autres articles, une *Lettre* de M. Albert Dumont à M. Egger sur quelques tablettes grecques du tribunal des Héliastes, conservées au musée de la Société archéologique d'Athènes.

4° *Annales de philosophie chrétienne* : décembre 1867.

5° *Actes de la Société d'ethnographie* : 5 janvier 1868.

M. Lenormant termine la lecture de son *mémoire*, en communication, *sur l'inscription dédicatoire du temple du dieu Yat'à à Abiân, près Aden.*

ANALYSE.

Cette inscription, l'un des monuments les plus étendus de l'épigraphie de l'Yémen, a été copiée en 1845 à Abiân par M. Gauldraud. La copie est assez défectueuse et présente de nombreuses confusions entre des lettres de formes voisines. Cependant, après une longue et minutieuse étude philologique qui ne saurait trouver ici sa place, M. Lenormant arrive à en établir le texte de la manière suivante.

עבדשמשם אצלם שריש בעלן
תבע שרחבאל מלך שבא ואחהו
מרתדם קני מלך בני ואל עבד
יקני מלכי שבא גנאי בית יתעם
ובניו מדבחת יתעם ביום נף ב־
־חרף שמהעלי בן אלשרח בן שמ־
־העלי הג דת יקהחמו יתעם במשאל־
־ם בדת הופיהמו יתעם יהופין ד־
־ן תנבאהו והקניו יתעם דעדן שי־
־מהמו ושפתהמו אדנת דהב וברר כ־
־תם וורק לופיהמו ויפי הגרן עדן
ובותנהן אבינם ואבעלהו ומלכהמו
ושעדהמו בעתתר ובהובש ובאלמקה י־
ביתעם ובדתהמים ובדתבעדנם ובאל־
־הי ובאלהתי הגרן עדן

« Abd-Schams Aslam, eunuque de notre seigneur le tobbâ Schourahbil, roi de Saba, et son frère Mart'ad, esclave du roi, fils de Wal, serviteur et esclave des rois de Saba, ont consacré le temple de Yat'â et ont construit un autel de sacrifices à Yat'â, dans le jour *naf*, dans l'année de Samahâli fils de Alyschrah fils de Samahâli, parce que Yat'â les a exaucés conformément à leur prière, parce que Yat'â les a préservés, — et il maintiendra cette promesse qu'il a faite. — Et ils ont offert à Yat'â seigneur d'Aden leur présent et leur offrande, un poids d'or et d'argent, de métal en lingots et d'espèces monnayées, pour leur propre salut et le salut de notre ville de Aden, de notre château ici présent de Abiân, de ses seigneurs et de leur roi, ainsi que pour leur heureuse fortune. Au nom de A't'tor, au nom de Haoubas, au nom d'Almakah, au nom de Yat'â, au nom de Dhat Hami, au nom de Dhat Bâdan, et au nom des dieux et déesses de notre cité d'Aden. »

Ce précieux monument épigraphique n'a pas moins d'importance au point de vue de l'histoire qu'au point de vue de la connaissance de la langue antique de l'Yémen.

Jusqu'à présent les inscriptions himyaritiques ont fourni les noms de trois monarques de Saba :

Yehounîm : Fresnel, n°s 45 et 54.

Farâa Yanhab : Inscription de Mareb conservée au Musée Britannique (pl. XVI, n° 33, de la publication anglaise ; pl. XXXII du mémoire de M. Osiander),

Schourahbîl : Notre inscription.

C'est vainement qu'on chercherait les trois premiers dans les listes de rois de l'Yémen qui nous ont été conservées par les historiens arabes de l'époque musulmane. Mais ceci ne doit pas nous surprendre et l'on peut être assuré à l'avance que la grande majorité des noms de rois de Saba qui seront déchiffrés dans les inscriptions, lorsqu'on en possédera un plus grand nombre, ne se retrouveront pas dans ces listes. La plupart du temps, en effet, les rois y sont désignés, non par leurs noms véritables, qui seuls peuvent être inscrits sur les monuments contemporains de leurs règnes, mais par de simples titres, tels que Tobbâ, ou par des surnoms populaires comme Dhou-el-adhâr, l'homme des terreurs, Dhou-ssarh, l'homme du château, Dhou-Habschân, l'Abyssin, Abou-Karib, le père de la puissance, etc.

L'intérêt supérieur de la dédicace du temple de Yat'à à Abiân, copiée par M. Gauldraud, consiste en ce qu'elle contient le premier nom de roi que l'on puisse retrouver dans les listes des historiens musulmans, le nom d'un prince qui y fait une grande figure, et qui précisément avait le droit de porter le titre de tobbâ qui lui est donné dans l'inscription, car il réunissait sous son sceptre toute l'Arabie Heureuse. C'est donc le premier monument de l'épigraphie yamanite auquel on puisse attribuer une date précise.

Schourahbîl est en effet le sixième roi de la dynastie des Himyarites (Caussin de Perceval, *Histoire des Arabes*, t. I, p. 74 et suiv.) et il inaugura le règne d'une nouvelle branche de cette dynastie. Les écrivains arabes varient sur sa généalogie, mais il est certain que, s'il descendait de Himyar, il n'était pas au nombre des petits-fils de Hârith-er-râïsch, fondateur de la souveraineté de cette maison (Caussin de Perceval, t. I, p. 61 et suiv.). Les Sabéens, fatigués de la tyrannie de Dhou-el-adhâr, s'étaient soulevés contre lui. Ils proposèrent la couronne à Schourahbîl. Vainqueur de son rival après un grand combat, celui-ci demeura en

possession de la souveraineté de tout l'Yémen (Aboulféda, *Hist. anteislam.*, p. 116).

Suivant Ibn-Hischâm, cité par Ibn-Khaldoun, Schourahbil faisait sa résidence habituelle à Mareb ; néanmoins c'est à lui qu'on attribue généralement la construction du célèbre palais de Ghoumdân, dans la ville de Sanâa. « C'était, dit Kazwîni, un immense » édifice à quatre faces, l'une rouge, l'autre blanche, la troisième » jaune et la quatrième verte. Au milieu s'élevait un bâtiment à » quatre étages. Chaque étage avait quarante coudées de hauteur. » Le dernier formait un salon, *iwân*, entièrement en marbre, et » couvert d'une seule dalle de marbre. Aux quatre coins de ce » salon, on voyait des figures de lions ; elles étaient creuses, et » quand le vent s'engouffrait dans leurs gueules, elles rendaient » des sons semblables à des rugissements. Ce palais, avec un » temple qui en dépendait, fut détruit par l'ordre du khalife Oth- » mân (vers le milieu du VIIe siècle de notre ère). » Cette curieuse description est évidemment faite d'après des souvenirs précis et des documents exacts. Elle montre à quel degré la civilisation des bords de l'Euphrate et du Tigre avait exercé une profonde influence sur la civilisation et les arts de l'Arabie méridionale, influence que, dans un travail spécial, nous essaierons de montrer aussi grande sur la religion de l'Yémen. Ces façades entièrement peintes d'une même couleur, qui varie sur chacune et qui est la couleur consacrée à l'une des planètes — jaune, le Soleil ; blanc, la Lune; rouge, Mars ; vert ou bleu, Mercure—cet édifice à sept étages, évidemment en retraite les uns sur les autres, comme l'indique l'exiguïté de la salle supérieure, couverte d'une seule dalle de marbre, sont des données qui appartiennent essentiellement et exclusivement à l'architecture assyrienne et surtout babylonienne. Il me semble que, d'après la description de Kazwîni, on peut se figurer le palais de Ghoumdân comme pareil à ce qu'était la Tour de Babel à la suite des restaurations de Nabuchodonosor, d'après la description d'Hérodote et les fouilles de sir Henry Rawlinson : composé d'un immense soubassement carré, dont chaque face avait sa couleur et au-dessus duquel s'élevait une tour à sept étages égaux formant pyramide. Il faut encore voir, sur le palais

de Ghoumdân, les textes réunis dans le *Journal de la Société Asiatique allemande* (t. VII, p. 472 et 476 ; t. X, p. 20).

Revenons à Schourahbîl. Ainsi que nous l'avons déjà dit, il fut le cinquième roi après Hârith, et, suivant Thaâlebi, dans le *Tabakât-el-Molouk*, celui-ci monta sur le trône 700 ans avant l'islamisme, c'est-à-dire un siècle environ avant l'ère chrétienne (Caussin de Perceval, *Histoire des Arabes*, t. I, p. 63). D'un autre côté, cinq règnes seulement, dont quelques-uns très-courts, le séparent du fameux événement connu dans les traditions arabes sous le nom de *Seyl-el-arim*, c'est-à-dire de la rupture de la digue de Mareb (Caussin de Perceval, t. I, p. 85 et suiv.), désastre qui amena la ruine partielle et la décadence complète de cette ville qu'Agatharchide décrivait comme si magnifique au temps de sa splendeur (p. 186, éd. C. Müller). L'illustre Silvestre de Sacy (*Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XLVIII, p. 492 et suiv., p. 634 et suiv.), se basant sur un calcul de généalogies et sur les données de Hamza (*Hist. imp. vet. yoct.*, p. 24), a cru pouvoir fixer ce dernier événement vers l'année 150 de notre ère; M. Caussin de Perceval a préféré la date de 118 à 120. Nous pensons, quant à nous, qu'il est nécessaire de faire remonter la rupture de la digue de Mareb un quart de siècle plus tôt, en se rapprochant ainsi du calcul d'Ibn-Dourayd (Reiske, *De Arab. epoch. vet.*, p. 24). C'est sur le Périple grec de la mer Erythrée que nous nous fondons pour proposer cette manière de voir. Le Périple, sur la date duquel on a émis tant de conjectures différentes, est dans tous les cas forcément antérieur à la réduction de l'Arabie Pétrée à l'état de province romaine, en 105, puisqu'il y est (§ 19) question de Malichas, מלכו, roi des Nabatéens. Or, à la description qu'il donne des différentes parties de l'Yémen, on ne saurait méconnaître l'état du pays après le *Seyl-el-arim*. Mariaba ou Mareb a tellement perdu son ancienne importance qu'elle n'est plus même nommée. La capitale du monarque des Sabéens et des Himyarites, alors appelé Charibaël, כרבאל (nom qui se présente plusieurs fois dans les inscriptions), se trouve désormais à Saphar (§. 23), la Sapphar de Pline (VI, 26) et de Ptolémée (VI, 27), c'est-à-dire Dhafar dans le district de Yahseb, sur la route de

Sanâa à Aden (Niebuhr, *Beschreibung Arabiens*, p. 236 et 290 ; *Reise*, t. I, p. 400), localité dont Edrisi (t. I, p. 148) dit : « C'était autrefois une des villes les plus considérables et les plus » célèbres ; les rois de l'Yémen y faisaient leur résidence et on y » voyait les palais de Zeydan. » En outre, ce monarque des Himyarites et des Sabéens n'a plus la plénitude de puissance des anciens tobbâs; une bonne partie de l'Arabie méridionale a échappé à sa domination. Le Hadhramaut a un roi complétement indépendant, Ἐλέαζος, sans doute אלישרח, dont les Etats commencent à Cané, קנא, aujourd'hui Hisn-Ghorâb (*Peripl.*, § 27). Le pays que le Périple appelle Mapharitis, le long de la mer Rouge et dans le voisinage du détroit de Bab-el-Mandeb, possède aussi le sien, nommé Χόλαιβος, כליב (le petit chien), qui réside à Savé (§ 22. — Cf. Plin. VI, 26. — Ptol. VI, 7), cité dont les ruines se voient au pied du mont Sabber (Niebuhr, *Beschreibung Arabiens*, p. 240 et suiv. — Ritter, *Erdkunde*, t. XII, p. 781 et suiv.) et qui est tributaire de Charibaël seulement pour le port de Muza (§ 24), aujourd'hui Mauschid (C. Müller, *Geogr. græc. min.*, t. I, p. 274). Or c'est bien là l'état d'affaiblissement du pouvoir royal, le morcellement du pays en petites souverainetés distinctes et rivales, au milieu duquel les auteurs arabes nous montrent que se produisit le grand événement de la rupture de la digue de Mareb (Caussin de Perceval, t. I, p. 83). Se trouvant donc placé à distance environ égale entre l'avénement de la dynastie himyarite sur le trône de Saba et le *Seyl-el-arim*, le règne de Schourahbîl doit être fixé dans les environs des années 20 à 15 avant l'ère chrétienne.

M. Caussin de Perceval (t. I, p. 73) avait cru pouvoir déterminer une date tout-à-fait précise dans cette partie de l'histoire de l'Yémen, en assimilant le nom de Ἐλάσαρος ou Ἐλίσαρος donné par Strabon (XVI, p. 782) et Ptolémée (VI, 7) au roi des Yamanites, Ἰαμανίται (Fresnel, *Première lettre sur les Arabes*, p. 68), qu'Élius Gallus, en 24 av. J. C., assiégea dans Mariaba, à celui de Dhou-el-adhâr par lequel les historiens musulmans désignent le prédécesseur de Schourahbîl. Mais le rapprochement des deux noms n'est plus possible, car il est bien évident aujourd'hui,

comme l'a fait voir M. Osiander (*Zeitschr. der Deutsch. morgenl. Gesellsch.*, t. XIX, p. 253), qu' Ἰλάσαρος n'est pas autre chose que le nom de אלשרה, porté par un grand nombre de particuliers et de princes de l'Yémen. Nous ne pensons pas cependant que le rejet de la conjecture onomastique de M. Caussin de Perceval doive entraîner nécessairement la chute de son opinion historique. La distance de temps qui sépare Dhou-el-adhâr de Hârith-er-râïsch fait coïncider assez exactement son règne avec l'époque de l'expédition d'Ælius Gallus, et nous ne serions pas surpris, quant à nous, que ce prince, désigné seulement par un surnom populaire dans les listes des historiens arabes, eût porté en réalité le nom dont la prononciation arabe actuelle est Alyschrah, mais qui, d'après la transcription de Strabon et de Ptolémée, paraît s'être prononcé Ilascharh chez les anciens Himyarites. Précisément les traditions recueillies par les écrivains musulmans placent sous Dhou-el-adhâr la seule invasion étrangère qu'elles mentionnent dans l'Yémen pendant cette période (Caussin de Perceval, t. I, p. 71); seulement, devenues entièrement légendaires, elles y substituent aux Romains le fabuleux roi de Perse Kaï-Kaous.

L'époque du règne de Schourahbîl étant ainsi fixée, l'inscription dédicatoire du temple d'Yat'â à Abiân devient un jalon certain et précieux pour l'histoire paléographique de l'écriture himyaritique. Malheureusement la perte des copies originales prises à Mareb par D'Arnaud réduit à un si petit nombre les monuments pour lesquels nous connaissons avec précision les formes des lettres que cette histoire ne peut pas encore être esquissée, même conjecturalement.

Sur l'organisation sociale de la monarchie sabéenne, l'inscription copiée par M. Gauldraud nous fournit d'intéressantes lumières. Nous y voyons que les eunuques royaux étaient des personnages considérables, qui tenaient un rang élevé dans l'Etat et possédaient des richesses assez grandes pour pouvoir faire élever des temples. Cette importance des eunuques était le résultat naturel de la vie molle et enfermée dans les voluptés du harem menée par les rois de Saba, qui, raconte Agatharchide (p. 189,

éd. C. Müller), devaient se conformer aux usages en ne sortant pas du palais, οὐ δύνανται πάλιν ἐκ τῶν βασιλείων ἐξελθεῖν. C'est, du reste, un fait qui se produisait dans toutes les monarchies asiatiques et qui s'y produit encore aujourd'hui, car il tient à la constitution même de ces monarchies. Les sculptures des monuments assyriens nous ont révélé le rôle prépondérant que les eunuques jouaient à la cour des souverains de Ninive et de Babylone, où leur chef, le Rab-Saris, nous le savons aussi par la Bible (II *Reg.*, XVIII, 17), n'était pas un moins grand personnage que le Kislar-Aga ne l'est encore actuellement à celle du sultan de Constantinople. Or, tout indique que la cour des rois de Saba était modelée sur le type de celle des monarques assyriens et babyloniens. Ne serait-ce pas aux eunuques royaux qu'il faudrait rapporter le curieux passage d'Agatharchide (p. 189, éd. C. Müller) où cet écrivain parle de la portion des grands de la cour de Saba qui, destinés par leurs fonctions à demeurer toujours dans les palais, y devenaient absolument efféminés et n'avaient pas plus d'énergie et de vaillance que des femmes, par opposition à la noblesse féodale qui menait la vie militaire? Τῶν δὲ ἀνδρῶν οἱ μὲν καταγινόμενοι πρὸς τὸ οἴκοι ἐνδιατρίβειν βραχύ τι τοῦ θήλεος γένους ἀλκιμώτερον ἄγουσιν, ὑπὸ τῆς συνεχοῦς ἀπορυναικούμενοι ῥαστώνης.

Mais ce qui ressort de plus neuf et de plus intéressant peut-être, pour la connaissance de la société himyarite, de notre monument, c'est que les Sabéens de l'Yémen ne se bornaient pas, comme la plupart des peuples asiatiques, à acheter aux marchands les eunuques venant de pays étrangers. Ils en faisaient eux-mêmes patemment ; on en faisait, comme l'Abd-Schams de notre monument, jusque dans les palais royaux, parmi les esclaves nés à la maison. Ce trait révèle une corruption toute particulière, poussée à un degré rare même chez les nations païennes de l'antiquité. Il suffit, du reste, de lire dans les historiens arabes les récits relatifs au roi Laknia-Yanouf Dhou-Schenâtir (Caussin de Perceval, t. I, p. 119 et suiv.) pour voir quelles étaient les mœurs de la vieille société polythéiste de l'Arabie méridionale et en particulier de la cour. Elles ne le cédaient en infamie ni à celles de la Phénicie, ni à celles de Babylone. C'étaient les mœurs

de toutes les contrées où la race sémitique avait été précédée par la race chamite, soit du rameau de Kousch, soit du rameau de Chanaan, qui s'était mêlée avec elle et avait laissé dans la société comme dans la religion l'empreinte indélébile de sa profonde dépravation, à laquelle a trait directement le récit biblique de la malédiction de Noé. Les Adites avaient eu beau être vaincus à Saba par les Yoctanides, comme les Kouschites à Babylone par les Assyro-Chaldéens, dans les deux pays leurs traditions étaient demeurées vivantes et plus fortes que les instincts naturels de la race sémitique.

M. Feer lit des extraits d'un *Mémoire intitulé* : *De la relation du substantif avec le génitif et l'adjectif et de la manière de l'exprimer en diverses langues*, 1° *dans le groupe iranien* (*zend-perse-persan*) *et en grec*; 2° *dans quelques langues monosyllabiques* (*chinois-tibétain-birman*).

ANALYSE.

I. Il existe, entre le rapport que soutient le *génitif* avec le nom auquel il sert de complément et le rapport que soutient l'*adjectif* avec le nom qu'il qualifie, une ressemblance frappante, que la logique conçoit et que les langues expriment. De plus, cet adjectif, assimilé au génitif, et habituellement appelé « épithète » ou « qualificatif », est un véritable *attribut*, de sorte que tout adjectif uni à un substantif constitue avec lui une proposition dissimulée, qui reparaît dans son intégrité aussitôt qu'on fait intervenir l'adjectif conjonctif. Ce fait peut rendre compte de certaines particularités qui se présentent avec une certaine uniformité dans des langues très-dissemblables.

II. En persan, l'*i-izafet* sert également de lien, et à l'adjectif et au génitif, mis en rapport avec un substantif (*Pîl*-I *châh* « Elephas regis »; — *Pîl*-I *bûzûrg* « Elephas magnus »). — Or, cet *i-izafet* n'est qu'un débris du conjonctif zend *yad*, qui se place souvent entre le substantif et son adjectif ou son génitif : (*Achahê* YAD *vahistahê* « puritatis quod (ou τῆς) eximiæ. » — *nmânê* YAD *Mazdayaçnôis* « in sede quod (ou τῇ) Mazdæ-cultoris »). — Ce

YAD zend est représenté dans le perse des inscriptions cunéiformes par le mot *hya. tya*, qui est bien aussi un conjonctif, mais qui souvent a la valeur d'un simple démonstratif. BOPP (*Vergl. Gram.* § 237, 3) aime mieux rattacher l'*i-izafet* des Persans au *hya. tya* des Achéménides plutôt qu'au YAD zend (à tort, selon nous), et partant de là, il veut voir dans l'*i* persan et dans le *yad* zend lui-même un démonstratif, un véritable article, non un conjonctif; il s'appuie aussi sur l'analogie de l'article grec redoublé avec lequel ils ont une ressemblance évidente; et ainsi l'*i* persan de *Pîl-i châh* lui paraît l'équivalent exact du deuxième ὁ grec dans ὁ ἐλέφας Ὁ τοῦ βασιλέως. Si, cependant, il est démontré (comme cela paraît certain) que le *i* persan provient d'un mot, qui est indubitablement un conjonctif, ne pourrait-on pas retourner l'argument de BOPP, et, au lieu de conclure de l'article grec ὁ que le *i* persan est un article, conclure au contraire du conjonctif persan-zend *i* (*yad*) que le ὁ grec représente un conjonctif primitif tombé en désuétude, de sorte que ὁ ἐλέφας ὁ τοῦ βασιλέως serait pour ὁ ἐλέφας ὃς τοῦ βασιλέως; supposition que facilite la ressemblance des formes de l'article, de l'adjectif démonstratif et de l'adjectif conjonctif, si voisins l'un de l'autre en grec, et qui ont pu être souvent confondus. BOPP remarque que l'*i-izafet*, qui, en Pehlevi et en Parsi, forme un mot unique et isolé, est rattaché par les Persans à l'antécédent; il a l'air d'en être étonné et d'y voir une sorte d'irrégularité, parce que l'identité littérale de *Pëdër i tû* et de πατὴρ ὁ σοῦ ne se retrouve plus dans les deux coupures distinctes *Pëdër* | *i* | *tû*, πατὴρ ὁ σοῦ. Mais cette attribution de l'Izafet au mot qui précède prouve en faveur de notre thèse; car si l'Izafet est un conjonctif, il doit se rattacher à son antécédent; et, si les Persans le rattachent à l'antécédent, c'est qu'ils ont le sentiment que c'est un conjonctif.

III. Les faits exposés ci-dessus sont confirmés par ceux que permet de recueillir l'étude de plusieurs autres langues tout-à-fait différentes. Ainsi, en chinois, l'adjectif et le génitif ne se distinguent souvent pas l'un de l'autre : ils occupent la même place dans la phrase, *avant* le substantif : M. STANISLAS JULIEN l'a démontré pour la langue littéraire. Et l'on voit par la grammaire

de M. Bazin, que, dans la langue usuelle, un seul et même signe, *ti*, ajouté à un caractère chinois, en fait soit un adjectif soit un génitif : le même auteur cite des exemples de ce signe *ti* se combinant avec le signe *so* (qui est un véritable conjonctif), ou même le remplaçant, dans des phrases où *ti* sert à unir à leur sujet des mots qui, répondant à des verbes ou à des participes, constituent de véritables attributs ; de sorte que *ti* réunit la triple fonction de conjonctif, de signe de l'adjectif, et de particule du génitif.

En tibétain, l'adjectif, qui peut suivre ou précéder son substantif, est au génitif quand il le précède, et reste sans changement quand il le suit ; cette langue ne présente donc qu'un nouvel exemple de l'assimilation de l'adjectif au génitif ; mais le birman, qui a de l'analogie avec le tibétain, et s'en distingue surtout par une plus grande abondance de ces particules destinées à exprimer des rapports logiques ou grammaticaux, présente une particularité assez remarquable : l'adjectif y peut, comme en tibétain, suivre ou précéder le substantif ; quand il le suit, il y a simple juxtaposition des racines : *lû kaung* « vir bonus » ; quand il le précède, on intercale entre les deux termes l'une des particules çi, çau : *kaung* çi (ou çau) *lû* « bonus qui (?) vir. » Ces particules, qui répondent à l'*i-izafet* persan, au *ti* chinois, au génitif tibétain, ne sont point le génitif birman (lequel est *i*). Que sont ces particules çi et çau ? La première, qui a des emplois fort divers, ne se laisse pas définir aisément ; l'une de ses fonctions est d'être un démonstratif, ce qui pourrait favoriser l'opinion de Bopp, relativement à l'*i-izafet*. Cependant il est évident que çi doit être l'équivalent de çau ; or la valeur de çau, sans être d'une détermination facile, se laisse mieux apprécier que celle de çi. Judson, dans son dictionnaire, l'appelle un *affixe connectif* presque équivalent à « qui » (who, which, that) : c'est donc une sorte d'adjectif conjonctif (le conjonctif proprement dit n'existe pas en birman). Il sert à unir le sujet à l'attribut verbal dans des phrases où nous ne pouvons le rendre que par l'adjectif conjonctif, par exemple :

Kho çau *çu* « personne qui vole, » « celui qui vole » « voleur. »
rapiens qui is.

Rauk çau *çambau* « le navire qui est arrivé. »
adveniens quæ navis « le navire arrivé. »

Il est difficile d'y voir autre chose qu'un conjonctif, d'une nature spéciale et d'une application restreinte.

Pour traiter ce sujet avec l'étendue convenable, il faudrait sans doute embrasser un plus grand nombre de langues : cependant, quelque restreint que soit le cercle de cette étude, après avoir comparé les diverses manières d'exprimer le rapport du substantif, soit avec le génitif, soit avec l'adjectif, dans des idiomes si différents d'origine et de nature, il semble permis de conclure : que le *génitif* et l'*adjectif sont traités l'un comme l'autre* ; et que, en l'absence des désinences des cas, ou même avec ces désinences, le rapport du substantif avec le génitif ou l'adjectif est marqué — d'abord par la *position*, laquelle n'est pas partout et toujours la même, puisque nous voyons l'adjectif et le génitif tantôt précéder, tantôt suivre le substantif, mais qui, dans chaque langue, est observée rigoureusement, selon le génie de l'idiome, d'après des règles précises, — et ensuite, surtout en ce qui concerne l'adjectif, par l'*emploi d'une particule*, qui est quelquefois celle du génitif lui-même, mais qui quelquefois en diffère, et qui d'ailleurs, distincte du génitif ou identique avec lui, paraît toujours avoir, soit dans sa forme actuelle, soit dans son état passé, et par le seul fait du rôle qu'elle joue, un rapport très-marqué et une étroite analogie avec l'adjectif conjonctif.

Diverses observations sont échangées à ce sujet entre l'auteur du mémoire et plusieurs membres de l'Académie, notamment M. Regnier.

Séance du vendredi 21.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par une dépêche, en date du 18 février, M. le Ministre de l'instruction publique adresse ampliation d'un décret, rendu sur sa proposition, le 15 du même mois, par lequel l'élection que l'Académie a faite de M. LE COMTE DE VOGÜÉ pour remplir la place d'académicien libre, vacante par suite du décès de M. LE DUC DE LUYNES, est approuvée. — Lecture faite du décret, M. LE COMTE DE VOGÜÉ est introduit et présenté à l'Académie par M. le Secrétaire perpétuel. — M. LE PRÉSIDENT invite le nouveau membre à prendre place parmi ses confrères.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL lit ensuite une lettre écrite en latin sous la date de Leipzig, 6 janvier 1868, par laquelle M. FR. RITSCHL remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant l'un de ses associés étrangers, honneur qu'il apprécie à sa haute valeur et qui lui inspire une profonde reconnaissance. Tous ses efforts tendront désormais à le prouver par quelque œuvre digne de l'Académie.

M. Moët de la Forte-Maison écrit de Rennes, en date du 19 courant, pour réparer l'erreur qu'il a commise en adressant à l'Académie française le livre intitulé « *Les Francs, leur origine et leur histoire dans la Pannonie, la Mésie, la Thrace*, etc., etc., *la Germanie et la Gaule, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du règne de Clotaire, dernier fils de Clovis*, etc. (Rennes, 1867, 2 vol. in-8°) », et qui était destiné au concours fondé par le baron Gobert pour l'ouvrage le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France. M. Moët de la Forte-Maison prie l'Académie des Inscriptions, que regarde spécialement ce concours, de vouloir bien y admettre ce livre composé par lui. Il a écrit à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie française pour lui faire connaître et son erreur et son désir d'obtenir le retrait et le transfert de l'ouvrage, dont les trois exemplaires déjà envoyés se trouvent joints à sa lettre; sitôt qu'il aura reçu la réponse qu'il sollicite, il en adressera trois autres pour se mettre en règle avec l'Académie des Inscriptions. — Le Secrétaire perpétuel est chargé de consulter, sur cette affaire, son collègue de l'Académie française et d'en rendre compte à la séance prochaine.

L'Académie passe à la présentation des livres. Sont offerts à titre d'hommages :

1° *Le discours d'ouverture du cours de langue et littérature du moyen-âge au Collège de France*, prononcé par M. Paulin Paris, le 2 décembre dernier (1868, br. in-8°).

2° La leçon d'ouverture du cours professé à la Sorbonne (annexe de la rue Gerson), par M. Gaston Paris, en 1868, *sur la grammaire historique de la langue française* (br. in-8°).

3° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, t. IX, 1865-67, in-8°.

4° M. Paulin Paris fait hommage, au nom de la Commission chargée de publier la collection de documents devant former une *Histoire générale de Paris*, l'ouvrage intitulé « *Paris et ses historiens aux XIVe et XVe siècles, documents et écrits originaux* recueillis et commentés par MM. Leroux de Lincy et Tisserand (Paris, Imprimerie impériale, 1 vol. gr. in-4°, 1867).

M. d'Avezac fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, d'un volume intitulé : *Mémoire géographique sur la mer des Indes*, par M. Jules Codine, ancien bibliothécaire de l'île Bourbon, qu'une ophthalmie dangereuse a ramené en Europe et qui a voulu consacrer les loisirs d'une retraite prématurée à l'histoire géographique de la colonie qu'il a cessé d'habiter, en comprenant dans cette étude les îles voisines, Madagascar, Maurice et Rodrigue, avec la mer qui les encadre : c'est un travail estimable sur un sujet encore enveloppé de nombreuses incertitudes et que M. d'Avezac prend la liberté de recommander au bon accueil de l'Académie.

Le même membre présente, au nom de la famille de M. Jomard, deux feuilles destinées à compléter l'*Atlas des monuments de la géographie*, à la publication duquel M. Jomard a consacré les vingt dernières années de sa vie. L'une de ces feuilles offre le dessin d'un globe céleste arabe du Xe siècle de l'hégire qu'il semble convenable de désigner sous le titre de *Globe Andréossy*, du nom du possesseur européen qui l'avait rapporté d'Orient, et de la part duquel il fut présenté, il y a cinquante-trois ans, par Barbié du Bocage, à la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut, où il fut, quelques mois après, l'objet d'un *Rapport* spécial du baron de Sacy. — L'autre feuille contient, avec une courte préface, due à M. Jomard lui-même, une table des planches comprises dans tout l'atlas, rangées dans l'ordre méthodique dont l'exposé

a été développé devant l'Académie dans une communication du mois d'août dernier. Une série d'étiquettes disposées sur un feuillet séparé doit servir à fixer à chaque planche de l'atlas le numéro définitif de classement qui doit lui demeurer affecté.

M. D'AVEZAC vient en outre offrir à l'Académie une publication qui lui paraît avoir un titre tout particulier à l'attention de la Compagnie. Elle a publié elle-même en 1842, au tome XX de l'*Histoire littéraire*, une notice, que personne n'a oubliée, sur le célèbre Roger Bacon; mais dans cette notice DAUNOU n'a pas même rappelé un nom qu'il n'avait cependant point négligé, en 1824, d'écrire dans son *Discours sur l'état des lettres au XIIIe siècle*, qui remplit le XVIe volume. Ce nom est celui de Pierre de Maricourt ou Pierre le Pèlerin, à qui Roger Bacon donne le titre de *Maître*, dont il nous révèle la nationalité picarde, et qu'il signale comme l'un des deux seuls parfaits mathématiciens de son temps : ce *Maître* Pierre, qui avait écrit avec une supériorité remarquable sur l'aimant et la boussole, sur les miroirs ardents, sur le calendrier, n'a point d'article dans l'*Histoire littéraire*, et c'est un oubli auquel M. D'AVEZAC se serait efforcé de suppléer en donnant une édition nouvelle, préparée principalement d'après un manuscrit de Leyde, plus complet que tous les autres, du *Traité de l'aimant*, adressé du camp de siége de Lucera, le 8 août 1269, au chevalier picard Syger de Foucaucourt. Mais voici des documents publiés à Rome qui rempliront plus prochainement, et beaucoup mieux sans doute, la lacune signalée. Le P. Timothée Bertelli, barnabite, a préparé de son côté une édition du même traité et il a préludé à sa publication par une notice étendue sur le savant français du XIIIe siècle auteur dudit ouvrage : or, cette notice, ou au moins une première partie du travail du P. Bertelli, vient d'inaugurer un recueil nouvellement fondé à Rome, par un généreux promoteur des études relatives aux sciences et à leur histoire ; il s'agit du *Bullettino di bibliografia di storia delle scienze mathematiche e fisiche, pubblicato da Baldassare Boncompagni*.

Le premier numéro de ce recueil de 32 pp. gr. in-4° a été présenté à l'Académie des sciences dans sa séance de lundi dernier par le savant M. CHASLES; mais, d'accord avec lui, M. D'AVEZAC présente aujourd'hui ce même cahier à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à raison de l'intérêt particulier qu'il a pour elle au point de vue de l'histoire littéraire.

De plus, M. D'AVEZAC fait pareillement hommage à l'Académie, au nom de M. Boncompagni, d'un mémoire du professeur Wenckebach, de Leyde, paru en hollandais à Rotterdam, en 1835, dans le recueil de

Mulder, mais resté à peu près inconnu dans le reste de l'Europe, et qui a été traduit en français, inséré dans un recueil italien et tiré à part avec ce titre : *Sur Petrus Adsigerius et les plus anciennes observations de la déclinaison de l'aiguille aimantée*, le tout aux frais et par les soins du même Mécène. C'est également un mémoire sur notre Pierre de Maricourt, et il a semblé convenable de le réunir, dans une présentation commune, à celui du P. Bertelli.

M. Delisle fait hommage de la part de l'auteur, M. Boutaric, de la *Notice sur le Musée des archives de l'empire : Actes importants de l'histoire de France et autographes des hommes célèbres exposés dans l'hôtel Soubise*, par ordre de l'Empereur, sous la direction de M. le marquis de Laborde, directeur général [*Capétiens directs*, 987-1328] (Paris, 1867, 1 vol. in-4°).

M. Boutaric lit un *Mémoire sur des enquêtes administratives ordonnées par Saint Louis*.

ANALYSE.

Les historiens contemporains racontent qu'à la veille de partir pour sa première croisade Saint Louis se prépara à ce grand acte en réparant les injustices qui avaient pu être commises par les agents royaux. Pour atteindre ce but, il envoya dans les provinces des commissaires chargés de provoquer les plaintes du peuple et d'y faire droit. Sur les procédures des enquêteurs, car tel est le nom qui fut donné à ces commissaires, nous n'avons que peu de renseignements. Quelques lignes de Mathieu Paris, quelques extraits de comptes aujourd'hui perdus, cités par Lenain de Tillemont dans sa vie de Saint Louis, quelques documents publiés par dom Vaissete dans les preuves de l'histoire générale de Languedoc, sont à peu près les seules notions que nous possédions sur cet intéressant sujet. Aussi s'est-on mépris en assimilant les enquêteurs de Saint Louis aux *missi dominici* de Charlemagne ; il n'y a aucun rapport entre ces deux institutions. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter les procédures originales des enquêteurs, qui sont conservées aux Archives de l'Empire.

Lorsque Dupuy et Godefroy furent chargés par le cardinal de Richelieu de classer et d'inventorier le trésor des Chartes de la couronne, ils laissèrent de côté une masse considérable de docu-

ments qui offraient un caractère purement administratif et ne pouvaient servir à établir les droits du roi, droits dont la recherche et la constatation faisaient l'objet du travail de ces savants éminents. Après la révolution, époque où le trésor des Chartes fut réuni aux Archives nationales, on confia à un ancien bénédictin, dom Joubert, le soin de classer les documents négligés par Godefroy et Dupuy et d'en former un supplément au trésor des Chartes. Dans le cours de cette opération, dom Joubert rencontra un certain nombre de registres mutilés et des rouleaux qui lui semblèrent renfermer des actes judiciaires. Il les classa soit avec les anciens documents relatifs à la province à laquelle ils se rapportaient, soit dans un titre spécial intitulé *Enquêtes*. Il dissémina ainsi, sans s'en douter, les fragments qui nous étaient parvenus des procédures des enquêteurs de Saint Louis. Ce sont ces fragments que M. Boutaric s'est appliqué à rechercher et à réunir, et dont il a lu la notice à l'Académie.

Ce fut en 1247 que les enquêteurs commencèrent leurs opérations : ils formaient des commissions de plusieurs membres, depuis deux jusqu'à quatre, choisis exclusivement dans les rangs du clergé. Les registres sur lesquels ils ont consigné le résultat de leurs tournées offrent un grand intérêt historique.

Les bailliages de Bourges et d'Orléans furent inspectés par deux frères prêcheurs et deux cordeliers ; les bailliages de Picardie par maître Etienne de Lorris, chanoine de Reims, un franciscain et un dominicain. Nous possédons le registre des enquêteurs de Picardie. Les griefs formulés contre les agents royaux de cette province sont nombreux, mais ils ont généralement peu de gravité. Cette probité relative s'explique par la proximité des lieux où le roi faisait sa résidence habituelle ; mais loin de l'œil du maître les extorsions et les actes tyranniques durent être et furent en effet plus multipliés et plus importants.

Le registre des enquêteurs en Normandie, dont nous ne possédons malheureusement que quelques fragments, fait voir quelles ont été les suites de la conquête de cette belle province par Philippe-Auguste, conquête qui a été beaucoup plus violente qu'on ne serait tenté de le supposer. Beaucoup de seigneurs normands eurent leurs

biens confisqués ; les villes virent leurs priviléges violés. Philippe-Auguste traitait avec une inflexible rigueur les nobles normands suspects de trahison. En voici un exemple : Garin de Glapion, sénéchal de Normandie, eut avec l'empereur Othon, ennemi du roi, un entretien secret hors de la présence de Hugue de Surgères qui l'accompagnait. Accusé de ce fait devant Philippe-Auguste, Garin nia avoir parlé en particulier à Othon ; mais Hugue de Surgères lui donna un démenti et le roi saisit ses biens.

Il nous est parvenu un registre renfermant les procédures des enquêteurs en Touraine et en Poitou. On peut s'étonner de ce que les enquêteurs aient étendu leur mission à des provinces qui avaient, comme le Poitou, cessé de faire partie du domaine de la couronne ; mais cela s'explique quand on constate qu'ils n'informaient que de faits antérieurs à la constitution de l'apanage d'Alphonse, comte de Poitiers.

Quelques maux que la Normandie ait eu à souffrir de la conquête française, son sort peut paraître enviable si on le compare à celui du Languedoc. La grandeur de la réparation suffit à peine à faire connaître l'étendue et la profondeur des calamités qui fondirent sur ce pays à l'occasion de la croisade contre les Albigeois. Il y eut des enquêteurs particuliers pour chacune des grandes sénéchaussées royales du Midi. En parcourant la longue liste des vexations que les agents subalternes faisaient subir à leurs administrés, on admire avec quelle monotonie, malgré la diversité des temps et des lieux, s'exerce la puissance que l'homme a de mal faire. Une foule d'abus paraissent appartenir à des époques plus rapprochées de nous et beaucoup de faits blâmables semblent s'être passés hier, mais certains actes se produisent dans des circonstances particulières et avec des détails caractéristiques qu'il est intéressant de relever. Dans le Midi, les confiscations par suite de condamnations pour cause d'hérésie ne sauraient être comptées. On sait que les biens des hérétiques étaient dévolus au roi ou au seigneur ; ces confiscations donnèrent lieu à bien des injustices. Il ne s'agit pas des confiscations elles-mêmes qui étaient légales, mais elles soulevaient une infinité de questions dont la solution eût demandé une grande équité. Il arrivait souvent qu'un hérétique

était détenteur du bien d'un tiers, de la dot de sa femme, par exemple, de la fortune de ses enfants ou de ses pupilles, ou d'un bien emphytéotique. On commençait par tout confisquer, sauf aux ayants droit à réclamer.

Lorsque Saint Louis revint de la croisade, il s'informa du résultat des enquêtes. Sa conscience fut encore alarmée : il envoya de nouveaux enquêteurs rechercher et satisfaire ceux qui n'avaient pu faire entendre leurs plaintes ; mais, sauf pour le Languedoc, nous ne possédons pas de détails sur ces nouvelles missions. Les scrupules du roi ne se calmèrent point ; il craignit que bien des injustices ne fussent restées sans réparation. Il s'adressa au pape Alexandre IV, qui, au mois d'avril 1259, le rassura en lui donnant pour certain que les aumônes qu'il ferait remplaceraient aux yeux de Dieu les restitutions qu'il n'aurait pu accomplir. Il se fit, l'année suivante, donner par les évêques de France des lettres analogues à celle du pape. Enfin, quand, en 1268, il eut irrévocablement arrêté le projet de sa seconde croisade, il prescrivit une nouvelle enquête générale, dont des fragments relatifs au Vermandois nous ont été conservés.

La publication des procédures des enquêteurs de Saint Louis que l'Académie des inscriptions se propose de faire dans le Recueil des historiens de France apportera de nouvelles lumières à l'histoire en permettant de pénétrer dans les plus secrets détails de l'administration et de la vie intime des Français au XIIIe siècle.

M. A. Daux, ingénieur civil, communique les résultats des *Etudes* qu'il a faites, par ordre de l'Empereur, *sur la ville d'Utique et ses environs.*

Cette lecture qui provoque, principalement de la part de M. Beulé, diverses questions et observations, auxquelles répond l'auteur des *Etudes*, sera continuée dans la prochaine séance.

Séance du vendredi 28.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par une lettre en date de Vienne, 20 février, M. Fr. de Miklosich, sénateur, professeur de l'Université, et membre de l'Académie des Sciences de Vienne, etc., prie le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de se rendre auprès de la compagnie l'interprète de ses sentiments de gratitude pour l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant l'un de ses correspondants étrangers.

M. Gavin Hamilton, membre de l'Académie Elgin (Ecosse), par une lettre du 24, fait connaître que son intention est de prendre part au concours de linguistique (prix Volney) pour les quatre ouvrages qu'il a présentés dans la séance du 7 février.

M. le Secrétaire perpétuel informe l'Académie que, par suite de la démarche qu'il a été chargé de faire auprès de son collègue de l'Académie française, rien ne s'oppose à ce que l'ouvrage de M. Moët de la Forte-Maison (*Les Francs*, etc.) soit transféré, selon le désir exprimé par lui, au concours du prix Gobert à décerner, en 1868, pour l'ouvrage le plus savant et le plus profond concernant l'histoire de France. — M. Moët de la Forte-Maison a fait connaître qu'il était prêt à déposer trois nouveaux exemplaires, indépendamment des trois déjà envoyés par lui au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de cette année. — L'Académie décide que le transfert est accepté, sous la réserve de l'avis de la Commission chargée de l'examen des ouvrages précédemment adressés au concours, avis qui n'a pu être donné dans le rapport préalable sur ces ouvrages.

M. Deneque a la parole, au nom de la Commission de l'Ecole française d'Athènes, saisie par l'Académie dans la séance du 10 janvier, de l'examen du Rapport et des documents divers transmis par M. le Ministre de l'Instruction publique, le 4 du même mois, et provenant d'une mission archéologique en Epire confiée à M. Champoiseau, consul de France à Janina. M. le Ministre demandait l'avis de l'Académie sur les résultats de cette mission, ainsi que les instructions qui pourraient, s'il y a lieu, guider l'explorateur dans une mission nouvelle qu'il sollicite.

« Le mémoire sur l'Epire de M. Champoiseau, consul de France à

Janina, dit M. le RAPPORTEUR, est bien fait, bien composé; il est intéressant et instructif. — L'auteur n'est pas encore un archéologue, ni un philologue, mais il a de très-bonnes qualités de voyageur : il a une curiosité intelligente, il sait trouver, il sait voir, il sait expliquer et décrire ce qu'il a trouvé, ce qu'il a vu. Son crayon lui vient très-utilement en aide, et l'album joint au mémoire témoigne d'une certaine habileté de main et d'un désir consciencieux d'exactitude.

» Il a passé trois mois sur les lieux qu'il décrit, il y a dépensé 1,000 écus de subvention en fouilles et achats. Ses fouilles ont été fructueuses, comme l'attestent les inscriptions, les médailles et les terres-cuites qui sont les pièces justificatives de sa mission. Ses investigations, ses fouilles se sont surtout exercées sur les points où il a été plus particulièrement retenu par les souvenirs historiques et les monuments, à Dodone, à Nicopolis, à Cassopé, à Actium. Là même il croit avoir retrouvé la base du trophée qu'éleva le vainqueur d'Antoine et de Cléopâtre; mais ce piédestal, d'après le dessin de l'album, pourrait bien n'être qu'un tombeau brisé.

» On sait qu'il a été recueilli bien peu d'inscriptions en Epire, et, pour cela même, celles que M. Champoiseau nous donne sont plus précieuses. Cependant plusieurs de ces inscriptions ont déjà été publiées et se lisent, soit dans le *Corpus* de BOECKH, soit dans le *Voyage* de LE BAS. Que si, comme nous l'espérons, le consul de Janina complète en Epire ses explorations, nous lui conseillerons de rechercher avec le plus grand soin les monuments épigraphiques, de ne pas se contenter de copier les inscriptions, mais aussi d'en prendre des estampages, comme étant la meilleure garantie d'exactitude et d'autorité.

» Nous lui conseillerons, en outre, de ne pas trop s'occuper de Dodone, estimant qu'il y a peu de chances d'en retrouver l'emplacement et de recueillir des renseignements utiles et nouveaux sur ce vieux sanctuaire des Pélasges (1).

» Nous lui conseillerons aussi, pour la rédaction définitive de son mémoire, de ne pas atténuer l'héroïque et poétique dévouement des femmes souliotes. Ce fait, qui remonte à plus de 60 ans (1803), a été attesté par tous les contemporains, par Pérévos, l'historien de Souli, qui vivait vers cette époque, par POUQUEVILLE, notre consul à Janina, qui a connu des héros de cette guerre, prélude de la grande guerre de l'indépendance, par FAURIEL en 1824 (2). Aujourd'hui, a-t-on bien les moyens historiques de réfuter un fait si bien attesté? Tout au plus, la ronde funèbre, qui n'a que la garantie d'un poète, lord Byron, peut-elle être regardée comme une légende; mais le fait lui-même subsiste et doit être maintenu et respecté.

» Sous ces réserves, nous recommandons à M. Champoiseau de laisser à leur place des monuments tels que la *thymélé* du théâtre de Nicopolis et le prétendu trophée d'Actium, de se contenter de les décrire et de les dessiner, mais de soustraire à la barbarie, à la destruction, les monuments historiques, les objets d'art, les stèles épigraphiques, pour en enrichir nos musées; en l'invitant à recueillir et à acquérir le plus de médailles et de terres-cuites qu'il pourra, nous lui rappelons que le

(1) Il existe, parmi beaucoup d'autres travaux sur ce sujet un mémoire de M. Arabantinos publié à Janina en 1862.

(2) *Chants populaires de la Grèce moderne*, t. 1, p. 280.

musée Campana est le plus riche de tous en terres-cuites et qu'il importe de lui assurer encore mieux cette prééminence.

» Qu'il porte, du reste, son attention principale, ainsi que ses ressources sur le site de *Cassopé*, probablement l'ancienne ville royale de l'Epire, sur Nicopolis qui est le vrai trophée de la victoire d'Octave, et qu'il complète son voyage en voyant mieux ce qu'il a déjà si bien vu, en même temps qu'il agrandira le cercle de ses explorations.

» La Commission estime, à l'unanimité, qu'une seconde mission, avec une allocation nouvelle, peut être confiée à M. Champoiseau, au grand bénéfice de la science et de l'archéologie : que sa position consulaire, la connaissance qu'il a du pays, son goût éclairé, son instruction acquise sur les lieux le désignent au choix du gouvernement.

» La Commission estime, en outre, que son mémoire, tel qu'il est et sauf les quelques modifications indiquées, mérite d'être inséré dans les *Archives des missions*, où il sera lu avec l'intérêt qui s'attache à des études sérieuses sur une contrée si pleine d'antiques et glorieux souvenirs. »

Fait en Commission, au chef-lieu de l'Institut, le 28 février 1868.

Ont signé à la minute : MM. Brunet de Presle, Egger, Miller, Waddington, Renier, Président de l'Académie, Guigniaut, Secrétaire-perpétuel et Dehèque, rapporteur.

Ce Rapport est adopté par l'Académie et sera adressé à M. le Ministre avec les documents sur lesquels a porté l'examen de la Commission.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. P. Decharme, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, *Notice sur les ruines de l'Hiéron des Muses dans l'Hélicon* (Extr. des *Archives des Missions*, br. in-8°. — Cet opuscule a été l'objet d'un jugement très-favorable de la Commission de l'Ecole en 1866.

2° *Note sur quelques inscriptions de Mareb, de Khariba et d'Aden*, par M. Lenormant (Extr. du *Bulletin de l'Académie* pour 1867, br. in-8°).

3° *Le Sûtra en 42 articles*, textes chinois, tibétain et mongol, autographiés par Léon Feer, d'après l'exemplaire polyglotte rapporté par l'abbé Huc (Paris, 1868, in-8°).

4° *Journal asiatique*, numéro de septembre-octobre 1867.

M. de Wailly présente, en ces termes, l'ouvrage de M. De Mas Latrie déposé par lui sur le bureau :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. De Mas Latrie, l'ouvrage intitulé : *Traités de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des Chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au moyen-âge*, etc. Cet ouvrage se compose de deux parties distinctes, une *Introduction* très-étendue où l'auteur expose l'histoire des

relations de l'Europe chrétienne avec les populations du Nord de l'Afrique et des recueils des textes qui sont la source principale de cette histoire spéciale. Dans le cours de son récit chronologique, M. De Mas Latrie s'est arrêté plus longuement à trois époques différentes, le XIIIe, le XIVe et le XVe siècle, pour examiner à fond des questions très-importantes qui se rattachent intimement à son sujet. C'est ainsi qu'au XIIIe siècle il a montré quels étaient les principes généraux des traités en ce qui concerne la protection accordée aux personnes et aux biens des Chrétiens. Au XIVe siècle, il a abordé la question des douanes arabes, dont il fait connaître le personnel et les procédés administratifs. A cette occasion, il a présenté un tableau très-curieux des marchandises qui faisaient l'objet des échanges entre les Chrétiens et les Arabes d'Afrique. Au XVe siècle, enfin, il s'attache à traiter la question délicate de la rédaction et de la traduction des traités. L'Académie a entendu cette portion très-intéressante du travail de M. De Mas Latrie. Elle se rappelle comment il a entrepris de défendre les textes latins de ces documents contre les critiques du savant éditeur des textes arabes. Cette controverse n'est probablement pas épuisée, mais, quelque opinion que l'on adopte pour ou contre l'authenticité absolue des rédactions latines, on ne peut s'empêcher d'en reconnaître la valeur historique. Il faut donc féliciter M. De Mas Latrie d'avoir publié ce recueil important et d'en avoir accru la valeur par une savante introduction où il a mis en pleine lumière un des aspects les plus curieux de l'histoire du commerce au moyen-âge. »

M. Egger après avoir préalablement rappelé à l'Académie une inscription jadis découverte au Pirée et publiée sous le n° 361 des *Antiquités helléniques* de Rhangabé, rapproche de ce texte une inscription retrouvée l'an dernier sous l'eau près du même endroit, et publiée dans la *Palingenesia* par M. Koumanoudis. Cette dernière se compose de trois mots seulement, mais elle a un véritable intérêt pour la topographie antique du principal port d'Athènes, puisqu'elle marque, en caractères du siècle de Périclès, *la limite d'un mouillage pour les bateaux de transport.* M. Egger appelle l'attention de ses confrères sur les difficultés d'interprétation que ce texte présente et que peuvent seules éclaircir les personnes qui ont vu les lieux dont il s'agit.

M. Charles Robert, correspondant de l'Académie, commence la lecture, en communication, d'un *mémoire sur les légions d'Auguste.*

M. Daux continue sa communication topographique et archéologique sur Utique et ses environs.

M. Texier, à l'occasion d'une digression de M. Daux sur les changements survenus dans le cours du Bagradas et la configuration des côtes de cette partie de l'Afrique, indique divers rapprochements avec des phénomènes analogues dans d'autres parages de la Méditerranée qu'il a constatés par ses propres observations.

MOIS DE MARS.

Séance du vendredi 6.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance.

L'ordre du jour appelle la 2e lecture du mémoire de M. le Blant intitulé : *Recherches sur la cohorte mentionnée par les Evangélistes dans la passion de J.-C.*

Le commencement de cette 2e lecture donne lieu à une importante discussion.

M. Naudet fait remarquer que l'Evangile de saint Jean, base de l'argumentation de l'auteur du mémoire, est une œuvre de doctrine et de prédication, plutôt qu'une histoire minutieusement exacte. Les choses n'ont pas pu se passer comme le raconte l'Evangéliste qui a confondu, pour les soldats de Pilate, deux moments historiques dans la passion du Christ, savoir : l'arrestation et l'exécution. Une cohorte avec son tribun n'a pu être mise à la disposition de Judas, car il était contraire à toutes les idées reçues, à tout principe, que des soldats romains fussent aux ordres des Juifs, non plus que du grand-prêtre ; ils n'ont pu conduire Jésus devant lui, et, s'ils participent aux actes postérieurs, à l'exécution même, c'est seulement lorsque Pilate, en sa qualité de gouverneur ou de procurateur de Judée, est intervenu. Du reste, le récit de saint Jean est rectifié par ceux de saint Matthieu,

de saint Marc et de saint Luc, où l'on voit clairement que les Juifs seuls, mis en mouvement par leurs prêtres, jouèrent un rôle avant la comparution de Jésus devant Pilate. Les trois synoptiques sont parfaitement d'accord pour distinguer les circonstances différentes et les interventions diverses et successives des acteurs de la Passion. D'abord, c'est une foule, ὄχλος, de serviteurs des prêtres, armés d'épées et de bâtons, qui arrête Jésus-Christ. Ensuite, ce sont les prêtres, avec leurs gens, qui l'amènent au tribunal de Pilate. Enfin, ce sont les soldats qui conduisent la victime au supplice. Et il y a identité des termes dans les quatre récits pour désigner les exécuteurs, στρατιῶται, ἑκατόνταρχος, κεντυρίων, χιλίαρχος. Comment l'ensemble de ces dénominations peut-il laisser le moindre doute sur leur sens véritable et permettre de substituer des appariteurs aux soldats?

M. Le Blant répond qu'il est difficile d'abandonner ici l'autorité de saint Jean, qui est, sur les points essentiels, d'accord avec les synoptiques. En ce qui touche la troupe qui introduit le Christ devant Pilate et l'accable d'outrages, on peut douter que ce soient des soldats romains et que cette cohorte soit une cohorte militaire. On peut douter aussi que des soldats romains aient été employés pour supplicier le Christ, alors que tous les textes nous montrent les exécutions civiles, après jugement, opérées par les mains des *apparitores*.

M. Naudet soutient, par divers arguments, que les soldats romains, les soldats de Pilate ont pu seuls être chargés de l'exécution de Jésus.

M. Renan représente qu'à cette époque l'état de la Judée était tout-à-fait exceptionnel et qu'il n'en faut pas juger par les temps ordinaires. L'intervention de la force romaine est constatée par tous les Evangélistes. Pilate se sentait très-faible à ce moment contre les Juifs qui en appelaient à César; il était en butte à d'autres menaces, il a cédé à des considérations purement politiques.

M. Waddington pense que l'on raisonne ici quelque peu à côté de la question. Les textes sont grecs et l'on argumente des termes de la Vulgate qui leur est postérieure. Il faudrait déterminer le vrai sens, dans les textes, de la σπεῖρα et du χιλίαρχος, son com-

mandant, distinguer la cohorte légionnaire de la cohorte auxiliaire, etc. Au fond, il est d'avis qu'il ne convient point de trop presser le texte des Evangiles, qui sont, avant tout, pour nous des livres d'édification.

M. Laboulaye dit que, sans doute, il ne faut point trop presser le texte des Evangiles, mais qu'il ne faut pas non plus les exclure ; qu'il vaut mieux les interpréter en les appréciant selon les règles de la critique.

M. Le Blant rappelle qu'avant la traduction de saint Jérôme, il existait une antique version latine de l'Evangile, et que le mot *cohors* figure dans ce texte aussi bien que dans celui de la Vulgate.

M. Egger croit nécessaire de rétablir la vraie pensée de M. le Blant, qui est un peu méconnue. Par la cohorte, il n'entend point un corps faisant partie de l'armée romaine, mais un corps secondaire étranger à cette armée.

M. Wallon rappelle qu'en définitive Jésus fut condamné par Pilate, en dépit de toutes ses tergiversations. De ce moment, les soldats romains durent intervenir, comme ils intervinrent dans l'exécution, sauf à démontrer d'ailleurs l'existence d'une cohorte d'estafiers aux ordres des prêtres (ὑπηρέται) qui semblent avoir joué ici le principal rôle.

M. le Secrétaire perpétuel fait observer qu'il serait peut-être à propos de suspendre une discussion déjà très-prolongée, et dont quelques points cependant n'ont été qu'effleurés jusqu'ici. Indépendamment de la date des monuments de l'art qu'on a invoqués comme témoignages pour la présence des soldats romains, il y a la date même des textes qui est la plus importante de beaucoup.

La discussion est suspendue et la présentation des livres a lieu.

1° M. le Secrétaire perpétuel fait hommage, au nom de M. Michel Bréal, du tome II de la *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, traduite de l'allemand de Fr. Bopp, sur la deuxième édition et précédée d'introductions sur chaque tome. « Celle que le savant traducteur a placée en tête de ce second volume d'un ouvrage de si haute et si juste réputation est l'exposition la plus lumineuse de ce chapitre fondamental de toute grammaire, qui traite d'abord de la *phonétique*, c'est-à-dire des sons ou des lettres, éléments les plus simples du langage, pour passer

ensuite aux racines et aux formes grammaticales en commençant par la déclinaison. »

2° M. le Président offre ensuite à l'Académie, de la part de l'auteur, l'ouvrage intitulé *Grammaire comparée des langues classiques*, contenant la théorie élémentaire de la formation des mots en sanscrit, en grec et en latin avec référence aux langues germaniques, par M. F. Baudry, 1re partie (*Phonétique*, Paris, 1868, in-8°, ouvrage fondé sur le précédent, mais qui répond parfaitement à son objet plus restreint et se distingue par une grande netteté d'exposition.

3° *Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année* 1866-67 (Rouen, 1867, in-8°).

4° *Mémoires de Nakhoda Mouda de Samangka écrits par lui et ses enfants*, traduits pour la première fois en français, sur la version anglaise de W. Marsden, par Aristide Marre (Paris, 1868, in-8°).

5° *Sur les études archéologiques nécessaires aux artistes*, etc., par M. L. Fallue (br. in-8°).

6° *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 28e année, 6e série, t. III, 6e livraison (1867).

7° *Revue numismatique* : mai et août 1867.

8° *Revue archéologique* : mars 1868.

M. de Vogüé communique à l'Académie une inscription rapportée des ruines de Carthage par M. le baron de Théis, ancien consul général à Tunis, et signalée dans sa magnifique collection par M. Miller; elle est gravée sur une petite plaque de marbre noir de 0m, 19 sur 0m, 7. Le commencement des lignes est effacé. M. de Vogüé la lit ainsi :

(קבר) המלכת בן עזרבעל בן
(בד)א בן יתנצד בן ממס

« *Tombeau de Himilcat fils d'Azrubal fils de Bodo fils de Iathantsid fils de Mammas.* »

Les noms propres qui composent cette inscription sont tous connus par les inscriptions trouvées à Carthage, excepté les deux derniers.

Le dernier est contracté du participe ממעמס et dérivé du radical עמס, *porter, soutenir* : comparez les noms bibliques *Amos*, *Amasiah*, et le nom carthaginois אשמנעמס, *Eschmounamas*, qui se

trouve dans les inscriptions inédites de la collection tunisienne, à l'Exposition universelle.

Le nom le plus intéressant est celui de Iathantsid, qui signifie « Don de tsid », nom de même forme que les noms bibliques et phéniciens si nombreux composés avec la racine נתן « donner » et un nom divin : *Iathaniel*, *Iehounathon*, *Baaliathon*, *Melekiathon*, etc., etc. Nous apprenons donc, par ce mot, le nom d'une divinité phénicienne *Tsid*, inconnue jusqu'à présent. Ce nom, M. de Vogüé le retrouve dans d'autres inscriptions inédites, entrant dans la composition de plusieurs noms propres. Ainsi :

צדיתן בן גדצד הצרי

Tsidiathon fils de Gadtsid le Tyrien

dans un proscynème phénicien inédit copié par M. Devéria sur les murs du temple d'Abydos dans la Haute-Egypte :

יתנצד בן שפט

Iathantsid fils de Schofet

dans une des inscriptions de la collection tunisienne de l'Exposition.

La découverte de ce nom divin permet d'expliquer mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à présent deux passages de Sanchoniathon, ou plutôt de son traducteur Philon de Byblos. Dans l'énumération des générations divines il cite deux personnages, Ἀγρεύς et Ἁλιεύς (*Orelli*, 18), fils d'Hypsouranios, « inventeurs, dit-il, de la chasse et de la pêche ». Plus loin (*id.*, p. 38), il fait donner la ville de Béryte aux « Cabires chasseurs et pêcheurs. » Les commentateurs ont déjà remarqué que le mot Ἁλιεύς était la traduction de צדן (Hebr. צידון), dieu éponyme de la ville de Sidon, dont le nom signifie *pêcheur*, *pêche*. Ἀγρεύς, traduction de ציד *chasseur*, paraissait un pléonasme : nos inscriptions nous prouvent que le texte original portait bien la mention de deux personnages divins distincts, l'un du nom de צד *Tsid*, l'autre du nom de צדן *Tsidon*. On peut conclure du second passage de Sanchoniathon que c'étaient deux des Cabires adorés spécialement à Béryte.

Séance du vendredi 13.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Léon Brièle, archiviste bibliothécaire de l'Assistance publique, ci-devant élève de l'Ecole des Chartes (promotion de 1858) et archiviste du Haut-Rhin pendant 8 années, qui se met sur les rangs pour la place d'auxiliaire des travaux de l'Académie, devenue vacante par suite du décès de M. Le Brethon. — Le nom de M. Brièle sera inscrit sur la liste des candidats et sa demande renvoyée à l'examen préalable de la Commission des travaux littéraires qui donnera son avis.

L'ordre du jour appelle la continuation de la 2e lecture du mémoire de M. Le Blant sur la *cohorte* mentionnée par les Evangélistes dans le récit de la Passion.

L'auteur croit avant tout nécessaire de reprendre quelques points qui paraissent avoir besoin d'être éclaircis dans sa dernière lecture. De la *cohorte* qui figure dans la Passion du Christ il rapproche la *cohorte du préteur*, sur laquelle le commentaire du Pseudo-Asconius, à propos d'un passage de la seconde action contre Verrès, donne quelques détails, et qui comptait, parmi d'autres appariteurs, une *manus armata*, formée de ce qu'on appelait en Sicile les *servi venerii*. La cohorte mentionnée dans l'Evangile lui paraît rappeler par ses actes le rôle propre à l'*apparitio*, et il hésite à y voir un corps purement militaire, une cohorte de l'armée.

M. Naudet donne des explications sur la *cohorte du préteur*, qui était sa garde, son escorte toute militaire, à laquelle pouvaient se rattacher d'autres éléments, mais qui n'a point encore, comme l'auteur du mémoire inclinerait à le supposer, les caractères de l'*officium* des temps postérieurs. — Il voudrait qu'il fût tenu compte de la distinction des époques, ce qui est capital dans la question.

M. Brunet de Presle insiste, au sens de la thèse de M. Le Blant,

sur la signification très-générale de *cohors* en latin, traduit par σπεῖρα en grec.

M. Renan, à son point de vue, pense que la distinction du civil et du militaire échappait aux Juifs et que les narrateurs de la Passion ont bien pu s'y tromper.

M. Naudet estime, au contraire, que, depuis Pompée, les Juifs, familiarisés avec les institutions et les mœurs des Romains, n'ont pu commettre une telle méprise et confondre la force romaine, aux ordres du gouverneur de la Judée, avec ce ramas confus d'hommes, armés ou non, qui s'emparèrent de Jésus et le conduisirent devant le grand-prêtre.

M. Le Blant pense, comme il vient d'être dit, que les pêcheurs de Judée purent bien confondre une *manus armata* quelconque avec un corps de soldats. Il allègue les textes du Digeste où sont rapprochées les expressions de *manus militaris*, *apparitio* et *officium*. Il s'appuie, en outre, de l'opinion de savants jurisconsultes, entre autres de MM. Walter, Zimmern, Bethman-Hollweg, qui signalent, d'après ces textes, une section de forme militaire dans les rangs de l'*Apparitio*.

M. Naudet pose encore une fois la question qui lui paraît capitale, comme à d'autres membres, de savoir si ce sont, ou non, des soldats romains qui furent chargés de l'exécution de Jésus. Il persiste, pour lui, à penser qu'à l'époque dont il s'agit il n'y avait point encore d'*officium*.

M. Le Blant, de son côté, soutient son opinion, d'après laquelle la cohorte de la Passion pourrait n'être que l'*Apparitio* depuis longtemps constituée, et qui, dès le Ier siècle de notre ère, aurait reçu, tout en retenant son nom, la qualification d'*officium*. Il signale, d'après le Digeste et d'après un document qui remonte au IIe siècle, un centurion dans l'*Apparitio*.

M. Naudet demande à être entendu de nouveau sur la question au commencement de la séance prochaine.

Le renvoi de la discussion est prononcé.

M. le Président rappelle que, la prochaine séance trimestrielle de l'Institut devant avoir lieu le mercredi 1er avril, la désignation

d'un lecteur chargé de représenter l'Académie dans cette séance sera mise à l'ordre du jour du 20 mars.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Par une lettre du 10 mars, M. Richard Cortambert, attaché à la Bibliothèque impériale, adresse, de la part de l'auteur, pour le concours du prix Volney, en 1868, l'ouvrage intitulé : *Abrégé de grammaire annamite*, par P.-J.-B. Trù'o'ng-Vĩnh-Ký, directeur du collége des interprètes à Saïgon (1867, 1 vol. in-8°, 2 ex.). « Trù'o'ng-Vĩnh-Ký est un linguiste très-distingué, qui à la connaissance de la plupart des langues de l'extrême Orient joint celle de plusieurs de nos langues d'Europe et qui parle correctement le français, l'espagnol, l'anglais et le latin. » — Renvoi à la Commission du concours Volney.

M. le Secrétaire perpétuel fait hommage, au nom de M. de Wailly, du *Recueil de chartes originales de Joinville en langue vulgaire*, publié par lui (Paris, 1868, in-8°. Extr. de la *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*).

M. D'Arbois de Jubainville, correspondant, fait hommage de ses *Recherches sur les premières années de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, empereur de Constantinople* (br. in-8°).

Sont présentés en outre :

1° *La Bretagne avant Jésus-Christ étudiée au moyen de la langue celtique*, par un Bas-Breton, F. Le Doze (Quimperlé, 1868, in-8°).

2° *Société académique des sciences, etc., de Saint-Quentin : travaux de* 1866-67 (Saint-Quentin, 1867, in-8°).

3° *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France* : suite de l'année 1867 (in-8°).

4° *Revue africaine* : 12e année, n° 68 (Alger, janvier 1868), in-8°.

5° *Annales de la propagation de la foi* : mars 1868.

6° *Revue archéologique du midi de la France* : vol. II, n° 3 (13e livr. 1867), in-4°.

M. Egger, au nom de l'auteur, fait hommage de la suite des *Etudes sur les antiquités juridiques d'Athènes*, intitulée : *La Propriété littéraire à Athènes*, par M. Caillemer, professeur à la faculté de droit de Grenoble.

M. d'Avezac offre, de la part de l'auteur, l'ouvrage intitulé : *Les trois projets anglais, allemand, français, d'exploration au Pôle nord : exposé historique et géographique de la question, accompagné d'une carte polaire nouvelle*, par M. V.-A. Malte-Brun (Paris, 1868, in-8°).

M. Charles Robert, correspondant, achève la lecture, en communication du mémoire suivant : *Sur les légions d'Auguste*.

« Dans un travail, servant d'introduction à l'histoire des légions du Rhin (1), j'ai donné le tableau suivant des vingt-cinq légions, qui, avec un nombre proportionné de cohortes auxiliaires et d'ailes de cavalerie, ont formé l'armée d'Auguste (2) dans les derniers temps de sa vie (après l'an 9 de notre ère) :

I^a *Germanica* (3),	*in Germania inferiore.*	XI^a (nommée plus tard *Claudia*),	*in Dalmatia.*
II^a *Augusta.*	*in Germania superiore.*	XII^a *Fulminata,*	*in Syria.*
III^a *Augusta,*	*in Africa.*	XIII^a *Gemina,*	*in Germania superiore.*
III^a *Cyrenaica.*	*in Ægypto.*	XIIII^a *Gemina, Martia, Victrix,*	*in Germania superiore.*
III^a *Gallica.*	*in Syria Euphratensi.*	XV^a *Apollinaris,*	*in Pannonia.*
IIII^a *Macedonica.*	*in Hispania.*	XVI^a *Gallica.*	*in Germania superiore.*
IIII^a *Scythica,*	*in Mœsia.*	XX^a *Valeria Victrix,*	*in Germania inferiore.*
V^a *Alaudæ,*	*in Germania inferiore.*	XXI^a *Rapax.*	*in Germania inferiore.*
V^a *Macedonica.*	*in Mœsia.*	XXII^a *Dejotariana.*	*in Ægypto.*
VI^a *Ferrata,*	*in Syria.*		
VI^a *Victrix,*	*in Hispania.*		
VII^a (nommée plus tard *Claudia*),	*in Dalmatia.*		
VIII^a *Augusta,*	*in Pannonia.*		
IX^a *Hispanica*	*in Africa.*		
X^a *Fretensis,*	*in Syria.*		
X^a *Gemina,*	*in Hispania.*		

Ce tableau, qui ressort des textes en général fort explicites de Tacite et de Dion Cassius, n'est pas nouveau; il avait déjà paru avec quelques incorrections dans divers ouvrages, quand Borghesi l'a donné à son tour (4). Comme on le voit, les légions numérotées XVII, XVIII et XIX, n'y figurent pas ; elles avaient péri l'an 9, dans les défilés de Teutobourg (5). La dernière, la XXIIe *Dejotariana*, présente une difficulté ; son existence est parfaitement démontrée par les monuments, mais son numéro manque dans la nomenclature de Dion Cassius, qui donne au contraire une seconde XXe. M. Mommsen rétablit la XXIIe en remplaçant dans le texte εἰκοστοῦ

(1) *Coup d'œil général sur les légions de l'empire*, in-4°. Franck, édit.

(2) Il est question de ce qu'on pourrait appeler, en langage moderne, l'armée de ligne. L'empereur disposait en outre des cohortes prétoriennes et des anciennes turmes de chevaliers, qui formaient une troupe d'élite. Rome comptait plusieurs cohortes urbaines ou de vigiles. Quant aux villes de l'empire, elles avaient leurs milices. Le système était par conséquent complet.

(3) Il est possible que les surnoms, qui figurent à la suite des numéros des légions, ne leur aient pas tous appartenu du temps d'Auguste.

(4) *Œuv. compl.*, t. II, p. 263.

(5) Ces numéros, devenus néfastes, disparurent à jamais des contrôles de l'armée romaine.

par εἰκοστοῦ καὶ δευτέρου (1). Cette correction ne peut qu'être adoptée sans rien préjuger toutefois sur l'époque de l'organisation de la XXIIe légion.

Je vais aujourd'hui remonter au-delà de l'an 9 et rechercher quelles ont été les légions d'Octavien, lorsqu'il eut organisé l'armée sur un pied permanent, soit immédiatement après Actium (723), soit plus tard, en 725, lorsqu'il fut devenu, par la concession de l'*imperium*, le maître légitime de toutes les forces de la république, même de celles qui n'avaient pas pris part aux dernières luttes de la guerre civile. Cette étude n'est pas sans importance. On sait, en effet, que les légions d'Auguste, qui ont pour la plupart vécu autant que l'empire, ont fait et défait bien des césars et trop souvent imposé aux généraux, qu'elles avaient revêtus de la pourpre, leur volonté et leurs caprices; or on peut trouver dans leur origine et dans leurs emplacements habituels les motifs du rôle qu'elles ont joué ou du parti politique qu'elles ont suivi.

M. Mommsen est le seul, à ma connaissance, qui se soit occupé dans un travail d'ensemble de l'âge des légions d'Auguste. Sa doctrine occupe un chapitre du beau livre intitulé : *Res gestae divi Augusti* (2). Elle se résume ainsi:

Le second césar, après Actium, ayant réuni à ses 25 légions 23 ou 24 de celles d'Antoine, se trouva à la tête d'environ 50 légions: mais, la paix étant faite, il déclara que 12 légions suffiraient à l'empire, conserva les douze premières de son armée et licencia les autres, depuis la treizième; cependant il retint en outre six légions venant de Lépide et d'Antoine (3), et dont les numéros étaient également inférieurs à XIII (4). Auguste se contenta de ce nombre restreint de légions pendant 34 ou 35 ans, jusqu'en 758 ou 759, époque où la guerre contre Marobode et les Pannoniens exigea la création de huit nouvelles légions, ce qui en fit 26; plus tard, en l'an 9, les trois légions vaincues avec Varus ayant été supprimées et remplacées seulement par deux autres, Auguste (et sur ce point tout le monde est d'accord) ne laissa à son successeur que 25 légions. Ce sont celles de notre tableau.

Telle est la proposition de M. Mommsen. Voici maintenant les éléments de sa démonstration :

1° Octavien vainqueur devait ménager les susceptibilités du peuple romain, c'est pourquoi il déclara (*publice professus est*) que son armée ne compterait plus que douze légions; mais en y ajoutant six légions, dont les numéros étaient également inférieurs au chiffre XII, il en eut par le fait dix-huit, tout en paraissant n'en avoir que douze.

2° La guerre, qui continua de l'autre côté du Rhin, en 757 (an 4 de notre ère), et celle qui éclata, l'an 5, en Illyrie (M. Mommsen devrait dire l'an 5 et l'an 6) furent des plus redoutables au témoignage de Velleius Paterculus et de Suétone. On peut en conclure que l'empereur se vit dans la nécessité de créer de nouveaux corps de troupes, et en présence du sur-

(1) Borghesi, *op. laud.* t. II, page 256, note.

(2) In-8°, Berlin, 1865, p. 46-50.

(3) La *III^a^ Cyrenaica*, suivant M. Mommsen, est une légion de Lépide et la *III^a^ Gallica*, une légion d'Antoine; la *IIII^a^ Scythica*, la *VI^a^ Ferrata*, la *X^a^ Fretensis* et la *XII^a^ Fulminata*, qui ont toujours appartenu à l'Orient, paraissent compléter les six que M. Mommsen a en vue.

(4) On sait qu'Octavien avait attiré dans son parti, en Sicile, les légions de Lépide.

croît de dépenses, qui en résultait pour le trésor public, d'augmenter les impôts et de prendre à sa charge les sommes (*præmia*) dues aux prétoriens et aux légionnaires.

3° L'emplacement des légions à la mort d'Auguste prouve qu'elles ont été formées en deux fois, car celles dont les numéros ne dépassent pas 12, sont indifféremment réparties dans les diverses provinces de l'empire, tandis que les autres sont cantonnées en quelque sorte systématiquement sur le Rhin et sur le Danube, théâtre de la guerre pour laquelle elles auraient été créées. On reconnaît encore par l'examen de leurs numéros d'ordre que les légions d'Auguste ont été formées à deux époques distinctes; car, parmi celles qui sont évidemment anciennes, il en est qui portent le même numéro, ce qui s'explique, puisqu'elles proviennent non-seulement de l'armée d'Auguste, mais des armées d'Antoine et de Lépide, tandis que celles qui auraient été créées plus tard présentent, ainsi que cela devait être, la série naturelle des nombres de XIII à XX.

4° Enfin si Dion Cassius a choisi l'an 758 (5 de notre ère) pour donner l'énumération des légions d'Auguste, qui existaient encore du temps d'Alexandre Sévère, c'est qu'en l'an 5 on venait d'organiser le nombre de corps de troupes le plus considérable qu'ait possédé le second césar.

5° Les colonies militaires fondées par Auguste l'ont été au commencement de son principat; or les monnaies de ces colonies portant les numéros des légions fondatrices, et ces mêmes numéros ne dépassant pas XII, il s'ensuit que les légions de numéros supérieurs, c'est-à-dire XIII à XX, n'existaient pas encore.

Je demande maintenant à l'Académie la permission d'examiner un à un les arguments de M. Mommsen et de les combattre. C'est une tâche un peu hardie de ma part: mais je fais depuis quelque temps une étude spéciale des armées anciennes et, en concentrant mes efforts sur un seul point, je pourrai peut-être me mesurer, sans trop de désavantage, avec un des hommes qui dominent à juste titre l'histoire romaine dans son ensemble.

1er Argument. — *Auguste réduisit à douze en apparence, à dix-huit en réalité, le nombre des légions afin de ménager les susceptibilités des Romains.*

J'admets que le vainqueur d'Actium ait eu intérêt à ménager les susceptibilités du peuple; mais celui-ci aurait-il été dupe du petit subterfuge des numéros doubles, inventé pour atteindre le chiffre de dix-huit légions, tout en paraissant n'en avoir que douze, et aurait-il pris par exemple pour une seule et même légion la IIIIe *Scythica* d'Espagne et la IIIIe *Macedonica* de Mésie? Certes, le second césar dut tenir compte dans son organisation militaire des exigences de la situation, et il le fit, mais ce fut en rejetant hors des murs les camps des troupes spéciales préposées à sa garde et en reléguant ses puissantes légions dans les provinces lointaines, où plus d'une avait déjà ses quartiers d'hiver, son dépôt si l'on veut, et où leur rôle fut désormais d'étouffer les séditions des provinciaux et de s'opposer aux invasions des barbares. Pour se rendre compte de l'importance de la réduction, qui aurait été opérée par l'adoption du chiffre

de dix-huit, il faut remarquer que le nombre des légions du monde romain, en 723, était assurément bien supérieur à cinquante; car si Pinarius Scarpus, légat d'Antoine, commandait dans la paisible Afrique plusieurs légions, qui ne reconnurent pas Octavien immédiatement après Actium (1), chacune des autres provinces en possédait aussi un certain nombre (2), que la défense des frontières ou l'état du pays n'avait pas permis de dédoubler ou de déplacer pour les lancer sur les champs de bataille de l'Italie, de la Sicile ou de la Grèce. Mais le moment était-il bien choisi pour opérer cette immense réduction? Ouvrons Florus (3), et nous y verrons que, si la victoire d'Actium avait rendu la paix à l'intérieur du monde romain, les barbares, qui avaient grandi pendant la guerre civile, étaient en armes et menaçaient les frontières de toutes parts. Le danger, ajoute cet auteur, se montrait surtout au septentrion, où l'on avait affaire à des peuples redoutables, tels que les Noriques, les Illyriens, les Pannoniens, les Dalmates, les Mysiens, les Thraces, les Daces, les Sarmates et les Germains. Or, dans une pareille situation, on avait besoin, et sur plus d'un point, d'un grand nombre de légions.

Rien ne justifie donc l'adoption du chiffre de dix-huit légions et, au contraire, toutes les probabilités historiques sont en faveur de la conservation après Actium d'un pied militaire plus considérable.

2e ARGUMENT. — *Les guerres de l'an 5 et de l'an 6 ont un caractère exceptionnel, qui oblige Auguste à créer les huit légions numérotées de XIII à XX.*

Pour juger de la valeur de cette hypothèse, il faut avant tout interroger l'histoire avec soin et reprendre la série des événements militaires, accomplis en Occident depuis le commencement du principat d'Auguste jusqu'à l'an 5 et apprécier ceux de l'an 5 et de l'an 6.

L'empereur rencontra toutes les difficultés extérieures annoncées par le passage de Florus que je viens de citer. Pour ne parler que de l'Occident, il dut pacifier les Gaules révoltées, vaincre les Salasses, les Vindéliciens, les Rhétiens et certains peuples du nord de l'Espagne. En outre la guerre dura à peu près sans interruption sur le Danube et sur le

(1) Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. LI, c. 5.

(2) On ne saurait admettre, par exemple, que les Gaules et l'Ibérie eussent été, à cette époque, complétement dégarnies de troupes, lorsqu'elles n'avaient pas compté moins de onze légions après la mort du dictateur. Ces légions étaient sous les ordres des légats d'Antoine, Calenus et Ventidius; à l'exemple de deux autres légions, qui avaient aussi appartenu à l'armée des Gaules (Appien, *Guer. civ.*, III, c. 48; — Cicéron, *Philipp.*, passim), elles se prononcèrent pour Octavien, l'appelèrent au milieu d'elles et lui permirent de se rendre maître de toutes les possessions romaines situées au-delà des Alpes. Si l'histoire, qui ne dit rien en général des forces entretenues par la république dans les diverses provinces, s'occupe ici des légions de la Gaule et de l'Ibérie, c'est que leur défection fut un événement d'une portée politique immense (Appien, *Guer. civ.*, l. V, c. 48 *et* Dion Cass., l. XLVIII, c. 20).

(3) L. IV, 12.

Rhin, depuis Actium jusqu'à l'an 5. Les historiens, dont l'attention n'était plus absorbée par la guerre civile, nous donnent le récit détaillé des expéditions dirigées pendant cette période contre les barbares : Velleius Paterculus et Dion Cassius nous montrent, par exemple, Drusus et Tibère se couvrant de gloire dans la grande Germanie de l'an 741 à l'an 748.

En 757 (4 de notre ère) Tibère revenu de Rhodes est adopté par Auguste, revêtu de la puissance tribunitienne et créé césar. Peu après, la même année, il franchit de nouveau les Alpes et reprend le commandement de l'armée du Rhin et le gouvernement des Gaules avec les plus grands pouvoirs. C'est à cette époque que Velleius Paterculus fut attaché à l'armée de Tibère comme *præfectus equitum* ; les récits que cet écrivain consacre à la guerre, qu'il faisait en Grande Germanie avec le nouveau césar, deviennent dès lors plus précis et plus attachants, bien qu'il ne les présente que comme le sommaire d'une histoire qu'il se proposait d'écrire. L'auteur donne d'abord des détails sur l'accueil fait dans les Gaules à Tibère; il raconte ensuite la campagne qui s'ouvrit sans tarder. Les Canninéfates, les Attuares et les Bructères se soumirent; les Chérusques résistèrent et furent défaits; le Weser fut franchi.

C. Sentius, que Dion (1) représente comme gouverneur des Germanies cis-rhénanes, c'est-à-dire légat d'Auguste propréteur, rendit d'assez grands services dans cette guerre pour mériter les honneurs du triomphe. Tibère prolongea jusqu'en décembre les opérations actives et vint passer à Rome la fin de la saison, laissant son armée en quartiers d'hiver aux sources de la Lippe. De retour au printemps suivant (an 5), il entreprit une nouvelle campagne, à laquelle la flotte prit part. Les Cauches furent soumis, les Lombards défaits; on toucha aux frontières des Semnones, et l'on vit les enseignes romaines briller sur une longueur de 400 milles depuis le Rhin jusqu'à l'Elbe (2).

Cette dernière campagne avait eu des résultats immenses. Plusieurs peuples d'outre-Rhin étaient désormais tributaires : quarante mille captifs installés sur le Rhin augmentaient le nombre des défenseurs des confins. Seul, Marobode retranché derrière les montagnes de la Bohême, bravait encore la puissance de Rome.

On résolut d'en finir avec ce dernier ennemi, et on arrêta pour l'an 6 le plan de campagne suivant: le légat des Germanies et ses légions se dirigeraient vers la Bohême par le pays des Cattes, pendant que Tibère, sortant de Carnutum à la tête de forces prises en Illyrie, s'avancerait au delà du Danube. Les deux armées devaient régler leur marche de manière à tomber ensemble sur l'ennemi. Le mouvement ainsi combiné s'exécuta ponctuellement. Tibère, ayant établi sa base d'opérations sur le Danube, approchait du point où il allait faire sa jonction avec l'armée du Rhin, lorsqu'éclata tout à coup sur ses derrières, en Illyrie, une insurrection que Velleius (3) représente en effet sous de sombres couleurs. Reproduisons le récit de cet historien. La population se lève et présente bientôt 200.000 combattants à pied et 9.000 chevaux ; les forces des insurgés, partagées en deux corps, menacent d'une part l'Italie, de l'autre la Macédoine. Tout d'a-

(1) *Hist. rom.*, l. LV, c. 28.
(2) Vell. Paterc., l. II, c. 106.
(3) L. II, c. 110.

bord des marchands romains et des détachements isolés sont surpris et massacrés (1). La terreur fut grande à Rome; on enrôla des citoyens et des esclaves, on fit revenir de tous les côtés les vétérans (2); l'armée d'Asie accourut, Auguste imposa les plus grands sacrifices à son trésor. Aussi l'orage fut-il conjuré. Une demi-légion repousse et défait en Illyrie (l'auteur ne dit pas où), sous les ordres de Valerius Messalinus, un nombre considérable d'insurgés : cinq légions d'outre-mer, secondées par la cavalerie du roi de Thrace, rencontrent en Macédoine le second corps des révoltés ; d'abord entourées et grandement compromises, ces légions reprennent le dessus, grâce à la solidité du soldat romain, et font subir à l'ennemi une sanglante défaite (3). Pendant ce temps, Tibère, ayant renoncé à poursuivre l'expédition de Bohême, arrive à son tour sur le théâtre de la guerre; mais il se borne à manœuvrer et fait en sorte d'éviter tout engagement général ; il fallait avant tout couvrir l'Italie, et gagner du temps c'était vaincre, quand on avait affaire à un peuple redoutable, mais que les historiens représentent comme très-ardent, et partant très-mobile (4).

Cependant les renforts venus de toutes parts mirent bientôt (printemps de l'an 7) Tibère à la tête de l'armée la plus considérable que l'on eût vue depuis les guerres civiles (c'est toujours Velleius qui parle) (5). En effet, le césar eut alors 10 légions, plus de 70 cohortes auxiliaires, 14 corps de cavalerie et dix mille vétérans, sans compter la cavalerie thrace et des volontaires en grand nombre. Sachant combien une agglomération d'hommes si considérable est difficile à conduire, à nourrir et à maintenir dans la discipline, Tibère résolut de ne conserver que sa propre armée, et renvoya les volontaires et les corps qui étaient venus à son secours; puis il mit ses légions dans leurs quartiers d'hiver et rentra lui-même à Siscia, position militaire importante d'où il couvrait l'Italie (6).

Quant aux Pannoniens, ils se retranchèrent sur un point élevé et demandèrent bientôt la paix. La lutte se poursuivit en Dalmatie, d'abord par des légats, puis par Germanicus que Tibère rejoignit l'an 8. Cette dernière guerre fut très-difficile, mais moins par l'effort de l'ennemi que par les obstacles du terrain (7).

A ce récit emprunté à Velleius Paterculus il faut opposer celui de Dion

(1) Velleius Paterculus ne raconte pas ce que fit Marobode en cette circonstance ; mais il insiste ailleurs (L. II, c. 109) sur ce que la politique de ce prince était de profiter des embarras des Romains pour asseoir et agrandir son nouveau royaume, plutôt que d'user ses forces à les combattre. On peut donc croire qu'il n'entra pas en ligne pendant la campagne de l'an 6. Dans tous les cas, les historiens ne font aucune allusion à son intervention.

(2) L. II, c. 111.

(3) L. II, c. 112.

(4) Vell. Paterc., l. II, c. 90.

(5) « Tanto denique exercitu, quantus nullo unquam loco post bella fuerat civilia ». Vell. Paterc., l. II, c. 113.

(6) Vell., *ibid.*

(7) Vell., l. II, c. 115.

Cassius (1). L'an 7, pendant que Tibère et Valerius, gouverneur de l'Illyrie et de la Dalmatie, étaient engagés au delà du Danube, avec la plupart des forces de ces deux provinces, dans une expédition lointaine contre les Celtes, les habitants de la Dalmatie méditèrent leur défection. Les premiers, en petit nombre (2), qui osèrent prendre les armes, remportèrent quelques avantages sur les Romains ; ce succès décida les autres et entraîna les Pannoniens. Les insurgés attaquèrent Sirmium, mais Aulus Cæcina Severus, légat de la Mésie, remontant le fleuve, les obligea à lever le siége et les battit sur les bords de la Drave. L'arrivée de nouveaux alliés ranima l'insurrection, et les Dalmates remportèrent une victoire près d'Apollonie. Ces revers décidèrent Tibère à quitter la Celtique et à renvoyer dans sa province Valerius Messalinus : ce légat, d'abord battu par le chef des Dalmates, le défait complétement (c'est sans doute l'affaire de la demi-légion dont parle Velleius). Plus tard, pendant que Tibère avait pris position à Siscia avec Messalinus, les Dalmates réunis aux Pannoniens sont battus deux fois par la cavalerie thrace. Au printemps suivant (an 7) Auguste, soupçonnant Tibère de faire traîner à dessein la guerre en longueur, envoie Germanicus en Pannonie où les renforts se réunissaient de toutes parts. L'auteur ne dit pas ce que fit Germanicus dans cette province ; un nouveau succès remporté par Aulus Severus, le légat de la Mésie, dispensa sans doute le jeune prince d'intervenir en personne et lui permit de passer en Dalmatie où il se signala par une victoire considérable. L'an 8, les Pannoniens et les Dalmates en proie à la maladie, affaiblis par des dissensions intestines et battus par Silvanus, se soumettent, à l'exception de quelques corps de partisans qui ne furent détruits que plus tard.

Ainsi s'expriment les deux historiens. Examinons maintenant si les événements de l'an 5 et de l'an 6, tels qu'ils ressortent de leurs récits, ont dû ou pu nécessiter la création de huit légions. Les armes romaines n'avaient jamais été plus prospères qu'en 758 (an 5) ; la campagne d'outre-Rhin avait eu des résultats immenses, que Dion, moins prévenu pour Tibère que Velleius, proclame lui-même. Les peuples de la grande Germanie, à l'exception des habitants de la Bohême, s'étaient reconnus tributaires (3). C'est alors qu'on résolut l'expédition contre la Bohême ; mais il s'agissait d'un mouvement opéré par les armées de Germanie et d'Illyrie avec leurs propres ressources (4). Jusqu'ici, on le reconnaîtra, il n'y avait aucun motif pour augmenter les forces de la république.

Venons-en maintenant à l'Illyrie. Velleius, sur qui s'appuie M. Mommsen pour présenter la guerre de l'an 6 comme si exceptionnellement formidable, était devenu, lorsqu'elle commença, le légat de Tibère. Pour grandir la gloire du pacificateur des provinces danubiennes et la sienne

(1) L. LV, c. 29 à 34.

(2) « Πρῶτον ὀλίγοι τινὲς ἐνεωτέρισαν. » Dion Cass., l. LV, c. 29.

(3) La terreur des Germains fut même si durable qu'ils n'osèrent se soulever, pendant les trois années suivantes, 6, 7 et 8, que dura la guerre, du côté du Danube; l'occasion était cependant belle.

(4) Dion nous montre même le légat d'une province voisine, la Mésie, demeuré sur la rive droite du Danube et maître de forces qui lui permettent dès le début d'attaquer et de battre les Pannoniens.

propre, il fallait bien un peu grandir le danger, et, comme on le dirait aujourd'hui, gonfler son bulletin. D'ailleurs cet auteur n'a-t-il pas les mêmes expressions pour d'autres guerres, éclatant à l'époque même où Rome se serait parfaitement contentée, suivant M. Mommsen, de dix-huit légions; ne dit-il pas : *immensum exarserat bellum*, en parlant du mouvement comprimé en Germanie par le consul M. Vinicius, et, sans sortir des Pannonies, ne qualifie-t-il pas, en termes tout aussi excessifs, la guerre qui y fut commencée par Agrippa et que Tibère termina en l'an 742 : *bellum pannonicum, quod inchoatum ab Agrippa, magnum atroxque et perquam vicinum imminebat Italiæ, per Neronem gestum est* (1)?

Mais, lors même que le compagnon de Tibère n'aurait rien exagéré et que l'insurrection éclatant subitement en Pannonie et en Dalmatie aurait mis tout d'un coup sur pied autant de combattants qu'il le dit, il n'en est pas moins constant qu'il nous montre cette insurrection débutant pauvrement, puisque le corps qui menaçait l'Italie est arrêté par le succès de Messalinus et par une habile manœuvre de Tibère, et que celui qui était entré en Macédoine est vaincu par les légions d'outre-mer et par la cavalerie du roi de Thrace. Aussi, dès le printemps de l'an 7, Tibère trouve qu'il a trop de troupes et renvoie les secours qui lui étaient venus de divers côtés.

Dans le récit de Dion Cassius, qui écrivait à une époque où il lui était facile d'être impartial, les choses se passent tout autrement, et rien ne montre la guerre de l'an 6 comme plus sérieuse que celles qui s'étaient accomplies antérieurement en Germanie et en Illyrie. Au contraire, cet historien affirme que Tibère aurait pu comprimer beaucoup plus vite une insurrection dont les débuts avaient été peu de chose. Dion ne parle pas des levées qui auraient eu lieu, suivant Velleius Paterculus, en l'an 6, et qui auraient été parfaitement inutiles dans l'état des choses, telles qu'il les rapporte. Si l'on fit des levées à Rome, ce ne fut qu'en l'an 7, lorsqu'Auguste, voyant que Tibère traînait la guerre en longueur et réservait peut-être son armée pour d'autres desseins, voulut contrebalancer son influence par celle de Germanicus et envoya ce prince en Illyrie (2).

Si Suétone, qu'invoque aussi M. Mommsen (3), compare, dans le peu de lignes qu'il y consacre, la guerre d'Illyrie à la guerre punique, il ne dit en aucune façon, pas plus que les autres historiens, qu'elle ait donné lieu à une formation de légions. Dans la *Vie d'Auguste*, il semble considérer les événements de l'an 9 comme plus graves que ceux de l'an 6, puisqu'ils donnent lieu à la célébration des grands jeux en l'honneur de Jupiter, ce qui ne s'était fait que dans la guerre sociale et dans celle des Cimbres. Enfin, dans un autre passage, il présente les *delectus* et les enrôlements d'esclaves comme n'ayant eu d'autre but que de protéger les colonies voisines de l'Illyrie; il n'y avait donc pas, suivant Suétone, péril

(1) L. II, c. 96.

(2) Il est certain que Tibère ne livra en personne aucun combat, soit qu'il jugeât plus utile de temporiser, comme le dit Velleius, soit qu'il eût un intérêt à prolonger la lutte, comme on paraît l'avoir cru à la cour d'Auguste, au rapport de Dion.

(3) *Tib.* 17.

en la demeure et nécessité d'augmenter de moitié le nombre des légions de l'empire romain.

Enfin Florus parle des campagnes de l'an 6 et de l'an 7 comme de toutes les campagnes d'Auguste. C'est à celle de l'an 9, qui prélude par le désastre du Teutobourg, qu'il réserve la première place.

Je crois avoir ramené les événements de l'an 5 et de l'an 6 à leur juste valeur et avoir démontré qu'ils n'avaient pas une importance assez exceptionnelle, pour permettre de supposer qu'ils eussent exigé une création de huit légions, fait immense, sans exemple dans tout le cours de l'empire et qui aurait augmenté de près de moitié l'armée d'Auguste. Une telle création eût bien mérité d'ailleurs qu'un historien militaire, comme Velleius, en eût dit un mot.

Après les considérations générales qui précèdent il nous reste à insister sur le caractère des levées que Velleius Paterculus rapporte à l'an 6 et Dion Cassius à l'an 7, levées dans lesquelles M. Mommsen voit l'origine de huit légions.

Velleius Paterculus s'exprime ainsi : « On fit des levées; on rappela de » tous côtés les vétérans; les citoyens, les femmes même, furent con- » traints de fournir des affranchis en nombre proportionné à leur fortune. » — « C'étaient, dit Suetone au sujet de la guerre de l'an 9, des esclaves, que » les hommes et les femmes les plus riches fournissaient, qui recouvraient » sur-le-champ leur liberté, et que l'empereur faisait placer sous le pre- » mier vexillum et armer d'une manière spéciale, afin de les distinguer des » hommes libres. » — Dion Cassius, au récit des derniers événements de l'an 7, ajoute : « Auguste envoie en Illyrie Germanicus, bien que simple » questeur, avec des soldats tirés, non-seulement des citoyens libres, mais » des affranchis et même des anciens esclaves qui, remis entre ses mains » avec six mois de nourriture, par les hommes et par les femmes, en pro- » portion de leur cens, recevaient de lui la liberté. »

Ces divers récits très-circonstanciés insistent spécialement, comme on le voit, sur l'emploi d'esclaves, auxquels on faisait payer leur liberté, en les mettant au premier rang, et l'on sait que de tels soldats, surtout au commencement de l'empire, n'étaient point admis dans les légions et ne pouvaient, à eux seuls, en former de nouvelles.

Établissons maintenant en thèse générale que ce n'est pas par une création de nouvelles légions qu'on aurait pourvu, sous Auguste, à des besoins aussi urgents que ceux signalés par Velleius Paterculus.

Dans les beaux temps de la république, lorsque tout citoyen savait manier les armes et se tenait prêt à répondre à l'appel du consul, la mise sur pied d'une légion se faisait aussi rapidement que celle d'une réserve moderne ; mais dans les derniers temps de la république, depuis qu'il y avait de vastes conquêtes à garder et que les guerres civiles avaient obligé à prendre des soldats hors de l'Italie, le système de la défense nationale avait fait place à un système de recrutement analogue à celui de plusieurs monarchies modernes (1). Or, il n'est pas besoin d'insister sur ce que, dans ces conditions, la création d'un nouveau corps et l'instruc-

(1) En l'an 5, les *turmes* de cavaliers rappelaient à peu près seules l'ancien système. Les habitants de Rome servaient en outre dans les cohortes de citoyens romains volontaires plutôt que dans les légions, dont le service était beaucoup plus pénible.

tion des hommes de recrue sont choses trop longues, pour qu'on s'y livre dans un moment de péril extrême ; en pareil cas on fait des prélèvements dans les corps des provinces paisibles, on multiplie l'appel des individus et on se borne à compléter et à entretenir au complet les cadres des corps engagés ; l'histoire romaine le prouve elle-même à diverses époques (1), et assurément c'est ainsi qu'on opéra en l'an 6.

Quant à l'accroissement de dépenses qu'Auguste prenait à sa charge et que M. Mommsen invoque à l'appui de son système, il s'explique par le nombre des combattants mis sur pied et par la durée du service, sans qu'il soit besoin de supposer une création de nouveaux corps. Combien de guerres ont ruiné des empires sans qu'on ait augmenté le nombre des cadres, où les hommes des réserves venaient apprendre et exercer le métier de soldat !

On peut m'objecter que Velleius Paterculus dit qu'il conduisit à Tibère une partie de l'armée (*partem exercitus*) qu'Auguste affectait aux besoins de l'Illyrie (2). Mais *exercitus* ne signifie pas toujours une réunion de corps de troupes de diverses armes formée en vue du combat, dans les proportions et suivant les règles propres à chaque époque, et où par conséquent, dans l'espèce, auraient dû se trouver des légions. *Exercitus* signifie souvent simplement une agglomération d'hommes, une foule de soldats. Le mot *exercitus* peut donc parfaitement désigner ici, non une nouvelle armée renfermant des légions, mais, comme je l'ai déjà dit, les *delecti* et les affranchis destinés à renforcer l'effectif des légions d'Illyrie, les volontaires, les vétérans, et, si l'on veut, des cohortes auxiliaires ou d'autres corps que l'empereur avait sous la main (3).

M. Mommsen, s'étonnant que Tibère ait eu quinze légions en Illyrie, car il adopte le chiffre de Suétone et non celui de Velleius qui ne parle que de dix, en conclut que ce nombre ne peut être atteint qu'au moyen de la création de huit légions. Mais s'il en était venu cinq, rien que d'outre-mer, si l'on tient compte de la propre armée de Tibère, de celle de Severus, des légions appartenant à d'autres provinces et peut-être

(1) Dans la terrible guerre civile qui dura de l'an 69 à l'an 71, qui mit aux prises toutes les parties de l'empire et qui dévora tant de soldats, aucune légion ne fut créée ; Vespasien, lorsque l'armée de Syrie envoya des détachements en Italie, remplit, suivant Josèphe, les vides formés dans les légions qui opéraient en Judée par des hommes pris dans les légions d'Égypte ; Hordeonius Flaccus, en présence de l'insurrection de la Belgique et de la défection des Bataves, active les *delectus* en Gaule et verse les nouveaux soldats dans les cadres des légions du Rhin ; Vocula, qui commande une partie de ces légions, s'enferme dans Novesium pour y faire instruire ses recrues par les vieux soldats. Enfin, si Vitellius, maître encore de Rome et d'une grande partie de l'Italie, tente de former une légion, non avec des soldats nouveaux, mais avec les rameurs de la flotte, cette légion, qui fut plus tard la IIª Adjutrix, n'est complétement organisée qu'assez longtemps après, sous son successeur.

(2) *Nondum senator, æquatus senatoribus, etiam designatus tribunus plebis, partem exercitus ab urbe traditi ab Augusto, perduxi ad filium ejus* (l. II, c. 111).

(3) Velleius Paterculus dit assez ailleurs (l. II, c. 113) en quoi consistait cette armée puisqu'il insiste sur les embarras que causait à Tibère la présence d'un corps de 10,000 vétérans et d'un nombre très-considérable de volontaires.

de celles de Caius Sentius qui, étant peu éloigné du théâtre de la guerre, avait pu s'y rendre, on atteindra facilement le chiffre de dix et même de quinze, sans supposer de nouvelles formations.

3e ARGUMENT. — *M. Mommsen constate que, toutes les légions, du n° XIII au n° XX inclus, étant cantonnées sur les bords du Rhin et du Danube, à la mort d'Auguste, avaient dû être créées, l'an 5 ou l'an 6, pour les guerres sur le théâtre desquelles on les retrouve.*

La remarque de M. Mommsen est importante, mais elle ne prouve rien quant à l'époque où furent créées ces huit légions.

On sait que les légions, sous l'ancienne république, se numérotaient toujours, dans chaque armée, suivant la série naturelle des nombres, en commençant par un, et ce numéro étant attribué à la première formée. Plus tard, à la fin de la guerre des Gaules, la XVe légion de César ayant été donnée par le sénat à Pompée, changea de numéro pour se soumettre à la série de l'armée dans laquelle elle passait. Antoine, ainsi que le prouvent ses monnaies, avait des légions numérotées de 1 à 24. On suivait donc habituellement encore, à l'époque qui nous occupe; une règle qui est toujours celle des armées modernes, et, si nous voyons en Espagne un légat de César donner à une légion de nouvelle formation un numéro qui existait déjà, ce fut une exception (1).

J'admets par conséquent, avec M. Mommsen, que les légions numérotées de XIII à XX, sont moins anciennes que les douze premières ; mais il ne s'ensuit pas qu'elles aient été créées à une époque plutôt qu'à une autre. Or, il est, à mon avis, à peu près démontré qu'au moins deux de ces légions figurent dans l'histoire avant l'an 6. Voici sur quoi je me fonde. On sait que deux des légions de la Gaule embrassèrent le parti du jeune Octavien aux applaudissements du sénat et de Cicéron (2); qu'on ouvre maintenant Appien ou Dion Cassius et l'on verra que l'une de ces deux légions est désignée sous le nom de *Martia* ; or, une Martia, dont les quartiers d'hiver étaient encore dans les Gaules à la mort d'Auguste, portait le n° XIIII. Enfin, et cette observation est capitale, la légion qui s'illustra l'an 6 au début du soulèvement de l'Illyrie, qui remporta, sous les ordres du gouverneur de la province, Valerius Messalinus, ce brillant succès célébré par Velleius et auquel Dion paraît faire allusion, portait le n° XX! C'est la légion que l'on retrouve plus tard sur le Rhin, avec le double surnom commémoratif de *Valeria* et de *Victrix*, et assurément personne ne supposera que ce corps, qui supporta le premier choc des insurgés, qui triompha du nombre par sa discipline, fût déjà le produit des *delectus*, auxquels on procéda à Rome, lorsqu'on y apprit la défection de la Dalmatie et de la Pannonie.

Rappelons-nous maintenant que le dictateur avait un grand nombre de légions en Occident et que la seule armée des Gaules en comptait au moins dix; considérons en même temps que les légions occupaient d'ordinaire les provinces qui les avaient fournies et nous reconnaîtrons que, si la XIIIe légion, la XVe et la XVIe étaient, comme la XIVe et la XXe, en Oc-

(1) Sous l'empire on s'attacha moins à la série naturelle des nombres; on créa des numéros doubles, et Trajan passa du n° XXII au n° XXX.

(2) Appien, *Guer. civil.*, III, 48 ; Cicéron, *Philipp.*, passim.

cident à la mort d'Auguste, c'est qu'elles appartenaient aussi depuis longtemps à cette partie du monde romain. Quant à la XVII^a^ la XVIII^a^ et la XIX^a^, perdues par Varus, elles faisaient aussi partie des mêmes armées.

Faut-il ajouter à ces preuves, que, d'après le texte de Dion Cassius, deux des légions que M. Mommsen crée si tardivement, la XIII^a^ et la XIV^a^ avaient le surnom de *Gemina*, ce qui voulait dire qu'elles provenaient chacune de la fusion de deux corps en un. Or, on peut admettre qu'Auguste, voulant diminuer après Actium le nombre des légions, en ait fait une seule de deux; mais on ne comprendrait pas cette opération, au moment même où huit nouvelles légions auraient dû être créées. En pareille circonstance, au contraire, on procède au dédoublement des cadres, comme le fit Claude lorsqu'il prépara l'expédition de Bretagne (1).

4e ARGUMENT. — *Le quatrième argument consiste à dire que, si Dion Cassius a choisi l'an 5 pour faire savoir combien Auguste possédait de légions, c'est qu'en l'an 5, seulement, le nombre de 25 légions avait été atteint par l'armée du second césar.*

J'ai relu sans aucune prévention le récit de Dion Cassius et je suis resté convaincu que rien n'y révèle une réorganisation militaire ou une création de nouvelles légions. L'auteur, arrivé à l'an 758, 5 de notre ère, ayant à exposer une mesure financière, nécessitée par l'exigence toujours croissante des soldats, est amené, pour faire comprendre l'importance du sacrifice imposé au trésor, à dire ce qu'était l'armée d'Auguste et de combien de corps elle se composait. Quelques lignes plus loin, il rapporte que Claude et Néron formèrent chacun deux légions, il en donne les numéros et les surnoms; et l'on voudrait qu'il n'eût pas dit un mot de cette immense création de huit légions, en cette même année 758, qu'il aurait choisie avec intention! Le consul historien entendait si peu présenter comme spécial à l'an 5 son aperçu de l'état militaire de l'empire, qu'il comprend dans l'armée d'Auguste des corps spéciaux de Rome, dont Suétone ne fait remonter l'organisation, du moins pour une partie d'entre eux, qu'à l'époque postérieure où Auguste, effrayé des succès d'Arminius, licencia la garde germaine, qu'il avait entretenue jusque-là.

5e ARGUMENT. — *Les colonies militaires fondées par Auguste l'ont été au commencement de son principat; or, les monnaies de ces colonies portant les numéros des légions fondatrices et ces numéros ne dépassant pas douze, il s'ensuit que les légions des numéros supérieurs, c'est-à-dire de XIII à XX, n'existaient pas encore, car elles auraient été comme les autres envoyées en colonies, et comme les autres elles auraient laissé leur souvenir sur des monnaies.*

Et d'abord est-il vrai que sur ces monnaies légionnaires, il n'y ait pas de numéro supérieur à XII? Nous allons examiner ce premier point.

Il est certain que les monnaies coloniales rappellent plusieurs légions, dont le numéro est inférieur à XII et ne mentionnent ni la XIII^a^, ni les suivantes jusqu'à XX inclus. Mais au delà de XX, on a toujours lu, avec BORGHESI et M. Zumpt, sur la monnaie coloniale de Patras (2), le numéro

(1) Claude eut alors une XVe Primigenia et une XVe Gallica, une XVIIe Primigenia et une XVIIe Dejotariana.

(2) *Col. AA. P. Colonia Augusta Aroen patrensis.* Eckhel, t. II, p. 256.

de la XXIIe légion. Cette lecture, qui a fourni à un auteur allemand la matière d'un volume (1), M. Mommsen la conteste, et, comme la haste de l'aigle légionnaire coupe en deux le chiffre XXII, il en fait X et XII, retrouvant ainsi deux légions qui rentrent dans son système. M. Mommsen annonce, en outre, que sa thèse sera démontrée par une inscription qui paraîtra dans le tome III du *Corpus inscriptionum*; mais, lors même que cette inscription prouverait incontestablement que Patras avait été fondée, non par la XXIIe, mais par la Xe et la XIIe, notre système général n'en subsisterait pas moins. En effet, les légions de XIII à XX (M. Mommsen le proclame lui-même) appartenaient à l'Illyrie et à la Gaule, et l'on sait que l'usage de frapper les monnaies, dans les colonies, si répandu en Espagne, en Grèce et dans la partie orientale du Danube, était à peu près inconnu dans le nord-ouest de l'empire, et notamment en Gaule. Par conséquent les colonies qui auraient été fondées, peu de temps après Actium, par les légions numérotées de XIII à XX, pas plus que celle conduite en Gaule, beaucoup plus tard, en 739, d'après Dion Cassius (2), ou que celle à laquelle Germanicus donna, chez les Ubiens, d'après Tacite, le nom de sa femme Agrippine, n'ont eu et n'ont pu avoir de monnaies portant le numéro des légions auxquelles appartenaient les vétérans.

Ajoutons que les légions en nombre restreint qui, d'après M. Mommsen, auraient constitué l'armée impériale, n'ont rien à faire avec les vétérans auxquels le second César distribuait des terres dès le début de son principat, pour des services rendus pendant la guerre civile. L'argument de M. Mommsen, s'il devait être admis, prouverait donc, ce qui serait assez étrange, qu'Auguste qui avait 25 légions avant Actium, au dire même du savant historien, n'avait eu à se louer que tout juste de la première moitié de ces légions et que l'autre moitié n'aurait pas mérité qu'on lui distribuât des terres.

En résumé nous croyons avoir démontré que les huit légions numérotées de XIII à XX n'ont été créées ni en l'an 5, ni en l'an 6, et qu'elles devaient remonter à César ou au moins à Auguste avant Actium. M. Mommsen, admettant que les dix-huit légions qu'il donne à Auguste en 723, existaient toutes encore en 758 (5 de notre ère), arrive au chiffre de vingt-six, ce qui le met en contradiction avec Dion Cassius, car cet historien (3) ne parle que de vingt-cinq légions au maximum. Cette différence peut s'expliquer par la suppression d'une légion, qui aurait eu lieu, suivant Suétone, à une époque qu'il ne précise pas, suppression dont M. Mommsen ne tiendrait pas compte (4). — On a rappelé plus haut que les légions numérotées XVII, XVIII et XIX furent licenciées en l'an 9; elles furent, suivant M. Mommsen, remplacées par deux légions, la XXI^a^ Rapax et la XXII^a^ Dejotariana, ce qui ramènerait, mais un peu tard,

(1) *Dissertatio de legione vicesima secunda*, par Arminius Viener (Darmstadt, 1830).

(2) Dion Cassius, l. LIV, c. 33.

(3) L. LV, c. 23.

(4) Il y a lieu aussi d'examiner si la I^a^ Germanica qui avait reçu ses enseignes de Tibère quand il commandait en Germanie (Tac. *Ann. I*, 42), n'était pas une légion reconstituée.

l'armée d'Auguste au chiffre incontesté de 25 légions. Ici encore se présente une difficulté : M. Mommsen, par la rectification du texte de Dion Cassius, que nous avons citée en commençant (1), fait dire à cet auteur que la XXIIe existait en l'an 5; mais alors pourquoi avancer lui-même dans son *Res Gestæ* qu'elle n'est créée qu'en l'an 9, après le désastre de Varus? La XXIe Rapax présente aussi matière à discussion; divers auteurs s'appuient, pour ne faire remonter son origine qu'à l'an 9, sur un passage où Tacite ne parle en réalité que des *delectus* d'esclaves auxquels on procéda dans Rome quand on apprit la mort de Varus.

Ces nouvelles difficultés sont sérieuses et demandent une étude spéciale, que je réserve pour un autre mémoire. »

Séance du vendredi 20.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance.

Par un message en date du 17 mars, M. le Ministre de l'Instruction publique remercie l'Académie pour l'envoi qui lui a été fait en son nom du tome 26e, 1re partie, de ses *Mémoires*, ainsi que pour les cinq exemplaires qu'il a reçus du dernier *Rapport du Secrétaire perpétuel sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie* (2e *semestre de* 1867).

M. Emile Travers, archiviste paléographe, par une lettre du 18 courant, fait connaître qu'il se met sur les rangs pour la place d'auxiliaire rendue vacante par le décès de M. Le Brethon. Il rappelle qu'il y a un an environ il a été compris parmi les archivistes paléographes alors présentés aux suffrages de l'Académie. Depuis cette époque, il a été chargé par M. le Ministre de l'Intérieur du classement des archives de Béthune et l'inventaire rédigé par lui est sur le point d'être imprimé. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

(1) Voir plus haut, p. 95.

L'ordre du jour appelle le choix d'un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle. — Le scrutin étant ouvert. M. Egger est désigné, à la majorité des voix, pour lire dans la séance dont il s'agit un extrait de son *Mémoire sur les fragments nouvellement découverts de l'orateur Hypéride*. — Le bureau de l'Institut sera saisi de cette désignation.

M. Ernest Desjardins est admis à communiquer à l'Académie une inscription qui vient de lui être envoyée par M. Guillaume Lejean, lequel l'a trouvée à Lom-Palanka (Forteresse de Lom) sur la côte danubienne de Bulgarie. Lom-Palanka occupe l'emplacement de l'ancienne *Almo*, ville de la Mésie Supérieure, mentionnée dans la Table de Peutinger (1), comme étant à XVI milles (23 kil. et demi), ou à XVIII (26 kil. 660 m.) selon l'itinéraire d'Antonin (2), en aval de la *Colonia Ulpia Ratiaria*, identifiée avec Arzer-Palanka. C'est parmi les démolitions de la forteresse byzantine d'*Almo*, car cette défense de l'Empire (3) avait été réparée par Justinien (4), que M. Lejean a copié cette inscription. Elle est ainsi conçue :

1.

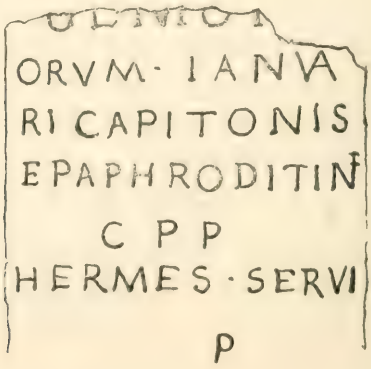

(1) Mannert, segmt. VII. A B.

(2) Wess., p. 219.

(3) *Notit. Dign.* : « Cuneus equitum stablesianorum, *Almo* » sous le *dux Daciae Ripensis*. Boecking. I, p. 106, 107.

(4) Τὸ δέ γε Ἄλμοῦ, χώραν περιβεβλημένον πολλὴν, ἐς ὀλίγον ξυναγαγὼν σὺν τῷ ἀσφαλεῖ ἄμαχον εἶναι τοῖς πολεμίοις εἰργάσατο. Procop. *De Aedific.* IV, 6, p. 82.

Ce monument en confirme un autre relatif aux mêmes personnages, trouvé dans le même pays et publié dans les *Annali dell' Instituto di Corrispondenza archeologica* de Rome, 1859, par M. W. Henzen, p. 109 et suiv. Cette seconde inscription est ainsi conçue :

2.

NVMINI AVGVSTOR
ETGENIOPPHERMES
IVLIORVM IANV
ARI CAPITONIS
EPAPHRODITI
CONDVCTORVM
PPILLYRICIET
RIPAETHRACIAE
SERVIL POSVIT

Il est question de ce même esclave et des mêmes personnages dans l'inscription 5262 d'Henzen (Suppl. au recueil d'Orelli), laquelle commence ainsi :

3.

D · I · M
EVTYCHES
IVLIOR
C · P · P · SER etc.

Ces trois monuments se prêtent une mutuelle lumière. Le n° 2 doit se lire ainsi : *Numini Augustor(um) et Genio p(ortorii) p(ublici), Hermes, Iuliorum Ianuari(i), Capitonis, Epaphroditi, conductorum p(ortorii) p(ublici) Illyrici et ripae Thraciae, ser(vus) vil(licus) posuit.*

Ce qui peut se traduire : « A la divinité des Augustes et au Génie du *portorium publicum*, (c'est-à-dire des contributions indirectes), Hermès, esclave et régisseur des Julii, (à savoir, Julius)

Januarius, (Julius) Capiton (et Julius) Epaphroditus, fermiers du *portorium publicum* de l'*Illyricum* et de la rive de Thrace, a élevé (ce monument). »

Le commencement de l'inscription n° 3 se lit ainsi : « *D(eo) in(victo) M(ithrae), Eutyches Iulior(um), c(onductorum) p(ortorii) p(ublici) ser(vus)*, etc.

D'après cela, la lecture du monument récemment découvert est indubitable : — *Genio I[uli]orum, Ianuari, Capitonis, Epaphroditini, c(onductorum) p(ortorii) p(ublici), Hermes ser(vus), vi(llicus) p(osuit)*.

« Au Génie des Julii, (à savoir, Julius) Januarius, (Julius) Capiton, et Julius) Epaphroditinus, fermiers du *portorium publicum*, Hermes (leur) esclave (et leur) régisseur a élevé (ce monument). »

Ainsi les trois frères *Julii*, certainement chevaliers romains, avaient affermé les revenus du *portorium publicum* de l'*Illyricum* et de la rive de Thrace, à une époque où deux Augustes régnaient à la fois. Nous voyons, vaguement il est vrai, par ces trois monuments, quelle devait être l'importance de cette ferme qui comprenait toutes les contributions indirectes d'un pays très-vaste à ce qu'il semble ; nous voyons que les noms de ces trois personnages avaient été, pour ainsi dire, identifiés dans les régions danubiennes avec le *portorium publicum* lui-même, puisque leur esclave élève un monument, tantôt au génie des contributions indirectes, tantôt au génie des Julii fermiers de cet impôt. Mais nous ne savons à quels règnes rapporter la transaction de l'état avec les *Julii*, ni l'étendue exacte de leur juridiction financière, ni ce qu'il faut entendre par l'*Illyricum* et la rive de Thrace. Toutes ces questions vont trouver leur solution par le rapprochement des trois monuments susdits avec un quatrième, beaucoup plus important et très-connu des épigraphistes, quoiqu'il n'ait jamais été expliqué d'une manière satisfaisante faute d'avoir été fidèlement reproduit.

Il s'agit du beau monument de marbre monolithe qui se voit présentement à Bucarest dans la cour du général Mavros. M. Ern.

Desjardins en a pris un estampage, qui lève toute incertitude de lecture.

Ce monument mesure 1m,72 de hauteur, 0, 82 de largeur sur la face et 0m, 60 d'épaisseur. Il est gravé en fort beaux caractères carrés du second siècle, et probablement de l'époque de Marc Aurèle.

Il a été trouvé en 1829 et provient de la démolition, par les Russes, de la forteresse turque de Turnu Magoreli, ville valaque de la rive gauche du Danube, située en face et à quelque distance de Ghighen, l'ancienne *Colonia Ulpia Oescensium*, en Mésie Supérieure, lieu de provenance primitive de ce monument, ainsi qu'en témoigne le texte de l'inscription elle-même.

Elle a été publiée plusieurs fois, mais d'une façon tellement inexacte qu'elle est demeurée inintelligible jusqu'à ce jour, pour sa partie supérieure du moins, qui est la plus intéressante.

Elle l'a été d'abord par Neigebaur (1), dans le *Bullettino dell' Instituto di Corrispondenza archeol.* de Rome, 1848, p. 157. Les quatre premières lignes avaient été lues ainsi :

..... VE CAPITONI. C. F. P. ILLYRICO
..... ET. OMNIB. HONORIB. AB. ORDINE
MVNICIPI. SIRMIATIVM. HONORATO. E...
TEMPERANTIAE. DICVNDAE· ITEM. SACERDOTALI, etc.

Cette copie a été reproduite, faute de mieux, par M. Henzen dans son supplément au recueil d'Orelli, n. 5280.

Ackner et Müller l'ont donnée de nouveau dans leur ouvrage beaucoup plus récent (*Die Römisch. Inschrift. in Dacien*, Wien, 1865, p. 177, n° 844) ; mais ne comprenant pas les abréviations de la première ligne, ils en ont supprimé le P et ont lu :

(1) Neigebaur en a donné depuis une meilleure copie, dans ses *Antiquités de la Dacie*, p. 120.

VE CAPITONI. C. F. ILLYRICO, ce qui signifiait probablement pour eux : « *A Capiton*, surnommé *Illyricus, fils de Gaius.* »

Le seul qui se fût rapproché du texte véritable était M. Treb. Lauriani, aujourd'hui doyen de la faculté des lettres de Bucarest (*Coup d'œil sur l'hist. des Roumains*, Bucuresti, 1846, p. 15); il s'en faut cependant que sa copie soit exacte. Il lit TR. T. au commencement de la seconde ligne et n'a pas vu la fin d'un L suivi d'un point séparatif au commencement de la troisième. Voici la lecture proposée par M. Ern. Desjardins, d'après son estampage, et qu'on peut considérer comme certaine (*Voir pour le n° 4 la planche ci-contre*).

La lecture de cette inscription, capitale pour la géographie de toute la contrée Danubienne, paraît maintenant définitive, grâce aux trois monuments de l'esclave Hermès. Cette lecture est la suivante :

Iul(io) Capitoni, c(onductori) p(ortorii) p(ublici) Illyric(i)
[e]t r(ipae) T(hraciae), omnib(us) honorib(us) ab ord(ine)
[co]l(oniae) Fl(aviae) Sirmiatium honorato e[t]
[s]ententiae dicundae, item sacerdotalib[us]
ab ordine col(oniae) Ulp(iae) Oesc(ensium), et statuam aere co[llato],
decretis jampridem ab eodem ordin[e]
ornamentis duumviral(ibus), item decuriona-
lib(us) ornamentis honorato ab ordine
coloniar(um) Ulpiae Poetovionensis
ex Pannonia Superiore, Ulp(iae) Ratiar(iae),
ex Moesia Superiore, Traianae Sarm[i]-
zegethusensium ex Dacia Superior[e],
item duumviralib[us] ab ordine municipi[i]
Romulensium, buleutae civitatis
Ponticae Tomitanorum, patrono
Aug(ustalium) col(oniae) Ulp(iae) Oesc(ensium),
ordo col(oniae) Ulp(iae) Oesc(ensium) statuam aer[e]
collato, cum ornamentis sacer-

dotalib(us), ex decreto, et ornament(is)
duumviralib(us) jam pridem honorato,
ob ejus erga se merita (posuit: Julius Capito) honore
contentus impendium remisit.
L(ocus) d(atus) d(ecreto) d(ecurionum).

« ... A Julius Capiton, fermier du *portorium publicum* de » l'*Illyricum* et de la rive de Thrace, honoré de tous les honneurs » (municipaux) par le sénat (ou conseil des Décurions) de la » colonie Flavienne de *Sirmium* et (jouissant) du droit d'opiner » (dans les délibérations de cette compagnie), (honoré) de » même des honneurs sacerdotaux par le sénat de la colonie » Ulpienne d'*Oescus* et ayant mérité une statue, par souscription » publique, les ornements duumviraux lui ayant été antérieu- » rement décrétés par le même sénat, honoré de même des » ornements de décurion par les sénats des colonies (dont les » noms suivent) : la colonie) Ulpienne de *Poetovium* de la (pro- » vince de) Pannonie supérieure, (la colonie) Ulpienne de *Ra-* » *tiaria* de la (province de) Mésie supérieure, (la colonie) Tra- » jane de *Sarmizegethusa* de la (province de) Dacie supérieure, » (honoré) de même des (ornements) duumviraux par le sénat du » municipe de *Romula*, sénateur de la cité Pontique de *Tomis*, » patron des *Augustales* de la colonie Ulpienne d'Oescus.

« Le sénat de la colonie Ulpienne d'Oescus, en vertu d'un dé- » cret, [Capiton] ayant été honoré antérieurement des orne- » ments duumviraux, [lui a élevé] une statue par souscription » publique, avec les ornements sacerdotaux, en raison des bien- » faits qu'il en a reçus. Capiton, satisfait de l'honneur, a épargné » (à la cité) les frais [du monument].

» Emplacement concédé par décret des décurions. »

Il ne manque à cette inscription que le prénom de Julius Capiton. Ainsi restitué, expliqué, et rapproché des trois inscriptions précédentes, ce monument nous apprend :

1° Que Julius Capiton fut fermier général des contributions indirectes de l'*Illyricum* et de la rive de Thrace ;

2° Qu'il exerça ces fonctions sous le règne de deux empereurs, probablement de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus ;

3° Qu'il les exerça conjointement avec ses deux frères, Julius Januarius et Julius Epaphroditus ou Epaphroditinus, et qu'il les exerça seul dans un autre temps ;

4° Qu'il fut particulièrement honoré par le conseil des Décurions de la colonie Ulpienne d'*Oescus*, dont les ruines se voient près de Ghighen, en Bulgarie, non loin des rives de l'Isker, qui a retenu quelque chose de l'ancien nom de l'*Oescus*, ou *Escus*, affluent de droite du Danube, représenté et inscrit à côté de la ville du même nom, *Esco*, dans la table de Peutinger (Segm. VII, B, de Mannert) ;

5° Que, six autres cités lui ayant également conféré divers honneurs, il y a tout lieu de croire que ces sept cités étaient comprises dans la juridiction financière de ce fermier général ;

6° Que, ces cités étant parfaitement identifiées avec des localités modernes connues, sauf une qui ne l'est que conjecturalement, leur ensemble peut nous donner une idée de l'immense étendue de pays compris dans cette juridiction ; en effet, *Sirmium*, colonie de la Pannonie inférieure, est dans le Syrmien autrichien, à Mitrowitz ou Mirovitz, rive gauche de la Save; *Oescus* est à Ghighen en Bulgarie turque, comme il a été dit plus haut ; *Poetovium*, colonie de la Pannonie supérieure, est à Pettau, sur la Drave, au sud de Grätz, en Styrie autrichienne; *Ratiaria*, colonie de la Mésie supérieure, est à Arzer Palanka, rive droite du Danube, au sud de Vidin, dans la Bulgarie turque ; *Sarmizegethusa*, colonie de la Dacie supérieure est à Várhely ou Gradischte, dans les Carpates de la Transylvanie autrichienne méridionale ; *Romula*, municipe de la Dacie inférieure, mentionné par la table de Peutinger (Segm. VII, A, de Mannert), est en Valachie, non loin des rives de l'Olto supérieur, et, d'après les distances de la Table, ne saurait être cherché loin de Rimnic, district de Valcea ; enfin la cité grecque de *Tomis*, du Pont, dans la Mésie inférieure, a été récemment identifiée avec Kostendjé, dont le nom turc n'est autre que celui de *Constantia* qui fut donné à l'ancien lieu d'exil d'Ovide, au IVe siècle de notre ère. Or, en ne prenant que les deux points extrêmes

de cette série de noms géographiques, *Poetonium* et *Tomis*, nous avons entre elles un espace de neuf cents kilomètres, ou 225 lieues de l'ouest à l'est. Il en résulte que le pays dont les impôts indirects étaient affermés à un seul personnage comprenait au temps de Marc-Aurèle les provinces suivantes : 1° *Pannonia Superior*, 2° *Pannonia Inferior*, 3° *Dalmatia*, ou *Illyricum* proprement dit, 4° *Dacia Superior*, 5° *Dacia Inferior*, 6° *Moesia Superior*, et 7° *Moesia Inferior*, et probablement le *Noricum* que nous savons avoir été compris dans l'*Illyricum;*

7° Que le nom usuel d'*Illyricum*, qui n'était point une dénomination officielle, s'appliquait non pas au pays de l'Illyrie proprement dite, mais vaguement à tous ceux qui avaient été conquis au nord-est et à l'est de cette contrée, si bien que le nom s'appliqua, au temps de la *Notitia Dignitatum*, à un pays qui, sous la dénomination de la *Praefectura Illyrici*, comprenait deux diocèses composés des provinces de *Dacia Ripensis* et de *Moesia prima*, sous les ordres de *duces ;* de *Dacia mediterranea*, de *Creta et* de *Macedonia* sous les ordres de *consulares ;* enfin de *Thessalia,* d'*Epirus vetus*, d'*Epirus nova*, de *Dacia Ripensis*, de *Moesia prima*, de *Praevalitana*, de *Dardania*, enfin de *Macedonia Salutaris*, sous les ordres de *praesides* (1) ; en tout treize provinces. La Dacie transdanubienne abandonnée depuis Aurélien, n'y figure plus. L'*Illyricum* proprement dit est devenu un diocèse de la préfecture d'Italie (2);

8° Que la désignation vague de *Ripa Thraciae* devait s'appliquer alors à la côte danubienne de la Mésie inférieure. Il faut se rappeler que Strabon étend les Thraces au nord fort au delà de l'Hæmus, et jusque sur les bords du Danube (3). Ptolémée nous donne la limite des deux Mésies vers l'époque de notre inscription et il a soin de dire que le *Ciabrus*, qui est le Cibr moderne, complète la limite qui sépare la Mésie de la Thrace (4). Mais le *Ciabrus* ne devait pas être la limite de la Thrace au nord-ouest, c'est-à-dire

(1) Boecking, I, p. 3, 7.

(2) Boecking, II, p. 6, 9, 10.

(3) L. VII, 3. 2.

(4) Ἀπὸ δὲ ἀνατολῶν μέρει Θράκης τῷ ἀπὸ τοῦ εἰρημένου πέρατος ἕως

qu'une portion de la Mésie inférieure devait être encore dans l'*Illyricum*, et il est probable que la *Ripa Thraciae* ne comprenait pas la colonie d'*Oescus*. On serait plutôt tenté de considérer comme la vraie limite de l'*Illyricum* et de la Thrace, le contrefort élevé du Balkan qui s'avance vers le nord entre l'Osma (*Isamus*) et le Vid (*Uto*) et qui vient former, par ses escarpements, une barrière entre les deux pays et une défense naturelle sur le Danube à l'ouest de *Nicopolis*. C'est du moins là qu'était la limite de ces deux régions au temps de Justinien et, comme il ne s'agit pas de divisions politiques, mais de dénominations géographiques populaires, cette limite conventionnelle acceptée et devenue comme une tradition n'a pas dû changer. Or le passage de Procope est formel. L'historien de Justinien suit, dans l'énumération des défenses danubiennes de l'Empire, la marche de l'ouest à l'est; il cite *Uto*, qui était certainement sur les bords du Vid, et le château de *Lapidarium*; puis, avant de mentionner *Securisca* (dont M. Ern. Desjardins a reconnu l'emplacement et levé le plan, sur le versant oriental du contrefort dont il vient d'être parlé, près du petit village bulgare de Sercovitza, et à l'endroit même où l'on jette la fondation de la Nouvelle Nicopolis ou Sultanieh), il dit : ταῦτα μὲν Ἰουστινιανὸς βασιλεὺς ἐν Ἰλλυριοῖς διαπέπρακται... Τὰ μὲν οὖν Ἰλλυριῶν ὀχυρώματα παρὰ ποταμὸν Ἴστρον ταύτῃ πῃ ἔχει. Ἐπὶ Θρᾴκης δὲ νῦν ἰτέον ἡμῖν τὰ ἐρύματα, ὅσα δὴ παρὰ τὴν ἐκείνῃ ἀκτὴν Ἰουστινιανῷ βασιλεῖ εἴργασται (1). L'historiographe byzantin se sert, on le remarquera, des termes mêmes de nos inscriptions : *Ripa Thraciae*.

9. Notre inscription nous apprend encore que *Sirmium* était bien une colonie, *colonia Flavia Sirmiatium*, comme on devait le conjecturer d'après l'inscription publiée par Mommsen (*I. N.* 2674) :

L. VALERIO . DAMNIIS...
F . ISPANO 7 . EX . III . NEPTUN . (2)

Κιάδρου (var. : Κιάμδρου) ποταμοῦ κατὰ πέρας, οὗ ἡ θέσις (50° — 43°) III, 9, 1.

(1) *De Aedif.*, IV, 5 et 6.

(2) Centurioni ex triere Neptun[o].

MILITAVIT . ANNIS . XXXVII
VIXIT . ANNIS . LV . PANNON . .
DOMO . FLAVIA . SIRMI . IVNIA . HYGI . .
. . . . VGI BENE MERITO DE SE

Il faut donc rendre à cette cité le titre de colonie et lui enlever celui de municipe qu'une fausse lecture de l'inscription de Capiton lui avait fait attribuer ;

10° Le nom de la *Colonia Ulpia Poetovionensium* est connu depuis longtemps par le même monument qui, sur ce point, avait été bien lu ;

11° La division des deux Dacies, l'une supérieure, l'autre inférieure, séparées probablement par la chaîne méridionale des Carpates, ressort clairement de l'inscription de Capiton. Il ne s'agit pas ici de subdivisions procuratoriennes de la province créée par Trajan, mais bien d'une division politique ;

12° Enfin la condition de *municipium* donnée à *Romula* au deuxième siècle de notre ère, est un fait également révélé par ce monument.

Je ne parle pas du titre de *Buleuta* de *Tomis* donné à Capiton dans cette inscription ; il est connu par d'autres monuments (1) ;

13° Quant au surnom de *Pontica* attribué à cette ville, il est confirmé par deux inscriptions grecques que M. Ern. Desjardins a rapportées de Kostendjé.

M. Le Blant poursuit la seconde lecture de son *Mémoire sur la cohorte mentionnée par les Evangélistes dans le récit de la Passion.*

M. Waddington, au sujet des rapports signalés entre le récit dont il s'agit et celui du martyre de saint Polycarpe, pense que ces rapports sont plus apparents que réels et que le nom d'Hérode, commun aux deux récits, a pu seul être l'occasion du rapprochement qui en a été fait. La Judée sous Pilate, au Ier siècle, était encore frémissante. Le gouverneur devait y être entouré d'une force militaire considérable. Au contraire, l'Asie et Smyrne, au

(1) Henzen, n. 5287.

IIe siècle, lors du martyre de saint Polycarpe, jouissaient d'une tranquillité profonde. Ici il n'était besoin que d'une simple police aux ordres du magistrat, telle que les Διωγμηταί, qui se retrouvent dans une inscription de Marc-Aurèle, avec des détails d'où ressort nettement leur caractère. Rien n'y ressemble dans le récit de la Passion et dans la cohorte qui y figure, laquelle n'a pu être qu'un corps purement militaire.

De son côté, M. Le Blant, cite d'après une série d'inscriptions publiées par Marini, le mot grec σπεῖρα, appliqué à un groupe non militaire, sans que le latin *cohors* cesse d'être l'équivalent de cette expression.

M. Waddington répond que σπεῖρα, quand il est appliqué, comme dans les textes évangéliques, à un corps de soldats, στρατιῶται, ne saurait désigner qu'une cohorte légionnaire.

M. Renan ne saurait qu'être extrêmement frappé, pour la question dont il s'agit, des observations de M. Waddington sur l'état de la Judée à l'époque de la Passion.

M. Brunet de Presle, au contraire, faisant abstraction du temps et des circonstances, s'en tient à ce qu'il a dit précédemment sur le sens du mot σπεῖρα appliqué et applicable à une troupe quelconque.

La lecture et la suite de la discussion, s'il y a lieu, sont renvoyées à la séance prochaine, M. Naudet aimant mieux, dit-il, résumer son opinion dans quelques pages écrites qu'il communiquera plus tard à l'Académie.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Les derniers jours de l'éloquence athénienne : Démosthène, Eschine et Hypéride*, par M. Egger (br. in-8°).

2° *Démonstration critique de l'authenticité mosaïque du Deutéronome* par Ch. Schoebel (Paris, 1868, in 8°).

3° *Annales de philosophie chrétienne* : n° 97 (janvier 1868). A ce cahier est joint l'ouvrage suivant :

4° *Analyse des recherches* de M. Letronne *sur les représentations zodiacales* etc. par Ed. Carteron (Extr. des *Annales de philosophie chrétienne*, 1841-42) br. in-8°.

5° *Revue historique de droit français et étranger* : janvier-février 1868.

6° *Le cabinet historique* : janvier 1868.

7°-8° M. Egger fait hommage, au nom des auteurs, des deux ouvrages suivants : I. *La Bohême historique, pittoresque et littéraire*, par MM. Joseph Fricz et Louis Léger (Paris 1867, 1 vol. in-8°) ; — II. *Chants héroïques et chansons populaires des Slaves de Bohême*, traduits sur les textes originaux, avec une Introduction et des notes par Louis Léger (Paris, 1868, in-12).

9° M. Brunet de Presle offre à l'Académie, au nom de la Société de linguistique dont il est le président, le tome I des *Mémoires* de cette Société (1868, 1 vol. in-8°).

Sont adressés au concours du prix Volney.

1° *Exposé des éléments de la grammaire assyrienne*, par M. Ménant (1868, 1 vol. in-8°).

2° *Physiologie du langage phonétique et physiologie du langage graphique*, par Adolphe d'Assier (Paris, 1868, 2 vol. in-12. — 2 ex.).

Renvoi à la Commission.

M. Daux continue la communication qu'il a été autorisé à faire à l'Académie *sur Utique et ses environs*.

Séance du vendredi 27.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER, VICE-PRÉSIDENT.

M. le Président fait connaître à l'Académie que M. le Secrétaire perpétuel, empêché par une indisposition de se rendre aujourd'hui à la séance, a chargé M. Wallon de le suppléer. — En conséquence, il appelle M. Wallon au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Le Blant continue la seconde lecture de son *Mémoire sur la cohorte mentionnée par les Evangélistes dans le récit de la Passion*.

L'Académie reçoit :

1° Pour le concours Volney : I. *Quelques Observations sur l'antiquité de la déclinaison dans les langues sémitiques* (Paris, 1868, br. in-8°) ; — II. *Essai sur les formes des pluriels arabes* (Ibid. 1867, br. in-8°) ; — III. *De pluralium linguæ arabicæ et æthiopicæ formarum omnis generis origine*

et indole, etc. *commentatio*, etc. (Gottingæ, 1867, br. in-8°). — Ces 3 brochures, de M. Hartwig Derenbourg, reliées en un seul volume, sont renvoyées au concours Volney de 1868.

2° Pour le concours des antiquités de la France :

La ville, les vicomtés de la Coutume d'Auvillar, par A. Lagrèze-Fossat, avocat (Paris, 1868, in-8°). — Renvoi à la future Commission du concours de 1869.

Sont offerts à l'Académie :

1° De la part de l'Académie royale de Munich : I. *Sitzungsberichte*, etc. 1865, II : Hefte 3-4 ; 1866, II : Hefte 1-4 ; 1867, I : Hefte 1-4 ; II : Heft 1 (en tout 11 cahiers in-8°).—II. *Catalogus Codd. mss. Bibliothecæ reg. Monacensis* : Tomi primi pars secunda codices arabicos complectens (Monach. 1866, in-8°) ; Tomi primi pars tertia codices persicos complectens (Ibid. 1866, in-8°) ; Tomus quintus Codd. germanicorum partem priorem complectens (Ibid. 1866, in-8°) ; Tomus sextus Codd. germanicorum partem posteriorem complectens (Ibid. 1866, in-8°). — III. *Die Gottesurtheile der Indier* von Emil Schlagintweit (Ibid. 1866, in-4°). — IV. *Beitr. zur Gesch. der westlichen Araber* herausg. von Marcus Jos. Müller (Heft I, Ibid. 1866, in-8°). — V. *Abhandlungen der philosophisch-philologischen Classe der konigl. bayerischen Akademie der Wissenschaften* : X^ten Bandes, 3te Abth. (Ibid. 1866), XI^ten Bandes, 1ste Abth. (Ib. 1866), 2 vol. in-4°.

2° *De la qualification de chevalier*, par M. Anatole de Barthélemy (Paris, 1868, in-8°).

3° M. de Saulcy offre, au nom de M. l'abbé Bargès, une dissertation intitulée : *Inscription phénicienne de Marseille. Nouvelles observations*, etc. « Cet ouvrage, qui donne des détails nouveaux sur l'histoire de la découverte de la fameuse inscription phénicienne de Marseille, servira en outre à restituer la première ligne du texte. On y trouve cette observation fort intéressante : « Jusqu'à présent on avait cru que la pierre était » originaire de Provence et qu'ainsi elle avait été gravée sur les lieux. » C'était une erreur. Cette sorte de calcaire n'a d'analogue qu'en Afrique. » Ainsi le monument a été apporté tout gravé de Carthage pour être » placé dans le temple de Baal érigé à Marseille par les Carthaginois. »

M. Egger fait hommage à l'Académie de deux volumes renfermant les Actes du Congrès scientifique de France tenu à Aix en décembre 1866, (33e session, 1re partie). « M. Egger, qui a présidé ce Congrès, peut témoigner du zèle des savants de Provence pour le progrès des études

qui sont l'objet de ces réunions. Les deux volumes offerts se distinguent entre tous par le soin avec lequel ils ont été composés et même par une sorte de luxe typographique. Celui qui les a publiés mérite surtout un tribut d'éloges et pour le zèle qu'il a mis à préparer les matières du Congrès et pour l'habileté qu'il a montrée dans ses fonctions de secrétaire. »

M. DE VOGÜÉ communique à l'Académie une suite d'inscriptions nabatéennes copiées par M. WADDINGTON et par lui dans le Haouran. Trois de ces textes renferment des noms royaux : en les réunissant à l'inscription bilingue publiée par M. DE SAULCY, (*Musée Parent*, 1er fasc.) on a une série de quatre monuments originaux de la dynastie nabatéenne. Les noms de ces souverains sont identiquement ceux que M. LE DUC DE LUYNES a retrouvés sur les médailles. M. DE VOGÜÉ profite de cette occasion pour rendre hommage à la savante et habile sagacité dont a fait preuve en cette circonstance son éminent et regretté prédécesseur.

Il communique ensuite des médailles inédites de ces mêmes souverains, lesquelles, jointes aux inscriptions, permettent d'établir un peu d'ordre dans la chronologie de la dynastie. D'après l'ensemble de ces documents elle pourrait s'établir ainsi :

Arétas Philhellène (*c.* 95—*c.* 50) av. J. C., maître de Damas en 85. — Battu par Pompée en 63.

Malchus (*c.* 50—*c.* 28) av. J. C., contemporain et rival d'Hérode-le-Grand.

Obodas (*c.* 30—7) av. J. C., prince sans caractère, dominé par son procurateur Syllæus.

Arétas-Æneas Philodème (7 av. J. C. — *c.* 40 ap. J. C.), beau-père d'Hérode-Antipas. Soutenu dans sa guerre avec lui par Caligula (37), reçoit sans doute de lui la ville de Damas et la gouvernait par un ethnarque au moment de l'évasion de saint Paul (39).

Malchus, fils du précédent (*c.* 40—*c.* 75) ap. J. C., amène des troupes auxiliaires à Vespasien (67).

Zabelus (*c.* 75—105) ap. J. C., fils du précédent, règne d'abord sous la tutelle de sa mère Saqeilath, puis associé à sa femme Gemilath. — Détrôné sans doute par Cornelius Palma, qui prit Petra au nom de Trajan et réduisit la Nabatène en province romaine.

Les inscriptions expliquées par M. de Vogüé appartiennent aux règnes suivants :

1° — Malchus, année XI, correspondant à peu près à l'année 17 avant J.-C.

2° — Arétas, année XXXII, correspondant à l'an 25 ap. J.-C.

3° — Malchus, fils d'Arétas, année XVII, à peu près 61 ap. J.-C.

4° — Dabel ou Zabelus, année XXV, à peu près 100 ap. J.-C.

L'écriture de ces inscriptions est celle des inscriptions du Sinaï. La langue est la langue araméenne, mais les noms propres ont des formes arabes. M. de Vogüé en conclut que les Nabatéens sont un peuple arabe qui a adopté la langue araméenne en même temps que les autres peuples du littoral, dans les derniers siècles qui précèdent l'ère chrétienne.

M. Daux continue sa communication *sur Utique et ses environs.*

MOIS D'AVRIL.

Séance du vendredi 3.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message en date du 2 avril, adressé collectivement aux Secrétaires perpétuels de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de l'Académie des Sciences, M. le Ministre de l'Instruction publique fait connaître que, d'après le désir qui lui a été exprimé, et sur sa demande, M. le Ministre des Finances, appréciant les motifs qui lui ont été exposés, a décidé que les libéralités testamentaires faites aux deux Académies par M. De la Fons Mélicocq ne seront pas frappées du droit de mutation. — L'Académie, par son Secrétaire perpétuel, remerciera, en ce qui la concerne, M. le Ministre de l'Instruction publique de cet heureux résultat de son intervention, qui la met en possession définitive du legs la concernant. Elle peut désormais s'occuper de remplir les intentions du testateur et rédiger le programme du prix triennal qu'il a fondé sous ses auspices.

M. le Président rappelle que la séance qui devait avoir lieu vendredi 10 est avancée au mercredi 8 courant, à raison de la solennité du Vendredi-Saint.

Il donne ensuite communication d'une lettre par laquelle le Secrétaire perpétuel honoraire le prie d'excuser son absence à la séance d'aujourd'hui. Il est tout entier au malheur qui vient de frapper son confrère, M. Hauréau, dans la personne de son fils ; mais il se tiendra à la disposition de l'Académie mercredi prochain pour la lecture qu'il s'est engagé à faire.

M. le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie la première partie du tome xxiii de ses *Mémoires* comprenant l'*Histoire de l'Académie* et ses actes de l'an 1857 à l'an 1860. Un *second supplément au Recueil des Mémoires de l'ancienne Académie*, formé du grand Mémoire de Fréret *sur l'origine des François*, sera livré prochainement, pour prendre place, selon l'ordre adopté dans la 1re partie du tome xvi, à la suite de cette 1re partie du tome xxiii. Ce mémoire considérable est en 2e épreuve corrigée depuis assez longtemps, mais en exige une 3e.

M. le Secrétaire perpétuel ne croit pouvoir mieux faire que de joindre immédiatement à cette présentation celle de l'ouvrage suivant de son confrère, M. De Slane : *Ibn Khallikan's biographical Dictionary transl. from the arabic* (Vol. iii, Paris, imprimé aux frais de la Société des traductions orientales pour la Grande-Bretagne et l'Irlande, 1868, grand in-4°), « ouvrage dont les deux premiers volumes datent déjà de 20 ans, et ont rendu les plus grands services à la connaissance de l'histoire et de la littérature de l'Orient. »

M. De Saulcy communique à l'Académie une Note relative à la découverte récente faite à Mursens, près Cras (Lot), des restes d'une muraille gauloise construite en pierre et en bois et complétement analogue à la description que donne César des constructions des Gaulois à propos du siége de Bourges (lib. vii).

M. le Secrétaire perpétuel annonce que ce jour même a lieu la clôture de concours du prix Volney, pour lequel est parvenu un dernier ouvrage, intitulé *Eléments de philologie ou Histoire comparée des langues*, par J. Simonet (Paris, 1866, in-18). — Renvoi à la

Commission, réserve faite de la question que peut soulever la date.

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours des Antiquités nationales, en 1869, les deux thèses suivantes soutenues devant la Faculté des lettres de Paris, par M. Faugeron, professeur au lycée de Rennes, ancien élève de l'Ecole des Chartes : I. *De fraternitate seu conloquiis inter filios et nepotes Hludowici Pii* (842-884), Rhedonibus, 1868, in-8° (2 ex.); — II. *Les bénéfices et la vassalité au IXe siècle* (Rennes, 1868, in-8°).

2° A titre d'hommage, et par l'entremise de M. DE LA VILLEMARQUÉ, L'ALEXANDRIADE *ou Chanson de geste d'Alexandre le Grand, épopée romane du XIIe siècle de Lambert le Court et Alexandre de Bernay*, publiée pour la première fois en France, avec introduction, notes et glossaire, par F. Le Court de la Villethassetz et Eugène Talbot (Dinan et Paris, 1861, in-12).

3° *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques*, par M. F. Lenormant, t. I (Israélites, Egyptiens, Assyriens), Paris, 1868, in-12. « Le but que s'est proposé M. Lenormant dans cet ouvrage, dit en le présentant M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, but qu'il a complétement atteint dans la mesure qui lui était commandée, a été de mettre à la portée de la jeunesse de nos Ecoles les principaux résultats de l'érudition et de la critique modernes. On se permet de lui recommander, pour la suite de cette publication d'un intérêt sérieux, un soin de la forme, c'est-à-dire de la pureté du langage et de la correction du style, que réclame impérieusement la destination même qu'il a voulu lui donner. »

4° *Guillaume de la Barre, roman d'aventure composé en 1318 par Arnaud Vidal de Castelnaudary*, notice accompagnée d'un glossaire publié d'après le manuscrit unique appartenant à M. le Marquis de la Garde, par M. Paul Meyer (Paris, 1868, br. in-8°).

5° *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce*, etc., *du département de la Marne* (années 1865 et 1866), Chalons-sur-Marne, 2 vol. in-8°.

6° *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. VIII, 2e livr., in-8°.

7° *Annales de philosophie chrétienne* : février 1868.

Sont analysées par M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL deux lettres dont les signataires entendent prendre date, devant l'Académie, pour des découvertes alléguées fort différentes l'une de l'autre. La première de ces lettres, de M. N. Rillieux, en date du 25 mars, ne vise à rien

moins qu'à retrouver dans les textes égyptiens l'histoire *de visu* de la formation de l'Atlantide, etc., etc. — La seconde, de M. Gautier de Claubry, a un objet plus modeste, mais qui implique aussi ses difficultés et ses doutes; c'est l'examen de documents nouveaux qui tendraient à éclairer les suites du procès du surintendant Fouquet et les derniers temps de sa vie, son rapport, possible ou non, avec l'*homme au masque de fer*, etc. M. Gautier de Claubry se propose de faire de ces questions le sujet d'une lecture prochaine qu'il priera l'Académie de vouloir bien autoriser.

M. Daux continue sa lecture, en communication, *sur les ruines d'Utique et ses environs*.

M. Benoist, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, est admis à lire des *Observations sur les vers* 684-686 *du* 3e *livre de l'Enéide*.

Séance du mercredi 8.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message, en date du 26 mars, M. l'amiral Ministre de la Marine et des Colonies, en transmettant au Secrétaire perpétuel la liste des volumes de Mémoires de l'Académie et des 2 séries des Mémoires des savants étrangers existant à la Bibliothèque du Ministère de la Marine et des Colonies, exprime le vœu que ces collections puissent être complétées et qu'en général, à l'avenir, la Bibliothèque de son ministère soit comprise parmi les établissements auxquels l'Académie concède ses publications. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. Gust. Fagniez, ancien élève-pensionnaire de l'Ecole des chartes, par une lettre du 7 avril, demande l'inscription de son nom sur la liste des candidats à la place d'auxiliaire devenue vacante par le décès de M. Le Brethon. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Par le ministère de l'Instruction publique, de la part du gouvernement belge : *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens* : 3e série (1700-1794), t. II, contenant les ordonnances du 7 juillet 1706 au 31 oct. 1715, par M. Gachard, archiviste général du royaume (Bruxelles, 1867, gr. in-fol., avec la préface du premier volume à part).

2° *Journal asiatique* : janvier 1868.

3° *Procès-verbaux de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. II (1849-1866), Rouen, 1867, in-8°.

4° M. Egger fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé : *Les origines de l'histoire des procureurs et des avoués depuis le Ve siècle jusqu'au XVe* (422?—1483), *suivies de notices sur quelques procureurs célèbres et de textes justificatifs*, par M. Ch. Bataillard (Paris, 1868, in-8°).

M. le Secrétaire perpétuel, de la part de M. Arnold Morel-Fatio, offre à l'Académie, pour la Commission du *Corpus* des inscriptions sémitiques, le moulage d'un bas-relief égyptien portant une inscription latérale, en caractères mal déterminés jusqu'ici et qui paraît être carienne. Ce monument, découvert à Memphis par M. Mariette, a fait partie de la collection du Prince Napoléon et vient d'être acquis pour le Musée de Lausanne. — M. Lenormant signale, dans une note remise avec le moulage, le petit nombre de monuments épigraphiques analogues que l'on connaît : 1° une inscription copiée en Carie même, il y a quelques années, par un voyageur anglais ; — 2° une stèle sépulcrale provenant des ruines de Naucratis et aujourd'hui conservée à Uriage dans la collection de M. de Saint-Ferréol ; — 3° l'inscription gravée sur la base d'une figurine de bronze d'Apis, découverte à Memphis par M. Mariette et actuellement au Musée de Boulaq (cette figurine avait été apportée l'année dernière à Paris) ; — 4° cinq signatures tracées par des mercenaires de l'armée de Psammétichus, en même temps que les inscriptions grecques archaïques, sur les jambes d'un des colosses d'Ipsamboul (publiées dans le grand ouvrage de Lepsius). — M. le Secrétaire perpétuel, en terminant, rappelle le passage d'Hérodote sur les Ioniens et les Cariens à la solde de Psammétichus I, établis d'abord près de Bubastis, puis transférés à Memphis par Amasis.

L'ordre du jour appelle la lecture annoncée de M. Naudet.

Avant que commence cette lecture, M. Le Blant demande la permission de fixer, en quelques mots, les termes définitifs de son opinion sur la question controversée devant l'Académie. « Les études nouvelles, dit-il, auxquelles je me suis livré à l'occasion de la question soulevée par ma note sur les bourreaux du Christ, m'ont amené à modifier un point secondaire de ma thèse, et à reconnaître dans les faits de la Passion deux phases distinctes ; l'arrestation d'une part, de l'autre le jugement et l'exécution. — En ce qui touche l'arrestation, je pense que la troupe romaine a dû intervenir dans une certaine mesure. Je lis en effet dans Josèphe ce passage qui nous reporte au temps de Claude : « Comme la fête de Pâques approchait, il vint de tous côtés à Jérusalem une grande foule de peuple. Cumanus, craignant qu'à cette occasion il ne se produisît quelque mouvement, ordonna qu'un détachement de soldats prît les armes et se tînt au portique du Temple, pour réprimer le tumulte en cas de besoin. Les magistrats qui l'avaient précédé dans le gouvernement du pays en avaient usé de même aux jours de fête (*Antiq. Jud.* xx, 5). » « Cela donné, il me semble difficile que l'émotion excitée dans Jérusalem par les chefs des Juifs contre N. S. n'ait point appelé l'attention et l'intervention des Romains, toujours inquiets et sur leurs gardes, ainsi que nous venons de le voir, quand venaient les fêtes de Pâques. Nous voyons, d'ailleurs, autre part la troupe romaine paraître et agir à l'occasion d'un tumulte survenu entre Juifs et ne présentant rien de menaçant pour l'occupation étrangère. Ce fut ainsi que les choses se passèrent lorsqu'à Jérusalem le tribun Claudius Lysias sortit en toute hâte avec ses centurions et ses soldats et délivra saint Paul que les Hébreux voulaient massacrer (*Act. Apost.* xxi). — J'estime donc que les soldats romains ont dû paraître, avec les Juifs, au jardin des Olives et que, dans le procès de J.-C., l'intervention de l'*Apparitio* n'a commencé qu'au moment où N. S. a été introduit dans le prétoire de Pilate. »

M. Naudet a la parole pour lire une note sur cette double question : I. Thèse particulière : *Sont-ce des soldats qui ont crucifié Jésus-Christ?* — II. Thèse générale : *Les soldats romains pre-*

naient-ils une part active dans les supplices? — Le développement de la seconde thèse est remis à la prochaine séance.

M. D'AVEZAC commence à présenter à l'Académie quelques observations sur la restitution d'un passage cité par M. Olleris dans son livre sur Gerbert.

M. Benoist reprend et termine la communication intitulée : *Observations sur les vers* 684, 685, 686 *du IIIe livre de l'Enéide.*

« Un des passages les plus discutés de l'Enéide est sans contredit celui qui comprend les vers 684, 685, 686 du IIIe livre.

Il importe avant tout d'établir la teneur du contexte dans les manuscrits de premier ordre (1). Les vers 684, 685, 686 se lisent dans trois des sept textes écrits en capitales : le *Vaticanus*, le *Mediceus*, le *Palatinus* ; le *Romanus* ne laisse voir que les deux derniers.

Vaticanus : CONTRA IVSSA MOVENT HELENI SCYLLAE ATQ. CHARYBDIS
INTER VTRAMQ. VIAM LETI DISCRIMINE PARVO
NI TENEANT CVRSVS. CERTVM EST DARE LINTEA RETRO.

Mediceus : CONTRA IVSSA MONENT HELENI. SCYLLAM ATQ. CHARYBDI
INTER VTRAMQ. VIAM LAETI DISCRIMINE PARVO
CE TUM EST
NI TENEANT CVRSVS RDARE LINTEA RETRO.

Palatinus : CONTRA IVSSA MONET HELENI SCYLLA ATQUE CHARYBDIN
INTERVTRAMQVEVIAM LETI DISCRIMINE PARVO
NEC TENEANT CVRSVS. CERTUM EST DARE LINTEA RETRO.

Romanus : INTERVTRAMQVEVIAM LETI DISCRIMINE PARVO
NE TENEANT CVRSVS. CERTUM EST DARE LINTEA RETRO.

Je transcris les observations critiques de Ribbeck : 684 MoNENT (N m. 2 add) *P* MOVENT *F*γ1 SCYLLA FP1 Scyllā *c* SCYLLAM *MP2a*, *Servius*, scillam *b* CHARYBDIS *F* charibdis *a* 1 caripdi *b* 1 CHARYBDI *M* CHARYBDIN *P* charibdin γ*a*2 caribdim *c* carypdi *b*2 scyllamque charybdim *Sprot.* scyllæque charybdis *Pieriani nonnulli* scyllæ atque charybdis *Rottend. sec.* 685 *Hic redit R.* In^t *c* LoETI (*O minio p. m. rec.*) *F* LETI (ET *in ras.*) *R* LAETI *Mb* 686 NI *FM*γ2*ab*, *testantur Pris-*

(1) Avant de commencer cette lecture, M. Benoist a cru devoir établir devant l'Académie quelques principes généraux relatifs à la critique des textes anciens. Ces principes, suivant lui, se réduisent à deux propositions incontestables : 1° Entre divers mss. la question du nombre est indifférente, et l'on se décide pour les textes reconnus les meilleurs. 2° Lorsque tous les mss sont d'accord, on peut se décider contre eux, soit en vertu d'autres témoignages, soit en vertu d'une conjecture appuyée sur des raisons suffisantes. M. Benoist a cité ensuite le passage des *Prolégomènes* de Ribbeck (p. 320), qui détermine la valeur relative des manuscrits qu'il qualifie ici *de premier ordre*.

cianus Donatus Servius Ne c Ne γ1 NI *an* NE *habeat R non liquet.* NE€
CE TUM EST
(nei ?) *P* tineant el R DARE (EST *minio* p.) *M.*

Le *Montispessulanus* (manuscrit de la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier) n'a jamais encore été collationné ; j'en puis donner la leçon :

Contra iussa monent Heleni Scyllam atque Carybdin.
Inteutramque viam loeti discrimine parvo
Ni teneant cursus, certum est dare lintea retro.

Il y a une glose. *Jussa*, præcepta. *monent*, nos. *Heleni*, illius vatis. *Scyllam atque Carybdin*, vitare. monent jussa Heleni agere viam. *Inter utramque*, agere, *viam*. *Lœti discrimine parvo*, mortis separatione parva, parvo intervallo relicto. *Ni*, pro ne. Monent jussa Heleni ne tenerent cursus in Cyclopas. *Teneant*, nos. Cursus, *aquarum*. *Certum*, finitum nobis. *Lintea*, vela.

Servius a interprété ce passage. Voici son commentaire avec ses variantes d'après Ribbeck : « Sensus talis est : timor cogebat ut quocumque navigaremus et ventum sequi, non judicium : sed occurrebat præceptum Heleni vitare Scyllam et Charybdim. Quare placuit, ni cursus teneant, h. e. agantur et impleantur (impellantur ?) inter utramque viam modico mortis interstitio, id est Scyllæ et Charybdis, retro dare lintea, quod dum cogitamus, prosperior nobis flare cœpit boreas. [Nonnulli Scyllam atque Charybdim inter distinguunt, ut sit ordo : inter Scyllam et Charybdim utramque viam leti discrimine parvo ni teneant cursus, certum est dare lintea retro. Alius ordo est : contra jussa monent Heleni, ne inter Scyllam et Charybdim cursum teneant].

Ce qui est entre crochets manque dans plusieurs exemplaires manuscrits. Servius semble donc avoir ponctué : contra jussa monent Heleni Scyllam atque Charybdim : inter..... cursus, certum est, d. l. r. D'autres de son temps ponctuaient : Contra jussa monent Heleni. Scyllam atque Charybdin inter..... cursus : certum est d. l. r.

Grandes différences de texte dès les temps anciens, et déjà grands débats sur l'explication.

Heinsius, le premier qui se soit sérieusement appliqué au texte de Virgile, propose cette conjecture : *Scyllamque Charybdimque Inter*, leçon que l'on peut comparer au v. 344 du IIe livre des Géorgiques. *Si non tanta quies iret frigusque caloremque Inter, et exciperet cœli indulgentia terras.* Heyne construit : contra Heleni jussa monent ni (c'est-à-dire *ne*) teneant (naves) cursum inter Scyllam atque Charybdin, utramque viam leti discrimine parvo (par apposition : utraque, et Scylla et Charybdis, erat iter periculosum, si per eam navigatio fieret). Pourtant, comme le vent poussait de ce côté, c'est-à-dire soufflait du sud, les Troyens prennent la résolution de revenir en arrière, quand tout à coup se lève un vent du nord, qui les secourt.

Mais Heyne croyait déjà médiocrement à l'authenticité de ces vers qui ne lui paraissaient pas dignes de Virgile à cause de leur obscurité. Wagner les rejette formellement. Nulle part ailleurs, dit-il, Virgile n'a mis *ni* pour *ne*, *lintea dare* pour *velu dare*. Il est ridicule, suivant lui, de reprendre en détail les conseils donnés par Hélénus ; *leti discrimine parvo* est une expression obscure, réminiscence de l'Enéide, x, 511, et IX, 143. Ces vers sont donc l'œuvre d'un interpolateur qui a gâté ici le texte par une maladroite imitation, inscrite en marge, et que des scribes

plus maladroits encore ont introduite dans le corps de la page. Gruppe (*Minos*, p. 29) essaye de montrer que le sens devient plus clair par la suppression de ces trois vers.

M. Ladewig au contraire rappelle que *ni* pour *ne* a été employé par Properce, II, 7, 3, Silius Italicus, I, 374 ; *dare lintea* par Horace, Epod. XVI, 27, Properce, IV, 4, 7, et il écrit et ponctue :

> Contra jussa monent Heleni, Scyllam atque Charybdim
> Inter, utramque viam leti discrimine parvo,
> Ni teneant cursus — certum est dare lintea retro.

C'est aussi la leçon de M. Haupt. Elle est conforme à l'avis de Heyne.

M. Kappes, dans le n° 4 de la première année de l'*Eos*, journal philologique publié à Würtzbourg, p. 621-623, cherche à expliquer le passage. Il l'écrit :

> Contra jussa monent Heleni, Scyllam atque Charybdim,
> Inter utramque viam leti discrimine parvo
> Ni teneant cursus; certum est dare lintea retro.

Et il admet que ces trois vers et les deux précédents forment une excellente et vivante peinture du trouble et du désordre où le danger met les Troyens.

M. Ribbeck, *Prolegomena*, p. 75 et 76, ne pense pas que *Scyllam atque Charybdim* puissent être le régime de *monent*. Le verbe *monere* doit se construire d'une manière absolue, ou avoir pour dépendance *ni teneant cursus*. On ne peut pas non plus séparer *inter* de *utramque* ; ces mots sont unis par le mouvement du vers et d'ailleurs Priscien, p. 1141, P. cite les vers 685, 686, de manière à montrer qu'il ne plaçait aucune ponctuation entre *inter* et *utramque*.

M. Ribbeck conserve donc la leçon du *Vaticanus*, *Scylla atque Charybdis*, et en fait une apposition à *jussa*, sujet de *monent*. On trouve, Æn. IX, 143 : *leti discrimina parva*, et X, 511, *tenui discrimine leti*. *Leti* dépend de *discrimine* et non de *viam*, comme l'avaient voulu certains interprètes. *Tenere cursus*, c'est *firmum obtinere et persequi cursum*. Mais *utramque viam* ne peut être une apposition à Scylla et Charybde. Suivre le chemin de ces deux écueils, c'est s'exposer à une mort certaine et non être tout près de la mort.

Deux routes se présentent aux compagnons d'Enée, s'abandonner aux vents qu'ils ont en poupe *secundis*, c'est-à-dire qui soufflent du sud et tomber sur Charybde et Scylla, revenir sur leurs pas et rencontrer les Cyclopes. Des deux côtés la mort les menace, et ils n'en sont séparés que par un faible intervalle, quand Borée leur vient en aide. Toutefois l'ordre actuel des vers n'établit point ce sens. M. Ribbeck y pourvoit par une transposition et il écrit :

> 684 Contra jussa monent Heleni, Scylla atque Charybdis,
> 686 Ni teneant cursus : certum est dare lintea retro,
> 685 Inter utramque viam leti discrimine parvo:

Il y a, je crois, de légitimes restitutions dans ce texte, mais il ne me satisfait pas absolument, et je vais essayer d'exposer les raisons d'une correction nouvelle qui respecte l'ordre traditionnel des vers.

Il est certain que la transposition proposée par M. Ribbeck n'a pour elle aucun manuscrit, aucun commentaire ancien. Tous les témoignages

s'accordent pour placer de la façon traditionnelle les trois vers 684, 685, 686. Ce n'est donc point dans un changement si considérable qu'il faut chercher la correction du passage. Mais j'établis ce que j'estime probable.

D'abord avec M. Ribbeck, je crois qu'il faut écrire *Scylla atque Charybdis*. C'est la difficulté d'entendre *inter utramque* qui a fait mettre par quelque copiste ces mots à l'accusatif. Le *Vaticanus* nous permet d'établir cette restitution. On peut trouver aussi quelque appui dans la manière dont le *Mediceus* écrit le second mot CHARYBDI⌣, et dont la première leçon du *Palatinus* fournit le premier. Mais je ne ferais point de *Scylla* et de *Charybdis*, une apposition à *jussa*. La leçon du *Palatinus* : MONET ne nous laisse-t-elle pas supposer que pour le scribe ce mot n'avait pas *jussa* pour sujet? J'expliquerais : *contra Scylla atque Charybdis monent* (*Trojanos*, s. ent.) *jussa Heleni*. Le verbe *monere* aurait ici pour régime un neutre pluriel, comme plus bas v. 712 : *cum multa horrenda moneret*. Le développement de *jussa* serait la proposition dont les mots *ni teneant* sont les premiers membres et où entrent le v. 685 et le mot *cursus*. Je ne vois pas de raison de modifier la ponctuation généralement adoptée du v. 686 : *cursus* : *certum est dare lintea retro*.

Nous voici arrivé au plus difficile de notre tâche, l'explication du v. 685. Il faut entrer dans une considération d'un genre tout nouveau. Il y a quelques mois j'ai reçu l'ouvrage important de Bücheler, *Grundriss der lateinischen Declination*, Leipzig, sept. 1866, et j'y ai vu, page 32, ces mots : « Heute wird man vorsichtiger urtheilen als Lachmann, zu Lucr., p. 104, der an sechs Stellen seines Dichters das echte *interutrasque*, wobei der Genetiv so wenig von dem ersten Compositionsglied abhängt als der Ablativ und Locativ in *interea* und *interibi* verdrängt hat. » *Interutrasque* est un génitif adverbial comme *utrasque* cité par Nonius, p. 183, d'après Cassius Hemina (« In Hispania pugnatum bis : utrasque nostri loco moti »). *Utrasque* signifie : des deux côtés, dans les deux circonstances. *Inter* est une particule augmentative du sens qui n'influe pas sur le cas du mot qui l'accompagne; *interutrasque* équivaut à *utrasque*, avec un sens un peu plus précis, en montrant que l'objet des deux côtés duquel se passent les actions accessoires est au milieu d'elles. Voici les passages de Lucrèce où Lachmann a trouvé dans les manuscrits *interutrasque*, qu'il a remplacé par l'adverbe *interutraque*, la seule forme qu'eussent jusqu'ici donnée nos lexiques : III, 306; V, 472, 476, 839; VI, 362, 1062. Pour moi, j'estime que Virgile a ici imité Lucrèce et que nous sommes en présence d'un de ces archaïsmes qui étonnaient même les premiers grammairiens et qu'ils modifiaient à leur gré (voyez Ribbeck, *Proleg.*, p. 342, comment *aquai*, *Æn.* VII, 464, est devenu *aquae vis*). Le *Montispessulanus* qui conserve avec soin dans l'écriture la liaison des mots agissant grammaticalement l'un sur l'autre a fait ici cette liaison si forte que l'*r* a disparu dans la leçon primitive et il écrit : *inteutramque*. Ces deux mots étaient donc formellement unis dans le texte qui a servi au scribe de ce manuscrit. Mais comment *inter utramque* a-t-il pu se glisser dans tous les *codices* sans qu'aucun ait la vraie leçon? Il suffit que l'erreur ait été déjà dans le prototype d'où sont dérivés, comme le montre Ribbeck, le *Mediceus*, le *Vaticanus*, le *Romanus* et le *Palatinus*. La correction doit être très-ancienne; une confusion d'écriture favorisée par la consonnance du mot suivant en est la cause. M, dans les textes que nous possédons, a été plusieurs fois écrit pour S

sans contestation. Ribbeck, *Prolegomena*, p. 249, nous en donne quatre exemples, trois tirés du *Mediceus*, *Æn.*, v, 204, HÆMIT pour *hæsit* ; XII, 58, REQVIEM pour *requies* ; 507, LATVM pour *latus* ; un tiré du *Palatinus*, *Æn.*, x, 746, SOMNVM pour *Somnus*.

J'applique *interutrasque* à *leti discrimine parvo*, complément circonstanciel de la proposition et je construis :

Ni teneant viam cursus leti discrimine parvo interutrasque : les ordres d'Hélénus défendent aux Troyens de suivre un chemin où la mort les menace de près des deux côtés. S'étonnera-t-on de cette expression, *tenere viam cursus ?* avec Wakefield je citerai Lucrèce, v, 714 (712 de W.) :

Lunam qui fingunt esse pilai
Consimilem cursusque viam sub sole tenere.

Il est pour moi de toute évidence que Virgile a eu dans l'esprit ce passage de Lucrèce en écrivant ses vers, et c'est ce qui me fait croire à l'authencité de *interutrasque*. Les réminiscences, comme en mille autres endroits, se sont accumulées sous sa plume et confondues. Il y a dans le style un peu de désordre. Mais avec Ribbeck, *Proleg.*, p. 70, je crois que le troisième livre est un de ceux auxquels a manqué la dernière main. Il y a des vers incomplets, des passages tronqués, des contradictions. Celui-ci est un de ceux que Virgile aurait sans doute retouchés dans le détail, quoique avec M. Kappes j'en croie l'idée intéressante et le développement régulier. Toutefois c'est à nous de faire disparaître les grossières corrections des grammairiens et j'espère avoir rendu à Virgile son intégrité en écrivant :

Contra jussa monent Heleni Scylla atque Charybdis,
Interutrasque viam leti discrimine parvo
Ni teneant cursus : certum est dare lintea retro.

La discussion de cette question épineuse à plusieurs égards, déjà commencée à la dernière séance, se continue et amène diverses observations de la part de MM. Regnier, Wallon, Naudet.

M. L. Quicherat, à son tour, déclare qu'il n'admet nullement les idées qui viennent d'être exposées. Il pense que le passage de Virgile, bien qu'un peu embarrassé pour nous, peut être expliqué sans ces opérations violentes. Son interprétation sera très-simple, et pourra paraître bien terre à terre. Ce serait là, selon lui, un premier mérite. — Il conserve le texte ordinaire, et ponctue comme la plupart des éditions :

Contra, jussa monent Heleni, Scyllam atque Charybdim
Inter, utramque viam leti discrimine parvo,
Ni teneant cursus : certum est dare lintea retro.

Le vers qui fait difficulté est surtout le second. Faut-il joindre

inter utramque viam, ou faire régir *Scyllam atque Charybdim* par *inter*? Cette dernière manière est moins naturelle, mais elle n'est pas inadmissible. On a cité dans la discussion un exemple bien connu, et qui offre également *inter* rejeté après son complément et à un autre vers :

> Si non tanta quies iret frigusque caloremque
> Inter, et exciperet cœli indulgentia terras.
> Virg. (*Georg.* II, 344.)

Les deux cas, il est vrai, ne sont pas identiques, mais l'on est bien forcé d'accepter ce qu'ils ont de ressemblant. Cette construction est effectivement admise par la plupart des interprètes.

Voici comment M. Quicherat rend compte du texte (1).

Paraphrase. — At contra, jussa Heleni monent ni (ne) teneant cursus inter Scyllam atque Charybdim; nam utraque via (uterque cursus, seu dexter, seu lævus) esset parvo discrimine leti. Itaque certum est dare vela retro. — *Traduction.* — Mais les instructions d'Hélénus leur font une loi de ne point s'engager entre Scylla et Charybde, où ils trouveraient deux routes également périlleuses. — Il y a effectivement deux routes, puisqu'il n'est pas possible aux navigateurs de se tenir à égale distance des deux écueils ; et l'on ne peut se flatter de prendre impunément l'une ou l'autre. Virgile semble avoir eu alors présents à l'esprit les termes mêmes de la prédiction d'Hélénus :

> Dextrum Scylla latus, lævum implacata Charybdis
> Obsidet...
> (III, 420).

Les deux côtés (*utrumque latus*) offrent un égal danger.

(1) Le sens exceptionnel de *ni* dans ce passage n'est ni contesté, ni contestable. Il est signalé comme un archaïsme par des grammairiens latins, et l'on en trouve l'emploi dans plusieurs textes, notamment dans des textes de lois. Voici un exemple qui a été mis récemment à la disposition de la philologie par la publication du très-important recueil des Inscriptions du royaume de Naples, faite par M. Mommsen. Nous lisons le vers suivant dans une inscription monostique :

> HOMINES EGO MONEO NIQUEI DIFFIDAT SIBI.
> (*Inscr. R. N.*, n° 5468).

On remarquera que le verbe qui régit la conjonction est précisément celui de Virgile.

Une chose digne de remarque, c'est que cette explication est à peu près celle de Heyne, qui a soulevé la difficulté. Lui aussi voit une apposition dans *utramque viam ;* seulement il donne le mot *viam* pour apposition à *Scyllam*. Il écrit : *utraque (via), et Scylla et Charybdis, erat iter periculosum*. D'où l'on dit qu'un *écueil* n'est pas une *route*. C'est là le grand argument que font valoir les partisans de Heyne. Mais, suivant M. Quicherat, *viam* est l'apposition de *cursus*, non de *Scyllam*.

Séance du vendredi 17.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER, VICE-PRÉSIDENT.

M. le Secrétaire perpétuel, obligé de s'éloigner de Paris pour hâter sa convalescence, est, sur sa demande, remplacé au bureau par M. Wallon.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Ministre de l'Instruction publique adresse au Président de l'Institut, qui est, cette année, le Président de l'Académie des Inscriptions, une invitation pour assister à la séance de distribution des prix aux Sociétés savantes, séance qui aura lieu demain samedi à midi. — Une place spéciale est réservée au Président.

M. Naudet cède son tour de parole à M. Miller pour donner lecture à l'Académie de la *Note* suivante *sur les vers* 685-687 *du* 3e *livre de l'Enéide*.

« La communication faite dernièrement par M. Benoist, à propos de ce passage de Virgile, a été accueillie par l'Académie avec le plus vif intérêt, comme le prouve la savante discussion à laquelle plusieurs de ses membres ont pris part. Par suite de cette discussion, ma curiosité s'étant trouvée excitée, j'ai voulu examiner de près la question, et, dans ce but, j'ai relu très-attentivement tout le troisième livre de l'Enéide. J'ai été singulièrement surpris en m'apercevant que le passage controversé s'enchaîne très-bien avec les différentes parties du récit, et qu'une explication satisfaisante se présente tout naturellement, sans qu'il soit besoin d'avoir re-

cours à aucun changement arbitraire, comme on l'a fait tout récemment. Dans ces circonstances, et pendant que l'Académie a la mémoire encore toute fraîche, je lui demande la permission de lui soumettre, en peu de mots, le résultat de mes observations, qui seront comme le complément du travail de M. Benoist.

» Et d'abord rappelons les deux principes posés par ce jeune savant. Voici le premier : Quand il s'agit d'un texte classique, il faut s'attacher de préférence aux manuscrits les plus anciens, à ceux qui se rapprochent le plus de l'époque où l'auteur a vécu, aux manuscrits en onciales par exemple, quand il en existe, comme présentant le moins de chances d'erreurs. — Le second principe est celui-ci : Lorsque les éléments paléographiques fournis par les manuscrits ne sont pas suffisants pour permettre d'expliquer un texte ancien, la critique peut avoir recours à des conjectures et à des corrections qui seraient justifiées par le sens et par l'usage grammatical.

» Ce ne sont peut-être pas là les termes mêmes dont s'est servi M. Benoist, mais c'est bien, je crois, le sens. Nous sommes parfaitement d'accord sur le premier principe. Quant au second, je ne l'admets qu'avec les plus grandes restrictions et seulement pour des cas excessivement rares.

» Par contre j'émettrai le principe suivant qui est d'une vérité bien autrement absolue :

» Toutes les fois que les éléments paléographiques fournis par les manuscrits sont suffisants pour permettre d'expliquer un texte ancien d'une manière satisfaisante, il est du devoir de la critique de ne point avoir recours à des éléments étrangers pour arriver à cette explication.

» C'est en me conformant à ce dernier principe que je me propose de chercher la solution du problème philologique qui a été soulevé par M. Benoist.

» Avant d'aborder l'explication des trois vers de Virgile qui ont donné lieu à tant de conjectures diverses, reprenons le récit d'un peu plus haut, c'est-à-dire au moment où Hélénus fait entendre les oracles sacrés à Énée.

« Mais, dit le prêtre-roi, lorsqu'après ton départ les vents

t'auront porté vers les plages de la Sicile, et que le Pélore ira devant toi s'agrandissant, cherche à gauche, par un long circuit, la terre et la mer. Fuis la rive droite et les flots qui la baignent, ces lieux ébranlés autrefois, etc.

« A la droite est Scylla : la gauche est gardée par l'implacable Charybde. Trois fois, chaque jour, Charybde engloutit d'immenses flots dans ses gouffres profonds. »

» Puis quelques vers plus loin. « Il vaut mieux retarder tes vaisseaux en de longs détours, et doubler lentement le promontoire de Pachyne, que de voir une seule fois l'affreuse Scylla dans son antre profond, ses chiens azurés aboyant sur les ondes, et ses rochers retentissants.

Quam semel informem vasto vidisse sub antro
Scyllam.

» Remarquons ce passage et surtout la dernière phrase, parce qu'elle a une grande importance dans la question. Hélénus ne laisse pas le choix à Énée. Après lui avoir signalé les dangers de Charybde et de Scylla, il lui dit : Il vaut mieux retarder, etc..., que de voir une seule fois, *semel*, l'affreuse Scylla. Ainsi la défense est formelle ; constatons ce point.

» Après que l'interprète des dieux a parlé, les Troyens mettent à la voile ; ils voguent vers les monts Cérauniens, et ne tardent pas à rencontrer les côtes d'Italie où ils s'empressent d'aborder. Mais ils ont hâte de fuir ces terres suspectes habitées par les Grecs. Bientôt ils aperçoivent le golfe et la ville de Tarente. Au loin devant eux se découvre la cime de l'Etna. « Nous entendons, continue Énée, le mugissement sourd des eaux de la Sicile, le bruit des vagues qui frappent les rochers, et les voix de la mer brisée sur le rivage. L'onde bondit, le sable bouillonne dans les flots écumants. » — « La voilà, s'écrie Anchise, cette Charybde ! les voilà ces écueils et ces rochers horribles qu'annonçait Hélénus ! O compagnons, fuyez ! et courbés tous ensemble, pesez, insistez sur les rames. »

Nimirum hæc illa Charybdis :
Hos Helenus scopulos, hæc saxa horrenda canebat
Eripite, o socii, pariterque insurgite ramis.

» Constatons encore ceci, c'est qu'Anchise n'hésite pas. Se conformant à la recommandation d'Hélénus, rien qu'à la vue de Charybde et de Scylla, il crie aux Troyens : fuyez!

» Palinure alors, le premier, détourne à gauche la proue de son vaisseau et tous les autres le suivent. Cependant le jour a fui, le vent n'enfle plus les voiles, les forces des Troyens sont épuisées, et ignorant la route, ils abordent sur la côte des Cyclopes. Là ils sont sur le point de devenir la proie de Polyphème et des autres Cyclopes. Ils se hâtent encore de fuir cette terre inhospitalière, et Énée ajoute : « L'effroi précipite nos mouvements : nous tourmentons de tous côtés les cordages, et livrons les voiles aux vents qui nous secondent, *et ventis intendere vela secundis.* » Ces vents sont les vents du sud qui les poussent dans le détroit. Nous voici arrivé aux trois vers qui font l'objet de la discussion et qui suivent immédiatement dans le récit.

» Un mot d'abord sur la manière dont M. Benoist lit le premier vers :

Contra jussa monent Heleni Scylla atque Charybdis.

c'est à dire « mais Scylla et Charybde rappellent les recommandations d'Hélénus », ou en prenant *contra* dans le sens de *en face, devant eux*, comme le voulait un de nos confrères, ce qui serait très-poétique, *En face sont Scylla....* »

» Je ne puis accepter cette lecture pour deux raisons. La première tient à l'idée elle-même. Charybde et Scylla sont deux monstres dont le métier est de donner la mort et qui vivent de victimes. Leur intérêt n'est donc pas de prévenir les imprudents qui tenteraient de franchir le détroit, et il n'est pas probable, comme le faisait observer fort bien un de nos confrères, que le poëte ait ainsi renversé le rôle des idées. La seconde raison, c'est que ces monstres n'ont pas besoin de rappeler aux Troyens les recommandations d'Hélénus. Anchise est là qui les guette et qui se charge de ce soin, comme nous l'avons vu précédemment. Je lis donc comme les anciens éditeurs *Contra jussa monent Heleni Scyllam atque Charybdim.* Le verbe *moneo* suivi d'un régime à l'accusatif n'a

rien qui doive étonner. Le poëte nous dira plus loin précisément en parlant des mêmes avertissements (*Aen.* III, 688) : *Nec vates Helenus, quum multa horrenda moneret, Hos mihi prædixit luctus.* « Ni le devin Hélénus quand il m'annonçait de bien tristes présages. » Du reste, quel que soit le sens qu'on adopte, il ne modifie en rien l'explication que je propose pour les deux vers suivants.

» Comme j'adopte la leçon de tous les manuscrits, *inter utramque*, je n'ai pas besoin de rappeler et de discuter toutes les conjectures qui ont été proposées, je me contente de renvoyer au travail de M. Benoist qui les expose avec beaucoup de soin, et finit par adopter l'adverbe inusité *interutrasque*.

» Je dois dire avant tout que l'heureux rapprochement avec le vers de Lucrèce est le *fiat lux* qui éclaircit tout le passage. Les nombreux emprunts faits à ce poëte par Virgile justifient complétement ce rapprochement et nous autorisent à admettre ici l'expression *ne teneant viam cursus*, qui en effet paraît imitée de ce vers de Lucrèce (v, 714) :

Lunam qui fingunt esse pilaï
Consimilem cursusque viam sub sole tenere.

Expression qui se retrouve presque sous une autre forme dans ce passage d'Ovide (*Pont.* II, 6, 12) :

Nunc mihi naufragio quid prodest discere facto,
Quam mea debuerit currere cymba viam ?

« Maintenant à quoi me sert d'apprendre, après le naufrage, quelle route ma barque devait tenir ? »

» Rappelons maintenant ce qui a été dit plus haut, à savoir qu'Hélénus a défendu formellement aux Troyens de s'approcher de Charybde et de Scylla. Dès lors en prenant *ni* dans le sens ordinaire, *à moins que*, on arriverait à un résultat contraire à cette défense. M. Benoist a donc parfaitement raison de prendre la particule *ni* pour *ne*, c'est-à-dire dans le sens prohibitif, comme l'ont fait les anciens. Servius et Priscien nous citent précisément comme exemple le passage même de Virgile dont nous nous occupons. Le

premier de ces grammairiens nous dit même que Plaute fourmille d'exemples du même genre ; *antiqui* NI *pro* NE *ponebant ; qua particula plenus est Plautus*. Je lis dans l'Epidique du célèbre poëte comique, v. 319 : *Ne quid tibi hinc in spem referas*, c'est-à-dire : « tu ne dois plus le porter au compte de tes espérances », comme traduit élégamment M. Naudet. Les manuscrits donnent ici *ni*, que les critiques ont cru devoir changer en *ne*. Ne serait-ce pas là un des nombreux passages de Plaute dont veut parler Servius, passage que la critique moderne n'aurait pas dû corriger? Du reste, dans le cas où le témoignage de Plaute viendrait à nous faire défaut pour l'emploi de *ni* dans le sens prohibitif, on en connaît beaucoup d'autres, comme on peut le voir dans le dictionnaire de Forcellini.

» En résumé, voici comment je comprendrais le passage. Je lirais *Scyllam atque Charybdim*, en établissant un repos à la fin du premier vers. A ces mots je rattacherais *inter utramque*, et non à *viam* que je joindrais à *cursus*, et je traduirais : « Mais les recommandations d'Hélénus rappellent aux Troyens Scylla et Charybde ; ils ne doivent point diriger leur course entre ces deux écueils, en affrontant le danger d'une mort presque inévitable. Il n'y a pas d'incertitude, pas d'hésitation possible (*certum est*) : ils doivent rebrousser chemin, *dare lintea retro*.

» En effet les Troyens allaient retourner leur proue lorsque Borée vint à leur secours. Ils longent la côte méridionale de la Sicile et arrivent jusqu'à Drepanum. C'est de là qu'ils sont rejetés sur les côtes de la Libye.

» Maintenant, je le demande, est-il possible de trouver un sens plus clair, plus naturel, plus conforme au récit qui précède et qui suit, et cela sans qu'il soit besoin de recourir à des changements non autorisés par les manuscrits ?

» Deux objections se présentent, qui portent sur des difficultés plus apparentes que réelles. La première concerne *utramque* qui ne dépendrait point de *viam*, mot auquel il semble joint. Il y a là, j'en conviens, un voisinage qui peut jeter de la confusion dans l'esprit. Mais souvenons-nous que Virgile est mort sans avoir pu mettre la dernière main à son poëme. Le troisième livre même

passe pour le plus inachevé. Il est probable que le poëte, s'il en avait eu le temps, aurait fait disparaître ce qu'on pourrait considérer comme une négligence. N'oublions pas non plus que Virgile, en récitant son poëme devant Auguste ou devant ses amis, avait soin de prendre les intonations et de ménager les repos nécessaires pour bien faire saisir le sens de ses vers. Je suppose qu'il devait lire ainsi le passage en question :

Contra jussa monent Heleni Scyllam atque Charybdim :
Inter utramque, viam — leti discrimine parvo —
Ne teneant cursus; certum est dare lintea retro.

» Lus de cette manière, ces vers ne laissent pas la moindre incertitude dans l'esprit et le sens en est facile à comprendre.

» L'autre objection porte sur le mot *viam* qui se trouve un peu éloigné de son complément, *ne teneant cursus*. Voyons en quoi consiste cette séparation ou plutôt par quels mots les deux termes de cette expression sont séparés. Par l'apposition *leti discrimine parvo*. Or ce danger d'une mort presque certaine tient précisément à la route qui se dirigerait entre Charybde et Scylla. D'où je serais porté à croire que c'est intentionnellement que le poëte a mis cette apposition entre *viam* et son complément *cursus* afin de mieux faire comprendre sa pensée.

» Comme on le voit, c'est à M. Benoist que je dois le fond de mon argumentation. C'est lui qui m'a fourni l'expression *viam cursus*, sans laquelle les vers de Virgile seraient restés pour moi inintelligibles. Quant à la correction *interutrasque* qu'il cherche à justifier et qu'il adopte, elle ne me semble nullement nécessaire, même au point de vue où il se place, car l'explication qu'il propose s'accommoderait tout aussi bien de la leçon *utramque* donnée par tous les manuscrits.

» Quoi qu'il en soit, je m'estimerai heureux si mes idées, provoquées et suggérées par les siennes, ont pu jeter quelque jour nouveau sur une question qui a exercé la sagacité de tant de philologues éminents. »

M. Naudet continue ensuite la première lecture de son *Mémoire* sur ces deux questions : « *Sont-ce des soldats qui ont crucifié J.-C.?*

— *Les soldats romains prenaient-ils une part active dans les supplices ?* »

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Étude sur le verbe auxiliaire breton* KAOUT (*avoir*), par M. D'ARBOIS de JUBAINVILLE, correspondant (Extr. des *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, br. in-8°).

2° *Résistance héroïque du mont Saint-Michel contre les Anglais de 1420 à 1450*, par M. A. M. LAISNÉ (br. in-8°).

3° *Le Cabinet de numismatique de l'Université de Leyde*, par P. O. Van der Chijs (Leyde, 1867, in-12).

4° *Morkinskinna*, manuscrit publié par C. R. Unger (Christiania, 1867, in-8°).

5° *Diplomatarium Norvegicum*, publié par C. R. Unger et H. J. Huitfeldt, t. XIII (Christiania, 1867, in-8°).

6° *Collection de chroniques belges inédites publiée par ordre du Gouvernement. Lymgreur des histors, chronique de Jean des Preis dit d'Outremeuse*, publiée par Ad. Borgnet, t. V (Bruxelles, 1867, in-4°).

7° *Revue numismatique* : septembre-décembre 1867.

8° *Revue archéologique* : avril 1868.

9° *Le Cabinet historique* : nov.-déc. 1867.

10° *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest* : 4e trimestre de 1867.

11° *Revue de l'Orient et des colonies* : 15 et 29 février 1868.

12° *Revue africaine* : mars 1868.

M. MILLER offre à l'Académie un volume qu'il vient de publier et dont la plupart des éléments lui ont déjà été communiqués dans ses séances. Ce volume est intitulé : *Mélanges de littérature grecque contenant un grand nombre de textes inédits* (gr. in-8°, imprimé à l'Imprimerie impériale par ordre de l'Empereur, Paris, 1868).

M. D'AVEZAC donne lecture des observations qu'il avait commencé à faire oralement et qu'il a rédigées sur un passage cité par M. Olleris dans sa publication des *Œuvres de Gerbert*.

« Je n'attachais point, dit M. D'AVEZAC, au mince travail dont je viens rendre compte assez de valeur pour le croire digne d'arrêter l'attention de la Compagnie, et c'est par déférence pour l'avis d'un de nos confrères que j'en exposerai succinctement les résultats.

Ils s'appliquent à un livre dont l'éloge n'est plus à faire depuis que l'Académie lui a décerné, au dernier concours, une de ses plus belles couronnes ; je veux dire, *La vie et les œuvres de Gerbert*, par M. Olleris, doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand. La corruption extrême d'un texte compris dans ce volume avait motivé, de ma part, une exclamation de regret, à la suite de laquelle j'ai été conduit à fournir à M. Olleris lui-même une restitution, beaucoup moins difficile qu'elle ne le semblait à l'érudit et modeste professeur.

M. Olleris a fait entrer dans sa publication quelques morceaux jusqu'alors inédits, entre autres, dans le *Libellus de numerorum divisione*, à la suite des chapitres précédemment connus, et qui avaient en dernier lieu été publiés et commentés par notre savant confrère M. Chasles de l'Académie des Sciences, un chapitre final, qui manque à la généralité des manuscrits, et que M. Olleris n'a rencontré que dans un manuscrit unique, dont l'âge ni la valeur, pas plus que le format, la matière et les autres détails accessoires ne sont décrits, et qui est désigné seulement par le n° 1661 des mss. de la Reine de Suède, ce qui signifie qu'il appartient à la Bibliothèque Alexandrine du Vatican, formée presque en totalité de la belle collection de la reine Christine de Suède, dont la meilleure partie provenait à son tour du riche cabinet de Paul Pétau.

Ce chapitre additionnel, intitulé *De protensione quarumdam mensurarum Terræ*, offre, dans sa rédaction, deux parties distinctes, dont la première est une échelle d'évaluation relative des mesures romaines de longueur, en progressant de la plus petite à la plus grande, depuis le doigt jusqu'à la raste. Ici déjà le texte n'est pas exempt de confusion dans l'énonciation de certains multiples ; on y remarque en effet d'abord ces deux évaluations contradictoires :

> Uncia habet digitos tres.
> Pedem sedecim metiuntur digiti.

Comme, fondamentalement, le pied est de *douze* onces, en admettant, comme il le faut bien aussi, que le pied est en même temps de *seize* doigts, il en résulte évidemment que l'once ne peut équi-

valoir à *trois* doigts, mais seulement à *un et un tiers* de semblables doigts. L'explication de cette contradiction est donnée par Gerbert lui-même au chapitre second de sa *Géométrie* (pages 406 et 407 de l'édition Olleris), où on lit, d'une part : *Pes continet digitos sedecim, uncias duodecim*, etc.,— et d'autre part : *Uncia juxta antiquiores tres digitos recipit. Sed quia cujuslibet rei duodecima pars uncia dicitur, posteriores unum tantum digitum et tertiam digiti partem unciæ deputavere, ut pedis, qui sedecim digitis constat, pars duodecima possit existere; nam as et triens XVI sunt.*

Ainsi le doigt de 16 au pied ou de 4 au palme, et le doigt de 3 à l'once (ou au *pouce*, comme nous disons communément) sembleraient deux mesures tout-à-fait différentes, dont l'une serait un peu plus que le double de l'autre ; il y a quelque motif de douter qu'il en fût réellement ainsi, et la dissidence paraît remonter plutôt à l'once, valeur essentiellement relative, et dépendante d'un as variable, tandis que le doigt présentait une valeur élémentaire déterminée et absolue. C'est une question qui mérite examen, mais qu'il serait imprudent d'aborder incidentellement ici. Qu'il suffise, dans le cas actuel, d'avoir rappelé la distinction faite à ce sujet par l'écolâtre du Xe siècle.

La progression se continue, du pied de 16 doigts, au pas de 5 pieds, à la perche de 2 pas ou 10 pieds, au stade de 125 pas, au mille de 8 stades, à la lieue de 1500 pas ou un mille et demi, jusqu'à un dernier terme marqué par la raste de deux lieues ou trois milles. — Les valeurs respectives du stade et de la lieue sont, en particulier, ainsi énoncées :

> Stadia octo milliarium præstant.
> Mille passus id est milliarium et dimidium leucam faciunt, passus mille et quingentos.

La seconde de ces énonciations présente à la fois une forme boiteuse et redondante ; en les comparant à celles au milieu desquelles elles se trouvent intercalées, on est porté à penser que

l'inattention du copiste (on en verra bien d'autres !) a brouillé la rédaction originale, et que l'auteur avait écrit en réalité :

> Stadia octo milliarium præstant, id est mille passus.
> Milliarium et dimidium leucam faciunt, sive passus mille et quin-[gentos].

Après l'échelle progressive des unités de mesure, vient, en ces mesures mêmes, l'évaluation de la circonférence totale de la Terre, successivement donnée (ainsi qu'on ne tarde pas à le reconnaître à travers le désordre et la confusion qui règnent dans cette partie du texte), d'abord en stades, puis en lieues gauloises de douze stades, et en milles romains de huit stades ; ensuite en subdivisions inférieures, savoir, en pas de 125 au stade, en pieds de 5 au pas géométrique, en onces de 12 au pied, et finalement en doigts de 3 à l'once (suivant l'ancien comput).

Voyons comment tout cela est exprimé, et comment ce texte, si maltraité dans l'unique copie trop fidèlement reproduite par le premier éditeur, peut être restitué avec pleine confiance, sans avoir à subir un bouleversement radical, par le simple retour à leur place naturelle des mots inattentivement transposés, et le rétablissement de ceux qui ont été oubliés ; un seul mot exige d'être remplacé tout-à-fait, et sur le mot à y substituer nulle hésitation n'est possible.

Abordons ce texte : « *Ambitus totius terræ ducentorum quinquaginta duorum millium stadiorum* [protensione] *absolvitur* ». C'est l'expression vulgaire du résultat obtenu par Eratosthènes pour le premier mesurage effectif du tour de la Terre.

Gerbert continue : « *Quæ faciunt leugas Gallorum viginti et unam, per duodecim divisis eisdem stadiis* ». Or 252 000 stades divisés par 12 donnent un quotient de 21 000 lieues gauloises : il est donc évident qu'ici le mot mille est oublié, et qu'au lieu de *viginti unam* il faut lire *viginti et unam* MILLIA. Si l'on jugeait qu'il valût la peine de chercher l'explication d'un tel oubli, il suffirait de se représenter le nombre vrai écrit par le chiffre romain XXI surmonté de l'*m* oncial élargi caractéristique des mille, et resté incompris d'un copiste vulgaire.

L'énonciation suivante exige un remède plus puissant. Les 252 000 stades sont déclarés ici avoir pour équivalent « *Milliaria triginta unum et quingenta, per quinquaginta divisis eisdem stadiis.* » — Sans s'arrêter à remarquer surabondamment, d'une part, que 31 et 500 ne feraient en tout que 531 milles romains ; que d'autre part 252 000 stades divisés par 50 donneraient un quotient presque aussi absurde de 5 040 lieues ; et enfin que la lieue gauloise n'a jamais été de cinquante stades ; il faut reconnaître dès l'abord que ce taux de *quinquaginta* est un *lapsus*, inexplicable, à faire disparaître incontinent pour écrire à la place, sans hésitation, le taux normal, vulgaire, connu de tous, *octo*; et comme 252 000 stades divisés par huit donnent un quotient de 31 500 milles romains, il demeure évident qu'ici, comme tout à l'heure pour les lieues gauloises, c'est le mot mille qui a été oublié par le copiste ; la restitution de ce passage demeure donc certaine en cette forme : *milliaria triginta unum* MILLIA, *per* OCTO *divisis eisdem stadiis.*

Suivons : « *Passus tricies et semel mille millia et quingentos pedes, centies vicies et quinquies multiplicatis eisdem stadiis.* » — A quoi bon s'arrêter à traduire littéralement ces 31 000 000 pas et 500 pieds, pour en faire ressortir davantage la patente absurdité ? Pour réduire 252 000 stades en pas géométriques, il suffit de les multiplier par 125, et le produit sera 31 500 000 pas, sans que des pieds aient à y figurer en aucune façon : il faut donc retrancher tout d'abord le mot *pedes* malencontreusement introduit ici, et par une légère inversion des mots qui le précédaient, rendus à leur forme grammaticale légitime, l'on obtiendra en définitive l'énonciation correcte : *Passus tricies et semel millium et quingenta millia, eisdem stadiis centies vicies et quinquies multiplicatis*, en risquant, pour plus de clarté, dans cette fin de phrase, une seconde inversion, justifiée par l'analogie des trois énonciations parallèles suivantes.

Poursuivons : « *Centies quinquagies et septies mille passibus millia et quingentas uncias quinquies multiplicatis.* » — 157 000 *passibus* et 1500 onces ! résultant d'une multiplication par 5 !... Sans perdre de temps sur ce galimatias, rendons-nous compte de ce que l'on doit s'attendre à trouver ici : évidemment, l'équivalent en

pieds des 31 500 000 *pas* ci-dessus ; et l'on n'a pas besoin de justifier plus explicitement la convenance de colioquer en tête de la phrase actuelle le mot *pedes*, retranché tout à l'heure de celle où il était intrus. Et de même que *pedes* n'avait rien à faire plus haut, reconnaissons que *uncias* n'a pas davantage à faire ici ; et puisque le produit de 31 500 000 pas multipliés par 5 est en réalité 157 500 000 pieds, l'on obtient sans grand embarras, par le retranchement de *uncias* et l'inversion des deux mots précédents, l'énonciation correcte : PEDES *centies quinquagies et septies millium et quingenta millia, passibus quinquies multiplicatis.*

C'est une opération toute semblable, et quelque chose de plus, que réclame l'énonciation embrouillée qui vient après : « *millies octingenties pedibus nonagies mille millia duodecies multiplicatis mille millia* ». — Comme il s'agit certainement de la réduction en onces des 157 500 000 pieds en les multipliant par douze, et que le produit doit être 1 890 000 000, nous avons à rétablir à sa place initiale le mot *uncias* qui s'était égaré dans le chiffre des pieds de tout à l'heure, et à reporter le mot *pedibus* en son lieu légitime à côté du facteur douze ; et comme les mots *mille millia* répétés une seconde fois après *multiplicatis* sont un double emploi évident résultant de quelque autre distraction du copiste, nous arriverons, en toute assurance, à l'énonciation correcte : UNCIAS *millies octingenties nonagies millium millia, pedibus duodecies multiplicatis.*

Enfin il nous reste une dernière énonciation numérique, dont le fond peut être contesté, mais dont nous n'avons à nous occuper ici que sous le rapport de la forme : Gerbert nous offre les 1 890 000 000 onces ci-dessus comme ayant pour équivalent : « *Digitos quinque millia sexcenties septuagesies et unum mille, unciæ per tres multiplicatæ.* » Comme la multiplication par trois produit en fait 5 670 000 000, il est aisé de deviner que *et unum mille* est une simple bévue d'écriture pour *millium millia* ; et avec quelques redressements grammaticaux presque insignifiants, on arrive à cette dernière restitution correcte : *Digitos quinquies millies sexcenties septuagesies* MILLIUM *millia, unciis per tres multiplicatis.*

Et le chapitre nouvellement ajouté par M. Olleris au *Libellus de numerorum divisione* de Gerbert se trouve ainsi ramené sans

violence à la forme sous laquelle il a dû être rédigé par l'auteur lui-même. Le voici donc restitué en son entier, avec annotation des leçons vicieuses du ms :

« De protensione quarumdam mensurarum Terræ.

» Digitus est minima pars agrestium mensurarum.

» Uncia habet digitos tres (1).

» Palmus in quatuor protenditur digitos.

» Pedem sedecim metiuntur digiti.

» Passus quinque pedum mensuram sortitur.

» Pertica duos passus videlicet decem pedes explicat.

» Passus centum et viginti quinque stadium absolvunt.

» Stadia octo milliarium præstant [id est] mille passus (2).

» Milliarium et dimidium Leugam faciunt [sive] passus mille et quingentos.

» Duæ leugæ sive milliaria tria Restam efficiunt.

» Ambitus totius Terræ ducentorum quinquaginta duorum millium stadiorum [protensione] absolvitur.

» Quæ faciunt :

» Leugas Gallorum viginti et unum millia (3), per duodecim divisis eisdem stadiis ;

» Milliaria triginta unum millia (4) et quingenta, per octo (5) divisis eisdem stadiis ;

» Passus tricies et semel millium (6) et quingenta millia (7), eisdem stadiis (8) centies vicies et quinquies multiplicatis ;

» Pedes (9) centies quinquagies et septies millium (10) et quingenta millia (11), passibus (12) quinquies multiplicatis ;

» Uncias (13) millies octingenties (14) nonagies millium (15) millia, pedibus duodecies multiplicatis (16) ;

» Digitos quinquies millies (17) sexcenties septuagesies millium (18) millia, unciis (19) per tres (20) multiplicatis (21). »

(1) Cf. Gerberti *Geometriæ* capp. II et XV, ubi de trifaria seorsim juxta antiquiores et de veriore alia secundum posteriores unciæ partitione differentia notatur.

(2) Cod. *id est* post *mille passus* locat, et ad sequens *milliarium* nulla interpunctione jungit.

(3) Cod. *viginti et unam* scriptum habet, ac *millia* omittit.

(4) *Millia* hîc pariter in Cod. deest.

(5) Cod. pessimo lapsu *quinquaginta* ponit.

(6) Cod. *mille millia.*

(7) Cod. *quingentos pedes.*

(8) Cod. *eisdem stadiis* post *multiplicatis* minus clare locat.

(9) Hîc omissum in Cod. collocandum *pedes*, male supra in protensione passuum ocius intersitum.

(10) Cod. *mille passibus millia.*

(11) Cod. *quingentas uncias.*

(12) Legitimum hunc obtinet *passibus* locum, superiori prave juxta Cod. pedum numero intermixtum vocabulum.

(13) Huc recte defertur *uncias*, quod in Cod. sicuti et *passibus* male numero pedum intromittebatur.

(14) Hîc intrusum in Cod. *pedibus* post unciarum protensionem reportari oportet.

(15) Cod. *mille.*

(16) Cod. redundanter *mille millia* secunda vice repetita hîc apponit.

(17) Cod. *quinque millia.*

(18) Cod. *et unum.*

(19) Cod. *unciæ.*

(20) Juxta videlicet antiquiorum unciæ partitionem.

(21) Cod. *multiplicatæ.*

M. Daux continue et achève la lecture de ses *Études sur Utique et ses environs.*

ANALYSE.

« Chargé par Sa Majesté l'Empereur, parmi d'autres travaux, de rechercher et de préciser les traces de l'ancienne Utique, j'ai été assez heureux pour parvenir, au moyen de fouilles et d'études suivies pendant plusieurs années, à opérer la restitution complète des grands édifices, des fortifications, des ports, du réseau des rues principales, et des environs de la ville.

J'ai parcouru tout le pays, les commentaires de César à la main, dressant mes tentes partout où une étude nécessitait un séjour de quelque durée : et me guidant pour les recherches de localités historiques, sur les indications généralement précises qu'ils contiennent.

J'ai pu retrouver tout ce qu'ils indiquent, villes antiques, édifices, camps, champs de batailles, etc., etc. (1).

Mais qu'il me soit permis de dire que ce travail a présenté un grand nombre de difficultés de diverses natures ; car, outre les répugnances des indigènes et le mauvais vouloir qui m'était opposé par certains personnages haut placés, le temps avait rendu les recherches mêmes bien obscures. En effet, depuis l'époque de la guerre de Curion et du séjour de César à Utique, date à laquelle étaient précisées mes études, la physionomie de cette partie de l'antique Zeugis a étrangement changé d'aspect. Un grand fleuve, dont les berges ont été témoins des grands faits remarquables mentionnés dans l'histoire, a complétement changé de cours ; et les ruines d'Utique, les seules cependant qui par leur importance puissent faire admettre qu'elles attestent l'emplacement du célèbre port de mer, entourées actuellement de vastes champs de culture entrecoupés de marais, se trouvent à dix kilomètres de la partie du littoral moderne la plus proche. Des palmiers et des plantations d'oliviers en plein rapport, des jardins et cultures maraîchères, couvrent d'immenses espaces que dans les temps anciens sillonnaient les flottes phéniciennes et romaines.

La grande carte de Tunisie, dressée au ministère de la guerre en 1857, au 400,000e était à une échelle trop restreinte et contenait des détails trop incertains pour m'être utile.

J'ai dû procéder pour cette partie du territoire tunisien, ainsi que j'avais déjà été obligé de le faire sur d'autres points ; c'est-à-dire opérer la triangulation du pays et lever ensuite topographiquement toute la partie que j'avais à étudier, en dresser complétement la carte en un mot, pour pouvoir me diriger avec quelque certitude.

Ce travail géodésique fait, et muni de cette nouvelle carte dressée au 100,000e, j'ai interrogé, la pioche en main, le sol et les ruines.

J'ai pu retrouver le cours primitif du Bagrada, ainsi que les contours anciens du golfe d'Utique : j'ai été également conduit par ces travaux à pouvoir fixer l'emplacement des célèbres Castra Cornelia.

Certain de la position d'Utique, que je venais de déterminer (2), j'ai pu ensuite me livrer à l'étude en détail des ruines.

J'ai d'abord déchaussé les murs apparents à fleur du sol ; j'ai fouillé les fondements des quais et des ports à travers les joncs et les flaques d'eau des marais ; puis j'ai mesuré les contours d'édifices.

J'ai déblayé également les voûtes sous terre, les principales du moins.

J'ai mis à jour, sous d'assez grandes profondeurs, les larges assises de fondation des grands murs d'enceinte fortifiés, et retrouvé, au moyen de jalonnages, leurs profils périmétriques, les directions, et leur puissance.

J'ai pu suivre quelques voies, artères principales de viabilité dans la ville, en déchaussant, à droite et à gauche, les restes de constructions, en observant la continuité parallèle des murs de maisons ou d'édifices.

Lorsque les restes d'un monument de quelque importance étaient mis

(1) Recherches sur la guerre de Curion. Cartes de la topographie ancienne, textes, plans, etc.

(2) (Méridien de Paris). Sommet de la coupole du Marabout sur le plateau élevé de l'ancienne forteresse :

7° 43′20″ longitude — 37° 2′50″ latitude.

à jour par les fouilles, et la distribution des salles ou des galeries intérieures bien dessinée par les déblais, surgissait la question de savoir à quel peuple, romain ou phénicien, il fallait en attribuer l'édification.

Car il arrive assez souvent que les signes ou bien les formes extérieures ont été rendues douteuses par le temps ou les mutilations. Lorsqu'il en était ainsi, une large cassure pratiquée sur un pan de mur noirci et désagrégé par le temps à l'extérieur, cassure mettant à jour une surface fraîche de quelque superficie, tranchait les doutes par l'examen de cette surface neuve.

Au moyen de ces diverses investigations, faites sur la nature des constructions, comme aussi des fouilles opérées sur toute l'étendue du sol qu'occupait la ville, j'ai pu reconstituer l'antique cité aussi complétement que possible, c'est-à-dire sauf les massifs de maisons particulières dont les constructions, relativement légères, n'ont pu résister à l'action désorganisatrice du temps, mais dont les fondements néanmoins existent en partie sous le sol.

J'ai obtenu par ces procédés non-seulement le plan et la restitution d'Utique, mais également les plans et les périmètres exacts de plusieurs autres villes d'origine phénicienne en Afrique, telles que Carthage, Hadrumète, Thapsus, Thysdrus, Leptis parva, Uzita, Ruspina, etc., etc.

Presque tous les édifices, ainsi que les fortifications, les ports, etc., ont laissé des traces, des fondements, des blocs massifs, tombés sur place : ce sont autant de témoins gisant, soit en-dessus, soit en-dessous du sol, témoins suffisant, à peu près partout, pour offrir à l'étude des indications de leur étendue, de leur puissance et quelquefois même de l'ordonnance générale qui présidait à leur décor.

Beaucoup de ruines offrent encore, à quelques centimètres à peine sous le sol, de merveilleux pavages en fines mosaïques dont le dessin varie selon la salle à laquelle ils appartenaient. D'autres ruines ont la surface qu'occupait l'édifice couverte de blocs de maçonnerie, de pierres de taille, gisant pêle-mêle avec des tronçons de fûts et des chapiteaux mutilés, en pierre ou en marbre, des colonnes qui les décoraient. Ailleurs, parmi les débris de grandes voûtes écroulées, sont épars des fragments de frises délicatement sculptées, et accusant telle ou telle ordonnance architecturale. Ou bien le sol est jonché de petits morceaux de marbre, de provenances multiples, de couleurs variées, plats, minces, et désignant que l'intérieur de l'édifice, auquel ils appartenaient, avait ses salles décorées de placages des plus beaux marbres de l'Italie, de la Grèce et de l'Afrique.

Le monument, à Utique, qui offre les ruines les plus saisissantes d'intérêt par leurs dimensions grandioses, est l'antique Palais-Amiral qui s'élevait sur un îlot, au centre du port de guerre.

On y voit avec surprise d'énormes pans de constructions encore debout et s'élevant à une grande hauteur au milieu de nombreux et gigantesques blocs écroulés sur place, puissants cubes de maçonnerie disloqués, sapés à leur base par les siècles, et surtout par des mutilations réitérées, et présentant, sur leurs diverses faces, tantôt l'échancrure d'une base de fenêtre ou de porte, tantôt la courbe accentuée de l'intrados ou de l'extrados d'une voûte ; ici, une rampe et des degrés d'escalier emprisonnés dans la formidable épaisseur des murs, et là, la naissance d'un pilier massif, ou le pavage d'une salle supérieure.

A fleur de sol, l'œil peut suivre la trace des murs accusant la forme et les dimensions d'une partie des salles du rez-de-chaussée ; les murs

debout indiquent à quelle hauteur était le dallage des chambres supérieures, ainsi que les terrasses qu'elles supportaient.

On a donc des indications certaines pour la reconstruction du palais.

Autour du corps d'édifice principal, on touche de la main les bases de bastions et celles des tours qui se flanquaient aux angles; on marche sur le dallage des quais et des cours : ces quais extérieurs le séparaient de l'euripe.

J'ai minutieusement étudié tous ces blocs, tous ces murs, toutes ces traces; j'ai comparé les épaisseurs de murs tombés avec celles des murs restés en place. J'ai mesuré les cordes des segments de voûtes ainsi que leurs flèches pour obtenir les diamètres comparatifs; examiné les surfaces d'arrachements des blocs tombés ainsi que celles de leurs bases en place pour les reconstruire en élévation sur ces données.

Il m'a été possible de parvenir ainsi à réédifier l'ensemble de ce vaste et curieux édifice, spécimen peut-être unique de l'antique architecture des Phéniciens en Afrique.

Tous ces levés, dessins et calculs partiels sont réunis dans mes cartons, comme pièces justificatives de la restauration.

J'ai agi de même pour le port et tous les autres grands édifices.

A ce point de la lecture, l'un des académiciens, M. Beulé, m'a adressé quelques observations : ce que je venais de dire tendait, a-t-il objecté, à faire reconnaître qu'il existerait un système de construction avec ciment et en blocage des Phéniciens en Afrique, fait archéologique qui lui paraissait d'autant plus contestable qu'il avait visité ces mêmes localités et que, dans son opinion, tout ce qu'il avait pu voir dans ce genre lui avait paru porter l'empreinte du système romain; que d'autres savants voyageurs, après avoir parcouru également ces ruines à différentes époques, n'avaient pas hésité à aboutir à la même conclusion; que l'opinion arrêtée de tant de personnes d'une expérience et d'un savoir faisant autorité en matière archéologique, devrait peut-être m'engager à douter au moins de ma façon de voir sur ce sujet ; que d'autres avant moi avaient déjà tenté d'étendre l'existence des restes de constructions phéniciennes ou carthaginoises, que M. Beulé lui-même avait recherché dans ses fouilles des restes authentiques des constructions carthaginoises, que ces restes étaient d'appareil régulier sans ciment.

Que son opinion personnelle s'appuyait sur une expérience pratique acquise en étudiant pendant deux campagnes consécutives le sol de Carthage.

Qu'enfin, puisque je persévérais à affirmer une opinion contraire, il m'engageait à décrire à l'Académie les remarques que j'avais pu faire, à Utique ou ailleurs, sur les débris étudiés par moi, et à établir nettement les différences qui pouvaient exister soit dans les formes en général, soit dans les modes de bâtisses mêmes, différences devant être suffisantes au moins pour élever des doutes, sinon pour porter une conviction nouvelle qu'il pensait utile de donner à l'Académie.

A ces observations du savant académicien, j'ai répondu :

Qu'un long séjour sur le terrain de ces ruines, c'est-à-dire dans l'ancien Zeugis et dans le Byzacium, m'avait mis à même d'y étudier à loisir et minutieusement les antiquités phéniciennes et romaines. Que l'agencement des bâtisses, puniques ou romaines, présente, sur une surface fraîche, des différences parfaitement saisissables. En général, la maçonnerie phénicienne, blocage massif et d'une grande densité, laisse à peine distinguer la cassure de la pierre de celle du mortier. Les pierres employées, petites et sans forme, prises dans le pays même, aux environs, sont noyées et soigneusement tassées dans un bain de mortier à

sable tamisé si fin, qu'on en voit à peine le grain ; mortier dont la base, c'est-à-dire la chaux, a été produite avec la même pierre, et auquel l'action des siècles à donné une consistance et une homogénéité égales, souvent même supérieures, à celles de la pierre employée. A la cassure, leur couleur se confond ; quelquefois on distingue la pierre parce qu'elle est un peu plus facile à entamer, ou bien parce qu'elle présente un grain plus fort par places, par zones.

La couleur du bloc, frais, pierres et mortier, est généralement gris-brun, et la texture est très-lisse.

Les gros murs sont le plus souvent sans parement extérieur; dans l'intérieur des salles un crépi de mortier couvre les surfaces.

Quelquefois cependant on trouve de gros murs à parements par assises; dans les fortifications par exemple : dans ce cas, les assises, assez irrégulières dans le sens horizontal, sont composées de petites pierres sans forme déterminée, si ce n'est un léger aplatissement sur la face extérieure.

Il n'est pas inadmissible de supposer que ce mode, par petites assises, eût précédé en Afrique l'époque de l'occupation romaine, les architectes phéniciens ayant pu s'en pénétrer en visitant le Latium, la Grèce ou la Sicile.

En somme, la ténacité et l'excessive dureté acquises à cette méthode de bâtisse phénicienne, en blocage, sont incontestablement supérieures à tout ce que j'ai vu, sauf les enduits romains à base de pouzzolane. Aucun secret, du reste, ne m'a paru avoir présidé à la confection de ces mortiers ou ciments. Le choix des chaux, maigres pour les fondements, et grasses pour les élévations, mélangées avec un soin minutieux à des sables spéciaux et tamisés très-fin, le tout bien employé à point dans la bâtisse, m'ont paru les seuls moyens auxquels les architectes anciens aient eu recours.

Dans les bâtisses romaines, en Afrique, le système du blocage, également employé, se trouvait toujours au centre des murs, entre deux parements bien réguliers, soit en pierres de taille, soit en moellons équarris et bien dressés. La cassure fraîche de la maçonnerie romaine offre à l'œil des différences bien tranchées. Le mortier est d'un blanc mat, à grain de sable très-visible, parfois même assez gros, surtout dans le blocage des massifs de gros murs.

La pierre, taillée ou non, venue le plus souvent d'assez loin, hors du pays, d'un grain variable, poreuse même quelquefois, selon les provenances, ou bien à gros grain rugueux, se détache par une couleur jaune plus ou moins foncée sur le blanc mat du mortier.

Les pierres de taille, destinées à l'appareillage ou à être profilées en moulures, provenaient généralement du dehors, de l'étranger; leur calcaire n'a pas d'analogue dans cette partie nord de l'Afrique.

La bâtisse romaine est invariablement à parements unis à l'extérieur comme à l'intérieur des murs : les pierres de parement, pierres de taille ou moellons, smillées et bien équarries, sont disposées par assises parfaitement régulières, soit horizontalement, soit en diagonales (*opus reticulatum*).

Je n'y ai jamais vu l'*opus incertum*, l'appareil polygonal. Le centre du mur, c'est-à-dire la partie du milieu entre les deux parements, dans l'épaisseur des fortes bâtisses, est aussi, le plus souvent, en blocage, mais il est moins dense que le blocage phénicien ; on y observe ces petites cavités, ces vides partiels produits par le retrait du mortier en séchant, effet dû à ce que le blocage est beaucoup moins bourré de petites pierres que le mortier phénicien. Ensuite pierres et mortier sont mêlés avec

moins de soin; et ce mortier du blocage romain est généralement à très-fort grain de sable.

On pourrait, en quelque sorte, dire que le blocage romain est une partie accessoire du mur, les assises régulières et bien soignées des parements en étant la force principale; tandis que le blocage bien épais, bien bourré, homogène comme un conglomérat, des murs phéniciens, est leur unique, mais non moins solide, base de résistance.

Les murs romains sont fréquemment décorés de moulures sur pierre, profilées avec art à l'extérieur; les murs phéniciens n'en ont pas, si ce n'est rarement et lorsqu'un mur de grande puissance a un parement en pierres de taille.

Dans ce dernier cas, cette moulure est un boudin, de forme grossière et indécise, d'un cachet particulier, et au-dessus duquel le mur est en retraite de quelques centimètres.

Les voûtes romaines sont en berceau, à angles droits, et construites par voussoirs réguliers; leurs pieds droits, à faces lisses et par assises, sont enduits à l'intérieur d'un ciment composé de chaux maigre ou hydraulique, de pouzzolane et de tuileaux concassés, le tout formant une épaisseur de 3 ou 4, jusqu'à 5 centimètres.

Les voûtes phéniciennes ou carthaginoises sont, tant les pieds droits que les voussures mêmes, complétement en blocage, avec ou sans arêtes, mais sans voussoirs; les angles sont largement arrondis quand elles ont une grande portée, comme dans les grandes citernes publiques par exemple; elles sont le plus souvent en quart de sphère, soit, en terme de métier, en cul de four. Le mortier même de la bâtisse, fin, très-consistant, et de même couleur, forme le crépissage intérieur. Les petites pierres en parements sont par assises.

Tels sont les indices généraux établissant des différences, très-sensibles à mon sens, entre les maçonneries phéniciennes et romaines.

En outre de ces considérations de détails, j'ajouterai que dans l'ensemble des grands édifices, des murailles de guerre, des ports, etc., les architectes phéniciens montrent une tendance marquée pour les formes courbes, pour les angles arrondis, les tours circulaires, etc., surtout, paraît-il, dans les ouvrages fortifiés.

On est tenté d'induire de là qu'à ces époques, si reculées cependant, ils savaient déjà qu'en matière de fortifications un angle est un point faible de défense.

Dans l'intérieur des édifices religieux, les colonnes et les murs, selon le génie propre à l'art phénicien, étaient stuccés, et sur ces stuccages peints en ocre jaune, étaient quelquefois profilées des moulures; mais ces moulures, à formes molles et presque indécises, n'offrent aucun de ces contours réguliers et élégants qui ont caractérisé l'art grec ou romain.

J'ai dit selon le génie propre à l'art phénicien, parce qu'il est visible qu'à certaines époques, postérieures peut-être, les Phéniciens des Emporia confièrent le décor de leurs grands édifices à des artistes ou à des esclaves grecs : la célèbre décoration ionique du Cothôn de Carthage, Cothôn qui existait déjà cinq siècles avant Jésus-Christ, en est une preuve.

Les constructeurs romains, au contraire, recherchaient la ligne droite et les angles. Le type de leurs œuvres, même militaires, accusait presque invariablement des dispositions rectilignes et des angles droits. Tous les édifices élevés en Afrique par la colonisation latine en sont le témoignage encore vivant.

En fortification passagère, leurs camps retranchés étaient des parallélo-

grammes : en fortification permanente, les tours, les saillants et rentrants, les specula, les forts, etc., étaient presque toujours par lignes droites et par rectangles.

Tant de différences essentielles, aussi bien dans les ensembles que dans les détails, me paraissent être assez caractéristiques pour que l'on y reconnaisse deux types bien distincts entre les constructions dues au génie architectural phénicien, et celles que créèrent les conceptions romaines en Afrique.

J'ai prié le savant académicien de vouloir bien me dire si ces explications répondaient à la nature de ses objections. M. Beulé a ajouté : qu'à ces explications, il y aurait un grand nombre d'observations à faire; mais qu'elles pourraient, par leur amplitude qui exigerait presque des volumes, excéder le cadre habituel des discussions en séance académique; qu'il m'engageait à continuer ma lecture, se réservant de répondre en temps et lieu et après examen.

La cause déterminante des vastes atterrissements qui ont tant dénaturé les contours et même l'emplacement entier des anciennes rives du golfe situé entre Carthage et Utique, était évidemment le déplacement graduel de l'embouchure du Bagrada.

Il importait donc d'en rechercher le lit primitif, puis, partant de là, observer la trace des changements successifs que son cours a subis.

Dans ce but, j'ai remonté le fleuve, l'Ouëd-Medjerdah actuel, dans l'intérieur des terres, jusqu'au point où les restes d'un antique pont, encore à cheval sur le fleuve, témoignent que là l'ancien lit n'a pas changé.

Ce point, éloigné de 77 kilomètres du cap Carthage, et de 67 des ruines d'Utique, est Medjez-el-Bab, l'antique *Membressa*, selon l'Itinéraire d'Antonin — ou *Membrissa*, selon la Table de Peutinger, — à 350 stades de Carthage, selon Procope.

De ce point certain, j'ai suivi en aval le cours du fleuve, examinant les berges, ainsi que les aboutissants de droite et de gauche, et sondant les inflexions du sol.

Parvenu à l'endroit où précisément eut lieu la bataille entre Curion et Saburra, c'est-à-dire où se termine, au sud, la chaîne de collines partant au nord des Castra Cornelia, le fleuve fait un coude brusque vers la gauche, en ouest, au pied méridional de la dernière colline, et, côtoyant les sinuosités de tous ces versants ouest, prolonge actuellement son cours jusqu'à l'étang de Porto-Farina, près de l'ancien promontoire d'Apollon.

A ce point où le fleuve fait un coude brusque, j'ai retrouvé le lit primitif.

Les indices extérieurs, en examinant bien, l'annonçaient. Les anciennes berges, déviant à cet endroit du cours actuel par un écartement d'environ 60 degrés, ont conservé en partie leur exhaussement au-dessus du lit à sec, couvert de sable et de pierres : cet ancien lit est en contre-haut du lit actuel.

Avec le temps, les eaux du fleuve, aux époques périodiques où leur cours est limoneux, ont accumulé des matériaux formant une barre sur toute la largeur de la section de l'ancienne cavité, barre devenue à pic, comme les berges modernes, par suite de l'érosion des eaux lorsque leur cours est torrentiel. Ce barrage ou digue artificielle a presque atteint en hauteur le niveau des berges naturelles; mais sa section présente, en opérant une tranchée, des éléments de constitution bien différents. On s'aperçoit alors qu'il est formé de couches alternantes de sables, de galets, de dépôts limoneux mêlés de débris de bois, de racines, et de débris de poteries de plusieurs âges : tandis que les escarpements naturels présentent invaria-

blement, à droite comme à gauche du fleuve, des zones de terre régulièrement superposées, soit horizontales, soit légèrement ondulées, selon la nature du terrain, et qui se répètent, à niveaux identiques, sur les berges parallèles.

Je me suis assuré de cet état de choses et ai pu voir mes conjectures confirmées, au moyen de tranchées équidistantes.

La chaîne des Castra sépare de nord en sud une étroite vallée, à l'est, d'une immense plaine, à l'ouest : jadis le Bagrada formait le thalweg de la vallée étroite; aujourd'hui son cours est à travers la grande plaine.

L'ancien lit, sur tout son parcours qui était de 16 kilomètres entre ce point retrouvé et l'embouchure près de Carthage, présente les mêmes indices : il est encore encaissé plus ou moins, suivant les accidents du terrain et décrit quelques méandres. A droite et à gauche, les lèvres supérieures des berges, niveau de la vallée, sont couvertes d'herbes et de végétaux; tandis que le lit, à sec, couvert de pierres et de sables arides, ne laisse voir, çà et là, que quelques touffes de lauriers roses.

A 4 kilomètres du point de séparation, en aval, et dans la petite vallée à gauche, sont les ruines d'un pont et d'une ville antique assise sur un pli en exhaussement du sol. Ces ruines concordent avec le récit de Polybe, qui, dans l'histoire de la guerre des Mercenaires, place à cette situation une ville qu'il désigne simplement sous le nom de *La ville du Pont*.

D'après les géographes anciens, ce devrait être Cigissa ou Cigisa (1).

Un peu plus loin, sur la droite, d'autres ruines paraissent rappeler l'ancienne ville *Ad Gallum Gallinaceum*. Puis on arrive à l'embouchure que Ptolémée place à 10 minutes seulement à l'ouest-sud de Carthage. Elle était au pied des derniers versants nord des montagnes qui, ainsi que le dit Polybe, bornent dans toute sa largeur l'isthme de Carthage à son point de jonction avec le continent.

L'antique embouchure est encore en contre-bas du sol environnant; et des touffes de jonc marin tracent, au pied des berges, l'ancien contour du rivage.

Avec le temps, les atterrissements du fleuve comblèrent toute la partie nord-ouest du golfe par cette embouchure, et les vents du nord, ayant obstrué les issues en refoulant les limons et les sables, le fleuve dut s'ouvrir un autre cours plus à l'ouest.

Par les mêmes causes, un troisième et un quatrième, furent à la longue également formés et obstrués de plus en plus vers l'ouest.

Toute issue dans la mer étant ainsi fermée, le fleuve inonda pendant longtemps, paraît-il, la vaste plaine sise à l'ouest des collines des Castra, plaine dans laquelle on voit encore en effet, sur de grandes étendues, le témoignage de traces profondément marécageuses laissées par un long séjour des eaux.

Enfin, il s'ouvrit un cours par la partie la plus basse de la plaine, longea les versants des Castra, à l'ouest cette fois, jusqu'aux rivages du golfe, sous Utique même, où ses eaux, chargées de terre et de sables, reprirent leur œuvre d'atterrissements.

La ville vit peu à peu la mer s'éloigner d'elle, et ses ports se combler : les eaux disparurent du golfe entier. Utique fut alors perdue sans espoir de retour.

(1) Itinéraire, etc. Tuburbo minus. XV millia passibus.
Cigisa. . . . . XXVIII id.
Carthagine. . . XVIII id.

Comme place d'armes, elle vit s'annihiler toute son importance stratégique, car le proche voisinage de Carthage, redevenue capitale romaine de l'Afrique, dispensa de tenter les efforts qui eussent pu la sauver; enfin le Bagrada, lui ayant ôté ses communications avec la mer, son commerce, source de sa prospérité, fut anéanti.

Ces changements paraissent s'être accomplis pendant la période du Bas-Empire.

L'époque de la fondation d'Utique, d'après les documents anciens (1), très-obscurs du reste sur ce point, paraît remonter cependant à une date de beaucoup antérieure à celle assignée dans l'histoire à la fondation ou à l'agrandissement de l'emporium de Carthage, 886 ans avant Jésus-Christ.

Certaines déductions résultant de l'étude de ces documents autorisent à penser qu'elle dut être fondée par des colons ou des navigateurs phéniciens, à peu près à l'époque où Tyr échelonna le long des côtes nord de l'Afrique une série d'escales aboutissant à Gadès (Cadix), à l'entrée du grand océan Atlantique, d'où ces hardies expéditions nautiques s'élançaient soit au sud, vers les îles Fortunées d'où elles rapportaient les pommes d'or; soit au nord, vers les côtes de la Gaule, où elles prenaient l'or par échanges; de la Grande-Bretagne, où elles exploitaient les riches mines d'étain des îles Cassitérides; et des côtes de Norwége qui leur fournissaient l'ambre.

Or, Gadès, d'après les chronologistes, fut fondée par eux 1519 ans avant Jésus-Christ.

Il est supposable que l'escale d'Utique, qui précédait celle de Gadès, prit naissance vers cette date.

Les premiers fondateurs d'Utique, comme ceux de tous les comptoirs maritimes en Libye, durent, par nécessité, choisir un point aussi à l'abri que possible par lui-même, du pillage des tribus libyo-berbères. L'île, qui précède la ville sise sur le continent, offrait cette facilité, car les Libyens, suivant Salluste, n'avaient ni canots, ni navires. L'île fut donc très-probablement le berceau primitif de la ville phénicienne.

La campagne qui entourait Utique était d'une grande fertilité au dire de Jules-César (2) : les arbres donnaient une grande quantité de bois aux environs; les campagnes étaient couvertes de blés..., l'eau douce en abondance..., des salines étaient proches..., etc.

L'examen des ruines d'Utique démontre qu'elle fut dotée pendant les deux périodes successives, phénicienne et romaine, de nombreux et splendides édifices publics. Un beau théâtre, — un cirque magnifique, — un vaste amphithéâtre, — un port de guerre monumental, renfermant un palais de l'amirauté, — un port marchand fortement protégé, — un palais du sénat, — une citadelle importante, — un bel aqueduc au long parcours, — grand nombre de temples phéniciens et romains, — de vastes citernes publiques, — un arsenal, — enfin, de puissantes murailles reliant les forteresses, — etc.

Ses rues étaient dallées dès l'époque phénicienne, car Servius (1) nous apprend que ce furent les Phéniciens qui les premiers d'entre les peuples, inventèrent l'usage de daller les rues.

(1) Salluste, *Guerre de Jugurtha*, etc. — Procope, *Guerre des Vandales*, etc.

(2) Commentaires de Jules-César, *Guerre de Curion*, l. II, chap. 37.

(3) Servius, in. Virg., *Æneide*, l. I, 422. — Cf. Isidor.

Ces dallages, dans les artères principales au moins, couvraient des égouts qui débouchaient dans la mer (1).

Il est hors de toute possibilité de préciser l'époque à laquelle est due la création de ce beau port ; elle est même fort difficile à conjecturer approximativement.

Nous savons que celui de Carthage existait lors de la conspiration du suffète Hannôn, en l'an 300 avant la prise de cette ville, soit 446 ans avant Jésus-Christ (2), ou 437 ans après sa fondation par Didon.

Sans conclure de cette haute antiquité que le port de guerre d'Utique existait déjà lorsque Carthage s'éleva, il semble néanmoins très-probable qu'il précéda le port carthaginois, et semble même lui avoir servi de type.

Les détails de construction du port uticéen montrent qu'il était bien moins parfait sous le rapport des répartitions diverses et de l'agencement général. Sa décoration était d'une simplicité plus que naïve, bien que l'ensemble fût conçu évidemment sous l'inspiration première de principes identiques.

Ces faits amènent la conviction qu'il était d'une époque bien antérieure à celle de la création du port carthaginois, soit d'une époque où l'art de bâtir, moins avancé, avait offert très-peu de ressources architectoniques au génie des constructeurs.

Quoi qu'il en puisse être de ces conjectures, les ruines du port uticéen présentent un spécimen extrêmement remarquable des ports de guerre tels que les comprenaient les Phéniciens, ce peuple ancien si éminemment industrieux et surtout navigateur. En l'absence, en outre, de traces bien certaines de celui de Carthage, l'intérêt qui s'attache à ces vénérables vestiges acquiert beaucoup d'importance.

Ce port d'Utique était carré, aux quatre angles largement arrondis. Cette forme d'ensemble, en parallélogramme à coins ou extrémités rondes, paraît avoir été caractéristique, car les ports de guerre phéniciens d'Hadrumète, de Thapsus, etc., que j'ai fouillés, l'avaient également.

Au milieu du port s'élevait le Palais-Amiral, joignant au fond par une langue de terre, à travers l'euripe.

La surface totale des eaux intérieures présentait une superficie de 41,010 mètres carrés.

De ce total, il faut déduire l'emplacement occupé par le palais et ses dépendances, soit 8,010 mètres carrés.

Il restait donc net, pour l'euripe 33,000 mètres carrés, soit trois hectares et un tiers, non compris le bassin réservé de l'amiral, ni celui des réparations.

Sur trois côtés, à gauche, à droite, et au fond, s'élevaient, sur des quais à fleur d'eau, deux rangées de cales ou magasins superposés, en retraite, le dessus des rangées inférieures, disposé en terrasses plates et dallées, formant également un quai élevé (3) de niveau avec les bas quartiers de la ville.

La hauteur était de 7 m. 20 pour la rangée ou étage inférieur, l'étage supérieur pouvait avoir de 5,50 à 6 mètres.

La profondeur (horizontale) des magasins était de 18 mètres et leur largeur, de 4 m. 60 chaque, dans œuvre.

(1) On en voit encore quelques-uns.
(2) Justin, — Appien, — Strabon.
(3) Il en reste des parties.

Le mur de refend ou de séparation entre chaque cale avait 0 m. 60 d'épaisseur.

Les voûtes, ainsi que les murs, étaient en blocage, mode de maçonnerie en usage chez les Phéniciens d'Afrique; mais les murs, sur leurs faces, ne paraissent pas avoir été crépis; les pierres, par petites assises irrégulières, alternent avec ce mortier dont j'ai parlé et qui acquérait une ténacité si excessive.

Çà et là, on rencontre sur ces murs des remaniements de main romaine, et même de grandes portions de voûtes refaites.

La façade sur champ de ces murs de séparation, sur le port, était décoré d'un revêtement en pierres de taille, formant une sorte de pilastre uni, sans saillie aucune, ni moulure.

En ensemble, l'aspect, dans le développement de la longueur en façade, devait présenter comme un long mur en pierres de taille, uni et plat, évidé régulièrement par les baies des portes.

J'ai examiné avec attention ces pierres de taille qui n'ont pas d'analogue dans la constitution géologique du pays. J'y ai reconnu ce calcaire tendre, à grain assez fin, tous les indices enfin de la pierre de Malte.

On sait que Malte (Melita) était une possession ou colonie phénicienne située à peu de distance en mer.

J'ai également observé que toutes les pierres, en Afrique, portant une inscription punique, étaient de cette provenance.

Un quai, presque à fleur d'eau, séparait le bas des cales des eaux de l'Euripe.

La médiocre profondeur de ces magasins, 18 mètres, m'a mis en doute qu'ils aient été utilisés comme cales : ou bien alors, il faut nécessairement admettre qu'à l'époque où fut construite la double série de ces cales, les plus grands navires de guerre n'excédaient pas 60 pieds romains en longueur et quinze en largeur (1). Si l'on admet ces proportions comme réelles, l'Euripe seul pouvait contenir de 380 à 400 navires de guerre, en dehors du bassin de l'amiral ou du palais.

Les quais inférieurs qui entouraient l'Euripe et le palais n'étaient nullement un obstacle pour l'entrée des navires dans les cales, car on pouvait les entrer ou les sortir au moyen de rouleaux de bois, usage aussi ancien que la navigation même. Dans le port de Carthage, il y avait également des quais à fleur d'eau entre la riche façade monumentale des cales et les eaux de l'euripe.

La ligne principale des cales, celle qui formait le fond du port sur un développement total de 219 m. 20 (sans les angles arrondis), était interrompue au centre, en face la langue de terre ou môle qui conduisait au palais à travers l'euripe, par une coupure de 41 mètres. Le vide de cette coupure ne séparait que la rangée supérieure, sous ce niveau, qui était celui du quai, était un massif épais de maçonnerie dans l'épaisseur duquel était réservé un large escalier, une rampe conduisant à la langue de terre ou passage aboutissant au palais.

Ce massif, ainsi que les quatre courbes arrondissant les angles du port, étaient revêtus extérieurement d'un parement en pierres de taille, posées à sec, et profilé d'une simple moulure en boudin, au-dessus de laquelle le parement retraitait de 8 centimètres.

Le mode d'appareil de ces assises en belles pierres, ainsi que leur

(1) Le pied romain valant 0 m. 294 : et le pied français 0 m. 325.

agencement au-dessus de deux voûtes, sont tout particuliers, et diffèrent complétement de la méthode par voussoirs de l'appareil romain.

Le segment, ou corde, de la courbe des angles arrondis du port, est de 25 mètres, donnant une flèche de 4 m. 01 cent. La hauteur de ce revêtement courbe, depuis le quai à fleur d'eau jusqu'au dallage du quai supérieur, est de 7 m. 20.

Deux édifices, paraissant avoir été des temples, étaient aux angles *est* et *sud-ouest*: celui du sud-ouest était décoré de colonnes, dont les tronçons gisent encore à terre. Une belle porte monumentale, décorée de colonnes, donnait issue de l'arsenal sur la campagne, en face du cirque.

Il y avait dans le port, 60 cales et autant de magasins. Ceux de la file en *est* s'appuyaient sur un temple servant en même temps de forteresse en face à 25 mètres d'écartement, un îlot portait deux autres forts plus petits reliés par une courtine.

Entre le temple fortifié et les deux frontins de l'îlot, était la passe du port garnie de quais de halage.

Le canal avait 11 m. 20 entre les quais de halage, et 45 m. 60 de longueur.

Un môle, élevé à angles courbes, achevait au nord-ouest de fermer le port.

On a découvert, il y a une dizaine d'années, dans l'un des magasins écroulés du port, une ancre en fer, enfouie sous les décombres qui comblaient cette ancienne cale. Cette ancre, profondément oxydée, était à quatre branches : elle portait en tête un fort anneau : un solide manchon enveloppait fortement le point de jointure des quatre branches.

Il a fallu l'effort d'une douzaine d'hommes pour la sortir, après l'avoir dégagée des décombres.

Ces détails du Cothôn d'Utique, dont on peut dorénavant vérifier l'exactitude au moyen de mes plans, suggèrent quelques réflexions à propos des renseignements qu'a donnés, sur ce même port, un savant voyageur, dont le nom rappelle de remarquables travaux.

Le hasard m'a présenté, en Afrique, un point d'études commun avec cette personne érudite, dont le savoir fait à juste titre, autorité ; mais il se trouve que nos appréciations diffèrent à quelques égards.

Avant d'entrer dans cette courte digression, je dois à l'équité d'indiquer quels avantages étaient en ma faveur pour guider mes recherches en Afrique, avantages précieux dont sont généralement privées les personnes qui viennent y tenter une exploration temporaire.

Elève de l'Ecole impériale des Mines, j'ai eu l'honneur plus tard d'être pendant onze années consécutives, ingénieur du gouvernement tunisien. J'ai eu, pendant ce laps de temps à accomplir de nombreux travaux dans la régence, constructions d'édifices divers, recherches et exploitations de mines, études des ressources géologiques et minéralogiques du sol, etc., etc.; j'ai pu, en un mot, pendant ces onze années parcourir dans tous les sens ce pays, camper à chaque moment au milieu des innombrables ruines des temps anciens qui le couvrent presque à chaque pas, ruines dont un grand nombre, encore considérables par leur étendue, et imposantes par leur grandeur, provoquent un saisissement d'admiration profonde. J'y ai vu d'antiques cités entières, désertes, avec leurs édifices grandioses, témoins désolés mais éloquents pour l'ingénieur, l'architecte, et l'archéologue ayant tout loisir pour les étudier ; témoins enfin assez entiers dans leur construction, leur maçonnerie, et leurs ordres décoratifs, pour classer nettement aux yeux exercés par cette étude, leurs âges différents, le génie propre à chacun des peuples divers qui les avaient élevés, comme

aussi les nuances particulières à chaque genre, selon les différentes périodes.

J'ai donc pu apprendre, pour ainsi dire par cœur, ces deux anciennes contrées, le Zeugis et le Byzazium, contrées qui jetèrent pendant plusieurs siècles un si vif éclat parmi ces grandes civilisations éteintes aujourd'hui, contrées néanmoins si peu parcourues à présent par les Européens et dont l'état de désolation muette est à peu près inconnu.

Par suite de circonstances de famille, je quittai ensuite le service tunisien et rentrai en France.

J'étais donc préparé à l'avance pour une mission de la nature de celle que daigna me confier l'Empereur en 1862, après d'autres missions du gouvernement à l'étranger. Cette dernière en Afrique vint ajouter cinq nouvelles années d'études à mes explorations antérieures, avec cette différence toutefois, que le souverain qui m'envoyait mettait à ma disposition tous les moyens nécessaires pour faire des investigations plus complètes, tout à fait spéciales, c'est-à-dire des fouilles continues et sans limites, des recherches archéologiques sur les points nécessaires de la régence; enfin de grands travaux géodésiques pour lever des cartes géographiques exactes et assez détaillées pour que l'on pût y étudier l'histoire ancienne.

J'ai pu voir de nouveau, sur la surface du pays, des édifices que je connaissais déjà, mais dont il me restait à apprendre bien des détails par des fouilles. J'ai pu ainsi acquérir, par des preuves, la conviction qu'il existe encore bien réellement des traces de la longue période phénicienne sur différents points, et préciser les différences constitutives et décoratives entre les diverses époques romaines, des byzantins, et des premiers essais d'édifications dus aux compagnons des émirs sarrasins qui envahirent le nord de l'Afrique.

Mais l'explorateur qui de nos jours arrive d'Europe dans la régence, rencontre, dès son débarquement, les ruines disséminées et si confuses de Carthage. Ses premiers pas le conduisent là; et là, en effet, tout ce qui frappe ses premiers regards, lui rappelle la Carthage romaine, puis byzantine. S'il existe encore quelque rare lambeau de la Carthage punique, ce lambeau est enfoui profondément sous le sol formé des débris de l'époque romaine, ou bien a été remanié et a presque disparu sous les couches des réparations successives nécessitées par de si longues occupations.

Tout porte l'empreinte d'un cachet unique en apparence, et si le voyageur opère quelques fouilles, il trouve presque partout les fondements des réédifications de la Carthage romaine.

S'il fait, un peu plus loin, une excursion jusqu'aux ruines d'Utique, situées à peu d'heures de distance, excursion faite nécessairement un peu à la hâte, car ces ruines gisent au milieu de marais renommés par leurs miasmes dangereux, la majeure partie de ce qu'il y voit, porte encore la trace évidente de la main romaine.

L'explorateur emporte donc généralement de son voyage cette conviction bien arrêtée dans son esprit : que l'époque romaine a complétement effacé en Afrique tout le passé carthaginois.

C'est qu'il faut, en effet, de longs et dispendieux efforts et visiter beaucoup de ruines dans l'intérieur du pays pour acquérir, par l'étude des restes phéniciens restés purs de tout remaniement postérieur, cette expérience pratique qui amène à pouvoir en discerner les vestiges dans le peu qui subsiste à Utique et à Carthage.

Il me paraît donc juste de faire la part, d'après ces considérations, de quelque erreur d'appréciation que l'on est presque entraîné à commettre,

erreur très-excusable chez tout archéologue qui n'a eu qu'un temps relativement très-court à donner à son exploration sur le littoral tunisien.

Plein de confiance dans l'érudition qui a dicté l'ouvrage dont je parle, je m'en étais muni pour guider mes recherches sur quelques points. Mais les premières opérations sur le terrain se sont bientôt trouvées être en désaccord avec les données de l'auteur.

En présence de ce désaccord avec une si haute autorité, j'ai d'abord douté de moi-même. Mais l'examen répété scrupuleusement et avec minutie des témoignages encore subsistants sur le terrain m'a convaincu de l'exactitude de mes calculs et de mes plans.

Je vais donc exposer comment les deux descriptions diffèrent, et d'où proviennent les différences.

Le port militaire d'Utique a paru circulaire à l'auteur ; les levés topographiques et les fouilles me l'ont démontré carré, à angles arrondis : c'est un rectangle de 238^{m} 20 d'est en ouest et de 185^{m} 40 de nord en sud.

Le savant voyageur estime à 88^{m} le diamètre qu'il donne au palais-amiral situé au milieu du port : parler d'un diamètre, c'est indiquer une circonférence. Or, ce palais, dont je donnerai la description un peu plus loin, n'est nullement circulaire dans son ensemble. C'était un vaste corps de logis principal, presque carré, flanqué de tours et d'annexes de formes variées. Son grand axe, d'est en ouest, développait 128^{m} 20 ; et le petit axe, 106^{m} 40.

L'auteur a mesuré 34^{m} 00 de largeur pour les eaux de l'Euripe ; les fouilles m'en ont donné 47^{m} de chaque côté du palais.

Enfin, il a jugé les ruines du palais toutes romaines ; elles m'ont été démontrées phéniciennes, sauf, bien entendu, les remaniements ou réparations que le temps en effet avait inévitablement nécessités pendant la durée d'un grand nombre de siècles.

Mû par la volonté bien arrêtée d'éviter toute erreur en présence de différences d'appréciations aussi considérables, je me suis décidé à pousser mes études, à l'aide d'investigations réitérées et minutieuses faites sur les énormes débris actuellement couchés sur le sol, et par des fouilles, jusqu'à ce point de pouvoir restaurer à peu près complétement l'ensemble de ce curieux monument qui porte l'empreinte correcte du génie architectural des Phéniciens à une époque très-reculée.

Je prie l'auteur de me permettre à présent d'entrer dans la discussion des détails.

Le port était, ainsi que j'ai pu m'en convaincre par un grand nombre de fouilles, un rectangle aux quatre angles courbes. Mais il est juste d'ajouter qu'un indice peut induire en erreur, *a priori*, le visiteur des ruines d'Utique.

Parmi les vestiges encore en place, l'un des plus frappants est un beau mur circulaire en pierres de taille, qui étonne par son aspect de simplicité sévère et de solidité.

Les pierres sont posées à sec.

En effet, cette grande et belle courbe (25 mètres environ) fait naître la pensée que c'est probablement le fragment resté d'un vaste ensemble circulaire.

Cependant si le visiteur veut entrer dans la voie mathématique des investigations précises en s'assurant de quelques dimensions et de leurs rapports, il arrive aux résultats suivants : ce revêtement circulaire d'un mur qui a 4^{m} 20 d'épaisseur et 7^{m} 20 de hauteur depuis le quai à fleur d'eau, en bas du port (à fleur de l'Euripe) jusqu'au dallage du quai supé-

rieur existant encore, forme un arc dont la corde a 19^m, et la flèche au centre 3^m 05, à l'endroit où il est resté parfaitement intact.

Au moyen de ces données, on arrive facilement à connaître le diamètre, et par conséquent la circonférence à laquelle aboutissait cette courbe, dans la supposition qu'elle en serait un segment. Ce diamètre eût été de 33^m 20, et par suite la circonférence 104^m 29 (le rayon trouvé étant 16^m 60).

L'auteur a mesuré 88^m de diamètre pour le palais-amiral formant le centre du port; cependant, dans son hypothèse de la forme d'ensemble circulaire, le diamètre du port n'aurait eu que 33^m 20.

Ce qu'il a pris pour un segment de la circonférence du port est l'une des quatre courbes évitant le terrain perdu des angles droits.

Du reste, de forts massifs de maçonnerie, saillants en avant de cette courbe, à droite et à gauche des 25^m, démontrent nettement qu'elle ne se prolongeait pas au delà.

S'il était nécessaire d'avoir recours à une autre preuve, on pourrait encore invoquer celle-ci : dans l'hypothèse que le port eût été circulaire ayant l'îlot du palais au milieu, du point de centre de cet îlot, tous les rayons divergeant vers les quais du port eussent été égaux. Or, au sud, ce rayon est de 86^m 00; vers les courbes des angles, il est de 145^m 55; et à l'est, ainsi qu'à l'ouest, il est de 111^m 10.

Enfin, pour épuiser ce sujet, j'ajouterai que le plus grand rayon, du centre de l'îlot aux cales du port, étant de 145^m 35, la circonférence des quais de l'Euripe, dans œuvre, eût été de 912^m 80, et dans ce cas la flèche de la courbe du mur existant serait de 0^m 38, au lieu de 3^m 05 pour les 19^m.

Cette différence est considérable, car elle est 8 fois plus grande que les dimensions supposées.

Les quatre faces, dans l'intérieur du port, lignes de magasins ou cales, sur trois côtés du moins, encore visibles, étaient des droites, bien correctement rectilignes, et reliant, par parallèles opposées, les quatre courbes des angles.

Quittons un moment Utique et transportons-nous dans Carthage, sa voisine.

Le savant voyageur a dit plus loin que, selon ses convictions, dans le port de Carthage, les 220 cales plongeaient dans l'eau, les galères entrant de l'Euripe dans leurs cales respectives sans quitter la mer : *des murs qui s'avançaient jadis dans la mer, et formaient la séparation de chaque cale..... murs de 50 centimètres d'épaisseur* (1).

Il manque, je le crains, à ces récentes études faites à Carthage, deux choses qui cependant eussent été d'une importance majeure pour la démonstration irréfragable de cette manière d'opiner : 1° que l'on eût mesuré exactement les courbes périmétriques découvertes dans le port, c'est-à-dire, leurs cordes et leurs flèches; 2° que l'on eût établi un nivellement depuis la mer jusqu'à la surface supérieure de ces courbes. Car il est évident que, les eaux de la mer et celles du port étant jadis de niveau, la cote de hauteur trouvée au-dessus des quais ou substructions actuelles, sur un point quelconque, eût tranché toute difficulté. En l'absence de ces preuves, j'ai quelques motifs, que je vais exposer, pour ne pas croire que le Cothôn de Carthage ait été circulaire.

Je suis en outre convaincu qu'il existait des quais entre l'Euripe et la façade des cales.

(1) Page 108.

Et enfin que ces dernières ne plongeaient nullement dans la mer.

D'abord, j'ai trouvé, après fouilles, des quais entre les eaux du port et les cales, à Hadrumète et à Utique. Bien que ce ne soit pas une preuve directe pour Carthage, c'est néanmoins déjà une présomption, car les ports de mer phéniciens obéissaient aux mêmes besoins contemporains. L'objection que ces quais eussent été un obstacle pour sortir ou renfermer les galères serait sans valeur, car on sait que les anciens tiraient leurs navires à terre au moyen de treuils de rappel, ou de rouleaux, selon leurs dimensions, après les avoir allégés de tout leur lest, et complétement dégréés. Les peintures égyptiennes les plus anciennes lèvent toute espèce de doute sur ces moyens.

Ensuite, comment concilier l'opinion précitée avec l'assertion si formelle d'Appien, que l'auteur cite lui-même, page 90, et qui semble le contredire :

L'île était entourée de grands quais, de même que les bords opposés du bassin....., etc.

De grands quais! le terme est bien clair. Comment le supprimer et comment supposer qu'à l'époque phénicienne, dont Appien ne parle cependant que d'après Polybe, *témoin oculaire, les quais étaient interrompus par une série de coupures.....* (1), que les Romains auraient plus tard comblées pour les rendre continus et de plain pied?

Je vois, au contraire, que ces quais existaient, larges et de plain pied, dès leur création.

Après diverses considérations, l'auteur arrive à conclure que la forme d'ensemble du port de guerre, à Carthage, comme à Utique, était circulaire, ainsi que la célèbre façade des 220 cales.

Je n'ai pas à revenir sur ce que j'ai dit à propos du port d'Utique. Quant à cette double conclusion, relative au port de Carthage, elle est, à mon sens, en contradiction avec le récit de Polybe, témoin oculaire, je le répète.

Voici ce que dit le compagnon de Scipion au sujet de la prise de la Carthage punique :

Pendant la nuit, Asdrubal incendia la partie quadrangulaire *du Cothon, croyant qu'elle serait exposée. ... ; mais Lélius escalada par surprise la partie opposée du Cothon, qui est de forme* circulaire.

Il y avait donc un ou deux côtés du port quadrangulaires ou rectilignes; et un ou deux autres, opposés, de forme circulaire ou elliptique.

Appien doit-il avoir tort?

Les parties rectilignes devaient naturellement être parallèles aux grands quais extérieurs de la ville, quais rectilignes également, ainsi que le démontrent les substructions encore existantes à une très-faible profondeur sous la mer (2).

Les parties circulaires ou ellipsoïdes devaient être, l'une à côté du forum, là où l'auteur a opéré ses recherches, et l'autre extradossée à la courbe du port marchand.

Mais, à défaut même de cette attestation de Polybe, bien d'autres considérations puisées parmi les règles qui de tout temps ont présidé à la solidité ou à l'harmonie des constructions, s'opposent à ce que l'ensemble des 220 cales ait pu affecter une forme circulaire. En effet dans cette

(1) L'auteur, p. 101.

(2) *Plan de l'emplacement de Carthage*, — Falbe, 1831. — *Id.*, M. Daux, de 1844 à 1848.

hypothèse, il serait nécessairement résulté que la forme intérieure de chacune des cales eût obéi à la loi d'écartement progressif des rayons partant d'un centre commun pour aller vers une circonférence ; en un mot qu'ils eussent été étroits à l'entrée, sur l'Euripe, et larges vers le fond. Dans ce cas les voûtes qui les couvraient eussent été forcément, non-seulement plus larges, mais encore beaucoup plus hautes dans le fond que sur le devant.

Cette forme, à la rigueur, n'eût pas entraîné un très-grand inconvénient pour un toit; mais il ne faut pas oublier qu'il y avait au-dessus de ces cales une seconde série de magasins pour les agrès, qui alors se seraient trouvés être en plan assez fortement incliné.

Tout cela n'est guère admissible, surtout de la part des Phéniciens, qui à cette époque, à défaut de l'art décoratif en architecture, possédaient à coup sûr celui des constructions simples, mais solides, dépouillées des difficultés qui ont créé l'architecture romaine.

Sans doute on reconnaît la main des artistes de la Grèce dans la riche et élégante décoration ionique de la façade des cales ; mais il est plus que probable que les habiles architectes qui présidèrent aux constructions étaient Carthaginois, et donnèrent à leur œuvre l'empreinte des habitudes phéniciennes. Or ces habitudes de détails, nées de l'art égyptien en partie (1), évitaient avec soin l'emploi des voûtes hors plein cintre : et à plus forte raison ont-ils dû éviter les difficultés inhérentes à de pareilles voûtes concentriques. Et les architectes grecs les évitaient tout autant.

Ce n'est pas dire que les Phéniciens n'employaient pas la méthode des voûtes dans leurs constructions; mais c'étaient des voûtes en berceau, bâties en blocage et de niveau, ou bien des coupoles, des voûtes semi-sphériques. Les quarts de sphère, vulgairement dits *culs-de-four*, formaient les extrémités des voûtes en berceau.

Il est certain qu'ils n'ont pas connu l'art de faire des voûtes par voussoirs, qui se prête à tant de formes diverses : c'est ce qui paraît démontré par tout ce qui nous reste d'eux (2).

Le parallélisme des murs divisant les cales était une condition indispensable à cette époque reculée (3). Il faut donc admettre, quelle que fût du reste la forme affectée par les quais leur servant de base, que ces cales étaient disposées par séries à façade rectiligne et en retraite sur ces quais, comme à Utique, mais dans des conditions plus grandioses, sauf

(1) J'ai pu observer que les types architectoniques des anciens Egyptiens étaient observés assez rigidement par les Carthaginois ou les Phéniciens en Afrique, dans tout ce qui touchait aux emblèmes ou aux édifices religieux.

(2) La méthode de voûtes moulées en béton ou en blocage sur des moules ou cintres, que leur forme fût en berceau, semi-sphérique, ou en quart de sphère, méthode qui présentait une grande facilité d'exécution, en même temps que des conditions assurées de durée, me paraît avoir été intermédiaire entre la méthode plus ancienne des voûtes par encorbellement, et celle des voûtes par assises concentriques de voussoirs coniques.

(3) Il y a maintenant 2312 ans, de la conspiration d'Hannon, époque à laquelle le port et les cales existaient de façon authentique, d'après Diodore de Sicile. Le palais et le port existaient donc avant.

à comprendre un aménagement différent dans la disposition des séries sur les côtés circulaires ou ellipsoïdes du port.

Pour acquérir, non la conviction mais la preuve, que le port présentait réellement la forme d'une circonférence, l'auteur eût dû mesurer le rayon, du point central de l'îlot du palais, vers cinq ou six points opposés sur ces grands quais, et s'assurer que ce rayon était partout de 162m 50.

Outre ces diverses observations, il est à remarquer que le développement en façade des 220 cales, à 5m 90 de façade chaque, donne un total de 1298 mètres. Cependant la circonférence du diamètre accepté par l'auteur 325m, n'est que de 1020m 50. C'est donc 278m, ou 47 cales, dont il faudrait chercher la place ailleurs que sur les quais.

Il la leur trouve sous l'îlot du palais même ; mais ce n'est guère admissible, à cause de l'exiguïté de la forme convergente qu'il eût fallu donner aux murs de ces dernières cales et à leurs voûtes.

Puis, comment élever sur des murs supposés de 30 centimètres d'épaisseur (1) l'énorme poids d'un palais massif comme celui de l'amiral, à juger de celui-là par celui d'Utique qui ne devait pas en être très-différent, car les mêmes mœurs et les mêmes habitudes produisent, chez tous les peuples et dans tous les temps, une grande similitude dans la répartition des chambres ou salles des habitations. Des murs de 30 centimètres plongeant dans la mer eussent été d'une faiblesse telle que les eaux auraient promptement détruit une si frêle base, un appui si peu résistant déjà pour le poids d'un palais colossal ou d'une double rangée de magasins solidement voûtés.

Il est de plus très-probable que le palais couvrait complétement, sauf le quai y attenant, les 106 mètres du diamètre de l'îlot, car celui d'Utique en développait 128m, et l'on voit par l'ensemble des dimensions comparatives entre les deux ports que celui d'Utique, dans tous ses détails, était moins vaste.

Enfin chacun des murs de séparation des cales, portant à son sommet la naissance de deux voûtes, il ne serait resté, dans l'hypothèse en question, que 15 centimètres pour asseoir l'épaisseur de base de chaque voûte, ce qui n'est guère acceptable.

En résumé les indications fournies par Polybe et Appien, comme celles que j'ai personnellement été à même de retrouver dans d'autres ports phéniciens, amènent à penser que les quais du port de Carthage présentaient deux courbes, en nord et en sud, reliées par deux droites en est et en ouest ; et qu'en retraite sur les quais s'élevaient les séries à façades rectilignes des cales, diversement disposées, suivant le plan général de la forme affectée par les quais.

Quant aux restes de petits murs perpendiculaires aux quais, trouvés sous l'eau par l'auteur et qu'il suppose être les pieds-droits des cales, ils me paraissent être les restes de citernes, telles que les pareilles, existant encore, à Utique et ailleurs, sous les quais du port et de l'îlot, quais dont on utilisait ainsi la surface et le dessous ; l'eau pluviale étant en Afrique une ressource capitale qu'on ne savait trop ménager partout.

Avant de fermer le livre dont je me permets l'examen, je prie l'auteur d'autoriser une dernière observation relative aux fouilles qu'il a opérées à Byrsa. Tout document venant évoquer le souvenir de cette célèbre citadelle carthaginoise est chose trop rare et trop intéressante pour ne pas solliciter une vive attention.

(1) L'auteur, pages 108 et 117.

Page 60, le savant explorateur dit :

« *Si la muraille avait trois étages, ainsi que nous l'apprennent les anciens, la même disposition devait se répéter aux étages supérieurs.* »

Cette réflexion lui est suggérée par l'heureuse découverte qu'il vient de faire à Byrsa d'une série de cellules ou chambres uniformes, trouvées à 56 pieds de profondeur (18m 20) sous le plateau de la citadelle.

Cette série de cellules superposées immédiatement au tuf rocheux, et construites à même une large entaille faite dans ce tuf, me paraissent représenter, non pas les chambres de la garnison, ainsi que l'admet l'explorateur, mais bien des *citernes* communiquant entre elles par un couloir étroit ou radier commun à toutes, sans séparation et dans lequel chacune déversait ses eaux : on puisait de là. Les pareilles exactement se trouvent également sous terre à Hadrumète, à Utique, à Thapsus, etc., etc., partout enfin où il y a eu de grandes fortifications d'origine phénicienne.

On utilisait ainsi, en prévoyance du besoin d'eau potable, rare dans tous les âges en Afrique, l'énorme cube des fondements des grands murs de défense.

Cette prévoyance des besoins des garnisons était poussée si loin, que non-seulement les grands murs des places fortes s'élevaient sur ces séries de citernes mais que les secondes lignes mêmes de défense avancée, à 30 ou 40 mètres en avant de la place, étaient construites sur des citernes pareilles (1).

Les garnisons, logées dans l'épaisseur des murs, avaient par ce moyen sous leurs pieds l'eau qu'ils évitaient ainsi de demander aux habitants des villes.

Il ne faut pas perdre de vue un usage phénicien, carthaginois, qui explique, indépendamment de la rareté de l'eau douce, cet aménagement séparé des eaux potables pour les soldats. Les Phéniciens, marins par dessus tout, et composant eux-mêmes, c'est-à-dire de leurs personnes, toutes leurs flottes militaires et marchandes, entretenaient leurs nombreuses armées, et les garnisons des colonies comme celles des villes de l'Afrique même, de soldats mercenaires, étrangers de tous pays.

Les Africains, Numides, Berbers ou Maures, gardaient les places dans les colonies, et alimentaient la cavalerie ; les Grecs, les Ibères, les Ligures, les Etrusques, les Gaulois, gardaient les places fortes, en Afrique même.

Mais, pour la race phénicienne, le contact de ces étrangers avec elle était un souci et provoquait des répulsions. Pour éviter ce contact, on casernait ces étrangers dans les murs mêmes de défense, et afin qu'ils n'eussent aucune occasion de venir chez les citoyens pour demander journellement de l'eau et des vivres, des entrepreneurs publics, dans chaque ville, soumissionnaient ces fournitures de vivres et d'équipement pour les soldats de garnisons, que l'on entretenait ainsi. C'est ce que nous apprend, en détail, Diodore de Sicile dans son 20e livre.

L'eau pour les besoins journaliers, étant sous les murs qu'ils habitaient, les étrangers n'avaient donc rien à demander aux maisons particulières. Ces citernes militaires des places fortes étaient alimentées, de même que les citernes privées de toutes les maisons, sans exception, par les eaux pluviales.

Les surfaces d'alimentation étaient celles des larges courtines du dessus

(1) Plan de Thapsus, que j'ai levé en 1866.

des murailles, et celles des chemins de ronde, sol uni et fortement battu, contigu aux défenses. Ces ressources d'alimentation, dont nous apprécions difficilement aujourd'hui l'importance, étaient considérables, si l'on réfléchit que les courtines des murailles, larges de plusieurs mètres, et les chemins de ronde, faisaient le tour du périmètre entier des villes sans solution de continuité.

Au-dessus de ces citernes contiguës au fossé extérieur, le mur de ville, jusqu'à certaine hauteur, c'est-à-dire au-dessus de l'atteinte possible des béliers (le fossé supposé comblé), était complétement massif dans cette hauteur et de toute la largeur des citernes, ainsi que de leur couloir commun. Puis, au-dessus de cette partie massive, le mur, dans son épaisseur ou largeur intérieure, se divisait en grandes chambres voûtées, chambres ou salles dans lesquelles logeaient les soldats. On y faisait aussi des dépôts d'armes et de munitions.

Il pouvait y avoir une ou deux rangées superposées de ces salles, soit un ou deux étages, comme le dit Appien.

La partie du mur faisant le fond de ces salles, du côté du dehors, restait encore très-épaisse et percée de meurtrières dans chaque chambre.

Au-dessus étaient les courtines et les créneaux.

Les tours qui flanquaient la muraille à distances régulières, de deux plèthres en deux plèthres (soit 61m 46 pour les deux plèthres), pour prendre les assaillants en flanc, étaient plus élevées d'un ou de deux étages que les murs : leur plate-forme supérieure portait une machine de guerre, baliste ou catapulte.

On comprend facilement, sur ces données, que la largeur et la profondeur de ces salles du haut étaient complétement indépendantes de celles des citernes sises sous terre, puisqu'un puissant massif les séparait.

Il ne me semble donc pas rigoureusement logique de dire que la même répartition (celle des citernes) dût se répéter aux étages supérieurs; autrement dit : que l'ordonnance souterraine dût décider de celle du haut des murailles.

L'explorateur de la Byrsa de Carthage dit encore (1) : « *Que le mur de cette citadelle contenait des parties pleines et des parties vides qui se succédent...*, *offrait à l'ennemi un mur de deux mètres d'épaisseur.....*, *derrière lequel était un corridor large de* 1m 90, *entre ce mur et les chambres demi-circulaires.* »

L'auteur parle ici des citernes, ainsi que je viens de l'expliquer, croyant parler des chambres de la garnison. Mais, même dans son hypothèse, ce mur de deux mètres d'épaisseur eût été une bien faible résistance à opposer aux chocs d'un bélier mis en mouvement par six mille paires de bras (2).

En effet, le résultat moyen de l'effort d'un homme, tirant horizontalement, est accepté en mécanique comme équivalant à douze kilogrammes. Chaque coup de bélier isolé de Censorinus équivalait donc à une force de choc de 72,000 kilogrammes; ou, si l'on veut, abstraction faite du frottement des rouleaux (frottement estimé à 0 kil. 02) à 70,360 kilogrammes *nets*. Soit donc une force double pour chaque coup simultané des deux béliers, 140,720 kilogrammes.

Comme point de comparaison pris dans nos forces d'attaque modernes,

(1) P. 59.

(2) Appien, lib. VIII, XCVIII : *Siége de Carthage par les consuls Censorinus et Manilius. Guerres puniques.*

je dirai, d'après renseignements pris auprès d'un officier d'artillerie distingué par son savoir, qu'un boulet de 24 kilogrammes, lancé par une pièce en batterie, à distance de tir favorable, produit contre la résistance un effort de choc de 110,000 kilogrammes environ.

Il fallait donc une résistance bien autrement puissante que celle d'un mur de deux mètres d'épaisseur à opposer aux machines de guerre que tant d'habiles ingénieurs de l'antiquité avaient conçues ou perfectionnées.

Les murs de Carthage, comme aussi ceux qui s'élevaient au-dessus des citernes militaires de Byrsa, devaient avoir les 10m 40 en massif plein.

Ceux de Thapsus, dont j'ai étudié les débris, en avaient plus de six au-dessus des citernes (6m 40).

La réflexion que fait l'auteur des fouilles (1), où il dit, à propos des grandes citernes publiques de Carthage : « *N'est-il pas singulier que la même définition se puisse appliquer aux constructions de Byrsa? une série de salles égales, parallèles, ouvrant sur un corridor commun,* » eût dû l'éclairer; il touchait presque la vérité du doigt.

Ici M. Beulé fit quelques observations : « Vous paraissez, me dit-il, affirmer avec une grande assurance des faits que vous énoncez le premier et qui se trouvent être en contradiction avec les études déjà faites par d'autres personnes sur ces mêmes matières.

« D'abord, dans tout ce que vous venez de lire, toutes choses que vous affirmez être phéniciennes, je ne vois rien, en résumé, qui ne puisse aussi bien s'entendre comme provenant de l'occupation romaine, soit à une époque, soit à une autre, car êtes-vous parfaitement assuré d'avoir bien saisi toutes les nuances particulières à tant d'époques?

» Mais là serait la matière d'une trop longue discussion, ce que je me réserve cependant de faire.

» Ce que j'ai à contester principalement en ce moment est votre appréciation au sujet des chambres que j'ai trouvées sous le plateau de Byrsa, et que je n'accepte nullement comme ayant pu être des citernes ainsi que vous le prétendez.

» Je n'y ai observé absolument aucune trace de ces enduits ou crépis qui cependant recouvraient toujours les parois des murs contenant des eaux. J'y ai vu partout les fines ou assises de pierres à nu; bien plus, j'y ai vu le fond d'une ou deux de ces chambres, fait en maçonnerie du genre tout particulièrement romain et que l'on appelait *opus reticulatum*. Il me semble bien évident que, si ces chambres avaient servi de citernes, j'aurais trouvé des traces de ciment, au moins sur un point quelconque des parois; et en tous cas, les Romains n'auraient certainement pas imaginé de faire, dans des réparations de citernes, un ouvrage délicat comme celui du genre dit *reticulatum*.

» Expliquez-nous les motifs sur lesquels vous basez l'opinion que là ont pu être des citernes. »

A ces observations du savant académicien, j'ai répondu : que la profondeur à laquelle sont ces chambres, 56 pieds ou 18 mètres, sous le plateau de Byrsa, est déjà un indice que là ne pouvaient pas être des chambres habitables.

Ensuite, que toutes les chambres pareilles que j'ai trouvées ailleurs, à Utique, à Hadrumète, à Thapsus, sont identiquement sur le même modèle et la même disposition, toutes par séries, contiguës, et ouvrant par une ouverture basse, chacune, sur un corridor commun : que le radier de

(1) Page 61.

chaque cellule ou citerne est légèrement en surélévation de celui du corridor, et en pente, pour que toutes les eaux pussent s'y déverser jusqu'aux plus petites quantités; que dans ces cellules, comme dans les corridors, j'ai été assez heureux pour trouver presque partout les enduits intacts, et que j'ai observé sur ces enduits très-lisses et encore très-frais, à diverses hauteurs, des traces sédimentaires bien marquées, traces attestant un long séjour des eaux à différents niveaux.

Qu'aucune de ces cellules n'a ni porte ni fenêtre; mais qu'elles ont toutes, en haut, sous la voûte, des ouvertures, des tuyaux ronds noyés dans le massif des murs, par où les eaux évidemment se rendaient dans chaque citerne.

Qu'un autre orifice ou trou, rond également, de 12 à 14 centimètres de diamètre comme les autres, établissait un petit courant d'air entre le corridor commun et chaque cellule, ouverture ou trou situé sous la voûte, au-dessus des niveaux d'eau.

Que tout cela existe encore, par série de 50 à 60 citernes, bien entières et faciles à vérifier.

Que, d'après tous ces indices, il me paraissait difficile de conclure que de pareilles cellules ne fussent pas des citernes.

Sur l'invitation de M. Beulé, j'ai ensuite continué la lecture.

J'arrête ici cette digression. Si je donne tous ces détails, si je me suis permis une critique loyale, c'est que, malgré mon désir de ne point entrer en contestation avec un savant d'une si grande autorité, je devais cependant présenter la défense de mes observations et de mes découvertes personnelles, puisque, chargé d'une mission qui m'a amené sur un terrain déjà exploré en quelques points, j'arrivais à des conclusions différentes de celles ayant cours.

J'avais enfin à justifier mon dissentiment pour ne pas faillir à la haute confiance dont j'avais été honoré.

PALAIS-AMIRAL.

Avant de présenter la description de cet édifice, si remarquable sous bien des rapports, je crois devoir rappeler ici succinctement ce que j'ai dit déjà au commencement de cette notice sur les moyens d'étude que j'ai employés.

Non-seulement j'ai mis à nu toutes les traces, tous les contours de murs restés à fleur de sol ou sous terre, mais j'ai de plus mesuré rigoureusement, sur toutes leurs faces, tous les fragments restés debout, comme aussi tous les blocs écroulés. J'ai comparé les arrachements, les cassures, pour retrouver l'indice et la preuve de leur emplacement primitif; j'ai pris avec soin les cordes des segments et les flèches de toutes les courbes, ainsi que des voûtes, intrados et extrados; enfin, les hauteurs et largeurs des baies de fenêtres et de portes. Des tranchées profondes m'ont fixé sur les points où s'arrêtaient les bordures de quais, et où par conséquent se mouvaient les eaux du port.

J'ai conservé tous les papiers de ces tracés, de ces cotes d'études, et des levés topographiques; des cotes de nivellement enfin, comme preuves à l'appui et afin qu'il ne puisse rester aucun doute sur l'exactitude de mes travaux.

J'ai procédé de même pour tous les autres édifices et les murailles.

Il est à faire, au sujet des édifices publics, une remarque qui sans doute n'aura échappé à aucun archéologue. Chaque peuple, à tous les

âges et sous tous les climats, a imprimé à ses édifices le cachet particulier à son génie national, c'est-à-dire à ses besoins dominants, subordonnant en outre leur forme aux diverses nécessités climatériques.

Ainsi, par exemple, chez les peuples anciens de l'Inde asiatique, peuples habitant des plaines chaudes où le soleil darde des rayons brûlants, les constructions étaient épaisses, les toits et les dômes surtout, afin de réfracter par cette épaisseur la chaleur torride qui plombait sur ces édifices ; les bords des toitures dépassaient de beaucoup, au dehors, l'aplomb des murs de cours ou d'enceinte pour écarter le plus possible les rayons solaires. Puis l'ornementation, semée à profusion, était tout à jour pour solliciter la circulation de l'air qui rafraîchissait l'intérieur des salles.

En Egypte, l'architecture ancienne est lourde, très-massive, les édifices élevés, percés peu ou point de fenêtres à l'extérieur, et construits en pierres de dimensions énormes. C'est que là il fallait aussi se garantir des ardeurs d'un soleil tropical par l'épaisseur des constructions ; puis des terribles vents du Khâmsin chargés de sable, par l'absence des ouvertures ou tout au moins leur rareté. Et puis la nature des matériaux, granites et porphyres, se fût peu prêtée à des formes légères. Chez ce peuple, agriculteur et aimant les sciences, le décor des murailles rappelle partout ces deux tendances nationales.

En Italie, chez les Romains, peuple guerrier avant tout, qui tenait en grand honneur la vie des camps et les péripéties du champ de bataille au loin, la généralité des édifices publics portait l'empreinte des lieux consacrés aux distractions, aux jouissances de toute nature que recherchait le guerrier pour se reposer, pendant les courts instants de paix, des rudes travaux de la guerre. Ce sont des cirques, des théâtres, des bains, des gymnases, des amphithéâtres, etc. ; édifices à ciel ouvert par la raison que le climat d'Italie, bien que chaud, ne nécessite nullement un épais abri contre un soleil meurtrier ; un simple velum suffisait. Puis tous ces édifices étaient richement décorés, au dedans comme au dehors, d'abord parce que les matériaux décoratifs abondaient sous ce sol, ensuite aussi peut-être parce que chacun avait hâte de jouir, vite et beaucoup, par tous les sens, car au premier moment la guerre incessante pouvait appeler au loin.

En Afrique, chez les Phéniciens, peuple essentiellement marin, commerçant, et industriel, mais marin surtout, l'aspect des édifices principaux devait refléter les habitudes maritimes. C'est bien aussi ce qui avait lieu dans tous les *emporia*. Là deux grandes préoccupations dominaient tout : les besoins de la navigation, puis la nécessité de se procurer l'eau douce qui manque en Afrique.

Et de fait les édifices importants, dans toutes les villes de la côte, sont les ports et les citernes.

Aussi lisons-nous qu'à Utique comme à Carthage, comme dans les autres *emporia*, les grands monuments, ceux pour lesquels, on n'épargnait ni soins ni dépenses, sont les ports et les grands réservoirs publics.

Aucun édifice, chez les Phéniciens de Libye, n'était élevé pour les plaisirs ; du moins nous n'en avons pas connaissance.

En effet, le Carthaginois, le Phénicien, était presque toujours en mer, soit sur la flotte, soit sur les navires en expéditions commerciales. Le temps qu'au retour dans la patrie il pouvait donner à la famille devait être généralement court.

L'édifice par excellence, à Utique comme à Carthage, était donc le port, en y comprenant le palais qui en faisait le centre et peut-être l'or-

nement principal. Mais à Utique, sur ce palais même dont il est question, création très-antique, se reflétait le goût rudimentaire des anciens navigateurs et des constructeurs du vieux temps ; nul décor ; des murs puissants, mais nus, tout ce qui était strictement utile pour la défense du port, et pour la prévoyance des besoins maritimes. Sur le haut du palais, des terrasses derrière les créneaux, terrasses dont la surface alimentait les citernes sises sous l'édifice.

Les Romains empruntèrent aux Etrusques et aux Grecs, à la suite d'un long contact, le goût des arts et des formes élégantes ; les Phéniciens, plus exclusifs, conservèrent, paraît-il, dans leur architecture les traditions originaires de la mère patrie et de l'Egypte, aux concessions près que nécessitait le climat africain.

Peut-être aussi leur goût se fût-il épuré postérieurement, si leur autonomie n'avait cessé par la terrible catastrophe de l'an 146 avant Jésus-Christ. Je vais exposer ce que nous pouvons juger de leur passé, plusieurs siècles avant cette catastrophe politique, d'après un spécimen qui paraît unique jusqu'à présent.

Le palais-amiral se composait d'un corps de logis principal, flanqué de six tours rondes et de quatre bastions ou forts latéraux.

Le corps principal, vaste parallélogramme irrégulier, portait une tour ronde à chaque angle extérieur.

Le centre était une cour rectangulaire, sur laquelle ouvraient les portes et les fenêtres des différentes salles de l'édifice.

Autour de l'intérieur de cette cour, régnait une galerie en piliers supportant deux étages de voûtes.

Au nord du palais, une grande porte surmontée d'un large balcon, et protégée par deux tours engagées, pareilles à celles des angles extérieurs, s'ouvrait sur un bassin réservé à l'amiral ou au service maritime, enclavé dans le port avec lequel il était en communication.

A l'opposé, au sud, une avant-cour, précédée d'une haute porte fortifiée et appuyée sur deux tours rondes semblables aux autres, était protégée par des murs crénelés engagés dans les angles de la façade du palais.

De cette porte on débouchait sur un embarcadère, large et aboutissant à un terre-plein, une langue de terre, qui établissait une communication entre le palais, le fond du port, l'arsenal et la ville.

A l'est et à l'ouest du palais, deux forts bastions aux angles arrondis extérieurement comme ceux du port même l'étaient intérieurement, étaient contigus à l'édifice. Ces deux bastions se composaient d'une large courtine à 3 faces, portée en dedans sur voûtes et piliers. Une cour faisait le centre de chaque bastion. Sur la courtine, crénelée tout autour, étaient sans doute des machines de défense.

Deux fortins carrés, têtes de môle, un peu moins élevés, précédaient les bastions, de chaque côté, vers la mer ; de leur façade antérieure, partait le petit môle qui isolait le bassin réservé.

Le pied des gros murs, tant de l'édifice principal, que des dépendances, était séparé de l'Euripe par un gué continu, en sud-est et en ouest, qui recouvrait des séries de petites citernes parallèles.

Le palais proprement dit n'était pas extérieurement un parallélogramme rectangle, comme la cour intérieure ; il affectait la forme d'un boucher de l'espèce dite *scutum*. Ainsi, il avait sur son axe de nord en sud, au centre, $52^m 40$; et seulement 45^m sur les deux faces extérieures parallèles de l'est et de l'ouest.

Le grand axe d'est en ouest avait $70^m 20$.

Tous les gros murs extérieurs étaient en retraite fortement prononcée,

c'est-à-dire diminuant sensiblement en montant de la base vers le haut, comme dans les monuments égyptiens.

La cour intérieure avait 33m d'est en ouest, et 20m de nord en sud.

Les piliers de la galerie avaient 2m 20 de largeur en façade sur 1m d'épaisseur. Leur écartement, à certains points, était de 3m 20.

La galerie que formaient ces piliers, ainsi que l'édifice, était à deux étages : à la hauteur de 5m 60 des piliers, était un plancher, et au-dessus les voûtes qui portaient la terrasse.

Ces voûtes avaient 1m 60 de rayon.

Au centre de chaque voûte, entre les piliers, et au fond, à 60 centimètres au-dessus du plancher, était percée une fenêtre de 0m 65 de large, sur 1m 40 de haut : elles éclairaient les salles.

Sous le plancher étaient d'autres ouvertures, sortes de jours de soufrance (ou de niches), de 0m 65 de haut, sur 0m 70 de large.

Les salles qui étaient aux angles intérieurs du Palais étaient rondes, et leurs voûtes semi-sphériques. Le diamètre de ces salles était de 10m. Elles supportaient des salles supérieures de même forme.

Les autres salles, plus grandes et plus longues, étaient également couvertes par des voûtes massives, en blocage partout, et les extrémités des voûtes en cul-de-four, en quart de sphère (1) : celles de dessous étaient en berceau.

Toutes les voûtes de citernes phéniciennes (que j'ai été à même de voir) à Utique comme ailleurs, citernes privées ou citernes publiques, étaient de mêmes formes. Le sol des chambres était en belles dalles plates.

A la naissance du mur circulaire des salles, au-dessus du dallage, régnait une moulure, en saillie sur la pièce, sorte de grossière doucine renversée.

Cette même moulure se répétait dans les mêmes conditions à 3m 03 au-dessus du sol, le bas de la moulure affleurant la muraille, et le haut décidant une retraite de 0m 23. De cette retraite, le mur s'élevait de nouveau de 1m 50; à ce dernier point naissait la voûte.

La hauteur totale des salles rondes, du dallage à l'intrados des voûtes était de 10m 03.

Ces salles circulaires s'élevaient sur des étages inférieurs dont les restes de voûtes accusent un même diamètre.

Aux quatre angles du palais, étaient engagées quatre tours rondes, de cinq mètres de diamètre à leur base.

Deux autres tours de même dimension s'élevaient, ainsi qu'il est dit plus haut, à droite et à gauche de la porte du palais donnant sur la mer, au nord. L'amiral pouvait sortir par là pour inspecter le port ou monter sur la galère amirale lorsqu'il partait pour une expédition.

(1) Il paraît que, pendant la période romaine, les voûtes de l'étage supérieur menaçaient ruine, car on voit sur les débris restants qu'elles furent rasées, sinon toutes, au moins une partie. Sur les surfaces coupées, on appliqua un enduit de ciment et de tuileaux rouges concassés, tel que les Romains en faisaient usage pour la réparation des citernes phéniciennes ou pour celles qu'ils construisaient eux mêmes en Afrique. Il est probable qu'à partir de ce moment, l'étage supérieur fut abandonné.

Il n'est même pas impossible que, pendant la longue occupation romaine, le palais entier, vieil édifice phénicien qui n'avait plus sa raison d'être au milieu des habitudes romaines, eût été mis hors d'usage; si ce n'est peut-être pour servir de prisons, étant entouré d'eau, ou bien de magasins de dépôt.

Ces tours étaient en blocage plein, comme tous les murs.

A même le massif des six tours, était ménagé, dans chacune, un escalier à spirales rectangulaires et à paliers, large de 0m 75.

Il reste encore la base de cinq de ces tours, et quelques degrés, marches et paliers, dans chacune; plus le haut d'une sixième, écroulée avec un énorme bloc massif de murs du devant du palais, regardant la mer. On montait par ces divers escaliers sur les terrassses élevées du palais ainsi que dans certains réduits supérieurs, et dans les salles.

D'autres escaliers de mêmes dimensions, 0m 75 et à paliers également, se trouvaient ménagés dans l'épaisseur des gros murs : quelques à-jour ou meurtrières, leur donnaient la lumière. Entre ces escaliers et le dehors, à certaine hauteur au-dessus des quais et de la mer, les murs conservaient encore, dans le haut, 1m 15 d'épaisseur près des meurtrières ou à-jour, qui avaient 0m 50 de largeur sur 1m 70 de haut.

Les escaliers des tours, dont l'entrée prenait issue par les avant-cours, étaient peut-être affectés au service militaire des soldats, toujours mercenaires étrangers, et ceux qui étaient dans l'intérieur du palais, réservés pour les chefs et le service du gouvernement.

Le sol de la cour intérieure du palais était à 4m au-dessus des eaux de l'Euripe.

Le haut des terrasses supérieures en était à 15m 50.

Les grands quais du port, au-dessus des cales, à 7m 30.

Du haut des terrasses du palais, on dominait le port, l'arsenal, la mer, ainsi que les bas quartiers de la ville.

La porte de la façade nord était au fond d'un hémicycle élevé entre deux tours : cet hémicycle peu profond, 1m 20 environ au centre, en bas, était encadré par un arceau en petites pierres de taille, à plat, unies, sans saillie ni moulures, appuyé en retraite sur les tours.

Sa nature seule faisait ornement, à fleur du mur.

Cet arceau, sans décor aucun, ainsi que l'hémicycle en blocage à petites assises de parement sans formes, portaient une chambre ou balcon, ouvert sur le devant vers la mer, ayant 5m 20 de large sur 2m 50 de profondeur, et 2m 85 de haut. Un toit en voûte l'abritait.

De ce balcon, situé sous la terrasse ou courtine du devant, et auquel on montait par l'une des tours latérales (1), l'amiral découvrait le devant du port, et sa vue plongeait au loin sur la haute mer.

Au fond de ce balcon, au milieu, un autre escalier, large de 1m 20, conduisait au-dessus, c'est-à-dire aux terrasses, par quelques degrés pris dans l'épaisseur du mur; sa profondeur était celle de l'épaisseur du mur à cette hauteur, 2m 70.

Un exhaussement du quai, sous la grande porte en hémicycle, donne à penser qu'elle ouvrait sur un escalier à palier ou rampe faisant embarcadère et aboutissant au bassin réservé, parallèle à la façade du palais.

Ce bassin, clos, comme je l'ai dit, par un môle bas, avait intérieurement 65m de large sur 23m 25.

Le môle étroit et bas, autant qu'il m'a été possible d'en juger par les amorces restantes, était revêtu de parements en pierres de taille, à faces lisses : il m'a paru avoir subi des remaniements,

Aux deux points de sa jonction avec le palais étaient deux fortins ou terre-pleins fortifiés annexés sous les bastions latéraux à angles ronds, mais moins élevés qu'eux, à en juger par ce qui reste. Ces deux fortins mesu-

(1) J'ai vu une de ces entrées; peut être y arrivait-on également par l'autre tour.

raient 17^{m} sur la face de devant, et 15^{m} 20 sur les flancs. De la face de devant partait le môle bas.

Nous avons vu qu'au sud, c'est-à-dire du côté qui regardait la ville, une avant-cour précédait le palais. Cette avant-cour avait 9^{m} 50 entre la grande porte avancée flanquée de tours, et la seconde porte sud du palais même. Sa largeur était celle de la façade du palais. Cette cour était divisée en trois parties par des murs de 0^{m} 60 ; dans la partie afférente au palais, à droite et à gauche s'élevaient des logis, l'espace libre avait 34^{m} 25 sur 7^{m} 40.

Au-dessus de la grande porte avancée, était une plate-forme sur laquelle on montait, ainsi que sur la courtine par les tours latérales.

La puissance moyenne du mur de la façade nord regardant la mer était, à pied d'œuvre, de 4^{m} 50.

Le mur, ou cage, de la cour du centre avait 1^{m} 75.

Les quais de la partie sud, au dehors et autour de l'avant-cour, avaient 6^{m} de large; la chaussée couvrait des citernes accouplées, qui avaient, sous voûte, 2^{m} 10 de large sur 5^{m} 50 de long.

Je n'ai pas pu m'assurer de leur profondeur, que je crois devoir être 3^{m}.

L'aspect d'ensemble de ce monument devait être très-sévère. C'était en réalité une forteresse plutôt qu'un palais. On sent que la préoccupation dominante de ceux qui l'avaient construit avait eu pour objet une solidité à toute épreuve, alliée à tous les moyens de défense que le génie des fortifications de ces temps antiques avait pu suggérer. Les murs extérieurs en effet étaient d'une grande force de résistance, surtout dans le bas, au-dessus des eaux, là où un bélier d'attaque installé sur des navires ou radeaux ennemis joints ensemble aurait pu les entamer ou les battre en brèche. Le vide des cages d'escaliers, si exigu déjà, est, en vertu de ce principe et par surcroît de précautions, tout à fait nul en bas, où le mur est plein, car en bas ils prenaient issue par la cour intérieure, traversant les massifs qui séparaient les grandes salles, et ne se rapprochaient des murs extérieurs que vers le haut de l'édifice, hors de toute atteinte des béliers.

La grande élévation des murailles en rendait l'escalade difficile et dangereuse. Dangereuse, parce que les assaillants se trouvaient exposés de tous côtés, soit au tir des créneaux qui les prenaient dessus, de face et de flanc. Difficile, par la raison que le pied des échelles ne pouvait être que sur des navires que la mobilité de l'eau rendait instables. De plus, ces murs extérieurs n'offraient pas de prise par des baies de fenêtres, les salles prenant leur jour par la cour intérieure.

Le système de voûtes épaisses couvrant toutes les salles liait fortement entre eux tous les murs de l'édifice; d'autant plus que ces voûtes, semi-sphériques ou en berceau et quarts de sphère, n'exerçaient nulle poussée contre les murs.

Ce mode de maçonnerie tout en blocage avait bien, il est vrai, comme inconvénient, une grande lourdeur; mais il avait cet avantage dans l'ensemble, que l'édifice entier était comme un immense bloc de maçonnerie tenace, un monolithe en quelque sorte, une gigantesque pierre dans laquelle on aurait évidé, ou taillé à même, les cours, les salles, les portes, les fenêtres, les cages d'escaliers, etc.; chaque détail était intimement solidaire de l'ensemble.

Les rares moulures qui rompaient plus que sobrement à l'œil la froide nudité des murs, étaient invariablement les mêmes : doucines renversées au dedans des salles; et boudins au dehors des murs extérieurs; moulures dans le sens horizontal seulement, et n'ayant de remarquable que leur forme molle, presque indécise; effort de décor inexpérimenté d'un art

évidemment dans l'enfance, fait sur des assises de pierres, à grain grossier et semé de cavités.

Nulle part, sur les parois, il n'y a trace de ce stucage couleur d'ocre, qui, plus tard, paraît-il, décora les édifices carthaginois. On n'y voit même pas la moindre apparence de crépissage en mortier, dans l'intérieur des salles. Les petites assises irrégulières, sans forme déterminée, sont à nu aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

On est amené à supposer que les Phéniciens de cette époque tendaient en nattes ornementées, étoffes ou peaux, les murs intérieurs des salles, d'après ce que nous dit Diodore de Sicile, de l'usage où ils étaient de mettre des tentures d'étoffes ou de peaux sur leurs navires, ou même sur les murs et les édifices, pour témoigner d'un deuil public ou d'une grande calamité nationale (1).

Tout cet ensemble massif et sévère, ce rare et presque sauvage décor architectural; ces grandes salles nues, à peine éclairées par des jours parcimonieux, à l'aspect sombre et d'une brutale grandeur, salles dans lesquelles la voix devait être retentissante sous les hautes voûtes; cette abstention complète de tout marbre, de tout stucage, de tous ces détails qui dans les constructions facilitent la vie et adoucissent le travail quotidien, tout cet ensemble enfin, fait évidemment remonter la fondation de ce monument à une haute antiquité, quelques siècles avant celui de Carthage, qui lui-même existait déjà, d'après les documents certains (2), près de cinq siècles avant notre ère.

Néanmoins, malgré cette solidité indestructible de la masse, certaines parties de l'édifice uticéen, parties les plus exposées, soit aux chocs réitérés et journaliers, telles par exemple que les angles des baies de portes, de fenêtres, de passages, etc., soit à l'usure inévitable des siècles, subirent à la longue des dégradations sensibles.

L'époque romaine, en faisant d'Utique sa place d'armes en Afrique, dut se charger des réparations indispensables soit aux voûtes, soit aux angles, aux piliers, aux quais, etc.; et en effet, la main romaine est évidente dans toutes ces restaurations partielles; mais elle n'est que là.

C'était déjà un antique édifice lorsque la colonisation romaine vint remplacer l'empire phénicien en Afrique, ou pour mieux parler, lorsque cette colonisation prit un large développement, à peu près vers le commencement de notre ère : son mode de fortifications et d'architecture devait à cette époque même être bien suranné, à ce point que Caton, une quarantaine d'années avant, pendant la guerre de César en Afrique, avait dû faire rajeunir toutes les autres fortifications d'Utique. Mais il eût fallu raser complétement la masse résistante du palais, et en arracher péniblement les profondes fondations, pour réédifier un monument plus moderne et autrement coordonné. On dut se contenter de le réparer et l'entretenir.

Ces remaniements romains sont faits par assises en pierres plates, taillées sur la face et les côtés, beaucoup plus grandes que les petites pierres inégales des parements phéniciens.

Elles sont d'un ton généralement clair, qui, même malgré le temps

(1) Diod. de Sicile, lib. XX, ch. 9.
(2) 446 avant Jésus-Christ.
1867 après Jésus-Christ.
2313 ans.

écoulé, tranche encore nettement sur les murs d'un gris foncé ou brun. Le mortier qui les lie est d'un grain moins fin, bien que très-consistant également. Il y a cette différence notable : que le ciment ou mortier phénicien est d'une pâte légèrement brune, tellement fine qu'on n'en distingue pas ou à peine le grain et que sa couleur est la même que celle de la pierre; les deux n'en font qu'un à la vue, sur une cassure fraîche, bien entendu.

Le ciment ou mortier romain est blanc à la cassure, et la pierre est jaune.

Les voûtes réparées sont en voussoirs, ce qui n'est pas dans les autres voûtes qui n'ont pas subi de réparations.

Il est, de plus, une autre remarque à faire, ces petits voussoirs romains, bien que taillés, ne sont pas juxtaposés par la coupe convergente des pierres, qui consolide celle dite la clef de voûte, le claveau du centre, au sommet, comme dans toutes les voûtes romaines postérieures à cette époque. Les voussoirs ou claveaux, très-plats, sont légèrement convergents, et un lit de mortier, de 6 à 8 centimètres d'épaisseur, les garnit ou les sépare, cette épaisseur de mortier n'est guère moindre que celle des voussoirs mêmes ; cette méthode de voûte romaine, incomplète, est moins ancienne que la voûte phénicienne en blocage, mais antérieure à la belle voûte plein-cintre toscane à voussoirs en grandes pierres, bien régulièrement convergentes et directement juxtaposées.

Le sol des terrasses a également été refait à plusieurs époques; les dernières surfaces sont en tuileaux rouges concassés et chaux hydraulique; d'autres, un peu plus anciennes, en pouzzolane, deux modes qui distinguent les enduits romains. Le peu de traces restant sur quelques bords ou quelques angles des terrassements phéniciens originaires sont d'une pâte gris brun, à texture fine.

A tous les points de vue, l'étude des restes de cet antique édifice était pleine d'intérêt : aussi demandait-elle, je crois, tout le soin que j'y ai apporté.

Malgré tant de fouilles et de résultats obtenus, je désirais pousser les investigations plus profondément encore sous le sol jusqu'au pied des fondations : il y avait probablement là encore beaucoup de choses à apprendre; mais, par des considérations inutiles à rapporter ici, j'en ai été empêché par le gouvernement tunisien.

Il me reste à ajouter une dernière et courte réflexion.

Par la nature de sa construction et dans sa forme d'ensemble, aussi bien que dans ses détails, cet édifice n'a évidemment rien de romain.

En premier lieu, on sait que les Romains étaient loin d'être un peuple marin, et qu'ils n'eurent de flottes qu'à partir de l'époque des guerres puniques : or l'édifice en question remonte sans contredit à une époque de beaucoup antérieure.

Secondement, il n'y a pas d'exemple, que nous sachions, que plus tard, lorsqu'ils eurent à s'occuper de constructions hydrauliques, de ports, de constructions maritimes, ils aient jamais réservé au centre de ces ports un îlot portant un palais-amiral : tandis qu'au contraire c'était un principe fondamental chez les Phéniciens, qui, dès l'origine des temps, en avaient ainsi disposé dans toutes leurs colonies, à l'exemple de la mère patrie.

Enfin dans le cas où, exceptionnellement, les Romains en auraient élevé un dans le port d'Utique par imitation; ou bien encore dans la supposition qu'ils en eussent réédifié un au lieu et place de l'antique palais phénicien délabré, celui-là eût certainement porté l'empreinte de l'architecture romaine : il eût été percé de fenêtres ; les salles eussent été carrées ou longues, mais à angles droits aux deux étages, et ils auraient

profilé des moulures tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ils l'auraient construit en pierres de taille, et par belles assises régulières, comme tous leurs autres édifices à Utique.

Les voûtes eussent été par voussoirs réguliers.

Le palais uticéen ne ressemble en rien à tout cela, ni par le fond, ni par la forme. Il a un type à part, exceptionnel, s'éloignant complétement dans tous ses détails même de l'édifice le plus ancien de Rome, le Tabularium des Tarquins qui déjà à cette époque (1) accusait une sorte de dorique grec. L'édifice uticéen accuse brutalement l'absence de tout ordre architectural connu, au point de vue du décor, comme de l'ensemble.

Enfin, en toute acception de choses, s'il était admissible qu'il eût été construit par les Romains, ce n'eût pu être que quelque temps après la prise de Carthage, un peu avant les empereurs; or les constructions romaines de cette date sont bien connues, et n'offrent aucune espèce de rapprochement avec le monument uticéen.

Par tant de motifs, j'ai la conviction que ce palais représente un édifice de style phénicien d'une très-haute antiquité, abstraction faite, bien entendu, des réparations partielles de l'époque romaine.

Je crois devoir rappeler une dernière fois que les détails soit de bâtisse, soit de formes, caractères architectoniques, que je viens de décrire d'après mes observations et mes études, n'excèdent pas le cadre des *emporia*, c'est-à-dire des constructions élevées par la race phénicienne dans les comptoirs maritimes de l'antique Libye. Je n'ai nullement entendu citer l'édifice uticéen comme le spécimen certain de l'architecture des Tyriens et des Sidoniens, de ce peuple si renommé pour son habileté dans les arts, que Salomon n'hésita pas à s'adresser à lui, de préférence à tant d'autres peuples fort avancés alors en civilisation, pour en obtenir les architectes qui édifièrent le célèbre temple qu'il éleva dans Jérusalem.

Il est fort possible que les émigrants de Tyr, colons phéniciens en Afrique, aient affecté aux édifices qu'ils élevèrent là un mode de bâtisse et de répartition d'ensemble tout autre que ceux qui étaient en cours sur un type général dans la mère patrie, en Asie Mineure, par la raison que les matériaux ainsi que les conditions climatériques n'étaient pas les mêmes, comme il est possible cependant aussi, qu'il y ait eu certaine coordination, certains rapports de détails distributifs ou décoratifs, entre les deux systèmes d'architecture.

C'est un point que le temps seul, peut-être, ou bien le hasard des découvertes pourront éclaircir.

Je termine ici les lectures pour lesquelles j'avais sollicité la bienveillante attention de l'Académie. Il me reste encore beaucoup de documents à mettre en ordre et à communiquer plus tard, sur Carthage, Hadrumète et les autres *emporia* phéniciens; plus, une étude sur le palais et les jardins de Gélimer, célébrés par Procope.

Je rends grâces à l'Académie de l'attention quelle a daigné accorder à mes communications présentes. »

(1) Tarquin l'Ancien, l'an de Rome 146, soit 616 ans avant J.-C. Tarquin le Superbe, chassé en l'an de Rome 244, soit 508 avant J.-C.

Séance du vendredi 24.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, sur la demande qui lui avait été transmise par M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, adresse à l'Académie, pour servir à ses travaux, une copie faite au XVIIe siècle de la première partie du Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Sulpice, déposé aux archives du département du Cher, et dont l'original n'existe plus. Cette partie comprend trente-deux diplômes répondant aux folios 1 et 24 du Cartulaire. La copie est remise, séance tenante, à l'éditeur du Recueil des chartes et diplômes.

Par une lettre du 21 avril, M. L. Roulland, reçu archiviste paléographe en 1863, et attaché à la publication des inventaires qui s'effectue aux Archives de l'empire, fait connaître qu'il se met sur les rangs pour la place d'auxiliaire des travaux de l'Académie vacante par la mort de M. Le Brethon.

Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. QUICHERAT fait la première lecture d'un *Mémoire sur le prétendu fragment du poëte Turnus.*

M. DE WITTE lit une note sur quelques amphores panathénaïques.

« Le Musée Britannique, dit-il, s'est enrichi, il y a quelques mois, de plusieurs amphores peintes, trouvées à Bengazi, l'ancienne *Bérénice*, dans la régence de Tripoli ; au nombre de ces amphores il y en a deux qui donnent des dates. Grâce à l'obligeance de M. Newton, l'un des conservateurs du Musée Britannique, il m'est permis de communiquer à l'Académie les dessins des principaux de ces vases.

Après avoir dit que l'on possède un nombre considérable d'amphores panathénaïques de différents styles et de différentes dimensions, M. DE WITTE rappelle que la plus ancienne de ces amphores

connues jusqu'à ce jour est le célèbre vase Burgon, trouvé dans un tombeau à Athènes et actuellement conservé au Musée Britannique.

Puis il ajoute : « D'après une observation de feu M. Charles Lenormant (1), son épaisseur, sa forme lourde et ramassée, la rudesse de la peinture qui le décore, l'absence de ce vernis fin qui n'apparaît qu'aux approches des belles époques de l'art, tout concourt à prouver que ce vase, s'il ne remonte pas jusqu'à l'âge de Pisistrate, a été exécuté au moins avant la guerre des Perses (490 ans av. J.-C.).

Millingen, auquel on doit la publication du vase Burgon (2), remarque avec raison qu'il doit avoir été fabriqué postérieurement à l'archontat d'Hippoclide (troisième année de la LIIIe olympiade 566 ans av. J.-C.), date de l'institution des Panathénées. La plupart des archéologues qui ont fait des recherches sur l'âge des vases peints chez les Grecs ne font remonter ce précieux monument qu'à l'époque des guerres médiques, ou même n'en placent la fabrication qu'après les victoires remportées sur les barbares (3). Je viens de rappeler ce qu'en disait, il y a vingt ans, un archéologue éminent. J'ajouterai que, si l'on considère la forme des lettres dans l'inscription tracée de droite à gauche : ΙΜΞ : ΝΟΥΟΛ (sic) ΝΟΞΝΞΟΑ ΝΟΤ, et si l'on compare la roue du char, peint au revers de la Minerve, avec la roue, type des plus anciennes monnaies d'Athènes (4), on est porté à assigner une très-haute antiquité au vase Burgon (5). »

Après avoir cité quelques vases qui peuvent être considérés

(1) *Revue arch.*, 1848, p. 235.

(2) *Ancient unedited monum.*, pl. I-III.

(3) Boeckh, *Corpus inscr. gr.*, n° 33.—K. O. Müller, *Handbuch der Archæologie*, § 99, p. 84. — Samuel Birch, *History of ancient pottery*, vol. I, p. 271.

(4) Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 23.

(5) L'opinion de M. Ch. Lenormant a été adoptée par M. Alfred Maury (*Exposé des progrès de l'archéologie*, p. 105, Paris 1867) et je m'estime heureux de me rencontrer dans cette appréciation avec mon savant confrère.

comme appartenant à l'époque ou environ de l'amphore publiée par Millingen (1), M. DE WITTE continue ainsi :

« J'ai hésité pendant longtemps, je l'avoue, à admettre pour une certaine classe de vases peints où paraissent des figures humaines une date aussi ancienne que le sixième siècle avant notre ère, mais les découvertes qui ont eu lieu depuis quelques années ont modifié ma manière de voir et je suis convaincu aujourd'hui que nous possédons des vases d'argile peinte avec des inscriptions grecques d'un âge très-reculé (2). Il y a un espace de temps assez considérable entre les vases panathénaïques découverts en Italie et le vase Burgon. Tous, d'après le style des peintures et d'après les inscriptions qu'on y lit, semblent appartenir au cinquième siècle avant notre ère. Je les regarde comme de vrais vases d'Athènes, contre l'opinion de ceux qui sont tentés de les considérer comme des imitations de l'école attique.— On conserve au Musée de Berlin un vase de petite dimension de cette espèce, où, au revers de l'image ordinaire de Pallas, on a peint un concours de musique (3). Or, comme on sait que ces sortes de concours n'ont été institués que dans la troisième année de la LXXXIIIe olympiade (446 av. J. C.), il s'ensuit naturellement que ce vase est postérieur à cette date. Le style des peintures convient en effet au cinquième siècle avant notre ère.

Il s'en faut que les vases trouvés dans la Cyrénaïque remontent à

(1) On peut citer : 1° les vases qui portent la signature de Taléidès. — Voir mon travail intitulé : *Noms des fabricants et des dessinateurs de vases peints* dans la *Revue de Philologie*, t. II, p. 499 et suiv. (Paris, 1847); — 2° une amphore qui montre le combat de Thésée contre le Minotaure, aujourd'hui au musée Napoléon III. — *Monuments inédits de l'Inst. arch.*, t. VI, pl. XV; — 3° une hydrie de la collection Durand (*Cat.* n° 332) aujourd'hui au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale où l'on voit les noces d'Hercule et d'Hébé. — *Arch. Zeitung*, 1866, pl. CCIX, 3 et 4.

(2). Comp. le petit vase corinthien portant la signature de Charès que j'ai publié dans l'*Arch. Zeitung*, 1864, pl. CLXXXIV.

(3) GERHARD, *Etruskische und Kampanische Vasenbilder des K. Museums zu Berlin*, pl. I (Berlin 1843).

une époque aussi reculée. Mais la comparaison qu'on peut établir entre les divers monuments de cette classe fournit d'utiles enseignements sur l'âge et le style des peintures, et permet de leur assigner des dates.

Je commencerai par donner la description du moins ancien des vases nouvellement entrés au Musée Britannique; il porte un nom d'archonte et par conséquent il est d'une date certaine. — Pallas casquée paraît ici debout, tournée à droite, dans l'attitude du combat et se couvrant de son bouclier, entre deux colonnes doriques surmontées de la statue d'Athéné Nicéphore. Le costume de la déesse est remarquable en ce qu'il offre le péplus en forme d'ailes pendantes, πτερύγια θετταλικά, de l'Athéné Itonienne, représentée sur quelques rares monnaies de bronze, frappées à Athènes (1). A gauche on lit : ΑΡΧΩΝ ΕΥΘΥΚΡ. . . Σ, inscription qu'il est facile de compléter, Ἄρχων Εὐθύκριτος. A droite est tracée la formule ordinaire : ΤΩΝ ΑΘΗΝΗΘΕΝ ΑΘΛΩΝ. Ces deux inscriptions sont formées de lettres superposées et disposées en colonnes verticales. — Le revers de cette amphore montre deux coureurs.

Je n'ai pas besoin de faire observer la différence notable qui existe entre le style de la Pallas du vase Burgon et celui de la déesse figurée sur l'amphore qui porte le nom de l'archonte Euthycrite. Les vases panathénaïques de cette espèce sont les dernières imitations du style ancien à figures noires sur fond clair, faites par des artistes de peu de talent. Rien ne ressemble dans ces dessins au caractère grave et sévère des vases du cinquième siècle. Il n'y a plus d'art ; ce sont des objets de fabrique. Mais le respect pour d'anciens types et d'anciens usages avait fait conserver jusque dans les derniers temps de l'autonomie d'Athènes les figures noires, rehaussées de blanc sur fond jaune.

On connaît plusieurs vases de ce style : tous viennent de la Cyrénaïque ; ils appartiennent à la fin du quatrième siècle avant l'ère chrétienne.

Voici les noms des archontes qu'on y lit :

(1) Beulé. *Monnaies d'Athènes*, p. 386.

Nicocrate, quatrième année de la CXI^e olympiade, 333 av. J. C. Cette amphore se trouve au Musée Britannique (1).

Hégésias, première année de la CXIV^e olympiade, 324 av. J. C.

On ne sait ce qu'est devenu ce vase que l'on ne connaît que par la description et une gravure imparfaite qu'en a donnée Paul Lucas, dans son second voyage (2).

Céphisodore, deuxième année de la CXIV^e olympiade, 323 av. J.C., année de la mort d'Alexandre le Grand.

Archippus, quatrième année de la même CXIV^e olympiade, 321 av. J. C.

Théophraste, quatrième année de la CXVI^e olympiade, 313 av. J. C.

Ces trois derniers vases portant les noms des archontes Céphisodore, Archippus et Théophraste sont conservés au Musée du Louvre (3).

L'archontat d'Euthycrite tombe dans la première année de la CXIII^e olympiade, 328 ans avant notre ère. Le style seul des peintures aurait suffi pour fixer l'âge du vase d'Euthycrite et lui assigner une place parmi les produits céramographiques de la fin du IVe siècle.

Tous les vases panathénaïques, si ce n'est ceux de la dernière période, montrent la figure de Pallas tournée à gauche. Un seul vase de petite dimension et qui semble appartenir au cinquième siècle fait exception (4).

Le second vase du Musée Britannique est d'une importance capitale ; il porte un nom d'archonte et cet archonte est d'une époque plus ancienne que les magistrats dont les noms paraissent sur les amphores connues jusqu'à ce jour. Le style des peintures diffère essentiellement du style que l'on observe sur les amphores conservées tant au Louvre qu'au Musée Britannique. Pallas debout, vibrant la lance et se couvrant de son grand bouclier, est tournée

(1) Samuel Birch, *History of ancient pottery*, vol. II, p. 174, planche du titre.

(2) Tom. II, p. 108 et 126, édition de Paris, 1712, in-12.

(3) *Revue arch.*, 1848, p. 230 et suiv. — *Ibid.* 1849, p. 56 et suiv. — Je préfère, à cause du style des peintures, voir dans ce Théophraste l'archonte de l'an 313 plutôt que l'archonte son homonyme de l'an 340, olymp. CX, 1.

(4) GERHARD, *Etrusk. und Kamp. Vasenbilder*. pl. B, 35.

à gauche, comme dans les plus anciennes peintures de cette espèce. La déesse est casquée, vêtue d'une tunique talaire et armée de l'égide dont les écailles et les serpents rappellent le style ancien. L'épisème du bouclier est un grand astre rayonnant. La noblesse du profil, l'attitude donnée à la déesse, la sobriété dans les ornements, tout annonce une bonne époque. Les colonnes doriques qui encadrent la figure de Pallas sont surmontées de l'image, toute nouvelle sur les vases de cette espèce, de Triptolème dans son char ailé traîné par des dragons et tenant dans la main des épis. Cette représentation de Triptolème annonce une époque relativement récente, si l'on compare cette image avec les peintures du cinquième siècle. On y reconnaît le dessin employé dans les vases à peintures rouges sur fond noir, où la roideur disparaît pour donner place à une plus grande liberté dans les mouvements et dans les attitudes. A gauche devant la déesse, on lit : TON ΑΘΕΝΕΘΕΝ ΑΘΑ (pour ἆθλον); les deux dernières lettres ont disparu. A droite paraît le nom de l'archonte : ΠΟΛΥΙΗΛΟΣ ΔΡΧΛΝ, Πολύζηλος ἄρχων.

On remarquera que, dans l'inscription habituelle, τὸν ἀθένεθεν ἆθλον, on a conservé les voyelles brèves, tandis que les voyelles longues H et Ω, introduites par Simonide, sont employées dans la seconde inscription : Πολύζηλος ἄρχων.

L'archontat de Polyzèle est de la dernière année de la CIII^e olympiade, 367 avant J.-C., onze ans avant la naissance d'Alexandre, de sorte que l'amphore donnée en prix sous l'administration de cet archonte précède de 34 ans celle de Nicocrate, la plus ancienne (333 ans avant notre ère) que nous connaissions avec la Pallas, tournée à droite.

Les inscriptions de l'Attique postérieures à l'archontat d'Euclide (olymp. XCIV, 2, 403 avant J.-C.) offrent très-souvent des exemples de l'emploi simultané des lettres longues et des lettres brèves. On pourrait citer un grand nombre d'inscriptions dans lesquelles on rencontre ce mélange ; je me contenterai de rappeler ici une inscription de ce genre publiée par M. François Lenormant dans ses *Recherches archéologiques à Eleusis* (1) et où l'on lit le nom de

(1) *Recueil des inscriptions*, p. 63, Paris, 1862.

l'archonte Ménéclès dont l'année est inconnue. Cet archonte doit avoir exercé sa charge dans le troisième siècle avant l'ère chrétienne. On possède la liste complète des archontes d'Athènes depuis le commencement du cinquième siècle jusqu'à la fin de la CXXIe olympiade, 293 avant J.-C. A cette époque, il y a des lacunes et l'année de l'archonte Ménéclès ne peut pas être antérieure à cette dernière date.

La numismatique de Syracuse fournit également de fréquents exemples de l'emploi simultané des voyelles longues et brèves.

Sur ses médailles de la première manière le graveur Eumène ne se sert que de l'E et de l'O. Plus tard il adopte indifféremment l'E et l'H dans sa signature, ΕΥΜΕΝΟΥ, ΕΥΜΗΝΟΥ, et l'O ou l'Ω dans le mot ΣΥΡΑΚΟΣΙΟΝ ou ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ (1). Le graveur Eumène appartient à l'époque de transition où l'usage des voyelles longues s'est introduit dans l'épigraphie.

Plus tard l'usage d'employer indifféremment les voyelles longues et brèves continue. Je citerai les monnaies de bronze d'Agathocle (317-289 avant J.-C.) ; on y lit d'un côté, près de la tête de Diane le mot ΣΩΤΕΙΡΑ et au revers ΑΓΑΘΟΚΛΕΟΣ ΒΑΣΙΛΕΟΣ. Sur les monnaies d'or d'Hiéron II (275-215 avant J.-C.) et sur celles d'Hiéronyme (215-214 avant J.-C.) on lit ΒΑΣΙΛΕΟΣ ΙΕΡΩΝΟΣ et ΒΑΣΙΛΕΟΣ ΙΕΡΩΝΥΜΟΥ.

Au revers de l'amphore de Polyzèle sont représentés deux lutteurs et deux personnages qui tiennent des palmes.

M. Newton a eu l'obligeance de m'envoyer le dessin colorié d'une troisième amphore. Cette peinture doit être rapprochée de la précédente. Pallas armée, tournée à gauche, comme sur le vase de l'archonte Polyzèle, est représentée dans l'attitude du combat ; les deux colonnes doriques sont surmontées de l'image de Triptolème dans son char, traîné par des dragons, tenant à la main des épis.

Je crois cette amphore un peu moins ancienne que celle dont je viens d'entretenir l'Académie. Je me fonde, pour établir cette opinion, sur le caractère moins noble de l'image de Pallas et aussi

(1) Duc de Luynes, *Revue numism.*, 1843, p. 7.

et surtout sur la manière dont sont disposées les deux inscriptions composées de lettres superposées en colonnes verticales comme sur les vases panathénaïques de l'époque d'Alexandre. A gauche on lit l'inscription habituelle : ΤΟΝ ΑΘΕΝΕΘΕΝ : ΑΘΛΟΝ, les deux derniers mots séparés par deux points et où l'on a maintenu les voyelles brèves. A droite est tracée l'inscription : ΚΙΤΤΟΣ ΕΠΟΙΗΣΕΝ. Je lis Κίττος ἐποίησεν, avec la voyelle longue Η. Le nom de Κίττος pour Κισσός est connu. Il est donné à un changeur de monnaies athénien et à un esclave, dans les discours de Démosthène (1) et d'Isocrate (2).

C'est la première fois qu'on rencontre un nom de fabricant sur les amphores panathénaïques, et ce qui est singulier, c'est que ce nom remplace celui de l'archonte. Cette particularité mérite de fixer l'attention. Le revers du vase portant la signature de Κίττος montre deux pancratiastes.

Une quatrième amphore panathénaïque se distingue des autres par un caractère tout particulier. Ici Pallas dans l'attitude du combat, armée du casque, de la lance et du bouclier, est vêtue d'une tunique richement brodée au milieu de laquelle, entre des fleurs, des flots et des ornements variés, on remarque une large bande sur laquelle est dessinée une branche d'olivier avec ses fruits. Des coqs sont placés au sommet des colonnes, comme sur le plus grand nombre des vases de cette espèce ; mais ces coqs ont une tournure toute particulière. A gauche est tracée l'inscription : ΤΩΝ ΑΘΗΝΗΘΕΝ ΑΘΛΩΝ.

Le bouclier de la déesse porte un épisème extrêmement curieux et très-remarquable, c'est le groupe des tyrannicides Harmodius et Aristogiton, tel qu'il paraît sur les monnaies d'Athènes (3). Un jeune savant allemand, M. O. Benndorf, vient de publier dans les *Annales de l'Institut archéologique* (4) un mémoire plein d'intérêt sur les monuments qui représentent Harmodius et Aristo-

(1) *Orat.* XXXIV, 6, p. 908, ed. Reiske.
(2) *Orat.* XVII, 14.
(3) Beule, *Monnaies d'Athènes*, p. 335.
(4) Tom. XXXIX, 1867, p. 304 et suiv.

giton. Indépendamment des tétradrachmes d'Athènes qui ont pour type secondaire, dans le champ à côté de la chouette, le groupe des tyrannicides, on connaît un bas-relief et les statues de la collection Farnèse, au Musée de Naples et celles qu'on voit dans les jardins Boboli à Florence. Le revers de l'amphore dont je viens de donner la description montre deux athlètes et un agonothète qui tient une palme. Ce vase semble, quant à la date, devoir être placé entre l'amphore de Polyzèle et celle du fabricant Κίττος. Car l'inscription, quoique offrant déjà les voyelles longues, n'est pas encore disposée en colonne verticale. Ce qui vient à l'appui de cette opinion, c'est l'inscription ΤΟΝ ΛΘΕΝΕΘΕΝ ΛΘΛΟΝ, avec les voyelles brèves, qui est tracée sur une cinquième amphore auprès de Pallas, également vêtue d'une tunique à riches broderies ; les colonnes sont surmontées de coqs. Trouver une amphore avec l'inscription où paraissent les voyelles longues et une autre amphore avec l'inscription archaïque qui conserve les voyelles brèves, avec une image de Pallas parfaitement identique, me semble une circonstance qui permet de croire que la Pallas, vêtue d'un riche costume brodé, appartient à une époque intermédiaire entre les vases qui ont conservé la sévérité des anciens temps et ceux de la dernière période qui répond au temps d'Alexandre.

M. Newton m'a envoyé la description de quelques autres vases découverts dans les nécropoles de la Cyrénaïque, mais ces vases ne fournissent aucun détail nouveau. Je me contenterai donc, pour terminer de mentionner ici une amphore de petite dimension sur laquelle est représentée Pallas armée de l'égide, debout entre les deux colonnes ordinaires, surmontées de béliers, particularité qui ne s'était pas encore rencontrée jusqu'à ce jour. — Au revers sont représentés deux lutteurs. »

M. le Secrétaire perpétuel présente les ouvrages suivants déposés sur le bureau :

1° Au nom de M. Littré, la 18e livraison de son *Dictionnaire de la langue française* (MIS-NOI).

2° *Notice sur M. Prosper Dupré*, par M. de Witte (Paris, 1867, in-8°.

3° *Bulles byzantines de la collection de M. le baron de Köhne et de*

diverses autres provenances: Lettre à M. DE LONGPÉRIER par M. MILLER (Extrait de la *Revue numismatique*, 1868).

4° *Bullettino di archeologia cristiana*: Anno v, n° 6 (Roma, nov. e dic. 1867). « Ce numéro débute par un article d'un grand intérêt sur un vase de plomb en forme de seau, trouvé dans la régence de Tunis et dont l'origine évidemment chrétienne s'annonce par les figures symboliques dont il est orné, non sans mélange toutefois d'emprunts faits à la mythologie païenne. Autour, court l'inscription en beaux caractères grecs de l'époque impériale : ΑΝΤΑΙΗCΑΤΕ ΥΔΩΡ ΜΕΤ ΕΥΦΡΟCΥΝΗC. — M. DE ROSSI donne de ce monument curieux une description détaillée; il en explique l'usage et les symboles et en détermine l'époque. Une planche lithographique y est jointe, représentant le monument à la moitié de l'original d'après une photographie communiquée à M. DE ROSSI par le comte de Richemond, zélateur de ces études. »

5° Deux opuscules de M. Guerrier de Dumast, correspondant à Nancy: I. *Sur l'enseignement supérieur tel qu'il est organisé en France et sur le genre d'extension à y donner* (Paris, 1865, br. in-8°); — II. *Sur les besoins intellectuels de la France d'à-présent* (Nancy, 1868, br. in-8°), accompagnés d'une lettre de l'auteur dont il est donné lecture.

6° *Le Maha-Bharata*, trad. par M. H. Fauche (8e volume, gr. in-8°, 1868), offert par l'entremise de M. GARCIN DE TASSY.

7° *La juridiction consulaire de Lorraine-et-Barrois et la confrérie des marchands de Nancy*, par M. H. Lepage (Extr. des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*), br. in-8° offerte par l'entremise de M. DELISLE.

8° Trois opuscules (in-8°) de M. l'abbé Chevalier, intitulés : I. *Mémoires et documents publiés par la* SOCIÉTÉ DE LA SUISSE ROMANDE (1838-1867); — II. *Notice sur le nécrologe de Saint-Robert de Cornillon au diocèse de Grenoble*; — III. *Notice sur un cartulaire inédit de la ville de Grenoble*.

9° Articles : *Assistance* et *Associations* et article : *Aveugles*, par M. Brochin (Extr. du *Dictionn. encycl. des sciences médicales* du Dr Dechambre), 2 br. in-8° 1866.

10° *Discours sur les* PSEUDO-PHILOSOPHIE, etc., par M. F. Alliot (1868, in-12).

11° *L'hypocauste de Champlieu près de Pierrefont*, par M. Peigné Delacourt (Beauvais, 1867, br. in-8°).

12° *Evangéliaire du Xe siècle avec plaques d'ivoire sculptées, abbaye royale de Morienval*, pl. in-fol., édité par le même.

13° *Exposé des éléments de la grammaire assyrienne*, par M. Ménant (Paris, Impr. imp., 1868, gr. in-8°). Exemplaire complet de l'ouvrage déjà présenté pour le concours du prix Volney.

14° Pour le concours des Antiquités de la France avec lettres d'envoi : — I. Un deuxième exemplaire de l'ouvrage déjà présenté à l'Académie : *Les origines de l'histoire des procureurs*, etc., par Ch. Bataillard (Paris, 1868, in-8°). — II. Deux mémoires manuscrits in-4° de M. Paul Bordes, intitulés, le premier : *Mémoire historique sur les principales localités et les châteaux-forts les plus importants de l'ancien comté de Foix*, etc.; le deuxième : *Mémoire historique ayant pour objet une étude sur les premiers habitants du midi de la France et sur les limites de la province romaine du temps de César*. — Renvoi à la Commission de 1869.

15° M. Egger fait hommage, au nom de l'auteur, M. Weil, correspondant de l'Académie, d'un volume de plus de 800 pages, gr. in-8°, comprenant les sept principales *Tragédies d'Euripide*, dont le texte a été soigneusement revu sur les manuscrits par l'éditeur, et appartenant à la belle collection d'éditions savantes grecques et latines, entreprise par la librairie Hachette.

M. Lenormant commence la lecture, en communication, d'un mémoire intitulé « *Sur un document mathématique chaldéen, et, à cette occasion, sur le système métrique de Babylone.* »

MOIS DE MAI.

Séance du vendredi 1er.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Secrétaire perpétuel, au nom de la commission des travaux littéraires, fait le rapport verbal suivant :

« La Commission saisie successivement par l'Académie des lettres des archivistes-paléographes aspirants à la place vacante d'auxiliaire de ses

travaux, a constaté la régularité des titres des quatre candidats qui se sont présentés, à savoir : MM. Brièle, Travers, Fagniez et Roulland. Elle a examiné ces titres, s'est entourée des renseignements qui pouvaient l'éclairer et n'a pas pensé qu'il fût nécessaire de recourir aux formes d'un concours appliquées dans certains cas antérieurs pour déterminer son opinion. Elle a donc l'honneur, après en avoir mûrement délibéré, de proposer à l'Académie M. Gust. Fagniez pour remplir la place qu'a occupée trop peu de temps le regrettable M. Le Brethon. »

L'Académie donne acte de ce rapport et décide qu'il sera immédiatement passé au vote sur la proposition. — Les noms des candidats sont rappelés par le Secrétaire perpétuel. — Le scrutin étant ouvert, M. Gust. Fagniez obtient 25 voix sur 29 votants. — M. le Président le déclare, en conséquence, attaché comme auxiliaire aux travaux de l'Académie, à dater de ce jour.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du mémoire de M. Naudet sur cette double question : 1° Thèse particulière : *Sont-ce des soldats qui ont crucifié Jésus-Christ ?* 2° Thèse générale : *Les soldats romains prenaient-ils une part active dans les supplices ?*

Sont présentés par M. le Secrétaire perpétuel les ouvrages suivants déposés sur le bureau :

1° Au nom et comme hommage à l'Académie de M. Polain, son correspondant à Liége, le *Recueil des ordonnances de l'ancien duché de Bouillon* (1240-1795), Bruxelles, 1868, in-fol.

2° Comme hommage de M. L. Westergaard, son correspondant à Copenhague, *Bidrag til de indiske Lande Malavas og Kanyakubjas Historie* (Copenh. 1868, in-8°).

3° Au nom de M. Wescher, *Etude sur le monument bilingue de Delphes, suivie d'éclaircissements sur la découverte du mur oriental, avec le texte de plusieurs inscriptions inédites relatives à l'histoire des Amphictyons, un plan du temple d'Apollon Pythien et une carte du territoire sacré de Delphes*, lue dans les séances de l'Académie et faisant partie du tome VIII, 1re partie, 1re série (sous presse) des *Mémoires présentés par divers savants* (Paris, 1868, in-4°).

4° Au nom de M. Poirson, avec une lettre dont il est donné lecture, l'*Atlas* de son *Histoire du règne de Henri IV*, qui en est le digne et précieux complément pour ce qui concerne la guerre, les travaux publics, les beaux-arts pendant ce règne (Paris, mars 1865), 1 vol. in-fol. com-

posé de notices et de planches, fruit des plus consciencieuses recherches et d'une fort belle exécution.

5° M. le Dr Prunières, de Marvejols, en rappelant le dépôt fait par lui, fin déc. 1865, d'un pli cacheté, adresse l'*Introduction* de notes *sur quelques découvertes archéologiques faites dans les montagnes d'Aubrac* (*Lozère*) qu'il a commencé à publier dans la *Revue archéologique du midi de la France* (15 pages in-4°).

6° *Annales de philosophie chrétienne* : Mars 1868.

7° *Le cabinet historique* : Février-Mars 1868.

8° M. l'abbé Chevalier fait hommage à l'Académie d'une *Notice sur les cartulaires de l'Eglise et de la ville de Die* (Grenoble, 1868, in-8°).

9° Le même auteur adresse pour le concours des antiquités de la France : *Documents inédits relatifs au Dauphiné*, 2e vol. (Grenoble, 1868, in-8°, 2 ex.) — Renvoi à la future Commission.

M. de Witte lit la note suivante :

« J'ai eu l'honneur, il y a quelques mois, de communiquer à l'Académie le dessin d'une composition gravée sur un miroir trouvé à Corinthe (1). Ce dessin qui montre deux danseuses m'avait été envoyé d'Athènes par M. Albert Dumont, membre de l'Ecole française. A peine ce miroir eut-il été publié dans la *Revue archéologique* du mois de janvier dernier que je recevais de Lyon le calque d'une gravure qui se trouve sur un autre miroir de travail grec. Ce second miroir, conservé au musée de Lyon, avait été acheté à Corinthe en 1844, par M. Aimé Brugas qui en a fait don au musée. C'est grâce à l'obligeance de son neveu, M. Emile Brugas, que je dois la connaissance de ce précieux monument.

Le miroir est en forme de boîte; il est parfaitement complet; la gravure se trouve à l'intérieur du couvercle. On y voit un Génie hermaphrodite ailé et nu, assis sur sa chlamyde tombée de ses épaules, qui tient dans ses deux mains un coq. Il porte pour parure des boucles d'oreille, un bracelet au poignet et une périscélide à la cheville gauche. Une double guirlande, qui semble être formée de petites perles, se croise sur la poitrine, descendant des épaules sur les flancs. Au doigt annulaire de la main gauche

(1) *Comptes rendus* 1867, p. 332.

est une bague. Enfin la coiffure de femme achève de caractériser ce Génie qui est tout à fait semblable aux Génies ailés représentés sur les vases peints dont on a de si nombreux exemples à la dernière période de l'art céramographique.

La beauté du style, la fermeté et la pureté du dessin assignent au miroir du musée de Lyon une place parmi les monuments de la plus belle et de la plus florissante époque de l'art des Hellènes.

Le Génie qui y est représenté est le génie de la lutte, en grec Ἀγών, dont on possède quelques représentations. A Olympie, il était figuré sous la forme d'un éphèbe qui tient des haltères (1). Une pierre gravée publiée par Gerhard (2) le montre entièrement nu ; il est ailé et les formes de son corps ainsi que sa coiffure de femme indiquent son caractère androgyne. D'une main il tient une palme et de l'autre il s'appuie sur un grand bouclier rond que soutient de ses deux mains un petit Amour accroupi.

Le miroir grec du musée de Lyon rappelle un autre monument ; c'est le bas-relief sculpté sur les deux côtés du siége destiné au prêtre de Bacchus, dans le théâtre de Bacchus à Athènes (3). On y voit également un Génie nu et ailé, accroupi et mettant aux prises deux coqs. M. Beulé, qui a publié ce curieux monument, a reconnu, comme moi, le Génie de la lutte dans l'éphèbe accroupi et ailé, et en même temps mon savant confrère n'a pas manqué de rappeler plusieurs passages relatifs aux combats de coqs chez les anciens. Ces sortes de combats étaient surtout chers aux Athéniens ; un décret du peuple les avait établis comme institution publique.

Les monuments antiques ont conservé le souvenir des combats de coqs. On en trouve des représentations sur les sarcophages, les cippes funéraires, les mosaïques, les vases peints, les pierres gravées, les médailles, etc.

Les coqs jouaient également un grand rôle dans le gymnase. Parmi les cadeaux dont on gratifiait les éphèbes figure souvent

(1) Paus. *Eliac.* I, 26, 3.

(2) *Arch. Zeitung.* 1849, pl. II, 2.

(3) *Revue arch.* 1862, pl. XX et p. 349.

le coq ; Jupiter en fait don à Ganymède ; il est l'attribut d'Eros. Un grand nombre de vases peints décorés de sujets licencieux montrent le coq, et même des bas-reliefs de travail gallo-romain reproduisent des scènes analogues (1).

A l'acropole d'Athènes on voyait la statue d'un bel éphèbe portant sous chaque bras un coq et se précipitant la tête en bas. On racontait une histoire tragique au sujet de cette statue. L'Athénien Mélitus se voyant méprisé par le jeune Timagoras se précipita de désespoir des rochers de l'acropole. A la nouvelle de la mort de Mélitus, Timagoras prit ses coqs sous ses bras, courut jusqu'au sommet du rocher d'où il s'élança à son tour et tomba expirant sur le corps de son ami. A cette occasion, les Athéniens dédièrent un autel à Antéros (2). »

M. Ernest Desjardins vient de recevoir de notre compatriote, M. Guillaume Lejean, une nouvelle inscription inédite provenant des environs de Filibé, *Philippopolis*, à une heure 1/2 au sud de cette ville. Cette inscription, qui lui paraît assez intéressante pour devoir être communiquée à l'Académie, est ainsi conçue :

DEO·MHDYZEI MENSAM
C·MINVTIVS LAETVS VETRAN
LEG·VII·C·P·F·PRO SE ET SVIS
V · S · L · M
IMP VESPASIANO VII COS
ANTIOXEOC THC ΠΡΟCΔΑΦΝΗΝ
ΤΟΔΕ ΔШΡΟΝ

Ce monument bilingue est gravé sur une grande table carrée en granit, longue de 2m, large de 1m 43, épaisse de 0, 19. M. Des-

(1) *Bull. de la Société imp. des Antiquaires de France*, année 1865, p. 59 et suiv.

(2) Ælian. ap. Suid. *vv.* Μέλιτος, Ἄτεγκτος et Ἀτέραμνον. Cf. Paus. *Attica*, 30, 1. Dans le récit de Pausanias, l'éraste se nomme Timagoras et l'éromène Mélès. Comparez sur les combats de coqs, *Revue arch.* mai 1868, p. 372 et suiv.

jardins propose de la lire ainsi : *Deo* Μηδύζει *mensam C. Minutius Laetus vet(e)ranus leg(ionis) septimae, C(laudiae) P(iae) F(idelis), pro se et suis v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito), imp(eratore) Vespasiano septimum co(n)s(ule).* Ἀντιόχεος, τῆς πρὸς Δάφνην, τόδε δῶρον.

« Il est probable qu'il y a un E lié avec le T dans le mot VETRAN(VS); à part cela, la lecture de cette inscription est certaine. Le VIIe consulat de Vespasien est de 76. A cette époque, la *legio VII^a Claudia Pia Fidelis* était en Dalmatie. Ce vétéran C. Minutius Laetus est d'Antioche près de Daphné, en Syrie. C'est ce qui peut donner à penser que cette divinité inconnue, à laquelle il offre une table de granit pour acquitter son vœu, pourrait bien être une variété de *Mithra*, ou *Mithra* lui-même, qu'une inscription désigne sous le nom de MEDRV (Orelli, 1910). Il pourrait se faire que le D, seule lettre latine du mot MHΔYZEI, représentât un Δ lié avec un P grec ; l'introduction d'une lettre latine dans un mot entièrement écrit d'ailleurs en caractères grecs n'est pas sans exemple, mais il est permis d'en chercher une autre explication que le caprice du lapicide. »

M. Waddington fait observer que le mot VETRAN a probablement été bien copié par M. Lejean : la syncope de l'E dans ce mot se rencontre fréquemment en Asie. Le même membre doute que le dieu mentionné dans cette inscription doive être identifié avec Mithra. Il s'agit probablement d'une divinité topique de la Syrie, comme les inscriptions de ce pays en ont déjà révélé de si nombreux exemples. Ce fait donne d'ailleurs un intérêt de plus à l'inscription de M. Lejean.

M. Guigniaut ajoute que, si le D du mot MHDYZEI ne représente que la lettre Δ, il n'y a aucune analogie possible à établir entre le nom nouveau révélé par l'inscription de M. Lejean et le MEDRV de l'inscription d'Orelli.

M. Ern. Desjardins ne voit d'analogie possible qu'en supposant la lecture Μηδρύζει ; quant au *Medru*, comme il figure sur un monument surmonté de l'image de Mithra, il n'y a aucun doute possible : c'est le nom de *Mithra* lui-même adouci.

MM. Egger et Miller font remarquer que ANTIOXEOC est

une forme de génitif et qu'ici le génitif dépend du mot δῶρον.

Séance du vendredi 8.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message, en date du 1er mai, M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception du tome XXIII, 1re partie, des *Mémoires* de l'Académie et y joint l'expression de ses remercîments.

Par un message du 4, M. le Ministre envoie les copies de cinq chartes latines qui lui sont adressées par M. l'archiviste du Loir-et-Cher, et qui peuvent trouver place dans la collection des *chartes et diplômes antérieurs à* 1180. — Ces chartes sont remises, séance tenante, à M. Delisle, chargé de cette publication.

Par un troisième message du 6 courant, M. le Ministre adresse ampliation d'un décret rendu sur sa proposition, le 2 mai 1868, et par lequel l'Académie est autorisée à accepter la donation à elle faite par M. Brunet, d'une inscription de 1,000 fr. de rente, 3 pour 100 sur l'Etat français, affectée à un prix de 3,000 fr. à décerner tous les trois ans par elle à l'auteur du meilleur ouvrage de bibliographie savante, sur un sujet qu'elle aura choisi.

Lecture est donnée du décret dont la teneur suit :

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique ;

Vu l'extrait authentique du testament olographe fait le 5 novembre 1863 par le sieur Brunet, décédé à Paris le 14 novembre 1867 ;

Vu la délibération prise le 10 janvier 1868 par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres pour l'acceptation de ce legs ;

Vu l'acte notarié constatant le consentement du légataire universel à la délivrance dudit legs ;

La section de l'Intérieur, de l'Instruction publique et des Cultes de notre Conseil d'Etat entendue,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. 1er.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut impérial de France est autorisé à accepter, au nom de cette Académie, aux clauses et conditions imposées, le legs à elle fait par le sieur Brunet (Jacques-Charles), suivant son testament olographe du 5 novembre 1863 et consistant en une inscription de mille francs de rente 3 0/0 sur l'Etat français, affectée à la fondation d'un prix de 3,000 fr. à décerner tous les trois ans, par ladite Académie, à l'auteur du meilleur ouvrage de bibliographie savante, sur un sujet choisi par elle.

ART. 2.

Notre Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais des Tuileries, le 2 mai 1868.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre secrétaire d'Etat au Département de l'Instruction publique,

Signé : V. DURUY.

Pour ampliation :

Le Conseiller d'Etat, Secrétaire général

Charles ROBERT.

La correspondance officielle étant terminée, et, avant de passer à l'ordre du jour, l'Académie étant réunie en grand nombre, M. REGNIER, vice-président, remplissant les fonctions de président en l'absence de M. RENIER, retenu loin de l'Académie par un motif grave, prend la parole et s'exprime en ces termes :

« J'ai à faire à l'Académie une communication, dont le sujet sera, je le sais, accueilli par elle avec un sympathique intérêt. Il y a eu cinquante ans au mois d'août dernier que notre Secrétaire perpétuel honoraire, notre vénéré doyen, M. NAUDET, a été nommé membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. Quelques-uns de nos confrères ont eu la pensée, adoptée avec empressement par tous les membres de la Compagnie, de consacrer par un durable souvenir cet anniversaire, ces cinquante ans si bien,

si dignement remplis. Ils ont proposé et nous avons unanimement résolu de faire frapper une médaille qui sera le témoignage de cette longue et vaillante confraternité qui nous honore tous, nous et ceux qui y ont eu part avant nous. Un exemplaire déposé dans nos archives y demeurera la marque de notre profonde estime pour la science, le talent, les travaux de notre éminent confrère, qui, tour à tour ou à la fois, professeur accompli, traducteur habile, historien savant, judicieux, *intelligent* dans tout le sens qu'a prêté naguère à ce mot un maître illustre (1), nous a donné dans ses livres, dans ses mémoires, dans ses notices, et nous donne encore de parfaits modèles de saine et solide érudition, de sage et sagace critique et en même temps, dans des sujets et des genres très-divers, des qualités les plus fermes et les plus délicates de l'écrivain.

» Je prie M. Naudet, au nom de tous ses confrères, de recevoir, d'aussi bon cœur que nous le lui offrons, ce gage, *monumentum et pignus*, de nos sentiments pour lui. Il me permettra d'y joindre l'expression du vœu sincère et de l'espoir, bien légitime pour qui le voit et l'entend, de conserver longtemps encore parmi nous la présente et toujours active autorité de ses exemples et de son expérience.

» Notre honorable Président regrettera certainement de s'être trouvé retenu loin de Paris et de n'avoir pu être, en cette occasion, l'organe de ses confrères. Je m'associe à ce regret et prie seulement l'Académie d'être bien convaincue que, si un autre eût pu interpréter mieux que moi les sentiments de la Compagnie, personne ne l'aurait fait plus sincèrement et plus cordialement. »

Après ce discours, accueilli par un assentiment général, M. le Secrétaire perpétuel remet à M. Naudet l'écrin renfermant deux exemplaires, l'un en argent, l'autre en bronze, de la médaille qui lui est offerte par l'unanimité de ses confrères, et qui porte, au revers de sa fidèle image, l'inscription latine ainsi conçue :

IOSEPHO NAVDET OB ANNOS QVINQVAGINTA A COOPTATIONE EIVS IN

(1) M. Thiers, dans la *Préface de l'histoire du Consulat et de l'Empire*

ACADEMIA INSCRIPTIONVM HVMANIORVMQVE LITTERARVM GNAVITER EXACTOS SODALI OPTIMO SODALES D. D. MDCCCLXVII.

Le vénérable doyen de l'Académie prononce à son tour les paroles suivantes plus d'une fois interrompues par son émotion.

« On dit que les grandes douleurs rendent muet. Je comprends aujourd'hui que les grandes joies produisent le même effet. Il n'y a que le sentiment qui vous a dicté cette bonne et bienveillante pensée, qui puisse vous faire deviner tout ce que je voudrais et ne puis assez bien vous dire. J'ai peur qu'un peu d'orgueil ne se mêle à mon bonheur, mais il sera tempéré par la crainte de rester trop au-dessous de l'honneur que vous me faites. Ma reconnaissance tâchera de l'égaler.

» Les paroles de M. le Président mettent pour moi le comble à cet honneur. »

Tous les membres quittent leurs places et félicitent à l'env leur cher et vénéré confrère.

La séance étant reprise, M. de Saulcy a la parole pour une proposition.

Le Président de la Commission de six membres, formée il y a quelques mois, et chargée par l'Académie de la rédaction du nouveau recueil qu'elle a fondé sous le titre de *Corpus inscriptionum semiticarum*, annonce que cette commission s'est installée aujourd'hui même dans le local qui lui a été affecté et dont les dispositions répondent à ses besoins. Son secrétaire, M. Renan, lui a rendu compte de ce qu'elle a fait pour préparer la réalisation de l'œuvre qui lui est confiée ; mais elle a été frappée plus que jamais de l'importance de cette œuvre, de la nécessité de s'entourer de toutes les lumières, à commencer par celles qu'elle peut trouver dans l'Académie. C'est pour cela, et, en outre, pour la parfaite régularité de ses délibérations, qui doivent être prises à la majorité, son président déclinant d'ailleurs la voix prépondérante, que la Commission prie l'Académie de vouloir bien porter à 7 le nombre de ses membres.

La proposition étant accueillie et l'Académie se trouvant suffi-

samment éclairée par les renseignements qui lui sont donnés, il est passé au scrutin. — Sur 27 votants, M. de Vogüé obtient l'unanimité, et est déclaré, en conséquence, membre de la Commission des inscriptions sémitiques.

M. Naudet et M. Maury cédant leur tour de parole, M. Dehèque lit, en communication, la note suivante :

« Dans une très-remarquable thèse sur la topographie des dèmes de l'Attique, soutenue pour le doctorat en 1853, M. Hanriot, ancien élève de l'Ecole normale, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, a dressé un catalogue de 162 dèmes de l'Attique actuellement connus, avec la désignation de leur emplacement certain ou probable.

» A ces 162 dèmes, je crois qu'on peut en ajouter un nouveau et en indiquer la situation d'une manière assez approximative : c'est l'objet de cette communication.

» Sur la Voie sacrée qui conduisait d'Athènes à Eleusis, que les initiés suivaient de la porte Dipyle jusqu'au temple des Grandes Déesses, que suivent encore aujourd'hui les archéologues aussi pieusement que les initiés d'autrefois, on trouve à droite et à gauche des restes de tombeaux. C'était l'usage des Grecs et des Romains de se faire enterrer le long des routes, usage symbolique qui rappelle que la vie est un voyage; mais la Voie sacrée éleusinienne qui aboutissait au sanctuaire des initiations avait de plus un sens mystique qui devait y faire rechercher plus particulièrement les sépultures.

» Outre les tombes déjà connues et dont quelques inscriptions se lisent dans le *Corpus inscriptionum græcarum* de Boeckh parmi les *Inscriptiones atticæ* n° 841 et suiv., on en a récemment encore trouvé plusieurs dont les inscriptions funéraires me semblent avoir été également mal interprétées en ce qui regarde l'attribution du lieu d'origine, l'*ethnique* des morts que renfermaient ces tombes.

» Ces morts sont pour la plupart des Héracléotes, Ἡρακλεῶται (1).

(1) Voir la très-instructive *Monographie de la Voie sacrée éleusinienne*,

» L'illustre épigraphiste Boeckh, étonné de trouver en Attique tant de morts qualifiés d'Héracléotes, avec le sens critique qui dirigeait ses études a soupçonné l'existence d'un dème d'Héraclée, sans l'affirmer cependant : « *Heraclea fortasse demus..... est.... Attamen Heracleotæ qui memorantur, possunt etiam peregrini esse, quum multæ hoc nomine urbes fuerint, ex quibus haud exiguus inquilinorum numerus Athenis* (sic) *confluere potuerit* (t. I, p. 522, *du Corpus*).

» Il est vrai qu'il y avait beaucoup de villes d'Héraclée. Larcher, dans les notes qui donnent tant de prix à sa traduction d'Hérodote, en signale quarante-deux. Etienne de Byzance ou son abréviateur n'en nomme que vingt-trois, mais il donne l'ethnique de Ἡρακλεώτης, comme s'appliquant aux habitants de toutes ces villes consacrées à Hercule.

» En passant, nous remarquerons que, si beaucoup de cités se sont placées sous le patronage du dieu de la force, on en trouve à peine deux ou trois qui se soient mises sous l'invocation de la justice et du droit : Δίκαια en Thrace, Δικαιάρχεια en Italie (Puteoli, Pouzzoles).

» Tous ces Héracléotes qui sont venus se faire enterrer sur la Voie sacrée, il faut les rendre à leur vraie patrie, et leur patrie c'est l'Attique.

» Le doute de Boeckh ne serait-il pas devenu depuis longtemps l'évidence, si l'on s'était souvenu en temps utile du passage de Diodore de Sicile, XI, 18 : « C'est dans cet ordre que les Grecs se mirent en mouvement pour venir occuper le canal situé entre le détroit de Salamine et le temple d'Hercule, τὸν πόρον μεταξὺ Σαλαμῖνος καὶ Ἡρακλείου κατεῖχον, » si l'on s'était souvenu également du passage de la vie de Thémistocle, c. 13, où Plutarque s'autorise du témoignage de l'historien Phanodème : « Le lendemain au point du jour, Xerxès se place sur une hauteur, d'où il surveille sa flotte et les dispositions de la bataille? C'était, suivant Phanodème, au-dessus d'Héracléum, près de l'endroit le plus resserré

1864, p. 39, et les *Recherches archéologiques à Eleusis*, 1862, p. 341, de M. François Lenormant.

du canal qui sépare l'île de Salamine de l'Attique, ὑπὲρ τὸ Ἡράκλειον, ᾗ βραχεῖ πόρῳ διείργεται τῆς Ἀττικῆς ἡ νῆσος. »

» Un nouveau témoignage sur Héracléum nous est fourni par la publication récente d'un texte qui était resté inédit; il se trouve dans le fragment de l'histoire grecque d'Aristodème, publié à la suite de la Poliorcétique chez les Grecs, monument que nous devons à Minoïde Mynas, à l'égard duquel on manque souvent de reconnaissance, et à M. Wescher, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes et déjà l'un de nos meilleurs hellénistes.

» Dans le récit de l'historien ou mieux de l'abréviateur, on voit Xerxès se disposant à jeter un pont pour unir le continent à l'île de Salamine et y faire passer des troupes et s'en emparer. A cet effet, il vient à Héracléum, καὶ ἧκεν κατὰ τὸ Ἡράκλειον. C'était là, nous a dit Diodore, que le canal était le plus étroit.

» Cet Héracléum paraît ici pour la troisième fois. Aristodème confirme les témoignages de Diodore et de Plutarque ; la localité est d'ailleurs bien déterminée : c'est l'endroit où la mer est le plus resserrée entre Salamine et le continent. Or, qu'on jette les yeux sur une carte de l'Attique, la Voie sacrée d'Eleusis, à cet endroit, n'est éloignée du littoral que de deux lieues au plus ; elle touche presque le territoire d'Héracléum. Là était un temple consacré à Hercule, Ἡρακλεῖον (1) ; et de ce temple le bourg ou dème aura été appelé Ἡράκλειον. C'est de ce bourg ou dème que devaient être les Héracléotes enterrés sur la Voie sacrée éleusinienne et dans l'Attique ; il n'est pas nécessaire de les faire venir d'Héraclée d'Ionie, comme le dit un des derniers et des plus savants éditeurs des inscriptions d'Eleusis. Il est bien plus probable que c'étaient des habitants mêmes du pays, et c'est ainsi que l'abréviateur Aristodème, en nous rappelant les textes de ses prédécesseurs, a éveillé notre attention et fourni un argument de plus ; c'est ainsi que ces textes et les tombeaux avec leurs inscriptions s'expliquent et se commentent mutuellement dans le sens que nous proposons.

» Par tous ces témoignages, l'existence d'un nouveau dème de

(1) Voy. les Ἡρωδιανοῦ ἐπιμερισμοί, ed. Boissonade, p. 236.

l'Attique me semble suffisamment constaté. C'est très-probablement un fait nouveau, un petit fait, acquis à la géographie et à l'histoire. »

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. D'ARBOIS de JUBAINVILLE, correspondant, *Note sur une chanson bretonne intitulée* « LE RETOUR D'ANGLETERRE, » *et qu'on croit supposée* (Extr. de la *Revue archéologique*, 1868, in-8°).

2° Au nom de M. G. Perrot et de ses collaborateurs, les 20e et 21e livraisons de l'*Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*, etc. (feuilles 59, 60 et 61 du texte, planches 76-80, itinéraires, A, F, G).

3° Au nom de M. Wescher, les trois opuscules ci-après : — I. *Inscription archaïque gravée sur un rocher près de Delphes* (Rome, 1866, in-8°) ; — II. *Eclaircissement sur une inscription grecque d'Alexandrie appartenant au règne de Cléopâtre* (Extr. du *Bulletin de corresp. archéologique de Rome*) ; — III. *Note relative à un prêtre d'Alexandre et des Ptolémées, avec deux restitutions tirées des mss. d'Elien et des inscriptions de Delphes* (Extr. de la *Revue archéologique*, 1868).

4° Au nom de M. Lenormant, le 2e volume de son *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques* (Paris, 1868, in-12).

5° *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* : 29e année, 6e série, t. IV, 1re livr.

6° *Revue archéologique* : mai 1868.

7° Pour le concours des antiquités de la France en 1869 : *Etienne Turquet et les Origines de la fabrique lyonnaise*, par Vital de Valous (Lyon, 1868, in-8°, 2 ex.). — Renvoi à la future Commission.

8° M. DE WAILLY fait hommage, au nom de l'auteur, M. Bertrandy, inspecteur général des archives, de sa 2e *Lettre sur les campagnes du comte de Derby en Guyenne, Saintonge et Poitou*, adressée à M. Lacabane (Bordeaux, 1868, in-8°).

M. Lenormant continue la lecture, en communication, de son mémoire « *Sur un document mathématique chaldéen et à cette occasion sur le système métrique de Babylone* ».

M. EGGER commence la lecture, en communication, d'un mémoire de M. Zündel, professeur à Zürich, intitulé : *Un meurtrier de César en Suisse*.

Séance du vendredi 15.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

L'ordre du jour appelle la suite de la seconde lecture du mémoire de M. NAUDET.

Cette lecture donne lieu à un échange d'observations entre MM. LEBLANT, NAUDET, ALEXANDRE, RENAN et EGGER.

Séance du vendredi 22.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message en date du 12 mai, M. le Ministre de l'instruction publique adresse un mémoire de M. Julien Girard, sur les résultats de la mission qui lui a été confiée dans l'Anti-Liban, et prie l'Académie de lui faire connaître si elle juge ce travail digne d'être inséré dans les *Archives des missions scientifiques*.

L'Académie, s'en remettant à la désignation du bureau, nomme une commission de quatre membres qui sera chargée de faire un rapport à ce sujet. Ces quatre membres sont MM. DE SAULCY, RENAN, WADDINGTON et DE VOGÜÉ.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° De la part de l'Imprimerie impériale, le tome VI (grand in-fol.) du *Livre des rois* de Firdousi, texte persan et traduction française par M. MOHL, faisant partie de la collection orientale publiée par ordre du gouvernement. Ce volume embrasse l'histoire de la Perse pendant la plus grande partie du Ve et jusqu'à la fin du VIe siècle de notre ère. M. MOHL, dans sa préface, signale comme un morceau extrêmement curieux, après le détrô-

nement d'Ormuzd, fils de Nouschirwan, la discussion des généraux sur la légitimité et le droit de l'insurrection et de l'usurpation, qui termine le récit et rappelle la scène analogue qui se passa après la mort de Cambyse, au temps des Achéménides, et avant l'élection de Darius, fils d'Hystaspe.

2° Au nom du vénérable M. Peyron, associé étranger, une note sur les *Ormenti*, Ὀρνεῆται d'*Hérodote* (VIII, 73). Extr. des *Mém. de l'Académie de Turin*, séance du 29 mars 1868, in-4°.

3° De la part de M. de Rossi, associé étranger, le *Bulletin d'archéologie chrétienne* : n° de janvier-février 1868, renfermant une dissertation sur le personnage qui frappe un rocher comme Moïse, mais avec l'inscription PETRVS, et la suite du récit sur les fouilles du cimetière de Saint-Calliste.

4° Par l'entremise de M. Garcin de Tassy, le 4e volume, 1re partie, de l'ouvrage intitulé : *Svenska Språkets Lagar* (Théorie de la langue suédoise) par Joh. Er. Rydqvist (Stockh. 1868, in-8°).

5° *Un ms. bas-allemand restitué, annoté et traduit* par L. Schoebel (Paris, 1868, br. in-8°).

6° M. Castan, par une lettre adressée au Secrétaire perpétuel, offre à l'Académie deux opuscules intitulés : I. *Un cachet inédit d'oculiste romain* (Besançon, 1868, br. in-8° ; — II. *L'empereur Charles-Quint et sa statue à Besançon* (1868, in-8°). — M. Castan saisit cette occasion pour rappeler ses titres à l'une des places de correspondant régnicole qui deviendraient vacantes.

7° M. Vachez, de la Société littéraire de Lyon, offre également deux opuscules : I. *Inscription antique de Néronde* (*Loire*) : *un Messala en Gaule* (1867, br. in-8°) : — II. L'*Ager Gofiacensis ou le canton de Mornant* (*Rhône*) aux Xe et XIe siècles (br. in-8°).

8° *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest* : T. XXXI, 1866 (Poitiers, 1867, in-8°).

9° *Annuaire de l'Université catholique de Louvain* : 1867, 1868 (2 vol. in-18).

10° *Annales de la propagation de la foi* : mai 1868.

11° *Bulletin de l'Œuvre des pèlerinages* : nos 46-47 (janv.-mars 1868).

12° *Revue orientale* : 2e série, 9e année, t. I, part. 2 (1868).

13° *Revue de l'Orient et des colonies* : 3e année : nos 5-6 (1868).

14° Pour le concours des antiquités de la France, *Catalogue raisonné du Musée d'archéologie de la ville de Rennes*, par M. André, conseiller à la Cour impériale de Rennes (Rennes, 1867, in-8°).

15° M. de Wailly fait hommage, au nom de l'auteur, de l'opuscule intitulé, « *La Procédure symbolique en Aragon* » par Ch. de Tourtoulon,

avec des pièces justificatives où l'éditeur fait droit aux observations dont le système d'orthographe et de ponctuation suivi par lui dans son *Etude sur Jacme I le Conquérant* avait été l'objet (Montpellier, 1868, in 8°).

16° M. D'AVEZAC présente à l'Académie, de la part de l'auteur, un mémoire accompagné de nombreuses planches, intitulé « *Recherches anthropologiques sur les tombeaux mégalithiques de Roknia* » (Bône, 1868, in-8°). « Ce morceau est dû a M. le général Faidherbe, l'ancien gouverneur du Sénégal, aujourd'hui commandant la subdivision militaire de Bône, déjà connu de notre Compagnie par de précédents travaux, et dont le nom est orné, sur le frontispice de ce cahier, d'un titre qui ne peut manquer d'éveiller un intérêt particulier, celui de *président de l'Académie d'Hippone*, où les lettres aiment à trouver réunis un souvenir d'illustration ancienne et une promesse de renaissance. — L'intitulé du mémoire semblerait en restreindre l'objet à une nature d'études peu ordinaires dans cette Académie ; néanmoins, en donnant au présent livre cette destination expresse, M. Faidherbe a voulu caractériser sans doute le point de vue spécialement historique et critique où il s'est placé, dans des recherches qui exigeaient des éléments d'appréciation empruntés à d'autres branches du savoir humain.

» On avait longtemps considéré comme des antiquités celtiques, et même druidiques, un genre de monuments primitifs formés de grandes pierres brutes posées à plat sur des supports, comme des tables de pierre (des *dolmen* suivant la nomenclature consacrée par les celtomanes), occupant quelquefois le centre d'une enceinte délimitée en quelque sorte par un cercle de pierres (le *cromlec'h* des archéologues bas-bretons) : il est aujourd'hui reconnu que ces monuments sont d'antiques tombeaux, et qu'il en existe un grand nombre en des contrées où les Celtes ne paraissent avoir jamais pénétré : les gens sensés ont en conséquence pris le sage parti d'effacer les dénominations fausses de *druidiques* et de *celtiques*, pour leur substituer celle de *mégalithiques*, simplement énonciative d'un fait patent, et qui ne préjuge en rien la question d'origine.

» M. Faidherbe a visité, dans la vallée de Roknia, entre Jemmapes et Guelma, à une vingtaine de lieues de Bône et une quinzaine de Philippeville, sur le versant occidental du Djébel Débagh, une nécropole contenant 3000 tombeaux de cette espèce, parmi lesquels il en a fouillé 15 avec tout le soin d'un homme convenablement préparé à tirer d'utiles lumières d'un examen direct des vestiges subsistants. Les crânes humains trouvés dans ces vieilles sépultures ont offert la plus grande ressemblance de forme avec les têtes des Berbers vivants qui représentent sur le même

sol l'ancienne race indigène, race *troglodytique*, ainsi que le démontrent les nombreuses cavernes agrandies et régularisées de main d'homme qui sont répandues dans la même région. Des poteries grossières assez bien conservées accompagnent ces ossements : un vase pour chaque squelette à ce qu'il semble. Mais sur 30 tombes fouillées tant ici que sur d'autres points, il n'a été recueilli que de très-rares objets de bronze, et jamais dans aucune n'a été découvert un indice quelconque d'écriture libyque ou autre. Cependant, si la majeure partie de ces monuments peut remonter, en général, à des dates fort reculées, il est essentiel de remarquer en même temps que deux tombes mégalithiques, situées l'une au Bou-Merzoug, l'autre dans l'Aurès, ont offert les indices incontestables d'un âge beaucoup plus récent, et postérieur à la conquête romaine, ici une pierre de support empruntée au fût d'une colonne, là une médaille de l'une des deux Faustines.

» M. Faidherbe a mêlé à cette étude spéciale des tombes de Roknia des considérations générales sur l'origine des Berbers ou Libyens, qu'il considère comme autochthones, et dont il lui semble que la langue n'est point encore assez complétement connue pour autoriser des rapprochement linguistiques de quelque valeur. »

L'ordre du jour appelle la suite de la lecture de M. Le Blant, qui croit devoir faire à ce sujet la déclaration suivante : « L'Académie est largement édifiée sur la question, qui, à mon grand regret, me met en désaccord avec notre savant doyen, et d'intéressantes observations présentées dans la séance dernière me montrent que ma pensée et mon système ont été suffisamment compris. Je craindrais en prolongeant la discussion, de lasser la patience de mes confrères et je demande la permission de m'arrêter, me réservant de développer ma thèse dans une étude spéciale. »

Il est, en conséquence, passé outre ; et M. Maury donne lecture d'une *Notice sur les monuments des Tchoudes.*

M. Beulé à ce sujet indique plusieurs rapprochements dont M. Maury prend acte.

M. Hauréau communique, sur la censure des livres d'histoire érudite sous le règne de Louis XV et l'administration du chancelier Maupeou, un morceau intitulé : « *Histoire d'un avertissement au lecteur.* »

Séance du vendredi 29.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Secrétaire perpétuel, se référant à la communication faite dans la séance du 8 mai, demande à l'Académie dans la forme suivante de vouloir bien lui conférer ses pouvoirs pour les mesures à prendre relativement à la mise en possession définitive du legs qui lui a été fait par feu M. Brunet :

« L'Académie,

» Vu le décret rendu par S. M. l'Empereur le 2 mai 1868, dont l'art. 1er est ainsi conçu :

ARTICLE 1er.

« Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut impérial de France est autorisé à accepter, au nom de cette Académie, aux clauses et conditions imposées, le legs à elle fait par le sieur Brunet (Jacques-Charles), suivant son testament olographe du 5 nov. 1863, et consistant en une inscription de 1,000 fr. de rente 3 p. 100 sur l'Etat français, affectée à la fondation d'un prix de 3,000 fr. à décerner tous les trois ans par ladite Académie, à l'auteur du meilleur ouvrage de bibliographie savante sur un sujet choisi par elle;

» Après en avoir délibéré ;

» Délègue spécialement son Secrétaire perpétuel à l'effet de notifier l'acceptation de l'Académie et donne pouvoir à M. Joseph Daniel Guigniaut, commandeur de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, au palais de l'Institut, de requérir tous certificats de propriété et immatricules de rentes, de se faire délivrer ou de retirer tous titres et valeurs, soit pour le principal, soit pour

les arrérages dudit legs, et généralement de la représenter dans tous les actes réguliers pour la disponibilité, conservation et emploi desdits titres et sommes, l'autorisant au besoin à transmettre ces pouvoirs, pour l'exécution des actes ci-dessus énoncés, à M. Antonius Pingard, agent spécial et chef du secrétariat de l'Institut, ou à M. Julia-Félix Pingard fils, son adjoint dans les mêmes fonctions, et de déléguer l'un ou l'autre pour tous soins à prendre relativement à la réception ou au dépôt des sommes ou titres afférents par suite dudit legs.

L'Académie, sur le rapport du SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, au nom de la Commission des travaux littéraires, ratifie le choix que cette Commission a fait de M. Dugat en qualité d'adjoint à M. Latouche pour la rédaction de la *Table orientale* (*partie française*) des quatorze premiers tomes des *Notices et extraits des manuscrits*. L'impression de cette table, dont les fiches ont été soumises en totalité à la Commission, va être immédiatement entreprise, sous la surveillance de deux membres de l'Académie délégués par elle.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, à cette occasion, annonce la reprise de la *Table* de la seconde décade des *Mémoires* de l'Académie (Nouvelle série). — Une proposition à ce sujet sera prochainement présentée.

L'Académie passe à l'ordre du jour.

M. DE WAILLY commence la première lecture d'un mémoire « *Sur la langue de Joinville.* »

Sont présentés les ouvrages suivants par le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL :

1° Au nom de M. DE CHERRIER, et comme un hommage à l'Académie, *Histoire de Charles VIII, roi de France, d'après des documents diplomatiques inédits ou nouvellement publiés* : t. I, 1868, in-8°.

2° Au nom de l'Université Caroline de Lund, et par son bibliothécaire, ses *Actes* ou *Mémoires* pour l'année 1866-67, en 4 parties : I. Théologie ; — II. Médecine ; — III. Philosophie, science des langues, histoire : — IV. Sciences mathématiques et physiques (in-4°).

3° *Der Vokalismus des Vulgärlateins*, par Hugo Schuchardt : t. III et dernier (Leipzig, 1868, in-8°).

4° *Quatre lettres sur le Mexique : Exposition absolue sur le système hiéro-*

glyphique mexicain, etc., *d'après le Téo-Amoxtali et autres documents mexicains*, par M. Brasseur de Bourbourg, avec cette épigraphe «Εὕρηκα ». (Paris, 1868, in-8°.)

5° Βίος Πολυδίου Μεγαλοπολίτου ἢ πτῶσις τῆς Ἑλλάδος ὑπὸ τὸν Ῥωμαϊκὸν ζύγον, συνταχθὲς ὑπὸ Ξενοφῶντος Δ. Ζυγούρα. Ἐν Φωξανίῳ, 1867, 8°.

6° *Etude sur Smyrne* par Constantin Iconomos, traduite du grec par Bonaventure F. Slaars et enrichie par le traducteur d'un appendice et de notes complémentaires (Smyrne, 1868, gr. in-8°.) — Une lettre étendue adressée à M. le Président accompagne cet ouvrage.

7° *Mémoires de la Société d'ethnographie* (section orientale) : t. I, n° 1 (1867).

8° M. Le Blant fait hommage, au nom de Mgr Pierre La Croix, protonotaire apostolique, clerc national du sacré collége et du consistoire pour la France et député administrateur des pieux établissements français dans les Etats du Saint-Siége, de l'ouvrage intitulé : « *Mémoire hist. sur les institutions de France à Rome puisé dans leurs Archives et autres doments la plupart inédits* (Paris, 1868, in-8°) » précédé de la dédicace manuscrite suivante de l'auteur : « *V. V. C. C. Sodalibus Instituti gallici literis excolendis ornandis commentarioli auctor* τιμῆς χάριν. Parisiis, die VIII Kal. junias an. Chr. MDCCCLXVIII.

9° M. de Vogüé fait hommage, au nom de l'auteur et pour M. de Saulcy absent, d'un mémoire intitulé : « *Examen d'une nouvelle inscription phénicienne découverte récemment dans les ruines de Carthage et analogue à celle de Marseille* » par M. l'abbé Bargès, professeur d'hébreu à la Sorbonne (Paris, 1868, in-4°, avec une photographie de l'inscription).

M. Renier communique à l'Académie une inscription romaine récemment découverte en Algérie, dans la subdivision de Bordj-Bou-Aréridj. Il s'attache à faire ressortir l'importance de ce document qui nous fait connaître l'existence, au milieu du 2e siècle de notre ère, d'une tribu indigène établie sur le territoire de la Maurétanie Césarienne et portant le nom de *gens Numidarum*.

M. Lejean lit une notice sur les ruines romaines de Kaïaluk, à 1 kilom. de Plevne (Bulgarie), l'ancienne *Doriones* de la Table de Peutinger.

MOIS DE JUIN.

Séance du vendredi 5.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message en date du 2 juin, M. le Ministre de l'Instruction publique informe l'Académie qu'après avoir pris connaissance de sa délibération au sujet des monuments épigraphiques provenant des fouilles faites à Iglitza qui lui ont été offerts par M. E. Desjardins, et de ceux que, de son côté, lui a offerts M. Engelhardt, il a pris, de concert avec MM. les Ministres de la Marine et des Affaires étrangères, les mesures nécessaires, pour l'exécution du traité passé entre M. Desjardins et M. More, adoptant, du reste, les conclusions de l'Académie.

Par une lettre du 27 mai, que renvoie M. le Ministre de l'Instruction publique, M. le maire de la ville de Charleville demande pour la bibliothèque de cette ville la suite du *Gallia christiana*. — La Commission des travaux littéraires sera consultée suivant les règles.

M. DE SAULCY a la parole pour une communication nouvelle et plus complète sur la découverte d'une muraille gauloise à Mursens, commune de Cras, département du Lot, découverte remarquable à tous égards et qui fait le plus grand honneur à M. De Pebeyre, ancien préfet du département, et à M. Castagné, agent-voyer de l'arrondissement de Cahors. A l'aide d'une suite de photographies, mises sous les yeux de l'Académie, M. DE SAULCY explique les détails principaux de cette muraille, sa disposition, ses dimensions, son étendue, et signale particulièrement les poutres qui faisaient la solidité de ses assises en bois et en pierre, les chevilles ou clous de longueur qui les reliaient, les débris nombreux de poteries, et

notamment les amphores (gauloises comme le reste) trouvées dans l'intérieur du rempart, ainsi que divers instruments en fer, des objets d'ornement et des médailles. Quant aux conclusions générales tirées ou à tirer de ces découvertes, elles seront nécessairement l'objet de développements ultérieurs qui paraissent devoir être d'un grand intérêt historique et archéologique.

M. DE WAILLY continue la première lecture de son *Mémoire sur la langue de Joinville.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Un exemplaire d'un tirage à part fort restreint qui a été fait des trois *Notices historiques* (sur MM. Gérard, Boissonade et le comte Alex. de Laborde) reproduites, avec des compléments plus ou moins étendus, dans l'*Histoire de l'Académie*, tome XXIII, 1re partie, du Recueil récemment présenté à l'Académie.

2° Discours de M. le marquis de La Grange, membre de l'Académie, président de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques au Ministère de l'Instruction publique, prononcé le 18 avril dernier dans la réunion des Sociétés savantes (br. in-8°).

3° *Recueil d'inscriptions inédites de Béotie* par M. P. Decharme, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes (1868, in-8°, Extr. des *Arch. des Miss. scientif.*).

4° — 5° Deux thèses soutenues devant la Faculté des lettres de l'Académie de Paris par M. De Tréverret, agrégé des classes supérieures, ancien élève de l'Ecole normale : I. *Du Panégyrique des saints au XVIIe siècle* (Paris, 1858, in-8°). — II. *Quæ in Attica republica partes a scenicis scriptoribus vulgo defensæ fuerint* (Paris, 1868, in-8°).

6° *Travaux archéologiques extraits des Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon* (Lyon, 1868, gr. in-8°, 2 ex. accompagnés d'une lettre de M. Martin Daussigny dont il est donné lecture).

7° *Les Normans dans le Noyonnais (IXe et Xe siècles)*, par M. Peigné Delacourt (Noyon, 1858, in-8°.)

8° *Richars li biaus*, roman inédit du 13e siècle, en vers. Analyse et fragments publiés pour la 1re fois d'après un ms. de la Bibliothèque de l'Université de Turin, par C.-C. Casati, archiviste-paléographe (Paris, 1868, in-12).

9° *Les Archives du consulat général de France à Alger* : recueil de documents inédits, etc., par Albert Devoulx (Alger, 1865, in-8°).

10° *Journal asiatique* : février-mars, 1868.

11° M. le conseiller André adresse, par une lettre, un 2e exemplaire de son *Catalogue raisonné du musée d'archéologie de la ville de Rennes*, recueil admis au concours des antiquités de la France pour 1869.

M. Quicherat fait la 2e lecture de son mémoire « *sur le fragment prétendu du poëte Turnus* », lecture qui donne lieu à un échange d'observations entre l'auteur et plusieurs membres.

Séance du vendredi 12.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message, en date du 11 juin, M. l'amiral Ministre de la Marine et des Colonies transmet à l'Académie ses remercîments pour celles de ses publications qu'elle a mises à la disposition du département qui lui est confié. — Le bibliothécaire du Ministère de la Marine est chargé de retirer ces ouvrages.

M. le Président informe l'Académie que la prochaine séance trimestrielle de l'Institut aura lieu le mercredi 1er juillet. — La désignation du lecteur qui doit y représenter l'Académie aura lieu vendredi 19 courant.

Sont offerts à l'Académie :

1° A titre d'hommage, par M. Ritschl, associé étranger, à Leipzig, le vol. II de ses *Opuscula philologica* (*ad Plautum et grammaticam latinam spectantia*) Lips., 1868, in-8°.

2° Par M. de Witte, *Le génie des combats de coqs*, dissertation lue à l'Académie et extraite de la *Revue archéologique* (in-8°, avec une planche).

3° Par M. Jourdain, *Doutes sur l'authenticité de quelques écrits contre la Cour de Rome, attribués à Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln* (Extr. des *Comptes rendus de l'Académie*, in-8°).

4° Par l'Académie impériale des sciences de Vienne : — I. *Sitzungsberichte* (*Philosophisch-historische classe*) : LVI Band, Heft 3 et LVII Band, H. 1. — II. *Archiv fur österreich. Gesch.* XXXVIII Band, H. 2 :

XXXIX Band, II. 1. — III. *Genesis und Exodus nach der Milstäter Handschrift* von Jos. Diemer (2 vol. in-8°, 1862). — IV. *Il Dante Ebreo ossia il picciol Santuario, poema didattico*, etc. dal Rabbi Mosè di Rieti' etc., d'après les mss. par le Dr J. Goldenthal (Vienne, 1851, in-12). — V. *Monumenta linguæ palæoslovenicæ e cod. Suprasliensi*, ed. F. Miklosich (Vindob., 1851, 1 vol. in-8°). — VI. *Die Kechua Sprache* von J. J. v. Tschudi, grammaire et lexique (3 parties en 2 vol. in-8°, Vienne, 1853). — VII. *Las historias del origen de los Indios de esta provincia de Guatemala*, traduites de la langue quiché par le R. P. Fr. Ximénès, etc., et publiées avec diverses additions, par le Dr C. Scherzer (Vienne, 1857, in-8°). — VIII. *Geschichte Wassaf's persisch* herausg. und deutsch übersetzt von Hammer-Purgstall (Wien, 1856, in-4°). — IX. *Regesten zur Gesch. der Markgrafen und Herzoge Österreichs aus dem Hause Babenberg*, von Andreas v. Meiller (Wien, 1850, in-4°). — X. *Recueil d'itinéraires dans la Turquie d'Europe; détails géographiques*, etc., par le Dr Ami Boué, de l'Académie impériale des sciences de Vienne. — XI. *Das Verbruderungs-Buch des Stiftes S. Peter zu Salzburg* (8e-13e siècle), avec des éclaircissements de Th. G. v. Karajan, etc. (Vienne, 1852, in-f°). — XII. *Die Grotten und Höhlen von Adelsberg*, etc. von Dr Ad. Schmidl (Wien, 1854, in-8°) avec un fascicule de pl. in-f°. — XIII. *Die antiken Cameen des K. K. Munz-und Antiken-Cabinettes in Wien*, beschr. von Jos. Arneth (grand in-f° mit 25 Kupfertaf.). — XIV. *Die cinque-cento Cameen und Arbeiten des Benvenuto Cellini und seiner Zeitgenossen im K. K. Munz-und Antiken Cabinette zu Wien*, beschr. von demselben (Ibid. 1858, in-f°, mit 23 Tafeln). — XV. *Die antiken Gold-und Silber Monumente des K. K. Munz-und Antiken Cab. zu Wien*, beschr. von demselben (grand in-f°).

5° Par M. Léon de Rosny, *Sur la géographie et l'histoire de la Corée* (Extr. de la *Revue orientale*, br. in-8°).

6° *Histoire des Orientalistes de l'Europe, du XIIe au XIXe siècle*, précédée d'une *Esquisse historique des études orientales*, par Gust. Dugat (Paris, 1868, in-12).

7° *Revue archéologique* : juin 1868.

8° *Annales de philosophie chrétienne* : avril 1868.

9° *L'Investigateur*, etc.: mars et avril 1868.

10° M. le Président fait hommage d'un recueil épigraphique intitulé : *Lettre à M. Henzen sur quelques inscriptions inédites de Valachie et de Bulgarie (Provinces de Dacie, de Mesie et de Scythie)*, par M. Ern. Desjardins (Extr. des *Annales de l'Institut de correspondance archéologique de Rome*, 1868).

11° M. Ravaisson fait hommage, au nom de M. Léon Pagès, du *Dictionnaire japonais-français*, traduit du *Dictionnaire japonais-portugais*, composé par les missionnaires de la Compagnie de Jésus, et revu sur la traduction espagnole du même ouvrage rédigée par un Père Dominicain (Paris, Firmin Didot, et au Japon, à la Procure des missions étrangères, 1868, 4 livr. grand in-8°).

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport fait par M. Guessard, au nom de la Commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés pour le concours du prix Gobert en 1868.

M. Renan, rapporteur de la Commission chargée d'examiner le mémoire unique envoyé au concours du prix annuel à décerner en 1868 sur cette question : « *De la lutte entre la philosophie et la théologie des Arabes au temps de Gazzali et de l'influence que cette lutte a exercée sur l'une et sur l'autre* », lit le rapport suivant :

« L'Académie a reçu sur cette question un seul mémoire avec la devise : « *Se moquer de la philosophie c'est vraiment philosopher.* » — C'est un travail savant, dont l'auteur, arabisant exercé, paraît très-versé dans la philosophie arabe et que la Commission aurait volontiers récompensé, si l'auteur ne s'était pas trop exclusivement attaché à l'analyse des ouvrages de Gazzali, nom que l'Académie n'avait inséré dans le programme que pour indiquer une époque et un terme. L'Académie avait en vue, avant tout, l'histoire de la lutte des écoles philosophiques et théologiques des Arabes d'Orient, qui s'est terminée par la défaite de la philosophie. Non sans regret, la Commission a pensé qu'on ne pouvait couronner un écrit qui, malgré ses rares mérites, répondait si peu au but qu'elle s'était proposé. — Elle remet la question au concours, espérant que l'auteur du mémoire qui lui a été présenté voudra reprendre et compléter son travail.

» Pour plus de clarté, la Commission modifie ainsi les termes de la question :

« *Faire l'histoire de la lutte entre les écoles philosophiques et les écoles théologiques sous les Abbasides ; montrer cette lutte commençant dès les premiers temps de l'islamisme avec les Moazelites, se continuant entre les Ascharites et les philosophes, et se terminant par la victoire complète de la théologie musulmane. Exposer les méthodes dont se servaient les deux écoles et la manière dont les théologiens ont emprunté les procédés de leurs adversaires. Montrer l'influence que le soufisme a exercée à plusieurs reprises sur ces luttes ; mettre en lumière les circonstances principales qui ont pu contribuer à la ruine de la philosophie dans le khalifat d'Orient.* »

Un doute s'élevant sur la date que la Commission a entendu fixer pour la prorogation du concours demandée par elle (soit

1869, soit 1870), l'Académie ajourne sa décision à la prochaine séance.

La séance redevient publique.

M. de Wailly continue la première lecture de son *Mémoire sur la langue de Joinville*.

Séance du vendredi 19.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

L'Académie se forme en comité secret.

Consultée sur la proposition de la Commission du prix ordinaire, l'Académie adopte à la majorité des voix le délai (jusqu'au 31 décembre 1870) que cette Commission a demandé, à cause de l'importance de la question considérée en elle-même, et des longues et laborieuses études réclamées par le programme dans sa rédaction actuelle.

M. Renier lit le rapport au nom de la Commission chargée de juger le concours relatif à la question des *Flottes romaines*.

Les conclusions de ce rapport, lequel propose de remettre la question au concours pour l'année 1870 (fin de l'année 1869), sont adoptées à l'unanimité.

La séance redevient publique.

M. le Secrétaire perpétuel rappelle les conclusions que la Commission du prix Gobert a soumises, dans la dernière séance, à la décision de l'Académie, à savoir, de décerner le 1er prix, pour l'année 1868, à M. Léon Gautier, auteur de l'ouvrage intitulé « *Les Épopées françaises : Étude sur les origines et l'histoire de la littérature nationale* (t. I et II) », et le 2e prix à M. Francisque Michel pour le tome I de son *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux, principalement sous l'administration anglaise*.

Le scrutin est ouvert pour le 1er prix. Sur 38 membres inscrits

et votants, M. Léon Gautier obtient 35 voix, contre 3 données à M. Olleris, lauréat de l'an dernier. — M. le Président déclare en conséquence que l'Académie décerne le 1er prix de la fondation du baron Gobert à M. L. Gautier.

Un deuxième scrutin s'ouvre pour le second prix. Il y a 33 votants. M. Fr. Michel obtient 32 voix. Un billet blanc a été déposé dans l'urne. — M. le Président déclare le 2e prix décerné à M. Fr. Michel.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Littré, la 19e livraison de son *Dictionnaire de la langue française* (NOI-PAC).

2° Au nom de M. H. Martin, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, l'ouvrage intitulé « Galilée, *les droits de la science et la méthode des sciences physiques* » (Paris, 1868, in-12) : « ouvrage, dit M. le Secrétaire perpétuel, qui attache un titre de plus au nom de l'auteur devant l'Académie et l'Institut tout entier. »

3° M. A. Devoulx, conservateur des archives arabes de l'enregistrement et des domaines à Alger, adresse, avec un second exemplaire de son livre sur les *Archives du consulat général de France à Alger*, deux opuscules : I. *Le Raïs Hamidou, notice historique sur ce célèbre corsaire algérien* (Alger, 1859, 1 vol. in-12); — II. *Le livre des signaux de la flotte algérienne* (*Ancienne Régence*), traduit et publié par le donateur (Alger, 1868, 1 cahier in-8° lithogr., 2 ex.).

4° *Actes de la Société d'ethnographie :* t. II, 14e livr.

5° M. Laboulaye fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé « M. Pardessus, *sa vie et ses œuvres* », par Henry Eloy, docteur en droit, substitut du procureur impérial à Lyon, étude à laquelle l'Académie de législation de Toulouse a décerné une médaille d'or au concours de 1866 (Paris, 1868, in-8°). — M. Laboulaye fait ressortir le caractère et les mérites de ce travail sur « un savant jurisconsulte et un homme de bien, dont l'Académie honorera toujours la mémoire, comme il lui porta la plus vive et la plus reconnaissante affection jusqu'à son dernier jour. »

6° M. De Vogüé fait hommage, au nom de M. l'abbé Valentin Dufour, sous-bibliothécaire de la ville de Paris, d'un petit volume intitulé « *Une question historique* (1720-1868) », dédié à la mémoire d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, et qui renferme la dissertation historique « *sur l'inter-*

diction de la viande de cheval », trad. du latin de J.-G. Keysler, de la Société royale de Londres (in-8°).

L'Académie passe à la désignation d'un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle du 1er juillet. — Est désigné, à la majorité, M. Hauréau pour lire, à la séance dont il s'agit, le morceau intitulé « *Histoire d'un avertissement au lecteur.* »

M. de Wailly continue la première lecture de son *Mémoire sur la langue de Joinville.*

Séance du vendredi 26.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu, et la rédaction en est adoptée.

Lecture de la correspondance officielle.

Par une lettre en date du 22 juin, M. l'administrateur général, directeur de la Bibliothèque impériale, remercie l'Académie de la mesure qu'elle a prise en décidant que la copie de la *Chronique de Primat*, faite par ses ordres et à ses frais au Musée Britannique pour la publication des *Historiens de la France*, serait déposée au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale. — Cette mesure a reçu son exécution.

L'Académie se forme en comité secret.

M. de Saulcy, Président de la Commission de numismatique, pour le concours de 1868, fait le rapport verbal qui suit :

« La Commission du prix de numismatique est à l'unanimité d'avis de donner le prix à M. le chevalier de Promis, conservateur des médailles à Turin, pour les excellents travaux qu'il n'a cessé de publier depuis de longues années et dont le dernier volume a paru depuis le commencement de l'année 1868. »

L'Académie adopte les conclusions de ce rapport.

La séance redevient publique.

M. de Wailly a la parole pour continuer la première lecture de son *Mémoire sur la langue de Joinville.*

Sont présentés par le Secrétaire perpétuel les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Garcin de Tassy, l'ouvrage intitulé « *Les auteurs hindoustanis et leurs ouvrages, d'après les biographies originales* (2e édition) », Paris, 1868, in-8°.

2° Au nom de M. Miller « *Examen du livre de* M. Wescher intitulé POLIORCETIQUE DES GRECS » (Extr. du *Journal des savants*, 1868, in-4°).

3° Au nom de M. Michel Amari, correspondant de l'Académie, *Storia dei Musulmani di Sicilia*, t. III, 1re partie (Florence, 1868, in-8°).

4° De la part de M. Théodule Deveria, *Le papyrus judiciaire de Turin et les papyrus Lee et Rollin, étude égyptologique* (Paris, 1868, in-8° avec 7 pl. — Extr. du *Journal asiatique*).

5° *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France* : fin de l'année 1867.

6° *Revue numismatique* : janvier-avril 1868.

7° *Revue archéologique du midi de la France* : vol. II, n° 4.

M. Heuzey commence la lecture, en communication, d'un Mémoire intitulé : « *Le sanctuaire de Bacchus Tasibasteanus dans le canton de Zikhna (en Thrace).* »

MOIS DE JUILLET.

Séance du vendredi 3.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message en date du 29 juin, M. le Sénateur Préfet de la Seine soumet à l'examen de l'Académie un projet d'inscriptions destinées à représenter, par une disposition nouvelle de celles qui existent et par un complément nécessaire, les quatre époques de l'édification de l'Hôtel de Ville de Paris : 1° sous François Ier, 2° sous Henri IV, 3° sous le règne de Louis-Philippe, 4° sous celui de Napoléon III. Lecture est donnée des inscriptions, lesquelles sont renvoyées, suivant l'usage, ainsi que la lettre de

M. le Préfet qui les accompagne, à la Commission des inscriptions et médailles.

M. Francisque Michel, correspondant de l'Académie, écrit, en date de Cambridge, King's College, 2 juillet, pour témoigner à l'Académie sa gratitude de la nouvelle distinction dont elle l'a jugé digne en décernant au premier volume de son *Histoire du commerce de Bordeaux* le second des prix fondés par le baron Gobert.

M. DE WAILLY termine la première lecture de son *Mémoire sur la langue de Joinville*.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Etudes critiques et exégétiques sur les Perses d'Eschyle*, par Ch. Prince, docteur et professeur (Neuchâtel, 1868, 1 vol. in-8°), hommage de l'auteur à l'Académie transmis par M. EGGER.

2° M. H. Cavaniol offre, par une lettre datée de Chaumont (Haute-Marne), 29 juin, pour la Bibliothèque de l'Institut, l'ouvrage, plus romanesque que scientifique, intitulé : NIDINTABEL. — *La Perse ancienne* (Paris, 1868, in-8°), avec cette épigraphe : « *Celui-ci est* « .... *Nidintabel qui a fait un mensonge ; il disait ceci : Je suis Nabukhadanachara, fils de Nabonis, et je suis le roi de Babylone*..... » Inscr. de Bi-Sutoun.

3° *Dictionnaire étymologique des noms propres d'hommes*, etc., par M. Hecquet-Boucrand (Paris, 1868, 1 vol. in-8°), avec une lettre d'envoi.

4° Deux opuscules, en double exemplaire, accompagnés d'une lettre, par M. Alexandre Hahn, greffier de la justice de paix de Luzarches : I. *Notice archéologique et historique sur le canton de Luzarches*, avec une carte (Extrait de l'*Annuaire de Seine-et-Oise*, in-12). — II. *Monuments celtiques des environs de Luzarches* (Extrait des *Bulletins de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire*, de 1865), in-8°.

5° M. L. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône, adresse, par une lettre du 1er juillet, les sept premières feuilles imprimées de son *Essai sur les monnaies frappées en Sicile par Charles Ier, comte de Provence*, envoyé en manuscrit pour le concours de numismatique de 1868. Il y joint un *Essai*, de 1867, *sur les monnaies siciliennes de Charles Ier*.

6° *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest* : 1er trimestre de 1868.

7° *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* : 6e série, t. IV, 2e livraison.

8° *Catalogue méthodique de la Bibliothèque de la ville de Boulogne-sur-*

Mer : Livres imprimés (Boulogne-sur-Mer), 1865, 2 vol. in-8°, plus un premier supplément en deux volumes également.

9° *Revue historique de droit français et étranger* : mars et avril 1868.

10° *Le cabinet historique* : avril et mai 1868.

11° *Bulletin annuel de la Société protectrice des animaux*, fondée à Alger sous le patronage de S. Exc. le maréchal de France duc de Magenta : 3e livraison (Compte-rendu des travaux pendant l'année 1867), br. in-8°.

M. Robert, correspondant de l'Académie, lit en communication une *Notice sur Rosmerta et Mercure*, appuyée sur trois monuments de l'est de la Gaule.

Cette lecture donne lieu à diverses observations.

M. Renier pense que *Rosmerta* était identifiée par les Gaulois avec *Maia*, mère de Mercure, et que c'est là ce qui explique l'association de cette déesse avec Mercure sur les monuments dont il s'agit.

Suivant M. Maury, il est très-difficile de reconnaître à quelle divinité romaine répondait une divinité gauloise. Ainsi l'on a cru pouvoir identifier avec Mercure plusieurs dieux gaulois ou germains, et il en a été de même pour les déesses. *Rosmerta* pourrait bien n'être qu'une déesse mère, comme il y en avait beaucoup dans la théogonie des habitants de l'est de la Gaule.

M. Heuzey termine la lecture du mémoire suivant :

Le sanctuaire de Bacchus Tasibastenus dans le canton de Zikhna (en Thrace).

« La question de la nationalité des anciennes populations de la Thrace, de leur langue, de leurs usages, de leurs croyances religieuses et de leur histoire, mérite entre toutes d'occuper gravement le voyageur qui pénètre dans cette région encore peu connue. La curiosité est naturellement éveillée par l'importance ethnographique d'une race humaine qu'Hérodote considérait comme la plus nombreuse du monde antique après les Indiens. Il ne peut oublier non plus l'influence que cette race, de l'aveu même des anciens, paraît avoir exercée, aux temps anté-historiques, sur le premier développement d'une musique rudimentaire et de certaines formes de l'enthousiasme poétique et religieux, au sein des tribus grecques. D'un autre côté, ce que l'on sait de l'incorrigible barbarie et de la perpétuelle enfance où se sont obstinées les peuplades de la Thrace, jusqu'au moment où elles ont été absorbées dans la vaste unité romaine, lui laisse peu d'espérance de retrouver sur les monuments quelques vestiges d'une nation qui en a si peu laissé dans l'histoire. Le sang même des anciens Thraces paraît s'être perdu dans l'épais amalgame de tribus, d'idiômes et de croyances diverses, qui a formé au moyen-âge les races

bulgare et valaque. Aussi, malgré les progrès de l'érudition moderne, les questions qui se rapportent à ce peuple sont-elles restées fort obscures, et quelques mots de son vocabulaire, dispersés dans les auteurs, ont seuls permis de supposer qu'il appartenait à la grande famille indo-européenne.

Ces réflexions me venaient à l'esprit lorsque, parcourant les villages de la vaste plaine de Philippes, je retrouvais uniquement sur mon passage l'empreinte des civilisations romaine et macédonienne, sans découvrir aucun vestige des premiers maîtres du pays, des véritables indigènes. Cependant, en m'avançant dans l'intérieur des terres, vers la limite montagneuse où les paysans bulgares remplacent les grands propriétaires turcs et les Grecs, vignerons ou marchands, du littoral, je fus heureusement surpris de commencer à rencontrer, contre mon attente, quelques monuments qui, sous l'enveloppe grecque ou latine, appartenaient réellement à l'antique population thrace et permettaient de remonter jusqu'à elle. Ces monuments sont de simples inscriptions funéraires, trop peu nombreuses encore pour qu'il soit possible d'en tirer grand parti ; mais je suis persuadé, d'après des indications recueillies sur les lieux, que l'explorateur qui pénétrerait plus avant dans la région de la Roumélie habitée par les Bulgares, ferait une ample moisson de ces inscriptions thraco-grecques et thraco-romaines, dont j'ai découvert, je crois, les premiers échantillons : c'est une des chances heureuses que je souhaite à notre jeune collègue de l'Ecole d'Athènes, M. Dumont, qui est justement parti pour visiter ces contrées.

J'ai déjà publié, pour prendre date, quelques-uns de ces textes épigraphiques, mais sans les faire suivre d'aucun commentaire. En les réunissant ici et en les accompagnant de quelques réflexions d'ensemble, je désirerais surtout attirer sur ces curieux monuments l'attention de l'Académie et les signaler aux savants que la connaissance des langues de l'Orient et l'étude approfondie de la philologie comparée rend capables de jeter quelque lumière sur un point aussi obscur de l'archéologie antique.

Comme je me renseignais auprès des primats grecs de Drama sur les antiquités de la contrée environnante, ils me citèrent pour une merveille des *marbres* d'une dimension extraordinaire, couverts, disaient-ils, de *lettres franques*, qui se trouvaient au village de *Reussilova*, dans le pays de *Zikhna*. Je compris qu'il s'agissait de quelque grande inscription latine et je résolus sur-le-champ de faire une reconnaissance dans cette direction.

Le *Khasa* de Zikhna est un district montagneux situé à une petite demi-journée de Drama, dans la direction du nord-ouest, entre cette ville et celle de Sérès. Le point vers lequel je me dirigeais plus particulièrement est un enfoncement entre de hautes montagnes, qui forme à la fois la partie la plus septentrionale de ce canton de Zikhna et le coin le plus retiré de la grande plaine de Philippes. Le fond de cette espèce de golfe est barricadé par les pentes roides et les crêtes neigeuses du *Boz-dagh*; au nord se dresse le mont *Ouchti-Thodoro*, dont le pic, également couvert de neige, se rattache au rideau de hauteurs qui s'étend jusque derrière Drama; au sud, règnent des montagnes plus basses, mais encore abruptes, sous les noms divers de *Tchatalka*, de *Beslep* et de *Sakhdem*. Dans les deux angles, formés par la rencontre du Boz-dagh et des chaînes latérales, s'ouvrent deux cols profondément échancrés, celui du nord, commandé par le village de *Kalopodi*, donne passage à une route qui conduit à *Nérokop*, ville de Valaques, située dans une vallée fermée, au milieu des montagnes; celui du sud, gardé par le village de *Keurlikova*, laisse passer la route haute qui va de Drama à Sérès, l'antique *Siris* des Péoniens. La

bourgade de *Reussilova*, où je me rendais, est située plus en avant, sur les dernières pentes de la chaîne méridionale.

Le creux de la vallée n'est sillonné que par de minces torrents, mais son ouverture du côté de l'orient est fermée transversalement par le cours d'une rivière assez forte. Elle surgit tout à coup du mont Ouchti-Thodoro, au milieu d'un chaos de roches bizarres, et d'une ceinture d'arbres magnifiques; on assure que ses eaux, traversant la montagne, viennent par un émissaire souterrain de la haute vallée de Névrokop. Cette source merveilleuse est celle que Cousinéry décrit longuement dans son voyage et qu'il nomme la source de l'Angitès. Les habitants l'appellent *Maharas* et appellent *Maharitza* la rivière qui en découle. Quant au nom antique que Cousinéry applique à ces eaux, j'ai fait observer ailleurs que l'*Angitès* d'Hérodote ressemblait trop au *Gangitès* d'Appien, qui traversait le champ de bataille de Philippes, pour en être distingué.

A peine arrivé sur la place publique de Reussilova, je reconnus aussitôt les monuments dont on m'avait parlé à Drama. Au premier coup d'œil on croirait voir deux grands sarcophages, que les habitants ont disposés comme des réservoirs pour contenir les eaux de la fontaine du village. Un examen plus attentif me convainquit que l'un de ces bassins monolithes avait seul un fond, avec une pente ménagée du côté de la tête, comme pour servir d'oreiller; l'autre était ouvert des deux côtés. Ces deux pièces étaient faites pour s'ajuster l'une sur l'autre, et formaient par leur superposition une énorme caisse de marbre blanc, de $1^{m},38$ de large sur $2^{m},83$ de long. L'une des faces porte une inscription en grands caractères; mais cette épitaphe ayant été gravée après l'ajustement des deux moitiés du sarcophage, la troisième ligne, qui se trouvait sur le joint, a beaucoup souffert de leur désunion, et se trouve coupée en deux dans toute sa longueur. Voici ce texte épigraphique, tel qu'il se présente, si l'on suppose les deux pièces remises à leur place.

BITHVS·TAVZIGIS·FIL·QVIET
MACER·AN·L·X·TAVZIES·BITHI·QVI·ET·RV
FVS IIXIV BITHVS TAVZIGIS IIIIIIIVVIIII 6 C
ZIPACENTVS TAVZIGIS·BITHICENTHVS·
CERZVLAE·SABINVS·DIOSCVTHIS·HEREDES·F·C·
IDEM BITHVS DONAVIT THASIS·IIB·PAT·TASIBAST·XCC·ET RVFVS·XC·EX·QVOR·REDIT·ANNV·
ROSAL·AD MONIMENT·EOR·VESCENVR.

Bithus Tauzigis fil(ius) qui et Macer, an(norum) (sexaginta). Tauzies Bithi, qui et Rufus, an(norum) (quatuordecim). Bithus Tauzigis..... h(ic) s(iti) s(unt). — Zipacenthus Tauzigis, Bithicenthus Cerzulæ, Sabinus Dioscuthis, heredes, f(aciendum) c(uraverunt). — Idem Bithus donavit thiasis Lib(eri) Pat(ris) Tasibast(eni) (denarios) (ducentos) et Rufus (denarios) (centum), ex quo(rum) redit(u) annu(o), Rosal(ibus), ad moniment(um) eor(um) vescentur.

« Bithus, fils de Tausix, surnommé Macer, âgé de soixante ans, Tausix, fils de Bithus, surnommé Rufus, âgé de dix-neuf ans, Bithus, fils de Tausix....., sont ici ensevelis : Zipacenthus, fils de Tausix ; Bithicenthus, fils de Cerzula ; Sabinus, fils de Dioscuthès, leurs héritiers, leur ont fait faire ce monument. — Le même Bithus a donné aux thiases de Liber Pater Tasibastenus deux cents deniers et Rufus cent deniers, sur le revenu annuel desquels ces thiases feront un repas auprès du tombeau, au jour des Rosalia. »

Au dessous de Reussilova, se trouvent les ruines d'une vieille église, au milieu desquelles je rencontrai une seconde inscription, qui offre trop de rapport avec la précédente pour être expliquée séparément. Elle est gravée sur un tombeau, présentant la forme d'un autel à quatre faces. Entre la dédicace aux Dieux Mânes, inscrite sur la bande saillante qui couronne le monument, et les autres lignes, on a sculpté en bas-relief un cavalier dardant le javelot, sujet funéraire, presque aussi commun, dans ces régions du nord de la Grèce, que la scène du repas de famille. Un personnage à pied paraît suivre le cheval, comme acolyte, συμπαραθεῖ τῷ ἵππῳ, suivant un usage qui s'est conservé encore de nos jours dans le train des grands seigneurs turcs, mais que l'on trouve déjà figuré sur d'anciens monuments grecs : Pausanias cite notamment un groupe consacré à Delphes par les Pharsaliens, où Patrocle jouait ce rôle auprès d'Achille représenté à cheval (1). Sur notre tombeau thraco-romain, un sanglier s'avance à la rencontre du chasseur, non loin d'un arbre, autour duquel s'enroule un serpent. En voyant une pareille représentation répétée si souvent sur les tombeaux, on ne peut s'empêcher de songer à ces monstres symboliques que le Dante rencontre sur son chemin, dans le prélude de sa descente aux régions infernales. L'inscription est conçue comme il suit :

D · I · M ·

bas-relief

LVCIVS CAESI VICTORI
SERVVS ACTOR·ANL
H·S·E·IDEM·LVCIVSTHI
ASIS·LIB·PAT·TASIEAS
EN · DONAVIT ✱ C

L'abréviation D · I · M · se lit ordinairement *D(eo) I(invicto) M(ithræ)* : le bas-relief du cavalier serait alors un sujet en relation avec le culte de Mithra, ce qui n'est pas en désaccord avec ce genre de représentation. Toutefois, comme de pareilles invocations ne se sont pas encore rencontrées, que je sache, sur des tombeaux, je préfère l'invocation ordinaire aux Dieux Mânes. La formule *Dis inferis manibus* est contestée ; mais dans un pays où les usages grecs étaient très-répandus, elle peut très-bien s'expliquer par une sorte de confusion avec la formule grecque correspondante : θεοῖς καταχθονίοις. Je lis donc :

D(is) I(nferis) M(anibus) — Lucius, Caesi Victori[s] servus actor, an(norum) (quinquaginta), hic (s)itus (est). — Idem Lucius thiasis Lib(eri) Pat(ris) Tasibasten(i) donavit (denarios) centum et.....

(1) Pausan. X, 13, 5.

« Aux Dieux mânes qui sont sous la terre. — Lucius, esclave-intendant de Cœsius Victor, âgé de cinquante ans, est ici enseveli. — Le même Lucius a donné aux thiases de Liber Pater Tasibastenus cent (et tant) de deniers..... »

A côté de ces deux monuments, je citerai encore plusieurs inscriptions de la même espèce, que j'ai déchiffrées sur d'autres points de la contrée environnante.

La première se trouve dans l'église de *Proussotchani*, grosse bourgade bulgare, située à moitié chemin entre Drama et Reussilova. C'est encore l'épitaphe d'un Thrace, écrite aussi en latin, mais en caractères très-grossiers, sur une plaque de tuf brun, à peine taillée. Aussi la restitution en est-elle très-douteuse sur quelques points.

CINTIS·POLVLAE·FIL·SC
APORENVS ·SIBIETVXORISV
AE·SICVBIEIIIFI I ·V·F·C
DI·DVHR·MEIS✳IX VTIXV
SVRISLIVS ADAIAÑ ROSAI
SVBCVRAT ZIPAEMSIIEI
ADARRTERIOLIVSQSNEDIN
I·CII

Cintis, Polulae fil(ius), Scaporenus, sibi et uxori suae sicubie....? v(ivus) f(aciendum) c(uravit). — De di(do navi) her(edibus) meis denarios sexaginta, et ex usuris ejus adaiant(?) (ici quelques lettres douteuses : faut-il adopter le verbe inusité *adalant(ur)*, qui serait pour *vescantur*, ou rétablir *ad monimentum* en rejetant le verbe à la fin?) *Rosal(ibus) sub curat(ione) Zipae msiieiad* encore plusieurs lettres dont je ne puis rendre compte) *arbitrio ejus q(ui) s(upra)* (le reste, indéchiffrable).

« Cintis, fils de Polula, de Scapora, a fait faire ce monument de son vivant pour lui-même et pour sa femme..... J'ai donné et légué à mes héritiers soixante deniers, à la charge d'employer le revenu de cette somme à faire le repas funèbre, le jour des Rosalia, sous la surveillance de Zipa....., à la décision du susdit..... »

A la même classe d'inscriptions, appartient encore une stèle engagée parmi les matériaux qui ont servi à la consolidation d'un petit pont romain de deux arches, jeté sur la Maharitza, dans la partie moyenne de son cours, et connu dans le pays sous le nom turc de *Kadrin-Kupruçu* ou de *Pont-du-Cadi*. On ne peut lire qu'un petit nombre de lettres au commencement de chaque ligne, le reste de la plaque de marbre étant cimenté dans la maçonnerie de l'un des éperons, ajoutés postérieurement aux piles antiques du pont. Mais les caractères, gravés avec soin, laissent deviner des formules analogues à celles des monuments de Reussilova et de Proussotchani.

VBCVR/	[S]*ub curat(ione)*.....
ATVRN	[S]*aturn*[*ina*(?).....
MA	*ma*.....
VIVA	viva [*f(aciendum) c(uravit)*. — *Eadem thiasis*]
EACC	*Bacc*[*hi(?)donat denarios... ex*]

QVO	*quo|rum reditu..... ad moni-|*
MENT	*ment|um.....|*
ROSA	*Rosa|libus.....|*
VESCI	*vesca|ntur.....quod si non|*
FECERINT	*fecerint..... da|*
BVNT·HERE	*bunt here|dibus|.....*

« Sous la surveillance de telle personne, Saturnina...., de son vivant, a fait faire ce monument. — Elle donne aux thiases de Bacchus tant de deniers, afin qu'ils en emploient le revenu à faire un repas..... près du tombeau..... le jour des Rosalia. S'ils n'exécutent pas cette condition, ils donneront aux héritiers.....»

La dernière inscription qui me reste à citer a été trouvée aux environs même de Drama, dans le village de Tchaltadja. C'est le seul de ces monuments qui soit en langue grecque ; mais les caractères, tracés sur une stèle de pierre grise, sont d'une époque romaine assez basse, ainsi que les bas-reliefs qui les accompagnent. Au-dessus de la première ligne, on voit en effet, grossièrement sculptés, trois personnages en buste ; puis l'épitaphe est divisée en deux parties par la représentation ordinaire du cavalier dardant le javelot.

ΤΑΡϹΑϹΒΥΖΟΥΒΡ
ΒΕϹΠΡΟΠΤΟϹ ΟΧΡΙ
ΝΟϹ ·ΕΤΩΝ ·Π ·

ΒΥΖΟϹ ΚΑΙ ΒΕΙΘΥϹ
ΚΑΙΤΑΡϹΑϹ ΠΑΤΡΙ
ΚΑΙΜΗΤΡΙ ΜΕΛΓΙΔ
ΓΝΗϹΙΟΙϹ ΜΝΙΜΗϹ
ΧΑΡΙΝ ΕΠΟΙ ϹΑΝ

Τάρσας Βύζου ὁρ. ὃς (?) πρόπτος (?) Ὀχρῖνος, ἐτῶν ὀγδοήκοντα. — Βύζος καὶ Βείθυς καὶ Τάρσας, πατρὶ καὶ μητρὶ Μελγίδ[ι], γνησίοις, μνήμης χάριν, ἐποί[η]σαν.

« Tarsas, fils de Byzos.... natif d'Okhra, mort à l'âge de quatre-vingts ans. — Byzos, Beithys et Tarsas ont élevé ce monument pour consacrer la mémoire de leur père, ainsi que de leur mère Melgis, tous deux de naissance ingénue. »

Il y a encore dans cette inscription, quelques lettres douteuses, parmi lesquelles on pourrait tout au plus reconnaître le surnom latin de

Promptus. Quant aux multiples questions que soulèvent ces monuments de même famille, elles doivent être examinées solidairement, je vais maintenant essayer de les exposer dans leur ensemble.

II

Parmi les curieux renseignements que contiennent les inscriptions de Reussilova, le fait capital paraît être l'existence, dans le pays de Zikhna, d'un antique sanctuaire du Bacchus thrace, situé au milieu des montagnes, comme le fameux oracle des Besses dans le Pangée et comme cet autre sanctuaire du même dieu, dont la colline de Dionysos, près de Philippes, semble révéler la présence. Mais, dans ce district écarté et sauvage, loin de la mer et des villes grecques de la côte, à l'extrême limite de la colonie romaine, le culte du dieu national avait dû conserver plus longtemps quelque chose de sa forme primitive. Aussi ne faut-il pas s'étonner de lire après le nom tout latin de *Liber Pater*, un surnom inconnu, étrange, celui de *Tasibastenus*. Ce mot, d'après sa terminaison même, me paraît être purement géographique, comme les ethniques *Scaporenus* et Ὀγρῖνος que nous avons cru lire dans les inscriptions de Proussotchani et de Tchaltadja : c'est l'ethnique thrace et asiatique en ηνός, comme Δατηνός, Βιζυηνός, Σεβαστηνός, Τυροδιζηνός. Il faut donc supposer dans ces parages un lieu appelé *Tasibasta*. La longueur et la singularité de ce nom n'ont rien qui doive nous étonner, si nous le comparons à ceux de quelques villes thraces, *Poltymbria*, *Uscudama*, *Bessapara*, *Tyrodiza*. Sans prétendre marquer exactement l'emplacement de la bourgade sacrée, on peut soupçonner que l'espèce de miracle naturel que produit la Maharitza, en sortant toute formée des montagnes voisines, n'avait pas été étranger à l'établissement dans ce canton d'un sanctuaire de la puissante divinité qui, en Thrace, était une sorte de Jupiter, un dieu souverain, largement associé à tous les phénomènes de la nature. En Grèce même, sur le territoire des Argiens, il y avait un mont *Khaon*, couvert d'arbres cultivés, au pied duquel les eaux du lac Stymphale reparaissaient tout-à-coup sous le nom d'*Erasinos*, par un phenomène semblable à celui de la Maharitza : il était consacré à Dionysos, en l'honneur duquel on célébrait une fête appelée *Tyrbé*. On montrait encore, dans la même contrée, un étang, appelé Alcyonia, et réputé sans fond, par lequel le même dieu était descendu aux enfers (1).

Dans le sanctuaire de Tasibasta, la religion du Bacchus thrace a conservé, jusqu'au milieu de l'époque romaine, son antique popularité. Parmi les habitants de la contrée se recrutent encore les thiases sacrés, sortes de corporations particulièrement vouées au culte du dieu. Sans doute l'institution des thiases n'était pas particulière aux Thraces ; il existait dans toute la Grèce des confréries de ce nom, attachées au culte de différentes divinités ; nous en trouvons même en Italie, où une inscription de Pouzzoles, du temps de Caracalla, mentionne un *thiasus Placidianus* (2). Mais, proprement, le thiase était le chœur dansant et hurlant de Bacchus : sous cette forme il était surtout originaire de la Thrace, où les cérémonies bacchiques s'exécutaient, comme on sait, avec une violence d'enthousiasme et une fièvre de délire qui dépassaient

(1) Pausan., II, 24, 6 et 37, 5.
(2) Orelli, *Inscr. lat.*, 6082.

toute imagination. Ce caractère orgiastique n'empêche pas les thiases de Bacchus Tasibastérus d'être organisés comme de véritables confréries, sur le modèle des hétairies grecques et des colléges romains. Nous les voyons ici recevoir des legs, pour célébrer chaque année des repas funèbres, le jour des *Rosalia*. L'usage de manger à certains jours auprès des tombeaux et d'y répandre des roses, n'était pas non plus une coutume renfermée dans la Thrace. Nous retrouvons sur différents points de l'Italie la fête mortuaire des roses, sous ce nom de *Rosalia* et sous celui de *dies rosationis*; les offrandes déposées sur le tombeau sont désignées par les mots *esca et rosa*, *esca rosales*, *propinatio per rosam*. La formule *ad monimentum vescentur* y est également consacrée pour le repas commémoratif. Aujourd'hui encore, dans toute la Roumélie, l'usage des repas funèbres s'est conservé sous sa forme presque antique, et j'ai eu plusieurs fois, pendant mon voyage, l'occasion d'en constater la perpétuité. Un jour, en Thessalie, nous visitions une église isolée, au moment où l'on y faisait l'enterrement d'un enfant : la mère, qui était présente, s'approcha de nous, et, découvrant une corbeille, nous offrit des grains d'orge bouillis et du vin qu'elle versa dans un verre, nous priant d'une voix touchante de manger le pain du mort, τὸ ψωμὶ τοῦ πεθαμένου.

Une autre fois, traversant, le dimanche matin, un canton chrétien de l'Albanie, je m'étonnai de rencontrer sur le chemin des femmes, qui se rendaient à l'église, portant sur leur tête une corbeille, dans laquelle était un broc de vin, du pain, des pastèques et différentes sortes de mets : on m'apprit que c'était le repas des morts qu'elles allaient distribuer dans le cimetière, auprès de la tombe de leurs proches. Enfin, chez les Bulgares des environs de Monastir, il n'est pas d'église, en dehors de laquelle on ne trouve, près de la porte latérale, une série de dalles de pierre, alignées bout à bout et entourées de dalles plus petites : ce sont les tables, toutes préparées, avec leurs siéges, pour les festins funèbres, où s'asseoient, dans un ordre déterminé, les hommes d'abord, les femmes, puis les enfants. On peut juger par ces exemples de la vitalité d'une coutume, qui était répandue dans une grande partie du monde antique. Mais ce que nos inscriptions présentent de particulier à la Thrace, c'est que de semblables cérémonies y sont confiées aux thiases de Bacchus. Cette attribution est, du reste, tout à fait conforme au caractère infernal que nous avons reconnu au dieu des Thraces; elle s'accorde avec des idées plus ou moins grossières d'immortalité qui s'attachaient à son culte et qui le rapprochaient de celui de Zamolxis chez les Gètes. Sans parler de la tribu des Trausi, qui remplaçait les cérémonies funèbres par de véritables réjouissances, tous les Thraces, suivant Hérodote, célébraient les funérailles par des banquets : πανσοίκι τεθάντες ἡδίστα διοχέονται (1). Xénophon nous montre de même les Odrysiens s'enivrant aux funérailles de leurs guerriers morts dans un combat : διαφθείρας τοὺς ἑαυτῶν καὶ πολὺν οἶνον ἐκπώσας ἀπῆλθον (2). Dans aucun pays le caractère bachique des cérémonies funèbres n'était plus prononcé qu'en Thrace, et ces usages expliquent bien le rôle important que jouent les thiases de Bacchus dans nos inscriptions sépulcrales.

Il y a quelque raison de supposer que la fête des *Roses* n'était pas elle-même sans rapport avec la religion locale et primitive de cette partie de la Thrace. Les habitants de la plaine de Philippes cultivaient dans leurs

(1) Hérodote, V, 4 et 8.
(2) Xénophon, *Helléniques*, III, 2, 5.

jardins des roses à cent feuilles qui étaient renommées dans l'antiquité. Théophraste, qui écrit à une époque où la colonie macédonienne était établie depuis peu au milieu des tribus thraces, nous apprend un fait curieux au sujet de ces roses : c'est que les Philippiens en tiraient l'espèce du mont Pangée, de la montagne sainte, qui était comme l'Olympe du Bacchus thrace : ἔνια γὰρ εἶναί φασιν ἃ καὶ καλοῦσιν ἑκατοντάφυλλα· πλεῖστα δὲ τὰ τοιαῦτά ἐστι περὶ Φιλίππους· οὗτοι γὰρ λαμβάνοντες ἐκ τοῦ Παγγαίου φυτεύουσιν· ἐκεῖ γὰρ γίνεται πολλά (1). Pline a noté avec soin ce détail : « *Quam centifoliam vocant, quæ est in Campania Italiæ, Græciæ vero circa Philippos, sed ibi non suæ terræ proventu : Pangæus mons in vicino fert, numerosis foliis ac parvis, unde accolæ transferentes conserunt ipsaque plantatione proficiunt* (2). » Mais une fleur double est ordinairement le résultat d'une culture savante : il est bien probable que ces roses à cent feuilles ne s'étaient pas produites naturellement sur les pentes sauvages de la montagne ; elles avaient dû y être propagées à une époque antérieure. Je ferai remarquer à cette occasion qu'il y avait dans la même zone un autre canton montagneux, renommé par ses roses doubles : c'était le mont Bermios, près de Berrhée en Macédoine, la montagne sainte des Bryges, ces frères européens des Phrygiens d'Asie. Là se trouvaient les jardins sacrés de Midas, dont les roses à soixante feuilles passaient pour une merveille : πέλας τῶν κήπων τῶν λεγομένων εἶναι Μίδεω τοῦ Γορδίεω, ἐν τοῖσι φύεται αὐτόματα ῥόδα, ἓν ἕκαστον ἔχον ἑξήκοντα φύλλα (3). Le nombre 60, comme le nombre 100, ne désigne évidemment en pareil cas que la multiplicité indéfinie des pétales de la fleur ; seulement la quantité illimitée paraît indiquée ici selon le système babylonien de la division de l'unité en 60 parties, ce qui suffirait peut-être pour marquer l'origine orientale de la légende des Bryges. Cette supposition est du reste confirmée par un passage du poète didactique Nicandre, qui nous montre le roi Midas émigrant d'Asie en Europe, et apportant ces roses d'un pays appelé *Odonie* ; quelques-uns ont voulu y voir l'*Edonie*, le canton de la Thrace où se trouvent justement le Pangée et la ville de Philippes.

Πρῶτα μὲν Ὠδονίηθε Μίδης, ἅπερ Ἀσίδος ἀρχὴν
Λείπων, ἐν κλήροισιν ἀνέτρεφεν Ἠμαθίοισιν
Αἰὲν ἐς ἑξήκοντα πέριξ κομόωντα πετήλοις (4).

Je croirais volontiers que les roses du Pangée étaient de même consacrées au Bacchus thrace, qui a tant de rapports avec le Midas phrygien et qu'elles avaient été cultivées originairement dans les jardins sacrés qui devaient entourer le fameux sanctuaire prophétique des Besses dans cette montagne (5). La culture de la rose double passa sans doute, comme

(1) Théophraste, *Historia plantarum*, VI, 6.
(2) Pline, *Histoire naturelle*, XXI, 10.
(3) Hérodote, VIII, 38.
(4) Nicandre, dans Athénée, p. 683.
(5) M. F. Lenormant m'indique à ce propos la présence de la rose sur les monnaies macédoniennes qui portent la légende ΤΡΑΙΛΙΟΝ et qui sont attribuées à la ville de *Tragilos*. Or, *Tragilos* est ordinairement confondu avec la station de *Triulo* de la carte de Peutinger, située à dix milles de Philippi, sur une route qui, partant de cette ville, conduisait dans la vallée moyenne du Strymon et passait au sud de Drabescos.

celle de la vigne, de l'Asie en Europe, par la Thrace et la Macédoine, et cette transmission eut pareillement un caractère religieux qui associa la fleur merveilleuse au culte des dieux du pays.

En poussant jusqu'au bout cette hypothèse, je ne me dissimule pas la fragilité des raisons sur lesquelles elle repose. Mais les détails en apparence les plus futiles, lorsqu'ils offrent entre eux quelque concordance, peuvent donner des indications précieuses dans les causes les plus graves. D'ailleurs, j'ai voulu seulement montrer, sur la foi de nos inscriptions, que certains rites funéraires, que nous trouvons, à l'époque romaine, répandus un peu partout dans l'empire, avaient un rapport particulièrement étroit avec la religion du Bacchus thrace et qu'ils se retrouvent en Thrace comme dans leur patrie primitive.

Les mêmes inscriptions nous donnent aussi quelques renseignements sur la condition des habitants d'origine thrace, à l'époque romaine. Le monument de Bithus et de ses enfants, qui est évidemment le tombeau d'un chef de quelque importance et qui rivalise avec les plus beaux sarcophages romains de la plaine, montre que la population indigène comptait encore dans son sein des familles opulentes et non pas uniquement des gens d'une condition médiocre, comme l'auraient pu faire supposer les grossières épitaphes de Proussotchani et de Tchaltadja. Les Thraces, dans leurs inscriptions, ne se servent pas de leur langue, qu'ils ne paraissent jamais avoir eu l'usage d'écrire : ils emploient le latin, quelquefois le grec. Pour les noms propres, ils ont adopté les habitudes helléniques, ou plutôt leur coutume nationale est sur ce point conforme aux usages de la Grèce : le fils fait suivre son nom de celui de son père et le petit-fils reprend volontiers le nom de son aïeul. Quelques personnages portent, en outre, avec leur nom thrace, un nom romain, comme *Macer*, *Rufus*. Ce surnom peut s'expliquer de deux manières : ou c'est un sobriquet, sous lequel ils sont connus des Romains au milieu desquels ils vivent, ou bien, ce qui serait beaucoup plus curieux, c'est la traduction latine de leur nom thrace; malheureusement les éléments de comparaison manquent pour décider la question. De toute manière, cette concession faite à la population conquérante est beaucoup moins grave que ne le serait l'emploi du *gentilitium* romain. On peut donc en inférer que ces Thraces, malgré la position élevée qu'ils devaient occuper parmi leurs compatriotes, n'étaient pas citoyens romains, et qu'ils étaient restés jusqu'à un certain point fidèles à leur nationalité. Le fait est d'autant plus curieux que l'inscription doit être postérieure au premier siècle de l'empire, si l'on en juge par les quelques caractères liés qu'on y rencontre et par le type allongé de l'écriture. Il semble en outre que les Thraces avaient l'habitude d'ajouter à leur nom celui de la bourgade où ils étaient nés : du moins, je ne puis expliquer autrement le mot *Scaporenus*, dans l'inscription de Proussotchani, et le mot Ὀχρίνος, dans celle de Tchaltadja ; il est naturel d'y voir deux ethniques, qui nous révèlent l'existence des villages thraces de *Scapora* et d'*Okhra*. Si cet usage était confirmé par d'autres monuments, il pourrait être d'un grand secours pour reconstruire l'ancienne géographie du pays.

Il nous reste à faire la liste exacte et raisonnée des noms propres contenus dans nos inscriptions, pour en grossir le vocabulaire, encore si restreint, de la langue thrace. Une observation générale se présente tout d'abord à l'esprit : on voit que ces noms étaient de véritables qualificatifs, qui devaient avoir un sens déterminé ; car ils se combinaient entre eux pour former des noms composés. Ainsi *Bithicenthus* est évidemment un dérivé de *Bithus*, nom très-commun en Thrace, comme *Zipacen-*

thus de *Zipa*, que je crois lire sous la forme simple dans l'inscription de Proussotchani : ils sont composés l'un et l'autre avec la terminaison *centhus* qui rappelle le nom propre *Cintis* de la même stèle.

Examinons maintenant un à un ces noms barbares. Je suis loin de posséder la compétence nécessaire pour rechercher les racines analogues dans les idiomes indo-germaniques qui devaient se rapprocher le plus de l'ancien Thrace ; peut-être même le nombre de ces mots n'est-il pas encore assez grand pour que l'on puisse entreprendre avec fruit une pareille étude. Mais il n'est pas inutile, dès aujourd'hui, de les rapprocher, par un travail préparatoire, des noms de même forme que peuvent fournir l'histoire ou la géographie de ces contrées : c'est ce que je me contenterai de faire.

Bithus, écrit parfois *Bitis* et sur la stèle grecque de Tchaltadja Βείθυς, est, comme je viens de le dire, un des noms le plus communément portés par les Thraces. Tite-Live appelle ainsi un jeune prince, fils du roi Cotys, gardé successivement comme otage par Persée et par les Romains. Les traditions mentionnaient aussi un héros *Bithys*, fils du dieu Mars et de *Sété*, fille du roi thrace Rhésos (1). La peuplade des *Bithyæ*, la rivière *Bithyas*, la ville de *Bithyopolis*, et avant tout la grande tribu thrace des *Bithynes* ou *Bithyniens*, établie en Asie, se rattachent évidemment à la même racine. Je ne reviens pas sur le composé *Bithicenthus*. Dans le nom de *Bithocus*, donné au soldat par lequel s'est fait tuer Mithridate, nous trouvons encore le même radical, associé avec une terminaison qui figure déjà dans les noms des rois odryses *Sadocos*, *Amadocos* (2).

Byzos rappelle un nom géographique célèbre, celui de la ville de *Byzance*, et montre qu'il est bien d'origine thrace, malgré la légende grecque du héros *Byzos*, enfanté sur les rivages de la Corne d'Or par la nymphe *Kéroessa* et nourri par la nymphe *Byzia* (3).

Cerzula, si l'on rétablit la prononciation du C dur, n'est pas sans rapport avec la racine *Kerso*, que l'on trouve à la fois dans le nom du roi odryse *Kersobleptès* (4), et dans celui des divinités cabiriques de Samothrace *Axiokersos* et *Axiokersa* : la terminaison, que nous retrouverons tout à l'heure dans *Polula*, est analogue à la flexion du diminutif dans certaines langues, en latin par exemple et en grec moderne.

A propos de *Cinthis*, je ferai seulement observer qu'il se lit sur une inscription très-effacée et qu'il pourrait très-bien y être écrit par un *e* et par un *th*, ce qui le rapprocherait encore davantage de la terminaison *centhus*, mentionnée plus haut.

Dioscuthès, terminé comme le nom du roi odryse *Miltocythès* (5), fait penser tout d'abord aux mots grecs composés avec le nom de Zeus. Mais une racine de même forme existait aussi dans le Thrace. Pour le prouver, il suffit de nommer deux peuplades de la région qui nous occupe : les Δῖοι de Thucydide et les *Diobessi* de Pline qui semblent avoir ajouté le premier nom à celui des Besses d'Hérodote.

Polula est analogue à *Pollès*, que l'on trouve dans Thucydide, comme

(1) Tite-Live, XLV, 42. Etienne de Byzance, *in* Βίθυα.

(2) Tite-Live, *Epitome*, CII. — Thucydide, II, 29, 67. — Démosthènes, *Contra Aristocratem*, 8.

(3) Hésychius de Milet, *Fragm. hist. grec*, de Didot, IV, 148.

(4) Démosthènes, l. c.

(5) Démosthènes, *Contra Aristocratem*, 169. Cf., *ibid. Smicytnion* et *Smicythès De falsa legatione*, 191.

le nom d'un roi des Odomantes (1) : et à *Poltys*, nom du fondateur thrace de la ville de Poltymbria. La terminaison est semblable à celle des diminutifs latins : nous l'avons déjà rencontrée dans *Cerzula*.

Il n'est pas jusqu'à *Sabinus*, qui, sous une forme toute latine, ne puisse, à la rigueur, représenter un mot thraco-phrygien de la même famille que σαβός *prêtre* et Σαβάζιος.

Tarsas ne peut se comparer qu'au nom d'une rivière de la Mysie, le *Tarsios* (2).

Je ne connais rien d'analogue à *Tauzies*. Pour ce nom, on se contentera de remarquer qu'il ne peut faire au génitif *Tauzigis*, selon les règles ordinaires de la déclinaison latine. Si j'ai bien lu, il faut supposer que l'ouvrier ayant à écrire TAVZIXS, a mis un E pour un X. De même, sur certaines monnaies gauloises, on lit VERCINGETORIXS, et dans une inscription de Samothrace ALEXSANDER (3). Ce n'est qu'une simple variante orthographique dans laquelle le son *x* se trouve représenté par deux lettres, comme dans l'ancien alphabet athénien, le signe X n'étant originairement que le χ grec, valeur qui explique la place de cette lettre dans l'alphabet romain et peut-être même le son qu'elle a conservé dans une des langues néo-latines, en espagnol.

Vient enfin *Zipa*, que nous trouvons à la fois, sous la forme composée *Zipacenthus*, dans la grande inscription de Reussilova, et probablement aussi, sous sa forme simple, dans l'inscription, malheureusement un peu confuse de Proussotchani. Le même radical entre dans *Zipoitès*, écrit parfois *Zibaitès*, nom d'un roi de Bithynie, et se retrouve par conséquent dans *Zibelmios*, qui est aussi le nom d'un roi thrace (4). Cette racine présente ceci de très-intéressant, qu'elle est la seule, qui se rapporte à l'un des rares mots thraces de signification connue, conservés par les anciens et catalogués par Boetticher dans ses *Arica*. Hésychius cite en effet le mot Ζιβυθίδες, comme ayant, chez les Thraces, un sens analogue au grec γνήσιος et comme désignant plus particulièrement les femmes de naissance libre et légitime : Ζιβυθίδες· αἱ Θρᾷσσαι ἢ Θρᾷκες γνήσιοι (5). On remarquera que c'est un mot hybride, à terminaison grecque féminine, recueilli probablement comme beaucoup de mots des lexiques, dans le vocabulaire de la comédie athénienne (6). Je me figure qu'un auteur comique avait mis en scène des femmes thraces, peut-être des femmes d'Athènes d'origine thrace, comme il s'en était introduit quelques-unes, même dans les plus nobles familles, à la suite du grand mouvement de colonisation de la Thrace : et que ces femmes se vantaient plaisamment sur la scène de leur noblesse et de la pureté de leur sang, en habillant à la grecque le terme barbare usité dans leur pays. Quoi qu'il en soit de cette supposition, il est curieux de retrouver parmi nos inscriptions, dans l'épitaphe grecque d'une famille thrace, déchiffrée à Tchaltadja, le mot γνήσιοι employé comme une qualification réclamée par des fils pour leurs parents : πατρὶ καὶ μητρὶ..... γνησίοις. On peut

(1) Thucydide, V, 6.

(2) Strabon, XIII, 587.

(3) Conze, *Reise auf den Inseln des Thrakischen Meeres*, p. 64.

(4) Memnon, dans les *Fragment. hist. grec.* de Didot, vol. III, p. 532. — Diodore de Sicile, XIX, 60 et XXXIV, 24.

(5) Le manuscrit d'Hésychius donne Ζιβυθίδες, avec lacune d'une lettre, ce qui a fait restituer Ζιβυθίδες.

(6) Il y avait une célèbre comédie de Cratinos, intitulée αἱ Θρᾷτται.

en induire que ces γνήσιοι, mentionnés par la stèle de Tchaltadja, formaient en Thrace une classe privilégiée, jouissant seule de certains droits, comme cela était naturel dans un pays toujours soumis au régime primitif du clan et de la tribu. La distinction était d'autant plus importante, que, par suite de l'usage barbare où étaient les Thraces de vendre leurs enfants et de laisser leurs filles vivre, avant le mariage, dans une licence absolue, il devait exister chez eux toute une population de sang mélangé et née en dehors de la famille. C'est un renseignement de plus sur la condition des personnes en Thrace, que nous devons à nos inscriptions. On comprend dès lors que le mot de *Zipa*, qui devait avoir un sens analogue à celui de *noble* ou de *pur*, soit entré naturellement dans la composition des noms propres.

Je n'ai pu faire que l'inventaire des noms thraces contenus dans les inscriptions de Reussilova, de Proussotchani, de Kadrin-Kopruçu et de Tchaltadja. Mais les découvertes que nous réserve encore l'étude comparée des langues peuvent donner un jour une véritable valeur à ces éléments épars et les faire servir à la solution de l'une des questions les plus graves de l'ethnographie antique. »

M. Egger reprend la lecture interrompue du mémoire de M. Zündel, professeur à Zürich, intitulé : « *Un meurtrier de César en Suisse.* »

M. Renier, à l'occasion des Julius d'Avenches, fait observer qu'ils devaient sans doute ce nom à Auguste.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 10.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. Littré, au nom de la Commission du prix Volney, fait le rapport suivant, sur les résultats du concours en 1868.

« La Commission du prix Volney a examiné les ouvrages classés sous les douze numéros suivants et reconnus admissibles au concours ; un treizième a été écarté par la date de sa publication.

1° *Gesammelte Abhandlungen* (1 vol. in-8°, 1866) et *Beiträge zur Baktrischen Lexikographie* (1 vol. in-8°, 1868), par M. Paul de Lagarde.

2° *Du langage. — Essai sur la nature et l'étude des mots et des langues* (1 vol. in-8°, Paris et Leipzig, 1867), par M. Albert Terrien Poncel.

3° *Langue musicale universelle inventée par Fr. Sudre* (1 vol. in-12, 1867).

4° *Origines du patois de la Tarentaise (ancienne Kentronie)*, par M. l'abbé G. Pont (ms.).

5° *Wörterbuch der indogermanischen Grundsprache in ihrem Bestande vor der Völkertrennung* (1 vol. in-8°, 1868), par M. T. C. Auguste Fick.

6° *Choix d'expressions latines avec notes explicatives pour l'intelligence des auteurs latins* (1 vol. in-8°, 1867), par M. H. Battifol.

7° *Grammatik der altbaktrischen Sprache nebst einem Anhange über den Gâthâdialekt* (1 vol. in-8°, 1867), par M. Fr. Spiegel.

8° *The functions of* SI *and* QUI *with special reference to german theories. — The true theory of the subjunctive or the logic of the latin language. — The true theory of the greek negative Μή. — The subjunctive of the Greeks and Latins* (4 vol. in-8°, 1862-67), par M. Gavin Hamilton.

9° *Abrégé de grammaire annamite* (1 vol. in-8°, 1867), par P. J. B. Truong-Vinh-Ky.

10° *Exposé des éléments de la grammaire assyrienne* (1 vol. in-8°, 1868), par M. Ménant.

11° *Histoire naturelle du langage. — Physiologie du langage phonétique. — Physiologie du langage graphique* (1868), 2 vol. in-12), par M. Ad. Dassier.

12° *De pluralium linguæ arabicæ et æthiopicæ formarum omnis generis origine et indole commentatio*, etc. (1867, br. in-8°). — *Essai sur les formes des pluriels arabes* (1867, br. in-8°). — *Quelques observations sur l'antiquité de la déclinaison dans les langues sémitiques* (br. in-8°, 1868), par M. Hartwig Derenbourg.

L'ouvrage intitulé : *Eléments de philologie ou Histoire comparée des langues*, par M. J. Simonet (1866, in-32), n'a point été examiné.

A l'unanimité, la Commission a décerné le prix à la *Grammaire de l'ancienne langue bactrienne*, par M. Spiegel. »

Ces conclusions sont adoptées par l'Académie.

Le prix sera décerné dans la séance publique annuelle de l'Institut, le 14 août prochain.

L'ordre du jour appelle la nomination de deux membres chargés de vérifier les comptes de l'Académie pour l'exercice de 1867.

L'Académie passe au scrutin : MM. JOURDAIN et GUESSARD sont élus.

M. GUESSARD déclarant qu'il est forcé de s'éloigner de Paris et qu'il ne pourra prendre part aux opérations de la Commission, un second scrutin a lieu, par suite duquel M. MILLER est élu à sa place.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. DE ROSSI, associé étranger, le n° 2 (mars-avril) du *Bulletin d'archéologie chrétienne* en 1868.

2° Au nom de M. De Coussemaker, correspondant : I. Les fascicules 1 et 2 du tome III des *Scriptores de musica medii ævi*. — II. *Hôpital et couvent de Saint-Jean à Bourbourg* (Extr. des *Annales du comité flamand de France*, t. X), br. in-8°.

3° Au nom de M. Deschamps de Pas : I. *Note sur quelques chartes concernant l'hôpital d'Aire sur la Lys* (br. in-8°). — II. *Supplément aux jetons d'Artois* (Extr. de la *Revue numismatique belge*), br. in-8°.

4° *Antiquités périgourdines ou Histoire généalogique et archéologique de Villamblard et de Grignols*, etc., par E. Garraud (Paris, 1868, in-8°).

5° *Revue archéologique* : juillet 1868.

6° *Annales de philosophie chrétienne* : mai 1868.

7° *Annales de la propagation de la foi* : juillet 1868.

8° *Revue africaine* : mai 1868.

M. le PRÉSIDENT signale dans le n° 69 de la *Revue africaine*, qui vient d'être présenté par M. le Secrétaire perpétuel, une planche qui ne peut manquer d'intéresser l'Académie et surtout les membres de la Commission des inscriptions sémitiques. — Cette planche contient le fac-simile de quatre inscriptions bilingues (*latines* et *libyques*) qui ont été trouvées près de La Calle. Ces inscriptions sont funéraires, mais dans une au moins on trouve des détails intéressants et qui ne se rencontrent pas souvent : c'est l'épitaphe d'un vétéran qui avait été décoré de récompenses militaires, d'un collier et de bracelets, et qui, après être sorti du service, avait été élevé dans sa patrie à la dignité de flamine perpétuel. — Le même numéro contient encore une autre planche de fac-simile d'inscriptions libyques, mais qui ne sont plus accompagnées de leur traduction en latin.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'une lettre signée des président et secrétaire de l'Académie d'Agram en Croatie, par laquelle

cette Académie nouvellement fondée offre à l'Institut de France les ouvrages suivants « comme premier signe de son existence, en même temps qu'elle lui adresse les premières paroles du salut. » Ces ouvrages sont : I. *Rad Jugoslavenske Akademidje Znanosti i Umjetnosti* (Mémoires de l'Academie Jugo-Slave), fascic. I, II, III (gr. in-8°, Zagrebu [Agram], 1867-68. — II. *Monumenta historica Slavorum meridionalium*, documents relatifs à l'histoire de la Croatie publiés par M. Ivan Kukuljevic Sakcinski (beaucoup sont en caractères glagolitiques), t. I, Agram, 1863, gr. in-8°. — III. *Assemanov ili Vatikanski Evangelistar*, Evangéliaire palæo-slave, trouvé en 1736 à Jérusalem par Assemanni, rapporté par lui à Rome, copié dans cette ville et publié à Agram, en 1865, par le Dr Franjo Rački (1 vol. gr. in-8°). — IV. *Historija Kajižernosti*, etc. Histoire de la littérature serbo-croate, par M. V. Jagić, t. I (jusqu'au XIVe siècle), Agram, 1867, gr. in-8°. — Ces ouvrages ont été transmis par M. Louis Leger, administrateur de la *Revue linguistique* dont M. Egger lit une lettre et présente une brochure intitulée : « *Les Slaves en* 1867 : *Agram et les Croates* » (Extr. de la *Revue moderne*).

M. d'Abbadie, membre de l'Académie des sciences, présent à la séance, fait hommage de l'ouvrage intitulé « *Monnaies des rois d'Ethiopie* (*Nagast de Aksum en Abyssinie*), décrites par Ad. de Longpérier, membre de l'Académie des inscriptions, et *Observations sur les monnaies éthiopiennes*, par Ant. d'Abbadie, membre de l'Académie des sciences (1866, in-8°).

M. de Longpérier, entendu à cette occasion, fait ressortir tout ce que la science, dans cet ordre de recherches, doit au zèle et au savoir de M. d'Abbadie.

M. Laboulaye fait hommage, en son nom et au nom de M. R. Dareste, de leur nouvelle édition du *Grand Coutumier de France* (Paris, 1868, in-8°), et accompagne cette présentation de remarques sur la nature du travail des éditeurs et sur ses difficultés.

M. De Wailly commence la deuxième lecture de son *Mémoire sur la langue de Joinville*.

Séance du vendredi 17.

PRÉSIDENCE DE M. BENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le Secrétaire perpétuel a la parole pour la lecture de son *Rapport* sur les travaux des *Commissions de publication de l'Académie pendant le premier semestre de l'année* 1868.

« Messieurs,

» Je suis heureux de pouvoir constater devant vous aujourd'hui que vos travaux, pendant le semestre qui vient de finir, ont accompli un notable progrès, quoiqu'ils n'aient pas, de tout point peut-être, réalisé les espérances des éditeurs.

» Grâce au zèle soutenu de nos confrères MM. de Wailly et Delisle, le tome XXIII des *Historiens de France* s'est avancé de trente-huit à soixante-seize feuilles tirées ou bonnes à tirer. La copie de tous les morceaux qui doivent entrer dans le volume est livrée ou en état d'être livrée à l'Imprimerie impériale.

» Du tome IV des *Historiens occidentaux des croisades*, dix feuilles sont tirées, six bonnes à tirer, huit en épreuves; le quart du volume est imprimé ou en composition, et la moitié de la copie livrée. MM. Wallon et Ad. Regnier m'assurent que la seconde moitié sera envoyée prochainement à l'imprimerie.

» Les *Historiens orientaux des croisades*, pour la partie arabe, sortent enfin de la phase pénible où les avait laissés la mort de M. Reinaud. Le tome Ier, qui attendait depuis longtemps ses accessoires nécessaires, sera bientôt en état d'être publié par les soins de M. de Slane, assisté de M. Defrémery. Les notes et corrections des extraits d'Abou'l Fedâ et d'Ibn el-Athir sont à l'imprimerie. L'index général du volume y sera bientôt envoyé dans une nouvelle copie, reconnue indispensable. L'introduction se prépare et sera digne, nous n'en doutons pas, du tome et du recueil entier des *Historiens arabes* qu'elle est destinée à ouvrir.

» Le tome Ier des *Historiens arméniens* se fait encore attendre, mais nous avons la confiance que le semestre qui commence ne se terminera pas sans qu'il ait paru. Les deux cahiers de la préface sont imprimés; l'introduction et les index en s'impriment ou se préparent. M. Dulaurier se loue toujours de l'activité de l'imprimerie impériale et nous garantit, par cela même, que la sienne ne restera pas en arrière.

» La suite de l'impression des *Historiens grecs des Croisades* est, pour le moment, en suspens. M. Miller a terminé la quatrième partie des textes et le récit de Nicétas sur la quatrième croisade, condensant ainsi le premier volume jusqu'à la cent vingt-huitième feuille, plus les prolégomènes de M. Hase. D'après les arrangements pris entre les deux collaborateurs et approuvés par la Commission des travaux littéraires pour accélérer la fin de l'ouvrage, il a été convenu : 1° que ce premier volume, comprenant les textes, se complétera plus tard par une dernière partie formée d'extraits historiques de divers auteurs, et que MM. Miller et Alexandre s'occupent à recueillir de concert; 2° qu'une pagination nouvelle étant adoptée pour le second volume, qui doit embrasser l'ensemble des notes sur le premier, M. Miller, avec son activité bien connue, terminera les notes sur le récit de la première croisade par Anne Comnène, dont l'impression est commencée, de telle sorte que M. Alexandre puisse à son tour mettre sous presse, dans le plus court délai possible, celles qu'il a depuis longtemps rédigées sur les historiens de la deuxième et de la

troisième croisade ; 3° qu'ensuite M. Miller fera imprimer ses notes sur Nicétas, pour la quatrième, et que les deux collaborateurs reprendront alors en commun le complément prévu du premier volume et s'occuperont sur le même pied des accessoires qui doivent terminer le tome entier.

» En revenant à nos autres recueils plus précisément nationaux, nous retrouvons le recueil en préparation des *Chartes et diplômes non imprimés des rois de la troisième race*, confié à M. L. Delisle. Pendant le dernier semestre, la collection de copies s'est augmentée : 1° des pièces relevées par M. Luce dans les registres 67 et 68 du Trésor des Chartes; 2° de 37 chartes copiées par M. H. de l'Epinois dans les archives de la Haute-Garonne; 3° de 5 chartes des archives de Loir-et-Cher envoyées par M. Paul de Fleury; 4° de 33 pièces du cartulaire de Saint-Sulpice de Bourges, tirées d'une copie, malheureusement incomplète, de ce cartulaire, qui nous a été communiquée par M. le préfet du Cher.

» Quant à la *Table des pièces imprimées* de notre histoire, continuée par M. Laboulaye, le tome VIII et dernier, sous presse, est parvenu à la vingt-sixième feuille tirée; treize feuilles sont en épreuves ou en composition, huit restent en copie.

» Du tome XVI du *Gallia Christiana*, rien n'a été livré à l'impression dans le cours du dernier semestre. M. Hauréau s'occupe de rédiger les différents *index* de ce tome. Mais tout, hormis ces *index*, est imprimé.

» Forcé de suspendre l'impression du tome XVI, l'éditeur a terminé le tome XV, publication faite par lui, en dehors de l'Académie, comme celle du tome XIV. Mais l'Académie ayant adopté l'ouvrage avec l'auteur, il est bon qu'elle sache que le tome XV, entièrement imprimé, sera publié très-prochainement.

» Pour le tome XXV de l'*Histoire littéraire de la France*, l'impression en est également complète, pour ce qui concerne les notices. Les différentes tables, tant celles qui les précèdent que celle qui les suit, viennent d'être livrées à l'impression.

» Ce volume, considérable, pourra donc paraître avant l'expiration de la présente année. En attendant, la rédaction du tome XXVI se poursuit, et le tiers de ce tome est rédigé.

» Dans la seconde série de nos publications (celles qui, par leur origine, sont entièrement nôtres, comme déjà les *Historiens des croisades*), le recueil des *Notices et extraits des manuscrits* va s'enrichir de deux volumes qui vous seront bientôt présentés. M. de Slane a terminé l'impression de la première partie du tome XXI, contenant la fin de sa savante traduction des *Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun*. La dernière feuille de l'*Index* général doit être tirée en ce moment.

» Pour le tome suivant, le XXIIe, la seconde partie, c'est-à-dire la partie occidentale, consacrée par M. Thurot à nos *Grammairiens latins du moyen âge*, touche aussi de bien près à son terme. Les soixante-trois feuilles du texte sont imprimées ; les additions et rectifications, comprenant deux feuilles environ, sont en épreuve, et le courageux autant qu'habile éditeur m'assure que les tables seront achevées dans le courant du mois.

» En même temps que se complète le tome XXI du recueil, commence à s'imprimer le volume qui complétera, par la partie orientale, le tome XXIIe. Ce volume débute par un Mémoire sur un mathématicien arabe du temps de Saladin, que nous a légué, à son lit de mort, un jeune savant de grande espérance, M. Woepcke, et dont M. de Slane, également versé dans les lettres et dans les sciences de l'Orient, veut bien suivre l'impression.

» Le recueil des Mémoires que vous avez fondé spécialement en faveur des *savants étrangers à l'Académie* a fait de grands progrès dans le dernier semestre. Malgré les difficultés persistantes de l'impression, le tome VIIe, qui, tout entier, doit comprendre le *Syllabaire assyrien* de M. Ménant, s'est lui-même avancé, sauf quelques lacunes qui seront bientôt remplies, de vingt-quatre à trente-huit feuilles tirées ou bonnes à tirer. Plusieurs placards sont en correction et la copie ne manque pas.

» Le tome VIII, première partie, dont l'impression fut entravée, l'an dernier, par des circonstances extraordinaires, a regagné amplement le temps perdu. Ce volume vous sera présenté dans quelques jours, et vous y trouverez, avec le Mémoire de M. Wescher, *Sur les inscriptions inédites de Delphes*, qui a reçu de vous des encouragements si mérités, deux grands Mémoires de M. Th.-Henri Martin, l'un sur la *période sothiaque* des anciens Egyptiens, l'autre, sur la *précession des équinoxes*, considérée au point de vue historique, qui feront honneur à la science française devant toutes les académies de l'Europe.

» En même temps que vient de s'achever cette première partie du tome VIII, la seconde commence à s'imprimer, et deux mémoires me sont déjà parvenus en épreuves.

» C'est, Messieurs, si je l'ose dire, dans la sphère que vous dominez par votre influence, une heureuse émulation du dehors avec le dedans. L'exemple que vous donnez rayonne et fructifie. La première partie du tome XXVI de vos propres Mémoires vous était à peine offerte au commencement de ce semestre même, que s'ouvrait l'impression de la seconde partie, dont trois Mémoires sont sous presse, et tout annonce qu'ils auront prochainement des successeurs. J'ai fait, pour seconder ce mouvement, ce qui m'était permis et commandé par ma situation. J'ai pu enfin, il y a quelques mois, déposer sur le bureau la période de votre *Histoire* qui embrasse les années 1857 à 1860, et remplir une des lacunes de votre Recueil par la publication de la première partie du tome XXIII. Il s'y joindra bientôt un *second supplément* à l'ancienne collection, qui ne formera pas moins de trente feuilles, presque toutes bonnes à tirer, et qui vous rappellera, par le nom de Fréret et par le beau Mémoire sur l'*Origine des Français*, si maltraité et si admiré, les premiers jours vraiment glorieux de nos annales.

» Enfin, grâce au concours toujours si actif et si bienveillant de votre Commission des travaux littéraires, il va m'être donné, j'espère, de combler deux autres lacunes dans deux de vos publications : d'abord celle du tome XXII de la nouvelle série de vos Mémoires, devant contenir la *Table générale* des tomes XII à XXI ; puis la partie française de la *Table orientale* des quatorze premiers tomes du Recueil des *Notices et extraits des manuscrits*, qui formera, avec les *Index* orientaux, depuis longtemps imprimés, la seconde partie du tome XV, dont la première comprend la *Table occidentale*. Les lettres A et B de la table française-orientale sont à l'impression, et les mesures prises récemment, sous votre autorité, me donnent la confiance qu'il en sera bientôt de même pour la table de la seconde décade de vos Mémoires ; elle se prépare sans relâche, comme les précédentes, pour regagner le temps perdu dans des essais infructueux. »

M. Jourdain donne lecture du rapport fait au nom de la Commission chargée de vérifier les comptes de l'Académie pour l'exercice 1867.

Sur la proposition de M. le Président, des remercîments sont votés à la Commission des comptes pour le zèle vigilant dont témoigne son rapport.

M. le Président, au nom de la Commission chargée d'examiner les mémoires adressés pour le concours du prix ordinaire sur les *stèles*, prorogé en 1868, présente les conclusions de cette Commission, en ajournant à la prochaine séance son rapport développé et motivé. Ces conclusions sont de décerner le prix au mémoire enregistré sous le n° 2 et portant cette épigraphe : « Χαῖρε ». Le billet cacheté étant ouvert et l'épigraphe reconnue, M. le Président déclare que le prix est décerné à M. Albert Dumont, membre de l'Ecole française d'Athènes.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *The journal of the roy. asiatic Soc. of Great Britain and Ireland*: New Series, vol. III, part. 4 (London, 1867, in-8°).

2° *L'abbaye de Clairmarais d'après ses Archives*, par M. H. De Laplane (Saint-Omer, 1864-68, 2 vol. in-8°), avec une lettre de l'auteur, lauréat du concours des Antiquités de la France pour son ouvrage sur les *Abbés de Saint-Bertin*, et digne continuateur des travaux de son vénérable père, correspondant de l'Académie, aujourd'hui presque centenaire.

3° *Revue des questions historiques* : 4e année, tome v (1868, in-8°): « revue qui prend une importance de plus en plus marquée pour les études historiques. »

4° M. le Préfet des Landes, ancien Préfet du Lot, fait hommage à l'Académie du Mémoire (petit in-f°) qu'il a fait rédiger à la suite de la découverte d'un oppidum gaulois à Mursins, et des fouilles qui ont été pratiquées sur son initiative. — M. de Saulcy a récemment entretenu l'Académie de cette découverte.

5° *Annales de la Société impériale d'agriculture du département de la Loire*, t. XI, livr. 1 à 4 (1867, in-8°).

6° Deux fascicules détachés de M. le Dr Eug. Robert *sur la création, les silex taillés*, etc. (in-8°).

7° *Congrès international d'archéologie et d'histoire*, organisé par la *Société des antiquaires rhénans*, à Bonn, pour le 14 sept. 1868 (br. in-4°).

8° M. Egger, au nom de l'auteur, M. Saripolos, fait hommage du 2e volume de l'ouvrage (en grec) intitulé : *Système de la législation pénale en vigueur dans la Hellade* (Athènes, 1868, in-8°).

9° M. Maury offre à l'Académie, de la part de M. J.-J. Guiffrey, le livre couronné par elle, ayant pour titre « *Histoire de la réunion du Dauphiné à la France.* » (Paris, Académie des Bibliophiles, 1868, 1 vol. in-8°.)

Séance du vendredi 24.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante de M. le Secrétaire perpétuel :

« Monsieur le Président et cher confrère,

» Le besoin depuis longtemps senti d'un repos quelque peu prolongé et les prescriptions impérieuses du médecin m'obligent à m'éloigner de Paris demain. Veuillez en informer l'Académie et la prier de trouver bon que notre séance publique annuelle soit ajournée au mois de novembre.

» Comme en 1860, et même une fois au moins avant cette époque, dans des circonstances analogues, tout est prévu pour qu'à l'issue des opérations du présent mois et par une publication faite en temps utile, les prix décernés et les prix proposés soient portés à la connaissance des intéressés.

» Notre confrère, M. Wallon, que je délègue, pour le temps de mon absence, aux termes du règlement, veut bien se charger du soin de nos affaires. »

» Veuillez, Monsieur le Président et cher confrère, recevoir ici mes adieux, avec l'expression de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués.

J.-D. Guigniaut,
Secrétaire perpétuel.

En conséquence, M. le Président appelle M. Wallon au bureau.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'Académie, conformément au désir exprimé par M. le Secrétaire perpétuel dans sa lettre, ajourne la séance publique au mois de novembre et décide que le programme contenant les prix décernés et les questions mises au concours sera publié dès que les sujets des prix auront été choisis et adoptés.

L'ordre du jour appelle le choix d'un lecteur pour la séance publique des cinq Académies du 14 août. M. Hauréau est désigné, par 16 voix sur 18 votants, pour lire son *Histoire d'un avertissement au lecteur.*

L'Académie procède à la nomination d'une commission de six membres qui proposera des sujets pour le prix Bordin et pour le prix ordinaire de l'Académie. — Sont élus MM. de Rougé, Egger, Renan, Maury, Delisle et Jourdain.

M. Delisle, secrétaire de la Commission des Antiquités de la France, fait connaître à l'Académie le résultat des délibérations de la Commission :

« Le concours des Antiquités de la France, auquel trente-huit auteurs avaient envoyé leurs ouvrages, a été jugé plus faible que celui des années précédentes, et la Commission s'est vue dans la nécessité de n'accorder que deux médailles et six mentions honorables.

La 1re médaille est décernée à M. Jules Labarte pour son *Histoire des arts industriels au moyen-âge et à l'époque de la renaissance* (4 vol. in-8° et 2 vol. in-4° de pl.).

La 2e médaille à M. l'abbé Pécheur, pour ses *Annales du diocèse de Soissons* (2 vol. in-8°).

La 1re mention à M. Morin pour l'ouvrage intitulé : *L'Armorique au Ve siècle.*

La 2e mention à M. Bladé, pour sa *Dissertation sur les chants héroïques des Basques* (in-8°); — pour son recueil de *Contes et proverbes populaires de l'Armagnac* (in-8°); — pour ses *Mémoires et dissertations concernant l'histoire civile et ecclésiastique de la Gascogne* (ms.); — ses *Etudes historiques sur l'ancien droit de la Gascogne* (ms.) : — et son recueil des *Anciennes Coutumes des Landes* (ms.).

La 3e mention à M. Bruel, pour son *Essai sur la chronologie du cartulaire de Brioude* (in-8°) et son *Etude historique et critique sur les copies manuscrites du grand cartulaire de Brioude* (ms.).

La 4e mention à M. Bascle de Lagrèze, pour son *Histoire du droit dans les Pyrénées* (in-8°).

La 5e mention à M. Duhamel, pour ses recherches *sur les Négociations de Charles VII et de Louis XI avec les évêques de Metz au sujet de la châtellenie d'Epinal* (in-8°).

La 6e mention à M. Martin, pour son *Essai historique sur Rozoy-sur-Serre et les environs* (2 vol. in-8°).

M. le général Faidherbe communique à l'Académie un certain nombre d'inscriptions dont plusieurs bilingues recueillies par lui sur d'anciens tombeaux d'indigènes, dits *tombeaux mégalithiques* en Algérie. Le général a entrepris la recherche et l'examen de ces tombeaux au point de vue de la science anthropologique. Il se propose de déterminer par la comparaison des débris humains qu'on y trouve à quelle race on les doit rapporter. Mais il n'a pas négligé ce que ces monuments peuvent offrir de curieux pour l'archéologie. Dans ces cimetières d'un autre âge on avait jusqu'à présent découvert 12 ou 15 stèles portant des inscriptions libyques. Mais récemment on en a recueilli en une seule fois 25, entre Bone et La Calle, et l'on a l'espoir d'en trouver d'autres qui permettront de les lire et de les interpréter. Les caractères qu'on y voit ressemblent aux lettres dont se servent encore les Touaregs. Plusieurs sont bilingues. Généralement une inscription libyque se joint à une inscription punique. Il y en a quatre qui sont latines et libyques. Elles ont été publiées dans la *Revue africaine*. Quant à l'intérieur des tombeaux, on n'y trouve que fort peu de choses : en fait d'objets de bronze, quelques bracelets, et cela est très-rare.

M. de Rougé demande si, sur les crânes exhumés de ces tombes, il y a encore trace de cheveux. Il rappelle que, du XVe au XIIIe siècle avant l'ère chrétienne, il y eut un développement considérable de populations de race blanche sur la côte d'Afrique. Les monuments d'Egypte les dépeignent avec la couleur rosée, les yeux bleus, les cheveux roux ou blonds. Il serait curieux de trouver dans ces tombeaux la confirmation de ce fait. On y trouverait une preuve des rapports signalés par d'anciennes traditions entre les populations répandues au N. et au S. de la Méditerranée à cette époque.

M. le général Faidherbe dit que les crânes découverts sont complétement nus : et on le comprend, puisque ces tombeaux ne renfermaient pas de cadavres embaumés, de momies comme en Egypte. Il ajoute que, du reste, il y a toujours eu des hommes blonds dans la Kabylie, bien qu'en petit nombre; et les obser-

vations qu'il a faites sur nos tirailleurs indigènes, qui sont des troupes berbères à la façon des mercenaires de Carthage, peuvent en donner approximativement la proportion : elle est de 1 blond sur 80 et de 1 châtain sur 20. Les tombeaux mégalithiques devaient appartenir à toute la population indigène sans distinction de couleurs. M. le général Faidherbe a visité deux nécropoles de cette espèce à Roknia et à Masla. A Masla, les dalles des tombeaux sont plus régulières, mais aucun débris humain ne s'y est conservé. Quelques fragments d'os qu'on y a voulu relever sont tombés en poussière. Il en est tout autrement à Roknia.

M. Desnoyers demande à M. le général Faidherbe si les *tumulus* qu'il y a vus sont disposés en lignes régulières.

M. le général répond qu'on les trouve, non en lignes, mais pourtant dans une certaine symétrie.

M. le Président fait remarquer que, dans l'Aurès, on trouve des *tumulus* plus perfectionnés que dans la Gaule, ajoutant toutefois que la plupart pourraient être de l'époque romaine.

M. Desnoyers demande encore à M. le général Faidherbe s'il lui a été possible de constater quelques relations d'âge entre les monuments mégalithiques et les cavernes dont il a reconnu l'existence dans la même contrée. Ces relations sont jusqu'ici une des questions les plus intéressantes et les plus obscures de l'étude des temps préhistoriques dans tous les pays où ces deux sortes de monuments ont été observés.

M. le général Faidherbe répond qu'il a été trouvé un trop petit nombre d'objets, soit dans les cavernes, soit sous les monuments mégalithiques, pour qu'il lui soit possible d'établir entre eux des relations d'âge avec quelque certitude. Il a seulement constaté que des 3 ou 400 cavernes qu'il a visitées, une centaine avaient servi de tombeaux, que le reste avait servi d'habitations.

M. le Président rappelle à M. le général Faidherbe que l'Académie s'occupe de la publication d'un *Recueil d'inscriptions sémi-*

tiques, et il ajoute que la Compagnie serait heureuse et reconnaissante de recevoir de lui les estampages des inscriptions libyques et puniques qu'il pourra découvrir ; car, sans préjuger du caractère de la langue, une section sera réservée aux textes libyques à la fin de l'ouvrage.

M. Peigné-Delacourt informe l'Académie de la découverte qu'il vient de faire d'un pont de bois long de 900 pieds et large de 12, établi sur le marais de Breuil-le-Sec qui touche au sud au mont de Cren, séparé par une étroite vallée des pentes de la montagne où s'élève Clermont. Ce pont, qui se trouve aujourd'hui recouvert à la hauteur de 50 centimètres environ par la tourbière, est, au dire de M. Peigné-Delacourt, admirablement conservé, et les pièces de bois, dont il présente quelques échantillons à l'Académie, laissent encore reconnaître à l'écorce leur essence. M. Peigné-Delacourt suppose que ce pont aura été jeté sur le marais par César, comme il marchait contre les Bellovaques (*De bello gall.*, VIII, 14). Il met sous les yeux de l'Académie, à l'appui de sa conjecture, divers objets d'industrie romaine trouvés dans le même lieu.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Studj archeologico-topografici sulla città di Bologna*, par M. le comte Giov. Gozzadini (Bologna, 1868, in-4°).

2° *Bulletin de l'œuvre des pèlerinages en Terre Sainte* : n° de juillet 1868.

3° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais* : n°s 56-58.

M. de Wailly continue la seconde lecture de son *Mémoire sur la langue de Joinville.*

M. de Lasteyrie donne lecture, en communication, du morceau suivant :

Essai de restitution d'un des boucliers daces représentés sur les bas-reliefs de la colonne trajane.

« Vers la fin de 1865, l'Académie (elle n'en a certainement point perdu le souvenir) recevait de M. Odobesco, conseiller d'Etat des

principautés roumaines, une fort intéressante communication relative au trésor trouvé à Pétrossa, sur l'un des derniers contreforts des monts Carpathes. L'importance de cette découverte pouvait être appréciée dès lors d'après les très-exacts et magnifiques dessins mis sous les yeux de l'Académie par M. Odobesco. Ces mêmes dessins, placés en regard des objets originaux eux-mêmes, ont figuré à l'Exposition internationale de 1867; et l'on a pu se convaincre encore mieux du caractère vraiment original de la plupart des pièces d'orfévrerie dont se compose le trésor de Pétrossa.

» Ainsi que le faisait observer l'auteur de la communication, ainsi que je m'efforçai de l'établir moi-même dans les quelques mots que je prononçai à cette occasion, on chercherait vainement dans les monuments de l'antiquité classique des analogues à ces pièces d'orfévrerie d'or, la plupart incrustées de grenats, et marquées d'un cachet si particulier. Par contre, nous faisions tous deux remarquer qu'elles présentent comme procédé, sinon comme formes, une analogie complète avec un certain nombre de joyaux bien connus et bien authentiques provenant des conquérants qui s'établirent dans les différentes contrées du midi ou de l'occident de l'Europe, à la suite de l'invasion des hordes parties du nord et de l'est sous les noms d'Ostrogoths, de Wisigoths, de Lombards, de Burgondes, de Francs, de Saxons, etc.

» Cette trouvaille si importante et si imprévue avait un intérêt tout particulier pour moi qui, à propos des couronnes de Guarrazar, avais osé dire, il y a déjà huit ans, que tous les objets de ce même travail, toutes les œuvres de cette orfévrerie d'or cloisonnée, incrustée avec grenats ou verres de couleur, devaient être attribués à l'art primitif des peuples que je viens de nommer, en dehors de toute influence romaine ou byzantine. Qu'on les rencontrât en France, en Italie ou en Espagne, en Suisse ou en Angleterre, ce n'étaient, selon moi, que les produits d'un art d'importation, inconnu avant l'invasion, et dont on ne devait, par conséquent, trouver aucun monument antérieur à cette époque.

» Les découvertes subséquentes pouvaient seules déterminer le

plus ou moins de fondement de cette assertion accueillie d'abord par beaucoup de mes plus doctes confrères avec ce que j'appellerai une courtoise et affectueuse incrédulité.

» Il fut donc bien agréable pour moi de pouvoir constater que la découverte du magnifique trésor de Pétrossa, bien loin de démentir mes prévisions, semblait les justifier dans une assez large mesure, et qu'il en ressortait (du moins à mon avis) des présomptions de plus en plus fortes en faveur de l'opinion que j'avais émise.

» Là se trouvaient, en effet, réunies et simultanément représentées par des spécimens divers, les trois différentes formes sous lesquelles le genre d'orfévrerie dont il s'agit nous était jusqu'alors apparu isolément, c'est-à-dire, le simple cloisonnage, l'incrustation par alvéoles ménagées dans le plein du métal, et le cloisonnage à jour. Et, chose à noter, cette représentation simultanée de tous les différents procédés du même art se trouvait pour la première fois au fond de ces contrées encore peu explorées d'où partirent successivement la plupart des hordes d'envahisseurs auxquels j'attribuais dès lors et j'attribue encore l'importation de cet art spécial dans le reste de l'Europe.

» D'autres découvertes, moins importantes, mais assez nombreuses, ont été faites successivement dans les contrées Danubiennes.

» Le musée de Pesth, si bien représenté à la grande Exposition rétrospective de 1867, y avait envoyé divers spécimens d'orfévrerie d'or cloisonnée, qui prouvent que cette industrie florissait évidemment dans les contrées dont il s'agit à une époque très-reculée. Quant à déterminer exactement cette époque, c'est à quoi l'on ne peut guère arriver que par induction ; car, par eux-mêmes, ces divers objets, y compris le trésor de Pétrossa, ne portent aucune indication de dates certaines (1).

(1) « Le jour même où je lisais ce travail à l'Académie, m'est parvenue de Bucharest une très-intéressante notice sur les antiquités de la Roumanie, publiée par les soins du gouvernement des principautés Danubiennes, et due au même M. Odobesco. Cette notice renferme de très-

» Les monuments proprement dits sont eux-mêmes fort rares dans ces contrées, sauf ceux qu'y purent laisser les Romains, et qui appartiennent, par conséquent, à une civilisation toute différente de celle dont nous cherchons ici la trace. A peine commençons-nous aujourd'hui à bien connaître l'histoire, la filiation des peuples qui vécurent successivement là, sur les confins de la puissance romaine ou, plus tard, de la puissance byzantine. Les Goths, venus du nord, n'y séjournèrent pas longtemps. Les Daces, qui les y avaient précédés, semblent y avoir pris, à un certain moment, de plus solides racines. De ceux-là, nous connaissons du moins quelque chose par les historiens romains, et, bonne fortune plus rare, nous retrouvons leur trace sous une forme pour ainsi dire saisissable dans un monument contemporain auquel l'archéologie moderne peut ajouter un large degré de confiance, la colonne trajane.

» Comme tout le monde, j'ai contemplé bien souvent ce magnifique monument; j'ai bien souvent suivi livre en main cette longue série de bas-reliefs se développant en spirale, où vainqueurs et vaincus sont représentés dans toutes les phases de leurs longs et belliqueux exploits. Ceci, encore une fois, a toute l'autorité d'un monument contemporain. Que les artistes romains aient un peu arrangé les choses à la romaine; qu'ils n'aient pas reproduit avec tout le scrupule de fidélité d'un archéologue exercé certains détails des costumes ou des trophées, c'est possible. Cependant leur œuvre porte en général un grand caractère de vérité; ils avaient leurs modèles sous les yeux, et l'on observe d'ailleurs, dans leurs bas-reliefs, une telle différence d'accoutrements entre les Romains et les Daces, que l'on peut, ce me semble, accepter comme suffisamment vraie, à quelques détails près, la forme donnée par eux aux diverses pièces de l'équipement des vaincus.

» C'est surtout cette conviction qui me faisait étudier naguère,

précieux éclaircissements sur le trésor de Pétrossa, lesquels confirment pleinement son attribution aux Goths qui vinrent occuper ces contrées du IIIe au Ve siècle. »

avec plus d'attention que je ne l'eusse fait peut-être autrefois, les bas-reliefs de la colonne trajane.

» Ceux du piédestal ne sont pas les moins curieux, puisque c'est là que se trouvent entassés, et reproduits sur une plus grande échelle, tous les trophées de la victoire, glorieuses dépouilles des vaincus. Il y a, dans le nombre, beaucoup de boucliers. L'un d'eux a particulièrement fixé mon attention. Je vous demande la permission d'en mettre le dessin sous vos yeux.

» C'est un grand bouclier ovale, décoré au centre d'une sorte de rondelle en relief composée de plusieurs cercles concentriques encadrant cinq ornements symétriques en forme de peltes. De ce centre partent, dans le sens du grand axe, deux nervures rectilignes auxquelles se rattache, de chaque côté, une grosse guirlande serrée de feuilles de laurier. Dans le sens du petit axe, l'espace très-resserré compris entre l'umbo et l'orle du bouclier est occupé presque entièrement par un ornement à deux branches recourbées assez difficile à bien définir, sur lequel je vais avoir bientôt à revenir. Enfin, quatre palmettes symétriques relient les différentes pièces d'ornementation du grand et du petit axe.

» La rondelle centrale et l'ornementation du grand axe n'offrent, dans leur ensemble, rien de bien particulier, et c'est seulement dans quelques-uns de leurs détails que je trouverai peut-être tout à l'heure matière à induction.

» Il n'en est pas de même de l'ornement si caractéristique du

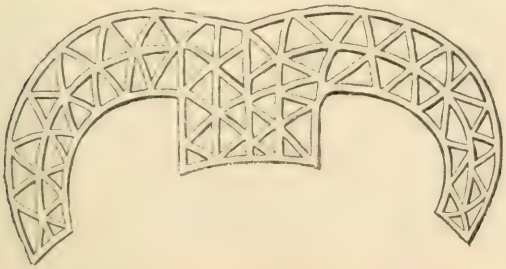

petit axe. Celui-là n'a évidemment rien de classique, rien qui

rappelle l'art romain ou grec. Ou je me trompe fort, ou il appartient complétement à l'art barbare. Mais sa forme générale n'est rien encore. Ce qui me frappe surtout, ce qui doit frapper tous ceux qui l'examineront avec attention, ce sont les détails de sa décoration intérieure, laquelle (j'appelle particulièrement l'attention sur ce point) n'est autre chose qu'un véritable cloisonnage formant un réseau irrégulier de triangles et de quadrilatères irréguliers de toutes formes, absolument semblable au cloisonnage qu'on observe dans les pièces les plus grossières de l'orfévrerie à incrustation de grenats.

» Bien entendu, nous ne trouvons ici aucune indication de la matière. Mais, je le répète, comme décoration, comme forme, l'identité est complète.

» Une fois sur cette piste, certains détails des autres parties du bouclier m'ont également frappé, comme présentant des indices de même nature. Ainsi, l'un des cercles concentriques de l'umbo se compose de deux rangées de dents de loup alternantes, ainsi que cela se voit sur certaines grandes fibules anglo-saxonnes décorées de grenats en table. Le cloisonnage n'y est pas indiqué, il est vrai. Mais de même, sur plusieurs des fibules dont je parle, l'incrustation des verres ou grenats est faite par alvéoles triangulaires sans cloisonnage.

» Enfin, pour revenir à notre bouclier, la même dent de loup se retrouve aussi formant double bordure le long des nervures du grand axe.

» N'y a-t-il pas quelque chose, Messieurs, au fond de tous ces rapprochements ?

» Pour mieux m'en rendre compte à moi-même, je me suis appliqué, je devrais presque dire je me suis amusé, à faire une nouvelle copie du bouclier provenant des trophées de la colonne trajane ; et sur cette nouvelle copie, parfaitement pareille à la première, quant au trait, c'est-à-dire quant à ce que nous donne le monument original, j'ai entrepris, guidé par les indications que je viens de dire, j'ai entrepris de déterminer, au moyen de la couleur, les matières mêmes dont se composait le bouclier ou qui concouraient à sa décoration (toujours en supposant que

celle-ci consistait particulièrement en incrustations de grenats cloisonnés d'or). Quand je parle d'or, il ne peut s'agir ici évidemment que des parties décoratives en relief servant de sertissure ou de cloisonnage au grenat. Le reste du bouclier ne pouvait, dans cette hypothèse même, qu'être doré tout au plus.

» Ma restitution ainsi faite, vous l'avouerai-je, Messieurs, je n'en ai pas été trop mécontent; mon bouclier ne m'a pas paru trop improbable. Et c'est pour cela que j'ose vous le soumettre.

» Il est sage, je le sais, de se tenir en garde contre les entraînements de l'imagination, en archéologie comme en toute autre matière. Aussi n'ai-je pas la prétention de donner comme un fait acquis ce qui n'est réellement qu'une conjecture. Toutefois j'ose dire qu'il y a certainement là quelque chose. Je sens, je le répète, que je suis sur une piste au bout de laquelle j'entrevois des faits intéressants se rattachant à ceux que nous connaissons déjà ; mais l'éloignement et l'obscurité m'empêchent, quant à présent, de les définir avec certitude. Je ne puis pas dire : « voyez ! » je me borne à dire : « regardez avec moi, vous qui avez bonne vue ! Il me semble qu'il y a là-bas quelque chose d'intéressant à étudier. »

» Ce n'est pas la matière employée qui pourrait fournir une objection sérieuse à mon hypothèse. Tout le monde sait que le grenat, et particulièrement le grenat en table, en minces lamelles, est très-commun dans la vieille Germanie et les pays limitrophes, y compris les monts Carpathes.

» On ne peut guère m'objecter non plus cette espèce de contresens qui consiste à couvrir d'ornements si précieux et si fragiles une pièce d'armure destinée au combat; car on sait également que, de tout temps, les chefs barbares ont mis tout leur amour-propre à se couvrir des armes les plus riches, n'épargnant, à l'occasion, ni l'or, ni les pierreries, sans s'inquiéter aucunement de la fragilité d'une pareille décoration.

» J'en pourrais citer comme exemple, entre beaucoup d'autres, divers grands boucliers ovales, décorés d'émaux ou de verres

rouges, publiés dans les *Horæ ferales* de Kemble (1). Mais nous en avons d'autres preuves, qui trouvent encore mieux leur place ici, puisqu'elles nous sont précisément fournies par les monuments les plus connus de cette orfévrerie cloisonnée dont je recherche les origines.

» Les armes de Childéric trouvées dans le tombeau de Tournay, les armes non moins riches découvertes, il y a quelques années, à Pouhans, dans ces plaines de Champagne où vinrent se rencontrer, au Ve siècle, les Goths auxiliaires des Romains et les Huns d'Attila, sont toutes couvertes d'ornements en or cloisonné à incrustations de grenats. Enfin, le musée de Ravenne possède un magnifique spécimen encore inédit de la même orfévrerie, objet évidemment contemporain de Théodoric, où les antiquaires italiens n'ont pas hésité à reconnaître quelques parties de la décoration d'une cuirasse.

» Une objection beaucoup plus sérieuse à mon essai de restitution pourrait être tirée du style de l'ornementation de notre bouclier. Certaines parties de cette ornementation, les guirlandes compactes de feuilles de laurier, les quatre palmettes, la décoration de la rondelle centrale se rattachent évidemment à l'art classique, mais jusqu'à un certain point seulement. En effet, l'élément le plus caractéristique de la décoration centrale affecte, ainsi que je l'ai dit, la forme de la *pelte*, de cet élégant petit bouclier attribué aux Amazones, qui était particulièrement celui des soldats mercenaires de la Thrace désignés par Xénophon sous le nom de πελταστάι (2), forme bien connue des Grecs et des Romains, mais qui n'en est pas moins d'origine barbare. Quant aux guirlandes compactes de feuilles de laurier, elles appartiennent bien sans doute à la décoration classique; mais la courbe irrégulière qu'elles affectent ici, cette espèce d'ellipse aplatie du bout ne se rencontrerait, je crois, dans aucun monument de pur style grec ou romain.

» Tout ce qu'on peut dire de la décoration de ce bouclier est

(1) Planches XIV et XV.

(2) *Hellen.*, IV, 4; V, 12.

donc qu'il présente un certain mélange des éléments de l'art classique et du style barbare. On sent qu'il appartient à une époque et à un pays où la civilisation romaine débordait déjà par un contact habituel sur la barbarie dont elle était limitrophe. Nous n'avons certainement pas là un produit de l'industrie des barbares dans toute sa pureté (si tant est que ce dernier mot puisse s'appliquer à une industrie aussi incomplète), mais nous y pouvons trouver néanmoins quelques traits tout-à-fait caractéristiques de cet art *sui generis ;* et l'un des plus marquants m'a paru être précisément cet ornement bizarre qui, dans le bas-relief de la colonne trajane, porte l'indication si évidente d'un cloisonnage.

» Lors même qu'on me contesterait, comme dénuée jusqu'à présent de preuves suffisantes, l'hypothèse que cette pièce cloisonnée fût en orfévrerie incrustée de grenats, il n'en reste pas moins acquis un fait qui n'est pas, je crois, sans importance ; c'est que, dans la contrée même d'où partirent plus tard les Goths pour envahir le midi de l'Europe, on trouve, dès le IIe siècle, la trace, sinon d'une industrie, au moins d'un style de décoration que ces mêmes peuples ont porté avec eux dans tous les pays sur lesquels s'étendirent leurs conquêtes.

» N'avais-je donc pas raison, Messieurs, de dire que nous sommes là sur une piste intéressante, au bout de laquelle peuvent se rencontrer des révélations d'une grande valeur pour l'histoire d'une branche de l'art dont les origines ont été jusqu'ici fort obscures ? »

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 31.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le Sénateur, préfet de la Seine, écrit à l'Académie pour la remercier des observations qu'elle lui a présentées sur les in-

scriptions destinées à consacrer les époques successives de l'Hôtel de ville et il lui adresse une rédaction nouvelle de la première de ces inscriptions, sur laquelle il appelle de nouveau son examen. — Renvoi de l'inscription à la Commission des inscriptions et médailles.

M. de Rougé, au nom de la Commission chargée de présenter des sujets de prix, lit à l'Académie les trois questions que la Commission propose à son choix pour le prix Bordin et fait connaître les motifs qui ont déterminé ses préférences.

1re Question : Étude des chiffres, des comptes et des calculs, des poids et des mesures chez les anciens Égyptiens.

N. B. Le Mémoire devra comprendre :

1° L'étude comparative des chiffres dans les diverses écritures hiéroglyphique, hiératique et sémitique.

2° L'exposition des méthodes suivies pour les comptes et particulièrement pour la comptabilité publique et l'étude des calculs de divers genres contenus dans les monuments.

3° La détermination de la valeur des poids et mesures et l'étude des procédés d'arpentage et de calcul des surfaces.

On appelle spécialement l'attention sur les renseignements fournis par les nombreux calculs reproduits sur les murailles d'Edfou, sur les registres de comptabilité publique conservés dans les divers musées et en général sur les papyrus et les ὄστρακα contenant des calculs.

2e Question : *Étude historique et critique sur l'École des poëtes grecs qui a fleuri en Égypte depuis la fondation d'Alexandrie jusqu'à la prise de cette ville par les Arabes. Rechercher comment et jusqu'à quel point la poésie grecque a subi dans cette école l'influence des mœurs, des institutions et de la littérature égyptienne.*

N. B. L'Académie recommande à l'attention des concurrents, outre les ouvrages de Théocrite, de Callimaque, de Coluthus, de Triphyodore, de Nonnus, et le Recueil des poésies orphiques, les nombreux poetes épigrammatistes originaires de l'Égypte.

3e Question : *Rechercher l'origine du soufisme, déterminer les éléments étrangers à l'islamisme qui ont pu entrer dans sa forma-*

tion, fixer la date de sa première apparition chez les Musulmans, tracer le tableau des modifications successives qu'il a subies.

L'Académie ayant choisi la 1re question, M. Egger, au nom de la même Commission, présente les trois questions proposées, pour le prix ordinaire, dans l'ordre suivant :

1re Question : Etude sur les dialectes de la langue d'oc au moyen-age.

N. B. Les concurrents s'attacheront à déterminer les caractères de ces dialectes d'après tous les documents existants et surtout d'après les textes diplomatiques dont l'âge et le pays sont exactement connus.

2e Question : *Faire connaître d'après les anciens documents et l'étude des noms de lieux, le domaine et la circonscription du dialecte armoricain du IXe au XVIIe siècle et comparer l'étendue de cette région à celle de la partie de la Bretagne où le bas-breton est encore usité.*

3e Question : *Etude critique et historique sur les écrits du patriarche Photius.*

N. B. L'Académie désire que les concurrents comprennent dans cette étude non-seulement tous les ouvrages publiés sous le nom du célèbre patriarche de Constantinople, mais encore, autant qu'il sera possible, ceux qui sont restés inédits et dont l'indication se trouve soit dans les anciens catalogues des bibliothèques de l'Occident soit dans les relations des voyageurs.

L'Académie, consultée, choisit la 1re question.

M. le Président fait hommage, au nom de M. le général Faidherbe, des photographies des 23 inscriptions libyques dont le général a entretenu l'Académie dans sa dernière séance. — Ces photographies seront renvoyées à la Commission des inscriptions sémitiques et des remercîments adressés à M. le général Faidherbe.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Recherches sur la monnaie romaine depuis son origine jusqu'à la mort d'Auguste*, par le baron D'Ailly : t. II, 2e partie (Lyon, 1868, in-4°).

2° *La chaire française au moyen-âge, spécialement au XIIIe siècle d'après*

les manuscrits contemporains, par M. A. Lecoy de la Marche, ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Paris, 1868, 1 vol. in-8°).

3° *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres, etc. de Lyon : Classe des lettres* : t. XIII.

4° *Ueber die sogenannte* LEUKOTHEA *in der Glyptothek S. Maj. König Ludwigs I*, par le Dr Heinr. Brunn (Munich, 1867, in-4°).

5° *Notice sur les découvertes archéologiques faites récemment au Pirée, avec le texte de deux inscriptions grecques*, par M. Ch. Wescher (Paris, 1868, in-8°. — Extr. de la *Revue archéologique*).

6° *La légende d'Etichon, duc d'Alsace*, par M. Ordinaire de Lacolonge (Bordeaux, 1868, br. in-8°).

7° *Le cabinet historique* : juin 1868.

8° *Annales de philosophie chrétienne* : juin 1868.

M. RENAN présente les trois dernières livraisons (9, 10, 11) du *Dictionnaire chaldéen* de M. le rabbin J. Lévy, de Breslau (Leipzig, 1868). « Depuis Buxtorf, dit M. RENAN, la langue chaldéenne n'avait pas été l'objet d'un travail aussi considérable. Le dictionnaire de M. Lévy embrasse tous les mots des Targums et une partie des mots des écrits rabbiniques composés en chaldéen. Tel qu'il est, l'ouvrage est un service rendu aux études sémitiques. Il est maintenant complet en un volume. »

M. DE WAILLY achève la lecture de son *Mémoire sur la langue de Joinville*.

Cette lecture donne lieu à quelques observations de MM. REGNIER, LABOULAYE, EGGER.

M. EGGER lit, au nom de M. Zündel, la suite de son mémoire intitulé « *Un meurtrier de César en Suisse.* »

MOIS D'AOUT.

Séance du vendredi 7.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique au Président de l'Institut. M. le Ministre annonce qu'il présidera la distribution des prix du

concours général lundi prochain à la Sorbonne et que des places seront réservées pour M. le Président et pour les autres membres qui voudront l'accompagner.

M. Fréd. Godefroy écrit à M. le Secrétaire perpétuel pour lui apprendre que S. Exc. M. le Ministre de la Maison de l'Empereur, par ordre de Sa Majesté, a mis à sa disposition 4,000 fr. sur les fonds de la liste civile pour la continuation de son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, et qu'une allocation semblable pourra lui être faite l'an prochain, selon le degré d'avancement de ses travaux. Son œuvre se trouve désormais assurée. Il remercie l'Académie pour la part qu'elle a eue à ce résultat.

M. le Président annonce que, la séance publique des cinq académies devant avoir lieu vendredi 14, la séance ordinaire de l'Académie sera avancée au mercredi 12.

M. Egger donne lecture, au nom de M. Hignard, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, d'un mémoire intitulé « *Etudes mythologiques. — Le mythe d'Io.* » Ce mémoire est précédé d'une note où l'auteur constate que la dissertation de M. Rich. Engelmann, *De Ione commentatio archæologica* Berol., 1868, in-8°), lui est parvenue deux mois après qu'il avait déposé son mémoire entre les mains du Président de l'Académie ; que d'ailleurs l'objet des deux écrits est tout à fait différent, M. Engelmann s'étant surtout proposé de rechercher et de décrire les monuments de l'antiquité figurée qui sont relatifs à la fable d'Io, et M. Hignard, d'étudier les origines et la formation de cette fable, ce qu'il fait par une étude comparative des témoignages en prose ou en vers que l'antiquité nous a transmis et par la discussion des principales opinions de la critique sur cette célèbre légende.

ANALYSE.

« La fable d'Io est la combinaison de plusieurs fables d'origine très-diverse. Elles viennent de plusieurs point géographiques et procèdent aussi de plusieurs opérations distinctes de l'esprit humain.

» En premier lieu, un mythe antique, peut-être aryen. C'est la

seule partie de cette fable que l'auteur de l'Iliade paraisse connaître. Le géant aux cent yeux, dont le nom semble désigner l'éclat du ciel, surveille dans les prairies du firmament la génisse errante. Hermès, le crépuscule, vient tuer le gardien et lui ravir sa captive en les faisant disparaître tous deux.

» En second lieu, une fable argienne. Une jeune fille de la race des rois a disparu. Son nom, dans la langue sacrée du pays, signifie la lune. Elle devient, par là même, la grande rivale d'Héra, la grande déesse *lunaire*, et par suite, l'amante de Zeus. De là encore sa métamorphose en vache et ses courses désordonnées.

» L'élément égyptien est triple. C'est d'abord ce mot d'*Io* qui est le nom de la lune en Argolide comme aux bords du Nil, et qui, avec le nom d'Apis, avec l'histoire de Danaüs, trahit des rapports très-anciens entre les deux pays. Puis, lorsque Io est devenue déesse lunaire, on la reconnaît dans Isis et on les identifie. De là, les récits qui la montrent abordant en Egypte. Cette partie de la fable est déjà connue d'Eschyle, bien qu'Hérodote n'en fasse pas mention. Enfin, la maternité virginale d'Io a passé aussi des légendes égyptiennes dans la tragédie d'Eschyle. Le nom d'Epaphus (1) en est-il la cause ou la conséquence? Il est difficile de le démêler. La solution de ce problème se trouvera probablement par une connaissance plus complète du mythe égyptien d'Apis et des divers noms par lesquels ce dieu était désigné.

» La part de la Phénicie est beaucoup moindre. L'identification d'Io et d'Astarté appartient sans doute à des temps postérieurs : on n'en trouve pas trace avant Apollodore. Elle s'est faite vraisemblablement par l'intermédiaire d'Isis. La filiation d'Agénor remonte beaucoup plus haut; mais c'est un détail secondaire. Ce qui revient en propre aux Phéniciens dans la formation de cette fable, c'est d'avoir mis ces divers éléments en contact les uns avec les autres et d'en avoir préparé la fusion.

» Quelques détails peu importants sont dus probablement à la poésie : par exemple, l'intervention des Curètes dans l'histoire

(1) *L'enfant du toucher*. On se rappelle le vers d'Eschyle (*Prom.*, 847), « Il (Zeus) posera sur toi sa main amie, ce toucher suffira. »

d'Io-Astarté, véritable superfétation, imaginée sans doute par quelque poëte maladroit, et dont la critique ne doit point tenir compte. Enfin, nous en avons noté plusieurs autres qui sont nés de la langue, et où les mots ont créé l'idée. Sans compter le faucon d'Apollodore, évidemment couvé dans l'œuf d'un contre-sens (1), les rapports d'Io avec le Bosphore et la mer Ionienne sont des associations d'idées produites par la ressemblance des noms. Si l'on admet le récit des sages de la Perse et de la Phénicie, il faut admettre aussi que le nom de la jeune argienne est la vraie cause de sa transformation en divinité lunaire.

» Mais il serait injuste envers l'école étymologique (2) de ré-

(1) « Contrairement à la tradition commune (Ovide, Valérius Flaccus, etc.). Hermès, dans Apollodore, ne tue pas Argus avec le glaive recourbé, l'*harpé* de Cronos, de Zeus et de Persée. Il le tue d'un coup de pierre, mais avec cette circonstance que l'arrivée d'Hermès a été annoncée au géant par un faucon, *hiérax*, dont quelques éditeurs d'Apollodore ont fait un nom propre (ce qui, pour le noter en passant, a conduit Quinault, dans son opéra d'*Isis*, à faire d'Hiérax l'amant dédaigné d'Io). Ce détail montre quelle influence la langue exerce sur les mythes. Le mot *harpé*, que Valérius Flaccus emprunte sans doute à quelque poëte grec, signifie à la fois une arme et un oiseau de proie, comme en latin *falx* et *falco*, en français *faucon* et *faucille*, rapport qui vient évidemment de la forme recourbée qu'affecte le bec des oiseaux carnassiers. Ainsi le faucon d'Apollodore n'est, manifestement, qu'une interprétation erronée de la faucille des anciens mythologues. Les deux sens du mot sont l'unique origine de cette variante. Un récit oral mal compris ou une phrase mal lue ont fait imaginer ce qu'ils ne disaient pas. Voilà un de ces détails mythiques, dont la langue, avec ses variations et ses obscurités, est la seule source possible. »

(2) « Inaugurée en Allemagne par les rédacteurs du *Journal de mythologie comparée*, précisée et formulée par l'illustre Max Müller, la doctrine *étymologique* est propagée en France par un groupe de disciples ardents et convaincus qui l'auront bientôt rendue presque populaire. Elle enseigne que les mythes, loin d'avoir été imaginés pour voiler quoi que ce soit, n'ont pas même été créés par l'homme ou du moins par la volonté humaine; qu'ils se sont formés tous seuls, spontanément, sans que personne y prît garde, par l'effet du langage, dont l'homme ne peut se servir sans

duire sa part à ces minces détails. Elle en a une beaucoup plus grande. A elle, sans doute, doit revenir l'honneur d'expliquer la partie capitale de cette fable, le mythe d'Argus et d'Hermès. Ce mythe appartient aussi, nous l'avons vu, à l'école symbolique..... Ces deux doctrines, dans ce qu'elles ont de vrai, s'entr'aident et se complètent au lieu de s'exclure. Elles ne sauraient non plus rejeter entièrement l'école historique, *l'évhémérisme*, sans se mettre dans l'impossibilité d'expliquer les détails locaux qui fixent sur un sol déterminé une notable partie des fables, de celles au moins qui forment comme les couches secondaires de la mythologie. L'analyse du mythe d'Io nous a montré aussi que les fables de plusieurs peuples pouvaient se souder pour n'en former plus qu'une et que la science a le droit de rechercher par voie de comparaison ces influences étrangères. Par là se trouve établi ce qui était le second objet de notre travail, que toutes les écoles mythologiques peuvent avoir leur part, une part légitime, dans l'explication des mythes, de quelques-uns au moins; que tous les systèmes sont vrais si on les ramène à leurs justes limites, qu'ils ne deviennent faux qu'en voulant être seuls vrais. Dans la science des religions, comme dans

une sorte d'illusion qui le trompe sur sa propre pensée. Les mythes les plus bizarres n'étaient à l'origine que l'énonciation de faits très-simples, le lever du soleil, l'orage, le retour du beau temps, la nuit qui succède au jour, le printemps qui remplace l hiver, les plantes qui sortent de terre avec leurs feuilles et leurs fleurs. Mais le langage humain est chose essentiellement mobile et variable, il change sans cesse. Les mots perdaient leur sens et disparaissaient de l'usage habituel; alors on les prenait pour des noms propres; le fait qu'ils exprimaient à l'origine devenait une action personnelle, et la métaphore qui est l'essence des langues primitives se confondait avec la réalité. Ce qui n'avait été d'abord qu'un mot de l'idiome commun passait à l'état de divinité, et cette divinité avait bientôt son histoire, ses aventures merveilleuses, créées comme elle de phrases ou de locutions dont le sens originel n'était plus compris. Ainsi, pour résumer par les expressions à peu près textuelles de M. Max Müller lui-même, « la mythologie n'est ni une histoire, ni une religion, ni une morale, ce n'est qu'un dialecte, une forme antique du langage que toutes choses ont revêtu. »

toutes les autres, l'esprit d'exclusion est une source certaine d'erreur. L'éclectisme ne saurait aller jusqu'à concilier ce qui est vraiment contradictoire; mais il montre, et c'est là son mérite, que souvent la contradiction n'est qu'apparente et qu'elle cesse du moment où les vérités qui semblaient s'exclure sont réduites à leurs véritables termes. Nous serions heureux si les recherches qui précèdent suffisaient à démontrer qu'il a un rôle dans la science des mythes, et, en éclairant un point spécial, à mettre surtout en pleine lumière (ce qui est plus important) une question de méthode applicable à tous les problèmes de la mythologie. »

A la suite de cette lecture, et comme à l'appui des rapprochements qu'on peut faire entre divers traits de la légende d'Io et plusieurs mots égyptiens, M. Brunet de Presle remarque que le mot ἅρπη, employé pour désigner un instrument crochu, une faucille, et aussi une épée recourbée, a été retrouvé par M. Chabas dans un texte hiéroglyphique, sous une forme qui le rend lettre par lettre. Le mot égyptien a passé dans l'hébreu, dans le grec : ἅρπαξ, *ravisseur*, vient évidemment d'ἅρπη, et notre mot *rapacité*, qui dérive de ἅρπαξ, a ainsi une origine égyptienne.

M. Maury fait observer que la ἅρπη est aussi une arme assyrienne, dont on a retrouvé la figure parfaitement déterminée sur les monuments assyriens. Que cette arme ait été commune aux deux peuples, cela n'a rien d'étonnant, puisqu'ils furent souvent en guerre l'un contre l'autre et que les peuples s'empruntent volontiers les armes dont ils se combattent. Les Egyptiens ont donc pu l'emprunter à l'Asie et le nom passer dans leur langue comme la chose elle-même dans leurs usages. Ce qui fait croire à M. Maury que cette arme a dû être inventée plutôt en Asie qu'en Egypte, c'est que le nom ne s'en retrouve pas seulement dans le mythe d'Io, mais aussi dans les mythes de Persée, de Bellérophon, de Kronos. C'est donc une ancienne arme grecque, et, comme les Grecs sont venus d'Asie, comme les peuples dans leurs migrations emportent avant toute autre chose leurs armes, il est à croire que c'est à l'Asie qu'il faut en attribuer l'origine.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages dont les titres suivent :

1° *Degli scritti di Marco Polo e dell' uccello* RUC *da lui menzionato* : memoria 2a del Prof. Cav. G. Gius. Bianconi (Bologna, 1868, in 4°).

2° *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, par M. Viollet le Duc, architecte du gouvernement, etc., t. VIII et IX (Paris, 1866-68, 2 vol. in-8°).

3° *Saggio storico di letteratura poetica dal secolo di Pericle fino al nostro*, pel March. Gius. Pulce, vol. I et II (Nap., 1867-68).

4° *Revue numismatique* : 1868, n° 3 (mai-juin).

5° M. WALLON offre à l'Académie, au nom de M. L. Leger, un ouvrage, qui, malgré les réticences du titre, est une thèse récemment soutenue devant la Faculté des lettres de Paris : *Cyrille et Méthode ; étude historique sur la conversion des Slaves au christianisme*. L'auteur, fort versé dans les langues slaves, commence par une introduction qui est un tableau sommaire, mais pourtant fort étudié, des origines des peuples slaves, de leur établissement dans l'Europe orientale et de leur distribution en groupes distincts. Il continue par la vie de saint Cyrille et de saint Méthode, d'après les témoignages du temps et les légendes nationales, et finit en résumant les travaux qui ont été publiés sur l'histoire de la liturgie slave et sur les deux formes d'écriture rapportées, l'une, à saint Cyrille, et l'autre faussement à saint Jérôme.

6° M. le PRÉSIDENT offre, au nom de M. DE ROSSI, le dernier numéro du *Bulletin d'archéologie chrétienne*. Dans la 1re partie de ce numéro M. DE ROSSI explique un certain nombre d'objets chrétiens trouvés dans les fouilles qui sont exécutées à Porto par le prince Torlonia. On sait que le prince a mis au jour en ce lieu tout un palais dont les salles ont reçu jadis les Empereurs et où l'on a retrouvé des statues encore en place. La suite des fouilles a conduit à un quartier dont les maisons ont été conservées jusqu'au premier étage. Là on a recueilli des vases d'argent, des vases de verre, de terre, avec ciselures et bas-reliefs portant des traces de christianisme. C'est ce que M. DE ROSSI explique dans son Bulletin. — A la fin du même numéro M. DE ROSSI dit où en sont les fouilles du bois sacré des frères Arvales à la Vigna Ceccarelli. M. le PRÉSIDENT en a déjà parlé l'an dernier. On y a découvert de nouveaux fragments des actes des frères Arvales en assez grand nombre pour donner lieu à une nouvelle publication générale. C'est ce dont s'occupe M. Henzen. A la surface du sol antique on a trouvé un cimetière chrétien. Plusieurs tombes sont couvertes de pierres qui avaient été les plaques de revêtement du temple de la déesse Dia, sur lesquelles les frères Arvales consignaient

eurs actes. Dans les ruines du cimetière, on a découvert les restes d'une chapelle qu'une inscription gravée sur un fragment du chambranle de la porte fait remonter au pape Damase, c'est-à-dire au temps de Constantin. Plus loin on rencontre une catacombe chrétienne encore vierge, qui paraît avoir eu son entrée dans la carrière de pouzzolane située sur le versant opposé de la colline. Les galeries en sont comblées de terre provenant d'excavations postérieures, comme il arrive dans les catacombes, lorsqu'une galerie étant pleine on en ouvre une autre. Malheureusement elle paraît n'avoir servi de sépulture qu'aux populations de la campagne voisine, c'est-à-dire à des familles assez pauvres. On n'y trouve aucune inscription gravée, à peine quelques signes marqués au trait. Quelques fragments de tables des Arvales se retrouvent encore sur le sol, mais disséminés et sans qu'ils paraissent avoir servi de matériaux dans la catacombe, ainsi qu'il arriva plus tard dans le cimetière dont il a été parlé. On peut en conclure que la catacombe est antérieure à la suppression du culte païen, antérieure à la construction de la chapelle du pape Damase, comme elle paraît comprendre tout le sous-sol de l'ancien territoire sacré; on peut y voir aussi un cimetière clandestin, car on ne saurait admettre que les magistrats de l'Empire eussent autorisé une profanation de cette espèce; et cela est conforme à ce qui a été avancé déjà, qu'au temps de la persécution il arrivait aux Chrétiens d'ensevelir secrètement leurs morts dans des carrières.

7° M. Egger présente à l'Académie, de la part de M. Ch. Chappuis, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Besançon, les *Fragments des ouvrages de M. Terentius Varron, intitulés* Logistorici, Hebdomades vel de Imaginibus, de forma philosophiæ, recueillis et mis en ordre, accompagnés d'introductions et de notes (Paris, Hachette, 1868, 112 pp. in-8°). « C'est la première partie d'un travail qui s'étend à tous les ouvrages perdus de Varron, et dont une première rédaction fut, en 1859, honorée d'une récompense dans le concours pour le prix Bordin. M. Chappuis a revu sévèrement et complété ses premières recherches, et, grâce à un opportun encouragement de M. le Ministre de l'Instruction publique, il a pu en commencer la publication. On souhaitera, dit M. Egger, que la suite ne s'en fasse pas attendre : une publication de ce genre ne peut que faire honneur à la philologie française. »

8° Comme président actuel de l'*Association pour l'encouragement des études grecques en France*, association fondée en 1867 et surtout par l'initiative de quelques membres de l'Académie, M. Egger croit devoir offrir aussi un exemplaire de son *Annuaire pour* 1868, avec un supplément

publié il y a quelques jours, et qui contient un mémoire délibéré en séance de l'Association *Sur la réforme des études grecques dans les établissements universitaires*. A cette occasion, M. Egger signale en quelques mots les progrès de l'Association et les nombreux témoignages de sympathie qu'elle recueille chaque jour, non-seulement en France, mais à l'étranger et surtout dans les pays de langue grecque en Orient. Au *Supplément* de l'Annuaire de 1868 est joint un exemplaire du n° 34 de la *Revue des cours littéraires* qui contient une leçon de M. Egger sur les études grecques en France au XVIIe et au XVIIIe siècle : c'est comme une pièce justificative à l'appui de quelques observations historiques consignées dans le *Mémoire* que vient de publier l'Association.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du mercredi 12.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

A propos de la correspondance, M. le Secrétaire rappelle à l'Académie que, dans le Comité secret de la dernière séance, il lui a lu une lettre de M. Engelhardt, consul de France à Belgrade, au sujet de quelques-uns des monuments achetés par M. Desjardins de M. More, colon français établi à Iglitza, et offerts par lui à l'Académie. Sur ces 17 monuments, M. Engelhardt en signale quatre qui ont été découverts par lui-même et qu'il faut ranger parmi ceux dont il a personnellement fait hommage à l'Académie. Il revendique les droits de sa découverte et l'honneur d'avoir offert en pur don à la Compagnie le produit de fouilles exécutées à ses propres frais. M. le Secrétaire ajoute que M. Desjardins, invité à donner les explications sur ce fait, s'est empressé de reconnaître les services éminents que M. Engelhardt a rendus par ses fouilles à la science archéologique. C'est à lui que l'on doit la connaissance de Troesmis et les trésors épigraphiques renfermés dans ses ruines, et l'on ne peut que rendre hommage aux sentiments de patriotisme et de désintéressement qui l'ont amené à

faire don à son pays des fruits de travaux aussi dispendieux. Tout en donnant ainsi satisfaction à la juste revendication de M. Engelhardt, M. Desjardins croit devoir signaler une confusion sur l'un des monuments qui en font paticulièrement l'objet. Le monument (n° 1) que signale M. Engelhardt était ainsi conçu :

D · M
C · IVLIVS SA
TVRNINVS
DOMO OESCI
etc.

C'est le n° 18 de la série de M. Renier. Il a disparu ainsi que M. Desjardins l'a signalé dans sa lettre à M. Henzen, p. 89. Celui que M. More a cédé à M. Desjardins a été trouvé depuis le départ de M. Engelhardt : il est relatif, il est vrai, à un *Julius Saturninus ;* mais il est ainsi conçu :

LV I U
UO · DEC · Q · M
N · TROESM
IVL · SATURNI
NVS · Q · MVNI
CIPI · ELVSDE *sic*
M · Q · COLLEGE

Conformément aux intentions de l'Académie, M. le Secrétaire a écrit à M. Engelhardt pour lui transmettre la copie de la lettre de M. Desjardins et lui dire les mesures qu'elle a prises pour faire droit à sa réclamation.

A l'occasion de Troesmis, M. Beulé rappelle les travaux entrepris depuis les fouilles de M. Engelhardt par M. Baudry, chargé d'une mission de l'Empereur. M. Baudry a relevé l'enceinte du camp romain, il en a retracé le plan et tenté la restauration dans des dessins qui ont figuré à l'Exposition universelle.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Albert Du-

mont à M. le Secrétaire perpétuel, dans laquelle il remercie l'Académie du prix qu'elle a décerné à son Mémoire. La lettre est datée de la Thrace où M. A. Dumont vient de commencer un voyage d'exploration. Encouragé par les récompenses de l'Académie, il essayera d'acquitter la dette qu'il a contractée envers elle.

M. le Président, à propos de cette lettre, loue M. A. Dumont de l'abnégation personnelle dont il fait preuve en portant ses recherches vers la Thrace. La Turquie d'Europe est la partie la moins explorée de tout l'Orient. Les voyageurs n'espérant pas y rencontrer de grands monuments se portent volontiers ailleurs; mais il n'est pas moins intéressant d'y chercher ce qu'on y peut trouver, et l'on peut attendre beaucoup d'un jeune savant aussi zélé et aussi exact que M. A. Dumont.

M. Egger donne communication d'un travail *Sur les premiers hellénistes et les premiers imprimeurs de grec en France au XVIe siècle.*

M. Lenormant continue la lecture de son *Mémoire sur le système métrique de Babylone.*

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Académie de Stanislas : Séance publique du 28 mai 1868. Réponse aux deux récipiendaires, MM. Vaugeois et De la Ménardière*, par le président P. G. de Dumast, correspondant de l'Académie, etc. (Nancy, 1868, br. in-8°).

2° *Lettre* du Mis Vincent Mortillaro *à M. le professeur Michel Amari* (Palerme, 1868, br. in-12).

3° *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, etc. de Lyon : Classe des lettres* : t. XIII (Paris et Lyon, 1866-68, 1 vol. gr. in-8°).

4° *Journal asiatique* : avril-mai 1868.

5° *Revue archéologique* : août 1868.

6° M. Egger offre à l'Académie, au nom de MM. G. Harris et G. Perrot, la traduction des *Nouvelles leçons sur la science du langage*, par M. Max Müller, t. II. « On doit savoir gré à MM. Harris et Perrot, ajoute M. Egger, d'avoir par cette traduction fidèle mis à la portée d'un plus grand nombre les savantes leçons de l'éminent professeur d'Oxford. »

M. Egger offre encore à l'Académie un travail de M. Gius. Colucci

intitulé : « *Gli* Equi *o un periodo della storia antica degli Italiani.* » Vol. Ie (Firenze, 1866, in-4o). Une lecture rapide a permis à M. Egger de reconnaître l'importance de cette publication qu'il signale volontiers à l'attention de l'Académie. M. Colucci, présent à la séance, reçoit les remercîments de M. le Président.

M. Renan offre à l'Académie le 1er fascicule d'un grand dictionnaire syriaque du R. Payne Smith : *Thesaurus Syriacus, collegerunt Steph. M. Quatremère, Georg. Henr. Bernstein, G. W. Lorsbach, Alb. Jac. Arnoldi, F. Field, auxit, digessit, exposuit, edidit* R. Payne Smith (Oxonii, 1868). « M. Payne Smith, dit M. Renan, a entre les mains tous les travaux de ses devanciers, notamment de MM. Quatremère et Bernstein. Ce 1er fascicule contient toute la lettre Olaf. Quand l'ouvrage sera terminé, il comblera une des lacunes les plus regrettables des études orientales. A l'heure qu'il est, on ne possède pas en réalité de dictionnaire syriaque. Le travail de M. Payne Smith est fait avec le plus grand soin et l'exécution typographique est excellente. »

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 21.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Gautier de Claubry qui communique à l'Académie un court éloge du surintendant Fouquet, extrait des registres mortuaires de l'église et couvent des dames de Sainte-Marie, grande rue Saint-Antoine, à Paris.

M. Egger continue la lecture, en communication, du morceau intitulé : *Sur les premiers hellénistes et les premiers imprimeurs de grec en France au XVIe siècle.*

M. Egger, après s'en être concerté avec M. Brunet de Presle, communique à l'Académie, au nom de M. Francis Meunier, docteur ès-lettres, une Note sur trois mots dont il serait bon de mo-

difier en partie la forme dans l'ouvrage intitulé *Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque impériale*. (T. XVIII des *Notices et extraits des Manuscrits*.)

I.

« Ἀδιάστομος doit être remplacé par ἀδιάστολος.

M. Letronne a cru lire dans le Papyrus n° 5, Grand contrat, dit *de Casati* :

Col. 15, l. 8-9 : καὶ τῶν ἄλλων ἀδιαστόμων.

Col. 27, l. 5-6 : καὶ τῶν μὴ ὠνομασμέν[ων] καὶ ἀδι[αστόμων].

Col. 39, l. 7-9 : καὶ τῶν ἀδιαστόμων τῶν ἐν τοῖς Κερα...

Col. 49, l. 1 : τῶν δ' ἄλλων ἀδιαστόμων.

De quoi s'agit-il en général dans le Papyrus n° 5? D'une propriété cédée par un vendeur à un acheteur. La propriété d'un certain nombre de caveaux mortuaires dans lesquels des morts ont été ou seront déposés. Et de quoi s'agit-il en particulier dans les quatre passages où M. Letronne a cru lire ἀδιαστόμων? De la cession d'une certaine classe de corps morts caractérisés par l'adjectif ἀδιαστόμων, selon M. Letronne.

J'ignore, ajoute M. Meunier, si M. Letronne eût pu tirer un sens satisfaisant de la leçon ἀδιαστόμων; mais je crois savoir que MM. Brunet de Presle et Egger ne sont guère partisans de cette leçon, parce qu'ils ne voient pas quel sens l'on pourrait tirer ici de l'adjectif ἀδιάστομος, adjectif dont il n'y a d'ailleurs pas d'exemple. Un hasard heureux m'a mis, je crois, sur la voie de la véritable leçon. Ne comprenant pas par moi-même ἀδιάστομος, j'ai ouvert le dictionnaire grec-français de M. Alexandre pour y chercher ce mot. Je ne l'y ai pas trouvé. Mais, à peu près à la place où il eût pu être, rencontrant le mot ἀδιάστολος, traduit par « indistinctif, inséparable », j'ai tout de suite conjecturé qu'on pouvait lire et traduire ainsi les quatre passages en question :

Col. 15, l. 8-9 : καὶ τῶν ἄλλων ἀδιαστόλων « et des autres qui gisent pêle-mêle. »

Col. 27, l. 5-6 : καὶ τῶν μὴ ὠνομασμέν[ων] καὶ ἀδιαστόλων « et de ceux

qui ne portent pas une étiquette marquée d'un nom et qui n'occupent pas une place réservée. »

Col. 39, l. 7-9 : καὶ τῶν ἀδιαστόλων τῶν ἐν Κερα... « et de ceux qui gisent pêle-mêle aux Poteries. » (Comme on dit *aux Tuileries.* — Etait-ce une ville, un quartier, une rue, que les Poteries? Je ne sais.)

Col. 49, l. 1 : τῶν δ' ἄλλων ἀδιαστόΛων « quant aux autres qui gisent pêle-mêle... »

Qu'était-ce donc que ces caveaux où les momies (τὰ τώματα) gisaient indistinctes (ἀδιάστοΛα)?

Si les caveaux mortuaires dont les locataires présents ou futurs sont nommés dans le Papyrus n° 5 sont à peu près *nos caveaux de famille,* ceux dont les habitants présents ou futurs n'ont ou n'auront pas de place à eux correspondent à *notre fosse commune.*

Ainsi expliquée, la leçon ἀδιαστόΛων me paraît offrir un sens si satisfaisant que j'oserais la défendre même quand il serait certain que le papyrus ne la porte pas. Mais il n'est pas besoin d'accuser ici le scribe du papyrus; car en recourant au fac-simile on arrive facilement à se persuader que, partout où le mot est lisible en entier, c'est-à-dire col. 15, l. 9; col. 39, l. 7 et col. 49, l. 1, il y a bien ΑΔΙΑΣΤΟΛΩΝ. En effet, si on lit, comme je le fais, ΑΔΙΑΣΤΟΛΩΝ dans les passages cités, on a après le Λ un Ω complet suivi d'un N. Si on y lit, comme l'a fait M. Letronne, ΑΔΙΑΣΤΟΜΩΝ, on n'a plus après le M de quoi faire un Ω complet suivi d'un N.

Bref, qu'on voie dans le papyrus, soit ce que M. Letronne a cru y lire, soit ce que je crois y lire, deux choses sont certaines, l'une c'est que τὰ ἀδιάστοΜα est une forme inexpliquée, pour ne pas dire inexplicable, l'autre c'est que τὰ ἀδιάστοΛα s'explique facilement. Cela suffit, ce me semble, pour qu'on renonce à la première leçon et qu'on adopte la seconde.

II

Dans le même papyrus, la leçon ΚροΝΔυοπω... serait avantageusement remplacée par κροΜΜυοπω...

Je ne sais si à la col. 20, l. 9, la leçon ϮροΝΔυοπω... peut être admise. Celle-là me semble assez conforme au fac-simile. Mais elle est peu satisfaisante en elle-même. Après le nom du mort πατὴρ Παχνου... « le père de Pachnou..., » que pouvons-nous trouver ? L'indication d'une profession et l'indication d'un domicile. ϮροΝΔυοπω... est-il un nom de domicile? Non, car après ϮροΝΔυοπω... on lit ἐν τοῖς Κεραμ... « (en la ville, au quartier, *ou*) rue des Poteries. » La leçon ϮροΝΔυοπω... cache donc un nom de profession. Je lis ϫροΜΜυοπω... c'est-à-dire ϫροΜΜυοπώλου « marchand d'oignons, » et j'ai un sens satisfaisant : « Le père de Pachnou..., marchand d'oignons (en la ville, au quartier, *ou*) rue des Poteries. » Ici, en ce qui concerne ϫροΜΜυοπω.. le fac-simile n'est pas absolument pour nous ; mais notre interprétation a pour elle une foule de passages semblables dans le papyrus en question, par exemple, pour ne citer que celui-là, à la col. 35, l. 6 : πατὴρ Παχνου... γαλακτο... Ἄπεως « Le père de Pachnou..., marchand de lait (laitier), à Apis. »

Pourquoi, dans les listes que le Papyrus n° 5 nous a conservées, trouvons-nous tantôt *un tel, fils d'un tel*, et tantôt *le père d'un tel, le mari d'une telle, la femme d'un tel ?* C'est qu'autre chose est *occuper*, autre chose est *posséder*. A mon sens, les mots πατὴρ Παχνου... « Le père de Pachnou... » indiquent que le caveau est *occupé* par le père de Pachnou..., mais qu'il est *possédé* par Pachnou..., qu'il est la propriété de Pachnou... C'est ce qui me fait croire que dans ϫροΜΜυοπω..., mot que le scribe a écrit en abrégé, la finale n'est pas λης mais λου. Avec ϫροΜΜυοπώλης au nominatif, ce serait le père de Pachnou... qui aurait été marchand d'oignons ; avec ϫροΜΜυοπώλου au génitif, c'est Pachnou qui est marchand d'oignons. Or le père de Pachnou étant dans le caveau mortuaire, on n'avait guère à indiquer sa profession. Mais dire que le caveau où était le père de Pachnou... était la propriété de Pachnou..., le marchand d'oignons, cela assurait la propriété de ce caveau mortuaire à un Pachnou..., marchand d'oignons, à l'exclusion de tel ou tel autre Pachnou..., qui ne faisait pas le commerce des oignons.

III

Χοαχύτης doit être remplacé par χοαχύτης.

Il resterait à prouver qu'entre les leçons si controversées χοαχύτης et χοαχύτης la leçon χοαχύτης, leçon de M Letronne et de M. A. Peyron, acceptée par M. Brugsch, est fautive, et que la leçon χοαχύτης, leçon proposée par un savant anglais, adoptée par M. Ideler, et préférée par M. Brunet de Presle (1), est grammaticalement excellente. Mais cela sera démontré dans un Mémoire que nous nous proposons de publier bientôt sur les mots grecs de formation analogue. Il suffit de dire ici que le mot des temps ptolémaïques χοα-χύτης contient χόα accusatif de χοῦς et χύτης nom verbal actif, rac. χέω, absolument comme le mot des temps homériques ποδά-νιπτρον contient πόδα accusatif de πούς, et νίπτρον nom verbal actif, rac. νίπτω. Le composé χοα-χύτης est tout aussi régulier que peut l'être le composé ποδάνιπτρον.

Ajoutons que, les deux autres corporations funéraires égyptiennes étant désignées par les mots σχιστής ou διασχιστής et ταριχευτής, il est plus naturel de chercher un nom grec qu'un nom égyptien pour la troisième de ces corporations. »

M. Lenormant continue la lecture de son *Mémoire sur le système métrique de Babylone.*

Sont offerts à l'Académie les ouvrages dont les titres suivent :

1° *Nota sullo scheno eracleese, egiziano e greco*, di Amedeo Peyron (Torino, 1868, br. in-8°).

2° *Monogr. storica delle zecche italiane* di Carlo Morbio (Asti, 1868, br. in-8°).

3° *Séances publiques de l'Académie des sciences, etc., d'Aix* : 1867 et 1868 (2 br. in-8°).

4° *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* : 29e année, 6e série, tome IV, 3e livraison.

(1) *Papyrus du Louvre*, p. 157-158, où M. Brunet de Presle réfute bien l'opinion de M. Brugsch, *Lettre à M. de Rougé*, p. 41, sur le sens et l'origine de ce mot.

5° *Revue hist. de droit français et étranger* : mai-juin 1868.

6° M. Egger offre à l'Académie, au nom de M. C. Schœbel, un mémoire intitulé : *Recherches sur la religion première de la race indo-iranienne* (Paris, 1688, br. in-8°).

Séance du vendredi 28.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le maire d'Auxerre qui demande à l'Académie de lui faire don de ses mémoires. — La demande est renvoyée à la Commission des travaux littéraires.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages dont les titres suivent :

Annales de philosophie chrétienne : juillet 1868.
Le cabinet historique : juillet-août 1868.
Chronique de la revue orientale : août 1868.

M. Boucherie communique à l'Académie son étude sur les Ἑρμηνεύματα du Ms. 306 de la bibliothèque de l'Ecole de Médecine de Montpellier.

Ces Ἑρμηνεύματα sont écrits à la fois en latin et en grec. C'est un ouvrage analogue à ceux que l'on compose aujourd'hui pour l'étude ou plutôt pour la pratique des langues vivantes. Il était destiné aux Grecs et aux Romains, mais surtout aux premiers, car l'intérêt, le désir de faire fortune retenaient à Rome plus de Grecs que l'amour des lettres ou la curiosité n'attirait de Romains en Grèce.

Naturellement cet ouvrage n'a aucune prétention littéraire : il reproduit fidèlement le langage familier, et à ce titre il est singulièrement intéressant, puisque c'est précisément la partie des langues anciennes que nous connaissons le moins. M. Böcking en a donné une édition partielle sous ce titre *Dosithei magistri Inter-*

pretamentorum liber tertius (1). S'il n'a pas complété sa publication en y comprenant les premiers livres, c'est qu'il ne les a pas trouvés assez développés dans les deux manuscrits dont il s'est servi (2), et que, d'un autre côté, il ne connaissait pas le manuscrit de Montpellier. Le texte de ce manuscrit est donc inédit, et non-seulement il n'a pas été l'objet d'une publication spéciale, mais encore il a échappé jusqu'à présent aux recherches des auteurs de lexiques et de leurs collaborateurs. M. Boucherie s'en est assuré en le confrontant minutieusement avec les publications les plus modernes, pour le latin, avec le *Supplément* de M. Quicherat, pour le grec, avec le Thesaurus de M. Didot, et en poursuivant le même travail sur les deux glossaires de Ducange. Il s'est assuré de plus que le manuscrit de Montpellier enrichit la lexicographie grecque et latine, et principalement la première, de trois cents mots environ, nouveaux de forme ou de sens.

Ce premier point établi, restait à savoir par qui et quand cet ouvrage avait été composé.

Avec le seul manuscrit de Montpellier il était impossible d'arriver à rien de précis, car il ne donne ni date ni nom d'auteur. Cependant dès la première lecture on s'aperçoit qu'on est en plein paganisme, en pleine antiquité : il n'y est pas une fois fait une mention, même indirecte, du christianisme. C'est là une grande probabilité, confirmée d'ailleurs par le Ms. de Leyde qui fixe à l'an 207 ap. J.-C. la composition de la seconde partie (Böcking, p. 65). Résultat très-important, parce qu'il fait tomber toutes les suppositions défavorables qu'on serait en droit de faire sur la valeur du texte des Ἑρμηνεύματα, et aussi parce qu'il peut servir de jalon pour retrouver le nom de celui qui les a écrits. Ni le Ms. de Montpellier, ni ceux de Leyde et de St Gall ne nous le font connaître. Cependant, d'après M. Böcking, l'auteur serait Dosithée Magister. Il se fonde sur ce que le Ms. de St Gall les fait précéder d'une grammaire de cet auteur. Mais ce rapprochement peut n'être

(1) Bonn, 1832.

(2) Ms. n° 902 (xe-xie siècle) de St Gall — Ms. de Leyde qui a appartenu à Vossius (xie siècle).

qu'un effet du hasard. Voici du reste à quoi il se réduit : au commencement du Ms. on lit : Incipit grammatica Dosithei Magistri. Puis se succèdent dans l'ordre habituel les différentes parties d'une grammaire assez médiocre que clôt la formule finale *Explicit*. Après quoi, et sans nouveau titre, viennent des exercices grammaticaux latins non traduits en grec, puis des verbes latins classés par ordre alphabétique avec leurs équivalents grecs en regard. Enfin la moitié inférieure de la colonne, où s'arrête cette liste, est vide « *inferior laterculi pars dimidia vacua est* », dit M. Böcking lui-même, p. XIII. Dès lors il est au moins douteux qu'il faille rattacher les Ἑρμηνεύματα à la Grammaire de Dosithée, puisqu'ils en sont séparés et par *l'explicit*, et par un long recueil d'exercices grammaticaux et de verbes, et par une lacune d'une demi-colonne.

Mais si Dosithée n'est plus l'auteur incontesté des Ἑρμηνεύματα, à qui les attribuer ? Tant qu'il n'a eu connaissance que des Mss. de Leyde, de St Gall et de Montpellier, M. Boucherie n'a pu répondre à cette question. A la fin un hasard heureux l'a mis sur la voie, et il croit pouvoir déclarer que l'auteur est très-probablement le même que celui qui a composé l'Ὀνομαστικόν, le fameux lexicographe Julius Pollux.

L'honneur de cette découverte revient en partie à M. Hase.

La bibliothèque de l'Ecole de Médecine de Montpellier, outre le Ms. original des Ἑρμηνεύματα, en possède une copie beaucoup plus récente qui seule, par suite de circonstances particulières, parvint à la connaissance de l'illustre savant. Trompé par la physionomie toute moderne de l'écriture, il ne devina pas l'importance de ce document ; mais, grâce à son habitude des manuscrits, il reconnut que les quinze premières lignes environ se retrouvaient dans un Ms. du XVe-XVIe siècle écrit par G. Hermonyme de Sparte, et intitulé Πολυδεύκους περὶ καθημερινῆς ὁμιλίας (Biblioth. imp. 3049). Cette exacte ressemblance ne s'étend point, il est vrai, au reste de l'ouvrage, cependant elle subsiste pour l'ensemble. On ne saurait donc douter que les Ἑρμηνεύματα de Montpellier et ceux de Paris ne soient du même auteur, et puisque le Ms. de Paris est

le seul qui en donne le nom, on est bien obligé de s'en rapporter à lui.

Cette désignation concorde-t-elle avec la date de 207 ap. J.-C. donnée par le Ms. de Leyde? Tout d'abord la réponse paraît négative, car Hemsterhuys, le principal éditeur de J. Pollux, conjecture qu'il est mort en 193. Mais M. Boucherie, après avoir étudié et comparé entre elles toutes les *Vies des sophistes* de Philostrate, et les Notices correspondantes de Suidas, croit que Pollux a pu vivre jusqu'en 208. Il ajoute que Pollux pouvait, sans trop déroger, composer ces Ἑρμηνεύματα qui ne sont qu'un Ὀνομαστικόν d'un ordre inférieur. C'était une spéculation de librairie : il mettait à profit sa connaissance du latin (il avait vécu à Rome plusieurs années quand il était au nombre des précepteurs de Commode), et de plus il ne sortait pas du cercle de ses travaux : après avoir été le secrétaire de la langue savante, il se faisait le greffier de la langue familière.

M. Boucherie lit ensuite une liste de mots latins nouveaux de sens, puis une autre liste composée de mots nouveaux de forme (1). Les principaux sont, pour la première série, Inspector, Pecunialis non indiqués comme épithètes de Jupiter — Hiatus, Χάος, non indiqué comme divinité — Hibernum, φύσημα, non indiqué comme nom — Densa, βαθύ, temps sombre. Cf. densescere, faire sombre — Falcarii, *soldats* armés d'une faux — Litterarii, γραμματεῖς, non indiqué comme nom — Evocatus, ταξίαρχος, non indiqué comme sous-officier — Manuæ, δέσμαι, indiqué seulement avec le sens de *poignée* — Territorium, περιτετειχισμένον — Sutrinum, σκύτιον, indiqué comme métier, mais non comme boutique de cordonnier — Utrarius, ἀσκοποιός — Acutor, ἀκονητής — Dispensator, ἐπιπλανητής colporteur) — Pectinarius, κτενιοποιός — Ventilator, ὁπλοπαίκτης, indiqué seulement avec le sens de vanneur, escamoteur. Cf. *ventilare arma* et absolument *ventilare* s'escrimer, prélader au combat — Columbarius, περιστεροποιός, non indiqué

(1) M. Boucherie n'a pas lu le recueil complet des mots latins et grecs qui entrent dans l'une ou l'autre de ces deux catégories : le temps lui aurait manqué.

avec le sens de *fabricant de jouets d'enfants* — Salii Palatini, κορύβαντες, Salii Collini, κουρῆτες, distinction non faite jusqu'à présent.

Dans la seconde série on remarque : Cicada, forme littéraire; Cicala forme populaire — Ætaneus, ἥλιξ — Ceciola, τυφλῆνος — Veneralia, ἀφροδίσια — Nus tertius et Nus quartus, en même temps que nudius t. et nudius q. — Cossum, τόξον — Runcilio, κλαδευτήριον — Vilatex, σπονδή (vi|ni|latex) — Promentarius, ταμιοῦχος — Siticula. δίψακος (serpent) — Murarius, serpent preneur de rats — Volutatorium, εἰλυστήριον, endroit marécageux — Capsarium, ἱματοφυλάκιον — Adipatarius, ἐμφυραματοπώλης — Carrarius, ἁμαξοποιός — Lactearius — Habitor, Massarius, ἐργαστηριάρχης — Cicerarius, ἐρεβινθοπώλης. — Carrocarpentarius — Holerarius, λαχανοπώλης — *Testarius* figulus — Atramentarius — Molicudus, μυλοκόπος — Poscarius, ὀξυκραματοποιός — Novacularius — Coctiliarius — Alvearius — Vasarius — Maccum. Cf. l'italien macco, bouillie de fèves — Creptura, φαγάς, rac. *crepitura* de *crepare*, etc...

Cette lecture donne lieu à plusieurs observations.

M. Alexandre demande si la date de 207 ap. J.-C. est parfaitement authentique et si l'on peut en croire sur ce point un manuscrit du XIe siècle : la barbarie de certaines expressions lui paraît motiver le doute à cet égard. Si le livre est d'un Pollux, il aimerait mieux supposer deux Pollux.

M. Brunet de Presle n'est pas trop effrayé de cette barbarie que plusieurs mots accusent : les papyrus des Ptolémées prouvent que le grec de ce temps-là était déjà fort altéré dans l'usage vulgaire.

M. Boucherie défend l'attribution du livre à l'auteur de l'*Onomasticon*. Les Ἑρμηνεύματα sont des explications à l'usage des Grecs qui se proposaient d'aller à Rome. Il ne paraît pas inadmissible que Pollux ayant habité Rome comme précepteur de Commode ait voulu tirer parti de la connaissance qu'il avait acquise du latin pour faire un livre qui fût recherché des Grecs venant en Italie.

M. ALEXANDRE n'est pas convaincu que toutes ces interprétations aient ce caractère pratique. Beaucoup lui semblent empruntées aux gloses inscrites en marge des poëtes.

A propos de la liste des noms latins, M. le PRÉSIDENT fait observer que, si l'auteur publiait ce travail, il ferait bien d'y joindre une explication, et de ne pas laisser croire au lecteur que toutes ces interprétations sont exactes et que nos auteurs de lexiques ont eu tort de ne les point accueillir. Plusieurs de ces interprétations, en effet, sont évidemment erronées. Par exemple, l'auteur dit que les *Salii Collini* sont des Corybantes et les *Salii Palatini* des Curètes: ce sont tout simplement deux colléges de *Salii*.

M. MAURY fait observer, à cette occasion, que les Corybantes se rattachaient au culte de Cybèle et les Saliens, au contraire, au culte de Mars Gradivus. Les Saliens étaient fort antérieurs à l'introduction du culte de Cybèle à Rome.

M. Boucherie répond que sa liste, telle qu'il la présente, n'est pas un travail critique, mais un simple extrait de manuscrit, qui n'engage point son opinion personnelle. Il n'a pu avoir la pensée de reprocher à M. Quicherat l'omission de mots qui se produisent pour la première fois, tirés d'un manuscrit inédit.

M. le PRÉSIDENT insiste sur la nécessité d'une explication préliminaire qui indique le caractère de cette liste, et prévienne contre les erreurs d'interprétation que l'on y trouve. Ainsi le mot *dispensator* y est donné faussement avec le sens de *colporteur*. Le vrai sens est dans M. Quicherat. Puisque M. Boucherie ne prend pas parti pour son auteur contre nos lexiques, il est essentiel qu'il le déclare.

M. EGGER demande à faire deux observations. La première, c'est qu'en engageant M. Boucherie à donner lecture de son travail à l'Académie il savait bien que sa rédaction n'avait pas un caractère définitif et qu'elle pourrait gagner aux critiques dont elle serait l'objet dans cette enceinte; la seconde, c'est qu'il peut y avoir dans l'ouvrage manuscrit des mots qu'il faut rapporter à

l'ignorance de l'auteur ou aux idées erronées de l'époque contemporaine, mais qu'il n'est pas moins curieux de signaler comme ayant cours alors. M. Egger ajoute qu'il y a une remarque à faire avant d'affirmer que cet opuscule est de Julius Pollux, auteur de l'*Onomasticon*. Le livre de Pollux a été souvent remanié pour l'usage des écoles, à la manière de notre grammaire de Lhomond. Il est possible que les noms nouveaux que l'on y trouve appartiennent à un remaniement postérieur : mais, s'ils ne sont pas de Pollux, ils ne paraissent pas être d'une époque fort éloignée de la rédaction primitive.

M. Quicherat s'associe à cette observation de M. Egger, qu'il ne faut point rapporter tous ces mots à Pollux ou à son temps. Quand on rencontre des expressions de la décadence comme *repausatio*, etc., on n'y peut voir la main d'un auteur du IIe siècle. — M. Quicherat demande la permission d'adresser à M. Boucherie une requête d'un caractère plus personnel, c'est qu'il veuille bien ne pas le mettre aussi souvent en scène. Il n'est pas le représentant des lexicographes ; il ne désire pas avoir seul à répondre pour tous : il n'a à répondre que pour son volume des *Addenda lexicis latinis*.

M. Alexandre fait à l'avance, pour la liste des mots grecs que M. Boucherie se propose encore de lire, la même réserve que M. Quicherat. Dans son dictionnaire il n'a pas eu la prétention de donner tous les mots : il s'est borné à ceux qui peuvent servir à l'intelligence des auteurs grecs et à l'usage courant des élèves et des maîtres. La comparaison que M. Boucherie veut établir devrait se faire, non avec les dictionnaires classiques, mais avec les *Thesaurus* d'Henri Estienne et de Forcellini. M. Alexandre signale à M. Boucherie un travail qu'il serait intéressant de joindre au sien : c'est une recherche sur l'origine des glossaires. Il trouve que Pollux a été traité trop sévèrement. Qu'est-ce que le livre de Pollux ? Un dictionnaire de la langue attique ; un recueil de mots tirés des auteurs attiques et dont le sens commençait à se perdre. A cet égard, ce livre est d'un prix inini. A côté du mot attique on trouve le mot qui le remplaçait

dans l'usage. Ces mots nouveaux se rencontrent peu dans les auteurs, sans doute, mais ils sont de forme régulière. Pollux n'allait pas ramasser les mots d'un vil patois. Il y a eu des époques où c'était une manie dans les écoles de faire de l'érudition au moyen de mots presque inconnus. Au IXe siècle de notre ère par exemple, certains auteurs croyaient donner à leur style par la recherche de ces mots une sorte d'élégance. Ainsi Abbon, quand il employait *examen* dans le sens de *judicium*. Chez les Grecs, Lycophron n'a pas fait autre chose que de ramasser les mots les moins usités des anciens poëtes pour s'en faire une langue dont l'obscurité est restée proverbiale. Aratus, Oppien n'ont pas connu d'autre moyen de donner à leur style un faux vernis d'élégance. M. Alexandre conclut en conseillant à M. Boucherie de songer à un *Corpus glossariorum*.

M. Egger communique à l'Académie un travail : « *Sur les éléments grecs de la langue française à la fin du XVe siècle*. »

MOIS DE SEPTEMBRE.

Séance du vendredi 4.

LE FAUTEUIL DE LA PRÉSIDENCE EST OCCUPÉ PAR M. DE LONGPÉRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Huillard-Bréholles, qui offre à l'Académie sa *Notice sur M. le duc de Luynes*. Cet hommage rendu à la mémoire d'un illustre et regretté confrère est accueilli par la compagnie avec une vive sympathie.

Sont encore offerts à l'Académie :

1° *Procès-verbaux de la Société des antiquaires de Londres*; vol. III, nos 7-3 et vol. IV, n° 1 (6 br. in-8°).

2° *Archæologia*; vol. XLI (London, 1867), 1 vol. in-4°.

3° *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*: 2e trimestre de 1868.

4° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*; t. V, n° 59, 1er trimestre de 1868.

5° L'*Investigateur* : mai et juin 1868.

M. Boucherie continue de lire des extraits du manuscrit 306 de Montpellier. Cette fois, il ne cite que des mots grecs nouveaux de forme ou de sens :

Ἀρχαιογόντας, ab origine — Ἀγκωνίζω, accumbo (Thes. ἀγκωνίζομαι, faire un coude, faire des sinuosités) — Αἰγίτυπος, Semicaper (divinité) — Ἀλεκτοροφώνιον — Ἀμπελοφύλαξ, Ἀμπελιοῦχος, Ἀμπελιουργός, Ἀμπελόκλημα — Ἀγρέλαιος — Αὐλητήρ, le tibia (os de la jambe) — Ἀργυρωματοφυλάκιον — Ἀπόπτωμα, rudus — Ἀήδονον, insuave — Ἀγρίαπις, pirastrum — Ἀκανθυλλός — Ἀλακάτη — Ἀγναμμένον, non fullatum — Ἁπλόδιον, pallium — Ἀνθρακίσκιον — Ἀξινώρυξ, ligo — Ἀφώραιος, investis — Ἁπλόθριξ et Ἁπλότριξ — Ἀρχιγνοῦς, prima lanugine — Ἀραιοπώγων, malibarbius — Ἀνεπιδέξιος, ignavus

Βόστρυχος (constellation) — Βιργοπλόκος, viminarius — Βίζια, mamillæ — Βάος, pupa — Βαίτης, pellis lanata

Γενατής, sator — Γρόμφαινα, scrufina [caro] — Γαλία pour γαλέα — Γλυπτήρ, Γλυφίς, dentiscalpium

Δίψακος, siticula (serpent) — Δακτυλιδιογλύφος — Δενδροκόπος — Δακτυλιδιοποιός — Δελφίνος, delphinus

Ἑρμηνευματικός — Ἐμφανερός, designatus — Ἔμπυρα, altaria — Ἐνθεάτης, vaticinator — Ἐσαφέται, aurigarii — Εἰλυστήριον, volutatorium — Ἑτοιμοπῶλις, Ἑψεπῶλις — Ἐρεβινθοπώλης — Ἐμφυραματοπώλης — Ἑξαφή, tactus — Ἐρωτίσκος, cupidinunculus (bijou d'or) — Ἐνδινευτής, tergiversator — Ἐπισκύνιος, fastidiosus — Εὐανάπιστος, credulus — Εὔηθος, deux fois pour εὐήθης — Ἐμφανισμός, postulatio, etc.

M. Boucherie communique ensuite à l'Académie son travail sur le manuscrit 141 de Montpellier.

Ce manuscrit contient douze feuillets palimpsestes dont huit (et ce sont les mieux conservés) appartiennent au VIIIe livre de Priscien qu'ils reproduisent presque en entier, les 4 autres contiennent des fragments du grammairien Pompeius. M. Boucherie a entrepris une véritable restauration paléographique. Il n'a employé aucun réactif, et, malgré de grandes difficultés de lecture, il est parvenu, grâce au secours que lui prêtaient les imprimés, à déchiffrer à peu près tout l'ancien texte. Il reconnaît que, sans les conseils et les indications de M. Thurot, maître de conférences à l'Ecole normale, il n'aurait ni songé à entreprendre ce travail, ni probablement su le mener à bonne fin.

Le texte restauré par M. Boucherie offre une particularité remarquable : on y rencontre un assez grand nombre de lacunes (vingt-trois) qui toutes portent sur des passages, dont la disparition ne nuit nullement à l'ensemble du texte et l'améliore même parfois. On ne peut y voir un effet de la négligence des copistes; et ce qui achève de le prouver c'est que, quoique le texte soit de deux mains, les lacunes se retrouvent aussi bien dans la première partie que dans la seconde.

C'est là un fait d'autant plus important que des manuscrits de Priscien parvenus jusqu'à nous reproduisent tous le même texte sans variantes sérieuses et surtout sans lacunes (1). Le seul qui fasse exception est le manuscrit 7530 (Bibl. imp.). Il est presque aussi ancien que le palimpseste (VIIIe-IXe siècle d'après l'opinion de MM. de Wailly et Delisle) (2) et malheureusement incomplet. M. Keil (p. XI et XII) y signale des différences assez importantes, mais moins nombreuses et moins considérables que celles du manuscrit de Montpellier.

(1) Il n'est pas question des éditions abrégées de Priscien qui ont eu cours au moyen-âge.

(2) Une chose assez singulière à remarquer c'est que l'ouvrage effacé qui a fourni son parchemin au deuxième ne paraît pas lui être de beaucoup antérieur.

Tous les manuscrits connus, même ceux de la récension irlandaise, dérivent, comme on l'a remarqué, d'une récension commune, celle de Théodore, disciple de Priscien. Le palimpseste a-t-il la même origine, ou provient-il d'une récension antérieure? Il est assez difficile de décider cette question. M. Boucherie inclinerait à croire qu'il représente la première édition de Priscien, celle qui fut faite sous les yeux de l'auteur. Cela n'infirmerait en rien l'autorité de la récension théodorienne, car il est fort possible que Priscien lui-même ait augmenté son propre ouvrage de nouvelles citations, fruit de nouvelles lectures ou de recherches continuées sur le même sujet. Autrement comment expliquer que les innombrables manuscrits de Priscien offrent si peu de différences entre eux? Si tous reproduisent les mêmes additions, c'est qu'elles existaient déjà dans la récension première, dans celle de Théodore. Mais peut-être cette modification du texte est-elle l'œuvre de l'éditeur et non de l'auteur. Cette supposition n'est guère admissible : Théodore, le disciple de Priscien, a dû plus que personne respecter le texte de son maître. Ajoutons à cela qu'il n'est pas impossible que Priscien vécût à l'époque où Théodore entreprenait son édition (1).

Cette hypothèse expliquerait aussi pourquoi aucun manuscrit, sauf le palimpseste, n'a reproduit l'ancienne édition : Priscien lui-même l'ayant en quelque sorte condamnée en autorisant son disciple à en donner une nouvelle.

Les autres feuillets palimpsestes (75, 76 — 77, 74 — 78, 73 — 72, 79) au nombre de quatre contiennent des fragments du grammairien Pompeius. M. Boucherie remarque, avec M. Keil, que M. Libri s'était trompé en attribuant un de ces feuillets au fameux Pompeius Festus.

Ce texte de Pompeius, tel que nous le donne le palimpseste, n'enrichit guère les éditions de Lindemann et de Keil. Vers la fin la précipitation du copiste y a entassé fautes sur fautes,

(1) En effet Priscien vivait encore en 512, et Théodore se mit à l'œuvre en 526 (Keil, p. VII et VIII).

lacunes sur lacunes, et il n'est pas étonnant qu'on l'ait sacrifié pour écrire à nouveau sur le parchemin.

Le principal mérite de la publication de M. Boucherie est de donner le dernier mot sur le contenu des feuillets qui ont appartenu à Pompeius. C'est un résultat négatif, mais qui a son importance. Ce grammairien est fort médiocre, il est vrai ; cependant, sans parler de quelques particularités remarquables qui ne se rencontrent que dans son ouvrage, il a de la valeur par cela même qu'il est ancien. Il fallait donc, ne fût-ce qu'à ce titre, recueillir patiemment et consciencieusement toutes les parcelles qui nous en restent.

Séance du vendredi 11.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique. — Son Excellence adresse à l'Académie un rapport de M. Neubauer, chargé de rechercher les manuscrits hébreux qui peuvent rester en Espagne et en Portugal, et demande à l'Académie de lui communiquer le résultat de son examen. — Le rapport de M. Neubauer est renvoyé par l'Académie à la Commission des inscriptions sémitiques.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Engelhardt qui remercie l'Académie de la satisfaction qu'elle a donnée à ses réclamations au sujet des monuments épigraphiques de Troesmis et lui communique un rapport sur les Antiquités romaines de la principauté de Servie. — Ce rapport sera lu à l'Académie après avoir été communiqué à M. le Président, Léon Renier, à son retour.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages dont les titres suivent :

1° Par l'entremise de M. Garcin de Tassy, *Le Maha-Bharata*, trad. par M. Fauche : 9e volume (Paris, 1868, gr. in-8°).

2° *Le mur de Landunum (Côte-d'Or) comparé aux murs de l'Oppidum*

découvert à Mursens (Lot) etc., par M. De Caumont (Caen, 1868, br. in-8°).

3° *Annales de la philosophie chrétienne* : août 1868.

4° *Annales de la propagation de la foi* : septembre 1868.

5° *Revue archéologique* : septembre 1868.

6° *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France* : 1er trimestre de 1868.

7° *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* : t. VIII, 3e et dernière livraison.

Revue africaine : juillet 1868. — A propos de cette présentation, M. DE LONGPERIER fait observer que le n° offert à l'Académie renferme un recueil très-curieux d'inscriptions libyques expliquées par le Dr Judas. — M. d'AVEZAC rappelle que les photographies de plusieurs de ces inscriptions ont été offertes à l'Académie par M. le général Faidherbe ; mais plusieurs, comme le fait remarquer M. DE LONGPÉRIER, sont nouvelles.

8° Par l'entremise de M. DELISLE, une brochure intitulée *Quelques observations de géographie moyen-âge fondées principalement sur les diplômes de l'abbaye de Wissembourg*, par M. Lepage.

9° Par l'entremise du même membre, une *notice* de M. Desplanque *sur la vie et les travaux de feu M. De la Fons baron De Mélicocq*. — L'Académie connaît M. le baron De Mélicocq pour le legs généreux qu'il lui a fait par son testament. Le savant archiviste du département du Nord donne une liste très-exacte des nombreux opuscules dont M. De Mélicocq est auteur.

10° Par l'entremise du même membre, deux livraisons nouvelles de l'*Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à* 1790 presque entièrement consacrées aux pièces des anciennes Archives de l'évêché de Troyes.

11° M. VINCENT offre à l'Académie le 3e fascicule du tome III de la nouvelle période des *Scriptores de musica medii ævi* par M. De Coussemaker.

M. D'AVEZAC commence la première lecture d'un *Mémoire sur un ancien globe céleste de cuivre conservé à la Bibliothèque impériale.*

M. Boucherie communique à l'Académie quelques observations nouvelles sur la prononciation du grec et du latin aux IXe et XIIe siècles.

En étudiant le *Credo* et le *Pater* grecs reproduits en caractères latins, et avec la prononciation figurée, dans un manuscrit

du IXe siècle (n° 306, f° 212, Bibl. de l'Ecole de médecine de Montpellier), M. Boucherie a relevé les particularités suivantes :

IXe siècle. — 1° La diphthongue grecque ου est toujours rendue par *u* : θεοῦ, οὐρανοῦ, sont figurés the*u*, uran*u*. Ce qui prouve qu'au IXe siècle l'*u* latin sonnait encore *ou* en France.

2° Le κ grec est rendu par *k* toutes les fois qu'il est suivi de ε, η, αι, ει, υ, οι : ex. : *ke* et non *ce*, p. καί ; — *ki* et non *ci* dans *catholikin*, p. καθολικήν — *ky* et non *cy* dans *kyrion*, p. κύριον. Au contraire, le κ est figuré *c*, toutes les fois que la lettre suivante est α, ο, ou une consonne, ex. : *ca*, *cateltonta* (sic), p. κατελθόντα, — *co*, *sarcothenta*, p. σαρκωθέντα, — *cr*, *necrus*, p. νεκρούς, — *ct*, *ec tu*, p. ἐκ τοῦ.

Il faut conclure de là qu'alors comme aujourd'hui *c* devenait doux devant *e*, *i* et les sons congénères, et que c'est pour éviter de donner au κ le son doux, qu'il n'a jamais eu en grec, que le copiste a pris soin de mettre invariablement *k*, c'est-à-dire *c* dur, devant *e*, *i*, *y*.

3° Les accents grecs, quand ils sont représentés, le sont toujours de la même manière, par le trait oblique qui figure notre accent aigu. Ce signe n'est employé que pour l'accent tonique. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il représente le périspomène aussi bien que l'oxyton : *sotirian*, *poniru*, σωτηρίαν, πονηροῦ, preuve que dès cette époque les Grecs avaient dans leur prononciation cessé de distinguer l'aigu du circonflexe, et qu'ils allongeaient uniformément les syllabes frappées de l'accent tonique. Cette observation est confirmée par un autre document également du IXe siècle, par la prière grecque du psautier de Sedulius Scotus (ap. Montfaucon, *Paléogr. grecque*, p. 237), où les accents aigus et circonflexes sont marqués indistinctement par un point.

XIIe siècle. — On vient de voir qu'au IXe siècle *u* latin sonnait *ou* en France, il n'en était plus de même au XIIe, au moins chez les Cisterciens. Un manuscrit qui leur a appartenu (n° 322, XIIe siècle, Ecole de médec. de Montpellier) en fournit deux fois la preuve : 1° dans le Pater grec reproduit en caractères latins (f° 1, r°) la diphthongue ου est toujours figurée *ou* et non plus *u*.

comme autrefois : *tou ponirou*, τοῦ πονηροῦ. — 2° Dans un petit traité sur l'accentuation latine ce même manuscrit donne les règles suivantes sur la prononciation de l'*u* latin (f° 48, r°) : *V.* (*sonat*) *in labiorum summulo — Cum V. dicitur labia pene clauduntur.* « *U* se prononce du bout des lèvres — quand on dit *u*, les lèvres se ferment presque. » Définition ou plutôt description qui ne convient bien qu'à *u* et non à *ou*, et qui s'accorde pleinement avec celle de Molière dans le *Bourgeois Gentilhomme*.

Ce manuscrit nous donne aussi quelques lumières sur la prononciation de certaines consonnes. Dans le Pater δ est figuré *z* : δὸς ἡμῖν, *zos imin*, — θ est figuré *c* : *eleto*, p. ἐλθέτω. Nous y voyons encore que le *qu* latin dans *que*, *quis* se prononçait *ke*, *kis* : καὶ μὴ εἰσενέγκῃς est figuré *que* mi isenen*quis*. C'était la bonne prononciation. Donat avait déjà fait remarquer que l'*u* n'était ni voyelle ni consonne, quand il était placé entre le *q* et une voyelle. Quelques commentateurs, parmi lesquels Bède (ap. *Putsch*, col. 2350), ne comprenaient point cette observation ; mais un fait très-positif cité par Velius Longus ne permet plus le doute : Ideoque nonnulli *quis* et *quæ* et *quid* per *q* et *i* et *s* scripserunt, et per *qæ* et per *qid* (*Putsch*, col. 2219). Les Latins prononçaient donc *kis*, *kæ*, *kid*. Cependant la prononciation actuelle *quis*, *quæ*, *quid* date de loin, car c'était celle de Bède lui-même (ap. *Putsch*, col. 2350).

Enfin ce même manuscrit rapproché du document bilingue publié par M. Egger (*Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-lettres*, 1re partie, t. XXI, p. 349) nous révèle une particularité très-curieuse sur la prononciation du *t* à la fin des mots latins.

Ce document se compose de deux parties, du Credo en langue romane et du Pater latin, reproduits l'un et l'autre par un copiste grec du XIIIe siècle (1). En l'étudiant, à la suite de M. Egger, M. Boucherie remarqua, avec le savant éditeur, que le *t* final des mots latins était toujours rendu par θ, bizarrerie qui lui parut d'abord inexplicable : ainsi *aveniat*, *fiat* sont écrits

(1) La transcription *originale* date très-probablement du XIe siècle. (Observation de M. Boucherie.)

ἀμδίνιαθ, φίαθ. *D* final est reproduit de la même manière : *Sed*, σέθ. Heureusement il venait de rencontrer un passage inédit du traité d'accentuation latine du manuscrit 322, passage qui lui donna la clef de l'énigme. *De pronuntiatione. T.* (f° 48, v°) *Sonus. t. in fine dictionis debilitatur, ut amat, docet, et in omnibus præter at, tot, quot, quotquot, aliquot ad differentiam, et sat, et atat propter euphoniam.* Ce son adouci commun au *t* et au *d*, quand ils étaient placés à la fin des mots, n'était donc, comme on le voit, que celui du θ des Grecs, et il est probable qu'on prononçait *sicut, sed* à peu près comme *sicouç, seç*.

Il faut aussi remarquer que le document bilingue est d'accord avec les documents du IXe siècle pour la prononciation adoucie du *c* latin devant *e*. On y voit *sanctificetur* figuré σαντιφιτζέτουρ et non σ.φικέτουρ, *in cœlis* figuré ἐν τζέλοις et non ἐν κέλοις. Il est également d'accord avec ceux du XIIe pour la prononciation sèche de *qu* : ainsi *qui es in cœlis* est figuré κί et non κουί.

M. Oppert fait une communication sur des documents assyriens du Musée britannique concernant trois observations d'éclipses, deux de soleil, une de lune, qui se rapportent aux années 930, 809 et 721 et qui viennent en confirmation de la chronologie biblique du livre des Rois.

Séance du vendredi 18.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le Président annonce à l'Académie que M. le Secrétaire perpétuel a chargé M. Delisle de le remplacer pendant l'absence de M. Wallon.

M. D'Avezac continue la première lecture de son mémoire *sur un ancien globe céleste de cuivre conservé à la Bibliothèque impériale.*

Sont offerts à l'Académie les ouvrages dont les titres suivent :

1° *Mémoires de l'Académie de Stanislas* : 1867 (Nancy, 1868, in-8°).

2° *Journal asiatique* : juin 1868.

3° *Leggende storiche Siciliane dal XIII al XIX secolo* raccontate da Vinc. Mortillaro, marchese di Villarena (2ᵉ édizione), Palermo, 1866, in-18.

4° *Reminiscenze dei miei tempi*, par le même (Palerme, 1865, in-8°).

5° *Notice sur la Roumanie principalement au point de vue de son économie rurale, industrielle et commerciale, suivie du Catalogue spécial des produits exposés dans la section roumaine à l'Exposition universelle de Paris en 1867 et d'une Notice sur l'histoire du travail dans ce pays* (Publication de la Commission princière de la Roumanie à l'Exposition Universelle de Paris en 1867), Paris, 1868, in-8°.

6° *Inventaire des Mss. de Saint-Germain-des-Prés conservés à la Bibliothèque impériale sous les nᵒˢ 11504 — 14231 du fonds latin*, par Léopold Delisle, membre de l'Institut. (Paris, 1868, in-8°. — Extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*.)

M. de Longpérier fait une communication sur deux bustes en bronze d'Auguste et de Livie, trouvés en 1815 dans le département de l'Allier, récemment mis en lumière et acquis pour le Musée du Louvre.

M. Renier fait observer que la qualification d'*Auguste* donnée à Livie dans l'inscription d'un de ces bustes est, non pas un titre politique, mais un titre religieux et qu'elle dénote une époque postérieure à la restauration des dieux lares par l'empereur Auguste. Il en résulte que l'exécution des deux bustes doit se placer entre les années de Rome 747 et 767.

M. Delisle lit en communication une *Notice sur le cabinet de Gaignières*.

Séance du vendredi 25.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

L'ordre du jour appelle le choix d'un lecteur pour représenter l'Académie à la prochaine séance trimestrielle de l'Institut. M. le Secrétaire perpétuel rappelle les lectures faites à l'Académie depuis le 1er janvier. Le scrutin étant ouvert, M. Delisle est désigné par 13 voix, sur 15, pour lire devant l'Institut sa *Notice* communiquée le 18 septembre *sur le cabinet de Gaignières.*

M. Jourdain a la parole pour donner lecture d'une dissertation intitulée : « *Sur les sources philosophiques des hérésies d'Amaury de Chartres et de David de Dinan.* »

L'Académie, sur la proposition du bureau appuyée par plusieurs membres, décide qu'une seconde lecture de ce morceau aura lieu à titre de mémoire.

Sont présentés à l'Académie par M. le Secrétaire perpétuel les ouvrages dont les titres suivent :

1° Au nom de M. Littré, la 20e livraison (PAC-PER) de son *Dictionnaire de la langue française.*

2° Au nom de M. de Slane, le tome XXI, 1re partie, des *Notices et extraits des manuscrits*, comprenant la troisième et dernière partie de sa traduction française des *Prolégomènes historiques d'Ibn Khaldoun*, accompagnée de *notes* et suivie d'un *sommaire analytique* des divisions de l'ouvrage pour cette partie, de *notes additionnelles* pour les trois parties, d'une *liste des termes arabes* expliqués par l'auteur ou par le traducteur et d'un *index général* pour l'ouvrage entier (in-4° de 573 pp.). « Ainsi se trouve terminé, dit M. le Secrétaire perpétuel, un des plus grands travaux, des plus utiles et des plus méritoires à tous égards, qui aient été publiés sous les auspices de l'Académie dans cet ordre d'études. »

3° De la part de M le Sénateur G. Fiorelli, directeur général du Musée de Naples, les nouveaux catalogues de ce musée dont les titres suivent : I. *Collezione Sant Angelo* : *Monete greche* (Napoli, 1866, in-f°). — II. *La stessa Collezione* : *Monete del medio evo* (Ibid. 1868, in-f°). — III. *Raccolta epigrafica* : *Iscrizioni greche ed italiche* (Ibid., 1867, in-f°) ; *Iscrizioni latine* (Ib., 1868, in-f°). — IV. *Medagliere VI ; Matrici, Punzoni e Conii della R. Zecca* (Ibid. 1866, in-f°). — V. *Raccolta pornographica* (Ib. 1866, in-f°).

4° *Giornale degli scavi di Pompei.* Nuova serie pubblicata dagli alunn della scuola archeologica. Vol. I (Napoli, 1868, n° 1).

5° *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, par l'abbé Jules Corblet. — Introduction Paris, 1868, br. in-8°.

6° *A brief statement of the discovery of the laws of the Vowels in Herero, dialect of S. W. Africa*, by the rev. F. W. Kolbe (Cape town, 1868, 1 f. in-8°).

7° Pour le concours des antiquités de la France, avec lettre d'envoi, les deux ouvrages suivants:

I. *Notices historiques sur les châteaux de l'arrondissement de Limoux* par M. L. A. Bazaries, docteur en médecine (Limoux, 1868, in-12). — II. *Notice historique et statistique sur Villebazy*, par le même (1866, in-12), à titre d'annexe du précédent ouvrage. — Admis au concours de 1869 sous cette réserve.

8° Pour un concours qui n'est pas déterminé, mais qui paraît être celui du prix Gobert d'après le post-scriptum d'une lettre fort étendue de l'auteur, d'une partie de laquelle il est donné lecture, l'ouvrage considérable intitulé « *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez en forme d'annales sur preuves authentiques*, etc., » par Jean-Marie De la Mure, publiée pour la première fois d'après un ms. de la bibliothèque de Montbrison, portant la date de 1675, revue, corrigée et augmentée de nouveaux documents et de notes nombreuses et ornée de vues, etc. Imprimé chez L. Perrin, à Lyon; publié à Montbrison, à Lyon et à Paris, t. I, 1860, t. II et III, 1868, in-4°. — L'introduction signée des initiales R. C. est du signataire de la lettre d'envoi, éditeur de l'ouvrage et auteur du travail complémentaire qui l'accompagne, M. De Chantelauze. — Sur la proposition de M. le Secrétaire perpétuel, et vu le petit nombre des membres présents, la délibération concernant l'exception demandée dans le post-scriptum susdit à la règle des 6 exemplaires, qui est celle du concours Gobert, et l'admission à ce concours, s'il y a lieu, sont renvoyées à la séance prochaine.

MOIS D'OCTOBRE.

Séance du vendredi 2.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. De Chantelauze, sur l'avis qui lui a été donné, fait savoir que, pour se conformer au règlement de l'Académie en ce qui concerne le prix Gobert, il adresse au secrétariat de l'Institut cinq nouveaux exemplaires de l'*Histoire des ducs de Bourbon*, etc., dont il a été présenté un premier exemplaire (en papier fort) dans la dernière séance. Il désire que cet exemplaire soit déposé à la Bibliothèque de l'Institut. — Il sera satisfait au désir de M. De Chantelauze, et l'admission de son ouvrage au concours du prix Gobert pour l'année 1869 est prononcée définitivement.

M. Janin informe le Secrétaire perpétuel par une lettre en date de Passy, 26 août, que, ne pouvant plus donner aux travaux de l'Académie tout le temps qu'ils exigeraient, il croit devoir donner sa démission des fonctions d'auxiliaire de l'Académie qu'il occupe depuis 1847. — La démission de M. Janin est acceptée. — L'Académie renvoie la suite de cette affaire à l'examen et à l'avis de la Commission des travaux littéraires.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du *Mémoire* de M. Jourdain *sur les sources philosophiques des hérésies d'Amaury de Chartres et de David de Dinan.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. de Saulcy, *Etude chronologique des livres d'Esdras et de Néhémie* (Paris, 1868, 8°).

2° De la part de M. Anatole De Barthélemy, *Les assemblées nationales dans les Gaules avant et après la conquête romaine* (Paris, 1868, br. in-8°. — Extr. de la *Revue des questions historiques.*)

3° *Le teogonie dell'antica Liguria*, mem. del Prof. Avvoc. Eman. Celesia (Genova, 1868, in-8°, avec 8 planches).

4° Pour le concours des antiquités de la France, Gwerzion Breis-Izel. — *Chants populaires de la Basse-Bretagne*, recueillis et traduits par F. M. Luzel. Gwerzion, 1er volume (Lorient, 1868, in-8°).

M. Rangabé, correspondant de l'Académie, a la parole pour une communication :

« J'ai l'honneur, dit-il, de présenter à l'Académie le dessin

d'un plat antique, que le *Comité des Antiquaires d'Athènes* vient de faire publier pour en faire hommage à ceux des amis de l'antiquité qui ont le plus activement concouru à son entreprise.

» Ce comité, composé de M. *Stavros*, gouverneur de la banque de Grèce, de MM. *Reniéri*, *Basili* et *Kéhajà*, sous-gouverneurs du même établissement, de M. *Calliga*, professeur à l'Université d'Athènes et ancien Ministre, et de moi, s'est constitué, il y a cinq ans, à Athènes, en vue d'organiser une loterie, dont le produit serait affecté à découvrir par des fouilles et à recueillir des objets de l'art antique, que recouvre encore en grand nombre le sol de la Grèce. Avec l'autorisation du gouvernement, et sous le patronage de S. M. la reine Amélie d'abord, de S. M. le roi George ensuite, il émit 333,000 billets, à 3 fr. chacun. Mais ayant rencontré des difficultés insurmontables dans les dispositions des lois des pays étrangers, où il espérait le plus de succès, il ne put placer que 73,750 billets en tout. Néanmoins la loterie fut publiquement tirée le 31 juillet 1867 à Athènes, au Champ-de-Mars, en présence du comité et de la police. Suivant les conditions indiquées dans les billets, le gain fut réduit au cinquième à peu près, en proportion du nombre des billets placés. Ainsi :

1	numéro	gagna	22,388	francs.	
2	—	—	4,478	—	
3	numéros	gagnèrent	2,239	—	chacun,
5	—	—	1,120	—	—
10	—	—	224	—	—
30	—	—	112	—	—
100	—	—	56	—	—
250	—	—	22 fr. 40 c.		—

et 150,000 fr. à peu près restèrent au comité, et furent déposés à la Banque, pour servir à l'enrichissement de la science de l'antiquité.

» Le comité a décidé d'appliquer tout d'abord une partie de cette somme à élucider autant que possible l'art de l'époque héroïque, par le déblayement successif, aussitôt que la saison des fouilles l'aura permis, du second édifice souterrain et conique

qui se trouve à Mycènes, à une petite distance du trésor d'Atrée ; de celui de la même forme qui existe à Orchomène-le-Minyien, et de ce que la Grèce peut encore contenir de restes de cette architecture primitive. Une connaissance plus complète de ces monuments jettera probablement un nouveau jour sur la question de l'origine de l'art grec, et du degré de son affinité avec celui de l'Asie.

» Le comité s'est proposé en même temps d'acquérir le terrain qui s'étend du théâtre d'Hérode à celui de Bacchus, et de déblayer complétement le portique d'Eumène, dont on y voit les arcades. Il est aussi en négociation pour acheter la partie du Céramique, où des tombeaux d'une rare beauté et d'un haut intérêt artistique et scientifique ont déjà été trouvés, afin d'y continuer les fouilles.

» Enfin, il a fait l'acquisition de deux belles collections de terres-cuites et de vases, qui, sans son intervention, eussent probablement été dispersées, et perdues pour la science.

» C'est le dessin d'un de ces vases, dont le comité fait hommage à ceux qui l'ont le plus activement secondé dans son premier effort pour obtenir des fonds par le moyen d'une loterie, que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie. C'est un plat, ou plutôt une patère de sacrifice, en terre cuite, trouvée dans un tombeau de la nécropole du Phalère, et reproduite en grandeur de l'original. Elle est ornée dans son intérieur de figures d'un style archaïque, accompagnées d'inscriptions. Elles sont du grand cycle homérique, et représentent le sujet de l'armement d'Achille, souvent répété sur les vases fictiles, mais jamais, à ma connaissance, d'une manière identique, ni aussi complète. Les figures, au nombre de quatre, dont trois hommes et une femme, sont roides, et élancées plus que nature. Des lignes fines et claires distinguent les principales parties du corps, dont la couleur est noire pour les hommes, blanche pour la femme. Achille est au milieu. Il a déjà passé sa guêtre à la jambe gauche, qu'il relève. Les guêtres sont de couleur pourpre, pour simuler celle de l'étain, dont Vulcain les avait fabriquées, d'après Homère (κνημῖδας ἑανοῦ κασσιτέροιο. Il. XVIII, v. 613). Son nom ϟ VƎ⅃IXA (Ἀχιλλεύς) est

écrit entre ses deux jambes. La tête est fruste, mais il en reste assez pour qu'on voie qu'elle n'était pas encore couverte d'un casque.

» En face de lui est sa mère, dont le nom ϟ ΙΤƎΘ (Θέτις) est écrit transversalement devant elle. Ses deux pieds nus et blancs sont en profil, et posent complétement sur le sol. Elle est l'ἀργυρόπεζα d'Homère (Ib., v. 127 et suivant). Vêtue d'une tunique étroite de couleur pourpre, avec une bordure blanche en bas, autour du cou et à la ceinture, elle est recouverte d'un manteau noir, parsemé de fleurs ou d'étoiles pourpres et blanches, conformément à l'épithète τανύπεπλος qu'Homère lui donne (Ib., v. 385). Elle est en même temps la καλλιπλόκαμος Θέτις du poëte (Ib., v. 407), car sa riche chevelure noire flotte sur ses épaules; le haut de sa tête, dont la nuance est plus claire, est censé être orné d'un bandeau. De sa main droite, qu'elle élève à la hauteur de sa poitrine, elle tient debout la lance, et sa gauche est appuyée sur le haut du fameux bouclier, auquel Homère consacre toute une épopée (Ib., depuis v. 479), et dont l'autre bout pose à terre, entre elle et Achille.

» Derrière celui-ci, et tourné dans le même sens que lui, est un individu à barbe, vêtu d'une tunique blanche à raies noires, et avec une bordure de même couleur autour du cou et en bas, et d'un manteau pourpre. Dans sa main gauche il tient une lance, parallèle à celle qui est dans la main de Thétis. La position et le geste de la main droite semblent exprimer l'étonnement pour la présence de la déesse. Cet homme est le père d'Achille, Pélée, ainsi que l'indique l'inscription tracée derrière lui, ΓΕVΕVϟ (Πηλεύς).

» L'autre témoin de la scène, qui se tient debout derrière Thétis, tourné du même côté qu'elle, est un jeune homme à cheveux blonds, portant une tunique noire à bordure blanche, et un manteau pourpre. Il tient également une lance dans sa main droite. Derrière lui on distingue le cimier jaune, imitant l'or, d'un casque, qui faisait probablement aussi partie de l'armure apportée par la déesse, car le costume du jeune homme n'est pas celui d'un guerrier. C'est le *casque au cimier d'or* que Vulcain

envoya à Achille (κόρυθα βριαρήν... ἐπὶ δὲ χρύσειον λόφον ἧκε. Ib. v. 611). L'inscription qui accompagne la figure la désigne comme représentant Néoptolème (ΝΕΟΠΤΟΛΕΜΟΣ), fils d'Achille.

» Cette représentation a beaucoup d'analogie avec celle de la table Iliaque (dans la raie T), où Achille est également occupé à chausser sa guêtre; mais il y est tourné en sens contraire, et il a le casque sous son pied relevé. Devant lui est Thétis, accompagnée d'une autre Néréïde, à moins que ce ne soit la Grâce, femme de Vulcain (Χάρις λιπαροκρήδεμνος, τὴν ὥπυιε περικλυτὸς Ἀμφιγυήεις. Ib., v. 382-3), à laquelle Thétis adressa tout d'abord sa prière. Derrière Achille est un jeune homme, que Millin prend pour Automédon.

» Mais le monument qui approche encore davantage du nôtre est le vase publié par Micali dans ses *Monumenti* (Tav. 88, N. 1 et 2), et reproduit par Overbeck (*Die Bildwerke zum Thebischen und Troischen Heldenkreis*, Nro. 82. Taf. XVIII, Nro. 4). L'action et la position d'Achille y sont identiques, mais son casque y est placé comme dans la table Iliaque. Achille y porte en outre son épée, dont on voit le bout derrière lui, et le baudrier passé sur son épaule droite. Thétis occupe la même position que sur notre patère, mais elle tient dans sa main droite deux lances penchées, avec les fers en bas, et dans la gauche le bouclier, qui lui couvre une partie de la poitrine. Derrière Achille se tient un Myrmidon armé, dont les pieds, couverts de guêtres, sont, ainsi que son corps, de profil, et tournés à droite, tandis que sa tête est tournée en sens opposé. Son bouclier rond, dont le centre porte en enseigne la représentation de la partie antérieure d'un chien ou d'un loup et qu'il tient dans sa main droite, lui couvre la poitrine et tout le visage. Dans sa gauche il porte aussi deux lances comme Thétis. Sa position gênée et peu naturelle le désigne, d'après Overbeck, comme prêt à partir pour le combat. Une autre interprétation m'en semble plus plausible : à la vue de l'armure divine, il est, comme tous les Myrmidons, saisi d'une sainte terreur, il en détourne la tête, et n'ose y attacher le regard.

Μυρμιδόνας δ' ἄρα πάντας ἕλε τρόμος, οὐδέ τις ἔτλη
ἄντην εἰσιδέειν, ἀλλ' ἔτρεσαν. Il. XIX, 14-15.

» Notre monument me semble mériter la première place parmi tous ceux qui représentent le même sujet, non-seulement par les dimensions des figures, mais aussi parce que l'artiste, faisant abstraction de l'unité de lieu et de temps, a tenu à réunir toute la famille d'Achille autour de l'événement miraculeux, qui lui était un gage assuré de la faveur des dieux. La présence de Néoptolème dans le groupe pourrait faire supposer que le personnage mâle, qui accompagne Achille sur la table Iliaque, n'est autre que son fils.

» Enfin, il me resterait à faire observer que l'accord parfait de ces représentations avec les moindres détails de la description d'Homère, semble indiquer que ces peintures si archaïques ne sont pas antérieures aux temps où les poésies homériques ont reçu la forme sous laquelle elles nous ont été transmises. »

M. Deville, correspondant de l'Académie, donne lecture d'un mémoire où il discute au long, en l'approuvant par divers motifs, l'attribution de *Genabum* à Orléans.

Séance du vendredi 9.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. Engelhardt, consul général de France à Belgrade, écrit au Secrétaire perpétuel, en date du 27 septembre, pour le prier de soumettre à l'Académie deux nouvelles inscriptions ajoutées à celles qu'il a adressées par la lettre du mois dernier. Elles se rapportent à deux soldats de la légion VII Claudienne.

M. le Président lit les deux inscriptions, avec quelques remarques préalables, qu'il est prié de compléter en même temps qu'il fera son rapport sur l'envoi précédent de M. Engelhardt.

M. le maire d'Epernay, député de la Marne, par une lettre du 6 octobre, d'après le renvoi devant l'Académie d'une demande adressée à M. le Ministre de l'instruction publique, sollicite la concession du tome XV et des deux premières livraisons du tome XVI du *Gallia christiana*, plus celle du tome XXII des *Historiens de la France* et du tome XXIV de l'*Histoire littéraire*. — Renvoi à l'examen de la Commission des travaux littéraires, sauf pour le tome XV du *Gallia christiana*, dont la concession, comme celle du tome XIV, regarde exclusivement le Ministère de l'instruction publique.

M. JOURDAIN termine la seconde lecture de son *Mémoire sur les sources philosophiques des hérésies d'Amaury de Chartres et de David de Dinan*.

ANALYSE.

« L'histoire philosophique du moyen-âge, dit M. JOURDAIN, offre peu d'événements plus curieux que l'apparition inattendue des doctrines qui, sous les noms d'Amaury de Chartres et de David de Dinan, surprirent et émurent les écoles chrétiennes dans les premières années du XIIIe siècle. Ce n'était pas la première fois que la paix des consciences et le repos de l'Église étaient troublés par des hérésies contraires au dogme catholique. A dater de la fin du XIe siècle, on avait vu se succéder de hardis novateurs, tels que Bérenger de Tours, Roscelin, Abélard, qui avaient fait courir de singuliers périls à l'orthodoxie par la témérité de leurs méthodes et de leurs systèmes. Mais quelque malsonnantes que fussent les assertions hasardées par eux, leurs erreurs n'allaient pas jusqu'au renversement de la foi, et consistaient moins à nier le dogme qu'à l'interpréter d'une manière inexacte. Humbles et soumis même lorsqu'ils se montraient le plus rebelles, ils vénéraient ce qu'ils paraissaient ébranler, et adhéraient du fond du cœur aux vérités qu'on les accusait de méconnaître. Nul ne saurait en dire autant d'Amaury de Chartres et de David de Dinan. L'abus de la philosophie les avait égarés au point de les précipiter dans l'impiété. Les maximes que tous les témoignages sont d'accord pour attribuer à David sont une attaque audacieuse et di-

recte contre les bases du christianisme, et non-seulement du christianisme, mais de toute religion; c'est le panthéisme et le matérialisme avec le cortége de leurs conséquences ordinaires.

« L'agitation profonde causée dans les écoles par l'entreprise d'Amaury et surtout par celle de David, la procédure dirigée contre eux et contre leurs disciples par l'autorité ecclésiastique, la sentence qui proscrivit leurs personnes comme leurs écrits, tous ces faits consignés dans les chroniques contemporaines sont généralement connus, et d'ailleurs le tableau véridique et émouvant que notre savant confrère M. Hauréau en traçait naguère devant l'Académie nous ôterait toute pensée d'y revenir. Mais il reste à éclaircir un point difficile et demeuré très-obscur; c'est l'origine première, c'est la génération de ces doctrines, objet de scandale pour la catholicité. A quelles sources furent-elles puisées, et sous l'influence de quelles lectures ont-elles pris racine dans l'esprit de quelques maîtres que leur éducation dans les monastères avait imbus de maximes tout opposées ? »

Après avoir résumé en ces termes la question qu'il se propose de traiter, M. Jourdain examine d'abord la doctrine d'Amaury et en rapprochant les propositions attribuées à ce maître de certains passages du célèbre traité de Jean Scot Erigène *De divisione naturæ*, il démontre que ces propositions sont textuellement empruntées au moine irlandais de la cour de Charles le Chauve. L'enseignement d'Amaury n'a donc rien offert d'original. « Tout son rôle dans l'école de Paris, dit M. Jourdain, a consisté à tirer de l'oubli l'ouvrage de Jean Scot si peu répandu au moyen-âge et à l'introduire dans les écoles publiques. Le cercle des études tendait alors à s'étendre. Grâce au zèle des interprètes, beaucoup de livres inconnus aux âges précédents commençaient à circuler dans les Universités. Ce que d'autres faisaient pour Aristote et les Arabes, Amaury le fit pour Scot Erigène. Il ajouta de sa propre autorité le moine irlandais à la liste des auteurs en petit nombre qui, depuis le règne de Charlemagne, avaient le privilége de servir de texte aux leçons des maîtres les plus renommés. Il porta dans la chaire le traité *De divisione naturæ*, et il le commenta, selon l'usage du temps, en s'écartant peu du texte et en se bornant à une glose pu-

rement littérale. Il est résulté de là que les propositions qui lui sont reprochées se retrouvent textuellement dans Jean Scot, et que les anathèmes qui l'ont frappé personnellement atteignent du même coup le maître plus ancien qu'il avait choisi pour guide. »

La doctrine de David de Dinan a des origines plus obscures comme elle a aussi un tout autre caractère que celle d'Amaury. Après en avoir exposé les points principaux d'après Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin, M. Jourdain s'efforce d'établir que David de Dinan a sans doute connu le livre de Jean Scot, et qu'il a pu y faire quelques emprunts, mais qu'il est allé bien au-delà; qu'il s'est écarté de Scot en beaucoup de points, et que par conséquent il a eu sous les yeux d'autres ouvrages, il a consulté d'autres guides qui l'ont égaré. Est-ce donc Aristote qui doit être jugé responsable des erreurs enseignées par David? Quelques chroniqueurs le prétendent ; mais la lecture des ouvrages d'Aristote ne confirme pas leur témoignage. Une indication plus digne de foi est donnée par Albert le Grand. Contemporain de David de Dinan, Albert était mieux placé que personne pour apprécier la véritable origine de ses maximes. Or, il nous apprend en plusieurs passages que David les avait empruntées au péripatéticien Alexandre dans lequel il est facile de reconnaître Alexandre d'Aphrodisiade. Et en effet ce dernier est célèbre dans l'histoire de la philosophie pour avoir poussé l'école péripatéticienne dans les voies du matérialisme. Il enseigne ouvertement que l'entendement a la même essence que la matière, qu'il se réduit, comme la matière elle-même, à la simple capacité de recevoir toute espèce de formes; que l'âme dépend des organes, et qu'elle périt tout entière avec eux. Les opinions d'Alexandre d'Aphrodisiade, répandues à Paris dès le commencement du XIIIe siècle, indignaient Guillaume d'Auvergne et Albert qui les ont énergiquement combattues. Comme elles offrent des traits frappants de ressemblance avec les erreurs reprochées à David de Dinan, il n'est pas nécessaire de chercher autre part la source philosophique à laquelle ce dernier a puisé sa doctrine. « Lors de la renaissance des lettres, dit M. Jourdain en terminant, Alexandre d'Aphrodisiade inspira Nicolas de Cusa, Pomponat et l'école de Padoue ; il fut le représentant et le promoteur des ten-

dances rationnelles qui exposent la métaphysique à méconnaître la nature spirituelle de l'homme et la personnalité divine. Mais fait curieux et trop ignoré ! Trois cents ans auparavant, lors de cette première renaissance de la philosophie ancienne qui s'opéra, dès le moyen-âge, sous l'influence des livres d'Aristote et des Arabes, introduits en Occident, Alexandre avait eu sa part d'impulsion et de direction dans le mouvement considérable imprimé aux écoles. Ses commentaires avaient eu des lecteurs ; ses doctrines, quelque contraires qu'elles fussent au christianisme, avaient formé des disciples ; et, si, née à peine, cette école de matérialisme avait été dispersée par les rigueurs du pouvoir ecclésiastique, c'est qu'elle avait devancé les temps et qu'elle ne pouvait être, en un siècle de foi, qu'un sujet de scandale et de persécution. Cependant, malgré les anathèmes et les bûchers, il est probable qu'elle ne fut pas étouffée entièrement et que ses débris allèrent rejoindre la secte plus dangereuse encore des Averroïstes, contre laquelle Albert et saint Thomas d'Aquin ont soutenu, au nom du christianisme et de la philosophie, de si vives controverses. »

Sont présentés à l'Académie par le Secrétaire perpétuel les ouvrages suivants :

1° Un exemplaire du tirage à part de la 3e partie des *Prolégomènes* d'Ibn Khaldoun, extrait du tome XXI (1e partie) des *Notices et extraits des mss.* (1 vol. in-4°). A ce volume est jointe la feuille 1re, reproduite avec les corrections, du tirage à part de la 1re partie des *Prolégomènes*, pour être substituée à l'ancienne qui est fautive.

2° Au nom de M. Rossignol, sa dissertation intitulée : « *Explication et restitution d'une inscription en vers grecs consacrée au dieu Mithras et gravée dans le porche de l'église de Labège (Haute-Garonne). — Renseignements nouveaux et tout-à-fait inattendus que fournit cette inscription sur Mithras et son culte* (Paris, 1868, 40 pp. in-8°). « M. Rossignol fait connaître que son travail a pour base une copie de l'inscription due à son confrère, M. Dulaurier, et un estampage que, par son entremise, a bien voulu lui fournir M. Dusan, directeur de la *Revue archéologique du midi de la France*, avec des renseignements sur l'état de la pierre encastrée au-dedans du porche. L'auteur de la restitution conjecturale de ce texte disposé d'une manière bizarre et en outre mutilé, s'est livré, pour l'expliquer, à des recherches savantes tant sur le

culte du dieu Mithras qui y est célébré, que sur ses rapports avec les doctrines orphiques à l'époque où ce culte avait fait avec elles une étroite alliance. M. Rossignol, d'ailleurs, essaye de remonter à son origine bactrienne, qu'il trouve clairement indiquée dans un passage des *Dionysiaques* de Nonnus. Il s'est aidé en outre des travaux plus ou moins récents publiés soit sur les mystères de Mithras, soit sur les documents originaux de la religion de Zoroastre qui en est la racine. »

3° *Note sur la question de savoir si Trajan, lors de son avénement à l'Empire, était gouverneur de la Germanie inférieure ou de la Germanie supérieure*, par M. Roulez, membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Académie. (Extr. du *Bulletin de l'Académie royale de Belgique.*)

4° *Unedirte Munzen aus der Sammlung S. E. des K. K. Internuntius, zu Konstantinopel Herrn Freiherrn von Prokesch-Osten*, par le Bon B. v. Koehne (br. in-8°).

5° *Early sassanian inscriptions, seals and coins*, by Edw. Thomas, Esq. (London, 1868, in-8°).

6° *Revue des questions historiques* : 3e année, 10e livr.

7° *La ville d'Eané en Macédoine et son sanctuaire de Pluton*, par M. Léon Heuzey. (Extr. de la *Revue archéologique.*)

8° *Revue numismatique* : 1868, n° 4.

9° *Histoire de la littérature grecque*, par M. Emile Burnouf, directeur de l'Ecole française d'Athènes (1869, 2 vol. in-8°), avec une lettre d'envoi.

10° M. le Président fait hommage, au nom de M. de Rossi, associé étranger, à Rome, du n° 4 (6e année du *Bulletin de l'archéologie chrétienne.* Ce numéro se compose presque exclusivement d'une dissertation historique d'un haut intérêt intitulée « *Il culto idolatrico in Roma nel 394. Notizie raccolte da un inedito carme scoperto in Parigi.* » On sait que la découverte de ce poëme qui jette un jour nouveau sur la grande crise religieuse survenue à Rome et dans l'empire romain en l'an 394 est due à M. Delisle, membre de l'Académie. —Elle a déjà donné lieu, comme le rappelle M. de Rossi, à un article étendu de M. Morel dans la *Revue archéologique* de juin et juillet, article dont il déclare avoir beaucoup profité pour son propre travail.

M. de Wailly lit, en communication, la *Préface* d'une nouvelle édition de Joinville que la Société de l'histoire de France l'a chargé de publier.

Séance du vendredi 16.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message en date du 13 courant, M. le Ministre de l'Instruction publique, en son nom et au nom de M. le Ministre des Affaires étrangères, présente et appuie une demande du R. P. Rignon, à l'effet d'obtenir pour la bibliothèque du Commissariat général relevé à Paris par les Pères de la Terre Sainte un exemplaire des *Assises de Jérusalem* et du *Recueil des historiens des croisades* publiés par l'Académie. — Renvoi de la lettre de M. le Ministre à la Commission des travaux littéraires.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, l'Académie, sur la proposition de M. le Secrétaire perpétuel, décide :

1° Que la séance publique ajournée est provisoirement fixée au vendredi 20 novembre ;

2° Que dans la séance prochaine, il sera procédé au choix d'un lecteur pour cette séance ;

3° Que la Commission des Antiquités de la France et celle de l'Ecole d'Athènes seront convoquées le plus tôt possible, ainsi que celle de numismatique, pour entendre les rapports qui devront être lus en leur nom devant l'Académie ;

4° Que la Commission des Antiquités de la France et une Commission spéciale, à nommer dans la prochaine séance, seront chargées de rédiger les programmes des deux concours nouveaux fondés par MM. de Mélicocq et Brunet.

Le tout à la diligence du Secrétaire perpétuel.

M. T. Colonna Ceccaldi, consul de France à Larnaca, dans l'île de Chypre, fait à l'Académie une communication verbale au sujet de fouilles récemment exécutées sur divers points de l'île dans les années 1866-1868.

Les résultats les plus importants de ces fouilles ont été obtenus à *Larnaca*, ville située sur la côte est de l'île, qui est considérée comme occupant l'emplacement de l'ancienne Citium, et à *Dali*, village de l'intérieur, voisin de l'ancien sanctuaire d'Idalium, consacré à Vénus.

A Larnaca, sur un monticule au S.-E. de la ville, dominant *les Salines*, qui furent peut-être l'ancien port de Citium, on a trouvé sur la déclivité occidentale de la hauteur, souvent à fleur de terre, ou à de petites profondeurs, une grande quantité de débris de figurines en terre cuite. Presque pas une n'est intacte, généralement les têtes sont brisées au ras du col, le nez endommagé, les jambes et les bras rompus ou mutilés. Les fragments indiquent que les représentations variaient des dimensions de grandeur naturelle aux plus petites. Il n'y a pas moins de variété dans l'espèce des objets trouvés : certains sont le produit de l'art le plus grossier et le plus primitif; ils sont faits à coups de pouce, tandis que des têtes travaillées avec la plus exquise finesse, des fragments, des jambes, des bras et des draperies traitées avec une rare élégance indiquent au contraire un art arrivé à la perfection et une civilisation des plus avancées.

Parmi ces terres-cuites, il y a à signaler les représentations suivantes : des femmes à oreilles de chat, le corps en forme de fourreau, tenant dans leurs bras un enfant ou soutenant leurs seins dans leurs mains ; elles sont assez informes, sans être grossières, et on en a trouvé un certain nombre d'intactes. — Des déesses assises ayant, comme bras de siége, deux femmes tenant des boîtes à parfums ; — toujours brisées. — Des têtes séparées, d'un beau type grec, dont les unes portent la couronne haute, souvent avec de grands sphinx ailés sur le pourtour, dont les autres portent d'autres ornements ou sont simplement coiffées de leurs cheveux arrangés de la manière la plus variée et la plus élégante; quelques-unes sont enfin voilées, comme les femmes de l'Orient de nos jours.

Il est à remarquer que les figurines brisées sont celles dont le col était mince, bien détaché du reste du corps, tandis que les

quelques objets que l'on rencontre entiers représentent des personnages au col enfoncé dans les épaules, sans saillies dans les membres et n'offrant pas par conséquent ces points faibles qui permettent de casser si facilement une statuette. Cette observation pourrait confirmer l'idée d'une destruction volontaire, faite en quelque sorte objet par objet, peut-être lors de l'établissement du christianisme dans l'île.

De la grande diversité de style des objets dont il vient d'être parlé et de ce fait qu'il a été trouvé, conjointement avec les terres-cuites, des statuettes (en petit nombre) en pierre calcaire, de style phénicien ou égyptien, on peut inférer que ces objets étaient des ex-voto rassemblés dans les temples depuis des siècles.

Un second genre de découvertes a été fait à Larnaca, dans des tombeaux ; mais, comme elles sont identiques à d'autres qui ont eu lieu à Dali, il en sera parlé à l'occasion de ces dernières.

Les fouilles faites à Dali peuvent être rangées dans deux catégories : celle des statues, statuettes ou fragments en pierre calcaire et celle des poteries, verreries, bronzes trouvés dans les tombeaux.

Les premières ont eu lieu sur une colline située au S.-E. de Dali et nommée Ambelirgi, nom dérivé de celui d'*ampelos* (vigne) ; il y a en effet des vignobles aux alentours. Elles ont amené la découverte d'un certain nombre de statuettes en pierre calcaire, — quelquefois coloriées en rouge en certaines de leurs parties, dont les dimensions varient de 15 centimètres à 1 mètre et qui représentent généralement des femmes tenant sur la poitrine une fleur de lotus, ou un disque. Un certain nombre de ces figures sont complétement intactes. Leur type participe de l'assyrien et de l'égyptien, mais il y a moins de roideur dans les attitudes ; les lignes des vêtements, les traits du visage sont plus arrondis, plus moelleux. Doit-on voir là une sorte d'art chypriote, résultat de l'influence du milieu indigène sur les arts des peuples conquérants ? Ce qui est certain, c'est qu'en même temps que ces représentations en pierre calcaire on a trouvé des têtes en terre cuite de grandeur naturelle, coloriées, au nez allongé et un peu arrondi par le bout, aux lèvres bien accentuées, dont les traits

généraux enfin rappellent tout-à-fait le type chypriote de nos jours. Ces têtes, qui faisaient partie de statues de grandeur naturelle, sont bien conservées; quelques-unes sont ornées de lauriers ou de casques, ou de sortes de coiffures rondes avec ornements en forme de perles.

Enfin, il a été trouvé sur la même colline d'Ambelirgi par M. Ceccaldi, à une profondeur d'environ un mètre, une statue de femme, en pierre calcaire, de grandeur naturelle (1m 64), d'une magnifique conservation. Le type est grec, la physionomie est belle et austère; la main gauche tient un oiseau; au côté gauche, pendent des attributs qui semblent être un disque ou un miroir et une équerre.

Tels étaient les résultats obtenus par les fouilles de Chypre quand, au mois de janvier dernier, les ouvriers employés par le consul de France découvrirent une autre veine. A mi-côte d'une hauteur près de Dali, ils trouvèrent des tombeaux grossiers, creusés dans le sens horizontal et contenant les objets suivants : de grandes écuelles en terre blanchâtre, ayant la forme d'une moitié de noix de coco, des plats très-communs, des vases en terre cuite et autres ustensiles de ménage, paraissant avoir été à l'usage de pauvres gens.

En continuant les fouilles pendant les mois suivants dans la plaine de Dali, on découvrit nombre d'autres sépultures contenant des objets de plus en plus variés, dont voici l'énumération succincte :

Des vases de moyenne grandeur (10 à 15 centimètres), représentant des animaux bizarres, des bœufs avec des ramures de cerf ou d'élan, des oiseaux en forme de bateau, des gourdes terminées par des têtes de lièvre ou de chauve-souris, etc., etc... Une vingtaine au moins de ces objets ont été recueillis intacts.

— De grandes jarres atteignant dans leurs dimensions jusqu'à 65 et 70 centimètres, de couleur jaunâtre ou rougeâtre avec des raies rouges et noires et des cercles concentriques, d'autres fois avec des hachures diagonales ou rectangulaires sur leur pourtour; beaucoup d'intactes.

— Des vases de toute forme, coupes, aiguières, flacons, lacry-

matoires, etc., dont quelques-uns sont ornés de fleurs, d'autres, mais rarement, de représentations d'animaux et dont certains, d'une poterie rouge extrêmement fine, ont les formes les plus élégantes ;

— Des bardaques ou sortes de vases à panse ronde, à col et à goulot sortant de la panse. Le col est une tête de femme coiffée de grandes tresses coloriées en noir retombant des deux côtés de la figure : le type paraît phénicien.

— Deux maisons carrées, à jour intérieurement, de 35 centimètres environ sur 30 ; l'une a des fenêtres et une grande porte dont l'entablement est supporté par deux colonnes terminées par la fleur de lotus ; la seconde n'a que des fenêtres ; — à ces ouvertures sont fixées des figures à mi-corps au type phénicien, assez grossières.

— De petits chariots, des guerriers, des chevaux avec un harnachement complet, des chevaux à roulettes, qui paraissent être des jouets d'enfant.

— Des verreries : coupes, plats, gobelets, pots, lacrymatoires, etc.

— Des lampes dont quelques-unes fort primitives et grossières, dont d'autres, de fabrication romaine, portent, avec divers dessins d'hommes et d'animaux, quelquefois le nom du fabricant (FAVSTI, par exemple, sur plusieurs).

— Des bronzes généralement très-oxydés, parmi lesquels des fers de lance, des poignards, des javelines, des bracelets, des miroirs, des marmites, des anses terminées par la fleur de lotus.

— Des bijoux en or : boucles d'oreilles, bagues élégamment montées ; quelques cachets bizarres en pierre ou composition verdâtre, des cylindres avec des figures hiéroglyphiques, un petit vase couvert d'hiéroglyphes.

— Une spatule d'argent avec inscription de treize lettres, publiée dans le numéro de juin de la *Revue asiatique*.

— Enfin, quatre à cinq vases ou amphores de forme mince et allongée, mesurant 10 à 15 centimètres de diamètre sur 40 à 50 de longueur, terminés en pointe et portant soit une, soit

deux et trois lignes d'inscriptions à l'encre noire, les lignes n'ayant guère plus de quatre lettres (un de ces vases a été présenté à l'Académie dans la présente séance : les caractères ont paru être phéniciens).

Tel est l'ensemble des découvertes faites dans ces tombeaux.

Voici maintenant quelques circonstances particulières des fouilles.

Les tombeaux ont été découverts tantôt à mi-côte de petites hauteurs ou *tumuli* assez nombreux dans le territoire de Dali, tantôt dans la plaine même; les mêmes tombeaux et les mêmes objets ont été trouvés à Larnaca, sur un terrain uni, dans des jardins et des cours de maisons particulières; mais ces objets sont moins variés et, jusqu'ici, moins fins que ceux de Dali. Il est à croire que l'on trouverait des sépultures semblables sur toute la surface de l'île, car M. Ceccaldi en a découvert dans différents endroits, à Goschi, à Mospiloti, à Taouti.

Voici comment les choses se sont généralement présentées sur ces divers points. On creuse le sol et l'on arrive assez promptement à une ouverture demi-circulaire, quelquefois fermée par une pierre plate, d'autres fois obstruée seulement par de la terre. Après avoir déblayé l'entrée, on se trouve dans une sorte de grotte sépulcrale, dont la voûte s'est parfois éboulée en divers endroits, probablement par l'action des eaux qui filtrent dans le sol : alors les poteries sont brisées; dans d'autres grottes où le terrain est d'une nature rocailleuse et résistante, la voûte ne s'est point affaissée et les objets sont trouvés intacts. Ces sépultures renferment assez rarement des sarcophages en pierre commune sans inscriptions et toujours vides jusqu'ici ; des ossements se rencontrent très-fréquemment dans ces chambres sépulcrales.

D'après une autre remarque, les lampes de fabrication romaine paraissent jusqu'à présent ne se trouver qu'avec des verreries et jamais avec les jarres et les poteries qui affectent un caractère phénicien. Avec celles-là, au contraire, on trouve de ces lampes grossières sans dessins, dont le bec semble avoir été façonné par la simple pression du pouce et de l'index.

M. Brunet de Presle rend compte de fouilles récentes auxquelles il a assisté dans un cimetière gallo-romain à Montigny-Lencoup (Seine-et-Marne). Il met sous les yeux de l'Académie divers objets tels que colliers, bracelets et anneaux de bronze, ainsi qu'un glaive de fer avec son fourreau de même métal, premiers produits de ces fouilles qui se continuent.

« La commune de Montigny-Lencoup (canton de Donnemarie, arrondissement de Provins) était jadis presque entièrement couverte de bois. Au centre, s'élevait un château féodal qui fut reconstruit dans le siècle dernier par M. De Trudaine, intendant des bâtiments du Roi. Après la mort du dernier propriétaire, duc de Stakpoole, le château a été démoli et une partie des bois a été morcelée et défrichée. Le lieu où les sépultures dont je m'occupe ont été découvertes est à quelques centaines de mètres de la route de Donnemarie à Montereau, sur une pente crayeuse que domine un bois de sapins. Sur les anciens terriers les *climats* voisins portent les noms *des chenaux*, *des fourches patibulaires* et de *la pierre qui branle*, à cause d'un ancien dolmen détruit, m'a-t-on dit, il y a peu d'années, par les carriers.

» Les *fourches patibulaires*, dont un champ a conservé la dénomination, marquaient *la justice* placée aux confins du fief de Montigny et des terres de l'abbaye de Preuilly, fondée au XIIe siècle, et dont on voit plus bas l'église en ruines, mais encore grandiose, au milieu d'anciens étangs. Plus loin on aperçoit la vallée de la Seine, la tour de Vimpelles et l'emplacement du fort d'Heurtebise, où l'on a souvent trouvé des haches celtiques et d'anciennes sépultures.

» C'est sur ce point d'un aspect assez pittoresque qu'un propriétaire, voulant mettre en culture ce sol ingrat, a rencontré sous sa pioche quelques pierres, puis au-dessous des ossements, des colliers et des anneaux de bronze. M. Delettre, ancien maire de Donnemarie, auteur d'une histoire de ce canton (Le Montois), a rendu compte dans le journal de Provins de ces premières découvertes et appelé l'attention de notre société archéologique de Seine-et-Marne, dont M. Maury est président.

» Etant propriétaire dans le voisinage, je me suis empressé de

répondre à cet appel et j'ai fait continuer pour mon compte, du consentement du propriétaire, sur les indications de M. Delettre et avec le concours du géomètre du pays, les excavations commencées. Mardi dernier, nous avons trouvé trois nouvelles tombes peu distantes des premières, mais dans des directions diverses. Elles étaient creusées dans la craie à deux fers de bêche de profondeur et recouvertes en partie de quelques pierres brutes de petite dimension. Dans une de ces tombes le squelette, sauf le crâne, était bien conservé; une épée de fer de la forme habituelle des épées romaines était placée le long de la cuisse droite. Cette épée, en y comprenant la soie, a 60 centimètres. Le fourreau, très-oxydé, s'est brisé en partie. Il y avait aussi une fibule de fer, mais aucun objet de bronze. Aux pieds de ce guerrier, mais en sens inverse, étaient les ossements d'un jeune homme, comme l'indiquent le crâne plus mince et la mâchoire, dont la seconde dentition n'était pas achevée. Nous n'avons trouvé près de lui aucun objet de métal. A peu de distance nous avons encore recueilli un collier orné d'une sorte de trèfle à jour et une paire de bracelets brisés. Ce collier, dont j'ai fait l'acquisition ainsi que des autres, n'était pas fermé. La ductilité du métal permettait et permet encore jusqu'à un certain point de l'ouvrir. Un autre collier affecte la forme de torsade, un troisième se termine par un double renflement, un quatrième, dont il me manque une portion, est plus mince, de forme aplatie et orné de stries assez élégantes; son diamètre est d'environ 17 centimètres. Je crois qu'il était fermé, et je suppose qu'il pouvait être fixé comme ornement au col de la tunique. Il y a encore deux petits anneaux de 4 centimètres de diamètre, fermés, et dont je ne devine pas la destination.

» Si je suis entré dans ces détails sur des objets qui n'offrent rien de bien nouveau, c'est pour mettre les personnes qui s'intéressent à ce genre de recherches à même de m'adresser quelques questions sur la disposition de ces sépultures que j'ai vu ouvrir. C'est surtout pour obtenir des directions pour la continuation de ces fouilles, car l'aspect des lieux, le nom des climats, le voisinage d'une pierre branlante et les souvenirs des habitants qui

parlent de découvertes antérieures me portent à supposer que le sol cache encore d'autres tombes. Elles aideraient peut-être à déterminer l'époque à laquelle on doit rapporter ces sépultures. Nous n'y avons rencontré ni médailles, ni fragments de vases. L'absence d'orientation, le peu de profondeur des tombes pourraient faire croire à une inhumation précipitée à la suite d'un combat. Faudrait-il remonter à l'époque des premières luttes entre Gaulois et Romains ou descendre jusqu'aux invasions des Francs ? Je ne puis que poser ces questions auxquelles répondront sans doute des savants plus compétents. »

Sont présentés les livres suivants par le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL :

1° *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers* : Nouvelle période, t. XI, 1868, n° 1.

2° *Revue archéologique* : octobre 1868.

3° M. MAURY fait hommage, au nom de M. le baron Roget de Belloguet, plusieurs fois lauréat de l'Académie au concours des Antiquités de la France, de la 3e partie de son très-estimable ouvrage intitulé « *Ethnogénie gauloise* ou *Mémoire critique sur l'origine et la parenté des Cimmériens, des Cimbres, des Ombres, des Belges, des Ligures et des anciens Celtes*, dont les deux premières parties intitulées, l'une, *Preuves philologiques* : *Le glossaire gaulois*, l'autre, *Preuves physiques* : *Les types gaulois et celto-breton*, ont été précédemment offertes à la Compagnie. Cette 3e partie a pour titre : *Preuves intellectuelles*. *Le génie gaulois* (1868, 1 vol. in-8°). « Elle se recommande par des recherches et des inductions historiques qui jettent un jour nouveau sur les difficiles problèmes si longtemps poursuivis par l'auteur. »

4° M. RENAN présente, au nom de M. Ad. Neubauer, l'ouvrage intitulé « *La géographie du Talmud*, « mémoire couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres en 1867 (1868, 1 vol. grand in-8°) et dédié, dit M. RENAN, « *à la mémoire de notre savant et si regrettable confrère M. Munk*. Le grand mérite de ce travail, ajoute-t-il, est d'être puisé aux sources premières dont l'auteur a une connaissance profonde, quoique trop exclusive. On pourrait en outre y désirer plus de méthode et de correction dans le style, peu précis et peu littéraire. »

L'Académie reçoit en outre, pour le concours des Antiquités de la France de 1869, les ouvrages dont les titres suivent :

1° *Gerbert ou Sylvestre II et le siècle de fer* (Paris, 1868, in-12. — 6 exemplaires dont 4 seront rendus à l'auteur).

2° *Chants populaires de la Basse-Bretagne* recueillis et traduits par F. M. Luzel. 1er vol. (Lorient, 1868, in-8°. — 2e exemplaire).

M. D'AVEZAC commence la seconde lecture de son *Mémoire sur un globe céleste de cuivre conservé à la Bibliothèque impériale.*

Séance du vendredi 23.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

L'ordre du jour appelle la nomination d'une commission qui, d'après l'usage, et aux termes du testament par lequel M. Brunet a fondé un prix triennal de 3,000 fr., pour être décerné « à l'ouvrage de bibliographie savante que l'Académie, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense », doit présenter le programme de ce prix pour la première période de trois ans devant courir du jour de la délivrance du legs (28 novembre 1867) au 31 décembre 1870. — Sont nommés au scrutin membres de ladite commission : MM. MOHL, MAURY, DELISLE, DESNOYERS, auxquels s'adjoindront les membres du bureau.

Sur la proposition itérative du Secrétaire perpétuel, la séance publique annuelle de l'Académie est définitivement fixée au 20 novembre prochain.

L'Académie passe au choix d'un lecteur pour ladite séance. — Lecture est donnée des sujets des mémoires et communications lus depuis la précédente séance publique. — Est choisi au scrutin et à la majorité des voix, M. EGGER, qui lira un extrait du travail communiqué par lui le 12 août dernier « *Sur les premiers hellénistes et les premiers imprimeurs de grec en France au XVIe siècle* ».

M. D'AVEZAC continue la seconde lecture de son *Mémoire sur un globe céleste de cuivre conservé à la Bibliothèque impériale.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. BEULÉ, *Histoire de l'art grec avant Périclès* (Pa-

ris, 1868, in-8°). « Ce livre, dit M. le Secrétaire perpétuel, où se trouvent reproduits et condensés dans une exposition lumineuse les résultats du premier enseignement de M. Beulé dans la chaire d'archéologie de la Bibliothèque impériale, après un rapide coup d'œil sur les origines orientales de l'art grec, traite d'une manière aussi intéressante qu'approfondie de l'architecture et de la sculpture en Grèce pendant le VIe siècle avant notre ère, en présente le développement, ordre par ordre, école par école, et caractérise dans une suite d'études les monuments qui subsistent, ou qui sont décrits par les auteurs, de cette époque féconde d'où sortit l'art du Ve siècle. »

2° *Proceedings of the Society of antiquaries of London* : January 9 — March 19, 1868.

3° *Annali delle Epidemie occorse in Italia dalle prime memorie fino al* 1850, scritti dal prof. Cav. Alfonso Corradi. Parte IIa dal 1501 a tutto il 1600 (Bologna, 1867, in-4°).

4°—5° M. Delisle fait hommage, au nom de l'auteur, M. Morand, juge au tribunal de Boulogne-sur-Mer, des deux opuscules suivants qui ont chacun leur intérêt et se rattachent l'un à l'autre par le souvenir de Dom Brial, membre de l'Académie : I. *Biographie de Dom Bétencourt, membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (1867, br. in-8°). — II. *Notices de bibliographie et d'histoire littéraire* (1868, in-12). « La première notice de ce petit recueil, *Les livres à cartons*, rapporte une curieuse anecdote de l'intérieur de l'Académie, au sujet de la publication, en 1824, du tome XVI de l'*Histoire littéraire de la France* qui fut *cartonné*, au moins en partie, sur la réclamation très-vive de Dom Brial, ami de Bétencourt, contre un article rédigé par Amaury Duval. »

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 30.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. Waddington donne lecture du Rapport suivant fait, au nom

de la Commission de l'Ecole française d'Athènes. sur *les travaux des membres de cette Ecole en* 1867-1868.

MESSIEURS,

Votre Commission de l'Ecole française d'Athènes, saisie par le Secrétaire perpétuel, aux termes des décrets, a examiné l'unique mais important travail envoyé par M. Albert Dumont, transmis à l'Académie par M. le Ministre de l'Instruction publique, et dont il a été parlé sommairement dans vos séances annuelles de 1866 et 1867. Ce travail, maintenant complet, et l'un des plus considérables et des mieux faits qui soient sortis de l'Ecole d'Athènes, traite des inscriptions gravées sur les anses des amphores de Rhodes, de Thasos, de Cnide et de quelques autres villes, ainsi que sur un petit nombre d'autres monuments en terre-cuite d'une nature différente. Le titre adopté par M. Dumont, « les Inscriptions céramiques de la Grèce, » est peut-être un peu trop général, car il comprendrait évidemment les inscriptions des vases peints, dont M. Dumont ne s'est point occupé, et qui sont complétement étrangères à son sujet. Cette petite réserve faite, on ne peut accorder que des louanges au travail de M. Dumont, œuvre de patience et d'exactitude, telle que l'exige l'état actuel des études archéologiques.

Il n'y a que quelques années que l'attention des archéologues s'est portée sur ces petits monuments de l'épigraphie grecque, qu'on a commencé à en former des collections et à chercher à en tirer des indications utiles pour la science. MM. Stoddart, Stephani, Bekker et les éditeurs du *Corpus Inscriptionum græcarum*, ont déjà réuni un grand nombre d'inscriptions amphoriques trouvées pour la plupart à Alexandrie ou sur les rives du Pont-Euxin. M. Dumont s'est occupé de celles qu'on a trouvées en Grèce et principalement à Athènes, et il a eu à sa disposition la riche collection formée par M. Komanoudis et déposée au musée de l'Université de cette ville ; il se plaît à rendre hommage au généreux empressement avec lequel M. Komanoudis lui a communiqué les monuments qu'il avait recueillis et les notes qu'il avait prises, et il déclare que, sans un pareil secours, la tâche qu'il a entreprise n'eût pas été possible.

Dans une introduction assez étendue, M. Dumont donne d'intéressants détails sur les formes particulières aux fabriques de Rhodes, de Thasos et de Cnide, sur la nature de la terre employée, sur les principaux gisements où les anses ont été découvertes; ensuite il expose le système de classification qu'il a suivi, il donne une bibliographie très-complète des travaux de ses prédécesseurs, et enfin il développe sommairement un plan de commentaire, dans lequel il indique les différents résultats que peut fournir à la science l'étude des inscriptions dont il s'agit. Parmi ces résultats on peut signaler en passant un certain nombre de noms propres nouveaux, quelques formes du dialecte dorien, quelques détails de paléographie, d'orthographe et de prononciation, quelques renseignements sur les cultes locaux. Mais il y en a d'autres plus importants : 1° Les listes des magistrats éponymes, archontes à Thasos, prêtres du soleil à Rhodes, démiurges à Cnide, phrourarques ou agoranomes dans plusieurs villes. Ces listes acquerront de la valeur surtout dans l'avenir, lorsque les ruines de ces trois villes importantes auront fourni à l'épigraphie et à la numismatique de plus nombreux documents ; mais dès maintenant elles ont leur intérêt, et les changements dans le titre du magistrat éponyme nous mettent sur la voie des révolutions oligarchiques ou démocratiques qui ont modifié à diverses époques

les constitutions de Rhodes et de Cnide. — 2° La connaissance des relations commerciales entre les États de la Méditerranée sera notablement accrue; les amphores n'attestent directement, il est vrai, qu'un commerce de vins, mais il est évident que les négociants qui les expédiaient faisaient entrer d'autres éléments dans les cargaisons qu'ils envoyaient à Athènes, et que leurs galères ne revenaient pas toujours sur lest. Enfin, l'étude des sceaux amphoriques soulève une question accessoire assez intéressante, celle de savoir si les anciens ont connu l'usage des caractères mobiles. M. Dumont, avec toute apparence de raison, se prononce pour l'affirmative.

En résumé, Messieurs, votre Commission ne peut que vous signaler de la façon la plus favorable le travail savant et consciencieux de M. Dumont, et, lorsqu'il sera accompagné des commentaires projetés par l'auteur, il constituera un véritable accroissement de nos connaissances archéologiques. Il serait désirable qu'il fût publié; ainsi que M. Dumont le fait observer lui-même, il ne serait nécessaire de graver que quatre-vingts sceaux environ, d'en colorier quatre ou cinq et de dessiner une dizaine d'anses; pour le reste, l'impression en caractères courants suffirait.

Ont signé à la minute : MM. Dehèque, Brunet de Presle, Egger, Miller, Waddington, *rapporteur*, membres de la Commission de l'Ecole française d'Athènes, et MM. L. Renier, Ad. Regnier, Guigniaut, membres du bureau de l'Académie.

Certifié conforme :

Le Secrétaire perpétuel,

J.-D. Guigniaut.

M. Delisle donne lecture du Rapport fait au nom de la Commission spéciale chargée par l'Académie de lui proposer une rédaction pour la fondation nouvelle d'un prix de *Bibliographie savante* faite près d'elle par un legs de M. Brunet, auteur du *Manuel du libraire*. — Ce rapport est adopté après quelques observations et le programme du nouveau prix sera porté en conséquence au programme général de la séance publique annuelle fixée au 20 novembre prochain.

M. d'Avezac termine la seconde lecture de son *Mémoire sur un globe céleste de cuivre conservé à la Bibliothèque impériale.*

ANALYSE.

Le mémoire de M. d'Avezac a pour sujet un globe de bronze, couvert de figures gravées des constellations célestes, accompagnées d'inscriptions en caractères arabes anciens. Ce globe, ap-

partenant au cabinet géographique de la Bibliothèque impériale, est dessiné sous divers aspects dans l'atlas des *Monuments de la Géographie*, de Jomard. Il est anonyme et sans date, et l'objet du mémoire est d'en déterminer l'époque et le lieu d'origine.

Après une revue chronologique rapide des anciens globes célestes connus par l'histoire, depuis les sphères prétendues des titanides Atlas et Prométhée, du centaure Chiron et de l'argonaute Musée, et celles moins chimériques d'Anaximandre de Milet et de Cléostrate de Ténédos, jusqu'à celle d'Eudoxe de Cnide, décrite par Aratus de Soles, que commenta Hipparque, et que traduisirent tour à tour Cicéron, Germanicus et Festus Aviénus; après un mot des observations d'Aristylle et de Timocharis, acceptées et renouvelées par Hipparque, dont le génie sut conclure de leurs différences le phénomène de la précession des équinoxes, l'auteur du mémoire arrive au catalogue d'étoiles groupées par constellations, compris dans l'Almageste de Ptolémée, travail fictif où l'astronome alexandrin s'est borné à copier le catalogue d'Hipparque, en déguisant son plagiat par une maladroite correction additive constante aux longitudes célestes, que l'on peut heureusement restituer telles que les avait observées Hipparque, en faisant réagir en sens contraire la correction défectueuse.

Traducteurs de Ptolémée, les Arabes offrent à leur tour une série de catalogues d'étoiles, ou de sphères célestes, chronologiquement étagés : El-Ferghâny, El-Bettêny, El-Sçoufy, l'anonyme persan copié par George Chrysococcas, reproduisirent le catalogue grec, successivement modernisé au moyen de corrections additives constantes. En prenant pour point de départ de leurs propres observations les longitudes insuffisantes de leur modèle, les astronomes arabes déduisirent des différences observées, par une compensation naturelle du déficit de l'évaluation ptoléméenne, un taux de précession annuelle en excès sur la précession vraie; et lors qu'au lieu d'observations réelles pour la construction de nouveaux globes célestes (ou des catalogues d'étoiles qui en sont les résumés numériques), ils appliquèrent au prototype alexandrin la correction additive calculée avec ce taux excessif multiplié par le nombre des années d'intervalle, il se produisit des

erreurs de plus en plus considérables, chacun des globes ou des catalogues nouveaux offrant dès lors une signification chronologique réelle tout autre que l'application intentionnelle qui en était faite. Plusieurs exemples sont donnés de ce procédé et de ses résultats, spécialement en ce qui concerne divers globes célestes arabes conservés dans certaines collections publiques, à Rome, à Dresde et à Londres, bien connus par les descriptions d'Assemani, de Beigel et Schier, et de Dorn, et sur lesquels on relève des dates plus ou moins expresses, différentes de celles qui conviennent à l'état du ciel effectivement représenté. Ce sont des indices de ce que l'on doit s'attendre à trouver sur le globe de bronze précédemment en la possession du docteur Joseph Schiépati, de Milan, et acquis en 1836 par notre Bibliothèque impériale.

Ce globe a été décrit avec détail dans un travail considérable *sur les Instruments astronomiques des Arabes*, admis par l'Académie elle-même dans son recueil de mémoires présentés par divers savants (série I, tome I). Les conclusions du descripteur, en ce qui concerne ce monument, sont qu'à défaut de légende explicite on ne peut asseoir un jugement décisif sur l'époque et le lieu où il a été construit; mais que cependant « on peut croire qu'il a » été fait en Egypte vers le XIIIe siècle ». — M. d'Avezac croit possible d'arriver avec quelque assurance à des résultats plus précis, et notablement différents, tant pour le lieu que pour la date.

Sur le premier point, l'écriture arabe employée avec ses valeurs numérales et ses points diacritiques ne peut laisser aucun doute sur l'origine occidentale, et nullement égyptienne, de cet instrument, puisque c'est l'alphabet maghrébin avec ses particularités caractéristiques de ponctuation et d'applications arithmétiques dont il y est exclusivement fait usage.

Quant à la date, elle ne peut se déduire que d'un calcul effectif de précession, dont les éléments aient été soigneusement recueillis en nombre suffisant. Après avoir parcouru, parallèlement avec les données de l'Almageste, la triple série des constellations boréales, zodiacales et australes figurées sur le globe Schiépati, en notant à mesure, de la part du précédent descripteur, certains déchiffrements de nomenclature et certaines identifications d'asté-

rismes susceptibles de doutes fondés, l'auteur du mémoire résume par constellation, dans un tableau sommaire, la moyenne des différences en longitude relevées pour 334 étoiles zodiacales poinçonnées sur le globe arabe, comparativement aux données numériques correspondantes de l'Almageste, ces moyennes partielles se résolvant en une moyenne générale de 14° 4′ de précession totale.

L'intervalle étant ainsi déterminé entre les longitudes de Ptolémée et celles du globe Schiépati, il ne s'agit plus que d'en faire successivement emploi dans le calcul, au double point de vue des faits astronomiques réels et des théories conventionnelles des astronomes arabes. — Dans le premier cas, les longitudes de Ptolémée, faussées par une correction insuffisante de 2° 4′, étant ramenées par l'annulation de cette correction à l'époque d'Hipparque, c'est-à-dire à l'an 128 avant notre ère, il en résulte une différence angulaire totale de 16° 44′, représentant, au taux légitime de 50″ de précession annuelle, soit 1° par 72 ans, un intervalle chronologique de 1205 années, aboutissant à l'an 1077 de notre ère. — Dans le second cas, la différence angulaire demeurant de 14° 4′ à l'égard d'un état du ciel faussement attribué à l'an 138 de notre ère, époque de Ptolémée, il en résulte, au taux excessif de précession en usage parmi les Arabes, de 1° par 66 ans, un intervalle chronologique de 928 ans, venant aboutir à l'an 1066 de notre ère. —En d'autres termes, ce globe, intentionnellement fait pour l'an 1066, date présumée de son exécution, s'applique en réalité à un état du ciel qui ne s'est vérifié que l'an 1077 : il appartient donc, en toute hypothèse, à la seconde moitié du XIe siècle.

En jetant les yeux sur l'état politique et intellectuel de l'Occident musulman à cette époque, et en tenant compte de l'inhabileté artistique du dessinateur qui a tracé les figures du globe Schiépati, on est amené à penser que c'est en Afrique, et en particulier chez les Almoravides, au temps de leur passage de la vie du désert à des mœurs policées, qu'a probablement été exécuté ce monument astronomique, le plus ancien de ceux connus jusqu'à ce jour parmi ceux qui ornent les principales collections archéologiques de l'Europe.

Sont présentés les ouvrages suivants :

1° *Essai sur la minéralogie arabe* par M. Clément-Mullet, membre des sociétés asiatique, géologique, etc. Paris, Impr. Imp., 1868, 1 vol. in-8°. — Extrait du *Journal asiatique*.)

2° *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, t. XIIe, 3e cahier, 1867, in-8°.

3° L'*Investigateur. Journal de l'Institut historique de France* : juillet et août 1868.

4° Au nom de M. Waddington, les livraisons 59 à 62 du *Voyage archéologique en Grèce et en Asie-Mineure*, publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique par Ph. Le Bas et W. H. Waddington, avec la coopération d'Eug. Landron, architecte (Paris, 1868, grand in-4°) : livraisons contenant en très-grande partie les additions du nouvel éditeur pour les Inscriptions de l'Asie-Mineure, de la Syrie proprement dite, de la Phénicie, de la Cœlé-Syrie, de la Palestine, du royaume Nabatéen, de la Batanée, et les planches 9-11, 54-57 et 64 des *Monuments figurés*.

5° De la part de M. Paulin Paris, *Les Romans de la Table ronde mis en nouveau langage et accompagnés de recherches sur l'origine et le caractère de ces grandes compositions* : t. I. et II (1868, in-12) renfermant l'*Introduction* — *Joseph d'Arimathie* — *Le saint Graal* — *Merlin* et *Artus*.

M. de Witte communique à l'Académie l'extrait d'une lettre de M. W. Helbig, secrétaire de l'Institut archéologique de Rome. — « On a découvert récemment au Bosphore Cimmérien le tombeau d'une prêtresse de Cérès avec sa double toilette, toilette de gala et petite toilette, toutes les deux richement fournies de parures de toute espèce. A la grande toilette appartient un *calathus*, en or massif, avec un combat d'Arimaspes et de Griffons, en relief repoussé et ciselé; les deux robes étaient couvertes de plaques d'or avec des représentations relatives aux mystères éleusiniens. »

M. Léon Heuzey communique à l'Académie le dessin d'une sculpture romaine découverte à Bayeux. C'est une figure d'enfant, d'un style lourd, mais d'un relief accentué, qui décorait un cha-

piteau de pilastre, provenant d'un arc-de-triomphe ou d'une porte monumentale, dont différents débris ont été retrouvés, dès l'année 1850, près du portail méridional de la cathédrale. M. Heuzey pense que cette sculpture, qui n'a pas encore été signalée à l'attention des savants, est une représentation très-rare du dieu Mên, de ce bizarre dieu de l'Asie-Mineure, qui figurait la lune sous la forme d'un être mâle. Tout d'abord on ne croirait avoir devant les yeux que l'un de ces petits génies sans caractère déterminé, qui servent souvent de motif de décoration dans l'architecture romaine. Mais, en y regardant de près, M. Heuzey a reconnu que le front de l'enfant était surmonté d'un croissant, dont la marque en creux est encore tracée assez profondément dans la pierre ; l'attribut le plus caractéristique est surtout un second croissant, plus grand et plus ouvert que le premier, et sculpté derrière le cou du petit génie, dont il encadre la tête de ses deux pointes recourbées. Il n'y a donc pas de doute à avoir sur ce symbole : c'est l'emblème constant et distinctif de Mên.

Sur l'édifice élevé par les Bajocasses le dieu s'est dépouillé seulement de son costume oriental, du bonnet phrygien, de la tunique à manches et des anaxyrides persiques. Réduit aux proportions d'un simple génie sidéral, il a accepté la nudité des dieux grecs et romains. Mais d'autres symboles viennent compléter la représentation. La main gauche, relevée à la hauteur du visage, tient un attribut de forme conique dans lequel il est impossible de ne pas reconnaître la pomme de pin, dont les médailles de la Carie et de la Pamphylie font aussi un emblème particulier au dieu Mên. On remarquera que ce fruit n'est pas porté dans une position verticale, comme le sont ordinairement les attributs des figures grecques et romaines. La main, recourbée horizontalement, le pouce en bas, tourne en dehors la pointe de la pomme de pin, qu'elle semble diriger vers un but extérieur. C'est là un geste religieux d'un usage très-antique : sur les bas-reliefs de Ninive la pomme de pin est toujours tenue exactement de cette manière par certaines divinités assyriennes. Ce geste hiératique, conservé si fidèlement, à l'époque impériale, sur un monument de la Gaule, achève de prouver l'origine asiatique du dieu qui se cache ici sous

l'apparence d'un génie romain ; d'un autre côté, les emblèmes réunis de la pomme de pin et du croissant placé sur les épaules constituent un symbolisme trop précis pour qu'il soit possible de songer aux divinités gauloises, qui, comme Cernunnos, avaient les cornes pour attribut.

Le dieu Mên, sorti des sanctuaires de la Phrygie, avait pénétré en Europe. M. Heuzey lui-même avait retrouvé déjà son image sur les rochers de Philippes en Thrace. Il existe d'autres exemples de son culte à Athènes, dans l'île de Sardaigne; on n'en avait pas encore signalé dans la Gaule. D'après le caractère de la sculpture et de la décoration architecturale, on peut rapporter le monument de Bayeux au troisième siècle de l'empire. C'est justement l'époque de la grande diffusion des cultes orientaux dans toutes les parties du monde romain.

M. Lenormant lit, en communication, le mémoire suivant.

Le culte des bétyles chez les Chaldéens.

Dans la collection Raifé, vendue l'année dernière à Paris, se trouvait un cylindre en chalcédoine résinite (n° 500 du catalogue) dont j'ai l'honneur de placer un dessin sous les yeux de l'Académie. On y voit un personnage imberbe, vêtu d'une longue robe à franges, debout et en adoration devant deux pierres de forme allongée, placées sur deux autels et surmontées, l'une d'un disque rayonnant, l'autre du croissant de la lune. Ce cylindre, dont j'ai donné une représentation dans le *Catalogue Raifé* (p. 67), avait antérieurement fait partie du cabinet du prince Joseph Poniatowsky et avait été gravé dans les planches des *Recherches sur le culte de Mithra* de M. Lajard (pl. XXXIX, n° 6), en même temps qu'un autre fort analogue (pl. XXXIX, n° 4). Ce dernier, dont je place aussi le dessin sous les yeux de l'Académie, faisait jadis partie de la collection Palin. Il offre à nos regards trois autels, dont deux portent des pierres pareilles à celle du cylindre Raifé; l'une est surmontée du croissant lunaire, l'autre de deux cornes de taureau; quant au troisième autel, il sert de piédestal à la figure d'un chien assis.

La substitution des cornes de taureau au disque rayonnant n'a rien qui doive nous surprendre ; elle est pleinement conforme aux habitudes du symbolisme oriental. L'emploi des cornes comme emblème de gloire, de puissance, et avant tout de lumière, y est un fait bien connu. Il suffit de rappeler les cornes lumineuses de la face de Moïse et le passage du cantique d'Anne, mère de Samuel : *Exaltatum est cornu meum in Deo meo* I. Reg., II. C'est pour cela que les dieux assyriens, et en particulier ceux de la lumière, comme Bel et Nébo, ont toujours leur tiare garnie de cornes de taureaux. Ce symbole fut même adopté à une certaine époque par les Grecs asiatiques. Les monnaies de Séleucus Ier, roi de Syrie, représentent ce prince avec un casque muni de cornes et d'oreilles de taureau, ou avec des cornes fixées à son diadème.

Nos deux cylindres ont trait au culte des pierres sacrées, appelées dans une notable partie de l'Asie *bétyles* (1) ou *abadirs*. Le doute ne nous paraît pas possible sur ce point. Mais aucun texte grec ou latin ne signale à Babylone ou dans la Chaldée l'adoration des bétyles, si développée dans toute l'Asie antérieure, particulièrement en Syrie et en Palestine. Sans doute, les religions syriennes tenaient de si près à celle de Babylone, elles en étaient si directement enfantées, qu'on était en droit de conclure par analogie d'un usage des unes l'existence d'un pareil usage dans l'autre. Cependant, en l'absence d'un témoignage positif et direct, la question devait forcément rester dans un certain doute et, bien que le style des deux cylindres, sur lesquels nous appelons l'attention de l'Académie, les rapportât à la Chaldée, cette attribution ne pouvait pas être considérée comme absolument certaine jusqu'à la preuve de l'existence du culte des bétyles dans la Babylonie.

Cette preuve directe et précise que l'antiquité classique ne nous donnait pas, les textes cunéiformes eux-mêmes sont venus nous la fournir. Dans un fragment des tablettes de l'encyclopédie dressée par ordre d'Assourbanipal (*Cuneif. inscr. of West. As.*, t. II, pl. 50, recto, col. 1, l. 20), nous trouvons la mention d'un « temple des sept pierres noires, »

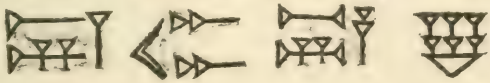

Ce temple se trouvait à Orchoé,

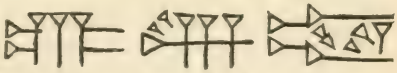

u-ru-uk, le ארך de la Bible, le Warkah de nos jours, la plus antique capitale politique de la Chaldée, car Orchoé est appelée dans un fragment géographique de la même encyclopédie (*Cuneif. inscr. of West. As.*, t. II, pl. 50, verso, col. 1, l. 57), « la ville des sept pierres. »

(1) Le mot βαίτυλος est fourni par un grand nombre d'auteurs de la littérature classique; mais on n'a pas encore signalé sa forme sémitique originale, excepté dans le passage de la Genèse (XXVIII, 12-19) où Jacob consacre la pierre sur laquelle il a eu sa vision mystérieuse en appelant le lieu בית־אל. Je crois avoir trouvé cette forme sur quelques médailles de bronze de Val, roi d'Edesse, contemporain des Antonins (*Numismatic chronicle*, t. XVIII, pl. I, nos 1-3); on y voit d'un côté la tête du roi avec la légende en syriaque estranghelo, ܘܠܐ ܡܠܟܐ

« le roi Val, » et de l'autre un temple, au fronton décoré d'un astre rayonnant, dans l'intérieur duquel est une pierre posée sur un autel, avec la légende, également en estranghelo, ܒܝܬ ܐܠܗܐ

On adorait donc en Chaldée les bétyles et on les adorait comme des images, des représentations terrestres des corps célestes dont le culte jouait un rôle essentiel et fondamental dans la religion babylonienne. Le nombre des pierres exposées dans le temple d'Orchoé prouve en effet d'une manière incontestable qu'elles représentaient les sept planètes (y compris le soleil et la lune), appelées, comme nous le dit Diodore, « interprètes des dieux », et auxquelles les Chaldéens avaient consacré les jours de la semaine. De même, sur nos deux cylindres, les emblèmes qui surmontent les bétyles les caractérisent comme des images du soleil et de la lune.

Les « pierres noires » du temple d'Orchoé rappellent aussitôt à l'esprit la fameuse « pierre noire » de la Mecque, dont Mahomet lui-même a été obligé de sanctionner le culte, impossible à déraciner chez les Arabes, et qui, avant l'islamisme, était entourée, dans la Caâba, d'un cortége de 360 figures personnifiant les jours de l'année (Caussin de Perceval, *Histoire des Arabes*, t. III, p. 231). S'il faut en croire Schahristâni (*ap.* Pococke, *Spec. hist. arab.*, p. 120), le dieu auquel la Caâba était primitivement consacrée était *Zouhal*, le dieu de la planète Saturne; ce serait donc lui qu'aurait représenté la pierre noire.

Cette couleur noire est, du reste, celle que l'on indique presque toujours pour les bétyles et pour les autres pierres brutes qui étaient dans les temples l'objet d'un culte divin. Elle était en effet la marque de leur origine ignée et sidérale, les pierres sacrées étant considérées comme descendues du ciel. Philon de Byblos (*ap.* Eusèb., *Praepar. evang.*, I, 10) et Damascius (*ap.* Phot. *Biblioth.*, p. 1047) le disent formellement, et les travaux de nombreux érudits ont mis ce fait en pleine lumière (1). Aussi la plupart du temps les bétyles placés dans les temples étaient-ils de véritables aérolithes, dont la chute avait été observée, comme la pierre que Pindare vit tomber et qu'il consacra à la mère des dieux (Schol., *ad* Pyth., III, v. 137), comme la fameuse pierre de Pessinunte (Marm. par., l. 18. — Appian., VII, 56. — Herodian., I, 11. — Amm. Marcell., XXII, 22), comme celle du Jupiter Casius de Séleucie (voy. Ch. Lenormant, *Nouv. gal. mythol.*, pl. VIII, n° 13), dont le nom, sous sa forme originale révélée par les inscriptions nabatéennes du Haouran, קצין, paraît devoir être tiré de la même racine que l'hébreu קצץ, *praecidit*, *abrupit*, que le syriaque ܩܨܨ, *fregit*, faisant ainsi allusion à l'explosion qui accompagne et précède de quelques secondes la chute de tout aérolithe. M. Michel De Rossi a établi récemment que l'on regardait aussi comme bétyles et que l'on environnait d'un culte à ce titre les haches de pierre polie remontant aux premiers âges de l'humanité, dont l'origine était dès lors oubliée et que la superstition populaire croyait tombées avec la foudre; c'est à ce genre d'objets que s'applique de la

(1) Falconnet, *Dissertation sur les bætyles*, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, 1re série, t. VI. — Münter, *Ueber die vom Himmel gefallene Steine*, Copenhague, 1805. — Dalber, *Ueber Meteor-Cultus der Alten*, Heidelberg, 1811. — Boettiger, *Ideen zu Kunstmythologie*, t. II. — Ch. Lenormant, *Nouv. ann. de l'Inst. arch.*, t. I, p. 240; *Nouvelle galerie mythologique*, p. 56 et suiv.

façon la plus caractérisée le passage de Pline (XXXVII, 9, 51 sur les *beluli*. Enfin, on attribuait, par suite des mêmes idées, une origine céleste à certaines pierres consacrées de temps immémorial comme images des dieux, bien qu'elles ne fussent réellement ni des aérolithes, ni des prétendues « pierres de foudre ». — Telle était l'émeraude colossale du temple de Melkarth à Tyr (Herodot., II, 44), que les fragments de Sanchoniathon (*ap.* Euseb., *Praepar. evang.*, I, 10) désignent comme un astre tombé du ciel, ἀεροπετὴ ἀστέρα, et relevé par Astarté. Nous ne serions pas éloigné de croire que, chez les Chaldéens, une idée du même genre s'attachait, à cause de leur couleur et de leur forme, à certains gros galets ovoïdes de basalte noir, comme ceux avec lesquels sont faits le Caillou Michaux et les monuments analogues que possède le Musée Britannique. En effet, il nous semble qu'une intention religieuse et solennelle devait présider au choix constant, et en quelque sorte sacramentel, qu'on faisait de pierres de cette nature pour la consécration des limites de la propriété, en y gravant les symboles les plus hauts de la religion et les formules sacrées qui appelaient le châtiment des dieux sur tout violateur des droits de possession. La forme des bétyles figurés sur nos deux cylindres, surtout sur celui de la collection Palin, rappelle de très-près la forme du Caillou Michaux et des autres pierres analogues, jusqu'à présent connues.

Il nous reste à expliquer la figure, également placée sur un autel, qui accompagne celle des deux bétyles sur le cylindre de la collection Palin. C'est, nous l'avons déjà dit, celle d'un chien assis. On ne saurait méconnaître ni le caractère sidéral, ni l'importance de ce symbole dans la religion chaldéenne. Le chien assis se remarque parmi les figures du Caillou Michaux et des deux pierres analogues du Musée Britannique, dans le registre supérieur, où se voient aussi deux autels surmontés de deux objets de forme conique, que Münter a pris pour une feuille de palmier mâle et une feuille de palmier femelle, mais qui pourraient bien être deux bétyles. Un cylindre (Lajard, *Culte de Mithra*, pl. XL, n° 2) nous montre un Chaldéen en adoration devant le symbole du dieu suprême Ilou, le soleil, la lune, la chèvre céleste et le chien assis, tous symboles astronomiques, comme on voit. Sur un autre (Lajard, pl. LII, n° 4) le Chaldéen adore le soleil, la lune, un sphinx ailé femelle et le chien. Enfin dans l'ouvrage de M. Lajard (pl. XLVI, n°s 23 et 24) nous trouvons encore deux cônes qui portent isolée la représentation du chien assis.

Le déchiffrement du système cunéiforme anarien nous a permis de pénétrer avec certitude le sens de ce symbole, c'est celui de la lumière, et il joue ce rôle dans l'écriture. En effet, nous y voyons le signe , hiératique , dont la figure hiéroglyphique primitive était celle du *chien assis*, en possession d'une double valeur d'idéogramme, l'une originairement figurative, celle de « chien », l'autre originairement symbolique, celle de « lumière, » d'où dérive la valeur phonétique la plus habituelle *ur*, d'après le mot qui signifie « lumière » dans toutes les langues sémitiques. Ce symbolisme attaché à la figure du chien n'a pas été étranger aux plus anciens habitants de la Grèce, et on me permettra de renvoyer sur ce point à ce qu'ont dit mon père (*Nouvelle galerie mythologique*, p. 25 et suiv.). M. Baumlein (*Pelasgischer Glaube und Homers Verhaltniss zu demselben* dans le *Zeitschrift fur*

Alterthums Wissenschaft, 1839, p. 1193) et M. Maury (*Histoire des religions de la Grèce*, t. I, p. 59) de l'emploi du chien ou du loup comme symbole de lumière dans le vieux culte pélasgique du Zeus Lycæus et de l'Apollon Lycéen.

Ne serait-ce pas cette conception symbolique, existant chez les Chaldéens, premiers fondateurs d'une astronomie scientifique, qui aurait produit l'attribution du nom de « chien » à la plus brillante de toutes les étoiles fixes, à celle dont la présence à l'horizon coïncide avec les jours les plus chauds de l'année?

Poser seulement cette question, que nous inclinons à résoudre par l'affirmative, est montrer que nous nous rangeons à l'opinion, toujours énergiquement soutenue par M. Guigniaut, d'après laquelle une partie considérable des principaux catasterismes grecs seraient d'invention chaldéenne, en première ligne les douze signes du zodiaque, noms et figures. En faveur de cette opinion nous croyons pouvoir ajouter quelques arguments nouveaux, et d'un certain poids, à celui que M. Guigniaut (article CHALDÉE dans l'*Encyclopédie moderne*) a tiré de la présence de trois des signes du zodiaque parmi les symboles sidéraux du Caillou Michaux. Nous trouvons le premier dans les noms que les fragments de Bérose (*ap.* Euseb. Armen., p. 7, ed. Mai. — *ap.* Syncell. p. 39) donnent pour les rois mythiques et antéduluviens de Babylone. Les deux qui ouvrent la liste sont Ἄλωρος et Ἀλάσπαρος, noms dans lesquels il nous paraît difficile de ne pas reconnaître *ail-ur*, « bélier de lumière », et *alap-ur*, « taureau de lumière », c'est-à-dire les noms mêmes des deux premiers signes du zodiaque grec, transcrits précisément d'après la prononciation assyro-chaldéenne. Quant à notre second argument, nous le puisons dans la série des désignations idéographiques des mois dans l'écriture cunéiforme. La plupart de ces noms ont trait aux travaux habituels du mois, comme celui « de la brique » = sivan (juif : *sivan*) et celui « des fondations » = arachsamna (juif : *Marchesvan*), ou bien aux circonstances atmosphériques, comme « le mois de la flamme » = ab (juif : *ab*), « le mois des nuées » = kisiliv (juif : *cislev*) et « le mois de la pluie » = tebît (juif : *tebet*). Or le second de l'année sacrée, air (juif : *iyar*), correspondant à avril-mai, qui est donc précisément le mois où le soleil se trouvait dans le signe du taureau du zodiaque grec, a pour désignation idéographique , « le mois du taureau ». Ce dernier fait nous semble avoir une importance décisive.

Quoi qu'il en soit, et pour revenir aux deux cylindres dont j'ai voulu soumettre l'explication à l'Académie, le symbole du chien étant chez les Assyro-Chaldéens celui de la lumière, son association à l'image des bétyles n'a rien que de naturel, que de conforme aux notions qui s'attachaient à ces pierres sacrées, et vient apporter une preuve de plus du caractère éminemment sabéiste que nous avons cru pouvoir reconnaître à leur culte dans la Chaldée.

Nous insérons ici, comme supplément à la séance du 11 septembre, la Notice suivante de M. DE LONGPÉRIER.

« Le Musée du Louvre a récemment acquis deux bronzes antiques très-précieux, qui étaient pendant de longues années restés inconnus des archéologues. Ce sont des bustes d'Auguste et de Livie, trouvés, vers 1815, dans le sol du domaine de Bretagne, commune de Neuvy-le-Réal (Allier). Ils furent découverts par un paysan qui creusait le sol d'un chemin.

» Le premier représente Auguste, la tête nue ; les yeux sont incrustés en émail blanc avec pupille noire. Ce buste s'ajuste, au moyen d'un goujon fixé à la partie inférieure de la poitrine, sur une base circulaire haute de 3 centimètres (diam., 13 cent.) décorée de cercles en relief tracés autour, et percée d'une mortaise.

» Sur le devant de cette base, on lit entre les deux moulures :

CAESARI AVGVSTO
ATESPATVS · CRIXI · FIL· V· S· L· M

» Le second buste est celui de Livie. Les cheveux sont relevés autour du front, formant saillie sur le devant, et chignon sur la nuque. Deux grandes mèches fondues à part sont fixées dans deux trous pratiqués en arrière des oreilles et tombent sur les épaules. Une petite draperie couvre la poitrine. Les yeux sont incrustés. Sur la base circulaire, on lit :

LIVIAE AVGVSTAE
ATESPATVS · CRIXI · FIL· V· S· L· M

» Les deux bronzes ont été évidemment exécutés par le même artiste et consacrés à la même époque, car les caractères des deux dédicaces sont identiques.

» Cette époque se place entre l'an de Rome 727 (27 av. J.-C.), date du changement de nom d'Octave, et 767 (14 de J.-C.), date de la mort de l'Empereur.

» Il était encore vivant lorsque les bustes furent dédiés, puisqu'il ne reçoit pas dans l'inscription le titre *Divus*. Livie ne prit le nom *Julia* qu'après la mort d'Auguste, et en vertu du testament

de son mari, pendant l'existence duquel elle n'a pas porté légalement le titre *Augusta*. Cependant ce titre lui était donné dans quelques provinces; témoin l'inscription :

LIVIAE· DRVSI· F· AVGVSTAE· MATRI· CAESARIS· ET· DRVSI· GERMANICI· SVPERAEQVANI· PVBLICE, gravée alors que Tibère n'était encore que *Caesar* (Romanelli, *Topogr. hist. del regno di Nap.* t. III, p. 134).

» Atespatus est nouveau dans le catalogue des noms gaulois où figurent Atessates, Ateporix, Atepillus, Atepomarus, Atepo, Ateciritus, etc., etc. Au contraire Crixus est célèbre. Porté par un Gaulois compagnon de Spartacus dans la guerre des esclaves (Tit. Liv. *epit.* XCV, 7; XCVII, 1, 2; — cf. Oros., V, 24), il appartient encore à un chef des Boïes (Sil. Ital. IV, v. 248).

» La formule *Votum Solvit Libenter Merito* indique très-positivement que ces curieux bustes, bien que représentant des personnages vivants, ont été consacrés aux deux Augustes considérés comme divinités. Ils ont dû figurer dans un laraire, de même que cette image de bronze que conservait Suétone (*Oct.* 7), et qui portait le nom de Thurinus (premier nom d'Auguste) incrusté en caractères que l'historien croyait être de fer, mais qui étaient bien plus probablement d'argent noirci par le temps, ce qui est plus conforme aux habitudes connues des anciens.

» Les bustes trouvés près de Neuvy-le-Réal, outre leur mérite d'exécution, leur état admirable de conservation, offrent encore une grande utilité pour les archéologues, en ce qu'ils montrent l'usage auquel étaient destinés d'autres bronzes de même dimension qu'on avait recueillis sans leur base, et par conséquent sans inscriptions. »

MOIS DE NOVEMBRE.

Séance du vendredi 6.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle. L'Académie se forme en comité secret.

M. Desnoyers, au nom de la Commission des Antiquités de la France, donne lecture de la première partie du Rapport dont il est chargé sur le jugement des ouvrages envoyés au concours en 1867 (médailles décernées).

M. Le Secrétaire perpétuel, pour M. de Longpérier, que l'état de sa santé retient encore chez lui, lit le Rapport sur les résultats du concours de numismatique de 1867. Ce Rapport est ainsi conçu :

« Il a été remis à la Commission trois ouvrages déposés par leurs auteurs :

1° *Nouvel essai d'interprétation et de classification des monnaies de la Gaule*, par A. Fillioux (2e édition, remaniée et augmentée de huit chapitres), 1867, in-8°;

2° *Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence*, par Louis Blancard (ms.);

3° *Beiträge zur aramäischen Munzkunde Eran's und zur Kunde der ältern Pehlewi Schrift*, par le prof. Dr A. Lévy (1867, in-8°).

La Commission s'est vue dans la nécessité d'écarter préalablement le n° 2 qui ne rentre pas dans les conditions du concours: le prix ne devant être décerné qu'à un ouvrage *publié*, c'est-à-dire imprimé. Cette décision n'implique aucun jugement sur la valeur du travail de M. Blancard, qui pourra être présenté de nouveau lorsqu'il aura reçu la forme indiquée par le fondateur du prix.

L'ouvrage de M. Fillioux est écrit avec une grande conviction, et, on doit ajouter, d'une manière claire et bien appropriée à un sujet d'érudition. Mais l'auteur poursuit l'application d'une idée qu'il a déjà émise dans d'autres publications, à savoir, la valeur astronomique des types représentés sur les monnaies de la Gaule. Cette fois encore, il a été contraint de supposer le principe sur lequel il édifie tout son système. N'est-ce pas, en effet, supposer le principe que de prendre pour base d'une série consi-

dérable de raisonnements, non pas un texte antique, non pas même une donnée scientifique résultant de l'examen réfléchi d'un ensemble de monuments de divers ordres, mais tout simplement une assertion sans preuves et sans développements échappée à l'un de nos contemporains dans une correspondance intime? La doctrine qui repose sur une base aussi fragile est tellement absolue que la Commission ne saurait proposer à l'Académie d'accorder à M. Fillioux une récompense qui ne pourrait pas s'appliquer seulement aux bonnes qualités de l'écrivain.

M. Lévy a consacré un article de Revue à l'examen d'une suite très-intéressante et très-précieuse de monnaies orientales antiques qui, depuis quelques années, ont attiré l'attention et exercé la sagacité de divers numismatistes. Mais il n'a pas encore eu à sa disposition tous les monuments de cette classe qui existent dans les collections. Plusieurs de ses observations critiques subsisteront, mais son travail laisse encore la question fort obscure, principalement du côté historique.

La Commission, conformément à un usage adopté depuis longues années, a fait porter son examen sur les ouvrages qui, sans avoir été adressés pour le concours, n'en remplissaient pas moins toutes les conditions. Elle a pensé qu'il était opportun de donner une marque de son estime à un vétéran de la science, dont l'œuvre, poursuivie avec la plus louable persévérance, sans être arrivée à son terme, n'en présente pas moins un ensemble digne de la plus sérieuse considération. En conséquence, elle propose à l'Académie de décerner le prix à M. Domenico Promis, membre de l'Académie de Turin, pour la collection de Mémoires sur la numismatique italienne, collection dont le premier fascicule porte la date de 1852 et le onzième la date de 1868 (imprimé en 1867). Ces fascicules, de format gr. in-8°, accompagnés de nombreuses planches très-bien gravées, constituent, dans leur réunion, un traité de la numismatique italienne du moyen-âge. Voici les titres qu'ils portent :

1852. *Monete del Piemonte inedite o rare.*
1853. *Monete della Zecca d'Asti.*
1858. *Monete dei Romani Pontefici avanti il Mille.*
1858. *Monete dei Paleologi Marchesi di Monferrato.*
1860. *Monete dei Radicati e dei Mazzetti.*
1863. *Monete della Zecca di Dezana.*
1864. *Monete della Zecca di Savona.*
1865. *Monete della Zecca di Scio durante il dominio dei Genovesi.*
1866. *Monete inedite del Piemonte.* (Supplemento).
1867. *Monete di Zecche italiane inedite o corrette.*
1868. *Monete della Republica di Siena.*

Le tout comprenant 647 pages et 63 planches.

Plusieurs de ces Mémoires, que l'auteur a eu le soin d'enrichir de documents diplomatiques extraits des Archives d'Italie, outre leur valeur générale, ont encore pour notre pays en particulier un intérêt très-réel. Le Mémoire sur la monnaie pontificale contient une série très-complète de deniers carlovingiens frappés à Rome; ou, pour s'exprimer plus exactement, de monnaies sur lesquelles les papes ont inscrit le nom et le titre de Charlemagne et de ses successeurs. Certaines monnaies du Piémont, celles de Coneo par exemple, sont émises par les comtes de Provence, de la Maison d'Anjou. Les monnaies d'Asti portent les noms de notre grand poète Charles d'Orléans, et de son fils Louis XII; une série de monnaies

de Sienne est frappée sous les auspices de notre roi Henri II (*Henrico auspice*).

Le travail sur l'atelier de Savone a révélé aux antiquaires français l'existence d'une collection tout entière de monnaies des rois Charles VI, Charles VII, Louis XI, Louis XII et François Ier, frappées en Ligurie et restées inconnues chez nous.

La Commission, d'ailleurs, n'oublie pas que M. Promis a publié, en 1842, un magnifique et excellent ouvrage (en 2 gros volumes in-4°) sur la monnaie de Savoie, livre qui peut servir de modèle aux publications numismatiques, relatives au moyen-âge, et qui fournit d'inappréciables documents diplomatiques à l'histoire d'une contrée devenue française par le fait politique, comme elle l'était depuis longtemps par la langue et par les mœurs. »

Ont signé à la minute :

MM. De Saulcy, Renier, Guigniaut.

Ce rapport est adopté par l'Académie.

M. Renier, Président de l'Académie, donne ensuite lecture du *Rapport* sur le concours dit *des stèles*. — Ce Rapport est adopté et sera analysé dans le discours d'ouverture de la prochaine séance publique.

M. Delisle lit le *Rapport* fait au nom de la Commission des Antiquités de la France, chargée de rédiger le programme du prix nouveau fondé par feu M. De la Fons-Mélicocq. — Le programme proposé par la Commission est adopté et sera porté au programme général de la séance annuelle.

La séance étant redevenue publique, M. le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. De Wailly, *Mémoire sur la langue de Joinville* (1868, 1 vol. in-8°).

2° *Bibliothèque de l'École des Chartes* : 6e série, t. IV, livr. 4-5.

3° *Inscription de Trèves*, avec une *Digression sur l'origine du langage*, par M. Benmohel (Dublin, 1868, br. in-8°).

4° *Rapport annuel fait à la Société d'ethnographie*, par M. L. De Rosny, son secrétaire, pour l'année 1866-67 (br. in-8°).

5° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie* : 1868, n°s 1 et 2.

6° *Le Cabinet historique* : sept. 1868.

7° M. l'abbé Eug. Müller adresse deux exemplaires d'un travail intitulé : *Trois évêques de Senlis. — Obsèques d'un évêque au XVe siècle* (1 vol. in-8°).

8° M. Egger fait hommage, au nom de l'auteur, d'une dissertation in-

titulée : *Histoire et théorie de la conjugaison française*, par M. Camille Chabaneau (Paris, 1868, in-8°), et en expose brièvement les mérites.

M. Egger fait, au nom de M. Maspero, une communication sur des objets trouvés à côté ou dans la poitrine des momies dans un tombeau de Cuzco, en 1810, objets dont les dessins sont mis sous les yeux de l'Académie. — La figurine en or et celle en argent représentent probablement *Illa Canopa* (*Illa* lumière), le lumineux Canope. On trouve de ces figurines formées par des bandes alternées d'or et d'argent fort délicatement soudées. — Les figures d'animaux représentent *Llama Canopa* (le Canope lama). — On ne sait quel était le rôle de ces divinités d'ordre très-secondaire. Il est probable qu'elles ne sont pas d'origine quichua pure, mais d'origine *aymara*. Les Quichuas ne figuraient pas la divinité. La seule mention d'une statue se trouve sous le règne de Yupanki (?) ; mais ce n'était pas la figure du soleil, de *Inti* lui-même; c'était celle d'un fantôme qui lui était apparu dans le désert. — On les trouve au cou ou dans le ventre des momies.

Séance du vendredi 13.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Ministre de l'Instruction publique, par un message en date du 9 novembre, informe l'Académie que le choix qu'elle a fait du vendredi 20 de ce mois, pour le jour de sa séance publique annuelle, est approuvé.

Par un second message du 10, M. le Ministre accuse réception des deux nouveaux volumes qui lui ont été offerts par l'Académie savoir, le T. XXIII, 1re partie, des *Mémoires de l'Académie (Histoire)* et le T. XXI, 1re partie, des *Notices et extraits des Manuscrits*. — M. le Ministre prie l'Académie d'accueillir ses remerciments.

M. Lecesne, Président de l'Académie d'Arras, par une lettre en

date du 31 octobre, sollicite, au nom de ce corps savant, la concession d'un exemplaire des *Prolégomènes d'Ibn Khaldoun*.— Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. le Président annonce que l'embarquement des dons faits à l'Académie par MM. Engelhardt, Desjardins et More vient d'avoir lieu et qu'en exécution des mesures prises par M. le Ministre de l'Instruction publique, conformément au vœu exprimé par la Compagnie, les monuments, objets de ces dons, sont dirigés sur la Bibliothèque impériale, qui en recevra le dépôt.

M. Texier informe l'Académie du résultat des fouilles archéologiques faites dans une localité du département du Cher appelée *Les Barres*. — Un propriétaire du pays ayant remarqué dans un champ des vestiges de constructions, résolut de les extraire. Il mit à découvert une muraille épaisse de plusieurs mètres, dans laquelle il trouva une quantité de squelettes juxtaposés deux à deux ; il rencontra, dans la fouille, des débris de vases et des objets de bronze qu'il crut être des anneaux, mais qui sont, sans aucun doute, des bracelets. La découverte de ces objets de travail gallo-romain donne approximativement la date des sépultures. — M. le comte Jaubert, membre de l'Académie des sciences, rendit compte de cette découverte à M. le Ministre de l'Instruction publique qui ouvrit un crédit pour continuer ces fouilles dont la suite fut dirigée par la Société archéologique du Berry. — En résumé il a été constaté que la muraille dont il s'agit est un ouvrage romain : tous les matériaux le prouvent. Les sépultures sont d'une date beaucoup plus rapprochée de nous, car les objets qu'on y a découverts, et notamment une petite boucle d'oreille, sont gallo-romains. Ainsi l'on aurait converti un ancien édifice romain en un lieu de sépultures gallo-romaines, fait remarquable et non encore observé.

M. Lenormant fait la communication suivante *Sur un document assyrien relatif aux rois de Lydie*.

« Je viens de recevoir de M. George Smith, jeune et habile assyriologue attaché au Département Oriental du Musée Britanni-

que, copie d'un fragment nouveau des annales du roi ninivite Assourbanipal, fils d'Assarahaddon, qui complète de la manière la plus heureuse et la plus importante la partie de ces annales relative aux relations du monarque assyrien avec la Lydie.

» Le texte ainsi complété devient d'un si haut intérêt historique que j'ai cru devoir appeler immédiatement l'attention de l'Académie sur les faits qu'il contient. Ce n'est pas une traduction complète que j'en apporte ici, car elle présenterait encore quelques difficultés, mais une analyse du récit tel que j'ai pu le comprendre dans une étude un peu hâtive du texte. Je dois, du reste, rendre à chacun ce qui lui appartient et proclamer ici que les savants anglais avaient déjà déchiffré les premiers ce passage des annales d'Assourbanipal et qu'en m'en envoyant copie M. Smith, qui m'avait vu étudier dernièrement à Londres la portion déjà connue et exposée au Musée Britannique sous une désignation très-exacte, m'indiquait en quelques mots de la manière la plus précise le contenu du fragment nouveau. Je ne prétends donc en aucune façon dérober à ce savant l'honneur de sa découverte, mais seulement la communiquer à l'Académie.

» Voici l'analyse du texte étudié par moi avec la plus avide curiosité. Il sera publié dans le tome III des *Cuneiform inscriptions of Western Asia*.

» Gouggou (*gu-ug-gu* et seulement *gu-gu* dans d'autres endroits), roi du pays de Loudi (*mat lu-di*), pays lointain près de la mer, dont les rois assyriens, prédécesseurs d'Assourbanipal, n'avaient jamais entendu parler (ce sont les expressions du texte), eut une vision où le dieu Assour lui apparut et lui ordonna d'envoyer une ambassade à Assourbanipal et de le reconnaître pour son suzerain. L'ambassade fut envoyée avec des présents, et Gouggou, tout en se reconnaissant vassal d'Assourbanipal, lui demanda des secours pour se délivrer des Gimirraï (*gi-mir-ra-ai*) qui ravageaient son pays et qu'il ne pouvait pas chasser.

» Le texte ne dit pas formellement qu'Assourbanipal fournit à son nouveau vassal les troupes auxiliaires qu'il demandait. Mais il raconte que, peu de temps après, Gouggou envoya une nouvelle ambassade à Ninive pour annoncer la défaite des Gimir-

raï, dont il rendait grâce à Assour et à Istar, les dieux de l'Assyrie; l'ambassade était chargée de riches présents et conduisait, à titre d'hommage du suzerain à son vassal, les deux principaux chefs des Gimirraï, faits prisonniers dans la bataille.

» Mais un peu plus tard, Assourbanipal étant occupé dans la guerre contre Téoumman, roi d'Élam, qui fut un des principaux faits de son règne et que retracent de grands bas-reliefs conservés au Musée Britannique, Pisamilki (c'est-à-dire Psamétik) (*pi-sa-mil-ki*), roi d'Égypte, se révolta contre la suzeraineté assyrienne et chassa ses collègues, vassaux comme lui d'Assourbanipal. Gouggou lui fournit un corps de troupes pour l'aider dans cette entreprise.

» Assourbanipal, n'étant pas en mesure de quitter la guerre engagée en Susiane pour châtier ces actes de rébellion, invoqua les dieux en leur demandant que Gouggou, pour prix de sa félonie, mourût sous les coups de ses ennemis et que ses serviteurs fussent emmenés en captivité.

» En effet les Gimirraï accoururent à l'appel des dieux Assour et Istar et envahirent tout le pays de Loudi. Gouggou mourut de mort violente dans cette invasion, et son fils Ardou (*ar-du*), qui lui succéda, ne vit son royaume délivré que lorsqu'il se fut à son tour déclaré le vassal de l'Assyrie et eut envoyé son tribut à Assourbanipal.

» Tel est le récit du document assyrien. — Il n'est pas possible de méconnaître dans Gouggou et son fils Ardou, rois du pays de Loudi, Gygès et son fils Ardys, rois des Lydiens, non plus que dans les Gimirraï les Cimmériens, dont les invasions désolaient alors l'Asie Mineure. Ainsi les données qu'Hérodote nous a conservées sur l'histoire de la monarchie lydienne sont confirmées jusque dans leurs détails par les textes cunéiformes contemporains des princes dont il a parlé. Car l'invasion cimmérienne que l'historien d'Halicarnasse met en rapport avec le règne d'Ardys est bien évidemment celle dont parle notre document : « Au temps d'Ardys, les Cimmériens, chassés de leurs demeures par les Scythes nomades, descendirent sur l'Asie et prirent Sardes, à l'exception de la citadelle. » (Hérodot., I, 15.)

» Mais le passage des annales d'Assourbanipal que je viens d'analyser n'a pas seulement pour résultat de donner un caractère définitivement historique aux personnages de Gygès et d'Ardys, il prouve, chose entièrement nouvelle, que la suzeraineté assyrienne se maintint sur la Basse-Egypte pendant tout le temps de la Dodécarchie et que les derniers vestiges n'en disparurent que lorsque Psamétik Ier, ayant vaincu ses collègues de pouvoir, devint maître de toute l'Egypte. Le document assyrien dit que Gygès lui fournit des soldats auxiliaires pour cette entreprise; et en effet Hérodote mentionne des gens venus de l'Asie Mineure avec les mercenaires grecs dans l'armée avec laquelle Psamétik gagna le trône.

» C'est ainsi que les progrès que l'on fait dans la connaissance des antiquités orientales viennent chaque jour apporter de nouvelles démonstrations de l'admirable exactitude du père de l'histoire et de l'habileté avec laquelle il savait prendre ses informations. »

M. de Saulcy fait quelques observations sur la forme des noms propres cités dans la précédente communication. L'assimilation de ces noms avec ceux que fournit Hérodote lui paraît certaine; mais il croit pouvoir maintenir les objections qu'il a déjà plusieurs fois opposées au système de transcription syllabique généralement en usage aujourd'hui chez les assyriologues. Sans contredire le syllabisme originaire de l'écriture cunéiforme, il regarde toujours une transcription alphabétique comme préférable.

M. Waddington demande la parole pour une communication.

« On vient de découvrir, dit-il, à Jérusalem auprès de l'église Sainte-Anne, qui appartient à la France, un petit monument fort intéressant, dont M. Clermont-Ganneau, drogman-chancelier du consulat de France, me prie d'entretenir l'Académie. C'est un pied en marbre, fort mutilé; la partie antérieure est brisée, mais le cou-de-pied est intact, ainsi que le bas de la jambe, qui est coupée un peu au-dessus de la cheville; on voit encore une portion de la sandale et des courroies qui l'atta-

chaient au pied. Le surface de la coupure a été polie; elle est légèrement convexe et porte l'inscription suivante en caractères qui peuvent être de la fin du premier siècle, mais qui sont plutôt du deuxième siècle de l'ère chrétienne :

ΠΟΝΠΗ
ΙΑΛΟΥΚΙ
ΛΙΑ
ΑΝΕΘΗ
ΚΕΝ

Πονπ[η]ία Λουκιλία ἀνέθηκεν.

» Ce monument est évidemment un *ex-voto*, comme on en a trouvé dans plusieurs localités antiques, et comme on en consacre encore journellement dans les églises catholiques, pour consacrer le souvenir d'une guérison, due à l'intervention de la Divinité ou à l'intercession d'un saint. Lucilia avait été guérie d'un mal au pied, et a voulu marquer sa reconnaissance par cette offrande.

» Mais ce qu'il importe surtout de signaler, c'est le lieu où la trouvaille a été faite. Le terrain où s'élève l'église Sainte-Anne n'est séparé que par une rue du grand réservoir appelé improprement piscine probatique, mais dont le vrai nom est piscine de Bethesda ou plutôt de Bethzatha. Il y avait là cinq portiques, où se réunissaient les malades, les aveugles, les boiteux, les paralytiques, attendant le mouvement qui se faisait dans l'eau à certains moments, et que la croyance locale attribuait à la descente d'un ange; le malade qui se jetait alors le premier dans l'eau était guéri (saint Jean, V, 2-4). Presque tous les auteurs qui ont écrit sur la topographie de Jérusalem sont d'accord pour identifier la piscine de Bethesda avec le réservoir, maintenant à moitié comblé, qui se trouve en dehors de l'angle nord-est de l'enceinte du temple; l'*ex-voto* de Lucilia, trouvé à quelques pas de là, vient confirmer cette opinion. M. Ganneau fait remarquer que le mot Bethesda est écrit Bethzatha dans le Codex sinaïticus; d'autres manuscrits portent Βελζεθα, Belzatha,

Betzeta; ces leçons, rapprochées du nom de Bezetha, que Josèphe donne à la colline septentrionale de Jérusalem, dont la pente vient aboutir précisément à la piscine, montrent clairement qu'elle avait emprunté son nom à la colline voisine. Elle était encore pleine d'eau à l'époque de la visite du pèlerin de Bordeaux (333 ap. J.-C.), qui dit que l'eau en est trouble et rougeâtre.

» C'est peut-être le même réservoir qui est désigné sous le nom de ὕδωρ Λουκιλλιανῶν dans la vie de saint Sabas (cap. 67), écrite au sixième siècle. S'il en était ainsi, on pourrait supposer que Lucilia était une personne considérable, et qu'elle avait restauré ou décoré les portiques du réservoir, ruinés pendant le siége de Jérusalem. Il n'est pas impossible qu'elle ait été la fille de ce Lucilius Bassus, qui gouverna la Palestine après la prise de la ville, et l'omission du nom de la divinité à laquelle l'offrande était consacrée indique une époque voisine de la défaite des Juifs, alors que les souvenirs de leur dieu impersonnel étaient encore vivants. Plus tard, après l'établissement de la colonie romaine, le monument aurait été dédié à Esculape ou à Hygie.

» En somme, l'*ex-voto* découvert par M. Ganneau présente un véritable intérêt pour l'archéologie de la ville sainte, et nous espérons que les travaux de Sainte-Anne enrichiront d'autres monuments l'épigraphie si pauvre de Jérusalem. »

M. Renan communique à l'Académie une inscription punique dont M. Schliemann offre l'estampage à l'Académie. Cette inscription a été trouvée à Carthage : elle est semblable, sauf les noms propres, à toutes celles qui ont été découvertes par M. Davis et d'autres, et qui, comme on sait, offrent la plus grande identité. — L'auteur de l'offrande est un certain Baalkart, fils de Baaliathon, fils de Hmlut (?). — Dépôt de l'inscription dans le cabinet de la Commission des inscriptions sémitiques.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la fin du rapport de M. Desnoyers, au nom de la Commission des Antiquités de la France, sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1868.

Ce rapport est adopté par l'Académie. Il est ainsi conçu :

MESSIEURS,

Si l'Académie n'était animée que du désir, tant de fois et depuis si longtemps manifesté, d'encourager les études historiques par la distribution des récompenses dont elle dispose pour ses concours des Antiquités nationales, si, à côté du devoir agréable de reconnaître les mérites divers des concurrents, elle n'avait aussi à se préoccuper du devoir non moins essentiel d'indiquer les meilleures voies à suivre dans les recherches qu'elle encourage, elle trouverait à bon droit que le nombre de ces récompenses, médailles, et mentions honorables, est toujours inférieur à celui des concurrents dignes d'obtenir ces témoignages ambitionnés d'estime et d'approbation.

Est-il rien, en effet, qui mérite plus de sympathie que le zèle, le dévouement et parfois la passion avec lesquels, sur tous les points de la France, des esprits éclairés et désintéressés enlèvent courageusement aux obligations de la vie sociale, aux distractions de la vie du monde, aux loisirs et aux douceurs de la vie de famille, de longues heures de travail consacrées à l'étude des temps passés? Origines et filiations des peuples, modifications successives des lois, des coutumes, des institutions, interprétation de textes obscurs, analyse de documents mal interprétés ou négligés, monuments dont la description ou la restitution peuvent jeter du jour sur les arts, les mœurs, la vie privée ou publique de nos ancêtres, histoire d'une province, d'une ville, d'une église, d'un monastère ou d'un château, rien ne paraît ni trop au-dessus ni trop au-dessous de l'activité et du dévouement de tous ces pionniers de la science. Ecclésiastiques, magistrats, professeurs, archivistes, ingénieurs, fonctionnaires de tout ordre, savants de profession, amateurs zélés, chacun apporte son tribut à ces recherches souvent d'autant plus attrayantes qu'elles recèlent plus d'incertitudes et d'obscurités.

Cependant, l'Académie qui, depuis cinquante ans que le concours des Antiquités nationales est fondé, s'est plu à rendre justice à tant d'efforts persévérants quoique inégalement poursuivis, a décidé, il y a peu d'années, qu'elle restreindrait le nombre des récompenses à décerner : son but unique était d'en rehausser la valeur. Votre Commission, organe de l'Académie, semble avoir été plus rigoureuse encore cette année, puisqu'elle n'a décerné que deux des médailles dont elle pouvait disposer; ses intentions toutefois ne sont autres que celles de l'Académie elle-même, qui veut maintenir le concours à la hauteur de la science.

PREMIERE MÉDAILLE. — Dans son rapport sur le dernier concours des Antiquités de la France, la Commission avait exprimé, par l'organe de l'un de ses membres les plus compétents, une sorte de regret que les tendances des concurrents fussent, dans ces dernières années, beaucoup plus littéraires qu'archéologiques, et qu'il se manifestât une disproportion de plus en plus marquée entre le nombre des auteurs qui s'adonnent à l'étude des monuments écrits et ceux qui se consacrent à l'étude des antiquités proprement dites, c'est-à-dire des monuments matériels de notre art national.

Nous n'avons point un semblable regret à exprimer cette année. En effet, quoique le nombre des travaux d'érudition et des écrits principalement historiques l'emporte encore très-notablement sur celui des

travaux archéologiques. L'ouvrage auquel la Commission a décerné, en votre nom, la première médaille, est consacré à l'histoire et à la description de monuments figurés. L'importance de cet ouvrage est telle, par les vastes proportions du sujet, par la méthode lumineuse qui a présidé à la disposition des matériaux, par les connaissances approfondies dont l'auteur a fait preuve, que la Commission a regardé unanimement comme une bonne fortune d'avoir à proposer à l'Académie l'attribution de la première récompense du concours à M. Jules Labarte, pour son *Histoire des Arts industriels au moyen-âge et à l'époque de la Renaissance* (4 volumes in-8° et 2 atlas in-4°).

Par une circonstance rare et dont, sans une sorte d'indiscrétion, on ne pourrait signaler d'autres exemples dans le sein même de cette Académie, l'étude descriptive et artistique des monuments figurés est heureusement combinée, dans l'ouvrage de M. J. Labarte, avec l'appréciation des textes contemporains qui en éclairent les origines, les vicissitudes, les transformations, les transmigrations. Si, pour quelques questions de détail qui seront indiquées plus loin, la Commission n'a point partagé toutes les opinions de M. J. Labarte, elle n'en a pas moins constaté l'esprit de sage critique qui a présidé à l'exécution d'une œuvre aussi vaste et aussi compliquée.

M. J. Labarte n'en est pas à son coup d'essai ; il y a plus de vingt ans, en 1847, co-propriétaire d'un cabinet des plus renommés de Paris, celui de M. Debruge-Duménil, il publiait une description des objets d'art contenus dans cette collection qui fut bientôt après dispersée, en accompagnant ce premier travail de considérations historiques où l'on trouve déjà le germe du grand ouvrage que l'Académie récompense aujourd'hui. En 1856, M. J. Labarte mit au jour des *Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et le moyen-âge*, ouvrage déjà considérable et qui obtint une des médailles du concours de 1857. Plus tard, en 1861, il exposait, dans un autre ouvrage non moins consciencieusement rédigé, le *Palais impérial de Constantinople au XIe siècle*, les principaux résultats de ses études sur les monuments byzantins auxquels il attribue une si grande influence sur les origines des arts en Occident.

L'auteur s'était donc préparé de longue main à l'œuvre difficile et considérable qu'il a soumise au jugement de l'Académie. Il suffit de jeter un coup d'œil, même superficiel, sur ce splendide ouvrage pour comprendre non-seulement les frais énormes qu'il a dû coûter, mais surtout, ce qui est plus méritoire aux yeux de l'Académie et au point de vue de la science, les recherches infinies, les études souvent très-ardues par lesquelles M. J. Labarte a dû présider à un travail aussi considérable. L'ouvrage ne comprend pas moins de 2.500 pages, plus une table très-bien faite et très-utile de plus de 100 pages. Les atlas se composent de 150 planches accompagnées d'un texte explicatif, et offrent, avec les vignettes nombreuses dans le texte, la reproduction d'environ 600 monuments, la plupart inédits et tous habilement choisis pour servir de preuves à l'appui des faits et des doctrines exposés par l'auteur. Cette collection de dessins, presque tous lithographiés ou chromo-lithographiés sous les yeux de M. J. Labarte, peut tenir un des premiers rangs parmi les recueils de ce genre, tant l'exécution en a été complétement dirigée ; elle forme une des plus magnifiques réunions de dessins d'objets d'art caractérisant les principales périodes du moyen-âge. Elle diminuerait le regret plusieurs fois exprimé que le catalogue descriptif des monuments qui ont figuré à la grande Exposition de 1867, dans la partie consacrée à l'*Histoire du travail*, qui a si vivement et si justement fixé l'attention

publique, n'eût pas été accompagné d'une reproduction des plus importants de ces monuments, si l'ouvrage de M. J. Labarte lui-même n'était, par son prix très-élevé, difficilement accessible à la plupart des artistes et des antiquaires.

Mais, si les Albums de M. J. Labarte offrent un vif intérêt aux artistes, les commentaires dont ils sont accompagnés doivent avoir aux yeux des savants et de l'Académie une bien plus grande importance, lorsqu'on tient compte des ressources infinies que la critique peut trouver dans l'étude des monuments de l'art appliqué à l'industrie pour reconstituer l'histoire si intéressante de la vie intime des différents peuples de l'Europe, depuis la décadence romaine jusqu'à la Renaissance.

L'ouvrage de M. J. Labarte se compose de quatorze traités dans lesquels est retracée l'histoire distincte d'autant de divisions des différents arts qui ont fleuri en Europe depuis l'époque de Constantin jusqu'à la fin du XVIe siècle ; ces quatorze traités se rangent dans deux divisions principales : les arts industriels relevant de la sculpture, et les arts relevant de la peinture. Dans le premier groupe, l'on passe successivement en revue la Sculpture en ivoire, en bois, en cire, en stuc, en métal (la ciselure), ou en pierres dures (la glyptique et l'art du lapidaire) ; l'Orfévrerie sous toutes ses formes, la joaillerie, la bijouterie, la serrurerie artistique. Le second groupe comprend l'Ornementation des manuscrits, la Peinture sur verre, l'Émaillerie, la Mosaïque, la Peinture en matières textiles (broderies et tapisseries), la Damasquinerie, l'Art céramique, la Verrerie, l'Ornementation des armes, celle de l'Horlogerie et enfin le Mobilier civil et le Mobilier ecclésiastique.

Tous ces sujets fournissent à l'auteur, après une introduction générale sur l'ensemble de chacun d'eux, le sujet de nombreux chapitres dans lesquels sont examinés, d'après les textes écrits mis en rapport avec les monuments figurés, les sources les plus anciennes, byzantines pour la plupart, selon M. J. Labarte, des arts d'Occident, les modifications qu'ils ont subies dans les différentes contrées et principalement en France, les monuments qui en sont connus et ceux qui existent encore dans les principales collections d'Europe.

On conçoit combien de difficultés M. J. Labarte a eu à surmonter pour trouver, en présence d'une si grande variété de sujets qui se touchent par tant de points de contact, une méthode de classification et de description qui fût entièrement à l'abri des doubles emplois et même parfois de quelque confusion apparente. Le titre même de l'ouvrage, *Histoire des arts industriels*, ne prête-t-il pas à une sorte de vague sur les limites à fixer entre les arts auxquels on peut donner ce nom, les beaux-arts, les arts somptuaires, certains arts qui ne sont pas précisément des industries, et les industries dans lesquelles l'art n'a joué qu'un rôle très-secondaire ?

On pourrait aussi remarquer quelque disproportion entre les différentes parties de l'ouvrage. Si, à bon droit, les plus grands développements sont donnés à la sculpture en ivoire, à l'orfévrerie, à l'ornementation des manuscrits et surtout à l'émaillerie, on regrette que plusieurs autres branches de l'archéologie artistique semblent avoir été plus négligées. Il est vrai que, pour certains sujets, la peinture sur verre, par exemple, c'est avec intention que l'auteur a été beaucoup plus concis que pour d'autres moins bien étudiés avant lui. Il se souvenait des importants travaux auxquels cette portion des arts du moyen âge avait donné lieu de la part de savants très-connus et très-autorisés.

Les liens intimes qui rattachent la plupart de ces recherches les unes aux autres, tantôt par la nature des objets, tantôt par l'art qui les met en

œuvre, ont conduit l'auteur à de nombreux renvois et l'ont forcé de traiter plus d'une fois le même sujet dans des chapitres différents, ou bien des sujets divers dans un seul et même chapitre. Le Mobilier ecclésiastique, par exemple, qui forme un chapitre spécial, n'offre, en quelque sorte, que le résumé des nombreux produits artistiques et industriels dont il se compose et qui sont décrits dans autant de chapitres distincts. Mais cette confusion, plus apparente que réelle, et que fait disparaître l'usage d'une table méthodique et très-détaillée, était sans doute inévitable, car il paraîtrait bien difficile de substituer un plan plus logique à celui qu'a suivi M. J. Labarte, tant les industries si diverses dont il a écrit l'histoire ont entre elles d'éléments communs et d'intime connexité.

Si l'on peut regretter, en un petit nombre de points, quelque embarras dans le classement des matières, il n'y en a pas trace dans les doctrines. La clarté est une des qualités dominantes de M. J. Labarte. Ses descriptions sont d'une précision, d'une exactitude où l'on reconnaît l'homme qui a passé sa vie à étudier les objets dont il parle. Ses idées sont également très-précises et ses opinions très-arrêtées. On pourrait même dire que, sur quelques points, elles le sont peut-être trop et ne lui laissent pas, une fois sa conviction faite, l'impartialité suffisante pour peser froidement les objections qui ont pu lui être adressées sur certaines questions d'origine, ou d'interprétation d'anciens textes.

Il est une question délicate sur laquelle l'Académie n'a peut-être pas oublié la divergence d'opinions qui s'était manifestée, il y a peu d'années, entre quelques-uns de ses membres des plus versés dans la connaissance des arts au moyen âge et M. J. Labarte, à l'occasion d'un autre de ses ouvrages qui obtint une médaille au concours de 1857. M. J. Labarte attribuait au mot *Electrum* des textes de l'antiquité le sens d'émail, et, rencontrant souvent ce mot chez les auteurs grecs et latins, il y trouvait la preuve, incontestable selon lui, que les anciens connaissaient et pratiquaient l'art de l'émaillerie ; il en tirait cette conséquence, que, puisque l'émail s'appelait *Electrum*, l'objet décrit sous ce nom était nécessairement de l'émail. Les motifs longuement développés par M. J. Labarte, dont la conviction s'est cependant un peu modifiée, puisqu'il reconnaît que le mot *Électrum* des textes s'applique tout à la fois à l'émail et à un métal d'alliage artificiel, n'ont point réussi à persuader ses savants contradicteurs, qui persistent dans leur opinion, tout en admettant l'existence de l'émail dans l'antiquité. Membres de la Commission, ils ont demandé que cette seule réserve tempérât un peu les éloges qu'ils ont exprimés les premiers.

Ces légères critiques de détail, montrant à peine de faibles taches dans une si vaste composition, ne peuvent diminuer en aucune façon la valeur d'un ouvrage qui témoigne de l'amour le plus sincère, le plus désintéressé de la science, et des recherches les plus consciencieuses et les plus variées.

L'*Histoire des arts industriels* renferme, comme nous l'avons vu, plusieurs traités spéciaux qui auraient pu prétendre, chacun isolément et très-légitimement, à l'un des prix décernés par l'Académie ; leur réunion donne à l'ensemble de l'ouvrage un mérite plus grand et plus réel, malgré les disparates remarquées dans quelques parties et que l'auteur effacera sans doute un jour, avec cette persévérance scientifique que l'âge ne refroidit point et dont il a donné tant de preuves, quand il lui eût été si facile de goûter les loisirs d'une vie sans travail obligé.

Votre Commission, reconnaissant la supériorité incontestable de l'ouvrage de M. J. Labarte sur tous ceux qui ont été présentés au concours,

est heureuse de lui décerner unanimement, au nom de l'Académie, la première médaille.

DEUXIÈME MÉDAILLE. — C'est à un ouvrage d'un caractère très-différent que votre Commission attribue la seconde médaille du concours. Quoique d'une bien moins grande importance que l'*Histoire des arts industriels*, les *Annales du diocèse de Soissons*, par M. l'abbé Pécheur, curé de Fontenoy, ne témoignent pas d'un moindre dévouement, d'une moindre persévérance dans la recherche de la vérité historique. Le théâtre géographique qu'elles embrassent, quoique bien moins vaste, n'en représente pas moins une portion importante des grandes divisions territoriales de la France. Ces recherches remontent jusqu'aux temps les plus anciens et comprennent toute la durée du moyen âge ; elles retracent les événements accomplis dans une contrée ecclésiastique et politique, où les plus grands noms de notre histoire ont figuré, depuis son origine, dans des circonstances remarquables dont le souvenir a été conservé par de nombreuses chroniques et d'autres documents originaux.

Des deux volumes des *Annales du diocèse de Soissons* que la Commission avait à apprécier dans le concours de cette année, le premier avait déjà été présenté au concours de 1864, où il fut l'objet d'un rapport favorable et indiqué comme étant digne d'être recommandé à l'attention des commissaires futurs. Le nouveau volume, adressé pour le concours de 1868, a paru répondre aux espérances que le premier avait fait concevoir. Le plan très-méthodique que l'auteur a continué de suivre, les recherches consciencieuses et le plus généralement approfondies auxquelles il s'est livré, en se maintenant, autant que possible, dans les limites de son sujet et du territoire qu'il embrasse, ont paru à la Commission présenter des titres à une de ses récompenses les plus élevées. L'ouvrage n'est point encore complet, il est vrai, puisqu'il ne comprend que les périodes gauloise, romaine, mérovingienne, carlovingienne, et que, pour les temps postérieurs, il n'est parvenu qu'à la fin du XIIe siècle. Mais les époques étudiées par M. l'abbé Pécheur étaient les plus obscures, celles qui rentrent le plus directement dans la voie et dans les sujets de recherches historiques que l'Académie recommande et encourage particulièrement. Ces deux volumes suffisent, d'ailleurs, pour apprécier la méthode suivie par leur auteur ; et les sources qu'il a eu à consulter sont assez nombreuses pour qu'on puisse juger du parti qu'il a su en tirer.

M. l'abbé Pécheur, déjà connu par une bonne histoire de Château-Thierry, n'a rien négligé pour donner à son nouvel ouvrage les développements dont était susceptible ce travail de plus grande portée. Il a mis en œuvre toutes les sources historiques dont il pouvait disposer ; il a consulté toutes les histoires imprimées concernant, soit l'ensemble de la province du Soissonnais et du diocèse de Soissons, soit les églises, les abbayes et les localités particulières, toutes les annales et chroniques monastiques, les vies de saints, d'évêques, d'abbés ou de personnages civils, quand leurs relations avec l'histoire diocésaine étaient intimes et directes ; tous les actes des conciles, synodes et assemblées politiques, sans négliger d'autres documents imprimés dans lesquels le Soissonnais a joué quelque rôle, même obscur et peu important. Il a aussi mis à profit plusieurs histoires manuscrites rédigées, et plusieurs collections de documents formés pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, spécialement la grande collection de Dom Grenier et plusieurs autres collections de manuscrits de la Bibliothèque impériale, ainsi que de nombreuses archives et bibliothèques locales. Il a surtout consulté pour son second volume plusieurs cartulaires encore inédits. Ses citations parais-

sont généralement faites de première main ; et quand elles sont reproduites d'après des auteurs plus modernes, M. l'abbé Pécheur a, le plus ordinairement, soin de l'indiquer, quoiqu'on pût désirer à cet égard une plus grande précision. Sans doute, le nombre des documents imprimés qu'il a employés l'emporte beaucoup sur celui des documents manuscrits. Il était difficile qu'il en fût autrement pour les annales d'un diocèse qui a rempli un si grand rôle dans l'histoire ecclésiastique et dans l'histoire politique, et qui a déjà fourni à de nombreux écrivains le sujet de recherches plus ou moins approfondies.

Les divisions historiques, adoptées par l'auteur, sont clairement indiquées ; des sommaires et de bonnes tables analytiques facilitent la lecture de l'ouvrage. Comme presque tous les auteurs d'histoires locales, M. l'abbé Pécheur n'a pu se défendre de faire entrer l'histoire générale dans les différentes parties de son cadre, mais il l'a fait presque toujours dans une juste mesure, sans digressions trop disproportionnées, quoique souvent un peu diffuses, et autant que cela était indispensable pour l'intelligence des événements et la connaissance des personnages. Il a reproduit la traduction d'un assez grand nombre de récits légendaires qui concernaient les saints du diocèse de Soissons, acceptant, en général, l'authenticité de ces récits, postérieurs cependant, pour la plupart, de plusieurs siècles aux événements qu'ils concernent. Peut-on lui en faire un reproche quand on voit qu'il a eu soin, le plus souvent, d'ajouter des expressions restrictives et des formules dubitatives, dont le caractère ecclésiastique de l'auteur explique et motive jusqu'à un certain point la réserve?

Il en est de même de certains miracles relatifs aux épidémies et aux calamités publiques, dont la cessation, regardée comme merveilleuse, eut un retentissement dans le diocèse de Soissons, pendant le moyen âge. M. l'abbé Pécheur a dû les apprécier et les raconter, bien plutôt d'après les inspirations de la foi et de la tradition presque universelle, que d'après les règles sévères de la critique historique. Mais il a eu le bon esprit, et l'on peut dire presque le courage, de ne point s'efforcer de faire remonter les origines de l'établissement du christianisme dans le Soissonnais plus haut que la fin du IIIe siècle ; il n'a point partagé l'enthousiasme, plus ardent qu'éclairé, d'un trop grand nombre d'ecclésiastiques et même d'écrivains laïques qui s'appuient, sans profit pour la religion, sur les témoignages les plus incertains pour reporter aux temps apostoliques la prédication de l'Évangile dans la Gaule, même dans ses provinces les plus septentrionales. Plusieurs fois déjà, mais en vain, dans de précédents concours, et surtout en 1858 et en 1862, la Commission des antiquités nationales avait exprimé l'opinion de l'Académie à cet égard, opinion conforme à celle des érudits et des ecclésiastiques les plus compétents des deux derniers siècles ; la tendance contraire a fait depuis lors de grands progrès et semble maintenant presque définitive dans la majorité du clergé français.

M. l'abbé Pécheur a été moins heureux dans l'exposé qu'il a fait des étymologies d'un assez grand nombre de noms de lieu ; elles sont, pour la plupart, singulièrement hasardées et sans aucun fondement solide. On pourrait aussi ne point partager toutes les opinions de l'auteur dans l'appréciation de quelques grands événements de l'histoire ecclésiastique et dans le jugement qu'il porte sur certains personnage historiques ; mais on remarque presque toujours que ses opinions reposent sur une interprétation sincère des documents. On peut, en outre, regretter que l'auteur n'ait pas connu des travaux considérables consacrés de nos jours à des

personnages importants de l'époque carlovingienne. Parfois aussi pourrait-on signaler, dans ces deux volumes, quelques erreurs de dates qu'il suffira d'indiquer à M. l'abbé Pécheur pour qu'il les rectifie. N'a-t-il pas dit, en effet, dans la préface de son second volume, avec une modestie digne d'éloges, qu'il s'est empressé d'accueillir les conseils sages et modérés qui lui ont été donnés, et qu'il s'est mis en garde contre les louanges exagérées, « dans la persuasion, dit-il, que ceux qui nous flat- » tent trop ne sont pas ceux qui nous estiment le plus ? »

En accordant la seconde médaille du concours aux *Annales du diocèse de Soissons*, votre Commission espère encourager un travail utile et reconnaître le mérite d'un laborieux ecclésiastique qui a su vaincre les nombreuses difficultés qui gênaient ses recherches. Elle espère aussi stimuler des travaux analogues pour d'autres diocèses. Il serait désirable, en effet, que les histoires partielles de la France fussent traitées, plus fréquemment qu'elles ne l'ont été jusqu'ici, au point de vue des grandes divisions ecclésiastiques qui représentent les plus anciennes divisions politiques de la Gaule, et qui ont conservé une si grande influence pendant toute la durée du moyen âge.

Après avoir décerné les médailles, votre Commission avait à distribuer les mentions honorables. Son embarras a été assez grand, pour le choix définitif à faire entre les concurrents, et pour l'ordre à établir entre les ouvrages préférés, surtout à raison de la variété des sujets et du caractère différent de la mise en œuvre, quoique à mérite souvent presque égal.

Ces mentions honorables ont été décernées dans l'ordre suivant :

Première mention. — M. Morin, pour son ouvrage intitulé : *L'Armorique au Ve siècle* (in-8°).

Deuxième mention. — M. J.-F. Bladé, pour les ouvrages suivants : *Mémoires et dissertations concernant l'histoire civile et ecclésiastique de la Gascogne* (mss.); — *Etudes historiques sur l'ancien droit de la Gascogne* (mss.); — Recueil des *Anciennes coutumes des Landes* (mss.); — *Dissertation sur les chants héroïques des Basques* (in-8°); — *Contes et proverbes populaires recueillis en Armagnac* (in-8°).

Troisième mention. — M. A. Bruel, pour son *Essai sur la chronologie du Cartulaire de Brioude* (in-8° et son *Etude historique et critique sur les copies manuscrites du grand Cartulaire de Brioude* (mss.).

Quatrième mention. — M. Bascle de Lagrèze, pour son *Histoire du Droit dans les Pyrénées* (in-8°).

Cinquième mention. — M. Duhamel, pour ses recherches sur les *Négociations de Charles VII et de Louis XI avec les évêques de Metz au sujet de la châtellenie d'Epinal* (in-8°).

Sixième mention. — M. Martin, pour son *Essai historique sur Rozoy-sur-Serre et les environs* (2 vol. in-8° et supplément).

Comme vous le voyez, Messieurs, ces choix s'appliquent à des travaux concernant, sous des points de vue assez divers, des questions historiques intéressant six de nos anciennes provinces : la Bretagne, la Guienne et l'Agenais, l'Auvergne, le comté de Bigorre, la Lorraine et la Picardie.

Première mention honorable. — M. E. Morin, professeur à la Faculté des lettres de Rennes, a composé, à l'aide du petit nombre de documents originaux qui se rapportent à l'histoire de l'ancienne Armorique, particulièrement au Ve siècle, un mémoire où il reprend l'examen critique de plusieurs points obscurs, mais capitaux, dans l'histoire des origines de la Bretagne, et déjà plusieurs fois étudiés avant lui.

A quelle date du Ve siècle les cités armoricaines se rendirent-elles indépendantes de la domination romaine? Combien de temps dura cette inde-

pendance? Quand commença et comment s'opéra la soumission de l'Armorique aux Francs? Quelle date peut-on assigner aux premiers établissements fixes des colonies des Bretons insulaires dans la basse Armorique? Doit-on attribuer à ces colonies l'introduction du christianisme en Armorique? N'a-t-on pas au contraire, dans le synode de Vannes, assemblé vers 460, et dans d'autres témoignages contemporains, des preuves manifestes de l'organisation de l'Église chrétienne dans les cités romaines de l'Armorique, antérieurement à l'influence de la prédication des missionnaires bretons insulaires? Les prétendus royaumes bretons de Conan Mériadec, vers la fin du IVe siècle, et de Grallon, vers la fin du Ve, ne sont-ils pas des fables qui n'ont d'autres fondements que le désir de flatter les vanités généalogiques de grandes familles bretonnes, ou de fausses interprétations de témoignages historiques, dont l'apparition récente a fait, à bon droit, révoquer en doute l'authenticité?

Ces questions, que M. Morin ne pose pas catégoriquement, mais dont l'examen et la solution, dans le sens que nous venons d'indiquer, résultent de l'ensemble de son Mémoire, ne sont pas neuves; elles ont eu le privilége, depuis le XVIIe siècle, de passionner les nombreux historiens de la Bretagne.

M. Morin soumet la plupart de ces questions à un examen nouveau dans lequel il s'efforce de distinguer les données vraiment anciennes et authentiques des témoignages et des commentaires plus récents qui les ont trop souvent obscurcies. Sans adopter entièrement toutes les opinions soutenues par l'abbé Dubos, dans son histoire de *l'Établissement de la monarchie française*, et combattues par Montesquieu, Gibbon, Sismondi et d'autres historiens plus modernes, M. Morin s'en rapproche cependant beaucoup et réhabilite, non sans raison, comme l'ont déja fait plusieurs historiens modernes, la mémoire d'un érudit trop longtemps et trop injustement déprécié. Il s'appuie principalement sur les textes de Zosime et de Procope : le premier rapportant que, vers l'année 409, les Armoricains chasserent les magistrats romains : le second que, vers la fin du même siècle, après une indépendance passagère et après avoir changé la forme de leur constitution politique, ils traitèrent avec les Francs qui avaient embrassé le christianisme. Ce ne seraient donc point les Bretons insulaires et émigrés qui auraient introduit dans l'Armorique les premiers germes de la foi chrétienne. La difficulté, pour la solution de plusieurs de ces questions, est de savoir ce qu'il faut entendre par les Armoricains, dont le nom se présente dans les textes du Ve siècle sous différentes formes. M. Morin discute cette question et plusieurs autres avec sagacité et une sage réserve. Il est cependant un point sur lequel il se prononce affirmativement, avec le plus grand nombre des historiens et des philologues bretons : c'est l'origine armoricaine et locale de la langue bretonne que tant de bonnes raisons portent, au contraire, à attribuer à l'influence des colonies de Bretons insulaires du VIe siècle et des siècles suivants. Quoique M. Morin semble mettre à cette origine une certaine restriction, lorsqu'il dit qu'on doit considérer le langage bas-breton comme un débris de l'ancien armoricain, ayant son existence propre, et auquel l'émigration insulaire apporta une vie nouvelle avec quelques modifications, il n'en subsiste pas moins une objection très-forte à l'origine continentale, même partielle, du bas-breton : c'est l'absence complète de débris de cette langue dans d'autres parties de la Gaule, pareillement habitées par les Celtes, et la différence fondamentale avec la langue bretonne de tous les noms gaulois qui ont été conservés en assez grand nombre, soit par César, Strabon, Pline, Tacite, et d'autres histo-

riens de l'antiquité, soit par les inscriptions où des noms gaulois se montrent réunis à des noms latins et grecs.

Ainsi que nous l'avons déjà remarqué, les développements de la plupart des questions étudiées par M. Morin se distinguent moins par leur nouveauté que par l'esprit de judicieuse critique qu'il y a montré. Il s'est fait, d'ailleurs, lui-même un devoir de le reconnaître, en citant les opinions de ses devanciers, particulièrement celles de M. Halleguen. Il ne se flatte sans doute pas d'avoir clos la discussion sur ces nombreuses et obscures questions des origines historiques de la Bretagne. On voit, en effet, parmi les défenseurs de quelques-unes des opinions combattues par M. Morin, des antagonistes non moins ardents, non moins convaincus et non moins exercés aux difficultés de la critique historique. La Commission des antiquités, en accordant à M. Morin la première des mentions du concours, ne pense pas non plus avoir mis fin au débat, quoiqu'elle se plaise à constater que son livre dénote un homme instruit, familier avec les textes, et qui a su donner un grand degré de vraisemblance à la thèse qu'il a soutenue avec une sage critique.

Deuxième mention honorable. — Ce n'est plus à une dissertation méthodiquement composée sur un sujet très-limité que votre Commission a décerné la seconde mention; c'est à un ensemble considérable de travaux très-variés, mais sans autre lien entre eux que de se rapporter, en général, à une même contrée. M. Bladé, qui paraît avoir recueilli depuis de longues années tous les renseignements et documents propres à éclairer l'histoire de la Gascogne, a entrepris cette tâche sur la plus grande échelle, et rien de ce qui peut y toucher de près ou de loin ne lui est étranger. Il a envoyé au concours trois volumes manuscrits, dont un in-folio de six cent neuf pages, et deux dissertations imprimées. Le volume in-folio, intitulé : *Mémoires et dissertations pour servir à l'histoire civile et ecclésiastique de la Gascogne*, comprend seize mémoires partagés en deux grandes sections, et dont le simple énoncé suffira pour donner une idée de la variété et de l'étendue de ces recherches et aussi de leur défaut de mesure. Dans la première partie, l'auteur examine et traite successivement les sujets suivants :

Ancienneté de l'homme dans le sud-ouest de la France. — Ethnologie de la Gascogne : idiomes et émigrations. — Monuments dits celtiques de la Gascogne. — Principaux changements survenus dans la géographie historique de la Gascogne depuis les temps historiques. — Histoire des Vandales et des Alains jusqu'à leur invasion en Gaule. — Histoire des Wisigoths jusqu'à l'époque d'Alaric Ier. — Sources chrétiennes et musulmanes relatives à l'histoire du nord de l'Espagne pendant l'occupation sarrasine. — Histoire des Normands avant le IXe siècle, et leurs incursions en Gascogne.

A ces sujets de recherches déjà très-variés, M. Bladé a ajouté un examen et un catalogue des manuscrits du *British Museum*, relatifs à l'histoire de la Gascogne; — une étude analytique des manuscrits de l'abbé Daignan du Sendat; — des Mémoires sur les comtés de Rodez, de Fezensac et d'autres grands fiefs avant l'avénement de la maison d'Armagnac.

Dans la seconde partie, consacrée à l'étude de l'histoire ecclésiastique de la Gascogne, M. Bladé traite des sujets suivants : Discussion entre les évêques de Bourges et de Bordeaux pour la primatie d'Aquitaine ; — Titre de primat de la Novempopulanie porté par les archevêques d'Auch ; contestations soulevées à ce sujet.

On peut dire de l'ensemble de ces recherches qu'elles ont été faites

en conscience, puisées à de bonnes sources, et très-propres à donner une idée favorable de l'esprit investigateur de M. Bladé ; mais on peut aussi ajouter que ce sont des recueils de notes, des éléments de travail que l'auteur se proposait de mettre plus complétement en œuvre, et dont il n'a point encore tiré tout le parti qu'il s'en promettait pour des écrits originaux et plus personnels. C'est ainsi que ses recherches assez étendues sur les temps anté-historiques de la Gascogne offrent le résumé exact des découvertes faites pendant ces dernières années dans le midi de la France sur les plus anciens vestiges de l'homme ; mais elles ne font rien connaître de plus que ce que les géologues et les paléontologistes compétents ont déjà signalé. Ses tableaux des différents fonds de manuscrits du *British Museum* et d'autres bibliothèques d'Angleterre dans lesquelles se trouvent des documents sur l'histoire de la Gascogne ont été extraits des catalogues de ces manuscrits connus de tous ceux qui ont eu à faire des recherches dans ces sources précieuses de documents historiques. Les manuscrits de l'abbé Daignan, conservés à la bibliothèque d'Auch, ont déjà été utilisés par Dom Brugelles, par M. l'abbé Monlezun, par M. l'abbé Caneto et par d'autres écrivains modernes de la Guienne. L'analyse complète que M. Bladé en donne peut cependant être utile, ainsi que les mémoires consacrés aux généalogies des grandes familles de Gascogne. L'exposé des débats sur la primatie d'Aquitaine présente incomplétement des faits déjà très-connus de l'histoire ecclésiastique.

Les deux autres volumes manuscrits de M. Bladé offrent plus d'originalité : ce ne sont plus des compilations, mais des traités; l'un a pour titre : *Etudes historiques sur l'ancien droit de la Gascogne*. Ces études paraissent très-consciencieuses ; la nomenclature des coutumes anciennes de la Gascogne est un travail nouveau ; mais les notes sur les jurisconsultes gascons sont trop succinctes et ne remontent pas assez haut pour offrir un véritable intérêt. Les extraits de coutumes et d'arrêts en présenteraient davantage, si l'auteur eût suivi le même ordre dans son exposé du vieux droit gascon, du droit féodal et du droit coutumier. Quoi qu'il en soit, ce volume est peut-être le meilleur de ceux que M. Bladé a soumis à l'examen de la Commission. On peut aussi donner des éloges à son recueil des *Coutumes des Landes*. Quoique encore incomplet, en partie imprimé, en partie manuscrit, ce recueil de documents, les uns en gascon, les autres en latin, quelques-uns en français, ne peut manquer d'être consulté avec fruit lorsqu'il sera achevé. En résumé, ces trois ouvrages dénotent un grand amour des recherches historiques, et il est à souhaiter que l'auteur ait autant de zèle à mettre en œuvre ces notes et ces matériaux nombreux, fruit de persévérantes études, qu'il en a montré à les recueillir.

Des deux dissertations imprimées que M. Bladé a pareillement adressées pour le concours, l'une est relative à quelques *Contes populaires* et *Proverbes recueillis en Armagnac*, sorte de littérature rustique qui tend à disparaître chaque jour, et dont il serait intéressant de former une collection générale pour chaque province, et, quand cela est possible, dans chaque dialecte de l'ancienne France.

L'autre dissertation concerne certains chants héroïques des Basques, que des philologues aussi distingués que Guillaume de Humboldt et Fauriel ont regardés comme authentiques et comme pouvant remonter, les uns aux premiers temps de l'ère chrétienne, les autres jusqu'à l'époque de la conquête romaine, mais que M. Bladé considère, avec la plus grande vraisemblance, comme de fabrique moderne. Les preuves qu'il en donne contre de si puissantes autorités ne sont peut-être pas aussi complé-

tement exposées qu'on pourrait le souhaiter; mais déjà M. Bladé, comme l'Académie l'a vu dans un précédent concours, celui de 1862, a eu la bonne fortune de démontrer la fausseté d'autres documents présentés aussi comme authentiques, les chartes de Pierre de Lobanner, découvertes, disait-on, à Mont-de-Marsan. On doit savoir gré à M. Bladé de ses efforts pour débarrasser l'histoire des contrées méridionales de la France de documents controuvés qui n'y sont pas rares et qui, fabriqués à différentes époques dans des intérêts divers, peuvent si facilement égarer les recherches historiques; on doit aussi lui tenir compte de ses efforts persévérants à consulter les sources les plus certaines de l'histoire. C'est à ce double titre que votre Commission a jugé les différents travaux de M. Bladé dignes d'une mention honorable.

Troisième mention honorable. — M. Alexandre Bruel, archiviste paléographe, attaché au catalogue des manuscrits de la Bibliothèque impériale, a soumis au concours deux travaux, l'un imprimé, l'autre manuscrit, sur un des cartulaires ecclésiastiques de France les plus remarquables par l'antiquité des documents qu'il renferme et par les lumières qu'il peut répandre sur la topographie ancienne de l'Auvergne, une de nos provinces qui manquent le plus de ces utiles renseignements. Le cartulaire du Chapitre de Saint-Julien de Brioude (*Liber de honoribus Sancto Juliano collatis*) est un recueil diplomatique de la plus haute importance, puisqu'il contient plus de trois cent cinquante chartes du IXe, du Xe et du commencement du XIe siècle. Une édition en a été publiée en 1863, sous les auspices de l'Académie de Clermont, par M. H. Doniol; et, comme cette Académie s'était surtout proposé de faire entrer dans le domaine public des études historiques la seule copie dont elle eût connaissance, l'édition dont elle a fait les frais devait inévitablement laisser à désirer. D'une part, des nombreuses copies qui en existent à la Bibliothèque impériale et aux Archives de l'Empire, une seule avait été consultée, et, d'autre part, l'éditeur n'avait pas essayé de fixer la chronologie des chartes qui sont, pour la plupart, dépourvues de dates. C'est ce double vide que M. Bruel s'est proposé de combler.

Dans son mémoire imprimé (in-8° de 64 pages), il rend compte des observations et des rapprochements qui lui ont permis de dater, au moins très-approximativement, presque toutes les chartes du cartulaire. Sur 341 chartes comprises depuis le milieu du VIIIe siècle jusqu'à la fin du XIe, il est parvenu à en dater 289. Il a obtenu ce difficile résultat pour les unes, en mettant en rapport les années de l'incarnation avec le style chronologique actuel; pour d'autres, en fixant par synchronismes les dates de la signature des personnes qui les ont octroyées, avec l'époque d'existence de celles qui y sont mentionnées, rois, ducs, évêques, etc. Pour d'autres enfin, auxquelles manquaient complétement tous signes chronologiques ou données synchroniques, elles n'ont pu être datées approximativement qu'en ayant égard aux indices historiques de diverses natures, tels que les formules employées, les dates de certains événements remarquables, les généalogies, les indices géographiques. C'était, comme on le voit, un travail délicat qui demandait beaucoup d'attention, de sagacité, de critique, et dans lequel on reconnaît les excellentes traditions de notre Ecole des chartes. Les solutions proposées par M. Bruel paraissent justes, et désormais, quand on consultera le cartulaire de Brioude, il sera indispensable d'avoir sous les yeux ce tableau chronologique.

Dans son second mémoire (manuscrit de 117 pages in-4°), M. Bruel a présenté l'examen comparatif des nombreuses copies du cartulaire de

Brioude, qui sont parvenues jusqu'à nous. Il en existe jusqu'à neuf reproduisant le texte de deux manuscrits anciens qui existaient au XVIIe siècle et dont le sort actuel est inconnu. Sept de ces copies reproduisent l'un de ces manuscrits, et deux seulement correspondent à l'autre. C'est sur une de ces deux dernières copies conservée à la Bibliothèque impériale que l'édition de Clermont a été publiée : malheureusement, cette copie incomplète ne présentait pas le texte le plus pur et le plus ancien. M. Bruel a pu aussi constater l'existence des quatre-vingts chartes qui manquent à l'édition imprimée, et, par la collation la plus rigoureuse, améliorer et compléter le texte d'un assez grand nombre de celles qui sont déjà publiées, la plupart de l'époque carlovingienne. Son travail se recommande par l'exactitude et l'importance des résultats, quoiqu'on pût désirer un peu plus de clarté dans l'exposition. Il pourrait servir d'introduction à une nouvelle édition de ce précieux cartulaire, ou du moins former un utile supplément à l'édition que l'Académie de Clermont a eu la bonne pensée de livrer à l'étude et à l'attention des érudits que ces sortes de recherches historiques et géographiques intéressent. La mention honorable accordée à M. Bruel récompense donc un travail long, difficile et très-consciencieusement accompli, dont ceux-là seulement sentiront la valeur qui ont besoin de recourir à ces sources historiques.

Quatrième mention honorable. — L'Histoire du Droit français pendant le moyen âge a été et est encore le sujet des recherches les plus approfondies d'érudits éminents qui ont mis au jour un grand nombre de documents variés et instructifs, avec des commentaires qui en rehaussent la valeur. L'Académie des Inscriptions et l'Académie des Sciences morales et politiques comptaient et comptent encore dans leur sein plusieurs des savants jurisconsultes ou historiens qui ont éclairé par leurs travaux cette branche d'études si riche en enseignements sur les origines et les vicissitudes des législations, sur la condition et les relations sociales des différentes classes, sur les mœurs publiques et privées. Ces recherches méritent toujours d'inspirer le plus vif intérêt aux amis des études historiques, car la source est loin d'en être épuisée. C'est à ce titre que l'ouvrage publié par M. Bascle de Lagrèze, conseiller à la cour impériale de Pau, sur l'*Histoire du Droit dans les Pyrénées (comté de Bigorre)*, a dû fixer très-sérieusement l'attention de votre Commission et lui a paru digne d'une des mentions honorables du concours.

L'auteur était préparé par ses nombreux travaux, précédemment publiés sur l'histoire civile, politique et religieuse de la Bigorre et du Béarn, à bien connaître l'histoire de la législation et des coutumes féodales dans ces mêmes contrées. Par ses fonctions dans la magistrature, il était aussi préparé à comparer entre eux et avec la législation actuelle les monuments et les vestiges des anciennes coutumes et des anciennes lois, qui ont régi pendant les siècles passés cette portion très-limitée de la France méridionale.

Quoique le territoire du comté de Bigorre ait peu d'étendue, la législation de ce coin de terre pouvait être l'objet d'études intéressantes. Protégée par les escarpements de ses montagnes contre l'invasion des coutumes et des réformations étrangères, la Bigorre a longtemps conservé des traditions qui se sont ailleurs plus tôt altérées ; par sa situation entre l'Espagne et la France, elle a pu cependant participer, à certains égards, aux usages de l'un et l'autre pays, de même que son langage a conservé jusqu'à nos jours des vestiges des dialectes usités des deux côtés des Pyrénées.

Le plan de l'ouvrage de M. de Lagrèze est simple et clair. Il étudie successivement l'organisation politique et judiciaire; — les lois civiles, — les lois de procédure civile et criminelle; — les lois pénales; — les lois féodales. Un appendice, qui n'est pas la partie la moins importante de l'ouvrage, reproduit dix documents inédits concernant les coutumes et priviléges des différentes portions territoriales de la Bigorre et plusieurs de ces *Fors*, dont les populations étaient si jalouses et qui offrent le tableau le plus fidèle des mœurs et des institutions du pays. Les *Fors* de la Bigorre, qui sont encore inédits et dont l'origine paraît remonter au commencement du XIIe siècle, mais non sous leur forme actuelle, ont surtout servi de base aux études de M. de Lagrèze: il les a comparés aux autres législations locales des Pyrénées, particulièrement aux *Fors* du Béarn, plus connus, déjà publiés et commentés.

Dans chacune des divisions de son ouvrage, M. de Lagrèze expose, avec les développements que comportait un sujet aussi varié, mais généralement avec précision, les faits et les opinions qui en interprètent le caractère et les origines. On y rencontre des détails intéressants et souvent nouveaux sur une foule de circonstances de la vie privée, sur l'état des personnes, sur les droits de la famille, sur l'état des propriétés, sur les usages populaires et les coutumes locales, variant d'une vallée et d'une communauté rurale à l'autre, sur l'administration paternelle de la justice qui a longtemps participé de la simplicité des mœurs, et dont les formules symboliques rappellent souvent une antique origine.

L'ensemble du sujet embrassé par M. de Lagrèze était si vaste et en plusieurs points si compliqué qu'il n'est pas étonnant d'y rencontrer certaines assertions qui peuvent faire naître des doutes, comme n'étant point suffisamment prouvées, quelques inexactitudes faciles à rectifier, et même plusieurs passages à supprimer, surtout dans le chapitre des Droits féodaux. Sauf ces réserves, l'*Histoire du droit dans les Pyrénées*, qui avait déjà obtenu la faveur d'être publiée à l'Imprimerie impériale, a paru, à votre Commission des antiquités, digne d'obtenir une des mentions honorables du concours.

CINQUIÈME MENTION HONORABLE. — Cette mention a été accordée à un ancien élève de l'École des Chartes, M. Duhamel, aujourd'hui archiviste du département des Vosges, pour son mémoire sur les *Négociations de Charles VII et de Louis XI avec les évêques de Metz pour la châtellenie d'Épinal*. C'est surtout par la mise en lumière de nombreux documents originaux disséminés dans les Archives et les Bibliothèques de Paris et de la Lorraine, que cet ouvrage se recommande.

Les documents, publiés par M. Duhamel, et en très-grande partie inédits, sont au nombre de quatre-vingt-huit; ils s'étendent de 1444 à 1466, et n'occupent pas moins de cent soixante pages sur deux cent cinquante-deux dont l'ouvrage se compose. Les événements auxquels ils se rapportent étaient bien connus, mais avaient été incomplétement exposés par la plupart des historiens de la Lorraine, même par Dom Calmet. On suit avec intérêt, dans la dissertation de M. Duhamel, et surtout dans les pièces authentiques qui en forment les preuves, la lutte ardente d'une population de marchands, de gens de métier, de bourgeois, contre les adversaires les plus puissants, contre les évêques de Metz, l'Empereur d'Allemagne, la Cour de Rome, les rois de France, pour la défense de ses anciens priviléges et pour conserver ou obtenir les mêmes franchises dont jouissaient les villes libres de l'Alsace. Ce sont principalement les documents des dernières années de cette longue lutte, émanés de Charles VII, de Louis XI, de Jean, roi de Sicile et duc de Lorraine, des évêques de

Metz, ou des représentants de ces différents partis, que M. Duhamel a publiés et brièvement mis en œuvre. Il a laissé surtout les textes originaux offrir un faisceau de preuves plus instructives que les plus longues dissertations. Si ces documents ne faisaient pas connaître un événement aussi intéressant pour l'histoire d'une de nos grandes provinces que la réunion à la Lorraine, puis plus tard à la France, d'une ville importante, comme l'était dès lors Epinal, s'ils n'avaient pas été choisis avec discernement et commentés avec une connaissance parfaite des événements et des acteurs, la publication de M. Duhamel n'aurait peut-être pas semblé à votre Commission assez considérable pour mériter une des rares mentions honorables dont elle dispose et qu'elle n'a pas accordées à des ouvrages d'une bien plus grande étendue. Mais, parmi les qualités qu'elle apprécie surtout dans les écrits soumis à son examen, le choix des documents et une critique sévère des témoignages tiennent les premiers rangs ; ce sont les qualités qu'elle a constatées et qu'elle récompense dans le travail de M. Duhamel.

SIXIÈME MENTION HONORABLE. — Rozoy-sur-Serre est un bourg jadis fortifié du département de l'Aisne et de l'ancienne Thiérache, mentionné dès le IXe siècle et peut-être même dès le VIe, et qui compte à peine dix-huit cents habitants. Le territoire environnant, dont M. G.-A. Martin a joint la description à celle de Rozoy, ne forme ni une seule région naturelle, ni une seule division administrative. Il comprend des portions de plusieurs petits pays des anciennes provinces de Picardie, de Champagne, de Lorraine, très-souvent cités dans les textes du moyen âge ; le groupement des faits nombreux rassemblés par l'auteur de l'*Essai historique sur Rozoy-sur-Serre et ses environs* est donc tout à fait artificiel. M. Martin le reconnaît et il ne donne d'autre motif du plan qu'il a suivi que l'étude plus approfondie à laquelle il a pu se livrer sur le pays environnant sa ville natale. « C'est surtout, dit-il, pour les ha- » bitants de ce pays qu'il a composé son livre, » et il réclame leur indulgence « comme parent, comme ami et à titre de bon voisinage ». Cette réserve modeste est assurément fort estimable, mais l'auteur a su rassembler un assez grand nombre de documents instructifs, puisés judicieusement et patiemment à de bonnes sources, il a su exposer avec méthode et clarté un assez grand nombre de faits historiques intéressants, pour que son ouvrage puisse être lu avec profit hors du territoire qu'il embrasse.

Toutefois, pour donner de si longs développements à des récits concernant quelques localités assez obscures (l'ouvrage ne comprend pas moins de 1,551 pages en trois volumes in-8°) il a fallu y faire entrer le récit d'un grand nombre d'événements et de considérations empruntés à l'histoire générale, et au milieu desquels les faits locaux sont un peu trop confondus. Cet inconvénient, que les auteurs des histoires locales ont tant de peine à éviter, est ici d'autant plus évident, que si, pour les détails, M. Martin s'est fait une rigoureuse obligation de recourir aux meilleures sources originales, il ne pouvait, pour les généralités historiques, consulter que des auteurs de seconde main dont le nom offre toute garantie, mais dont les écrits sortent du cadre que les historiens locaux doivent se tracer. Quoique les citations des textes semblent souvent empruntées aux collections les plus connues de manuscrits sur la Picardie, il en est cependant quelques-unes qui sont dues à des recherches plus personnelles de l'auteur dans des histoires locales inédites, ou dans des recueils de pièces originales. M. Martin a embrassé toutes les périodes historiques depuis les temps gaulois jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Il n'a négligé la

description d'aucun des monuments qu'il a rencontrés sur son chemin ; mais c'est surtout le récit des événements politiques et ecclésiastiques, le tableau des mœurs des différentes classes qu'il s'est particulièrement appliqué à retracer.

Le premier volume de cet ouvrage avait été présenté au concours de 1864, concours très-riche et très-varié ; il fut alors recommandé comme très-digne d'estime aux commissaires futurs. Le second volume et le supplément qui contient des documents originaux, la plupart inédits, mais trop modernes pour peser d'un grands poids dans l'appréciation de l'ouvrage, présentent les mêmes qualités et les mêmes inégalités qui avaient été remarquées dans le premier ; ils sont une nouvelle preuve des recherches consciencieuses et de l'impartialité des jugements de l'auteur. C'est ce double mérite que la Commission a remarqué et récompensé en accordant à M. Martin une des mentions honorables du concours.

Après les ouvrages auxquels ont été attribuées les mentions honorables nous voudrions pouvoir vous faire connaître avec quelques développements de nombreux travaux dont la Commission a reconnu l'utilité, les mérites divers, et qu'elle a regretté de ne pouvoir récompenser.

Tels sont les consciencieux dépouillements d'*Archives* qu'ont adressés à l'Académie M. Tessier, pour la *ville de Toulon*, et M. Merlet, pour l'*hospice de Châteaudun*.

Telles sont encore les histoires des *Abbayes de Royaumont*, par M. l'abbé Duclos ; de *Saint-Amand en Pevèle*, par M. de Courmarceuil ; de *Saint-Satur, près Sancerre*, par M. Gemähling. Nous avons aussi remarqué plusieurs histoires de villes et de villages : de *Salon*, par M. Louis Gimon (2 vol. in-fol. mss. ; de *Marcoussis*, par M. Multe-Brun ; de *Chilly-Mazarin*, par M. Patrice Salin ; de *Chouilly*, par M. l'abbé Barré ; l'*Histoire du commerce de Saint-Quentin et de ses industries*, par M. Charles Picard ; l'*Histoire généalogique de la maison et de la baronnie de Tournebu*, par M. Fierville ; les *Mémoires* de M. Devals aîné, archiviste de Montauban, intitulés : *Études historiques et archéologiques sur le département de Tarn-et-Garonne* ; le *Guide du voyageur à Poitiers*, par M. de Chergé. Plus d'un de ces livres eût été digne de récompense si le récit des événements récents n'y eût tenu une trop grande place, et si pour quelques autres, que nous ne mentionnons pas tous, des digressions étrangères au sujet principal et quelquefois même étrangères au but du concours, ou bien une transcription négligée des textes cités, n'en eussent trop changé le caractère d'érudition historique.

Un seul ouvrage concernant l'histoire littéraire du moyen âge, celui publié par M. Beauvois à Copenhague, sous le titre d'*Histoire légendaire des Francs et des Burgondes aux IIIe et IVe siècles*, a aussi fixé l'attention de la Commission par l'étendue et la profondeur des recherches ; mais un excès d'imagination a souvent entraîné l'auteur à des conséquences inadmissibles.

Plusieurs des candidats que nous avons dû laisser de côté dans ce concours pourront se représenter avec plus de chances de succès, quand les publications qu'ils ont entreprises seront plus avancées. De ce nombre sont M. L. Sandret, auteur d'un sommaire et d'une analyse du *Gallia Christiana*, publiés sous le titre de l'*Ancienne Église de France*, et M. A. Franklin dont l'ouvrage sur les *Anciennes Bibliothèques de Paris* (tome Ier fait partie de la magnifique collection publiée par l'Administration municipale.

L'édition que M. Lecoy de la Marche a donnée des *Œuvres complètes*

de Saqer a aussi mérité d'être distinguée ; il est regrettable que l'auteur n'ait pu y joindre une notice plus détaillée, dans laquelle il eût montré la saine érudition que l'Académie a récompensée, l'an dernier, dans son Mémoire sur les prédicateurs du XIIIe siècle. La Société de l'histoire de France a rendu un nouveau service aux études historiques en mettant au jour cet ouvrage, et votre Commission eût été heureuse de lui témoigner, au nom de l'Académie, le cas qu'elle fait de ses importantes publications, comme cela a déjà eu lieu pour plusieurs autres ouvrages de sa collection.

Le nombre des concurrents que la Commission a cru devoir citer en dehors des récompenses officielles, en leur donnant quelques paroles d'encouragement, est, comme vous le voyez, Messieurs, assez considérable. Cependant, ceux dont elle n'a point fait mention sont encore plus nombreux. Le concours des Antiquités nationales, pour l'année 1868, n'est inférieur, au fond, à la plupart des concours précédents ni par le nombre, ni par la variété des ouvrages présentés. La Commission se féliciterait de pouvoir ajouter qu'il ne l'est pas non plus par le mérite et l'originalité des travaux. L'exposé qui précède a pu faire apprécier une partie des causes de cette infériorité plus réelle. Il en est une autre dont il faut tenir compte. Pendant les premières années et longtemps encore après qu'il eut été constitué, ce concours était presque le seul offert aux travaux sur l'archéologie et l'histoire nationales, et la plupart des ouvrages remarquables, publiés depuis cinquante ans sur les sujets variés qu'il embrasse, ont été honorés des suffrages de l'Académie. Peu à peu des Sociétés locales, des congrès, des recueils scientifiques se sont fondés et ont offert aux études historiques et archéologiques une publicité plus étendue, des organes et des encouragements nouveaux. On ne saurait trop louer ces efforts du patriotisme provincial, que très-justement le Ministère de l'Instruction publique s'est plu à encourager, et qui sont venus en aide à un patriotisme plus général, pour ainsi dire.

De ces foyers divers sont émanées des lumières dont la concentration eût jeté peut-être plus d'éclat, mais dont la diffusion offre un progrès sensible qui doit réjouir les amis des recherches historiques. Si la participation de l'Académie y est moins immédiate et moins évidente, elle n'en est pas moins réelle, et l'on ne peut oublier quelle a été son influence pour diriger l'érudition dans ses différentes voies. Il est cependant quelques-uns de ses conseils qui semblent plus difficilement atteindre leur but ; car, reproduits fréquemment dans les précédents rapports, ils ne sont pas toujours parvenus jusqu'aux concurrents nouveaux.

C'est ainsi qu'on ne saurait trop engager les auteurs à ne point donner à des questions dont l'importance ne comporte pas de vastes développements une étendue disproportionnée et à ne point les obscurcir par des détails étrangers au sujet traité; à ne pas rechercher les vues générales et systématiques, alors que le point de départ ne les comporte pas ; à ne point gâter par un style figuré et prétentieux des mémoires dont la simplicité et la clarté doubleraient le mérite : à ne point préférer à des sujets de recherches nettement circonscrites, dont les éléments se trouvent dans les archives locales ou dans l'étude attentive du pays, des questions de haute portée en apparence, mais d'une utilité moins réelle pour la science.

Que les auteurs se méfient aussi des *à peu près*, causes de tant d'erreurs dans les études historiques, comme dans les études scientifiques. Qu'ils aient soin de citer avec exactitude et précision les sources où ils puisent, les témoignages dont ils s'appuient, et qu'ils se gardent de con-

fondre avec les autorités premières, vraiment originales, les travaux de seconde main.

Un danger, que l'Académie a signalé déjà bien des fois dans les précédents rapports de la Commission, est celui des étymologies. Quelque spécieuses qu'elles paraissent, elles sont fréquemment une cause d'erreurs ; elles déparent des travaux souvent très-estimables à d'autres titres.

Quant au choix des sujets à traiter, l'Académie a toujours laissé aux concurrents la liberté la plus complète ; elle a seulement indiqué une limite de temps, en n'admettant qu'avec une très-grande réserve les recherches historiques qui embrasseraient une époque plus récente que le commencement du XVIe siècle.

Il serait surabondant de multiplier des conseils qui rentrent dans les règles les plus simples et les plus générales de la critique historique, et dont l'Académie a eu souvent le bonheur de reconnaître et de récompenser l'application.

La séance étant redevenue publique, M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente les ouvrages suivants, offerts à l'Académie :

1° *Sur la formation et le développement de l'écriture* (en allemand), par H. Brugsch, avec une planche lithographique (Berlin, 1868, br. in-8°). — Extrait du recueil publié par MM. Virchow et de Holtzendorff.

2° *L'exaltation de la fleur*, bas-relief grec de style archaïque, trouvé à Pharsale, par M. Léon Heuzey (in-4°, avec une planche. — Extr. du *Journal des savants*). « interprétation aussi fine que savante du précieux monument dont il s'agit. »

3° *Les Aventures de Télémaque*, de Fénelon, trad. en vers italiens par le prof. Antonio Pandullo di Tropea (1 vol. in-4°, avec le portrait de Fénelon. Naples, typogr. militaire, 1868). Hommage fait par l'entremise de M. GARCIN DE TASSY.

4° *Revue archéologique* : novembre 1868.

5° Est adressé, pour le concours des Antiquités de la France, l'ouvrage suivant : *Les hautes montagnes du Doubs entre Morteau, le Russey, Belvoir et Orchamps-Vennes, depuis les temps celtiques* (avec une carte géographique et 1 planches. 4 vol. in-8°, Paris, 1868), par l'abbé Narbey, qui a joint à son envoi une lettre dont il est donné lecture. — Renvoi à la Commission du concours de 1869.

Séance publique annuelle du vendredi 20

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Discours d'ouverture par LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

L'Académie avait proposé en 1866, pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1868, la question suivante :

« De la lutte entre la philosophie et la théologie des Arabes » au temps de Gazzali, et de l'influence que cette lutte a exercée » sur l'une et sur l'autre. »

Un seul Mémoire a été envoyé; c'est un travail savant, que l'Académie aurait volontiers récompensé, si l'auteur, orientaliste très-versé dans la philosophie des Arabes, ne s'était trop exclusivement attaché à l'analyse des ouvrages de Gazzali, nom qui n'avait été inséré dans le programme que pour indiquer une époque et un terme. L'Académie avait surtout en vue, en proposant cette question, l'histoire de la lutte des écoles philosophiques et des écoles théologiques des Arabes, lutte qui se termina par la défaite de la philosophie. Elle a regretté de ne pouvoir couronner un écrit qui, malgré ses rares mérites, ne répond qu'en partie à l'objet qu'elle s'était proposé. Elle remet la question au concours, espérant que l'auteur de ce mémoire voudra reprendre et compléter ce travail, et, pour plus de clarté, elle modifie ainsi les termes de cette question :

« Faire l'histoire de la lutte entre les écoles philosophiques et » les écoles théologiques sous les Abbassides; montrer cette » lutte commençant dès les premiers temps de l'islamisme avec » les Moazélites, se continuant entre les Ascharites et les philo- » sophes, et se terminant par la victoire complète de la théo- » logie musulmane. Exposer les méthodes dont se servaient les » deux écoles et la manière dont les théologiens empruntèrent » les procédés de leurs adversaires. Montrer l'influence que le » soufisme a exercée à plusieurs reprises sur ces luttes; mettre

» en lumière les circonstances principales qui ont pu contribuer » à la ruine de la philosophie dans le khalifat d'Orient. »

Les personnes qui s'occupent spécialement de l'étude des monuments figurés de l'antiquité n'ont pas oublié une discussion savante qui s'éleva, il y a quelques années, entre deux membres de cette Académie dont je vous demande la permission de rappeler les noms, ayant conservé de tous deux, du premier surtout, un souvenir reconnaissant qui ne s'effacera jamais : M. Philippe Le Bas et M. Letronne. Il s'agissait des monuments représentant la scène connue sous le nom de *Repas funèbre*. M. Le Bas avait donné, dans l'ouvrage de la commission de Morée, une explication de cette scène, qui se rattachait, suivant lui, aux cérémonies funèbres désignées chez les Grecs sous le nom de νεκύσια, chez les Romains sous celui de *parentalia*. M. Letronne se prononça catégoriquement contre l'opinion de son confrère, et ne voulut voir, sur les monuments dont il s'agit, que la représentation d'une scène de famille. La discussion fut vive; elle dura longtemps, et donna lieu à la publication de plusieurs Mémoires, dans lesquels chacun des deux adversaires chercha à faire prévaloir son opinion, en l'appuyant de nombreux arguments empruntés, soit au texte des auteurs, soit aux monuments eux-mêmes : la question resta indécise. Elle fut reprise depuis par d'autres savants célèbres ; mais leurs efforts n'eurent pas plus de succès, et ce curieux problème d'archéologie attendait toujours une solution définitive, lorsqu'en 1864 l'Académie mit au concours la question suivante :

« Explication théorique et Catalogue descriptif des stèles an- » tiques représentant la scène connue sous le nom de *Repas fu-* » *nèbre*. »

Le terme du concours avait été fixé au 31 décembre 1865. Trois mémoires furent alors déposés; mais aucun ne fut jugé digne du prix, et la question fut remise au concours pour 1868.

Deux nouveaux Mémoires ont été adressés à l'Académie. Celui qui porte le n° 1 est l'œuvre d'un savant exercé ; mais la question n'y est pas traitée avec des développements suffisants. Le catalogue des monuments, au nombre de 207, est dressé avec

soin ; les ouvrages dans lesquels ces monuments ont été publiés y sont cités exactement; mais il est beaucoup trop sommaire, et la plupart de ces monuments y sont plutôt mentionnés que décrits. Ce Mémoire ne satisfait donc pas aux exigences du programme, qui demandait un *catalogue descriptif*.

C'est au Mémoire n° 2, dont l'auteur est M. Albert Dumont, membre de l'Ecole française d'Athènes, que l'Académie a décerné le prix.

Ce mémoire forme un volume in-folio de 622 pages; c'est assez dire qu'on y trouve tous les développements qui manquent dans le Mémoire n° 1. Il est divisé en trois parties : une *Introduction* contenant l'historique de la question, l'*Explication théorique des bas-reliefs représentant le Repas funèbre*, et enfin le *Catalogue descriptif des monuments*, qui sont au nombre de 297, quatre-vingt-dix de plus que n'en mentionne l'auteur du premier Mémoire.

La première partie proprement dite, l'*Explication théorique des stèles*, est elle-même divisée en plusieurs chapitres. Dans le premier, M. Dumont expose et discute les systèmes de ses devanciers, et il démontre que ce qui leur a manqué pour arriver à la solution de la question, c'est une méthode rigoureuse et vraiment scientifique, ce qui l'amène à faire connaître celle qu'il a suivie, et qui consiste : 1° à étudier d'abord sans idée préconçue et à décrire aussi exactement que possible les monuments dont il s'agit; 2° à essayer de les classer chronologiquement; 3° à déterminer les parties du monde grec où ce genre de représentation a pris naissance, et celles dans lesquelles il a été successivement adopté.

L'étude et la description des monuments sont l'objet du catalogue, qui est renvoyé à la fin du Mémoire, comme pièce justificative. Ce catalogue, nous l'avons déjà dit, est très-étendu ; il ne comprend pas moins de 237 pages, et les monuments y sont décrits avec tous les détails nécessaires. On désirerait seulement, pour ceux qui ont été déjà publiés, des indications bibliographiques plus complètes et quelquefois plus précises.

Le deuxième chapitre est consacré au classement chronologi-

que des marbres, et à la détermination des contrées où ce genre de représentation a été successivement adopté, double travail par lequel M. Dumont est amené à reconnaître que, sur les plus anciens de ces monuments, le mort est représenté acceptant les libations que l'on apporte sur son tombeau; mais que l'idée de libations se compliqua bientôt de celle de banquet, d'où il résulte que, pour bien comprendre ces monuments, il faut étudier l'histoire du banquet dans l'antiquité.

C'est cette étude qui forme le sujet du troisième chapitre. Il a paru que l'auteur allait chercher un peu haut, peut-être, l'origine de cette histoire. On aurait désiré un peu plus de sévérité historique, un peu plus de précision dans cette partie de son travail.

M. Dumont étudie ensuite les changements successifs qui ont été apportés, chez les Grecs d'abord, puis chez les Romains, à la représentation primitive, et enfin, après s'être occupé des banquets représentés sur les monuments étrusques, des banquets mystiques et des banquets chrétiens, il explique toute une classe de monuments, que l'auteur du premier mémoire avait entièrement négligés, et qui ont cependant beaucoup de rapports avec ceux qui forment le sujet principal de la question ; je veux dire les bas-reliefs votifs à Esculape et à Sérapis. La plupart, il est vrai, de ces bas-reliefs sont inédits, et M. Dumont est le premier qui les ait signalés.

En résumé, ce Mémoire est de beaucoup le travail le plus considérable et le plus complet qui ait été composé sur ce sujet. L'explication qu'on y trouve des monuments dont il s'agit est, on l'a vu, à peu près la même que celle qui avait été proposée par M. Le Bas; mais elle est plus complète, méthodiquement démontrée, accompagnée enfin d'un tel ensemble de preuves, qu'il est impossible de n'y pas voir la solution définitive de la question.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé au 31 décembre 1868 le terme du concours ouvert sur cette question :

« Examiner dans leur ensemble les opuscules et fragments » connus sous le nom d'*Œuvres morales de Plutarque;* distin-

» guer entre ces divers ouvrages ceux qui sont authentiques, » ceux qui sont apocryphes, ceux dont la forme originale a été » seulement altérée par des remaniements postérieurs. S'ap- » puyer sur les indices de tout genre que peut offrir l'étude » historique, philosophique et grammaticale des écrits dont il s'agit. »

Elle rappelle également qu'elle a proposé, pour sujet du prix à décerner en 1869, la question suivante :

« Faire connaître l'économie politique de l'Egypte, sous les » Lagides, depuis la fondation d'Alexandrie jusqu'à la conquête » romaine. Rechercher l'état de la population, de l'agriculture, » du commerce et de l'industrie ; exposer l'organisation admi- » nistrative du pays ; montrer ce que les rois grecs ont conservé » des anciennes lois de l'Egypte, et ce qu'ils ont introduit des » institutions de la Grèce et de la Macédoine. »

L'Académie propose, pour sujet du prix à décerner en 1870, cette question nouvelle :

« Etude sur les dialectes de la langue d'oc au moyen âge. »

Elle désire que les concurrents s'attachent à déterminer les caractères de ces dialectes d'après tous les documents existants, et surtout d'après les textes diplomatiques dont l'âge et le pays sont exactement connus.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Suivant un usage constamment pratiqué depuis l'établissement de ce concours, la commission, chargée de le juger, a exprimé son opinion sur les ouvrages renvoyés à son examen, dans un rapport détaillé, qui sera imprimé et distribué. C'est là qu'on pourra trouver l'appréciation motivée des divers ouvrages ou Mémoires auxquels l'Académie a accordé des récompenses ou des encouragements. Ici, nous devons nous borner à rappeler sommairement les décisions de la Commission.

La première médaille a été décernée à M. Jules Labarte, pour son excellent et magnifique ouvrage intitulé : *Histoire des arts*

industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance; 4 vol. in-8° de texte, et 2 vol. in-4° de planches ;

La deuxième à M. l'abbé Pécheur, pour ses *Annales du diocèse de Soissons*; 2 vol. in-8°.

Quoique beaucoup moins important que l'ouvrage de M. Labarte, le livre de M. l'abbé Pécheur se distingue cependant par un mérite réel, et la Commission a été unanime à le juger digne d'une médaille. Mais, parmi les autres ouvrages soumis à son examen, aucun ne lui a paru s'en rapprocher assez par son importance ou par ses qualités, pour mériter une pareille récompense, et elle a dû, avec un vif regret, se décider à ne pas décerner de troisième médaille.

Des mentions honorables ont été accordées :

1° A M. Morin, pour son volume intitulé : *L'Armorique au Ve siècle*, in-8°;

2° A M. Bladé, pour ses ouvrages intitulés : *Dissertation sur les chants héroïques des Basques*, in-8°; — *Contes et Proverbes populaires recueillis en Armagnac*, in-8°; — *Mémoires et dissertations pour servir à l'histoire civile et ecclésiastique de la Gascogne* (manuscrit); — *Etudes historiques sur l'ancien droit de Gascogne* (manuscrit); — *Anciennes coutumes des Landes* (manuscrit);

3° A M. Bruel, pour son *Essai sur la chronologie du cartulaire de Brioude*, in-8°; — et pour son *Etude historique et critique sur les copies manuscrites du grand cartulaire de Brioude* (manuscrit) ;

4° A M. Bascle de Lagrèze, pour son *Histoire du droit dans les Pyrénées*, in-8°;

5° A M. Duhamel, pour son ouvrage intitulé : *Négociations de Charles VII et de Louis XI avec les évêques de Metz, pour la Châtellenie d'Epinal*, in-8°.

9° Enfin, à M. Martin, pour son *Essai historique sur Rosoy-sur-Serre et les environs*, 2 vol. in-8°.

PRIX ALLIER DE HAUTEROCHE.

Trois ouvrages ont été envoyés au concours pour le prix de

numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche; mais tous les trois ont dû être écartés : l'un parce qu'il est manuscrit et ne satisfait pas, par conséquent, à une condition essentielle de ce concours, dans lequel les ouvrages imprimés peuvent seuls être couronnés; un autre, parce que le sujet choisi par l'auteur n'y a pas paru complétement traité; le troisième enfin, parce qu'il s'appuie sur une hypothèse entièrement gratuite, que l'auteur n'a pas même essayé de démontrer.

Ces trois mémoires écartés, la commission a dû, suivant l'usage adopté pour ce concours, faire porter son examen sur les ouvrages qui, sans avoir été adressés pour cet objet, satisfont cependant aux conditions proposées par le fondateur du prix; et elle a cru opportun de donner une marque de son estime à un vétéran de la science, dont l'œuvre, poursuivie depuis de longues années avec une louable persévérance, présente aujourd'hui un ensemble digne de la plus sérieuse considération. Elle a, en conséquence, décerné le prix à M. le chevalier Domenico de Promis, conservateur du cabinet des médailles de Turin, pour la collection de ses *Mémoires sur la numismatique italienne*, collection dont le premier fascicule a paru en 1852, le onzième au commencement de 1868.

Ces fascicules, accompagnés de nombreuses planches très-bien gravées, constituent dans leur réunion un excellent traité de la numismatique italienne du moyen âge, et plusieurs, outre leur valeur générale, ont pour l'histoire de notre pays en particulier un très-réel intérêt.

PRIX GOBERT.

Cette année, de même que l'année dernière, le nombre et l'importance des ouvrages envoyés au concours, pour les prix fondés par le baron Gobert, ont rendu difficile et délicate la tâche de l'Académie. Elle n'a pas hésité cependant à décerner le premier de ces prix à M. Léon Gautier, pour son livre intitulé : *Les Épopées françaises, étude sur les origines de la littérature nationale*

Deux fois déjà dans ce concours, M. Léon Gautier avait obtenu le second prix, pour le tome premier et la première partie du tome II du même ouvrage. Il a soumis cette année au jugement de l'Académie la fin de ce tome II; il lui a, en outre, envoyé les deux premières parties du tome III, et l'Académie y a remarqué les mêmes progrès que mon prédécesseur vous signalait déjà l'an dernier. M. Léon Gautier a fait de son sujet une étude approfondie et complète, et si quelqu'une des questions qu'il agite peut sembler susceptible d'une autre solution que la sienne, c'est que la matière prête à la controverse. Il joint à la science un sentiment vif, trop vif parfois, des beautés qu'un art primitif, mais souvent heureux, a répandues sur notre littérature épique. Ce sentiment ajoute beaucoup à l'intérêt de son livre, dans lequel il se proposait à la fois de satisfaire les savants et d'intéresser les simples lettrés. Ce livre sera, en effet, un notable service rendu à la science, et il séduira beaucoup d'esprits curieux, qui, pour entrer dans l'étude de notre littérature nationale, avaient besoin d'y être introduits par des initiateurs convaincus et passionnés. Cette conviction, cette passion animent déjà l'ouvrage de M. Gaston Paris, qui a obtenu, il y a deux ans, le premier des prix fondés par le baron Gobert; elles se retrouvent avec plus d'expansion dans celui de M. Léon Gautier. L'Académie a voulu, en couronnant ces deux ouvrages, qui se complètent l'un l'autre, donner un encouragement, peut-être nécessaire, à des études trop longtemps négligées chez nous.

Elle décerne le second prix à M. Francisque Michel, correspondant de l'Institut, pour le tome premier de son *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux, principalement sous l'administration anglaise.*

M. Francisque Michel est un des vétérans de ce concours; il y a déjà obtenu, pour d'autres ouvrages, plusieurs récompenses. L'idée de celui-ci lui a été suggérée par la lecture d'immenses documents conservés à Londres, et qui renferment un nombre considérable de renseignements sur les relations commerciales de Bordeaux avec les Iles Britanniques, au temps de la domination anglaise. Ces documents, qui sont connus sous les

noms de *rôles gascons et de rôles français*, s'étendent : les premiers de 1242 à 1460, les seconds de 1332 à 1483. Ce sont les principales sources auxquelles a puisé M. Francisque Michel ; mais ce ne sont pas les seules, tant s'en faut ; s'il a un côté faible, ce n'est pas celui de l'investigation. Il amasse, au contraire, tant de richesses qu'il en est embarrassé ; il le confesse lui-même, et l'on s'en aperçoit en lisant son livre. Toutefois, l'abondance des faits, une abondance qu'on ne soupçonnait pas, et aussi un progrès marqué dans l'art de les présenter, ont paru à l'Académie des titres suffisants pour mériter à l'auteur de l'*Histoire du commerce de Bordeaux* le second des prix fondés par le baron Gobert.

PRIX BORDIN.

L'Académie avait proposé en 1866, pour sujet du prix à décerner en 1868, la question suivante :

« Faire connaître, à l'aide des renseignements fournis par » les auteurs et les inscriptions grecques et latines, l'organisa- » tion des flottes romaines, en prenant pour modèle le Mémoire » de Kellermann sur les *Vigiles*. »

Le choix du modèle proposé aux concurrents indiquait suffisamment la manière dont devait être composé le travail qui leur était demandé. Il fallait d'abord former un recueil aussi complet que possible des inscriptions relatives aux flottes romaines, en accompagnant chacun de ces documents des notes critiques nécessaires pour en établir le texte ; puis, à l'aide de ce recueil et des renseignements fournis par les auteurs, essayer comme l'a fait Kellermann pour les cohortes de *Vigiles*, de nous faire connaître l'organisation et l'histoire de la marine militaire des Romains.

Deux Mémoires ont été envoyés. Tous deux malheureusement incomplets. Le premier ne répond qu'à une partie du programme. L'auteur y fait un usage d'un certain nombre de documents épigraphiques, mais sans citer toujours exactement où il les a puisés, et sans en reproduire aucun.

Le deuxième est, ainsi que le demandait l'Académie, accompagné d'un recueil d'inscriptions ; ces documents y sont en général fidèlement reproduits, et la manière dont l'auteur les a transcrits montrerait à elle seule qu'il possède une intelligence suffisante de la matière, alors même qu'il ne l'aurait pas prouvé par le parti qu'il a su en tirer dans le texte de son Mémoire. Malheureusement, ce recueil est loin d'être complet ; il ne comprend que les plus importantes inscriptions relatives à une seule des flottes dont l'auteur avait à s'occuper. Les notes qu'il y a jointes sont en outre insuffisantes, et la plupart de ces documents ne sont même pas accompagnés de l'indication du lieu où ils ont été trouvés, et des ouvrages auxquels ils ont été empruntés, ce qu'il faut sans doute expliquer par le peu de temps dont l'auteur a pu disposer. Ce même défaut de temps l'a empêché d'achever la transcription de son Mémoire, dont il ne nous a fourni que le texte ; sans les notes et les renvois aux sources, qui ont été laissés en blanc.

Cela est d'autant plus regrettable, que ce Mémoire, composé avec méthode, et, nous l'avons déjà dit, avec une remarquable intelligence du sujet, aurait fort approché du but, si l'auteur avait pu le transcrire entièrement et en revoir avec soin la rédaction.

L'Académie proroge au 31 décembre 1869 le terme de ce concours ; elle espère que, d'ici là, les auteurs des deux Mémoires qui lui ont été adressés pourront reprendre leur travail et le compléter de manière à satisfaire à toutes les exigences du programme.

L'Académie avait prorogé au 31 décembre 1867 le terme du concours ouvert en 1864, sur cette question :

« Faire l'analyse critique et philologique des inscriptions hi-
» myarites connues jusqu'à ce jour. »

Aucun Mémoire n'ayant été déposé, le terme de ce concours est de nouveau prorogé jusqu'au 31 décembre 1869.

L'Académie espère que cette question, que recommandent de récentes découvertes, finira par provoquer des concurrents.

Elle rappelle qu'elle a prorogé l'année dernière, jusqu'au 31

décembre 1868, le terme du concours ouvert, en 1865, sur cette question :

« Déterminer, d'après les historiens, les monuments, les » voyageurs modernes et les noms actuels des localités, quels » furent les peuples qui, depuis le XIe siècle de notre ère jus- » qu'à la conquête ottomane, occupèrent la Thrace, la Macé- » doine, l'Illyrie, l'Epire, la Thessalie et la Grèce proprement » dite. Comparer, sous le rapport du nombre et sous celui de » la langue, ces peuplades avec la race hellénique, et exposer » quel genre d'influence celle-ci a pu exercer sur elles. »

L'Académie rappelle également qu'elle a proposé pour sujet du prix à décerner en 1869, la question suivante :

« Faire connaître les vies de Saints et les collections de mira- » cles, publiées ou inédites, qui peuvent fournir des documents » pour l'histoire de la Gaule sous les Mérovingiens. Déterminer » à quelles dates elles ont été composées. »

Enfin, l'Académie propose, pour sujet du prix à décerner en 1870, cette question nouvelle :

« Etude des chiffres, des comptes et des calculs, des poids et » des mesures chez les anciens Egyptiens. »

Les Mémoires envoyés devront comprendre :

1° L'étude comparative des chiffres, dans les diverses écritures, hiéroglyphique, hiératique et phonétique;

2° L'exposition des méthodes suivies pour les comptes et particulièrement pour la comptabilité publique, et l'étude des calculs de divers genres contenus dans les monuments;

3° La détermination de la valeur des poids et des mesures et l'étude des procédés d'arpentage et de calcul des surfaces.

L'Académie appelle spécialement l'attention des concurrents sur les renseignements fournis par les nombreux calculs reproduits sur les murailles d'Edfou, sur les registres de comptabilité publique conservés dans les musées, et en général sur les papyrus et les *ostraca* contenant des calculs.

Mon savant prédécesseur vous annonçait, l'année dernière, le legs d'une rente de 600 fr. fait à l'Académie par un infatigable explorateur de nos archives et de nos chroniques nationales,

M. De La Fons Melicocq, pour fonder un prix de 1,800 fr. à décerner tous les trois ans à l'auteur *du meilleur ouvrage sur l'Histoire et les Antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France, Paris excepté.*

Ce prix sera décerné, pour la première fois, en 1871, au travail qui répondra le mieux aux intentions du fondateur. L'Académie choisira, entre les ouvrages manuscrits et les ouvrages imprimés en 1869 ou 1870, qui lui auront été envoyés en vue de ce concours.

Depuis notre dernière séance publique, un savant bibliophile, non moins zélé pour les études auxquelles il avait consacré sa vie, l'auteur du *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, M. Brunet, décédé à Paris, le 14 novembre 1867, a légué, lui aussi, à l'Académie, une rente de 1,000 fr. pour fonder un prix de 3,000 fr. à décerner tous les trois ans « à l'ouvrage de bi-» bliographie savante que l'Académie, qui en choisira le sujet, » jugera le plus digne de cette récompense. » Ce sont les termes mêmes de son testament.

L'Académie a accepté avec reconnaissance le legs de M. Brunet, comme celui de M. De La Fons Melicocq, et, se proposant d'appliquer successivement ce nouveau prix aux diverses branches de l'érudition, elle a décidé qu'il sera décerné pour la première fois, en 1871,

« Au meilleur ouvrage de bibliographie savante, relatif à » la littérature ou à l'archéologie classique, soit grecque, soit » latine. »

Seront admis à ce concours les ouvrages manuscrits et les ouvrages imprimés de 1868 à 1870.

Enfin, Messieurs, je dois encore, avant de parler des travaux de l'Ecole française d'Athènes, rappeler que le prix fondé par M. Louis Fould, pour la meilleure *Histoire des arts du dessin chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès*, pourra, aux termes de la fondation, être décerné en 1869.

Les espérances que mon prédécesseur exprimait, l'année dernière, sur le redoublement d'activité qu'une nouvelle direction de l'Ecole française d'Athènes semblait devoir imprimer aux travaux des membres de cette école, ne se sont pas encore réa-

lisées. Aucun mémoire ne nous a été envoyé cette année. Celui dont le rapporteur de votre commission vous a rendu un compte si favorable vous était déjà parvenu l'an dernier, trop tard pour que la commission pût en faire un rapport détaillé avant notre séance publique, assez tôt cependant pour que le président pût en dire quelques mots dans cette séance.

Ce Mémoire, dont l'auteur est M. Albert Dumont, à qui l'Académie vient de décerner le prix du concours sur les stèles représentant le *Repas funèbre*, est un des plus considérables et des mieux faits qui soient sortis de l'Ecole française d'Athènes. Il traite des inscriptions qui se lisent sur les anses des amphores de Rhodes, de Thasos, de Cnide et de quelques autres villes, inscriptions dont M. Dumont a formé un recueil, qui se compose de plus de 4000 numéros.

Ce recueil est précédé d'une introduction assez étendue, dans laquelle on trouve d'intéressants détails sur les formes particulières aux fabriques des villes d'où proviennent ces amphores, sur la nature de la terre qui y a été employée, sur les principaux gisements où on les découvre. M. Dumont y expose ensuite le système de classification qu'il a suivi; il donne une bibliographie très-complète des travaux des savants qui se sont occupés avant lui de cette classe de monuments, et enfin, il développe sommairement un plan de commentaire, dans lequel il indique les différents résultats que peut fournir l'étude des inscriptions des amphores, résultats qui sont beaucoup plus considérables qu'on ne pourrait s'y attendre au premier abord. Il serait désirable que ce travail savant et consciencieux ne tardât pas à être livré au public. Il constituera, en effet, lorsqu'il sera accompagné des commentaires projetés par l'auteur, un véritable accroissement de nos connaissances en archéologie et en histoire.

L'Académie espère que les collègues et les successeurs de M. Dumont suivront l'exemple qu'il leur donne, par une activité, une ardeur au travail qu'elle ne peut assez louer. Elle aidera et encouragera leurs efforts, comme elle a aidé et encouragé les siens; elle applaudira à leurs succès, comme elle applaudit aux

siens et à ceux d'un certain nombre de ses devanciers, qui se sont déjà fait un nom dans la science.

Mon prédécesseur, après vous avoir exposé, l'an dernier, les résultats des travaux de nos commissions de prix, se félicitait, dans des termes dont je voudrais pouvoir retrouver pour moi-même aujourd'hui l'affectueuse et délicate cordialité, d'avoir vu s'accomplir la cinquantaine académique d'un de nos plus éminents confrères. Cette cinquantaine a été pour l'Académie une occasion qu'elle a saisie avec un empressement unanime, de donner à notre confrère un témoignage de ses sentiments pour lui. Une médaille a été frappée pour en perpétuer le souvenir, et deux exemplaires de cette médaille ont été offerts à M. Naudet, dans la séance du 8 mai dernier. J'étais alors retenu, par d'autres devoirs, loin de Paris et de la France, et c'est M. le vice-président qui a dû être, en cette circonstance, l'organe de l'Académie. Il s'est acquitté de cette tâche beaucoup mieux que je n'aurais pu le faire. Je n'en ai pas moins regretté de ne pouvoir prendre part, si ce n'est par mes vœux et mes sentiments, à une fête académique qui laissera de profonds souvenirs chez tous ceux qui y ont assisté. Je suis heureux de saisir la première occasion qui se présente pour moi, d'offrir, comme président de l'Académie, à notre cher et vénéré doyen, avec toutes mes félicitations, l'expression de mon respectueux et bien sincère attachement.

Ce discours est suivi de la proclamation de la liste des élèves de l'Ecole impériale des Chartes nommés *archivistes-paléographes*, par arrêté du 1er février 1868. Ces élèves sont :

MM. Cauwès (Paul-Louis); Dubois (Arthème-Gaston); Bonnardot (François); Tholin (Eustache-Georges); Vetault (Alphonse-Anatole); Duchemin (Victor-Tranquille); Rendu (Armand-Marie); Legrand (Etienne-Victor-Théodore); Beaucorps (Maxime-Georges-Marie); Chauffier (Louis-Marie).

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une *Notice historique sur la vie et les travaux de M. le duc d'Albert de Luynes.*

Messieurs,

Au commencement du XVIIe siècle, parmi les troubles qui suivirent une régence orageuse, s'inaugurait, dans l'histoire de notre pays, un nom auquel le XIXe devait donner, sinon sa plus haute, du moins sa plus pure illustration : ce fut celle de la science, unie à la pratique de toutes les vertus morales et civiles. Par là le duc de Luynes se rattache à la lignée de ces hommes rares qui comprirent, même avant 1789, que désormais le grand seigneur ne pouvait plus être qu'un grand citoyen. De bonne heure, dans la mesure de son caractère et de ses goûts, il conforma ses mœurs à cette pensée, fruit de la réflexion et de l'étude chez un esprit droit et indépendant. Il trouvait, dans sa famille, à suivre ou à éviter, des exemples divers, entre lesquels son choix fut fait dès ses jeunes années. De sages directions, mais plus encore les événements, y aidèrent, par les leçons qu'ils n'ont épargnées à aucun de nos contemporains.

Sa vie fut une vie de labeur, au milieu de toutes les séductions de l'âge et de la fortune ; de progrès accomplis par lui-même ou encouragés chez les autres, dans les voies les plus diverses de l'esprit ; de dévouement à son pays, lorsqu'il lui fit appel, au jour du danger, et à l'humanité toujours. Rien n'a manqué à cette noble existence, pas même le sceau du malheur, épreuve des grandes âmes, dignement ressentie, dignement supportée dans ses plus poignantes amertumes, presque jusqu'à la dernière heure.

Honoré-Théodoric-Paul-Joseph d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, né à Paris, le 15 décembre 1802, descendait, à la huitième génération, du favori et du premier ministre de Louis XIII, le trop célèbre connétable de Luynes, qui parut d'abord vouloir racheter les circonstances de son élévation soudaine et sa prodigieuse fortune, en ramenant le gouvernement de la France à la politique de Henri IV, et qui finit sa vie en préludant, mais sans constance, à celle du cardinal de Richelieu. Avec son fils, celui qu'on appela *le bon duc*, qui fut l'hôte, l'ami, le collaborateur des solitaires de Port-Royal, et qui traduisit en français les Méditations de Descartes, les travaux de l'esprit devinrent la tradition dominante de la famille, tradition continuée d'abord par le duc de Chevreuse, disciple de Fénelon, si bien nommé un ministre d'État sans portefeuille, puis par son petit-fils, le troisième duc de Luynes, écrivain infatigable, qui laissa dix-sept volumes de *Mémoires* sur la cour de Louis XV, récemment publiés, grâce à son descendant ; enfin par ce d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, mort en 1779, qui cultiva avec distinction les sciences physiques et naturelles, et en seconda les progrès.

L'époque où vint au jour le jeune duc, qui devait emprunter quelque trait aux meilleurs de ses ancêtres, était aussi peu favorable à l'éducation des enfants de l'ancienne noblesse, qu'elle le fut trop souvent à la dignité des grandes familles. La sienne n'avait point émigré ; son grand-père, le duc de Luynes d'alors, qui s'était associé aux premières espérances de la Révolution, prenait place parmi les sénateurs de l'Empire ; sa propre mère la duchesse de Chevreuse, devenue dame d'honneur de l'impératrice José-

phine, était, par son esprit et par sa grâce, l'un des ornements de la nouvelle cour; et cependant, pour avoir résisté avec une juste fierté à cette volonté altière qui courbait toutes les têtes, elle se vit condamnée à traîner d'exil en exil le reste de sa vie, terminée en 1813, quand son fils n'avait encore que onze ans. Ni l'aïeul ni le père n'était d'humeur à diriger l'éducation de deux jeunes enfants, désormais à demi orphelins. Il fut heureux que se trouvât là, pour remplacer leur mère, une femme distinguée entre toutes, une Montmorency, que son petit-fils aimait à nommer sa bonne grand'mère », et sur laquelle, en ses derniers jours, il a tracé quelques pages mémorables, qui le font connaître autant qu'elle-même. Cette femme, d'une âme virile, d'une raison élevée, qui, après la Terreur, dont elle avait failli être victime, écrivait, imprimait de ses mains à Dampierre des opuscules philosophiques et politiques, et, pour ses pupilles, des récits de morale pratique, traduits de l'anglais, tels que le chef-d'œuvre de Daniel de Foë, semble s'être occupée la première d'étudier le caractère du jeune duc. Il avoue lui-même que ce caractère eut besoin d'une discipline sévère pour en amortir et en régler les penchants. Il est permis de croire, toutefois, que l'influence de sa noble aïeule y contribua plus encore que les leçons du précepteur instruit, mais morose, qui lui fut donné. Des impressions diverses de son enfance et de la lutte précoce qu'il eut à soutenir contre ces instincts d'une nature fougueuse, qu'on n'eût guère soupçonnés plus tard, résulta ce fond de timidité qui prit souvent l'aspect de la réserve, ou même de la froideur, mais qui n'ôta jamais rien ni à l'énergie de ses décisions, ni aux élans sympathiques de son cœur, et fit place peu à peu à cette gravité douce, charme habituel de son commerce.

L'aîné de sa race, il paraissait destiné à la profession des armes, et, sitôt qu'il fut en âge, sous la Restauration, il entra dans la compagnie des gardes du corps de Luxembourg, qui lui était indiquée par ses alliances de famille. Là il pouvait, en peu de temps, avec la faveur du roi, se promettre une brillante carrière, si ses goûts ne l'eussent emporté ailleurs. Il y trouva du moins ce besoin d'ordre et de régularité ponctuelle, qui passa dans ses habitudes et qu'il garda toute sa vie. Marié, dès sa vingtième année, à la fille du marquis de Dauvet, il était veuf deux ans après, avec un fils unique au berceau, et, pour comble de malheur, il perdit, la même année, son frère puîné, Pol de Chevreuse, son « saint frère », comme il le disait, qui rappelait, par sa douce piété le premier duc de ce titre, l'ami de Fénelon.

Atteint de ces coups répétés, dans la première fleur de son âge, isolé dans sa propre maison, le duc de Luynes, loin de se jeter dans les distractions extérieures, se replia tout entier sur lui-même par un effort de volonté. Il vit, avec la justesse de son esprit, que l'étude seule, l'étude de tous les jours et de tous les instants, pouvait être une diversion efficace à ses chagrins, un frein à ce qui restait d'irritable dans son caractère, et un rempart contre les séductions qui l'entouraient. Ce fut ainsi que, renonçant à toute autre vocation, il entreprit de compléter son instruction littéraire et scientifique qui n'avait été qu'ébauchée; qu'il acheva de former sa raison par la méditation des préceptes des sages de tous les temps, son goût par la lecture assidue des auteurs classiques et par la contemplation des monuments de l'antiquité. Il y joignit bientôt la connaissance des langues modernes de l'Europe, en attendant que, plus tard, s'ouvrît à sa curiosité le trésor de quelques-uns des vieux idiomes de l'Orient.

Au lieu des exercices du corps, plus ou moins violents, qui semblaient pour lui un héritage de famille, et même comme un besoin de sa consti-

tution presque athlétique, le duc de Luynes, d'une retenue peut-être excessive dans le régime physique qu'il se prescrivit, s'était adonné à la pratique du dessin qu'il cultivait avec ardeur et où il devint d'une habileté remarquable. Cette aptitude à reproduire par le crayon, avec précision et finesse, tout ce qui le frappait, lui fut d'un grand secours pour les études archéologiques qu'il aborda bientôt et qui s'allièrent chez lui à un vif sentiment du beau dans les arts. Un voyage en Italie développa ces dispositions à ce point qu'en 1825, chargé par le vicomte Sosthènes de la Rochefoucauld, son parent, directeur général des Beaux-Arts, avec le titre de directeur adjoint, du classement des nouvelles collections égyptiennes et grecques qui devaient former au Louvre le musée Charles X, il put résigner, après l'avoir remplie avec honneur, cette mission qui n'était à ses yeux que temporaire. Dès lors il avait commencé à se former pour lui-même une collection de médailles et d'autres monuments antiques, renfermant des pièces d'un grand prix, qui faisait sa consolation et l'étonnement de son père, peu sensible à de tels amusements chez un grand seigneur. Ce fut vers cette époque que nous eûmes l'honneur de connaître le duc de Luynes. Il nous laissa pour toujours une vive impression, non-seulement de son savoir, qui se portait déjà, avec une pénétrante sagacité vers l'interprétation des types mythologiques empreints sur les monnaies, les pierres gravées, les vases, mais de toute sa personne en qui respiraient, sous une teinte de tristesse qui devait se dissiper bien tard, une simplicité d'accueil et une aménité de manières d'autant plus touchantes.

Bientôt le jeune archéologue visita de nouveau l'Italie et entra résolûment dans la voie des recherches qui, préparées par de sérieux travaux, et servies par les ressources peu communes dont il disposait, ne pouvaient manquer de produire de grands résultats. C'était le moment où les fouilles entreprises dans les nécropoles de l'Etrurie, où celles qu'il dirigea lui-même, en 1828, dans les ruines des villes de la Grande-Grèce, et que d'autres suivirent de près en Italie et en Sicile, allaient répandre sur la vie des anciens peuples de ces contrées, sur leur histoire et sur leurs arts, de si abondantes lumières. L'*Institut de correspondance archéologique*, fondé à Rome en 1829, par Bunsen, Gerhard et Panofka, inauguré le 21 avril, jour de naissance de la Ville Éternelle, fut destiné à en concentrer les rayons, et c'est dans ses *Annales* que le duc de Luynes, qui en fut un des plus zélés promoteurs, fit ses débuts comme antiquaire, cette même année. Il publia successivement et presque coup sur coup sept dissertations, qui montrèrent à quel point il était en fonds, soit pour interpréter, par le rapprochement des textes et des monuments récemment découverts, certaines représentations peu fixées encore des monnaies, des vases peints, des bas-reliefs, soit pour restituer conjecturalement, d'après les descriptions des auteurs, certains édifices restés énigmatiques en dépit de célèbres tentatives, soit enfin pour retracer, en interrogeant leurs muettes ruines, des cités jadis fameuses, telles que Vélia ou Elée, patrie du philosophe Xénophane, ou Locres d'Italie, celle de Timée, dont la monographie suivit de près. Il préluda ainsi à son mémoire sur Métaponte, consacrée par le grand souvenir de Pythagore, travail de restauration archéologique si important, quoique incomplet, préparé dès cette époque, mais dont les belles planches retardèrent la publication jusqu'en 1833. Des recherches non moins neuves sur Pandosia, fille de celle de l'Epire, qui eut aussi son Achéron et son culte des morts, parurent presque en même temps dans les *Annales*.

L'Académie n'attendit pas que ces derniers travaux, ni d'autres qui s'étaient succédé dans l'intervalle, sur des sujets de plus en plus divers, eussent vu le jour, pour en appeler l'auteur dans son sein. Le 24 décembre 1830,

elle élut M. le duc de Luynes, en qualité de membre libre, à la place que laissait vacante le savant philologue et professeur de Strasbourg, Schweighæuser, qui venait de lui être enlevé. La situation faite au nouveau membre était celle qui pouvait le mieux convenir à ses goûts, servir la science dans tous ses intérêts, la seule qu'il ait jamais ambitionnée, parce qu'il la comprenait mieux que personne. Les devoirs qu'elle lui épargnait étaient compensés par d'autres devoirs qu'il avait d'avance acceptés; les droits qu'elle lui ôtait en apparence, par d'autres droits qui avaient un prix plus réel encore à ses yeux, et dont il usait avec la plus exquise délicatesse. L'académicien honoraire d'autrefois se confondait en lui avec l'académicien libre de nos jours, et, par le cœur comme par l'esprit, il se sentait assez grand pour être l'égal de tous ses confrères.

La révolution de 1830 avait affligé le duc de Luynes sans le surprendre. Dès longtemps il l'avait prevue, et il en subit les conséquences dans la juste mesure de ses sentiments héréditaires, sans méconnaître un seul jour ses obligations de citoyen. On le vit d'une manière éclatante au mois d'avril 1831. Le duc de Chevreuse avait résigné son siége à la Chambre des Pairs; son fils eût pu l'y remplacer en prêtant serment à la dynastie nouvelle; il ne pensa pas qu'il lui fût permis de le faire. Mais quand, dans les complications que fit naître l'établissement du nouveau royaume de Belgique, le bruit se répandit d'une nouvelle coalition des puissances du Nord contre la France, le duc de Luynes, ne prenant conseil que de son patriotisme, écrivit au ministre de la guerre une lettre à jamais mémorable. Il s'y déclarait nettement pour la cause de l'indépendance nationale, se ralliait au pouvoir nouveau, son défenseur, mettait à la disposition du gouvernement une somme considérable dans sa situation d'alors, et s'engageait à marcher en personne, à tel rang qui lui serait assigné, si la France était menacée sur ses frontières. Le maréchal duc de Dalmatie répondit, le jour même, 2 avril, à cette lettre d'une manière digne des sentiments qui l'avaient inspirée. Les deux lettres parurent au *Moniteur* du lendemain.

Déjà le duc de Luynes, après les journées de 1830, avait organisé à Dampierre un bataillon de garde nationale, qui l'élut son commandant et qu'il équipa en partie a ses frais. En 1836, nommé par ses concitoyens membre du conseil général de Seine-et-Oise, il en accepta les fonctions, et, constamment réélu, il les remplit avec un dévouement sans égal jusqu'au 2 décembre 1851. Ce qu'il rendit de services, seize ans durant, aux intérêts généraux de son département, aux classes ouvrières en particulier; ce qu'il répandit de bienfaits en tout genre, sur l'arrondissement qu'il représentait, par les fondations qu'il fit ou provoqua, par les encouragements, les subventions personnelles qu'il multiplia, pour l'instruction du peuple, pour l'assistance des pauvres, des malades, pour les progrès de l'agriculture et la facilité des communications, nous ne saurions le dire ici, même en peu de mots. Qu'il nous suffise de remarquer que sa bienfaisance éclairée poursuivit constamment un double but : améliorer la condition matérielle des hommes en favorisant le travail, élever les âmes par le sentiment du devoir accompli, de la récompense méritée.

Ces diversions administratives et plus tard politiques, sur lesquelles nous aurons bientôt à revenir, dans des circonstances bien autrement graves, n'empêchèrent pas notre nouveau confrère de continuer ses travaux archéologiques, tout en les compliquant d'études scientifiques, au premier coup d'œil fort différentes. A peine avait-il pris séance à l'Académie, qu'elle l'appela dans sa commission annuelle pour le concours de numismatique et l'y perpétua tant qu'elle le put, car il en était une

des lumières, et il en fut maintes fois le rapporteur autorisé. Quelques-unes de ses premières publications avaient déjà établi sa haute compétence, depuis ses études sur le *Démarétion*, monnaie d'or syracusaine du temps de Gélon Ier, et son explication des médailles de Tarente, représentant l'*Apollon Hyacinthien*, jusqu'à ses études sur *quelques types relatifs au culte d'Hécate*, où il montra mieux encore toute la profondeur de son savoir mythologique, attesté par bien d'autres recherches. Sa dissertation sur les monnaies dites *incuses*, c'est-à-dire frappées en creux, de la Grande-Grèce, ce qui est un caractère d'antiquité reculée, fut une des plus remarquables qu'il communiqua au nouveau Recueil, fondé par lui en 1837, dans une pensée à la fois scientifique et nationale : c'était les *Nouvelles Annales de l'Institut archéologique*, publiées à Paris, qu'il crut pouvoir rattacher à la fondation romaine, mais qui, malgré son exemple, ses encouragements, ses sacrifices, n'eut pas le succès qu'il s'en était promis. Sans rompre en aucune façon avec les anciennes *Annales*, il transporta dès lors sa principale activité numismatique à la *Revue* de ce nom, et y donnait encore, en 1859, son beau travail sur le *Numus* de Servius Tullius, si important pour la connaissance du système monétaire des Romains.

L'étude des peintures de vases et des questions de toute sorte qu'a soulevées de nos jours la céramique des anciens fut également l'une des prédilections les plus constantes du duc de Luynes, et des plus heureuses pour le progrès de la science de l'antiquité en général. Dès 1832 et 1833, ses recherches touchant la *poterie antique* et les *vases sans fond* jetaient sur ces produits à la fois si vulgaires et si précieux de l'art grec, sur leur fabrique et sur leur destination, un double trait de lumière. Bientôt ses descriptions savantes, ses explications si bien inspirées de deux monuments de premier ordre, trouvés en Étrurie, dont l'un représente Arcésilas, ce roi marchand de Cyrène, présidant à la pesée du silphium, source de richesse pour son trésor, l'autre la scène fameuse de Crésus sur son bûcher, racontée par Hérodote, montrèrent l'intérêt que de tels monuments peuvent avoir pour l'histoire, aussi bien que pour la connaissance des mœurs, des croyances et de l'art des Grecs dans sa lointaine propagation.

Le duc de Luynes voulut donner lui-même au monde savant, en 1840, la fleur de son cabinet en fait de céramographie et de numismatique, dans deux publications, dont les planches exécutées sous ses yeux d'érudit et d'artiste sont d'une exactitude égale à leur beauté. L'une fut intitulée : *Description de quelques vases peints étrusques, italiotes, siciliens et grecs*, titre qui, en quelques mots, consacrait les distinctions établies par la science entre ces produits d'un même art dans des pays divers. L'autre était simplement qualifiée de *Choix de médailles grecques*, et devait avoir une suite qui n'a jamais paru, non plus que le texte. Mais nombre d'articles publiés peu après par les *Annales* et par la *Revue numismatique*, notamment ceux qui concernent les médailles de Syracuse et ces admirables médaillons où le duc de Luynes reconnut le premier les noms des graveurs, peuvent en être regardés comme des suppléments ou comme des préludes.

A cette époque, notre illustre confrère, sans abjurer le culte de sa jeunesse pour les antiquités classiques, se sentit invinciblement entraîné par le mouvement qui poussait de plus en plus les esprits vers l'étude des antiquités orientales, agrandie et renouvelée, dans la première moitié de ce siècle, par une succession de grandes découvertes. Il songea d'abord à visiter l'Égypte, cette mystérieuse séductrice des âmes, depuis Solon et Platon, qui peu à peu dépouillait ses voiles. Mais un voyage

entrepris avec ardeur, sur les traces des successeurs de Champollion, fut soudainement interrompu par un mal redoutable qui força le duc de Luynes au retour. Il se consola en aidant, avec cette libéralité dont il avait donné et donna depuis tant d'exemples, aux frais des fouilles si fécondes de M. Mariette autour du grand sphinx, non loin des pyramides. Il fit plus : le besoin d'interpréter les inscriptions et les légendes des monuments qui composaient ses collections, de plus en plus nombreuses, l'avait rendu philologue et paléographe dans le domaine de l'antiquité grecque et romaine ; il voulut, autant qu'il se pouvait, les expliquer tous, et il aborda résolûment les textes phéniciens, araméens, palmyréniens, qu'il possédait, en les rapprochant de ceux qui avaient été déja publiés ou qui existaient dans d'autres collections. Ainsi se vit-il conduit à apprendre l'hébreu et l'arabe, double condition du succès de son nouveau dessein, et il devint orientaliste pour l'amour de l'archéologie.

Entré dans la carrière des antiquités sémitiques, le duc de Luynes y débuta par son *Essai sur la numismatique des Satrapies et de la Phénicie sous les rois Achéménides*, qui parut en 1846. C'était prendre la voie la plus sûre pour s'y orienter, que de poursuivre, avec le fil conducteur d'une chronologie de plus en plus positive, les travaux de ses prédécesseurs qui laissaient encore tant à désirer, même ceux de l'abbé Barthélemy et de Gesenius. Les résultats, en général, ont répondu à son attente exprimée par lui-même avec une si prudente réserve, et sa méthode de classification des médailles phéniciennes dont il avait à s'occuper, n'a guère trouvé que des approbateurs.

Ce premier travail fut suivi d'une *Lettre à M. de Saulcy* sur une inscription bilingue, punique et palmyrénienne, trouvée en Afrique, et sur les médailles d'Abdémon, de Pharnabaze, du roi Syphax et d'Alexandre Bala, morceaux communiqués à la *Revue archéologique* et à la *Revue numismatique*, en 1847 et 1850. Mais une publication d'une bien autre importance, qui introduisit dans la science une classe de monuments entièrement nouvelle, et souleva des questions qui ne sont pas encore toutes résolues, ce fut le livre intitulé : *Numismastique et inscriptions cypriotes*, qui vit le jour en 1852.

Quoi qu'on doive penser de l'opinion de l'auteur, sur la langue, pour lui-même problématique, de ces inscriptions, surtout de celle de la tablette de bronze découverte à Dali, l'ancienne Idalium, la sage circonspection qui l'arrêta devant l'interprétation de ce monument était bien supérieure à l'hypothèse compliquée en vertu de laquelle le docteur Roth crut y lire une « proclamation du roi Amasis aux Cypriotes » Telle était, du reste, l'impartialité généreuse du duc de Luynes, que, frappé à certains égards des idées de Roth, en acceptant la dédicace de son ouvrage écrit en allemand, il lui fournit les moyens de le publier à Paris et à Heidelberg. Dégageant plus tard des conjectures anté-historiques la question des rapports des Phéniciens avec l'Égypte, il n'eut pas de peine à établir leur présence dans ce pays à différentes époques ; il signala les traces qu'ils y ont laissées de leur langue et de leur écriture sur certains monuments, et l'échange de symboles et de cultes qui se fit de bonne heure entre les Egyptiens et les populations d'origine phénicienne, en Asie et en Afrique. On sait que cette question renouvelée de nos jours, surtout par notre confrère, M. le vicomte de Rougé, à la lumière des découvertes faites sur les bords du Nil, a pris une importance capitale pour l'histoire de l'Egypte comme pour celle de la Phénicie et des contrées voisines, dès les temps les plus reculés.

Nulle trouvaille au reste, dans l'état où étaient encore les études phé-

niciennes, pas même celle de l'importante inscription de Marseille, expliquée par M. de Saulcy et par d'autres, n'eut plus de retentissement, n'exerça plus d'influence sur le progrès de ces études, que la découverte du sarcophage et de l'inscription funéraire du roi de Sidon, Esmounazar, faite à Sayda en 1855 par le chancelier du consulat de France à Beyrouth, M. Peretié. Ce fut l'occasion du travail le plus considérable et le plus justement remarqué de notre confrère sur cette épineuse matière, et bientôt l'objet d'un présent qu'il fit à la science et à son pays par l'acquisition de ce précieux monument pour le musée du Louvre. Il vint lire et justifier devant vous, cette même année, dans un commentaire paléographique, philologique et historique, la traduction qu'il avait préparée de l'épitaphe en vingt-deux lignes qui règne sur le couvercle presque entier du tombeau, et se reproduit en grande partie autour de la tête du mort, seule à découvert. Le roi de Sidon, dans une lamentation solennelle, y déplore lui-même sa disparition de l'assemblée des hommes, pour rester désormais couché dans son cercueil. Il prononce des imprécations formidables contre ceux, grands ou petits, qui oseraient violer sa sépulture, et les dévoue aux dieux infernaux. La lecture que le duc de Luynes, désigné par vous tout d'une voix, donna de ce texte imposant et de l'historique de la découverte, dans la séance publique annuelle de l'Institut, du 14 août, produisit une sensation extraordinaire. Le Mémoire entier parut l'année suivante et fut salué par les savants, dans toute l'Europe, d'un applaudissement presque universel. Leurs critiques mêmes aussi bien que leurs éloges prouvèrent qu'enfin l'épigraphie phénicienne était hors de page, et, quant aux conséquences historiques, il fut démontré, par un témoignage éclatant, que, six ou sept siècles avant notre ère, pour l'art comme pour la religion, la Phénicie était tombée dans la sphère d'attraction de l'Egypte.

Un dernier travail d'épigraphie et d'histoire, qui eut aussi sa nouveauté et son importance, c'est la dissertation sur les *Monnaies des rois Nabatéens*, que le duc de Luynes communiqua, deux ans après, à la *Revue numismatique*. Il déchiffra les légendes araméennes gravées sur les médailles de ces princes à peu près inconnus jusque-là, et, avec la suite de leurs règnes, en partie reconstituée, il acheva de faire revivre, après E. Quatremère, la mémoire d'un peuple qui, bien avant la prise de Pétra par les Romains, avait joué un certain rôle en Arabie par le commerce et par les arts, et y avait répandu l'usage de l'idiome araméen.

L'étude des antiquités, tant de l'Orient que de l'Occident, mise au service de l'histoire des peuples comme de l'histoire de l'art, fut la passion dominante du duc de Luynes, la préoccupation principale de sa vie de savant. Toutefois, cet esprit curieux et positif, sensible au beau, mais avant soif du vrai, cherchant les idées sous les formes, mais toujours attentif aux faits et même aux procédés techniques, dans les œuvres de la main de l'homme, ne pouvait manquer, quand le moyen âge le frappa par le caractère de grandeur qui lui appartient, de sonder avant tout, par ses propres travaux et par ceux qu'il suscita autour de lui, les sources si troublées de ses annales.

En 1839, il entra dans cette voie. Le moyen âge italien l'attira tout d'abord, initié comme il l'était par les lectures qu'avaient exigées ses voyages, et séduit plus qu'un autre du spectacle des monuments d'architecture et de sculpture qui pouvaient recevoir de l'histoire autant de lumière qu'ils lui en prêtaient. Son premier travail fut un vrai travail de bénédictin, où il entreprit d'éclaircir, en y rétablissant l'ordre chronologique, le texte du journal (*Diurnali*) attribué à Matteo Giovenazzo, que

l'on regardait généralement alors comme authentique, et qui lui paraissait important pour la connaissance de l'Italie méridionale pendant le second tiers du XIIIe siècle. D'un autre côté, dès 1836, il avait chargé M. Baltard, alors pensionnaire de l'Académie de France à Rome, aujourd'hui notre confrère à l'Institut, de dessiner les principaux monuments des princes normands et souabes qui subsistaient encore dans les provinces continentales du royaume de Naples. Le but de ces deux entreprises se dévoila bientôt, lorsqu'aux belles planches exécutées sous la direction du jeune architecte, vinrent se joindre, en 1844, dans une splendide publication, les *Recherches sur les monuments de l'histoire des Normands et de la maison de Souabe dans l'Italie méridionale*, confiées au zèle et au savoir de M. Huillard-Bréholles, qui ne devait pas en rester là. Ce fut le principe de l'immense travail de diplomatique et d'histoire, poursuivi seize ans durant par l'habile archiviste, encouragé de toute manière par son noble patron, et qui parut en 12 volumes in-4°, de 1852 à 1861. Un volume de chroniques latines s'y rattacha en 1856. Le règne de l'empereur Frédéric II, point culminant de la lutte féconde et tragique de l'empire et de la papauté, y était éclairé de la longue série des actes originaux de cet empereur et de ses fils, d'une suite de lettres des papes, de documents divers, et résumé dans une introduction française, doublement remarquable par la justesse des idées et la fermeté du style. Le duc de Luynes, dans une dédicace latine, digne d'un membre de cette Académie, voulut inscrire en tête de cette grande collection le nom du roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV, protecteur des sciences et des arts, comme l'avait été de son temps Frédéric II. Nous n'oserions dire que le roi ait répondu à une pensée de notre confrère, si sincère dans sa modestie, en lui conférant son ordre du Mérite civil, réservé à une rare élite de savants étrangers. Ce dont nous sommes certain, c'est qu'il n'ambitionna ni ne reçut jamais dans son pays aucune distinction de ce genre; il lui suffisait de les mériter toutes sans se l'avouer. Quant au savant non moins modeste, qui avait si bien compris ses vues, l'Académie se chargea, pour sa part, de la récompense qui pouvait le mieux mettre en lumière ce notable service rendu à l'histoire d'un grand siècle et d'un grand souverain, lorsqu'elle décerna, en 1859, à M. Huillard-Bréholles le prix fondé par le baron Gobert.

De plus en plus épris de l'histoire de l'Italie au XIIIe siècle, le duc de Luynes avait résolu de donner un pendant aux publications précédentes, dans un dernier ouvrage consacré aux rois de la maison d'Anjou, dont il s'était réservé la rédaction. En 1853, il avait confié à un autre jeune architecte, dont il pressentait l'avenir, le soin de dessiner, dans les églises de Naples, les somptueux tombeaux de ces rois. Lui-même bientôt il se mettait à l'œuvre et recueillait de toutes parts les matériaux du texte qui devait accompagner, reproduits par la lithochromie, les magnifiques dessins de M. Charles Garnier. Mais les espérances fondées sur cette reproduction ne se réalisèrent point, et d'autres mécomptes, d'une nature irréparable, étant venus contrister l'âme de notre confrère, l'entreprise fut abandonnée; les dessins mêmes, si dignes de voir le jour, sont restés en portefeuille.

Ailleurs encore qu'en Italie, le XIIIe siècle avait, de très-bonne heure, appelé l'attention du duc de Luynes. Désireux de remplir une lacune qui lui paraissait regrettable dans la collection des *Mémoires sur l'histoire de France*, publiée par notre illustre confrère, M. Guizot, il avait induit, en 1841, M. Huillard-Bréholles à traduire en français la *Grande Chronique* latine de Matthieu Pâris, et, en la faisant paraître, il l'accompagna

d'une *Introduction* remarquable par des jugements politiques d'un esprit sagement libéral. « L'œuvre de Pembroke et de Leycester », dit-il, en parlant de la grande Charte, « cette transition salutaire du régime féodal au régime constitutionnel, source des prospérités et de la grandeur de l'Angleterre, subsiste encore aujourd'hui. Elle atteste le génie de ces hommes qui reconnurent la nécessité de la réforme, l'accomplirent avec une noble audace, et la léguèrent à la postérité. »

Le duc de Luynes ne méconnaissait point, d'ailleurs, les conditions si différentes de la liberté, en Angleterre, où l'aristocratie fut longtemps son solide rempart, et en France, où la démocratie, sous le nom d'égalité, a fait plus d'une fois bon marché de la liberté elle-même. Pour lui, il ne les séparait pas l'une de l'autre. Comme son père, il eût voté, à la première Assemblée constituante, l'abolition des priviléges de la noblesse; mais il n'entendait pas voir son pays livré ni à l'anarchie, ni au despotisme d'un seul ou de plusieurs. Le coup de main de février 1848 qui, par l'imprévoyance de tous, avait si soudainement emporté la monarchie constitutionnelle de Juillet, le trouva prêt à remplir ses devoirs de citoyen. Il était alors à Rome, où sa santé l'avait obligé de passer l'hiver; il rentra aussitôt en France. Élu député à la nouvelle Assemblée constituante, par ces populations de Seine-et-Oise qui le connaissaient si bien, il crut devoir respecter le pacte établi par le suffrage universel, sur la base des institutions républicaines, n'aliénant rien de sa liberté et prenant pour règle suprême sa conscience. Peu fait pour se jeter dans la mêlée des partis, encore moins pour dominer par la parole les passions aux prises dans les discussions politiques, il se retrancha habituellement dans les travaux parlementaires auxquels il se sentait préparé, surtout à ceux qui intéressaient les arts et la prospérité matérielle du pays. Le gouvernement ayant présenté, en 1849, une demande de crédit pour l'achèvement du tombeau de l'empereur Napoléon aux Invalides, il fut l'âme de la commission chargée d'examiner le projet de loi. Il y soutint et y fit prévaloir les vrais principes en matière d'art et de monuments publics. Il blâma énergiquement les irrégularités de toute sorte commises dans le cours des travaux depuis 1841, les variations perpétuelles de plans et de devis, les fantaisies coûteuses, comme il les appelait, et dans le rapport, terminé par un contre-projet, qui lui fut confié, il s'éleva contre la facilité habituelle de l'administration à dépasser les crédits votés, contre l'indulgence des assemblées délibérantes, accordant sans terme les suppléments de crédit demandés sans mesure. Ce rapport n'eut pas de suite; avant qu'il fût déposé, le gouvernement avait retiré son projet; mais il fut imprimé, et les paroles qui le terminent sont bonnes à rappeler dans tous les temps. « L'Assemblée nationale, disait le rapporteur avec le sentiment des droits de ce grand corps, voudra mettre un terme aux abus commis dans toutes les branches du service; elle voudra surtout arrêter, par une inflexible sévérité, les largesses fastueuses, les travaux inutilement grandioses que l'administration serait coupable de proposer aux assemblées délibérantes, et encore plus de tolérer ou d'encourager contre le vœu formel de la loi. La France a voulu, dans une mesure honorable, mais définie, rendre hommage à la mémoire d'un grand homme, et il n'appartient à personne de prétendre comprendre mieux qu'elle ce qu'il convient de faire pour atteindre ce noble but. »

Le courage civil du duc de Luynes, dans les circonstances les plus graves d'une époque si agitée, égala cette sage fermeté avec laquelle il maintenait le contrôle des représentants de la nation sur les dépenses

publiques. Lorsqu'au 15 mai 1848, l'Assemblée fut envahie par l'émeute, il resta ferme à son banc dans le trouble universel. Quand, aux journées de juin, la guerre civile éclata dans Paris, le bataillon de la garde nationale de Chevreuse, amené par son fils, qui se montra digne de lui, fut bientôt suivi de celui de Dampierre, dont il prit lui-même le commandement. A la tête de cette troupe dévouée, il se jeta au fort de l'insurrection, et, à la place Maubert, il allait être enveloppé avec les siens, lorsqu'un renfort envoyé par le général Négrier vint le dégager. La victoire de l'ordre, rétabli par le concours énergique de l'armée et des citoyens, ne le trouva plus que compatissant aux souffrances, irritées par de folles doctrines, qui avaient exaspéré tant de malheureux. La cérémonie touchante, qui eut lieu le mois suivant, aux Quinze-Vingts, témoigne de la reconnaissance du peuple, désormais mieux inspiré, pour son bienfaiteur. A l'issue d'une messe, où se pressaient les ouvrières du quartier, deux jeunes filles, vêtues de blanc, s'approchèrent de l'un des assistants et lui remirent une médaille d'argent, portant ces inscriptions : *A M. D'Albert de Luynes, représentant du peuple, les femmes du faubourg Saint-Antoine reconnaissantes. — Vingt familles sauvées. Du travail assuré à douze cents femmes.* Dans la rigueur de ces temps de révolution, qui pesait plus ou moins sur tous, le duc de Luynes, pour accomplir, de concert avec sa digne épouse, cette fondation pieuse et patriotique, avait dû faire fondre son argenterie, et puiser dans la bourse d'un de ses serviteurs moins gêné que lui.

Le 2 décembre 1851 mit fin à la carrière politique de notre confrère qui, toute courte qu'elle fut, reste un noble épisode dans sa vie de savant. Rentré dans ses foyers, après quelques jours de détention au mont Valérien, il se démit des fonctions gratuites qu'il avait remplies jusque-là, au Conseil général de son département, au Conseil de surveillance de l'assistance publique, ce ministère de la bienfaisance pour lequel il semblait né, au Comité historique des arts et monuments, qui voyait en lui une de ses lumières et dont il était président. Il n'en continua pas moins la mission d'intérêt général qu'il tenait de lui-même, et de donner aux sciences, aux lettres et aux arts les plus précieux encouragements.

Les sciences proprement dites, les sciences physiques et naturelles, il fit plus que les encourager, il les cultiva lui-même avec un goût presque égal à celui qui le portait vers les sciences historiques et surtout vers l'archéologie. Les découvertes de la chimie et les applications nouvelles qu'on en pouvait faire, soit à l'industrie, soit aux arts, les lumières qu'on en pouvait tirer pour percer le secret de certains procédés techniques, d'époques plus ou moins anciennes, dont les résultats seuls étaient connus, le préoccupèrent durant nombre d'années. Doué de l'esprit d'observation et formé par des maîtres habiles, il voulut avoir, dans son château de Dampierre, un laboratoire et des collections. Là prenant pour guide le *Traité de Chimie* de Berthier, répétant les expériences qui y sont décrites, il tenta de nouvelles analyses dont il tenait ou faisait tenir des registres d'une exactitude à étonner les savants les plus exercés. Divers essais sur les combinaisons des métaux, communiqués à l'Académie des sciences, ne furent que les préludes de son mémoire capital *sur la Fabrication de l'acier fondu et damassé*, fruit des procédés suivis par lui dans son laboratoire pour le traitement des métaux par la voie sèche. La beauté et la perfection des armes fabriquées chez lui, et qui, dans son cabinet de Paris, rivalisèrent longtemps avec les cimeterres de Damas et d'Ispahan, lui valurent une médaille d'argent à l'Exposition de l'Industrie, en 1844. Ce secret, dérobé aux armuriers de l'Orient, il le livra, avec sa libéralité ordinaire, à

l'industrie privée ; il en fit profiter les fabricants d'instruments de chirurgie et par eux le public.

Parmi d'autres recherches, qui n'obtinrent pas le même succès, il en est une dont l'habile antiquaire devait être naturellement séduit, je veux dire celle de la composition chimique de l'enduit noir qui recouvre les vases peints, désignés encore sous le nom d'*étrusques*. Il parvint à fabriquer des couvertes qui pouvaient tromper l'œil même des connaisseurs, dans des vases grecs de sa façon, qu'il faisait cuire à la manufacture de Sèvres. Disons en passant, que dans ce grand établissement national, l'autorité de sa parole à l'Assemblée législative, en 1850, contribua à faire rétablir la fabrication de la porcelaine tendre et de celle des émaux. Mais dans la tentative archéologique de retrouver l'enduit des vases grecs, qui se compliquait pour lui d'une question d'utilité générale, il n'hésita pas à reconnaître, après mainte expérience, que l'avantage restait aux humbles potiers de l'antiquité sur tous les moyens de la science moderne, et que leur secret, cette fois, lui avait échappé.

A côté de son laboratoire et de son cabinet de produits chimiques, le duc de Luynes avait formé un cabinet d'histoire naturelle par les soins de M. Gory, son auxiliaire de tous les jours, non moins dévoué que M. Debacq, son architecte ordinaire, chargé de ces dispositions intérieures et de bien d'autres travaux. Si la zoologie actuelle, dans ce cabinet, se borne à la faune de Dampierre et des environs, la collection géologique embrasse la France entière et s'y complète, non-seulement par des minéraux de tous pays, par une suite nombreuse de pierres et de fers météoriques, mais par des fossiles qui y représentent, dans des échantillons d'un grand prix, les faunes antérieures à la nôtre.

Notre confrère, qui avait trouvé la renommée sans la chercher, était si connu pour sa haute compétence dans tout ce qui concerne les arts aussi bien que les sciences et leur application à l'industrie, qu'en 1851, l'année même où devaient cesser si brusquement ses fonctions publiques, il fut nommé président du vingt-troisième jury international à l'Exposition universelle de Londres. Le rapport qu'il fut chargé de faire à la Commission française *sur l'industrie des métaux précieux*, et qui fut réimprimé en France à l'Imprimerie impériale, en 1854, avec tous ses développements, est un traité complet sur la matière. L'auteur s'y montre tour à tour savant, initié à tous les procédés industriels, érudit, connaissant l'histoire d'une fabrication qui tient une grande place dans le travail des peuples civilisés ; artiste, en état de comparer et d'apprécier les belles œuvres avec un goût sûr et délicat ; économiste enfin, comprenant les lois de la production et capable de signaler au commerce ses vrais intérêts.

Une industrie nouvelle d'un genre particulier et imprévu, qui se rattache tout ensemble à la science et à l'art, sans être ni un art ni une science, appela, vers cette époque, et fixa longtemps l'attention du duc de Luynes. C'était la *photographie*, dont il entrevit l'avenir dès ses débuts, et dont il seconda efficacement les progrès, frappé tout d'abord des services qu'elle était appelée à rendre à ses études favorites. Il la considéra en chimiste non moins qu'en amateur, et le but qu'il poursuivit constamment, ce fut d'amener l'art nouveau à ce degré de perfection qui permettait de livrer à l'industrie des produits à la fois inaltérables et peu dispendieux. Pour atteindre plus sûrement ce but, il recourut à un des moyens qui lui étaient familiers. Il fit appel à l'émulation des inventeurs par l'institution d'un prix que la Société française de photographie, dont il était membre, fut priée de décerner à celui qui serait parvenu à reproduire

les images photographiques par l'impression à l'encre mélangée de carbone. Notre illustre confrère, M. Regnault, de l'Académie des sciences, fut chargé de rédiger le programme et développa avec une netteté supérieure les conditions du probleme à résoudre. Une récompense accessoire, relative au tirage et à la conservation des épreuves positives, était destinée à favoriser la solution. Après des tentatives plus ou moins heureuses et des délais multipliés, le prix principal fut enfin décerné, sur le rapport d'une commission spéciale, en 1867, à M. Poitevin, qui avait déjà remporté le prix accessoire. Des applications nouvelles et nombreuses sont nées du procédé de cet inventeur, des efforts de ses émules ; mais il est juste de les rapporter en principe à la fondation du duc de Luynes, et, comme l'a dit un juge compétent, c'est à sa généreuse initiative, à ses encouragements incessants, que sont dus les progrès de plus en plus rapides qui, depuis 1855, en France et à l'étranger, ont fait avancer, non-seulement la gravure et la lithographie, mais encore les divers modes d'impression sans sels métalliques.

Pour représenter le duc de Luynes tout entier, dans son caractère multiple de savant, et dans sa mission de protecteur aussi généreux qu'éclairé des arts, je voudrais faire pénétrer, au moins par la pensée, ceux qui m'écoutent, dans ce château historique de Dampierre , sa résidence de predilection, dont notre confrère, M. Duban, accomplit la restauration avec tant de savoir et de goût, de 1840 à 1843. Je voudrais, après avoir salué au passage la Pénélope surprise par le sommeil de M. Cavelier, estimée par son noble acquéreur bien au delà du prix qu'y mettait la modestie du jeune artiste, m'arrêter quelques instants dans une salle richement décorée, devant la statue en argent dédiée par le sentiment pieux du duc de Luynes, comme celle des dieux lares dans l'*Atrium*, au roi qui fit la grandeur et l'opulence de sa maison. C'est Louis XIII sortant de l'enfance (s'il en sortit jamais), c'est le charme de la personne uni à la capricieuse faiblesse du caractère, chez l'adolescent couronné, tels que les a rendus le talent de M. Rudde. Bien d'autres chefs-d'œuvre de l'art, en partie inspirés par le duc lui-même, ornent la suite des pièces. Mais c'est à l'étage supérieur qu'il avait voulu faire, de la vaste salle qui en occupe le centre, un sanctuaire du beau, comme on l'a si bien dit, et qui l'eût été, si le succès avait répondu à son attente. C'est là, en effet, que devait se trouver, que se trouve, mais inachevée, cette grande page de peinture allégorique, l'*Age d'or*, mis en contraste avec l'*Age de fer* à peine ébauché, qui, peut-être, quelques années plus tôt, et dans un mode plus assorti aux habitudes du premier peintre de notre époque, fût devenu le pendant de l'*Apothéose d'Homère*. Elle reste pourtant et restera à la place d'honneur que lui avait assignée le duc de Luynes, comme un double témoignage de la puissance du pinceau qui en a tracé certaines parties, et de l'inconstance humaine.

Au-devant de ce tableau, habituellement voilé, se dresse sur son piédestal cette restitution statuaire, dans des proportions restreintes, de la fameuse Minerve en or et en ivoire de Phidias, que tout le monde a vue à l'Exposition universelle de 1855, et qui devint un moment, elle aussi, l'objet d'une polémique si animée. Œuvre savante et hardie d'un sculpteur épris entre tous du beau antique, le regrettable Simart, et jusqu'à un certain point, par l'inspiration du moins, de l'archéologue passionné qui en fit les frais avec magnificence, on ne saurait nier que, dans le milieu où elle se trouve aujourd'hui, elle ne produise un assez grand effet. Mieux qu'aucune autre, à coup sûr, des restitutions essayées jusqu'ici par le dessin et la couleur, cette imitation d'un modèle perdu, fidèle

aux données antiques, fait comprendre le caractère auguste et sévère à la fois de la Vierge du Parthénon.

Dans cette belle demeure de Dampierre, où le travail avait sa place sous toutes les formes, à côté des trésors de l'art et de la science, nous ne saurions oublier la bibliothèque historique commencée par la duchesse de Luynes, vers la fin du XVIIIe siècle, et que son petit-fils avait tant agrandie. Il avait laissé dans son hôtel de Paris, dans ce cabinet, asile de ses premières et toujours de ses plus chères études, avec les inestimables collections auxquelles il devait donner une destination si patriotique, les livres qui étaient le commentaire obligé, pour un érudit tel que lui, des monuments antiques, qu'il ne cessait de recueillir et de méditer. Il voulut avoir sous la main, à Dampierre, durant les longs séjours qu'il y faisait, pour faciliter ses recherches et celles de ses auxiliaires, tant sur l'histoire de France que sur le moyen âge européen en général, la série des grands recueils historiques de ces pays divers, enrichie d'une vaste collection de mémoires, de dissertations, de monographies tendant à éclaircir des points particuliers de leurs annales. Un de ceux qui en ont le mieux profité a justement qualifié cette bibliothèque d'histoire d'une des plus précieuses et des mieux choisies parmi les bibliothèques particulières qui existent en France.

C'est là, dans cette retraite de Dampierre qu'il avait transformée, dans cette contrée sur laquelle il répandait tant de bienfaits, dont il se plaisait à évoquer les vieux souvenirs par cette suite de savants cartulaires publiés sous ses auspices, que le duc de Luynes passa les plus douces années de sa vie et les plus fécondes pour les travaux, pour les études qu'il cultivait lui-même ou qu'il encourageait chez les autres. Mais, on l'a dit dès longtemps, toute existence humaine est un drame dans les plus hautes comme dans les plus humbles fortunes, et tôt ou tard vient le malheur. L'essentiel, c'est que, sous quelque forme qu'il se présente, l'épreuve ou l'expiation, il soit noblement supporté et que le dénoûment soit digne de la pièce.

Ame tendre et plus ardente qu'elle ne le paraissait, mais qui sut se dompter de bonne heure, le duc de Luynes avait besoin d'affections intimes, et ce fut à son foyer qu'il les chercha. Il rappelait encore l'avant-dernière année de sa vie, « l'inexorable deuil » dont il avait vu sa jeunesse frappée dans sa première fleur. Vingt-deux ans après seulement, il en trouva la consolation dans une nouvelle union qui le rendit heureux, autant qu'il pouvait l'être, pendant quinze années. Il épousa en secondes noces la veuve du vicomte de Contades, dont il avait marié la fille à son fils, le jeune duc de Chevreuse, unique rejeton de son premier mariage. Ce fils, élevé avec la plus vive sollicitude, n'était pas sans instincts généreux, et il l'avait montré un jour ; mais, dominé par des goûts peu semblables à ceux de son père, il fut, quelques années après, emporté par une mort presque soudaine. Le duc de Luynes supporta avec courage ce coup terrible, soutenu dans son affliction par le dévouement de la femme, d'un cœur et d'un esprit élevés, qu'il avait attachée à son sort. Elle lui fut elle-même ravie, en 1861, et, malgré les soins de sa belle-fille, ange de douceur et de piété, il ne voulut plus être consolé. Il vécut jusqu'à sa fin dans la pensée de cette épouse adorée, et il épancha sa douleur, sans l'épuiser jamais, en visitant chaque jour son tombeau dans la chapelle funèbre où il réunit autour d'elle les restes de ceux qu'il avait perdus ; en contemplant son image dans la belle statue qui décore ce tombeau ; en traçant de sa plume émue, pour la faire connaître à ses petits-enfants, le portrait moral et non moins fidèle de leur aïeule.

Mais la mort n'avait point achevé son œuvre dans cette famille décimée. Le duc de Luynes avait vu, non sans douceur, parmi tous ces deuils l'union de sa petite-fille avec un homme digne d'elle, le marquis de Sabran-Pontevès. Moins de trois ans après, elle fut enlevée en quelques heures, à son époux désolé, à sa mère et à son aïeul, déjà cruellement blessés tous deux.

Sous ces coups frappés sans relâche, notre infortuné confrère fut pendant quelque temps atterré, mais son noble cœur dévoué à l'humanité souffrante, comme à son pays, comme à toutes les grandes choses, se releva, et d'abord pour le bien. On le vit, surtout en 1866, l'année même de son dernier deuil. Le choléra sévissait avec violence à Amiens et dans le département de la Somme. Il courut de sa personne au fort du danger, tandis que, de loin, il veillait, par de prudentes mesures, sur la population, menacée elle-même, de ce beau pays d'Hyères, où, chaque hiver, sa santé affaiblie le ramenait, pendant quelques mois, sous un ciel plus doux. Dans ses domaines de Picardie, affligés par le fléau, il ne cessa, un mois durant, de prodiguer à tous les soins, les secours, les consolations. On en rapporte un trait des plus touchants, dont nous empruntons le récit à son biographe, si bien informé. Il apprend que, dans une chaumière isolée, une pauvre femme gisait, malade et abandonnée. Il s'y rend aussitôt et s'y attarde. Son régisseur, inquiet de son absence, se met à sa recherche et le retrouve auprès d'un lit funèbre. « Retirez-vous, lui dit le duc, vous n'avez rien à faire ici. » Mais un rapide coup d'œil avait suffi pour apercevoir le noble garde-malade occupé à écarter les mouches qui s'acharnaient déjà sur le visage livide de la mourante.

La science non plus n'avait pas perdu ses droits sur le duc de Luynes, qui avait tant fait pour elle, à qui elle l'avait rendu quelquefois en charmant ses douleurs. Si, depuis la plus cuisante de toutes, en 186 , il cessa de paraître à nos séances, comme il disparut du monde, qui n'occupa jamais une grande place dans sa vie, nous le vîmes pourtant, à son retour d'Hyères, l'an dernier encore, assister pieusement aux obsèques d'un de nos confrères (M. Reinaud), qu'il devait suivre trop tôt dans la tombe. Il ne prenait plus part à nos travaux, mais il ne cessait pas de s'y intéresser, de répondre à notre appel, quand il s'agissait de faciliter quelques publications importantes, de seconder quelque entreprise utile avec cette haute libéralité qui ne faisait acception ni d'opinions, ni de personnes, qui s'étendait à tous ceux qu'il jugeait dignes de son appui par leur caractère et par leur mérite, nationaux ou étrangers. C'est ce qu'il avait fait, en 1859, pour M. Amari, l'illustre orientaliste, proscrit alors, aujourd'hui sénateur du royaume d'Italie, en publiant sa belle carte comparée de la Sicile moderne et de la Sicile arabe au XII siècle, avec un savant commentaire, et en ajournant sa propre carte de l'île aux temps antiques qu'il n'a pu terminer. C'est ce qu'il fit encore pour la mémoire aimée de notre confrère Félix Lajard, dont le grand ouvrage sur *le Culte et les Mystères de Mithra*, auquel il avait dévoué sa vie et presque sa fortune, restait inachevé. A sa mort, en 1858, il se trouva que M. Lajard, renouvelant le testament d'Eudamidas pour ce fruit de ses œuvres, avait compris le duc de Luynes parmi les trois exécuteurs testamentaires auxquels il léguait le soin de publier son livre. Le duc s'empressa de compléter la somme allouée par l'État pour une impression dont les frais n'avaient cessé de s'accroître; mais il refusa, par esprit d'équité envers ses co-légataires, autant que par modestie, la dédicace de l'ouvrage que la veuve de notre confrère le priait d'accepter.

D'autres genres d'études, d'autres travaux furent, jusqu'aux derniers

temps, l'objet des encouragements et des subventions généreuses du duc de Luynes, soit l'exploration archéologique et épigraphique de la Tunisie, par l'intrépide voyageur M. Victor Guérin, un des anciens membres de notre Ecole française d'Athènes, soit la préparation de vastes travaux non encore achevés sur les sources de notre histoire et de notre vieille langue nationale. Le premier, avant que l'Etat fût intervenu, il aida M. Teulet, dans cette colossale entreprise de l'inventaire du *Trésor des Chartes*, dont notre savant auxiliaire ne devait pas voir la fin. Et quand la démarche de l'un de vous, que notre confrère se plut à interpréter comme le vœu de la Compagnie entière, lui eut fait connaître le projet de M. Godefroy, de publier son Vocabulaire commencé de la langue française au moyen âge, il vous fit savoir aussitôt, par votre secrétaire perpétuel, qu'il mettait à la disposition de ce laborieux philologue une somme importante pour l'exécution de ce projet. Espérons qu'un travail de si longue haleine, que vous avez maintes fois, mais sans succès, signalé aux concurrents du prix fondé par le baron Gobert, atteindra quelque jour son terme, grâce au double encouragement de l'Empereur et du Ministre de l'instruction publique, unis dans la pensée dont s'était inspiré le duc de Luynes.

Dès longtemps il méditait lui-même deux grands desseins, qu'il lui fut donné d'accomplir avant de quitter cette vie, et qui montrent à quel point son âme, accablée par le malheur, garda jusqu'à la fin son ressort pour la science et pour la patrie.

Il voulut être assuré que les précieuses collections de monuments antiques qu'il avait formées avec tant d'amour depuis sa jeunesse, où il avait puisé les nobles jouissances du beau et du vrai, continueraient de servir à ces jouissances pour ceux qui sont dignes de les goûter, et resteraient à la France qui ne meurt pas, au lieu d'être dispersées après lui. Il arrêta donc de les donner au cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque impériale, comme à l'établissement national par excellence qui pouvait le mieux répondre à ses vues. Il savait qu'elles seraient là, sous la garantie publique, conservées dans leur intégrité en quelque sorte personnelle, exposées aux regards de tous sous l'œil d'une surveillance attentive et intelligente, et il se sentait heureux encore, au fond de son cœur si français, en songeant qu'elles contribueraient à maintenir la prééminence du cabinet fondé par Louis XIV sur les autres cabinets de l'Europe. Ce fut l'objet d'une négociation, d'abord confidentielle, engagée avec le savant et dévoué conservateur du Cabinet des médailles, puis d'une communication officielle avec l'administrateur général de la Bibliothèque. L'acte de donation ayant été signé par le duc de Luynes, accepté provisoirement par M. Taschereau au nom de l'Etat, un décret impérial, rendu le 30 novembre, ratifia cette acceptation. Ainsi se trouva consommé ce don d'un prix inestimable, le plus rare en son genre qui ait jamais été fait par un particulier à son pays. Si quelque chose peut en relever encore le mérite, ce sont les conditions qu'y mit le duc de Luynes dans l'intérêt des savants et des artistes. Pour lui-même il ne stipula guère que l'unité de sa collection, à laquelle son nom dut rester attaché, dans une salle spéciale dont il indiqua les dispositions. Ses volontés furent exécutées, et M. le Ministre de l'instruction publique tint à honneur d'y concourir, en levant les difficultés matérielles qu'on n'avait pu prévoir. L'illustre donateur s'assura, en 1865, au retour du grand voyage dont nous allons parler, qu'il avait été bien compris, et quand, le premier, il visita sa collection installée, avec le Cabinet des médailles, dans les bâtiments neufs de la rue Richelieu, il n'y vint pas sans témoigner sa satisfaction d'une manière

digne de lui. Il apportait, entre autres dons partiels qu'il fit au Cabinet, à différentes époques, l'épée d'apparat, tirée de sa belle panoplie, qui avait appartenu à l'un des derniers princes maures de Grenade. Ce ne fut pas, au reste, la seule fois qu'il usa du droit qu'il s'était tacitement réservé, de compléter et d'enrichir jusqu'à la fin sa collection. Mais il déclina, de son vivant au moins, l'hommage que la Bibliothèque reconnaissante voulait lui décerner, en érigeant son buste dans la *salle de Luynes*. Cet hommage ne lui manquera point après sa mort.

Il la pressentait depuis quelques années, après les secousses morales dont le contre-coup avait ébranlé sa constitution. Mais il ne s'en affermit que davantage dans le second dessein qu'il avait formé. Ce fut un dernier adieu qu'il voulut dire, comme d'un seul coup, aux travaux si divers qui avaient partagé sa vie et qui l'avaient tant honorée. Ce fut aussi un grand effort qu'il tenta sur lui-même pour sortir de l'abattement où l'avaient plongé ses derniers malheurs, et pour finir en homme et en savant. D'ailleurs l'entreprise qu'il se proposait était dans un secret accord avec les pensées qui le dominaient, même quand il cherchait à s'en distraire; elle répondait à ses anciennes études, à ses méditations sur les textes bibliques, sur les monuments écrits ou figurés de la Phénicie et des pays voisins : elle eut par-dessus tout un but scientifique et positif dont témoigne avec certitude le programme qu'il traça de sa main.

Ce but, c'était l'exploration savante de la mer Morte, ce bassin isolé, encaissé, si profondément déprimé au-dessous du niveau général des mers, et qui fut le théâtre évident de quelques-unes des plus terribles convulsions de la nature. C'était l'examen de sa constitution physique à tous les points de vue, et la solution des problèmes qu'elle soulève encore après tant de recherches; l'observation des productions naturelles que le lac Asphaltite des anciens recèle dans son sein ou sur ses bords ; enfin, l'étude des populations qui les habitent ou les ont habités, et des monuments laissés par ces dernières.

Pour remplir ce programme si judicieux dans sa simplicité, le duc de Luynes s'associa trois hommes dont le caractère et les aptitudes en garantissaient, sous sa direction et avec le concours de son savoir, la complète exécution. C'étaient MM. Vignes, lieutenant de vaisseau, Lartet, naturaliste au Muséum, et Combe, docteur en médecine. Une barque, solidement et artistement construite, dans les ateliers de la Seyne, près de Toulon, qui marchait à la voile et à l'aviron, et se démontait en plusieurs pièces, fut destinée à naviguer sur la mer Morte, avec un équipage de dix personnes, et transportée à Jaffa, puis à Jerusalem, comme tout le matériel de l'expédition. Le duc de Luynes, arrivé à Beyrouth, le 24 février 1864, le rejoignit dans la ville sainte, par Nazareth, Sébastieh ou Samarie, et Naplouse, l'ancienne Sichem, non sans avoir examiné tout d'abord, de l'œil du géologue et de l'archéologue, les cavernes ou brèches osseuses situées près de Beyrouth, et les bas-reliefs inscrits des noms des Pharaons et des Sargonides sur les rochers voisins. Il ne fit que passer à Jérusalem, qu'il devait visiter au retour; car il tendait à son but principal du peu qu'il lui restait de forces, et après avoir surveillé par lui-même, à travers d'énormes difficultés, le transport de la barque et des bagages, il arriva avec ses compagnons sur la plage d'Aïn Feschkha. Là fut remontée et ajustée l'embarcation, et le *Séjor*, comme on la baptisa, du nom d'une des villes de la Pentapole, fut mis à flot sur la mer Morte, le 14 mars, avec un plein succès.

Ni la mer Morte, ni ses environs, n'ont l'aspect désolé que la tradition prête à ces lieux maudits et que tant de pèlerins ont rêvé avec elle. Ce

vaste lac, aux eaux bleues et transparentes, est enceint de pentes ravinées, vêtues d'arbustes épineux, et ses rivages, dans cette saison, furent trouvés par les voyageurs plus verdoyants que ceux de la mer de Bretagne ou de la Méditerranée à Toulon. L'air y est rafraîchi par des brises régulières, le climat salubre ; les aspects, au soleil couchant, sont radieux. Les eaux, sur lesquelles le *Ségor* les porta avec agilité dans toutes les directions, et dont ils firent, en savants, l'exploration hydrographique, leur présentèrent le caractère dominant d'une salure excessive. La densité en varie peu, et les eaux douces des affluents ne s'y mêlent que près de la surface. Elles sont limpides à l'œil, mais, au toucher, huileuses et âcres jusqu'à déterminer des éruptions. Le fond se compose d'un mélange de vase bleue et de cristaux de sel. Par elle-même, cette mer intérieure est absolument stérile d'êtres vivants; aussi les poissons et les coquillages, amenés par les courants qui s'y rendent, meurent-ils transportés à quelque distance dans les eaux fortement saturées. On reconnaît aux lignes horizontales qu'elles ont tracées par intervalles sur les rochers environnants, la trace de niveaux différents qui les ont successivement abaissées sous l'action de causes violentes, à des époques reculées. Quant au niveau actuel de ces eaux, il fut constaté, par un ensemble de mesures soigneusement prises et comparées, qu'il est de 392 mètres au-dessous du niveau de la Méditerranée.

La mer Morte demeure donc, bien que dépouillée de sa sombre et miraculeuse auréole, un des plus remarquables phénomènes de notre vieux continent, et de ceux qui donnent le plus à penser sur les causes des révolutions du globe. Les voyageurs en retrouvèrent plus d'une trace encore dans les deux excursions qu'ils firent sur les côtes orientales du lac, aux ruines de Masada et à celles de Rabbath-Moab, avant de terminer leurs opérations hydrographiques, et surtout quand ils reprirent l'exploration du pays situé au delà du Jourdain. Ils furent surpris d'y rencontrer des monuments tout semblables à ceux qui, dans l'occident de notre Europe, ont été si longtemps regardés comme celtiques. Puis, ayant visité les ruines si différentes et si controversées d'Aâraq-el-Emyr, déjà relevées par nos confrères MM. de Saulcy et de Vogüe, ils poussèrent au sud pour gravir le mont Nebo, d'où Moïse aperçut la terre promise. Revenant alors sur leurs pas, ils gagnèrent Jérusalem où ils n'avaient fait que passer en traversant la Palestine, et où ils reconnurent les lieux, les monuments vénérés de tout temps par les fidèles, mais qui, dans nos jours de critique, ont soulevé tant de débats entre les savants.

Il restait à reconnaître la contrée à l'ouest de la mer Morte, théâtre de la grande catastrophe racontée par la Bible, et à rechercher au midi la ligne de partage des eaux de cette mer et de celle du golfe Arabique. Après avoir vu Semoa, où se trouvent des restes curieux d'un art qui paraît être judaïque, l'expédition examina de près la montagne de sel, *Djebal-Usdum*, souvenir légendaire de la fameuse Sodome, et reconnut les vestiges d'une ville importante au lieu appelé aujourd'hui Safieh. S'engageant de là dans la vallée de l'Arabah, après quatre jours de marche, elle atteignit le point d'où les eaux opposées courent, au nord, se perdre par le Wady-el-Zeib dans le bassin de la mer Morte, au sud vont se jeter dans le golfe d'Akabah. Le Jourdain ne traverse donc point la mer Morte pour reprendre son cours vers la mer Rouge, et la première reçoit à la fois, sans les rendre autrement que par l'évaporation, les eaux du nord aussi bien que celles du midi. Notre illustre confrère Letronne, d'après des données moins exactes, l'avait déjà établi.

Bravant une chaleur de 43° à l'ombre, les voyageurs ne résistèrent

point au désir de s'avancer dans cette direction jusqu'au golfe, et surtout de visiter, au retour, après une halte au mont Hor et au tombeau apocryphe d'Aaron, les monuments de Petra, si dignes de leur renommée, et dont aucun Européen n'avait pu approcher depuis cinq ans. Le duc de Luynes avait des droits, de par la science, sur le pays des rois Nabatéens dont il avait si bien expliqué les médailles ; bien lui en prit, toutefois, d'en avoir conquis d'autres vis-à-vis des scheiks arabes, par la fermeté avec laquelle l'émir Franc, comme ils le nomment encore, sut leur imposer, ici et ailleurs.

Le but de l'expédition était atteint et son programme rempli. L'émir Franc put donc s'embarquer à Jaffa, le 8 juin, laissant à MM. Vignes et Lartet le soin de faire, dans la vallée du Jourdain, des opérations de nivellement et des observations géologiques complémentaires. Ces habiles auxiliaires étendirent bien au delà leurs recherches, l'un d'eux secondé par un jeune aspirant de marine, M. Fouet. Ils s'avancèrent d'une part jusqu'aux sources du fleuve et au mont Liban, d'autre part jusque dans le désert de Palmyre et jusqu'aux ruines célèbres de la ville de Zénobie.

Ce fut le dernier corollaire de cette expédition scientifique qui avait excité une si grande attente et qui la justifia. Ce fut aussi la dernière jouissance intellectuelle du duc de Luynes, qui s'y retrouva tout entier, dans le sentiment de ces nouveaux services rendus aux études qu'il aimait, après qu'il eut surmonté, par la vertu de l'action et par l'exemple ainsi que les conseils de ses dévoués compagnons, l'état d'accablement où il était un moment retombé. Il se mit donc courageusement à préparer la publication de leurs recherches et des siennes, avec cet esprit de haute équité qui laissait à chacun l'honneur de ses œuvres, et cette libéralité qui n'avait pas d'égale. Ce fut ainsi qu'il fit paraître, par anticipation, en 1865 et 1866, la relation du lieutenant Vignes, accompagnée de deux cartes excellentes dressées par cet officier avec le concours du docteur Combe et de M. Fouet. Il songeait également à publier l'ensemble des observations de M. Louis Lartet, dont les résultats partiels étaient communiqués, vers le même temps, à notre Société géologique. Lui-même il s'était réservé la partie archéologique du voyage, et il devait traiter, entre autres questions, celle de l'emplacement des villes de la Pentapole, de Segor surtout ; il devait y joindre les notions recueillies par M. Combe sur l'anthropologie, la zoologie, la botanique des pays explorés. Le coup si imprévu de la mort de sa petite-fille, succédant à tant d'autres, l'avait brisé sans l'abattre ; il reprenait vaillamment ses travaux, lorsque survint un enchaînement de circonstances fatales qui y mit un terme pour toujours.

C'est ici, Messieurs, la partie vraiment tragique de mon sujet ; car tous les sentiments, toutes les idées, tous les motifs qui, dans le cours de cette grande vie, ont inspiré la conduite du duc de Luynes, ont déterminé ses actions, s'y mêlent et s'y confondent dans une crise suprême et imprévue, dans une péripétie profondément morale.

Il allait marier l'aîné de ses petits-fils, le duc de Chevreuse, aujourd'hui duc de Luynes, à la fille de M. de la Rochefoucauld, duc de Bisaccia, et cette union, qui faisait la joie de deux familles depuis longtemps alliées, était pour lui d'avance une consolation de son dernier deuil. Il ne devait point la voir, de ses yeux du moins. Son petit-fils, emporté par un mouvement chevaleresque, partit soudainement pour Rome, au mois d'octobre 1867, à la nouvelle du danger qui menaçait le trône pontifical, dont il avait été déjà l'un des défenseurs. Après quelques hésitations, son aïeul, ne pouvant résister à l'inquiétude qui l'avait saisi, le suivit pour

veiller de plus près sur cet ardent jeune homme et le modérer par ses conseils. Il voulut aussi, n'en doutons pas, par sa présence à Rome, en cette conjoncture critique, témoigner de son ancienne et profonde sympathie pour la cause de l'indépendance du Saint-Siége, qu'il avait constamment soutenue à l'Assemblée nationale, si sincèrement libéral qu'il fût dans ses opinions, pour laquelle, récemment encore, il avait souscrit une somme considérable. Partout et toujours bienfaiteur du peuple, il ne fut jamais courtisan que des grandes infortunes.

Il arriva à Rome la veille de la bataille de Mentana, qu'on ne jugeait point si prochaine, ni surtout si décisive. Sa sécurité à cet égard était telle que, le matin même de cette journée, cédant à l'un de ses entraînements favoris, il allait faire visite à M. Henzen, le savant secrétaire de l'Institut archéologique de Rome, notre correspondant; il l'entretenait de fouilles nouvelles, dont il avait conçu le projet, sur le sol inépuisable en découvertes de la Ville Eternelle.

Le lendemain, qui ne le sait? il était sur le champ de bataille de Mentana, prodiguant ses soins aux blessés, couvrant l'un d'eux de son propre manteau, au prix de sa santé, peut-être de sa vie, ramenant à Rome, dans sa voiture, ceux qu'il avait pu relever. Plus tard, il aggravait une indisposition, légère en apparence, par d'excessives fatigues, pour recueillir les traces et sauver la mémoire des volontaires tombés sur divers points, en défendant le territoire garanti au Saint-Père. Survint la complication redoutable d'une ancienne affection réveillée, qui le força à garder le lit de douleur, au lieu d'assister au mariage de son petit-fils revenu à Paris. C'est de là qu'il envoyait ses vœux aux jeunes époux, en y joignant ces graves et simples paroles : « Je ne désire pas, disait-il, que les traverses leur soient inconnues. Ce sont elles qui forcent l'âme de considérer et d'affronter les réalités de la vie..... A chacun elles enseignent à ses dépens que nous ne sommes pas dans ce monde pour nous amuser puérilement, et que, quand nous aurons à quitter notre place, elle aura dû être dignement et utilement occupée. »

L'heure approchait où il allait couronner, par la mort d'un sage et d'un chrétien, une vie semée de tant d'épreuves et si pleine d'œuvres pour ses semblables, pour son pays et pour la science. Esprit positif de sa nature, peu enclin au mysticisme, dont il se défiait, quoique ouvert par ses études à toutes les idées et à tous les dogmes, longtemps le duc de Luynes s'était guidé par les seules lumières de la raison pratique, qui suffisaient à sa conscience si ferme et si droite. Le besoin de croyances plus hautes s'empara peu à peu de son âme, quand les êtres si chers tombés à ses côtés, coup sur coup, eurent posé devant lui le grand problème de la destinée de l'homme et de la vie à venir. Les souvenirs si chers de la piété éclairée de la duchesse de Luynes, la douce et pénétrante influence des sentiments, des exemples d'une fille digne de sa mère, achevèrent de gagner son cœur, même avant que son esprit fût convaincu. Après bien des oscillations, il se fixa dans la foi de ses pères et résolut de finir comme avaient fini les meilleurs d'entre eux, mais, comme eux aussi, sans ostentation et sous le regard du Dieu de justice, de lumière et d'amour auquel il se rendait enfin. Quand, à la nouvelle du danger qu'il avait cru devoir céler aux siens, arriva la duchesse de Chevreuse, il n'eut qu'un mot à lui dire, c'est qu'il avait cédé à ses secrets désirs dans la plénitude de sa liberté et de sa raison.

Le duc de Luynes expira le 15 décembre 1867, anniversaire de sa naissance, à soixante-cinq ans jour pour jour, dans cette ville de Rome, pour lui la première des villes, où il avait tant de fois goûté les pures

jouissances de l'art, de la science, des méditations sublimes sur le passé de l'humanité. A ses funérailles, célébrées à Dampierre, où se pressait autour des illustrations de sa famille, de celles des lettres et des arts, la population entière du pays, il fut justement proclamé par notre président « un grand homme de bien. » Il fut de plus un savant, à plusieurs égards de premier ordre, que toutes les Académies se fussent disputé, si son désintéressement des honneurs n'eût été si connu. Estimé en Europe au moins autant qu'en France, pour la variété et la profondeur de ses connaissances, il était, depuis longues années, membre de l'Académie de Berlin. Sa mort a retenti partout avec plus d'éclat qu'il ne l'eût souhaité. Elle a laissé dans notre sein un vide que nous avons pu du moins remplir selon son cœur, en nommant à sa place celui qu'il nous eût désigné lui-même et qui sera le digne éditeur de son dernier ouvrage, M. le comte Melchior de Vogüé.

M. Egger donne ensuite lecture d'un morceau intitulé : *La première Renaissance des études grecques en France : hellénistes et imprimeurs.*

L'Italie avait assurément devancé la France dans le fécond travail que nous avons coutume de résumer par le mot de *Renaissance*. Le nom seul de Pétrarque suffit à rappeler avec éclat ce renouvellement de la science et de l'art antiques par l'étude de plus en plus directe de leurs monuments rendus à la lumière ; c'est de la patrie de Pétrarque que les Français, avec Charles VIII, Louis XII et François Ier, rapportèrent surtout le goût de ces nobles choses ; c'est de là qu'ils amenèrent quelques maîtres capables de les enseigner dans nos écoles. Néanmoins, et quelque part que l'Italie ait eue alors à nos progrès littéraires, la Renaissance, on peut le dire, s'est produite en notre pays avec un caractère original et tout français. Les Grecs mêmes (et ils furent peu nombreux) que nous envoya l'Orient, après la chute de Constantinople, n'ont laissé chez nous qu'une faible trace de leur passage. L'enseignement de tous ces maîtres n'apporta guère que la semence qui, déposée à temps dans le sol français, y devait, grâce à une active culture, produire bien vite la plus brillante moisson.

A la tête des lettrés hellènes qui vinrent alors chez nous, se place Andronic Callistus de Byzance, qui enseigna d'abord à Rome, où il avait été libéralement reçu par le cardinal Bessarion, un des plus illustres représentants de l'alliance trop éphémère, hélas! entre les deux communions chrétiennes! De Rome, Callistus vint à Florence, et y eut pour auditeur Ange Politien. Mais, plus honoré qu'enrichi par cet enseignement, et déjà vieux, il passa les Alpes pour chercher en France d'autres protecteurs, et il survécut peu de temps à ce dernier effort pour lutter contre la fortune. Les témoignages de ses contemporains lui attribuent un savoir presque universel et une véritable éloquence. Philelphe, qui avait passé sept ans à Constantinople, dans sa jeunesse, regrettait de n'y avoir point trouvé un tel maître. Malheureusement, il reste aujourd'hui d'Andronicus peu d'œuvres qui nous aident à justifier ce jugement de ses disciples et de ses amis. Il avait écrit sur la prise de Constantinople une complainte ou *monodie*, qui est demeurée manuscrite. On cite de lui un éloge de Georges Paléologue et deux opuscules philosophiques pour la défense du platonisme, qui nous montrent dans leur auteur un disciple intelligent et passionné du grand platonicien Gémiste Pléthon. Laurent de Médicis lui avait commandé une traduction latine du livre d'Aristote *sur la Génération et la Corruption*. Quant à moi, je n'ai pu lire de lui que deux ou trois lettres publiées par M. Boissonade dans le tome V de ses *Anecdota græca*. Ces lettres sont

d'un écrivain assez habile et ingénieux, mais qui pourtant n'atteint pas à la correction de l'atticisme. Elles montrent que la prose grecque classique était restée presque aussi familière aux lettrés de ce temps que le grec romaïque ; mais elles montrent que l'atticisme ne pouvait guère se maintenir dans l'usage avec toute sa pureté, lorsqu'il servait à exprimer des sentiments et des idées chaque jour plus différents de ceux qu'exprimait le grec de Théophraste ou celui de Lucien.

Janus Lascaris, natif de Rhyndacus, appartenait à la famille impériale des Lascaris. Après les désastres de sa race, il suivit son père dans le Péloponnèse, puis à Venise et à Padoue, où il apprit le latin. Il était, lui aussi, un des protégés de Bessarion. A Florence, il devint celui de Laurent de Médicis, qui le renvoya en Orient avec la commission d'en rapporter des manuscrits grecs. Ce voyage est, on peut le dire, un des événements les plus mémorables du siècle, car Lascaris revint chargé de deux cents manuscrits, parmi lesquels se trouvaient les chefs-d'œuvre dont il se fit l'éditeur à partir de 1494. C'est à la suite de Charles VIII qu'il visita la France ; il y était encore en 1503, et, cette année même, Louis XII faisait de lui son ambassadeur auprès de la république de Venise. Sa mission accomplie, il se rendit à Rome où on le vit suggérer à Léon X la fondation d'un gymnase grec, qui devint un foyer actif de culture et de propagande helléniques. En 1518, François Ier le rappelle à Paris, où il a bientôt pour auditeur le célèbre Budé. C'est vers le même temps sans doute qu'il donna des leçons de grec à Charles Estienne, troisième fils d'Henri Estienne Ier. L'Italie, qui était devenue sa seconde patrie, le revit une fois encore, et il y mourut à quatre-vingt-dix ans, laissant peu d'écrits originaux, mais après avoir publié ses belles éditions *princeps* d'auteurs grecs, qui supposent un labeur immense et des plus intelligents.

Tout autre est la condition de Georges Hermonyme, natif de Sparte. Celui-là est un exemple de ces exilés faméliques qui, après la ruine de leur patrie, promènent de pays en pays une misère incurable. Il semble pourtant que l'hospitalité française lui ait été généreuse : dès 1470, ou même dès 1458, Grégoire Tifernas, un Italien hellénisté, avait, dit-on, enseigné le grec dans l'Université de Paris : Hermonyme lui succéda, avec un traitement régulier, ce qui, pour le temps, et vu le sujet de ses leçons, semble avoir été un avantage considérable. Hermonyme eut, d'ailleurs, à Paris, trois disciples illustres : Reuchlin, destiné à devenir le propagateur du grec en Allemagne, Budé qui devait avoir le même rôle en France, Erasme, enfin ; et l'on sait que Budé au moins lui paya largement ses leçons. Quant à Erasme, il faut avouer qu'il en parle avec un certain dédain dans son dialogue sur la Prononciation : « *Hermonymus qui se Spartanum praedicabat.* » Jusqu'ici Hermonyme a bien l'air d'un petit professeur élémentaire. On peut même croire qu'il enseignait l'écriture grecque, car il était assez bon calligraphe. Notre Bibliothèque impériale possède plusieurs manuscrits de sa main, entre autres un recueil de lettres bilingues et un *Onomasticon* également bilingue, encore inédit, et dont la plus ancienne rédaction remonte peut-être au célèbre grammairien Julius Pollux, un des précepteurs de Commode. Il faut cependant qu'il inspirât, par son savoir et son caractère, quelque confiance à la cour de Rome, puisqu'en 1476 on le voit faire, sur l'ordre de Sixte IV, le voyage d'Angleterre pour obtenir la délivrance de l'archevêque d'York, que le roi Edouard IV détenait prisonnier. Mais cette ambassade, quel qu'en ait été le succès, ne l'avait pas enrichi : car, à son tour, il reprenait à Paris le métier de copiste, et il écrivait un manuscrit de Quintus de Smyrne, dont la souscription a été publiée par Léon Allatius. C'est alors

qu'Andronic Callistus écrivait au prince Georges Paléologue une lettre pressante pour recommander à son humanité le pauvre Hermonyme. Peut-être se releva-t-il quelque temps, et cela par ses propres efforts, car on le retrouve en 1519 assistant Jean Chapuis, éditeur des *Institutes* de Justinien, qui avait besoin, pour les textes grecs contenus dans cet ouvrage, de l'aide d'un helléniste.

A ce propos, il faut remarquer que, même après la découverte de l'imprimerie, se maintint l'usage de copier les livres grecs. La calligraphie, longtemps encore, soutint une sorte de concurrence avec l'art nouveau des imprimeurs, et cela nous explique comment on trouve tant de beaux manuscrits dont les dates vont jusqu'à la fin du XVIe siècle. Hermonyme n'est pas le seul des Hellènes séjournant en France dont la main habile ait lutté avec l'imprimerie naissante : il a même eu pour successeur, chez nous, le Crétois Ange Vergèce, dont il nous reste de très-nombreux manuscrits exécutés entre 1535 et 1565.

Vers le même temps se promenait dans notre Occident, surtout en Allemagne et en Angleterre, Nicandre de Coreyre, devenu, pendant un séjour à Venise, le secrétaire de Gérard Velthwick, ambassadeur de Charles-Quint. S'il n'a pas visité la France, ce que ne nous laisse pas savoir la publication incomplète du récit de ses voyages, il en connaît assez bien l'histoire contemporaine ; à propos de nos guerres avec les Anglais, il décrit avec exactitude quelques parties de la Picardie. Son style clair, mais incorrect, tout mêlé d'atticismes, de mots poétiques et de tournures visiblement italiennes ou françaises, nous le signale comme un Hellène fort au courant de nos affaires. Il a des jugements d'une naïveté piquante sur Luther, sur Erasme, sur Henry VIII et les réformes de l'Eglise en Angleterre : mais il paraît peu occupé de belles-lettres. Il nous apprend qu'Henri VIII, dans l'armée qu'il envoie contre les Ecossais rebelles, a enrôlé un corps de « Péloponnésiens d'Argos », sous la conduite d'un brave capitaine appelé Thomas ; mais il ne nous dit pas si quelqu'un de ses compatriotes enseignait le grec à Londres ou à Winchester, ni si les chaires de grec y avaient de nombreux auditoires. Tout fait croire que, même dans la partie inédite de cet ouvrage, qui contient la relation d'un voyage en France, on ne trouvera rien d'utile sur la part que les savants Hellènes prenaient alors au travail de la Renaissance.

Voilà donc, en tout, quatre ou cinq Grecs qui ont séjourné alors dans notre pays ; mais deux seulement, sur ce nombre, y ont enseigné d'une manière utile, et encore sans méthode suivie, ni avec une grande autorité.

Bien plus, par une sorte de fatalité qu'on n'a pas remarquée, l'érudition même de leurs disciples tourna promptement contre eux et produisit entre l'Orient grec et les écoles d'hellénistes occidentaux une sorte de schisme littéraire qui n'a pas été sans conséquences pour l'avenir.

Un moment disciple, pour le grec, d'Hermonyme de Sparte, Erasme reprochait à la prononciation de cet Hellène quelques défauts peu conciliables avec l'idée qu'on se fait d'une langue célèbre pour son harmonie. Cela le conduisit à exprimer certains doutes sur la prononciation du grec et du latin jusque-là consacrée dans l'usage. Il en fit le sujet d'un de ces dialogues où excellait son talent aimable ; le dialogue eut un grand succès. La science, encore bien inexpérimentée, des nouveaux professeurs de grec, en Hollande, en Angleterre et en France, s'empara des objections d'Erasme, les développa, les exagéra. On en vint bientôt à se persuader que les Hellènes vivants prononçaient d'une façon barbare la langue de leurs ancêtres, que l'érudition moderne pouvait leur en remon-

trer là-dessus, qu'à l'aide du témoignage des grammairiens elle pouvait retrouver l'ancienne prononciation du grec, que, le pouvant, elle devait le faire. Chacun alors se mit à l'œuvre pour accomplir cette réforme. Il y eut bien des résistances et des débats. La lutte même, dans quelques pays de l'Europe, en Angleterre par exemple, amena des incidents presque tragiques, qui nous font rire aujourd'hui. J'ai raconté ailleurs cet épisode de la Renaissance. Constatons seulement ici le résultat de ces disputes laborieuses : c'est que, dès la fin du XVIe siècle, la prononciation vulgaire du grec se trouva presque partout abandonnée en Occident. Par un excès de pouvoir, dont personne alors ne se rendait compte, la science avait constitué dans chacun des pays ouverts aux études helléniques une prononciation que l'on tenait pour celle même de l'antiquité. Sous prétexte de renouer la tradition classique, on avait rompu avec la tradition nationale et populaire, et l'on était tombé dans une étrange anarchie. Ces manières de prononcer le grec, fort diverses selon les pays et les écoles, ont plus nui qu'elles n'ont servi chez nous au progrès des études helléniques. Mais, au moment où elles s'établirent, les discussions qu'elles provoquèrent ne furent pas sans influence sur le mouvement de la littérature savante.

Après les Hellènes réfugiés, nos premiers imprimeurs ne sauraient être omis comme promoteurs des études grecques en France.

Il est intéressant de voir comment, après les premiers essais d'Ulrich Gering, après les chefs-d'œuvre d'Antoine Vérard, qui tous ne connurent que l'emploi des caractères latins, l'imprimerie se mit peu à peu au service des lettres grecques. Cette histoire a été esquissée avec un grand savoir et un charme sérieux de narration par M. Rébitté. Mais, écrit à Besançon, ce livre n'offre pas, dans le détail, la minutieuse exactitude, que d'ailleurs on ne peut guère atteindre, sur un tel sujet, sans la connaissance précise des procédés de l'imprimerie, et quand on n'a pas sous la main ces précieux incunables si rares aujourd'hui, si difficiles à rassembler, et que les bibliothèques publiques ne livrent pas aux curieux sans maintes précautions légitimes, mais gênantes. J'ai eu pour me guider en ces délicates recherches, d'abord les livres de deux savants typographes, M. Auguste Bernard et M. Ambroise Firmin Didot, et ce dernier surtout m'a rendu grand service en mettant à ma disposition, dans son incomparable bibliothèque, les plus anciens produits de la typographie grecque en France. On me permettra de m'y arrêter quelques instants avec cette complaisance pleine de respect qu'inspirent les moindres commencements des choses destinées à grandir. On ne touche pas sans une sorte d'émotion ces grossiers petits volumes où nos ancêtres ont épelé le grec, et qui coûtèrent aux maîtres des Estienne tant de labeurs et de soucis.

Longtemps les imprimeurs de latin, quand ils rencontraient dans Cicéron, par exemple, quelques mots grecs, étaient réduits, faute de caractères, à en laisser la place en blanc. Puis ils s'essayèrent à copier tant bien que mal le grec qu'ils ne déchiffraient pas toujours avec sûreté, et ces premières copies typographiques sont informes. Ainsi, à la quatrième page du *de Officiis* (édition de 1465 par Fust et Schoiffer), on a bien de la peine à reconnaître le mot καθήκοντα dans καθοκωσκα. En 1494, le *Carmu Copiæ* de Nicolas Perotto, véritable trésor de latinité qu'on a plusieurs fois réimprimé, et qui pendant plus de vingt-cinq ans a servi aux études des latinistes de la Renaissance, le *Carmu Copiæ*, dans l'édition de Gering, offre quelques mots grecs, avec un alphabet grec latin assez correctement imprimé : toutefois, les voyelles y sont encore sans accents; ceux-ci apparaissent pour la première fois, avec les lettres majuscules,

en 1505, dans un livre de Laurent Valla, publié par Josse Bade. Mais c'est en 1507 seulement que paraît, à vrai dire, le premier livre grec imprimé en France, le *Liber gnomagyricus*, ainsi nommé à cause des sentences qui en forment la meilleure partie. L'éditeur était un modeste maître, nommé François Tissart, et l'imprimeur Gilles de Gourmont. Dans son excellent livre sur G. Budé, M. Rébitté nous raconte en détail les tribulations que traversa le pauvre Tissart pour doter nos écoles d'un livre d'étude qui contenait à peine, en tout, trois cent cinquante lignes de grec. Que d'efforts, que de résistances! et quelle candeur dans la préface latine du *Liber gnomagyricus* et dans l'appel qu'il adresse au zèle et à la bourse des écoliers! L'éloquence y est bien pédantesque et rocailleuse, mais on y reconnaît, au fond, un sentiment très-élevé des nobles intérêts alors en jeu dans le grand travail de la Renaissance. Il faut vraiment y insister pour l'honneur de ces philologues encore bien inhabiles et bien neufs à la besogne, mais tout pleins d'une passion si généreuse pour la sainte cause de la science. L'auteur du dernier ouvrage qui ait paru sur la renaissance des lettres, M. Voigt, remarque au début de son livre, qu'à cette mémorable époque l'esprit humain s'ouvre à la fois deux horizons nouveaux, par la découverte de l'Amérique et par le retour aux traditions de l'antiquité. Eh bien! cette idée, qui nous semble moderne, elle est déjà familière aux philologues des premières années du XVIe siècle. Alde Manuce l'exprime en 1513 dans une de ses préfaces, et elle n'est pas étrangère au pauvre Tissart dans la préface du Manuel grec qu'il préparait pour les étudiants parisiens. Sous ces textes laborieusement déchiffrés et plus laborieusement reproduits, on sentait dès lors comme le souffle d'une inspiration nouvelle, on comprenait que les répandre dans les écoles, que les faire mieux comprendre, ce n'était pas seulement satisfaire une curiosité d'érudit, mais servir les intérêts de la civilisation. Au reste l'appel que Tissart adressait à ses élèves, sur un ton de paternité affectueuse, fut, à ce qu'il paraît, entendu. Car, dès la même année, nous le voyons publier la *Batrachomyomachie* attribuée à Homère, les *Œuvres et Jours* d'Hésiode et la *Grammaire grecque* de Chrysoloras; ce dernier, comparé aux trois précédents, était presque un gros livre. En 1508, paraît une grammaire hébraïque, suivie d'un alphabet grec et de prières dans la même langue. En 1509, l'Italien Jérôme Aléander, appelé par Louis XII pour enseigner le grec à Paris, y fait imprimer trois opuscules de Plutarque. Deux ans après, Vatable, son élève, publie chez Gourmont une deuxième édition de Chrysoloras. En 1512 paraît un petit lexique grec-latin d'Aléander, où les mots grecs portent pour la première fois des accents attachés à la lettre : encore une date mémorable dans ces lents progrès de notre typographie naissante. Un autre alphabet hébraïque et grec, publié en 1514, est dédié à une reine de France, Marie d'Angleterre, troisième femme de Louis XII : la dédicace forme quatre jolis vers latins d'un tour quelque peu mignard; le grammairien qui l'a rédigée croyait faire sa cour à la jeune princesse qui, sans doute, était capable de s'intéresser à de telles études. D'ailleurs, il ne faut pas prendre au mot ce titre d'*alphabet* : il désigne d'ordinaire autre chose que la simple collection des lettres avec leurs équivalents français en regard. Ces alphabets, tant de fois réimprimés et remaniés au XVIe siècle, sont comme de petits manuels élémentaires de grammaire. Ils contiennent quelques exercices d'analyse, quelques textes religieux ou profanes, pour servir aux explications dans les écoles où l'on apprenait les principes d'une langue ancienne. La première grammaire proprement dite de la langue grecque rédigée par un Français pour l'usage des écoles françaises paraît, en 1521, sous le titre de *Grammatica isago-*

giea. Elle a pour auteur Jean Cheradam qui, lui-même, réimprime en 1526 la *Grammaire grecque* de Théodore Gaza, et publie en 1528 les *Femmes à l'Assemblée*, d'Aristophane. La même année, Simon de Colines donne enfin un Sophocle complet, qui ouvre vraiment la série des publications savantes de textes grecs en notre pays. Il a fallu vingt ans pour que les presses parisiennes fussent capables d'un pareil effort ; mais, à partir de ce moment, elles ne cesseront plus de perfectionner et de multiplier leurs produits pour le service des lettres grecques, et elles donneront de plus en plus un utile exemple aux imprimeries provinciales.

Pendant que se formaient et s'essayaient à l'œuvre ces maîtres, ces éditeurs, ces imprimeurs, un véritable savant avait paru, qui devait les éclipser tous par la variété et par la profondeur de son savoir : c'est Guillaume Budé. Né en 1467 ou 1468, après une jeunesse d'abord livrée aux distractions frivoles, surtout au plaisir de la chasse, Budé s'était, à 24 ans, jeté dans les études savantes avec une ardeur sans pareille, et cela dans un temps où l'on manquait de livres et de maîtres pour se faire érudit. Dès 1502, il traduit en latin la compilation de Plutarque sur les opinions des philosophes ; en 1508, il écrit ses notes sur les *Pandectes* ; en 1514, son traité *de Asse*, véritable prodige de savoir, qui a servi de base pendant longtemps à tous les travaux de métrologie romaine : c'était donc, comme on le voit, un helléniste avant qu'on imprimât du grec à Paris, c'était un latiniste et un jurisconsulte bien avant Cujas, c'était enfin une sorte d'antiquaire en un temps où l'Italie seule semblait occupée à déterrer et à interpréter ses médailles, ses inscriptions et ses statues antiques. Ni Aléander, ni Lascaris, ni Hermonyme de Sparte, n'avaient été des guides bien utiles pour l'activité de ce rare esprit : il s'était surtout formé lui-même.

Une fois possédé de l'amour des humanités, le nouveau philologue ne connut plus d'autre occupation ; les plaisirs même et les devoirs de la vie de famille l'en purent à peine distraire, s'il est vrai, comme on le raconte, que, le jour de son mariage, il trouva moyen de réserver trois heures pour ses chères études. En 1519, il avait déjà sept enfants ; en 1550, à sa mort, il en laissa onze vivants. Ni les soucis d'une si lourde paternité, ni le poids des charges publiques, comme celle de maître des requêtes, que lui conféra François Ier, ne ralentirent son zèle pour les travaux auxquels il s'attachait avec une patriotique prédilection. Entre 1522 et 1527, il marquait nettement le sens de la grande réforme à laquelle son nom restera justement attaché dans son livre *de Studio litterarum recte et commode instituendo*. Quelques années plus tard, en 1534, il témoignait mieux encore d'une alliance que recherchaient alors tous les nobles esprits entre la religion et les lettres humaines : c'est le sujet du traité qu'il intitula : *de Transitu hellenismi ad christianismum*. Tous ces livres montrent, non plus la simple curiosité d'un amateur de grec et de latin, mais une passion sérieuse pour les lettres anciennes et pour les fécondes traditions qu'elles représentent. L'érudition commence à se faire une méthode ; elle a conscience d'elle-même, de ses devoirs et de ses hautes destinées. Nulle part cette patience à laquelle rien ne coûte pour fonder solidement la science des mots et des choses ne paraît mieux que dans l'ouvrage qui est resté le plus célèbre des œuvres de Budé, je veux dire ses volumineux *Commentarii linguæ græcæ*. Budé, comme l'a bien fait voir son récent biographe, n'a pas écrit le *Dictionnaire* et la *Grammaire grecque* qu'une fausse tradition lui attribue : mais ses *Commentarii*, par l'abondance, même un peu confuse, des matériaux qu'il y amasse pour les futurs lexicographes, font de lui le véritable fondateur et maître de cette

laborieuse école que domine Henri Estienne, l'auteur de l'immortel *Thesaurus linguæ græcæ*. Nous voilà bien loin des timides essais que nous avons jusqu'ici parcourus, et qui suffirent à l'honneur des premiers clients d'un Gilles Gourmont ou d'un Simon de Colines. Ce n'est pourtant pas là toute l'œuvre de Budé.

En 1517, un Flamand, Busleiden, mort en France, à Bordeaux, avait légué une somme assez modeste pour fonder à Louvain, sa patrie, un *Collège des trois langues*, c'est-à-dire un collège où l'on enseignerait publiquement et librement, en dehors des cours de l'Université, le latin, le grec et l'hébreu. Malgré les résistances de la routine et l'opposition des théologiens, Erasme, l'actif patron de cette noble idée de Busleiden, l'avait fait réussir. Dès 1518, le nouvel enseignement recevait son organisation provisoire. Adrien Berlandus y occupait la chaire de latin, Rudgerus Rescius celle de grec, Matthæus Adrianus celle d'hébreu. Ce sont là des noms obscurs ; pour les études grecques en particulier, Erasme aurait voulu mieux, et il demandait à Lascaris de lui envoyer des maîtres hellènes pour son Collège des trois langues. Mais, si humbles que soient ces commencements, on n'y peut méconnaître une institution conforme à l'esprit vraiment libéral de la Renaissance, et bien faite pour contribuer aux progrès des fortes études. L'exemple des savants de Louvain excita l'émulation des conseillers de François Ier, et notre pays eut bientôt, à côté de la Sorbonne, où tout enseignement restait sous la tutelle étroite de l'autorité religieuse, une institution semblable à celle de Busleiden : c'est le collège depuis si célèbre sous le nom de *Collège de France*. Plus modeste d'abord que le collège de Louvain, notre Collège de France n'offrait à ses professeurs ni logement personnel, ni même des salles d'auditoire. Mais, selon l'énergique expression d'un contemporain, *il était bâti en hommes* : et ces premiers maîtres ne tardèrent pas à former d'excellents élèves. Les progrès de l'institution furent rapides. Plus heureuse que l'institution flamande qui lui avait servi de modèle, mais plus heureuse parce qu'elle avait été plus habile, celle-ci ne cessa pas de s'élargir : elle n'interrompit momentanément ses leçons pendant la Révolution que pour se relever avec éclat au commencement de ce siècle, et pour embrasser dans le cercle de son enseignement le cercle, si agrandi de nos jours, des connaissances humaines. Certes, le Collège de France en 1868 ne ressemble pas plus à celui de 1530 que notre Paris ne ressemble à celui de François Ier ; mais la fondation d'un tel établissement n'est pas moins pour cela un des plus grands événements littéraires de la Renaissance, un de ceux qui font le plus d'honneur au premier des Valois et à ses doctes conseillers, parmi lesquels Budé est au premier rang.

Au point de vue spécial de nos études, une autre création des Valois mérite encore d'être signalée : je veux dire la Typographie royale. En 1539, quand l'étude du grec commençait à se répandre, quand cette langue était enseignée au nom de l'État dans une chaire publique, on sentit bientôt le besoin de rivaliser avec l'Italie pour la beauté des livres, comme on rivalisait avec elle pour l'érudition. Le Crétois Ange Vergèce avait habitué les yeux des hellénistes aux merveilles de sa calligraphie : on voulut que l'imprimerie perpétuât ces belles formes de l'alphabet usité pour la plus belle des langues. François Ier fit graver par Garamont les matrices de trois corps de ces types grecs qui sont restés dans l'usage jusqu'à notre temps comme des modèles d'élégance et de bon goût ; mais en outre il voulut qu'un autre artiste fût chargé sous ses auspices de publier des livres de choix, dont l'exécution pût servir de modèle. Il faut voir en quel noble langage la chancellerie royale s'exprime dans l'acte qui confère ce

privilége à Conrad Néobar, le premier imprimeur du roi : c'est vraiment un morceau qui appartient à l'histoire. L'alliance de la royauté avec les lettres renaissantes et avec l'imprimerie qui les secondait si bien ne fut, hélas! ni sans interruption, ni sans nuages. François Ier persécuta par moments ceux qu'il avait protégés, il entrava plus d'une fois les libertés mêmes qu'il aimait et qu'il avait encouragées d'abord ; il ne sut pas toujours réserver, au milieu de ses dépenses glorieuses ou folles, l'argent qu'il avait consacré aux pensions des hommes de lettres. Mais quelques fondations durables, comme celles du Collége de France et de l'Imprimerie dite *royale* (en un sens plus étroit alors qu'il ne l'est aujourd'hui), compteront toujours parmi ses meilleurs titres à la reconnaissance de la postérité. »

Séance du vendredi 27.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message, en date du présent jour, M. le Ministre de l'Instruction publique remercie l'Académie de l'accueil qu'elle a fait à son intervention en faveur du commissariat général de la Terre-Sainte en France, par la concession de deux de ses grands recueils, les *Assises de Jérusalem* et les *Historiens occidentaux des Croisades*.

M. le Président communique à l'Académie la triste nouvelle de la perte qu'elle vient de faire dans la personne de l'un de ses membres, M. Vincent, décédé en sa demeure le jeudi 26 novembre. Cette perte lui a été notifiée le jour même, par une lettre de M. Ch. Maurice, gendre du défunt. — A cette lettre est joint un extrait certifié contenant des dispositions testamentaires faites par M. Vincent, relativement à ses funérailles. M. Vincent, à la date du 3 août dernier, demande et ordonne au besoin : « 1° qu'il ne soit fait aucune convocation officielle pour ses obsèques; 2° qu'il ne soit prononcé aucun discours sur sa tombe. » La famille verrait du reste avec reconnaissance ses confrères lui rendre les derniers honneurs.

M. Delisle donne lecture du morceau suivant :

Notes sur quelques manuscrits de la bibliothèque de Tours.

La ville de Tours a hérité des anciennes bibliothèques de Saint-Gatien, de Saint-Martin et de Marmoutier. Il n'est donc pas étonnant qu'elle possède une riche collection de manuscrits, dont l'importance ne tardera pas à être bien connue, puisque le conservateur, M. Dorange, en fait imprimer un catalogue détaillé. En attendant la publication de ce catalogue, qui sera fort utile pour les études historiques et littéraires, je crois devoir entretenir l'Académie de manuscrits que j'ai particulièrement remarqués dans un récent voyage et dont M. Dorange a bien voulu me faciliter l'examen.

Je ne signalerai pas ici plusieurs manuscrits qui ont fourni depuis quelques années de précieux renseignements sur les origines de notre littérature nationale, comme le petit volume d'où M. Luzarche a exhumé le drame d'Adam, comme encore la chronique en vers des ducs de Normandie, qui peut être considérée comme l'un de nos plus anciens manuscrits français. Je ne parlerai pas non plus de différents textes sacrés, remarquables par leur antiquité, et au premier rang desquels je mettrai une portion de Bible qui a tous les caractères d'un livre copié sous le règne de Charlemagne, et qui pourrait bien être sorti de l'atelier de copistes institué par Alcuin dans le monastère de Saint-Martin de Tours.

Les manuscrits sur lesquels j'ai des observations à présenter sont beaucoup plus modestes ; mais ils permettront de combler quelques lacunes dans nos annales du XIIIe siècle. A ce titre, ils méritent de sortir de l'obscurité dans laquelle ils semblent être plongés depuis longtemps.

Le manuscrit 572 est un bel exemplaire du Décret de Gratien, transcrit au XIIIe siècle : il fut vendu en 1288, pour une somme de 40 livres parisis (environ 900 fr. de notre monnaie), par un enlumineur qui s'appelait Honoré, et qui demeurait à Paris dans la rue Erembourg de Brie (1). Le propriétaire de ce volume, dont

(1) « Anno Domini M° CC° LXXX octavo emi presens Decretum ab » Honorato, illuminatore, morante Parisius in vico Herenenboc de Bria, » precio quadraginta librarum parisiensium... »

le nom a disparu, a tracé sur un des derniers feuillets une note assez précieuse pour l'histoire de l'enseignement du droit canon à l'université de Paris sous le règne de Philippe-le-Bel. C'est la liste des maîtres auxquels le chancelier de l'église de Paris donna en 1290 la licence en droit canon. Ils étaient au nombre de huit; ils recurent leur grade en présence de neuf maîtres qui professaient alors le droit canon dans les écoles de Paris. Voici le texte de cette note :

« Anno Domini M° CC° nonagesimo venerabilis vir magister Bertoldus, » magister in divina pagina, cancellarius ecclesie Parisiensis, dedit » licenciam in decretis mihi [illegible] (nom gratté) et magistro » Guillelmo, tunc officiali archidiaconi Guillelmi Parisiensis, et magistro » Ricardo Britonis, et magistro Adam de Guire, et rectori ecclesie » Sancti Jacobi Parisiensis, et magistro Gace, canonico Laudunensi, » et magistro Nicolao, canonico Brugensi, et magistro Radulpho, socio » prepositi de Insula, presentibus Girardo de Cutri, Jacobo Daci, » G., archidiacono Alperiensi (1), decano de Melduno, magistro Ricardo » Normano, Johanne Britonis, Johanne de Legibus, Roberto de Fraccino, » Laurentio de Monte Forti, magistris in decretis et tunc regentibus » Parisius in decretis. Et fuerunt hec acta in aula ipsius cancellarii, » hora tercia. »

On trouve encore, à la fin du même Décret, un discours sur le droit canon. L'auteur y parle avec enthousiasme d'un maître parisien qui jouissait alors d'une grande réputation et dont la postérité n'a pas même retenu le nom. C'était maître Guillaume Thepheneau, aussi distingué par sa naissance que par son instruction. Le Poitou devait s'enorgueillir d'un tel enfant; — la ville de Paris, d'un tel nourrisson ; — la France entière, d'un tel conseiller; — la science canonique, d'un tel oracle.

« Deinde regratior meis dominis et amicis et magistris, etc., decano » et doctoribus in decretis, magistro meo magistro Guillelmo Thephenelli, » viro illustri, geminata nobilitate pollenti, qui sue nobilitatis sanguinis » et originis nobile addidit incrementum ut faciat quod scriptum est in

(1) Le manuscrit porte *Alpiensi*, avec un signe d'abréviation sur la dernière syllabe, et un trait droit traversant le *p*.

» Autenticis, *de immensis donationibus*. I Responso, Collatione VII. Gau-
» deat igitur Pictavensis provincia talem habere filium. Gaudeat urbs
» Parisiaca talem habere nutricium. Gaudeat tota Francia talem habere
» consiliarium. Gaudeat canonica sapientia talem habere patricium.
» Gaudeat collegium decretorum talem habere socium qui se habere
» docendi periciam facundiamque dicendi, interpretandi subtilitatem
» discendique copiam in hoc studio laudabiliter patefecit.... »

En dehors du discours inséré dans le manuscrit 572 de la bibliothèque de Tours, je n'ai rencontré aucune mention de maître Guillaume Thepheneau. Le discours n'est pas daté; mais le caractère de l'écriture et la place qu'il occupe dans le volume montrent suffisamment qu'il a été copié à la fin du XIIIe siècle: c'est à la même époque qu'il a dû être composé. Maître Guillaume Thepheneau devait donc enseigner à Paris sous le règne de Philippe le Bel.

Il faut rapporter à la même date, ou environ, la rédaction d'un singulier recueil qui remplit le manuscrit 205 de Tours et dont je ne connais aucun autre exemplaire. Ce manuscrit 205 est un petit volume, in-folio, de 194 feuillets de papier, écrit au XVe siècle et qui était classé autrefois sous le n° 178 dans la bibliothèque de Saint-Martin de Tours. Au commencement du XVIIIe siècle, il fut remarqué par Baluze, qui prit la peine d'en coter les feuillets et qui en transcrivit des fragments étendus, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque impériale dans le tome 77 de la collection Baluze, fol. 169 et suivants. Le manuscrit porte au dos un titre qui en indique assez bien la nature : COMPILATIO SINGULARIS EXEMPLORUM. C'est en effet un recueil de légendes, de fables, de contes et d'historiettes, puisées à différentes sources et que l'auteur a réunies, les unes pour l'édification, les autres pour l'amusement des lecteurs, ou pour mieux dire des auditeurs : car il n'est pas douteux que cette compilation n'ait été, au moins en partie, destinée à servir de manuel aux prédicateurs ; elle appartient évidemment au même genre littéraire que le traité d'Etienne de Bourbon, mis si souvent à profit par M. Lecoy de la Marche, dans son livre sur la chaire française au moyen âge. L'ouvrage est divisé en neuf parties.

Les deux premières, presque entièrement relatives à la sainte Vierge et rédigées d'après les anciennes collections de miracles, n'offrent guère d'intérêt. On peut en dire autant de la troisième et de la quatrième, qui ont pour objet l'Eucharistie et les saints anges. Avec la cinquième, qui se rapporte à la prédication des croisades, nous entrons dans le domaine historique. La sixième nous fait passer en revue tous les rangs du clergé séculier : des chapitres spéciaux sont consacrés au pape, aux cardinaux et aux légats, aux archevêques, aux évêques, aux archidiacres, aux prêtres, aux simples clercs et aux jeunes gens qui se préparaient à passer leurs examens. Cette division se termine par une version des fables d'Esope et par deux séries d'anecdotes sur les médecins et les avocats. Dans la septième partie, l'auteur s'occupe du clergé régulier ; il nous entretient successivement des abbés, des moines, des ermites, des novices et des convers, des abbesses, des nonnains et des béguines. Dans la huitième partie, qui est fort considérable, puisqu'elle remplit plus de 130 pages (fol. 111-176), nous nous trouvons en présence de la société civile et nous voyons défiler sous nos yeux, dans le plus naïf désordre, les empereurs, les rois, les comtes, les chevaliers, les écuyers, les juges, les bourgeois, les paysans, les enfants, les exécuteurs testamentaires, les aveugles, les jongleurs, les quêteurs, les usuriers, les voleurs, les champions, les fous, les hérétiques, les diables, les juifs, les païens, les blasphémateurs, les parjures, les excommuniés ; — puis les reines, les comtesses, les dames nobles, les damoiselles, les femmes du peuple, les entremetteuses et les enchanteresses. La neuvième et la dernière partie est un fatras de proverbes latins et français, de plaisanteries en vers et d'épitaphes. Tel est le plan que l'auteur expose avec beaucoup de netteté dans une sorte d'épilogue intitulé : *Ordinatio tractatus istius libri.*

« In isto libello exempla plurima sunt redacta super variis materiis » quarum quedam sunt ad edificacionem, quedam ad solacium, et » fuerunt conscripta prout in libellis exemplorum aliquorum extiterunt » inventa seu ab narrantibus sunt audita et qui predicta exempla alibi » melius scripta invenerit vel diligentius audiverit ab aliquo edocente

» secundum datam sibi gratiam poterit ulterius enarrare et dividitur » tractatus iste in octo partes.

» Primo inseritur ibi conceptus et origo et vita beate Virginis, cum » multis ejus miraculis et exemplis.

» Secundo ponuntur ibi epistole beati Ygnacii ad beatam Virginem » et ad beatum Johannem et rescriptum beate Virginis ad eundem, » epistola regis Abgari ad Christum, et rescriptum Christi ad ipsum.

» Tertio ponuntur ibi argumenta probancia veritatem Domini corporis » efficaciter, et miracula plurima de eodem.

» Quarto ponuntur ibi exempla plurima angelorum.

» Quinto ponuntur ibi exempla et effectus predicabiles crucis trans- » marine.

» Sexto inseruntur ibi exempla multa de personis ecclesiasticis » secularibus, videlicet de papis, de cardinalibus et legatis, de archie- » piscopis, de episcopis, de archidiaconis, de presbiteris, de clericis, de » examinatis, de philosophis, de Ysopo et fabulis ejus, de phisicis, de » advocatis.

» Septimo ponuntur exempla multa de personis ecclesiasticis et » religiosis, tam viris quam mulieribus, videlicet de abbatibus, de » monachis, de heremitis, de noviciis, de conversis. Sequitur de mulie- » ribus religiosis, et primo de abbatissis (1), de monialibus, de beguinis.

« Octavo ponuntur exempla de multiplici genere hominum [in] statu » seculari existencium, primo de imperatoribus, de regibus, de comiti- » bus, de militibus, de armigeris, de judicibus, de burgensibus, de » ruralibus, de pueris, de executoribus, de cecis, de hystrionibus, de » questuariis, de usurariis, de latronibus, de pugilibus, de fatuis, de » hereticis, de dyabolis, de judeis, de paganis, de blasphemantibus, » de perjuris, de excommunicatis. Sequitur postea de mulieribus, de » reginis, de comitissis, de dominabus nobilibus, de domicellis, de » mulieribus ignobilibus, de maquerellis, de carminatri[ci]bus.

» Nono ponuntur versus de diversis materiis, et primo versus prover- » biorum. Item versus Primati. Item versus sepulturarum. Item versus » solaciosi. »

Toutes les parties de cette compilation ne sont pas d'une égale valeur. Toutes cependant méritent d'être étudiées avec attention. Au milieu des plus inutiles banalités se trouvera parfois un trait

(1) *Abbatibus* dans le manuscrit.

que ne dédaignera pas l'historien de la littérature populaire du moyen âge. Ici c'est une fable, dont il est intéressant de retrouver des variantes que les chefs-d'œuvre de notre La Fontaine ont fait oublier (1). Là c'est un des contes que les trouvères ont arrangés dans leurs fabliaux et qui ont pénétré dans toutes les littératures modernes (2). En général, les rédactions consignées dans le manuscrit de Tours sont fort abrégées : ce sont des thèmes que chacun développait suivant les circonstances, et suivant aussi les ressources de son imagination. Les passages les plus curieux sont assurément ceux dans lesquels figurent des noms historiques. A ce titre, je signalerai comme dignes d'une attention particulière les anecdotes qui se rapportent à Philippe-Auguste, à la reine Blanche, à saint Louis, à Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, à Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, et à Jean de Beaumont, chambellan de saint Louis.

Ces naïfs récits nous montrent sous quel jour l'imagination populaire voyait des personnages qui ont joué un rôle si considérable dans l'histoire du XIIIe siècle. Aussi méritent-ils d'être

(1) « Mulier quedam vadens per ante domum vicine sue, quam odio » habebat, et deferens potum lactis ad mercatum ut venderet, cogitavit » de precio emere gallinam, que haberet pullos; de pullis emere suem, » qui haberet porcellos ; de porcellis equum, quem equittaret eundo ad » mercatum per ante vicinam, in contemptu ejus dicendo *Io* ! *Io* ! Et » percuciens pede sic dicendo, quasi equitando, effudit lac et potum » fregit. » Fol. 172 du manuscrit de Tours.

(2) « Mulier quædam omni die verberabatur a marito. Cum autem » esset ad opus suum, venerunt ad domum vicini regis quærentes » medicum pro filia regis habente aristam in gutture. Quæ ait in secreto » maritum suum medicum optimum, sed nihil volebat facere nisi ver- » beraretur. Qui euntes ad eum, negavit. Vellet, nollet, verberantes » eum, ivit. Cum esset coram rege, negavit se esse medicum. Qui » iterum verberatus, cogitavit apud se necesse habere aliquid facere. » « Facite, inquit, ignem copiosum in aula accendi et puellam ibi reponi. » » Quod cum factum esset, clauso ostio, se expolians nudum coram ea » fricabat se ad ignem ante et retro. Quod videns puella et ridens, » exivit arista. Quam accipiens, regi portavit. Audientes infirmi infi- » niti venientes quæsiverunt sanitatem a rege. Qui iterum negavit se » aliquid scire. Et verberatus iterum jussit copiosum ignem accendi et » omnes adduci, dicens magis infirmum comburi, et de cinere illius » aliis ministrari, et sic omnes fuerunt sani. Tunc unus post alium, » dimissis baculis et potenciis, fugerunt dicentes quod sanati sunt. » Qui rediens ad uxorem ait : « Nesciebam quod ictus valebant ; modo » dicici ; te plus non verberabo. » Fol. 171 du manuscrit de Tours. Fol. 179 v° du manuscrit de Baluze.

soignement recueillis, et une place devra leur être réservée dans la collection de nos historiens. Ils se rattachent d'ailleurs au même genre que plusieurs compositions dont la réputation est maintenant solidement établie. La charmante chronique qu'on cite le plus souvent sous le titre de Chronique de Reims est remplie d'anecdotes qu'il ne faut pas plus prendre au pied de la lettre que celles du manuscrit de Tours. Le sire de Joinville a lui-même inséré dans son ouvrage des récits qui présentent bien le caractère des légendes populaires. Telle est entre autres l'histoire d'Artaud de Nogent (1), que je cite d'autant plus volontiers qu'elle se retrouve avec des variantes dans la compilation de Tours. Seulement, dans le manuscrit de Tours, le héros de l'histoire n'est point Henri le Libéral, comme dans le livre de Joinville, mais un comte Thibaud, probablement Thibaud le Chansonnier, comte de Champagne. Pour qu'on puisse comparer les deux versions, je traduis celle du manuscrit de Tours.

Un chevalier priait le comte Thibaud de l'aider à marier ses filles, et il en avait dix. Le comte ne répondait pas. Il avait près de lui un homme fort riche, quoique de condition servile, qui se mit à excuser son maître, en disant qu'il n'avait pas moyen de secourir le chevalier. Celui-ci insistait et faisait valoir sa pauvreté. Le riche répétait avec dureté que le comte n'avait pas moyen. Le comte se tourne alors du côté du chevalier et lui dit : « Cet homme ment, car je puis disposer de sa personne : il est mon serf et je te le donne. Mets-le bien à rançon ; tu pourras en tirer dix mille livres pour marier tes dix filles. Le chevalier s'en empara sur-le-champ, et lui fit payer les dots dont il avait besoin (2).

(1) Edit. publiée par M. de Wailly pour la Société de l'Histoire de France, chap. XX.

(2) « Idem (comes Theobaldus) habens coram se militem supplicantem » eum juvaret ad maritandum filias suas, cum decem haberet, cogitans » tacuit. Quod videns quidam homo suus ditissimus, servus proprii » capitis, eum excusavit, dicens quod non habebat unde. Miles autem » ut indigens devotissime supplicabat. Homo autem ille quod comes » non habebat ferociter replicabat. Tunc comes militi : « Mentitur, » quia ipse ipsum habeo ad dandum, qui servus meus est, et ipsum » tibi do. Redime bene eum, quia bene habebis decem milia librarum

Il importe de fixer l'époque à laquelle a été rédigée la compilation dont j'ai l'honneur d'entretenir l'Académie. Il suffit de la parcourir pour y reconnaître une œuvre du XIIIe siècle, et cette première impression se trouve confirmée par l'examen des détails. A deux reprises, le nom de saint Louis s'y rencontre sans être accompagné de la qualification de saint (1), ce qui, surtout dans un recueil de cette espèce, dénote une date antérieure à la canonisation, c'est-à-dire à l'année 1297. D'autre part, l'auteur mentionne un tournoi tenu à Meaux en 1264 (2), et un miracle arrivé à Nogent-le-Rotrou en 1267 (3). La compilation appartient donc à la seconde moitié du XIIIe siècle.

En tenant compte des lieux qui sont le théâtre ordinaire des événements racontés dans la compilation, on est conduit à supposer que l'auteur vivait dans la Touraine, le Maine ou l'Anjou. C'est en effet à ces trois petites provinces qu'appartiennent les noms topographiques qui reviennent le plus souvent sous sa plume.

Quant à la condition de l'auteur, tout porte à croire qu'il était de l'ordre des Dominicains. La manière dont il parle à plusieurs reprises des moines et des membres du clergé séculier cadre exactement avec ce que nous savons des tendances des Dominicains au XIIIe siècle ; ce qui est d'ailleurs décisif, c'est que l'auteur se plaît à citer les noms d'un assez grand nombre de Dominicains (4).

» ad tuas decem filias maritandas. » Miles statim cum cepit et filias » maritavit. » Fol. 120 du manuscrit de Tours. Fol. 176 v° du manuscrit de Baluze.

1) « Regina Francie Margarita, uxor Ludovici regis... » Fol. 71 v° du manuscrit de Tours. — « Conventus sororum ordinis Predi- » catorum factus Rothomagi a rege Ludovico... » Ibid. fol. 168 v°.

(2) Fol. 62 du manuscrit de Tours.

(3) Fol. 15 du manuscrit de Tours.

(4) « Fratre Gauffrido de Tumbavilla, de ordine Prædicatorum, in » conventu Carnotensi existente, qui anno Domini MCCLXVII... » Fol. 15. — « Frater Guillermus de Stampis, magister in theologia de » ordine Predicatorum. » Fol. 46. — « Frater Jordanus, magister ordinis » Predicatorum. » Fol. 46 v°. — « Frater Adam de Valle Guidonis. » Fol. 51 v°. — « Quidam frater de ordine Predicatorum de conventu » Valencenarum. » Fol. 57 v°. — « Frater Johannes, magister ordinis » Predicatorum, bone memorie. » Fol. 58. — « Quidam frater ordinis

Ainsi, selon toute apparence, la compilation copiée dans le manuscrit de Tours a été faite dans la seconde moitié de XIIIe siècle par un Dominicain qui connaissait particulièrement la Touraine, le Maine et l'Anjou.

Ce que j'ai déjà dit de ce recueil laisse entrevoir qu'il sera consulté avec profit pour l'histoire des mœurs au XIIIe siècle. Par exemple, dans le chapitre intitulé : *Exempla clericorum* (1), on trouvera beaucoup de détails sur les habitudes des écoliers dans les universités du moyen âge. Le chapitre relatif aux histrions (2) fournira plus d'un trait piquant à l'écrivain qui voudra peindre la vie errante des anciens jongleurs. Il nous fait connaître un assez bizarre personnage, Hugues le Noir, dont les plaisanteries étaient proverbiales au XIIIe siècle (3). Banni de France pour quelque mauvais tour, il se réfugia à la cour d'Angleterre. Un soir, le roi Jean le conduisit à ses cabinets. Il avait fait peindre sur la porte Philippe-Auguste avec un seul œil : « Vois donc, dit-il, en montrant cette image, vois donc, Hugues, comment j'ai arrangé ton roi. — Vraiment, répondit le jongleur, vous êtes sage. — Pourquoi donc? reprit le roi. — Parce que vous l'avez fait peindre ici. — Et pourquoi encore ? — Parce qu'il est merveilleux qu'en le voyant vous ne soyez pas tous dévoyés. » — Après ce mot, Hugues le Noir ne jugea pas prudent

» Predicatorum Gandavensis conventus. » Fol. 59 v°. — « Episco-
» pus Bethlemitanus de ordine Predicatorum, nomine Thomas de Len-
» tino. » Fol. 70 v°. Thomas fut évêque de Bethléem de 1255 à 1267 ; voyez *Gallia christiana*, XII, 689.

(1) Fol. 77 v°.

(2) Fol. 141.

(3) « Idem manens cum rege Anglie duxit eum cum lumine ad
» cameras. Rex autem fecerat depingi in hostio camerarum intus regem
» Philippum monoculum, et ait rex : « Vide, Hugo, quomodo fedavi
» regem tuum. — Vere, dixit, sapiens estis. — Quare, inquit, hoc
» dicis ? — Quia fecisti depingi eum. — Et quare ? — Quia est admi-
» rabile quod quando viditis (*sic*) eum que vous ne vous effouriez touz. »
» — Idem forbanizatus de terra regis fugit in Angliam. Et quando
» dixit regi Anglie hoc verbum, timens, rediit et venit de mari per
» Secanam usque ad sanctum Germanum, et mandavit regi quod mit-
» teret sibi ad manducandum. Nonne, inquit rex, forbanizatus erat?
» Suspendatur. — Verum est de terra, non de aqua. Ego, inquit,
» sum in aqua. » Tunc ad mandatum regi[s] veniens, rogantibus
» militibus, narravit verbum quod dixerat regi Anglie, et fecit pacem. »
— Fol. 141 v°.

de rester en Angleterre. Il s'embarqua, traversa la Manche et remonta la Seine jusqu'à Saint-Germain-en-Laye. De là il pria Philippe-Auguste de lui envoyer à manger. A cette demande, le roi s'écria : « Quoi ! n'était-il pas banni ? Qu'on le pende. » Pour toute réponse, Hugues fit cette observation : « Oui, je suis banni de la terre, mais non pas de l'eau : or je suis sur l'eau. » Philippe-Auguste cédant aux prières de ses chevaliers, fit venir Hugues à sa cour : il lui rendit ses bonnes grâces, quand il sut le propos qu'il avait tenu à Jean-Sans-Terre.

Le jongleur Hugues le Noir paraît se rattacher à la même famille que le chanoine Primat, dont le caractère est bien connu depuis la publication de la chronique de frère Salembene, et sur lequel la compilation de Tours nous apporte quelques renseignements nouveaux. Il est, en effet, plusieurs fois question de Primat dans la neuvième division de cet ouvrage. Nous y trouvons d'abord (1) les vers qu'il composa quand il fut privé de sa prébende :

Canonici, cur canonicum, quem canonicastis
Canonice, non canonice decanonicastis?

Ces vers ont eu une certaine vogue : ils sont copiés dans un manuscrit de la bibliothèque d'Arras (2), et M. Paul Meyer les a relevés dans un manuscrit d'Oxford.

Citons encore le distique relatif à une vieille pelisse usée, dont on avait fait cadeau à Primat :

Res est archana de pellicea veterana,
Cujus germana turris fuit Aureliana (3).

Le passage le plus intéressant est celui qui parle du séjour de Primat à Orléans, et des jeux par lesquels les clercs d'Orléans et ceux de Blois s'exerçaient à la versification latine. Le texte du

(1) Fol. 186.
(2) N° 799 du classement suivi dans le catalogue des manuscrits d'Arras qui formera la première partie du tome IV du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements*.
(3) Fol. 186 v°. Le manuscrit porte par erreur *fuit turris*.

manuscrit est malheureusement altéré (1) ; mais le sens n'est pas douteux. En voici la traduction.

Pendant son séjour à Orléans, Primat se déguisa en fossoyeur et alla sur la grande route, un jour que les clercs de Blois devaient venir versifier avec les clercs d'Orléans. Ces jeunes gens étaient convenus qu'un clerc d'une ville réciterait le commencement d'un vers, et qu'un clerc de l'autre ville devrait achever le même vers. On cherchait naturellement les commencements de vers qui devaient le plus embarrasser les écoliers chargés de les compléter. Une jument étant venue à passer, un clerc s'écria :

Istud jumentum cauda caret.

Personne ne trouvait la fin. Primat intervenant alors dans le concours propose pour les deux derniers pieds du vers ces mots français :

or la lia-t-on.

Un autre clerc, sans changer de matière, jeta cet hémistiche :

Claudicat hoc animal.

Cette fois encore le vers restait inachevé, jusqu'à ce que Primat en proposât le second hémistiche :

quia sentit habere (*ou* inesse) pedi mal.

L'anecdote a le double avantage de nous montrer qu'Orléans était au commencement du XIIIe siècle un centre littéraire d'une certaine importance, ce qui nous est attesté par plusieurs autres

(1) « Idem faciens moram Aurelianis exivit in similitudine fossoris, » clericis Blesensibus venientibus versificare cum Aurelianensibus. Et » cum sisterent in via, dixerunt quod unus inciperet et alius finiret, et » viderent quasi finem assequi possent. Unus ait : « Istud jumentum » cauda caret. » Nullo finiente, respondit Privatus (sic) : « orlalientum. » » — Iterum incepit alius dicens : « Claudicat hoc animal. » Nullo » finiente, ait iterum : « quia sentit habere inesse pedi mal... » Fol. 186 v°.

témoignages (1) et de nous confirmer ce que Salembene rapporte de la facilité de Primat à improviser des vers latins, facilité à laquelle Boccace a fait allusion dans le Décaméron.

Puisque l'occasion s'en présente, je demande la permission d'indiquer ici quelques vers de Primat que j'ai rencontrés au commencement d'un ms. du Mont-Saint-Michel, conservé à la bibliothèque d'Avranches (2) et renfermant des ouvrages de Ruffin. Ce sont deux courtes épigrammes sur le vin, à la marge desquelles on lit en caractères du commencement du XIIIe siècle : VERSUS PRIMATIS.

I

In cratere meo Tetis est sociata Lieo (3).
Est Dea juncta Deo, sed Dea major eo.
Non valet hic vel ea, nisi quando sunt farisea
Hec duo. Propterea sit Deus absque Dea.

(1) Voyez les textes indiqués par M. Thurot dans la *Revue critique*, 1868, II, 299. Il faut y ajouter un passage du Roman de Julius César, que m'a fait remarquer M. Joly, professeur à la faculté de Caen :

Ensi fu mors Pompée com je vous ai conté,
Mais li maistre d'Orliens en ont el contrové
Qu'il dient que Cesar en Mondain la cité
A Pompée assegié et si fort atrapé
Que par destroit de fain la conquis et tué.
Mais comment que li maistre aient de ce parlé,
Ce est voirs qu'il est mors bien a mil ans passé.

Manuscrit français 1457, fol. 166 v°.

(2) N. 104, suivant la notice publiée par l'abbé Desroches, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 2e série, I, 141.

(3) Conf. la Chronique de frère Salembene, p. 42. — Le distique *In cratere* est bien connu par un passage du livre de Roscoe sur la Vie de Léon X (trad. de Henry, III, 367). Cet auteur rapporte que ce pape s'amusait à faire improviser des vers à Camille Querno, surnommé l'archipoète ; si ce dernier se trompait, soit pour le sens, soit pour la mesure, on mettait dans son vin une quantité d'eau proportionnée à la faute qu'il avait faite. Ce fut, dit-on, dans une de ces circonstances fâcheuses que Querno, tenant sa coupe à la main, se tourna vers le pape, et lui adressa ces vers léonins :

In cratere meo Thetis est conjuncta Lyæo.
Est Dea juncta Deo ; sed Dea major eo.

II

Cum novus a Domino Bachus datur architriclino,
Jussu divino non est Tetis addita vino.
Hec res diverse licet utraque sit bona per se,
Si tam perverse coeant perdunt pariter se.

Il ne faut sans doute pas confondre avec le Primat, dont il vient d'être question, un Hugues Primat, dont nous avons dans le manuscrit latin 152 de la Bibliothèque impériale, un distique adressé au prieur de Saint-Martin des Champs.

Hugo Primas priori de Campis Sancti Martini.

Hoc vinum putre quia putri putruit utre
Non sapor est ori, sit gratia nulla priori.

Après cette digression, je ne reviendrai plus sur le ms. de la bibliothèque de Tours qui m'a conduit à parler d'un poëte dont on s'est beaucoup occupé depuis quelques années. Je terminerai cette notice par quelques mots sur un manuscrit dont je ne puis pas bien déterminer la valeur, mais qu'il ne sera peut-être pas inutile de signaler aux savants qui étudient la littérature slave.

Le ms. 227, copié au XVe siècle, est en grande partie rempli par le texte du Psautier. Le copiste ou l'un des premiers possesseurs y a tracé, du f. 72 au f. 78 v°, plusieurs morceaux qui dénotent jusqu'à un certain point le désir de connaître le grec, l'hébreu et le slave.

Pour la première de ces langues, il faut citer, 1° au f. 72, le texte grec du premier psaume transcrit en lettres latines : *Macharios anir os uc eporeuthi en buli asebon*..... 2° au f. 72 v°, le texte grec de l'oraison dominicale et du symbole : *Patir imon o en tis uranis*..... *Pisteuo is theon patera pitin uranu ke gis*..... 3° au f. 74 v°, un alphabet grec avec le nom des lettres, leur valeur numérale et les noms de nombres : *mia*, *dia*, *tria*, *tessara*, *penta*, *exa*, *epta*, etc., tels que je les ai relevés dans deux anciens manuscrits de l'abbaye de Saint-Evroul, aujourd'hui n°s 2 et 19 de la

bibliothèque d'Alençon (1), tels aussi que M. Boucherie (2) les a récemment trouvés dans un manuscrit de Montpellier.

Pour l'hébreu nous avons au fol. 75 un alphabet et au f. 72 v° le texte hébraïque de l'oraison dominicale transcrit d'abord en lettres latines, puis en lettres hébraïques. *Abynu sebaschamaym tythquadasch schymcha ybounu.....*

Quant au slave, le ms. de Tours nous offre : 1° au f. 75 v°, un alphabet intitulé : *Istud alphabetum est chrawaticum* ; au-dessus de chaque lettre, le copiste a marqué en caractères latins le nom du caractère : *az, bouki, vidi, glagoule, dobro, iest, siwite* etc. ; — 2° au bas du fol. 77, un second alphabet plus cursif ; — 3° aux fol. 75 v° et 76, l'oraison dominicale, la salutation angélique et le symbole ; le texte slave est accompagné entre les lignes d'une lecture en caractères latins ; voici, d'après cette lecture le commencement de l'oraison dominicale : *Otse nas ise iessi na nebessech ssweto sse ime twoye.* — 4° aux f. 76 v°, 77 v°, et 78 v°, plusieurs morceaux en slave, dont quelques-uns sont transcrits à la fois en caractères slaves et en caractères latins. — 5° au f. 78 v° les noms des jours de la semaine et des mois : *Nedile, p'veday, torek*, etc. ; — 6° au f. 77, des notes écrites avec un certain désordre, en latin et en slave, qui peuvent être d'une certaine utilité pour l'histoire religieuse de la Croatie et que j'essayerai de transcrire, malgré mon ignorance complète de l'idiome employé pour une partie de ces notes.

« Istria, eadem patria, Chrawat.

» Episcopus de Kerbavia (de ista diocesi est Coplice). krbavski.

» Primus episcopus Chrawacie qui scit utrumque ydioma tam latinum

» quam chrawaticum, et celebrat missam in altero istorum ydiomatum

» quocunque sibi placet. Pauel dyac zkrbana dlgouschanyn pleme-

» niti (3) routsanyn trisanits dracesin sin.

» Episcopus (4) Tnynski.

» Episcopus Krxki (5).

(1) *Notice sur Orderic Vital*, p. XLII.

(2) Communication faite à l'Académie des Inscriptions en septembre 1868.

(3) Au-dessus de ce mot la glose *nobilis*.

(4) Au-dessus de ce mot on a écrit : *Biscop*.

(5) Cette ligne a été intercalée après coup.

» Episcopus Split. Quasi archiepiscopus.
» Episcopus Troguier.
» Episcopus Schibenik.
» Archiepiscopus Zadrski.
» Episcopus Nenski.
» Episcopus Rabski.
» Episcopus Osorski.
» Episcopus Senski.

Le ms. 427 a dû être écrit en Touraine, ou du moins il est entré dans la bibliothèque de la cathédrale de Tours aussitôt après sa transcription : car on lit au haut du premier feuillet, en caractères du XVe siècle : *De ecclesia Turonensi*. Le papier sur lequel il est écrit paraît de fabrication française.

On voit combien sont variées les richesses que contient la collection de manuscrits appartenant à la ville de Tours. Cette collection serait encore plus considérable et plus importante si là, comme dans beaucoup d'autres bibliothèques, de coupables dilapidations n'avaient pas été commises. La perte la plus regrettable est celle d'un Pentateuque, en lettres onciales, que possède aujourd'hui lord Ashburnham, et que le précédent possesseur, M. Libri, a décrit dans les termes suivants :

« Pentateuchus. Manuscrit sur vélin, en lettres onciales à deux colonnes, grand in-folio, du Ve siècle. Ce manuscrit unique, et d'un prix inestimable, contient un très-grand nombre de grandes miniatures, représentant les divers sujets de la Bible, et exécutées évidemment par des artistes romains. Ces peintures, beaucoup mieux conservées et plus nombreuses que celles qu'on trouve dans les fragments du Virgile du Vatican, rappellent les peintures de Pompéi, et sont aussi intéressantes pour l'histoire des costumes que pour celle des arts. Nous ne croyons pas qu'il existe dans aucune bibliothèque un manuscrit plus précieux que celui-ci. La plupart de ces peintures ont onze pouces français de hauteur sur neuf de large. Elles sont évidemment de la même époque que l'écriture du manuscrit, comme le prouvent, entre autres choses, les nombreuses inscriptions, également en lettres onciales, placées dans ces peintures. Les artistes et archéologues qui ont examiné ce manuscrit, le considèrent comme un monument unique dans son genre. Il appar-

tenait autrefois au couvent de Grotta-Ferrata, abbaye très-ancienne située dans les montagnes de Rome, et habitée par des moines grecs de l'ordre de Saint-Basile (1). »

Même en faisant la part de l'emphase et de l'exagération qui caractérisent les catalogues rédigés avec des intentions mercantiles, il est aisé de reconnaître que le volume dont on vient de lire la description est un manuscrit de premier ordre et qui serait remarqué dans les plus célèbres cabinets de l'Europe. Il est donc utile d'en déterminer l'origine. L'auteur de la notice que j'ai citée prétend que le Pentateuque a été tiré de l'abbaye de Grotta-Ferrata. Mais la note qui semble indiquer cette provenance a toutes les apparences d'une addition frauduleuse, à l'aide de laquelle on voulait dissimuler la véritable origine du manuscrit. Avec une sagacité qui lui fait le plus grand honneur, lord Ashburnham a découvert que son précieux Pentateuque vient, non pas de Grotta-Ferrata, mais d'une bibliothèque française. Il a rigoureusement constaté que c'était le manuscrit qui avait fourni l'un des modèles de la planche XXXIV du Nouveau traité de diplomatique (2) et que les Bénédictins (3) désignent par ces mots : « PENTATEUQUE DE SAINT GATIEN DE TOURS, manuscrit à deux colonnes, en vélin fort mince du VIIe ou VIIIe siècle. »

La publication de catalogues, tels que M. Dorange se dispose à nous en donner un pour les manuscrits à Tours, est le meilleur moyen de prévenir des abus pareils à celui que je viens de signaler.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Pour le concours du prix Gobert : *Ethnogénie gauloise*, etc., par M. Roget baron de Belloguet, lauréat de l'Académie. Paris, 1858-68 ; trois parties formant 3 vol. in-8°, avec une lettre de l'auteur. — Renvoi à la future Commission du prix Gobert.

(1) *Catalogue of the manuscripts at Ashburnham Place. Part the first, comprising a collection formed by professor Libri*. N. 43.

(2) Je dois la connaissance de ces particularités à l'amitié de M. Paul Meyer.

(3) *Nouveau traité de diplomatique*. III. 40.

2° *Descripcion general de las Monedas hispano-cristianas desde la invasion de los Arabes*, par Aloïss Heiss : t. II (Madrid, 1867, in-4° et pl. 71-143, plus les portraits d'Alphonse V et de Juan II) : ouvrage, dont le tome Ier a obtenu le prix de numismatique en 1867.

3° *Epistolas Droapianas : Siete cartas sobre Cervantes y El Quixote*, por el señor M. Droap, publiées avec notes et appendices par Mariano Pardo de Figueroa, de l'Académie d'histoire et de l'Institut archéologique de Rome (Cadix, 1868, in-8°, exemplaire réservé et adressé à l'Académie sous le n° 25).

4° *Congrès archéologique de France* : XXXIVe session. Séances générales tenues à Paris en 1867 (Paris, 1868, in-8°).

5° *Journal asiatique* : numéro de juillet-août 1868, renfermant (p. 11-164) le rapport annuel sur les travaux de la Société rédigé par M. E. Renan, secrétaire actuel.

6° *Annales de philosophie chrétienne* : numéro de septembre 1868.

7° *Annales de la propagation de la foi* : numéro de novembre 1868.

8° *Bulletin de l'œuvre des pèlerinages en Terre-Sainte* : octobre 1868.

9° *Revue archéol. du midi de la France* : vol. II, n° 5.

M. Egger présente :

10°-17°. Au nom de M. Ch. Grandgagnage, les sept ouvrages suivants réunis en cinq volumes in-8° et in-4° reliés : *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, t. I, II (1845-1850). — *De l'origine des Wallons* (1852). — Article sur l'ouvrage de M. Moke, intitulé : *La Belgique ancienne*. — *Notes étymologiques sur les noms de famille* : 1er article. — *Mémoire sur les anciens noms de lieux dans la Belgique orientale*, avec un supplément. — *Vocabulaire des noms wallons d'animaux, de plantes et de minéraux* (2e édition, Liége, 1857).

18° Au nom de M. Maspero, *Hymne au Nil*, publié et traduit d'après les deux textes du Musée britannique (Paris, 1868, lithogr.), « travail plein d'espérance pour l'égyptologie. »

19° *Les habitants primitifs de la Scandinavie. — Essai d'ethnographie comparée*, par Sven Nilsson, 1re partie, *L'âge de la pierre*, trad. du suédois (1868, 1 vol. in-8°).

20° M. Renan fait hommage, au nom de l'auteur, M. Judas, d'une *Etude sur plusieurs séries d'inscriptions libyques*, « étude qui complète ce que l'on savait déjà des découvertes de M. le Dr Rebond au cimetière de la Chefâa. Le nombre des inscriptions libyques trouvé à cet endroit est maintenant considérable. Ces recherches feront entrer la philologie berbère dans une voie bien nouvelle. » A l'occasion de cette

présentation, M. le Président annonce à l'Académie qu'il a reçu dernièrement la visite de M. Judas, lequel lui a dit que M. le sous-préfet de Bône, propriétaire d'un monument phénicien portant un bas-relief, et au-dessous une inscription, a l'intention de faire hommage de ce monument à l'Académie, et désirait savoir comment il pourrait le faire parvenir à la Compagnie. — Le Président lui a conseillé de s'adresser à M. le Ministre en le priant de le transmettre à l'Académie.

21° M. Renan présente ensuite à l'Académie l'ouvrage du Rév. Cheyne, de l'Université d'Oxford, intitulé : *Notes critiques sur le texte d'Isaïe*. « On sait combien, vu l'absence de manuscrits anciens, la tentative de faire des corrections au texte hébreu de la Bible est délicate et périlleuse. M. Cheyne déploie dans cette tâche difficile un savoir étendu et une critique exercée. »

M. de Lasteyrie donne lecture de la lettre suivante qu'il vient de recevoir de M. Odobesco, le savant commissaire général de la Roumanie pour l'Exposition universelle de 1867, à qui l'Académie doit déjà d'intéressantes communications sur divers objets d'art antique trouvés dans les monts Karpathes :

« Monsieur,

» Il y a déjà bien longtemps que je me proposais de vous écrire; j'ai retardé ma lettre, espérant pouvoir y joindre un petit travail relatif à l'orfévrerie barbare, sur laquelle j'ai eu le bonheur, dans ces derniers temps, de réunir de fort intéressantes données, presque toutes nouvelles ; mais le temps m'a manqué jusqu'ici pour rédiger les notes, assez nombreuses, que j'ai recueillies pendant une tournée dans le nord.

» En dehors du Musée de Pesth que j'ai soigneusement visité, et où j'ai trouvé plusieurs bijoux inédits, offrant les caractères distinctifs de cet art qui n'est plus l'art byzantin, sans être encore l'art purement gothique, le Musée de l'Ermitage de Saint-Pétersbourg m'a offert une source inépuisable d'études sur l'industrie artistique des peuples barbares.

» En visitant la riche collection d'antiquités, dites Scythiques ou Sibériennes (collection où l'on compte les anciens bijoux et vases en or massif et en pierreries par centaines, et qui est bien

distincte de celle du Bosphore Cimmérien), je me suis demandé comment il se fait que les antiquaires de l'Occident aient totalement négligé, jusqu'à ce jour, ces trésors de l'art ancien, amassés à Saint-Pétersbourg, depuis le temps de Pierre le Grand, de Catherine II, et que de nouvelles découvertes précieuses, faites en Sibérie et en Russie (sur les bords de l'Irtisch, de l'Obi, du Volga, du Don et du Dniéper), viennent enrichir presque chaque année? L'absence de publicité a évidemment produit en Russie le même résultat que chez nous, et l'on ignore la valeur archéologique de la collection scythique ou sibérienne, de même que l'on n'a longtemps attaché aucun prix à notre trésor de Pétrossa.

» Je n'ai certes pas la prétention de mettre en évidence tout ce que la collection de Russie révèle de notions intéressantes sur les peuples d'origines diverses (Scythes, Goths, Slaves, Finnois, Huns, Mongols, etc.) qui se sont succédé, aux premiers siècles de l'ère chrétienne, dans les plaines qui bordent la mer Caspienne et qui y ont presque tous laissé des indices de leurs goûts et de leurs idées artistiques et religieuses dans ces pièces d'orfévrerie que l'on a si heureusement réunies à l'Ermitage. C'est là un travail qui demande plus de connaissances que je n'en possède.

» Pour ma part, j'ai été vivement frappé par ce fait : qu'il a existé anciennement, dans tous les pays de l'Europe où les Barbares du Nord, et principalement les Germains, ont séjourné, un genre tout particulier d'orfévrerie. Poursuivant cet art depuis la péninsule ibérique jusque sur les rives du bas Danube, je n'espérais guère pouvoir en ressaisir les traces même au delà de cet antique établissement des Goths en Europe, lorsque le hasard me fit trouver à l'Ermitage de grandes et belles pièces d'orfévrerie cloisonnées, découvertes depuis plus d'un siècle sur les bords de la mer Caspienne. J'ai fait faire des photographies d'après les plus marquantes de ces pièces, qui n'ont jamais été publiées ni décrites, et je me propose d'en former un album, auquel je joindrai quelques modestes observations.

» Si vous me le permettez, c'est à vous, Monsieur, que je l'adresserai, en vous priant, dans le cas où vous l'en jugeriez digne, de soumettre cet essai à la savante Compagnie, qui a montré tant de

bienveillance, il y a trois ans, à ma lecture sur le trésor de Pétrossa.

» De nouvelles indications sur les arts des peuples barbares, recueillies dans l'extrême-orient de l'Europe et sur les confins de l'Asie (Hongrie, Roumanie, et Russie), quelque incomplètes qu'elles soient, ne peuvent qu'augmenter la somme des connaissances si ingénieusement et si laborieusement acquises par les archéologues de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Danemark.

. . . . . .

» Pour le moment, je glisse dans cette lettre, à titre d'épreuve ou d'avant-goût : — 1° la photographie (grandeur d'exécution) d'une grande fibule représentant un aigle en or cloisonné (les pierres, probablement des grenats et des turquoises, ont disparu) qui fait partie de la collection scythique de l'Ermitage, ancien fonds de Pierre le Grand, longtemps conservé à l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg (2 planches).

» 2° Celle d'une couronne ou bandeau en or et pierres fines, trouvée par les Cosaques près de Novo-Tcherkask sur le Don, en 1864, avec un grand nombre d'autres bijoux et vases fort intéressants (l'une des épreuves est en grandeur d'exécution, l'autre est une réduction aux deux tiers).

» Veuillez agréer.....

» ODOBESCO. »

A l'appui de cette communication, M. DE LASTEYRIE fait passer sous les yeux de l'Académie les photographies dont il est question à la fin de la lettre, en appelant particulièrement l'attention de ses confrères sur l'extrême analogie qui existe entre la fibule ici représentée et celle du trésor de Pétrossa exposée l'an dernier dans la section roumaine de l'Histoire du travail. L'une et l'autre figurent un oiseau aux ailes éployées en orfévrerie d'or cloisonnée. Mais une particularité intéressante dans la fibule du Musée de l'Ermitage est que l'oiseau (un aigle sans doute) tient dans ses serres un animal terrassé où l'on peut reconnaître sans peine le bouquetin du Caucase. Ce même animal, ainsi que l'élan, se trouve

encore plus clairement représenté à l'orle supérieur de la couronne trouvée à Novo-tcherkask. N'y a t-il pas là comme un certificat d'origine de ces précieux bijoux? L'élan, le bouquetin du Caucase, n'existait pas en Grèce, tandis qu'ils étaient au contraire fort communs dans les pays occupés par les Barbares à qui semble due l'introduction en Europe de cette orfévrerie *sui generis*. Après avoir remonté, ainsi qu'on a déjà pu le faire, grâce aux communications de M. Odobesco, de ses monuments épars dans l'Occident un peu partout où ont passé les Wisigoths, les Ostrogoths, les Lombards, les Francs, les Burgondes, jusqu'au point de départ de ces hordes d'envahisseurs dans les contrées danubiennes, n'est-il pas infiniment intéressant de trouver aujourd'hui des traces de cet art barbare aux confins mêmes de l'Asie, véritable berceau des peuples conquérants qui le portèrent partout avec eux ?

« Un grand intérêt, dit en terminant M. de Lasteyrie, s'attache aux découvertes qui se font chaque jour dans cette voie si nouvellement ouverte aux investigations des érudits, l'archéologie venant ainsi, dans un parallélisme complet avec l'ethnographie et la linguistique, apporter son contingent de preuves à l'histoire des grandes migrations des peuples. »

Cette communication provoque différentes observations de MM. Ravaisson et Beulé, auxquels se joint M. le Secrétaire perpétuel.

Lecture est donnée par le Secrétaire perpétuel d'une lettre de M. l'abbé Chevalier, dont l'ouvrage intitulé : *Documents inédits relatifs au Dauphiné*, a été admis au concours des antiquités de la France en 1869. L'auteur de cette lettre demande d'être autorisé à joindre à son ouvrage divers opuscules dont il donne la liste assez longue. — L'autorisation est accordée sous la réserve de l'avis ultérieur de la future Commission.

L'Académie se forme en comité secret.

MOIS DE DÉCEMBRE.

Séance du vendredi 4.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. le Président fait connaître, d'après une lettre de M. le commandant de l'aviso *le Magicien*, l'arrivée en rade de Brest de ce bâtiment, porteur de toutes les pierres épigraphiques qui sont devenues la propriété de l'Académie et qui doivent être déposées à la Bibliothèque impériale. — Toutes les précautions seront prises pour que ces précieux monuments parviennent sans accident à leur destination.

Conformément à l'art. 25 du règlement, l'ordre du jour appelle la lecture de la liste des correspondants. — Aucune vacance ne s'étant fait connaître jusqu'ici, dans le cours de cette année, l'Académie sera consultée de nouveau, s'il y a lieu, avant la fin du mois.

La nomination de la Commission du prix Gobert demeure fixée au dernier vendredi de décembre, suivant l'usage actuellement établi.

A défaut d'autre lecture, M. Miller lit une notice intitulée : *P. Taisand. Lettres inédites de Bossuet et de Mlle de Scudéry.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. De Cherrier, comme hommage à l'Académie, le tome II de son *Histoire de Charles VIII*, roi de France, ouvrage aujourd'hui complet.

2° *Geschichte der Stadt Rom*, von Alfred Reumont, tome III (depuis le rétablissement du St-Siége jusqu'à l'époque actuelle) : 1re partie, *La Restauration* (Berlin, 1868, in-8°).

3° *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse* : 6e série, t. VI (Toulouse, 1868, in-8°).

4° *Le Code Napoléon mis à la portée des Sourds-Muets*, par M. Ferdi-

nand Berthier, sourd-muet, doyen en retraite des professeurs de l'Institution impériale de Paris (Paris, 1868, un vol. in-12).

5° Pour le concours du prix Volney, *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe*, par M. Dozy, correspondant de l'Académie, etc., et le docteur W. K. Engelmann (2e édition, 1869, 1 vol. in-8°).

6° Pour le concours des antiquités de la France, *Etude hist. sur la ville de Bayonne*, par Jules Balasque, juge au tribunal civil de cette ville, avec la collaboration d'E. Dulaurens, archiviste : T. I et II (1862-69, in-8°).

7° *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Luxeuil* par M. Dey (Vesoul, 1864, in-8°).

8° M. Dulaurier fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. L. De Rosny, d'un recueil intitulé : *Variétés orientales, historiques, géographiques, scientifiques, bibliographiques et littéraires* (Paris, 1868, 1 vol. in-8°).

9° M. Regnier, vice-président, fait hommage, au nom de l'auteur, M. Max Müller, correspondant à Oxford, de la 2e édition de son recueil ayant pour titre *Chips from a german workshop* (*Copeaux d'un atelier germanique*), ce qui s'explique par un mot caractéristique du baron de Bunsen, « son ami et son bienfaiteur », à la mémoire duquel est dédié le premier des deux volumes du recueil. Ce premier volume (Londres, 1868) comprend des *Essais relatifs à la science de la religion*, principalement des livres sacrés et des croyances de l'Inde et de la Perse, etc. Le deuxième se compose d'articles sur la mythologie comparée, les mythes et légendes de la Grèce et d'autres pays de l'ancien et même du Nouveau-Monde. « C'est une lecture, ajoute M. Regnier, des plus sérieuses, des plus intéressantes et des plus variées. »

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre qui lui est adressée d'Aix-les-Bains, à la date du 23 novembre, par M. le Dr baron Despine, médecin de l'établissement thermal. L'auteur de cette lettre appelle l'attention de l'Académie sur les découvertes d'antiquités romaines que l'on a récemment faites à Aix en Savoie, en nivelant les terrains acquis par la ville pour y créer un parc.

« A peu de distance de l'arc romain érigé par L. POMPEIVS CAMPANVS, dont ces inscriptions forment autant de dédicaces en l'honneur de ses proches parents, on a trouvé, dit M. Despine, à la profondeur de deux mètres, des pans de murs offrant la disposition connue des archéologues sous le nom d'*Opus reticulatum*,

deux anneaux d'or; un groupe en marbre blanc formé de deux statuettes d'enfants se livrant à l'exercice de la lutte; plusieurs médailles de bronze des trois premiers siècles ; des fragments de colonnes, d'amphores, de tuiles à rebords, de vases en terre de Samos d'un travail exquis et d'autres poteries plus grossières ; enfin des plaques de divers marbres. Parmi ces derniers j'ai remarqué des morceaux de porphyre vert (ophite) semblable à l'urne que possède le Musée du Louvre, de porphyre rouge oriental, de jaune de Numidie et de marbre blanc cristallin semblable au beau marbre statuaire de Paros. Il y a peu de temps, on avait déjà retrouvé les bases des deux colonnes qui ornaient l'entrée du temple à Antes, connu sous le nom de temple de Diane, placé près des anciens thermes d'Aix. — Les fouilles qui se poursuivent en ce moment dans l'espace compris entre l'arc de *Campanus*, le temple et le *vaporarium* romain, dont les pavés suspendus (*suspensuræ*) excitent surtout l'admiration des antiquaires, promettent d'intéressantes découvertes. »

M. Eug. Müller, vicaire à Noyon, fait connaître, par une lettre du 27 novembre, que son ouvrage intitulé : « *Trois évêques de Senlis* », dont il a adressé deux exemplaires, est destiné au concours des Antiquités de la France. — Renvoi à la Commission.

M. Egger communique le fragment suivant d'une lettre de M. Alb. Dumont, datée d'Andrinople, le 1er novembre.

«..... Voici un résumé rapide et un peu pêle-mêle de mes impressions sur le voyage dans la Thrace proprement dite : j'ai consacré beaucoup de temps au Bosphore, dont je donnerai une topographie, et à plusieurs points de Constantinople ; mais cela est déjà très-ancien. Je me borne aux provinces d'Europe, d'Hémimont et de Thrace que je viens de parcourir. Vous verrez que mes espérances ont été dépassées.

» Je reviens de Philippopolis qui a été pendant un mois mon centre d'exploration. De là j'ai visité à peu près toute la province de Thrace depuis les pieds du Rhodope jusqu'à ceux de l'Hémus, sans toutefois pouvoir aller à Béroé (Eski-Zahra), où règne le

typhus. Précédemment j'avais traversé les deux provinces d'Europe et d'Hémimont en suivant la voie romaine qui allait de Périnthe, par Andrinople, Trimontium, Sardique et Naissus au Danube. Je ne m'en étais guère écarté que pour une excursion à Panidon, où l'on m'avait signalé des restes antiques et où en effet j'en ai trouvé. Je viens d'arriver de nouveau à Andrinople, où j'ai déjà fait un assez long séjour. Je compte descendre le long de l'Hèbre à Trajanopolis, capitale de la province du Rhodope, suivre la côte jusqu'à Gallipoli et remonter ensuite à Vysa. Le temps qui jusqu'ici a été très-beau, me permettra, je l'espère, d'exécuter ce plan.

» *Bas-reliefs.* — Contre mon attente, l'intérêt principal du voyage est le grand nombre de monuments figurés qu'on y rencontre. Ils sont presque tous barbares, mais ils ont le rare mérite de nous faire connaître les caractères très-particuliers de la mythologie thrace. Ils représentent des dieux nationaux ou des dieux grecs et romains. Les uns et les autres diffèrent beaucoup des types traditionnels de l'art classique. Ainsi, pour commencer par les dieux grecs et romains, Junon est représentée comme une Diane barbare, armée d'une lance grossière, la tête recouverte d'une peau de bête : l'inscription ΚΥΡΙΑΙΗΡΑΙ ne laisse aucun doute sur le nom de la divinité. Apollon est un fort chasseur qui, suivi de ses chiens, poursuit les sangliers; Hermès un dieu pasteur qui conduit ses troupeaux. Bacchus, Jupiter et Esculape ne donnent lieu à aucune remarque. — Parmi les dieux nationaux, il faut citer en première ligne le *héros thrace*. J'en ai vu plus de 30 représentations, sans que ces petits *ex-voto* m'aient révélé le nom ou les noms du personnage que la piété populaire figurait sous les traits les plus constants. Les inscriptions portent invariablement ΚΥΡΙΩΙ ΗΡΩΙ, puis le nom de celui qui a dédié l'offrande. Ce sont de petits marbres de 3 décimètres au plus sur 2. On voit un chasseur courant à droite; sa chlamyde vole au vent; d'une main il tient les rênes du cheval, de l'autre une pique. Ses chiens l'accompagnent. On ne peut confondre ces bas-reliefs avec les stèles funèbres. Nous avons évidemment là des ἀναθήματα. Quelques pierres sépulcrales qui portent la même représentation, mais

qu'il est facile de reconnaître, à leurs dimensions d'abord, au texte épigraphique qu'elles conservent ensuite, sont dans un rapport étroit avec ces ex-voto comme les banquets de Sérapis et d'Esculape avec les banquets funèbres; mais les deux ordres de représentations n'en restent pas moins très-distincts.

» Le héros thrace est surtout un dieu rustique. On le trouve toujours dans les villages ; je n'ai pas vu un seul de ces ex-voto qui provînt d'une ville. Ce dieu des *pagani* me paraît pouvoir fournir le sujet d'une intéressante étude. Il a été adoré dans toute la vallée de l'Hèbre; il se rencontre jusqu'aux Portes-Trajanes, et les monuments qu'on lui a élevés, s'ils étaient grossiers, étaient du moins très-nombreux. Au S. de Tatar-Bazarjick, à 2 heures et demie de l'ancienne Bessapara, sur un des derniers contreforts du Rhodope, on m'a signalé un emplacement où des ex-voto à ce dieu ont été découverts en grande quantité. C'est le seul sanctuaire du héros dont on puisse retrouver la place.

» Ce héros est encore adoré de nos jours. Il est devenu saint Georges. J'ai vu de petites bougies devant un marbre antique qui représentait ce cavalier païen à l'église arménienne de Philippopolis. Je pourrais citer d'autres exemples tout à fait identiques. La ressemblance du saint Georges typique de la peinture byzantine et du cavalier vénéré par les anciens Thraces est en effet frappante.

» Un sujet que je n'ai remarqué nulle part, dans nos collections de monuments figurés, est le suivant : *Une femme, une déesse, le sein nu, allaitant un enfant et à demi couchée sur un lit.* Ce marbre que je rapporte ne mesure pas un décimètre carré.

» Les banquets funèbres jusqu'ici connus sont assez nombreux, quoique, en général, les archéologues soient portés à les croire plus fréquents qu'ils ne sont. Le catalogue de Welcker n'en publie pas beaucoup plus de cent, et, si Stéphani dépasse ce chiffre, c'est qu'il regarde comme des monuments sépulcraux les ex-voto à Sérapis. J'attache donc de l'importance aux dix-huit banquets funèbres que j'ai pu décrire dans la première partie de mon voyage. Sans entrer dans aucun détail sur cette classe de monuments, vous savez qu'elle ne se rencontre pas dans toutes les par-

ties du monde antique. Je crois, par exemple, qu'on ne la trouve ni en Béotie, ni dans le Péloponnèse, si ce n'est tout à fait par exception, et qu'elle est très-rare dans les Cyclades du nord. Il est donc important de bien savoir dans quels pays elle a été adoptée. Nous ne connaissions que deux ou trois banquets funèbres thraces.

» J'ai vu quelques bronzes de la belle époque; mais les plus fréquents ont un cachet barbare qui en fait la principale valeur. Malheureusement aucun ne porte d'inscription.

» *Inscriptions.* — Les inscriptions ne sont pas nombreuses; mais pour un premier voyage, elles promettent une assez riche moisson. Je suis au 60e numéro des textes que j'ai vus et copiés moi-même. On m'a communiqué la copie de beaucoup d'autres; mais ici, en pays bulgare et turc, les marbres sont vite martelés : les Bulgares se font un pieux devoir de faire disparaître tout ce qui prouve qu'ils n'ont pas toujours occupé le pays. Les haines de race sont très-vives.

» Je n'ai vu de textes remontant au IVe siècle avant Jésus-Christ qu'à l'extrémité de la Thrace, à Tatar-Bazarjick. Il y a plusieurs inscriptions de l'époque macédonienne gravées avec le plus grand soin. J'ai été un peu surpris de rencontrer les Grecs aux environs de la Porte-Trajane dès le temps de Philippe. Dès cette époque cependant ils avaient là un temple d'Apollon, des jeux de gymnastique et une administration faite à l'image de celle des communautés helléniques de la Propontide.

» Les autres textes grecs, ceux-là contemporains de l'époque romaine, nous font connaître le nom de différentes magistratures, surtout de magistratures rurales (le bourg ou κώμη y revient souvent), les sociétés ou *hétairies* thraces, parmi lesquelles je remarquerai particulièrement un collége éphébique à Philippopolis, et dans la même ville une confrérie de chasseurs, enfin les détails du culte et quelques noms de divinités locales.

» Le commentaire de ces inscriptions sera d'une grande difficulté et je devrai peut-être l'abandonner en partie à un savant qui connaîtra les principaux idiomes européens. Les noms propres, qui

sont nombreux, s'y présentent souvent avec des caractères qui ne me paraissent pas grecs et dont je doute qu'un helléniste puisse rendre compte.

» Comme conclusion générale, on peut admettre les deux propositions suivantes :

» 1° Dès le IIe siècle après notre ère, la civilisation avait pénétré dans un grand nombre de villes situées en dehors de la voie romaine jusque dans les premières vallées de l'Hémus et du Rhodope. On trouve partout des inscriptions et le plus souvent dans des régions reculées où nous ne savions pas qu'il eût existé autrefois des populations relativement cultivées : sans doute (et les preuves abondent) cette culture était très-primitive ; mais le seul fait de son existence est important.

2° La civilisation en Thrace était toute grecque.

» Je n'ai copié que six inscriptions latines, dont cinq bilingues. Des tombes de soldats romains portent la traduction grecque de l'épitaphe au-dessous du texte latin. Une borne milliaire (la seule que j'aie retrouvée) est tout entière écrite en langue grecque.

» De ces six inscriptions latines, l'une est intéressante par la barbarie de la langue (c'est une épitaphe assez étendue) ; la seconde, tout à fait monumentale, conserve le souvenir de la construction des murs de Philippopolis ; la troisième est consacrée à un prétorien mort en Thrace. Les trois dernières sont également funèbres.

» Je n'ai vu encore que quatre textes nous faisant connaître le nom de gouverneurs impériaux de la Thrace. Vous remarquerez que je n'ai pas visité les villes de la côte, Panidon exceptée. Les textes que j'ai trouvés dans cette bourgade me paraissent d'un bon augure. Je noterai seulement un monument et une inscription qui ont pour vous un intérêt particulier : c'est un marbre métrologique portant cinq cavités demi-sphériques, dont trois, dans un état de conservation parfaite. L'inscription conserve le nom et le titre de l'agoranome, avec cette particularité, qu'on voit à la suite le caducée représenté en creux et tout à fait identique à celui qui est si fréquent sur les amphores de Rhodes et de Cnide.

» Je n'ai copié qu'une inscription chrétienne du IVe siècle, mais

très-intéressante, parce qu'elle est assez étendue et parce qu'elle prouve qu'à peu d'années de distance une femme païenne et une femme chrétienne, de la même famille, ont été placées dans le même tombeau. Ce texte est en langue grecque et provient d'un village des environs de Philippopolis.

» *Monuments.* — Je dois signaler : 1° les restes des murs de Philippopolis et surtout plusieurs parties importantes d'une acropole pélasgique sur un rocher à pic qui s'appelle encore dans le pays *le mont qu'on gravit avec des cordes* ; — 2° fragments des temples de Philippopolis — chapiteaux — architraves — colonnes — fragments très-nombreux qui permettent de retrouver le style des édifices ; — 3° restes d'une enceinte romaine à Hissar ; — 4° tombeau souterrain à Panidon. C'est une grotte où l'on entre en rampant sur les mains. A l'intérieur, on trouve une chambre carrée taillée dans le rocher. A droite, à gauche et en face de l'entrée sont trois fours. Au-dessus du four placé au fond de la chambre, est sculptée une architrave décorée de bucrânes d'un style très-ferme, et de motifs barbares. Une inscription presque illisible, mais qui paraît, par les lettres que j'ai reconnues, remonter à une haute antiquité, est gravée au-dessous de l'architrave. Je ne connais en Grèce aucun monument de ce genre, je ne puis mieux le comparer qu'aux hypogées de la Palestine. — 5° L'enceinte où a été trouvée la table de pierre portant une inscription consacrée à un dieu, dont le nom a dernièrement donné lieu à une discussion importante dans l'Académie ΔΕΟ ΜΗΔΥΖΕΙ. Le plan de ce sanctuaire, construit de grosses masses de granit, avec entailles en queue d'aronde, paraîtra peut-être curieux. Vous savez que ces ruines se trouvent à Aklani, petit village près de Philippopolis.

» Les principaux monuments étaient situés sur la voie romaine : or cette voie est devenue dès le XVe siècle la grande route des Turcs en Europe. Ils se sont hâtés d'y bâtir des édifices qui attestent leur activité, leur puissance, leur intelligence. De Rodosto à Tatar-Bazarjick j'ai vu partout des khans et des ponts magnifiques, de belles fontaines, des médressés, des mosquées. Dans la seule ville d'Andrinople on compte plus de 300 mosquées. Dans aucune ville, semble-t-il, on n'a taillé plus de pierres. Tout cela, il

est vrai, est en ruine aujourd'hui ; mais il est facile de comprendre que la puissance ottomane, aux premiers jours de son activité, a dû faire disparaître pour ses splendides constructions tous les restes des édifices antiques.

» Dans une prochaine lettre je compléterai ces quelques détails qui vous donnent tout au moins une idée générale de l'intérêt qu'a pour moi le voyage de Thrace, en vous parlant de la topographie de cette province, des antiquités byzantines et surtout des *tumulus* qui sont ici très-nombreux et me paraissent un sujet d'étude d'une haute valeur,.... »

Séance du vendredi 11.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. Miller lit des remarques sur un passage inédit d'Appien découvert par lui dans son dernier voyage scientifique. — Ce passage donne lieu à diverses observations échangées entre l'auteur de la communication et MM. Renan, Laboulaye, Egger.

A cette occasion, l'Académie apprend avec intérêt que M. Blondel, membre de l'Ecole française d'Athènes, qui avait fini son temps, a obtenu une prolongation de séjour de trois mois, pour achever la copie du manuscrit de l'apologiste grec du IIIe siècle, Macarias Magnès, qu'il est chargé de publier. M. le Ministre de l'Instruction publique a décidé que la publication en serait faite à Paris, sous les yeux et avec les conseils d'hommes compétents, selon le vœu exprimé au nom de la Compagnie.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Pour le concours du prix Gobert. *Les finances françaises sous la Restauration* (1814-1830), faisant suite aux *Finances sous l'ancienne Monarchie, la République, le Consulat et l'Empire* (1780-1814), par M. le baron de Nervo, receveur général (1865-68, 4 vol. in-8°). — 6 exemplaires avec une lettre d'envoi.

2° Pour le concours des Antiquités de la France, *Histoire de Meulan*, par M. Emile Réaux (Meulan, 1868, 1 vol. in-12. — 2 exemplaires).

3° Pour le même concours, quatre opuscules de M. l'abbé Chevalier : I. *Notice littéraire et bibliographique sur Lethert, abbé de St-Ruf* (1100-1110), Paris, 1868, br. in-8°. — II. *Documents inédits des IXe, Xe et XIe siècles relatifs à l'église de Lyon* (Lyon, 1867, br. in-8°). — III. *Charte de fondation de l'abbaye de Beaulieu au diocèse de Grenoble* (Grenoble, 1868, br. in-8°). — IV. *Catalogue des évêques de Grenoble*, par Mgr le cardinal Le Camus (Grenoble, 1868, br. in-8°).

4° A titre d'hommage, *La Madeleine, maison de lépreux, lez-Bergues (Saint-Winoc)*, par M. E. de Coussemaker, correspondant (1868, br. in-8°).

5° *Essai sur un document mathématique chaldéen et à cette occasion sur le système des poids et mesures de Babylone*, par M. Lenormant (Paris, 1868, 177 pages de texte, et 145 pages de notes, grand in-8°), ouvrage autographié, avec une photographie représentant le document dont il s'agit, et dédié à M. J. Oppert.

6° *Cicéron. Caton l'Ancien ou dialogue sur la vieillesse*, traduit et annoté par M. Grellet Dumazeau, président à la Cour impériale de Riom (1 vol. in-8°).

7° *Recueil des travaux originaux ou traduits relatifs à la philologie et à l'histoire littéraire*, avec un avant-propos de M. Michel Bréal : 2e fascicule contenant le *Dictionnaire des doublets ou doubles formes de la langue française*, par M. Auguste Brachet (Paris, 1868, br. in-8°).

8° *Annales de philosophie chrétienne* : octobre 1868.

9° M. Beulé fait hommage, au nom de M. P. W. Forchhammer, professeur à l'Université de Kiel, des ouvrages suivants : I. *Hellenika. — Griechenland, im Neuen das Alte*, 1ster Band (Berlin, 1837, 1 vol. in-8°). — II. *Ueber die Wanderungen der Io* (br. in-4°). — III. *Apollon's Ankunft in Delphi* (1840, in-4°). — IV. *Die Geburt der Athene* (Kiel, 1841), br. in-4°. — V. *Beschreibung der Ebene von Troia* (1850, in-4°), avec une carte levée et dessinée par M. Spratt. — VI. *Die Sphinx* (1852, in-8°). — VII. *Achill*, avec une carte de la plage de Troie (1853, br. in-8°). — VIII. *Der Ursprung der Mythen* (Goettingen, 1860, br. in-8°). — IX. *Die Grundung Roms* (Kiel, 1868, avec une carte, br. in-8°).

M. Robert, correspondant de l'Académie, lit en communication, le mémoire suivant :

Essai de rapprochement entre les monnaies celtiques du Danube et quelques monnaies anépigraphes de la Gaule cis-Rhénane.

Je demande à l'Académie la permission de l'entretenir aujourd'hui d'une question de numismatique très-délicate et assez ingrate, comme toutes celles où l'on n'a pas de légende pour se guider, mais en même temps digne d'intérêt, car les monnaies muettes sont à peu près les seuls monuments qui nous restent, pour les temps reculés, de la race à laquelle nous appartenons, et l'on ne saurait interroger avec trop de patience leurs types, leurs provenances, leur âge et les analogies qu'elles ont entre elles. La note que je vais lire a surtout pour but de faire ressortir des points de contact très-précis et inaperçus jusqu'à ce jour entre les monnaies d'or de la Gaule cis-rhénane et les monnaies d'or concaves que M. Franz Streber, conservateur du cabinet de Munich, nomme *Regenbogen Schusselchen* (*petits plats de l'arc-en ciel*), et auxquelles il a consacré, après la mise au jour du trésor d'Irsching (Bavière), un travail d'ensemble que vous avez couronné en 1863.

Déjà, des découvertes isolées et les grandes trouvailles faites à Gagers (Bavière) en 1751 et à Podmokl (Bohême), il y a environ vingt-cinq ans, avaient attiré l'attention du public sur ces curieux monuments; et, si beaucoup de numismatistes d'outre-Rhin les donnaient encore, avant la publication de Streber, aux Germains, aux Marcomans, voire même aux Huns, on avait depuis longtemps reconnu en France qu'elles n'étaient autres que des monnaies celtiques. C'est sous ce titre qu'elles ont toujours figuré dans la collection de M. de Saulcy, dans les recueils de dessins auxquels je travaille depuis longues années et dans un article que j'ai donné, en 1860, à la *Revue numismatique*.

Les provenances habituelles des *Regenbogen Schusselchen* relevées avec soin par le conservateur du cabinet de Munich l'ont amené à reconnaître que ces monnaies se fabriquaient : 1° dans les contrées qui s'étendent au sud du Danube, depuis le lac de Constance jusqu'à l'Inn, c'est-à-dire en Vindélicie et en Rhétie ; 2° chez les peuples compris entre le Rhin, le Danube et le Mein, dans un quadrilatère, dont une partie se trouva plus tard enfermée dans ce qu'on appela les *Champs decumates* ; 3° là où habitaient les Boïens, les Tectosages et les Helvètes. J'ajouterai que ces monnaies doivent se rencontrer au delà du Rhin et des Alpes, partout où il y avait des peuples de race celtique, et qu'elles constituent dans leur ensemble les *aurei* du vaste réseau monétaire auquel appartenaient les innombrables tétradrachmes d'argent, d'imitation grecque, connus de tous les numismatistes.

Les monnaies décrites par Streber sont toutes anépigraphes (1) ; elles forment divers groupes suivant leurs types principaux, qui sont le serpent, l'oiseau, le torques accompagné de petits globes, le triquetrum, la lyre, la tête humaine, une figure cruciforme et enfin ce que l'auteur appelle une coquille.

Je n'ai à m'occuper aujourd'hui que des monnaies de ce dernier

(1) On a découvert, depuis qu'a paru le travail de Streber, deux ou trois variétés des *Regenbogen Schusselchen*, portant de courtes légendes où l'on ne peut guère chercher que des noms d'hommes. Ces monnaies figureront dans mon travail d'ensemble.

MENAPIENS.

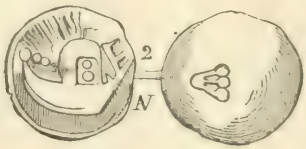

CELTES D'OUTRE-RHIN.

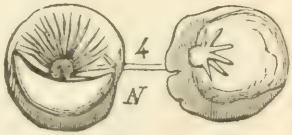

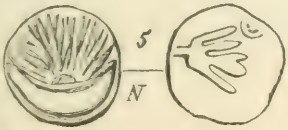

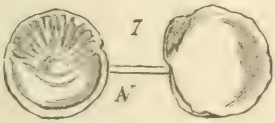

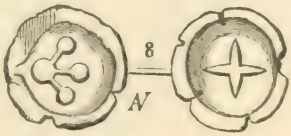

CARNUTES.

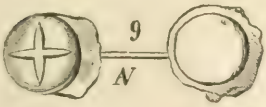

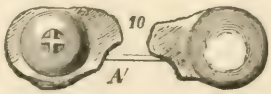

groupe, et je rappellerai qu'elles se trouvent à la fois sur la rive droite du Haut-Rhin et sur les deux rives du Danube.

Les monnaies du groupe à la coquille, de même que celles des autres groupes, ont été considérées jusqu'ici comme tout à fait distinctes de nos *aurei* gaulois, c'est-à-dire de ceux qui se frappaient entre le Rhin, les Alpes, les Pyrénées et la mer. C'est à peine si Streber reconnaissait une analogie entre le triquetrum et la lyre, types principaux de deux de ses groupes et les emblèmes qui figurent comme accessoires sur des monnaies de notre Gaule. Le seul point de contact sérieux consistait, suivant lui, dans le titre du métal qu'il croyait à tort inférieur, lorsqu'il est d'ordinaire fort bon, dans la forme du flan, concave d'un côté, convexe de l'autre, et dans l'absence complète de toute légende; mais ce sont là des caractères communs aux monnaies de bien des pays et de bien des temps. Il semblait donc qu'il y eût eu jadis deux grandes sources monétaires coulant à part, sans aucun mélange, l'une dans la Gaule cis-Rhénane, l'autre chez les Celtes d'au delà du Rhin et des Alpes.

Quant au type bizarre de ces petits plats, Streber le croyait en thèse générale de provenance orientale, et choisi de manière à représenter les objets du culte. J'ai déjà combattu, en 1864 (1), ce que cette dernière opinion a de trop absolu dans l'espèce, et je puis dire aujourd'hui que les types monétaires appartenant à la Gaule de César, et que nous allons retrouver sur les *Regenbogen Schusselchen*, semblent n'avoir rien de religieux.

Jetons maintenant les yeux sur la planche. Le n° 1 trouvé à Utrecht appartient aux Ménapiens; il présente d'un côté des traits confus, des poissons peut-être, qui rappellent un des types monétaires des Morins ou des Ambiens; sur l'autre face un navire non moins informe. Le n° 2, qui appartient comme le n° 1 à M. de Saulcy, a été trouvé également en Hollande; il a au droit le navire, mais au revers les objets inexpliqués ont disparu pour faire place à un emblème particulier, composé d'une sphère, de laquelle sortent trois rayons terminés par des boules.

Ces deux monnaies qui offrent l'une et l'autre, au droit, un vaisseau, et, dont les revers sont différents, confirment une loi que j'ai découverte en faisant mes dessins et dont M. de Saulcy a bien voulu me dire qu'il avait souvent fait usage. Cette loi, inspirée par les besoins de la circulation, consiste en ce que les monnaies des peuples gaulois portent souvent d'un côté un type qui leur est propre et de l'autre un type destiné, par une imitation plus ou moins servile, à les faire circuler chez les voisins et même au loin. Cette similitude ou cette analogie de type s'est rencontrée bien souvent, et dans l'antiquité et au moyen âge, soit à la suite de traités monétaires réguliers, soit par le fait d'une contrefaçon intéressée. On peut donc croire que notre n° 1 était fabriqué chez les Ménapiens à la fois au type du vaisseau (2) qui leur était propre et à un autre type qui facilitait sa circulation vers le sud-ouest, tandis que le n° 2, portant également un vaisseau, devait, grâce à l'emblème que je viens de décrire, être admis sur des marchés situés dans une autre direction. Nous allons, en examinant les numéros suivants, découvrir où devaient être ces marchés.

(1) *Revue numismatique*, p. 464-476.

(2) Le type du vaisseau, qui convenait à une nation maritime, comme les Ménapiens, a longtemps persisté dans les Pays-Bas; on le retrouve sur les deniers d'argent frappés par Louis le Débonnaire à Dorestadt et à Quentovic.

N° 3. Sorte de bateau où la cabine, les mâts et les vergues sont remplacés par des rayons qui se trouvaient déjà dans le n° 1 et le n° 2; seulement trois de ces rayons sont terminés par des boules; au revers un emblème analogue à celui du revers du n° 2, mais où il ne reste plus qu'un petit globe. Cette pièce, qui fait aussi partie de la riche collection de M. de Saulcy, provient d'outre-Rhin et n'était pas connue de Streber. Elle rentre complétement dans le groupe où ce dernier voit une coquille, et où nous croyons qu'on reconnaîtra désormais la dégénérescence du vaisseau ménapien. Cette pièce peut en outre être considérée, au revers, comme assez analogue au n° 2, pour faire comprendre qu'elle devait particulièrement circuler sur les mêmes marchés que celui-ci. L'éloignement de la Hollande et de la patrie des *Regenbogen Schusselchen* n'excluait pas, entre ces pays, des échanges d'or monnayé, car on sait que ce métal, dans l'antiquité, était destiné aux affaires importantes et lointaines qui se règlent aujourd'hui par des traites commerciales.

N° 4. Pièce très-commune, dont plusieurs variétés sont décrites par Streber, et où les petits globes qui terminaient les rayons ont disparu.

N° 5. Au droit, même type que celui de la précédente; mais, au revers, une sorte de fleur au lieu d'un astre. Cette pièce doit avoir été frappée sur un autre point; elle fait partie du musée Brera, à Milan.

N° 6. Même type au droit que le n° 4 et le n° 5; mais au revers, un type mal venu où il faut peut-être voir les restes d'une tête casquée ou un serpent: collection de M. de Saulcy, provenance inconnue.

N° 7. Le n° 7 que j'emprunte à Streber présente toujours, au droit, le type le plus commun des petits plats, mais le revers de la pièce est uni.

N° 8. Au droit, une figure analogue à celle du revers du second *aureus*, trouvé chez les Ménapiens. Au revers un objet cruciforme. Cette pièce, que j'ai également reproduite d'après Streber, fournit un nouvel exemple de la marche des types.

Je crois avoir, dans ce qui précède, fait ressortir des analogies de types incontestables entre les monnaies qui se rencontrent chez les Ménapiens et celles des peuples qui vivaient à l'est du Rhin et des Alpes ou sur les bords du Danube. Les n°s 9 et 10, qui terminent la planche, établiront un nouveau trait d'union entre ces dernières contrées et notre Gaule. Ces numéros représentent, en effet, deux pièces qui se sont souvent rencontrées isolément chez les Carnutes. De moindre diamètre, mais encore plus épaisses que les petits plats de Streber et présentant la forme d'une balle aplatie, elles reproduisent à la fois le revers uni du n° 7 et la croix du n° 8.

Je n'ai parlé, dans ce qui précède, ni du poids des petits plats, ni de celui des *aurei* de la Gaule de César, qui portent des types analogues; c'est une question que je ne pouvais traiter dans une note aussi courte. Quant à l'âge des monnaies celtiques qu'il décrit, Streber n'hésite pas à le reculer jusqu'au Ve siècle avant notre ère; il ajoute que les *aurei* qui se rencontrent dans la Gaule de César n'ont été frappés qu'après le règne de Philippe de Macédoine (360-336), et sont par conséquent moins anciens. Il est difficile de fixer des dates lorsqu'il s'agit d'époques si reculées; je m'abstiendrai donc de me prononcer pour le moment, me bornant à dire que si, ce que je ne crois pas, le monnayage des *Regenbogen Schusselchen* a commencé au Ve siècle, il a duré bien longtemps; car les pièces à tête humaine, que nous a fait connaître Franz Streber lui-même, reproduisent identiquement la chevelure bouclée, exubérante et symétrique, des deniers d'argent frappés par les Helvètes, avec le nom d'Orgétorix, c'est-à-dire au moment même où César allait ouvrir

sa première campagne. Je regrette de n'avoir pas donné les dessins de ces deux pièces pour permettre à l'Académie de vérifier la ressemblance.

Je m'arrête ici ; mon but était seulement de constater l'analogie des types des monnaies celtiques d'au delà du Rhin et des Alpes et de certaines monnaies de notre Gaule (1). Cette analogie dans les signes d'échange adoptés par ces peuples surprend peut-être au premier abord ; mais on l'accepte comme un fait très-simple et très-logique, quand, oubliant la barrière qui sépare notre Gaule des contrées voisines, on se reporte en pensée à l'époque où la race celtique couvrait, dans son indépendance, une grande partie de l'Europe et ne prévoyait sans doute pas alors qu'elle serait successivement recouverte à l'est par les couches plus jeunes d'une autre race et soumise, à l'ouest, par les armes des Romains.

Après la lecture de M. Ch. Robert, M. De Saulcy prend la parole et s'exprime ainsi :

« Vous venez d'entendre, Messieurs, l'intéressant travail dans lequel mon savant ami, M. Robert, établit, d'une manière très-satisfaisante, l'unité de style et pour ainsi dire de types, qui fait un tout homogène de la numismatique celtique, soit que les monnaies qui la constituent aient été émises par les peuplades de race celtique, émigrées sur les rives du Danube, soit qu'elles l'aient été par celles qui étaient restées dans les limites du territoire gaulois proprement dit. C'est là un fait qui n'est plus, je crois, sujet à contestation.

» Pour arriver à la démonstration de sa thèse, M. Robert s'est servi spécialement des monnaies que feu Streber a décrites avec un très-grand soin, en leur conservant leur nom populaire de *Regenbogen Schüsselchen*. Il a même établi de la façon la plus plausible l'analogie étroite qui relie ces monnaies et certaines pièces, d'ailleurs assez rares, qu'il n'est pas possible de refuser aux peuplades septentrionales de la Belgique, telles que les Ménapiens et les Morins. Mais en rappelant que Streber attribuait à ces monnaies une date fort reculée, M. Robert s'est cru en droit de protester contre cette hypothèse séduisante, et son rare instinct numismatique lui a fait considérer toute cette curieuse classe de monuments comme appartenant à une époque plus récente ; ainsi il les a fait descendre du Ve au Ier siècle environ avant l'ère

(1) Les *aurei* du Danube ont été déjà comparés à des monnaies de l'île de Bretagne (Cf. Ad. de Longpérier, *Rev. num.* 1863, p. 143).

chrétienne. En cela il a eu parfaitement raison, et je m'estime très-heureux de pouvoir apporter, à l'appui de son opinion, le témoignage d'un fait irréfragable.

» Malheureusement, pour démontrer la réalité de ce fait, je suis obligé d'entrer dans quelques développements pour la longueur desquels j'invoque l'indulgence de la Compagnie.

» Tout le monde sait que les provinces du nord de l'Italie furent solidement occupées par les Gaulois qui firent irruption dans ces belles provinces et dans les contrées arrosées par le Danube, lorsque les neveux d'Ambigat, roi des Bituriges, c'est-à-dire Sigovèse et Bellovèse, conduisirent leurs compatriotes à la conquête d'une nouvelle patrie. Les Boïens occupèrent une grande partie de la Cispadane et de la Transpadane, et assirent fortement leur domination depuis Bologne jusque vers Udine. Ils restèrent là jusqu'à la défaite d'Annibal, après laquelle la puissance romaine leur imposa le choix de la sujétion ou de l'exil ; ce fut l'exil qu'ils préférèrent, et abandonnant les terres qu'ils avaient payées au prix de tant de sang, ils s'éloignèrent et allèrent se fixer en Pannonie, sur les bords du Danube, dont ils restèrent les maîtres incontestés jusqu'à ce que Marbod et ses Marcomans les eurent subjugués par la force des armes.

» Cela posé, nous pouvons nous occuper des monnaies émises par les Boïens, spécialement, dans leurs premières possessions de la Transpadane, et postérieurement dans celles qu'ils conquirent sur les rives du Danube.

» Toutes les collections de monnaies antiques contiennent un grand nombre de grosses pièces d'argent, connues depuis longtemps sous le nom dédaigneux de monnaies barbares des chefs gaulois.

» Ces monnaies que l'on exhume à foison du sol de la Pannonie, comme de l'extrême nord de l'Italie, offrent un style et une fabrique gaulois par essence ; mais, si on les envisage au point de vue de la coupe monétaire, c'est-à-dire du poids, elles se subdivisent en deux ou même en trois classes bien distinctes, dont je demande à l'Académie la permission de dire quelques mots.

» Les tétradrachmes, que l'on rencontre exclusivement au nord

de l'Italie, présentent, pour ainsi dire, un type constant ; c'est, au revers d'une tête de chef d'un dessin assez barbare, un cavalier galopant l'épée ou le javelot à la main, et accompagné d'un nom d'homme tel que Eccaios, Suicca, Atta, Nemet, Adnamatis ou Cogestillus, pour Congestillus très-probablement.

» Il y a quelques années j'ai eu la bonne fortune d'acquérir un certain nombre de ces pièces provenant d'une trouvaille faite aux environs d'Udine. Toutes étaient pour ainsi dire à fleur de coin, et appartenaient aux chefs, Atta, Nemet, et Adnamatis. Or, l'histoire nous a conservé le souvenir de deux rois des Boïens, Atès et Galatos, qui voulant engager une lutte suprême avec les Romains après des revers sanglants essuyés coup sur coup par leurs sujets, furent mis à mort par ceux-ci qui ne se souciaient plus de courir des chances dont ils ne pouvaient plus espérer tirer un avantage quelconque. Bien peu d'années après cet événement tragique, les Boïens se retiraient vers le Danube. Je ne doute pas, pour ma part, que l'Atta de mes monnaies ne soit l'Atès des historiens. Si maintenant nous examinons le poids de ces tétradrachmes des Boïens transpadans, nous le trouvons précisément égal à celui de quatre des drachmes barbares, imitées des drachmes des Massaliètes, et qui se trouvent exclusivement dans le nord de l'Italie, c'est-à-dire dans toute la Gaule cisalpine. Il y avait donc une raison commerciale excellente pour adopter une coupure monétaire que le bon accueil fait, sur tous les marchés, aux monnaies si élégantes de Marseille, devait engager à préférer. Certainement il en fut ainsi pour tous les Gaulois cisalpins.

» Une fois sortis des provinces italiennes, et transplantés sur les bords du Danube, les Boïens se trouvèrent en contact avec les peuples de la Thrace, de la Macédoine, et de la Péonie, dont les monnaies avaient été imitées depuis longtemps déjà par les Gaulois établis en Pannonie, depuis la grande émigration de Sigovèse et de Bellovèse.

» Les Boïens trouvèrent donc en usage parmi leurs frères de Pannonie un système monétaire calqué sur celui des nations grecques du voisinage. C'est ainsi que les tétradrachmes gaulois des populations riveraines du Danube étaient presque servilement

copiés des tétradrachmes, 1° de Philippe, père d'Alexandre le Grand, 2° d'Audoléon, roi de Péonie, et 3° de Thasos. Mais si le type général avait été adopté, il était toujours différencié par la présence de petits symboles accessoires, dans lesquels on est tout étonné de retrouver les types particuliers à chacune des peuplades de la Gaule proprement dite, comme qui dirait les *Totem* de peuplades des Peaux-Rouges. Là est un indice évident, à notre avis, de la participation d'un grand nombre de peuplades gauloises à la grande émigration, mais dont chaque fraction persista à conserver l'insigne caractéristique de la peuplade mère.

» Les Boïens, habitués à inscrire sur leurs monnaies les noms de leurs souverains, n'entendirent pas renoncer à cet usage, et aussitôt après leur arrivée sur les bords du Danube, des tétradrachmes à légende nominale furent émis par eux, et conservèrent toutefois la coupe monétaire qui pouvait les faire admettre sur les marchés des provinces grecques limitrophes.

» Les noms des chefs boïens connus par leurs monnaies sont très-nombreux ; je me contenterai d'en citer quelques-uns pour montrer leur étroite analogie avec les noms des chefs gaulois qui vécurent sur le sol de la mère patrie. Ce sont : Nonnos, Busumarus, Lavumarus, Evoivrix, Amiorix, Biatec, etc., etc.

» Ce dernier (Biatec) a frappé de nombreux tétradrachmes, de types différents, et, par une circonstance heureuse pour les numismatistes qui s'efforcent de déterminer l'âge des monnaies antiques, il a copié un denier de la République romaine, dont l'époque d'émission est suffisamment bien déterminée. C'est le denier classé à la gens Fufia, et qui fut émis par les monétaires Fufius Calenus et Mucius Cordus. Au droit de cette jolie monnaie on voit accolées la tête laurée de l'Honneur et la tête casquée de la Valeur. Impossible de méconnaître ce type intéressant sur le tétradrachme de Biatec ; et comme, à coup sûr, ce ne sont pas les deux monétaires romains qui ont copié la monnaie barbare de Biatec, c'est certainement celui-ci qui a pris pour son compte le type adopté par les deux magistrats de la République. Or Fufius Calenus était préteur en 59 avant Jésus-Christ, et Mucius Cordus édile trois ans auparavant. Le denier romain a donc

été frappé vers l'an 62 avant l'ère chrétienne. Dès lors c'est au plus tôt vers l'an 60 que Biatec a pu frapper les tétradrachmes en question.

» Voici maintenant le parti qu'il est permis de tirer, numismatiquement parlant, de l'âge certain des monnaies de Biatec. Il y a quelques années un trésor, composé de monnaies celtiques de Pannonie, fut trouvé au village de Jahrendorf, dont le nom hongrois est Nemet-ujvar. Porté à Presbourg, ce trésor de pièces d'or et d'argent fut acheté en partie par le cabinet des médailles de Vienne ; or les monnaies d'or, identiques de types et de fabrique avec les *Regenbogen Schüsselchen*, portent au revers, inscrit dans le champ, le nom BIATEC ou, en abréviation, BIAT. La majorité des tétradrachmes d'argent appartiennent au même chef. Les monnaies anépigraphes d'or, qui constituent le groupe le plus abondant des *Regenbogen Schüsselchen*, présentent ce que l'on avait pris jusqu'ici pour un croissant, objet qui n'est, ainsi que l'a démontré M. Robert, qu'un bateau, et les statères à la légende BIATEC ont exactement le même type. Dès lors toute cette famille de monnaies peut être considérée comme ayant été frappée dans le Ier siècle avant l'ère chrétienne. Peut-être en avait-il été déjà frappé dans le IIe siècle ; mais je n'admettrais pas volontiers qu'il en a été émis d'analogues à une époque plus reculée.

» Quoi qu'il en soit, l'Académie voit que les idées qui viennent d'être émises devant elle par mon ami M. Robert, sont aussi justes que nouvelles. »

Séance du vendredi 18.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. Hauréau, au nom de la Commission de l'Histoire littéraire de la France, fait hommage à l'Académie du tome XXV de cette histoire, qui ouvre la série des *Notices sur le XIVe siècle* et fait suite au tome XXIV, renfermant les *Discours sur l'état des lettres et des arts* pendant ce siècle, publié en 1863.

L'ordre du jour appelle le choix d'un lecteur pour la séance trimestrielle du 6 janvier 1869. — M. Miller est désigné, par 17 voix sur 21 votants, pour lire le morceau intitulé : *P. Taisand. Lettres inédites de Bossuet et de Mlle de Scudéry.*

M. le Président donne lecture d'une nouvelle lettre qui lui a été adressée par M. Ern. Desjardins, à la date du 15 déc., annonçant que les 22 monuments épigraphiques, dont l'Académie a accepté l'offre, tant de la part de MM. Desjardins et More, en vertu du contrat passé entre eux, que de la part de M. Engelhardt, comme un don gratuit, étant arrivés à Brest sur l'aviso *le Magicien*, vont être commis par le capitaine de frégate commandant De la Richerie aux soins de M. le Préfet maritime. Il y a donc urgence à ce que cet avis soit transmis à M. le Ministre de l'Instruction publique avec l'*état* descriptif que M. Desjardins joint à sa lettre, de telle sorte que M. l'Administrateur général de la Bibliothèque impériale, informé, soit en mesure d'opérer le récolement des monuments qui doivent rester confiés à sa garde, dès leur arrivée à Paris. — M. Desjardins fait observer que l'état dont il s'agit comprend, non pas 22 monuments, mais 38, grâce aux nouvelles concessions que, par son zèle et son habileté, M. le commandant De la Richerie a su obtenir des détenteurs. — L'Académie décide que des remercîments seront adressés tant à M. De la Richerie, pour les soins intelligents qu'il a bien voulu prendre dans l'intérêt de l'Académie et de la science, qu'à M. Desjardins lui-même, pour le dévouement dont il a fait preuve du commencement à la fin de cette affaire engagée depuis plus d'une année.

M. De Longpérier, toujours retenu chez lui par l'état de sa santé, mais qui n'en est pas moins attentif aux travaux et aux besoins de l'Académie, écrit au Secrétaire perpétuel ce jour même, 18 décembre, en le priant de mettre sous les yeux de ses confrères un *dessin* qu'il adresse avec la *Note explicative* suivante :

ex-voto antique trouvé à Meaux.

« Les deux petites bases de bronze, de forme semi-circulaire,

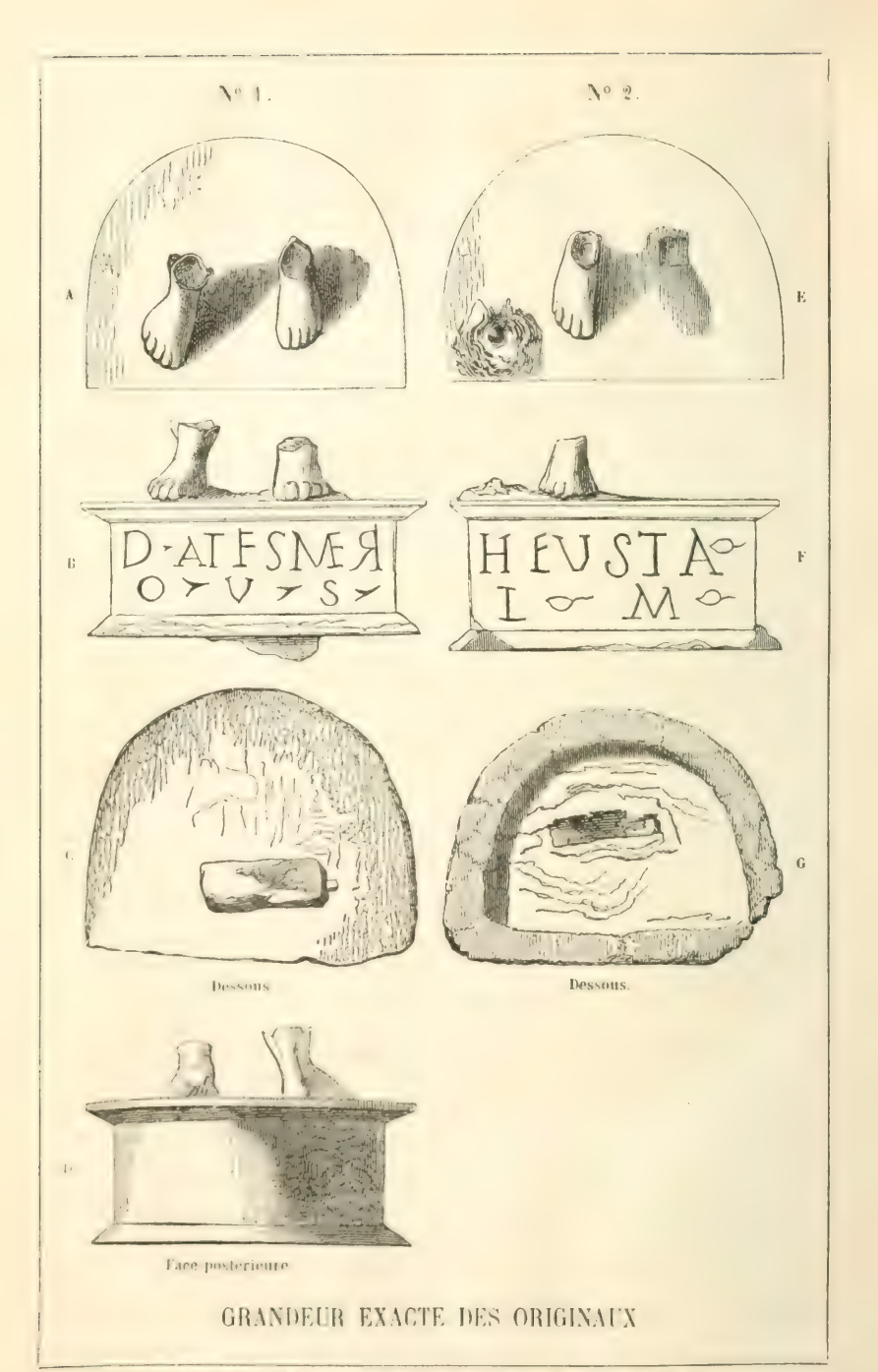

GRANDEUR EXACTE DES ORIGINAUX

que j'ai dessinées sous leurs divers aspects, ont été trouvées à Meaux, dans le faubourg de Chaage qui occupe l'emplacement de la ville gallo-romaine, dans un terrain peu éloigné de celui où furent recueillies les grandes pierres de taille sur lesquelles j'avais pu relever

·····ORIX · ORGETORI·····
·····AVG · THEATRVM · CIVI·····
·····M · D · S · P · D · EFFECERVN·····
·····AVRICVS · FIL·····

et qui depuis ont été perdues. Ces bases supportaient des statuettes qui ont été brisées et dont il ne subsiste plus que trois pieds. La trace du quatrième est parfaitement indiquée par une tache d'oxyde et par le trou carré dans lequel était fixé un tenon (Voir n° 2, E). Sur les faces antérieures des bases on lit

D · ATESME HEVSTA
O · V · S · L · M ·

C'est à dire : *Deo Atesmerio Heusta votum solvit libens merito.* La disposition des inscriptions est singulière, en ce sens que, bien que les caractères de la formule V. S. L. M. indiquent qu'on doit lire l'inscription, répartie sur deux objets séparés, comme si elle se trouvait sur une tablette continue, il n'en faut pas moins prendre la lettre O qui commence la seconde ligne et termine le datif ATESMERIO, avant de passer au nom du dédicateur HEVSTA. (Voir n° 1, B et n° 2, F). Un texte ainsi divisé, et coupé de telle façon que, si l'un des deux bronzes s'était perdu, l'autre demeurerait incompréhensible, ne s'explique que lorsqu'on s'est rendu compte approximativement de l'emploi de ces figurines dont nous ne voyons plus que les pieds. Elles étaient destinées à former un tout inséparable, à l'aide de deux broches de fer dont il subsiste quelques fragments (Voir n° 1, C, et n° 2, G), elles étaient solidement attachées sur un socle. La base n° 2 (Voir G), qui a perdu sa lame de recouvrement, nous montre le plomb qui la remplit et qui scellait la broche. Les deux figurines n'étaient pas pareilles ; la

pose des pieds est différente. Le pied droit du nº 1 (Voir A, B, D) est muni de deux petits ailerons comme on en voit à un certain nombre de figurines de Mercure. Une des deux figurines représentait donc ce dieu. L'ensemble était dédié à Atesmerius. Si ce nom appartient à une divinité topique, on aurait là un nouvel exemple de figures de divinités consacrées à un autre dieu. L'Académie n'a pas oublié les belles recherches de notre illustre Letronne sur ce sujet. Si Atesmerius est un surnom de Mercure, on pourrait fort bien s'expliquer la suppression du nom romain sur un si petit monument. C'est ainsi que les deux *ex-voto* de bronze, trouvés en 1851, à Géromont près Gérouville (Meuse), nous offrent, le plus grand :

DEO SILVANO SINQV	*Deo Silvano Sinquati*
PATERNIVS PRO SA	*Paternius pro salute*
LVTE EMERITI FILI	*Emeriti fili sui*
SVI · IO · S · L · M	*v· s· l· m·*

et, le plus petit, cet abrégé :

DEO SINQVA	*Deo Sinquati*
L · HONORAT	*Lucius Honoratius*
IVS NVS	*Annus*
V · S · L · M ·	*v· s· l· m·*

On pourrait être tenté de lire sur notre base nº 1, Atesmertus au lieu d'Atesmerius, le radical *Smert* figurant dans un grand nombre de noms gaulois, tels que Smertorix, Smertomara, Smertulitanus, Smertuccus, etc.; et l'on pourrait chercher une liaison entre le surnom Atesmertus et le nom de la déesse Rosmerta si souvent associée à Mercure. Mais le petit apex qui surmonte l'R retourné à la fin du second mot a tout à fait l'apparence d'un I, et non d'un T. Nous connaissons d'ailleurs une inscription de Nîmes, conservée par Gruter et ainsi conçue :

L · SMERIVS SP · F
SIB SMERIO PATRI
INGENVAE MATRI

TVTIAE SORORI
FACIVNDVM CVRAVIT.

Je n'entrerai ici dans aucun détail sur les noms gaulois commençant par *Ate* (sanscrit *Ati*, indice de prééminence). C'est un sujet qui a déjà été traité par des gens plus compétents que moi. Il me suffit de rappeler les savantes recherches de M. Pictet. Mais je constate seulement que de l'existence de ces noms on peut conclure que le nom Atesmerius doit se couper ainsi : Ate-Smerius, de même que le nom inscrit sur les bronzes d'Auguste et de Livie, dont j'ai eu l'honneur de parler à l'Académie, doit se décomposer en Ate-Spatus (1). Il y aurait encore plus d'une remarque à faire sur les bronzes découverts à Meaux. Je me bornerai pour aujourd'hui à faire observer à quel point il est heureux qu'ils aient été retrouvés ensemble, car séparés, ils nous eussent offert une énigme de plus. »

Sont présentés à l'Académie par le Secrétaire perpétuel les ouvrages suivants :

I. Pour le concours de numismatique :

L'Art gaulois ou Les Gaulois d'après leurs médailles, par M. E. Hucher (avec une lettre d'envoi), Paris et le Mans, 1868, 1 vol. in-4° avec 101 planches.

II. Pour le concours des Antiquités de la France :

1° *Le Champ du mensonge*, par J. Morellet, censeur des études en retraite, à Colmar (ms. de 174 feuillets oblong, avec une lettre d'envoi).

2° *Vézelay. Étude historique*, par Aimé Chérest, vice-président de la Société des sciences naturelles et historiques de l'Yonne (3 vol. in-8°, 1863-68), 2 ex. avec une lettre.

M. Chérest fait, en outre, hommage à l'Académie des *Lettres de l'abbé Lebeuf*, qu'il a publiées sous les auspices de ladite Société, et en collaboration avec M. Quantin (1866-68, 3 vol. in-8°), « persuadé, dit-il avec raison, que l'Académie accueillera favorablement la correspondance d'un savant qu'elle s'honore d'avoir compté parmi ses membres. »

Sont offerts encore à l'Académie :

1° Au nom de M. Garcin de Tassy, le *Discours* prononcé à l'ouverture

(1) V. plus haut, p. 323.

de son cours d'hindoustani à l'Ecole des langues orientales le 7 déc. 1868.

2° De la part de M. Ritschl, associé étranger, *Zur Geschichte des lateinischen Alphabets* (Extr. du *Rheinisches Museum*, t. xxiv, 1869, tirage à part, in-4°).

3° *Revue archéologique* : décembre 1868.

4° Par M. Regnier, vice-président de l'Académie, au nom de M. Max Müller, correspondant, l'écrit intitulé : *On the stratification of language*. Sir Robert Rede's lecture delivered in the Senate House before the University of Cambridge on Friday, May 29, 1868, by Max Müller, etc. (London, 1868, in-8°).

M. le Dr Briau, bibliothécaire de l'Académie de médecine, commence la lecture, en communication, d'un mémoire intitulé *De l'assistance médicale chez les Romains*.

Séance du mercredi 23.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. le Président annonce qu'il y a lieu, aux termes du règlement, de consulter l'Académie sur la question du remplacement de M. Vincent, décédé le 26 du mois dernier. Il donne lecture au préalable des articles 14, 15 et 16 dudit règlement, ainsi que de l'arrêté réglementaire du 18 avril 1845 relatif à l'exécution de l'article 16. — L'Académie consultée décide, par un premier scrutin, à la majorité absolue des voix, qu'il y a lieu de remplacer. Consultée de nouveau, en vertu de ce vote, elle fixe au vendredi 22 janvier prochain l'exposition et l'examen des titres des candidats.

M. le Président a la douleur, qui sera partagée par l'Académie, d'avoir à lui notifier une perte nouvelle et des plus sensibles, celle de M. Welcker, associé étranger, décédé à Bonn, dans le cours du présent mois.

L'ordre du jour appelle la nomination de la Commission de 4

membres, qui doit, aux termes du règlement spécial de 1839, modifié quant à l'époque de cette nomination, juger les ouvrages envoyés au concours du prix fondé par le Baron Gobert et soumettre son jugement à l'approbation de l'Académie. — Sont élus au scrutin et à la majorité absolue, pour faire partie de la Commission du concours de 1869, MM. Maury, Hauréau, Jourdain et De Vogüé, auxquels s'adjoindront les membres du bureau.

M. le Dr Briau continue la lecture, en communication, de son *Mémoire sur l'assistance médicale chez les Romains.* — Cette lecture est l'objet de diverses observations de M. le Président et de plusieurs autres membres, auxquelles répond l'auteur du Mémoire.

M. De Rougé fait hommage à l'Académie du 2e fascicule de l'*Abrégé grammatical* qui forme la première partie de sa *Chrestomathie égyptienne.* La lithographie n'ayant pas donné des résultats satisfaisants, l'éditeur s'est décidé à recourir aux types égyptiens de l'Imprimerie impériale et à réimprimer le premier fascicule. La partie nouvelle contient tout ce qui concerne les articles, les substantifs, adjectifs, pronoms et noms de nombre.

M. de Rougé saisit cette occasion pour attirer l'attention de l'Académie sur la série des chiffres cursifs égyptiens, extraits des manuscrits appartenant au premier empire. Ces figures présentent des différences très-notables, quand on veut les comparer aux chiffres dits *hiératiques* des documents postérieurs à l'expulsion des pasteurs et qui ont servi à Champollion pour les tableaux de sa grammaire. Ce qui donne à ces formes primitives un intérêt tout particulier, c'est que leur vue explique assez clairement l'origine de leur tracé. On peut toujours y reconnaître la jonction et l'abréviation de ces traits verticaux que l'on répétait jusqu'à dix, dans l'écriture monumentale, pour écrire les nombres.

L'application de ces principes était restée très-claire pour les nombres deux, trois et quatre, où le tracé hiératique ne voilait en aucune façon l'imitation cursive de la figure IIII. Mais, dès le nombre cinq, le chiffre hiératique du second empire

ne paraissait plus avoir aucun rapport avec les groupes I I I I ou ||||. Dans les formes antiques, au contraire, on rencontre d'abord un modèle où l'on distingue trois petits traits verticaux que suit un trait terminal allongé remplaçant évidemment deux unités. Les petits traits se réduisent ensuite à une simple ondulation, laquelle disparaît à son tour, jusqu'à ce que le chiffre cinq soit réduit à deux traits réunis et puis enfin à un seul trait courbe, qui ne porte plus aucune marque de son origine.

Le nombre six s'écrivait par deux rangées de trois unités |||||; le chiffre cursif laisse reconnaître les trois premières et fait comprendre que la rangée inférieure a été abrégée en un large trait horizontal.

Le nombre sept, écrit |||| ou |||, a donné lieu à la même opération : les deux rangées sont abrégées en deux traits horizontaux inégaux que le calame joint entre eux pour la rapidité du tracé. Mais de plus une des figures antiques montre encore clairement ici la distinction des unités de la rangée supérieure. Cette forme très-rare est tirée d'un manuscrit appartenant au musée de Boulaq.

Le chiffre huit montre à son tour deux lignes horizontales bien égales entre elles, qui remplacent dans le même système deux rangées de quatre unités |||||. Enfin le chiffre neuf, dans le modèle antique, paraît clairement formé par l'addition au chiffre sept de deux traits pour deux unités.

La genèse des chiffres, des dizaines et des centaines s'explique par les mêmes considérations, et M. de Rougé pense que ces remarques peuvent jeter quelque jour sur le principe de la formation des chiffres chez d'autres nations que les Egyptiens. Elles montrent comment des abréviations successives ont pu dérober la trace d'un système primitif extrêmement simple, qui consistait premièrement dans l'addition des signes de l'unité jusqu'à trois, quatre ou cinq, réunis par la rapidité du tracé, et secondement, dans l'indication de plus en plus abrégée des groupes de I I I ou I I I I (3 ou 4 unités) qui composaient les nombres plus élevés.

Les mêmes phénomènes peuvent être naturellement soup-

çonnés dans les diverses séries de chiffres qui nous sont connus et surtout partout où les chiffres 2 et 3 portent encore la trace visible des figures II ou = et III ou ≡, pour deux et trois unités.

Sont présentés par le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL :

I. Pour le concours du prix Gobert :

Archives de la Bastille, documents inédits recueillis et publiés par M. Fr. Ravaisson, conservateur adjoint à la Bibliothèque de l'Arsenal (3 parties embrassant le règne de Louis XIV de 1659 à 1664, en 3 vol. gr. in-8°).

II. Pour le concours des Antiquités de la France, de la part de M. Duhamel, archiviste du département des Vosges, avec une lettre de l'auteur :

1° *Des relations des Empereurs et des Ducs de Lorraine avec l'abbaye de Remiremont* (VIIIe-XIIIe siècles), Epinal, 1866, in-8° (2 ex.).

2° *Du privilège de Remiremont avec les Ducs de Bourgogne et les rois de France* (1266-1662) Paris, 1868, in-8° (2 ex).

3° *L'église Saint-Maurice d'Epinal* (Caen, 1867, in-8° ; 2 ex.).

4° *Rapport sur les fouilles faites à Sauxille* (Epinal, 1867, in-8°). 2 ex.

Ces quatre ouvrages sont admis au concours de 1869, le n° 1 par connexité de sujet.

De la part de M. l'abbé Chevalier :

1° *Cartulaire du Prieuré de Saint-Pierre du Bourg-lès-Valence* (Extr. du *Recueil de la Soc. archéologique de la Drôme*) s. d. in-8°. (2 ex.)

2° *Notice sur les évêques de Valence* (Valence, 1867, in-8°).

3° *Notice sur l'ordre de St Ruf de Valence* (Grenoble, 1867, br. in-8°).

4° *Notice sur un Cartulaire des Dauphins de Viennois* (Grenoble, 1867 in-8°).

5° *Notice sur un Cartulaire inédit de la ville de Grenoble* (Grenoble, 1868, in-8°).

6° *Article bibliographique sur le tome XVI du* GALLIA CHRISTIANA (*Province de Vienne*). in-8° (2 ex.).

De la part de M. P. Cazalès de Fondouce :

Derniers temps de l'âge de la pierre polie dans l'Aveyron (Montpellier et Paris, 1867, in-8°. — 2 ex.).

Renvoi de ces divers ouvrages à la future Commission.

III. A titre d'hommages :

1° De la part de M. RENAN, le tirage à part de son *Rapport annuel* fait

à la Société asiatique dans la séance générale du 9 juillet dernier en qualité de secrétaire de cette Société (Extr. du *journal Asiatique*, 1868, in-8°).

2° AUGUSTUS, *Marmorstatue des Berliner Museums* : 28e programme pour la fête de Winckelmann à la Société archéol. de Berlin, par E. Hübner (in-4°, avec 2 pl.).

3° Au nom de l'auteur et par l'entremise de M. EGGER, *Thomæ Vallaurii Acroases* III *factæ studiis litterarum latinarum auspicandis in R. Athenæo Taurinensi*, ab anno 1865 ad annum 1868, suivis de divers opuscules de polémique savante dirigée contre M. Ritschl (1868, in-12).

4° *Revue africaine* : 12e année, septembre 1868.

5° M. le PRÉSIDENT fait hommage, au nom de M. DE ROSSI, associé étranger, à Rome, du n° de septembre-octobre 1868 du *Bulletin de l'archéologie chrétienne* renfermant la suite de l'article intitulé : *Le triomphe du Christianisme en Occident, en* 394, d'après le poëme inédit découvert à Paris par M. Léopold Delisle.

Séance du mercredi 30.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER.

Le procès-verbal de la séance précédente, avancée au 23 décembre à raison de la fête de Noël, est lu et adopté.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL croit devoir donner lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. le Ministre de l'Instruction publique, à la date du 29 courant, et par laquelle M. le Ministre le prie de lui faire connaître les noms des membres de l'enseignement supérieur, c'est à-dire, ici, des Facultés des lettres (celle de Paris et les doyens de celles des départements exceptés) qui, par leurs livres ou mémoires, ont obtenu des distinctions de l'Académie, l'intention du Ministre étant de prendre en considération les titres de cet ordre auxquels il attache une juste importance, dans la promotion des professeurs de faculté qui résultera de leur répartition en 3 classes, rendue possible par le crédit alloué à son ministère dans la dernière session du corps législatif. — L'Académie reçoit cette communication avec tout l'intérêt qu'elle mérite. — Il sera répondu à M. le Ministre dans le plus bref délai possible, ainsi qu'il le demande.

Sont présentés à l'Académie :

I. Pour le concours du prix Volney :

Les Français du Nord et du Midi, par Eugène Garcin (2e édition, Paris, 1868, in-12).

II. Pour le concours du prix Gobert,

Histoire civile de l'armée ou les conditions du service militaire en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la formation de l'armée permanente, par M. Auguste Vitu (Paris, 1868, in-8°. — 6 ex.), avec une lettre d'envoi, dans laquelle l'auteur expose l'idée et le plan d'un ouvrage considérable dont le présent livre n'est que la première partie.

III. Pour le concours des Antiquités de la France :

1° *Grammaire historique de la langue française*, par Aug. Brachet (Paris, in-12).

2° *Le Capitole de Vesontio et les Capitoles provinciaux du monde romain*, par M. A. Castan, in-8° avec 2 pl. (Mémoire lu à la Sorbonne en 1868, et accompagné d'une lettre d'envoi).

3° *Chirurgie et Barberie en Bretagne avant la Révolution*, par le Dr de Closmadeuc (in-8°. — 2 ex.), avec une lettre.

4° *La maréchalerie française, son histoire depuis son origine jusqu'à nos jours*, etc., avec 62 figures dessinées par l'auteur, M. Mégnin, vétérinaire de l'artillerie de la garde impériale (Paris, 1867, in-8°). Accompagné d'une lettre d'envoi.

5° De la part de M. l'abbé Chevalier, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-André-le-Bas de Vienne*, etc. (Vienne, 1869, in-8°. — 2 ex.) — *Cartulaire de l'abbaye cistercienne de Léoncel* (gr. in-8°. — 2 ex.)

6° *Inventaire analytique des Archives du château de la Barre*, par Alfr. Richard, archiviste du département de la Creuse (t. I et II gr. in-8°).

7° Compiegne, sa forêt, ses alentours, etc., par M. Edmond Caillette de l'Hervilliers (Compiègne et Paris, 1869, 1 vol. gr. in-8°).

8° De la part de M. Jules d'Arbaumont, secrétaire de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or : 1° *Posanges et ses seigneurs* (Paris, 1867, in-8°) ; 2° *Notice historique sur la chapelle et l'hôpital aux Riches* (Dijon, 1868, in-4°. — 2 ex.)

9° *Recherches hist. et archéol. sur les églises romanes en Touraine* du VIe au XIe siècle. Texte par M. l'abbé Bourassé et M. l'abbé C. Chevalier. Dessins photo-lithographiques par M. De Lafollye (Tours, 1869, 1 vol. in-4°. — 2 ex.).

10° *Dictionnaire hist. de toutes les communes du Dépt. de l'Eure*, par

M. Charpillon, juge de paix, avec la collaboration de M. l'abbé Caresme (Les Andelys, 1868, 7 fascicules in-4°. — 2 ex.).

IV. A titre d'hommages :

1° De la part de M. Oppert, *La Chronologie biblique fixée par les éclipses des inscriptions cunéiformes*, travail communiqué (en ms.) à l'Académie et extrait de la *Revue archéologique* de 1868 (in-8°).

2° *Procès-verbaux des séances de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et Ordonnances de la Belgique* : 5e vol., 1er cahier (Bruxelles, 1868, in-8°).

3° *Société des Antiquaires de la Morinie* : 67e et 68e livr. (1868, in-8°. — 2 ex.).

4° *Journal asiatique* : septembre 1868.

5° M. Stanislas Julien fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage suivant : *Traité de l'éducation des vers à soie au Japon*, par Sira-Kawa de Sendaï (Osyou), trad. pour la première fois du japonais par M. Léon de Rosny, professeur à l'Ecole imp. des langues orientales, publié par ordre de S. Exc. le Ministre de l'Agriculture (Paris, Impr. imp., 1868, 1 vol. in-8°). Ce volume, dont M. St. Julien fait ressortir tous les mérites de savoir, de nouveauté et d'utilité, avec la haute compétence qui lui appartient, est précédé d'une *Introduction* du traducteur et d'une *Préface* de l'auteur japonais. Des deux parties qui le composent, la première traite de la culture des mûriers, la deuxième de l'éducation des vers à soie, et des appendices complémentaires y sont joints, ainsi que des spécimens du texte original japonais avec diverses transcriptions, des renseignements de toute sorte, un glossaire spécial japonais-français, 22 planches et une carte exécutée en couleur et d'une rare perfection, enfin un Index et une table analytique très-détaillée.

M. le Dr Briau continue et termine la lecture en communication de son mémoire *Sur l'assistance médicale chez les Romains*. Cette lecture, comme les précédentes, donne lieu à de nombreuses observations.

ANALYSE.

L'auteur regarde l'histoire de la médecine proprement dite, c'est-à-dire de la doctrine médicale, comme une œuvre désormais faite et où il n'y a plus qu'à glaner. Au contraire, l'histoire de la *profession médicale* et du rôle du médecin dans la société lui sem-

ble tout entière à faire. Il l'entreprend malgré les difficultés d'un sujet où il n'y a pas de précédents ni de voie tracée qui puisse le guider.

Préalablement, il détache de cette histoire quelques chapitres qui peuvent, sans inconvénient, être publiés séparément. C'est ainsi qu'il a déjà fait connaître le *médecin militaire* chez les Romains (1), et qu'aujourd'hui il présente à l'Académie ce que ses recherches lui ont appris touchant *l'assistance médicale*, c'est-à-dire les secours médicaux donnés aux classes pauvres.

Dans un premier chapitre, le Dr R. Briau jette un coup d'œil d'ensemble sur la profession médicale à Rome. Exercée d'abord dans l'intérieur des familles par des esclaves, qu'il appelle à cause de cela des *medici domestici*, il fait voir qu'elle fut ensuite exercée publiquement par des étrangers venus de Grèce. Cette position d'esclaves et d'étrangers n'était pas faite pour donner de la considération aux médecins. Néanmoins les secours de cette profession sont tellement nécessaires que les Romains, malgré leur mépris pour les personnes qui s'y adonnaient, recherchèrent les bienfaits de la médecine, puisqu'on rencontre ces bienfaits activement répartis dans tous les rangs de la société. L'auteur partant de ce point de vue examine les différentes classes pauvres et fait voir le médecin distribuant abondamment ses secours.

Le second chapitre est consacré aux médecins chargés de la santé du nombreux personnel d'individus attachés aux jeux du cirque et à leurs dépendances. Après quelques détails sur l'établissement de ces jeux publics, sur le développement qu'ils prirent, sur la passion du peuple pour les courses en chars et sur les quatre factions ou partis du cirque, le Dr René Briau expose que ces fêtes grandioses exigeaient tout un peuple de travailleurs et d'employés, tant esclaves que libres ; qu'il n'y avait pas seulement des cochers, conducteurs ou palefreniers, mais aussi des charrons, selliers, tailleurs, cordonniers, etc.; que les entrepreneurs de ces jeux avaient un grand intérêt à conserver la santé

(1) *Du service de santé militaire chez les Romains* (Paris, Victor Masson, 1866).

de tous ces gens, afin de ne pas être privés de leurs services ; et que, dans ce but, ils s'attachaient des médecins qui étaient chargés par eux d'ordonner l'hygiène, de fixer le régime et de donner les secours de leur art en cas d'accidents ou de maladies à cette foule d'employés de toute sorte, libres ou esclaves. L'auteur trouve la preuve de ce fait dans des inscriptions funéraires qui donnent effectivement dès noms et des titres de médecins attachés aux factions du cirque et à des familles aurigaires.

Dans un troisième chapitre, le Dr R. Briau cherche si l'assistance médicale était exercée dans les troupes de gladiateurs si nombreux sous l'empire romain. Il démontre par nombre de textes que des médecins étaient attachés à toutes les troupes de gladiateurs et aux écoles où ces athlètes étaient enfermés et s'exerçaient. Il prouve aussi que, sous la direction de ces médecins, ces hommes subissaient une espèce d'*entraînement* propre à développer leurs forces musculaires, leur souplesse et leur adresse, et que l'on obtenait ce résultat à l'aide d'un régime particulier de vie, de nourriture et d'exercices gradués. Il trouve en outre les médecins assistant aux spectacles et se tenant prêts à porter secours en cas d'accidents. Outre les textes très-explicites des auteurs, il cite deux inscriptions portant des noms et des titres de médecins du *Jeu matinal*, qui était celui des combats d'animaux. Enfin, pour démontrer que l'assistance médicale était assurée à toute la multitude employée aux divers genres de spectacles à un titre quelconque, il donne une inscription, où se trouve un médecin du *grand Chorége* qui était une annexe de l'amphithéâtre flavien.

Le chapitre quatrième est employé à rechercher l'assistance médicale dans les familles d'esclaves de la maison impériale. Le Dr Briau y trouve de nombreux médecins, affranchis et esclaves, hiérarchisés et occupant des grades médicaux : pour compléter le service des malades, on y voit des infirmeries où ils étaient transportés et soignés ; et, dans ces infirmeries, on trouve des infirmiers et des aides-infirmiers, hommes et femmes. Il y avait donc là tous les degrés hiérarchiques d'un service médical complet. L'auteur donne même, d'après une inscription funéraire, le nom d'un médecin oculiste, ce qui prouve qu'il y avait des médecins

spécialistes pour toutes les maladies. L'auteur ajoute à cette catégorie de médecins, un médecin des bibliothèques impériales.

Le Dr Briau fait voir dans le cinquième chapitre qu'il en était, dans les familles d'esclaves des maisons riches, de même que dans celles de la maison impériale, en tenant compte des proportions. Il donne des noms et des titres de médecins des jardins de Salluste et des jardins de Lucullus, qui, après avoir appartenu à des particuliers, tombèrent ensuite dans le domaine public. Il cite également le nom d'un médecin, *vicaire* d'un esclave et médecin de cette famille d'esclaves du second degré. Il prouve par des textes d'auteurs que des médecins domestiques existaient dans toutes les familles serviles un peu importantes.

L'auteur, dans le sixième chapitre, recherche comment les artisans et ouvriers libres, les mercenaires non attachés à des administrations ou entreprises publiques ou particulières pouvaient se procurer des secours médicaux dans leurs maladies. Pour éclairer cette question historique très-importante, le Dr Briau ne trouve aucune lumière dans les ouvrages anciens qui nous sont restés. C'est encore, et comme précédemment, à l'épigraphie qu'il a recours pour dissiper les obscurités de ce problème. Il fait voir d'abord que le principe de l'association fut mis en pratique à Rome sans aucune entrave pendant plus de six cents ans ; et qu'ensuite, lorsqu'on voulut en restreindre l'application, celle-ci était tellement dans les mœurs et dans les habitudes du peuple romain que les empereurs eurent beaucoup de peine à y parvenir. Il y avait différentes espèces d'associations et celles qui paraissent avoir été les plus nombreuses et les plus persistantes sont les colléges funéraires qui étaient souvent aussi des sociétés de secours mutuels. Dans ces associations, chaque membre payait une cotisation mensuelle pour avoir un tombeau après sa mort et des secours dans les nécessités de la vie. Ces secours étaient de différentes sortes, mais il est certain que les secours médicaux en faisaient partie. L'auteur a trouvé deux inscriptions où se trouvent des noms et des titres de médecins dans des sociétés d'artisans. Dans l'une, il y a deux médecins attachés à l'association, dans l'autre on ne voit qu'un seul médecin qui est en même temps pa-

tron de la société. Le Dr Briau voit dans ces documents la preuve évidente que c'est au moyen de la mutualité et de l'association, comme chez nous, que les artisans, ouvriers et mercenaires étaient secourus dans leurs maladies.

L'auteur termine son mémoire par quelques mots sur les vagabonds et les mendiants ; et, après avoir fait connaître, comme on vient de le voir, les combinaisons sociales et les artifices de mutualité en usage dans le monde romain, il conclut qu'en définitive l'assistance médicale ne manquait à personne, esclave ou libre dans les classes pauvres. Il en voit la cause principale dans l'intérêt particulier, ce puissant mobile des actions humaines, et non dans un sentiment de philanthropie. Il fait voir enfin le changement qui s'opéra dans les mœurs par l'influence du christianisme qui, en prêchant l'abnégation et la fraternité, amena d'abord l'assistance gratuite et au quatrième siècle la création des hôpitaux.

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.

A

ABBADIE (M. D') fait hommage de l'ouvrage intitulé *Monnaies des rois d'Ethiopie* et publié en collaboration avec M. De Longpérier, p. 234.

Abiân près Aden (*Mémoire sur l'inscription dédicatoire du temple du dieu Yat'a'a*), par M. Lenormant, p. 63-71.

Achille (*L'armement d'*), scène représentée sur une patère en terre cuite provenant d'un tombeau de la nécropole de Phalère, p. 291-294.

Ἀδιάστολος (Sur le mot), voy. p. 266.

Agram (L'Académie d'), en Croatie, fait hommage de ses premières publications, p. 233.

Ailly (M. le baron D') fait hommage de la 2e partie du tome II de ses *Recherches sur la monnaie romaine, depuis son origine jusqu'à la mort d'Auguste*, p. 253.

Aix-les-Bains (Sur les découvertes d'antiquités romaines récemment faites à), lettre du Dr baron Despine, p. 415.

ALEXANDRE (M.) adresse une lettre contenant une inscription venue d'Algérie, p. 31 ; — prend part à la discussion soulevée par la lecture de M. Le Blant *sur la cohorte mentionnée par les Evangélistes dans la Passion*, p. 202 ; — fait quelques objections à l'attribution proposée par M. Boucherie des Ἑρμηνεύματα de la Bibliothèque de Montpellier à Julius Pollux, et prend part à plusieurs reprises à la discussion soulevée par cette communication, p. 274-277.

Alger (Il est fait hommage du Compte-rendu des travaux, en 1867, de la Société protectrice des animaux d'), p. 219.

Alliot (M. F.) fait hommage de son *Discours sur les* PSEUDO-PHILOSOPHIES, p. 187.

Amari (M. Michel), correspondant de l'Académie, fait hommage de la 1re partie de sa *Storia dei Musulmani di Sicilia*, p. 217.

Amaury de Chartres (*Sur les sources philosophiques de l'hérésie d'*), dissertation de M. JOURDAIN, p. 295-297.

Amphores panathénaïques (Note de M. DE WITTE sur *quelques*), p. 178-186.

André (M.), conseiller à la cour impériale de Rennes, adresse, pour le

concours des Antiquités de la France, le *Catalogue raisonné du musée d'archéologie de la ville de Rennes*, p. 203 et 211.

Annius (L.) *Honoratus*, personnage dont on connaît le *Cursus honorum* complet par une inscription de Tomis, p. 56.

Antiquités de la France (Commission des) : sa composition, p. 5 ; — résultat de ses délibérations au sujet du concours de 1863, p. 240. — Rapport sur ce concours fait par M. Desnoyers, p. 334-351.

Arbaumont (M. Jules d') adresse deux ouvrages pour le concours des Antiquités de la France, p. 441.

Arbois de Jubainville (M. d'), correspondant, fait hommage de ses *Recherches sur les premières années de Jean de Brienne, roi de Jérusalem*, etc., p. 93 ; — de son *Étude sur le verbe auxiliaire breton* kaout (*avoir*), p. 141 ; — de sa *Note sur une chanson bretonne intitulée* : le retour d'Angleterre, etc., p. 201.

Ἄρπη (Sur l'origine du mot), voy. p. 259.

Arras (L'Académie d') sollicite la concession d'un exemplaire des *Prolégomènes d'Ibn Khaldoun*, p. 328.

Artaud de Nogent (Variante de l'histoire d') racontée par Joinville, p. 399.

Ashburnham (Lord). Le *Pentateuque* du Ve siècle vendu à Lord Ashburnham par M. Libri provenait, non du couvent de Grotta Ferrata, mais de la bibliothèque de Saint-Gatien de Tours, p. 408.

Assier (M. Adolphe d') adresse, pour le concours du prix Volney, un ouvrage intitulé *Physiologie du langage phonétique*, etc., p. 119.

Assistance (De l') médicale chez les Romains : mémoire de M. le Dr Briau, analysé, p. 442-446.

Assourbanipal, fils d'Assarhaddon. Sur les relations de ce roi ninivite avec la Lydie, voy. p. 330 332.

Assyrien (Sur un document) relatif aux rois de Lydie, communication de M. Lenormant, p. 329-332.

Atesmerius (*Sur le nom d'*), voy. p. 434.

Atespatus, nom nouveau à joindre au catalogue des noms gaulois, p. 324.

Athènes (Détails sur la loterie organisée par le comité des antiquaires d'), p. 289-291.

Attique (Nom nouveau ajouté au *catalogue des dîmes de l'*) : note de M. Demeque, p. 198-201.

Auguste (Mémoire sur les légions d'), par M. Ch. Robert, p. 98-107. — Notice de M. de Longpérier sur deux bustes d'Auguste et de Livie récemment acquis pour le Musée du Louvre, p. 286 et 322-324.

Avezac (M. d') est nommé membre de la Commission du prix Bordin sur la question des *flottes romaines*, p. 10 ; — présente le *Mémoire géographique* de M. Cortine *sur la mer des indes*, p. 76 ; — le complément de l'*Atlas des monuments de la géographie* de M. Jomard, ibid. ; — les notices du P. Bertieu et du professeur Wenckebach, de Leyde, sur Pierre de Maricourt, auteur du *Traité de l'aimant*, p. 77 ; — l'ouvrage de M. Maure-Beau intitulé : *Les trois projets anglais, allemand, français, d'exploration au pôle nord*, p. 93 ; — propose une restitution de quelques morceaux inédits de Gerbert publiés par M. Olleris, p. 128,

141-148 ; — présente les *Recherches anthropologiques* de M. le général Faidherbe *sur les tombeaux mégalithiques de Roknia*, p. 204 ; — lit un *Mémoire sur un ancien globe céleste de cuivre conservé à la Bibliothèque impériale*, p. 282, 285, 309, 312-315.

B

Bacchus Tasibastenus (*Notice* de M. Heuzey *sur le sanctuaire* de), dans le canton de Zikhna, en Thrace, p. 219-231.

Balasque (M. Jules) adresse, pour le concours des Antiquités de la France, son *Étude historique sur la ville de Bayonne*, publiée en collaboration avec M. Dulaurens, p. 415.

Bargès (M. l'abbé) fait hommage de ses *Nouvelles observations sur l'inscription phénicienne de Marseille*, p. 120 ; — de son *Examen d'une nouvelle inscription phénicienne découverte récemment dans les ruines de Carthage*, p. 208.

Barres (Fouilles archéologiques faites *aux*), dans le département du Cher, communication de M. Texier, p. 329.

Barthélemy (M. Anatole De) fait hommage d'un opuscule intitulé : *De la qualification de chevalier*, p. 120; — d'un autre ayant pour titre : *Les assemblées nationales dans les Gaules avant et après la conquête romaine*, p. 289.

Barthélemy (M. Edouard De) est admis au concours des Antiquités de la France, p. 4. Cf. p. 308.

Bascle de Lagrèze (M.) obtient, au concours des Antiquités de la France, la 4e mention pour son *Histoire du droit dans les Pyrénées*, p. 240. Cf. p. 357. — Jugement de la Commission sur cet ouvrage, p. 346-347.

Bataillard (M. Ch.) fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Les origines de l'histoire des procureurs et des avoués*, etc., p. 126 et 128.

Baudry (M. F.) fait hommage de la 1re partie de sa *Grammaire comparée des langues classiques*, p. 89.

Bayeux (Sur une sépulture romaine découverte à), note de M. Heuzey, p. 316-318.

Beaucorps (M. Maxime-Georges-Marie) est nommé archiviste-paléographe, p. 63. Cf. p. 365.

Belloguet (M. le baron Roget de) fait hommage de la 3e partie de son *Ethnogénie gauloise*, p. 308; — adresse six exemplaires de cet ouvrage pour le concours du prix Gobert de 1869, p. 408.

Bengazi (anc. *Bérénice*). Sur quelques amphores panathénaïques trouvées dans cette localité de la régence de Tripoli, note de M. de Witte, p. 178-186.

Benmohel (M.) fait hommage d'un opuscule intitulé *Inscription de Trèves avec une digression sur l'origine du langage*, p. 327.

Benoist (M.), professeur à la Faculté des lettres de Nancy, lit des *Observations sur les vers* 684-686 *du* 3e *livre de l'Enéide*, p. 125, 128-132.

Berthier (M. Ferdinand) fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Le Code Napoléon mis à la portée des sourds-muets*, p. 414.

Bertrandy (M.) fait hommage de sa *Deuxième lettre sur les campagnes du comte de Derby en Guyenne*, etc., p. 201.

Bethesda (Situation exacte de la *Piscine de*), à Jérusalem, p. 333.

Bétyles chez les Chaldéens (*Sur le culte des*), mémoire de M. Lenormant, p. 318-322.

Beulé (M.) est nommé membre de la Commission du prix ordinaire sur la question des *stèles*, p. 40 ; — fait diverses objections à M. Daux à propos de ses *Études sur Utique et ses environs*, p. 151 ; — indique plusieurs rapprochements à l'occasion de la lecture de M. Maury *Sur les monuments des Tchoudes*, p. 205 ; — rappelle les travaux de M. Bautry sur l'emplacement de Troesmis, p. 263 ; — fait hommage de son *Histoire de l'art grec avant Périclès*, p. 309 ; — dit quelques mots au sujet de la lecture de la *Lettre* de M. Odobesco sur les Antiquités scythiques de Saint-Pétersbourg, p. 413 ; — présente divers opuscules de M. Forchhammer, p. 423.

Bianconi (M. G. Gius.) fait hommage de son deuxième mémoire *Degli scritti di Marco-Polo*, p. 260.

Bibliothèque Impériale (M. l'administrateur de la) remercie l'Académie du dépôt fait par elle au cabinet des manuscrits de la copie de la *Chronique de Primat*, p. 216.

Blade (M.) obtient la 2e mention au concours des Antiquités de la France, p. 240. Cf. p. 357. — Jugement de la Commission sur les divers ouvrages présentés au concours par M. Blade, p. 343-345.

Blancard (M. Louis), archiviste des Bouches-du-Rhône, concourt pour le prix de numismatique, p. 4 ; — adresse les premières feuilles imprimées de son *Essai sur les monnaies frappées en Sicile par Charles Ier, comte de Provence*, p. 218.

Blondel (M.), ancien membre de l'École française d'Athènes, obtient une prolongation de séjour de trois mois en Grèce, pour achever la copie de Macarias Magnès, p. 422.

Boissée (M.) fait hommage du tome IX de sa traduction de l'*Histoire romaine de Dion Cassius*, p. 29.

Boncompagni (M. Baltharar) fait hommage des notices du P. Bertelli et du professeur Wenckebach *sur Pierre de Maricourt*, p. 77.

Bonnardot (M. François) est nommé archiviste-paléographe, p. 62. Cf. p. 355.

Boot (M.), d'Amsterdam, fait hommage de son édition critique des *Lettres de Cicéron à Atticus*, p. 32.

Bortes (M. Paul) adresse, pour le concours des Antiquités de la France, deux mémoires manuscrits, p. 188.

Bordin (Composition de la Commission du prix) pour 1869, p. 240. — Questions proposées pour ce prix, p. 252. — Question choisie, p. 254.

Borgnet (M. Ad.) fait hommage du tome V de la chronique de Jean d'Outremeuse intitulée : *Ly myreur des histoirs*, p. 141.

Boucherie (M.) communique une notice sur un manuscrit de Montpellier contenant des [illegible] qui attribuent à Julius Pollux, p. 270-274 et 275 ; — répond à diverses objections qui lui sont faites au sujet de cette communication, p. 274-277 ; — lit une seconde notice

sur le manuscrit 141 de Montpellier, contenant huit feuillets palimpsestes du huitième livre de Prisciien et quatre du grammairien Pompeius, p. 279; — communique quelques observations nouvelles sur la prononciation du grec et du latin aux IXe et XIIe siècles, p. 282.

Boulogne-sur-Mer (Il est fait hommage d'un exemplaire du catalogue méthodique de la Bibliothèque de la ville de), p. 218.

Bourassé (M. l'abbé) adresse, pour le concours des Antiquités de la France en 1869, ses *Recherches historiques et archéologiques sur les églises romanes en Touraine*, publiées en collaboration avec M. l'abbé Chevalier, p. 441.

Boutaric (M.) fait hommage de sa *Notice sur le musée des archives de l'Empire*, p. 78; — lit un *Mémoire sur les enquêtes administratives ordonnées par saint Louis*, p. 78-81.

Brachet (M. Aug.) fait hommage de son *Dictionnaire des doublets de la langue française*, p. 323; — adresse, pour le concours des Antiquités de la France, en 1869, la *Grammaire historique de la langue française*, p. 441.

Brasseur de Bourbourg (M.) fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Quatre lettres sur le Mexique*, p. 207.

Bréal (M. Michel) fait hommage du tome II de sa traduction de la *Grammaire comparée* de Bopp, p. 88.

Briau (M. le Dr) communique un mémoire intitulé : *De l'assistance médicale chez les Romains*, p. 436, 437, 442-446.

Brière (M. Léon), ancien élève de l'Ecole des Chartes, se porte candidat à la place d'auxiliaire des travaux de l'Académie laissée vacante par la mort de M. Le Brethon, p. 91.

Bril (M. Jechiel) fait hommage de son édition du commentaire du rabbin Hananel sur le traité talmudique *Pesachim*, p. 10.

Brochin (M.) fait hommage du tirage à part de plusieurs de ses articles insérés dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, p. 187.

Bruel (M. Alex.) est admis au concours des Antiquités de la France, p. 4; — y obtient la 3e mention, p. 240. Cf. p. 337. — Jugement de la Commission sur le double travail de M. Bruel relatif au *Cartulaire de Brioude*, p. 345-346.

Brugsch (M.) fait hommage de son *Mémoire sur la formation et le développement de l'écriture*, p. 351.

Brunet (Jacques-Charles), auteur du *Manuel du libraire*. — Extrait de son testament, p. 7. — Application du décret autorisant l'Académie à accepter la donation à elle faite par M. Brunet, p. 194.

Brunet de Presle (M.) est réélu membre de la Commission de l'Ecole française d'Athènes, p. 5; — offre à l'Académie un *Catalogue* du libraire-imprimeur Nicolaïdès, p. 33; — prend part à la discussion soulevée par la lecture des *Recherches* de M. Le Blant *sur la cohorte mentionnée par les Evangélistes dans la passion de J.-C.*, p. 91, 118; — présente le tome Ier des *Mémoires de la Société de linguistique*, p. 119; — signale l'origine égyptienne du mot ἄρπη, p. 259; — communique une note de M. Meunier sur une triple correction à faire au texte des *Papyrus grecs du Louvre*, p. 265-269; — doute que la barbarie de plusieurs mots grecs recueillis par l'auteur des

Ἐρμηνεύματα de Montpellier soit une raison suffisante pour révoquer en doute la date relativement ancienne attribuée à ce recueil par M. Boucherie, p. 274; — rend compte de fouilles récentes exécutées à Montigny-Lencoup (Seine-et-Marne), p. 306-308.

Brunn (M. le Dr Heinr.) fait hommage de son mémoire *Ueber die sogenannte Leukothea in der Glyptothek S. M. K. Ludwigs I*, p. 254.

Burnouf (M. Emile), directeur de l'Ecole française d'Athènes, fait hommage de son *Histoire de la littérature grecque*, p. 299.

Buzairies (M. L.-A.) adresse, pour le concours des Antiquités de la France, ses *Notices historiques sur les châteaux de l'arrondissement de Limoux et sur Villebazy*, p. 288.

C

Caillemer (M.), professeur à la Faculté de droit de Grenoble, fait hommage d'un opuscule intitulé : *La propriété littéraire à Athènes*, p. 93.

Caillette de l'Hervilliers (M. Edmond) adresse, pour le concours des Anquités de la France en 1869, un ouvrage intitulé : *Compiègne, sa forêt, ses alentours*, p. 441.

Cariennes (*Inscriptions*) connues jusqu'à ce jour, p. 126.

Carteron (Feu M. Edouard), ancien consul de France à Stettin. Il est fait hommage de son *Analyse des recherches de M. Letronne sur les représentations zodiacales*, etc., p. 118.

Casati (M. C.-C.), archiviste-paléographe, fait hommage de son analyse de *Richars li biaus*, roman inédit du XIIIe siècle, p. 210.

Castagné (M.), agent-voyer de l'arrondissement de Cahors, a grande part à la découverte du monument de Mursens, p. 209.

Castan (M.) offre à l'Académie deux opuscules intitulés : « *Un cachet inédit d'oculiste romain* » et « *L'empereur Charles-Quint et sa statue à Besançon*, » p. 263; — se présente pour une place de correspondant régnicole, ibid.; — adresse, pour le concours des Antiquités de la France, en 1869, un mémoire intitulé : *Le Capitole de Vesontio*, etc., p. 441.

Caumont (M. De), correspondant, fait hommage d'un opuscule intitulé : *Le mur de Lanlunum (Côte-d'Or) comparé aux murs de l'Oppidum découvert à Mursens (Lot)*, p. 281.

Caussin de Perceval (M.) est nommé membre de la Commission du prix ordinaire sur la question de la *lutte entre la philosophie et la théologie des Arabes*, p. 10.

Cauwès (M. Paul-Louis) est nommé archiviste-paléographe, p. 62. Cf. p. 365.

Cavaniol (M. H.) fait hommage d'un ouvrage intitulé : Nidintabel : *La Perse ancienne*, p. 218.

Cazalès de Fondouce (M.) adresse, pour le concours des Antiquités de la France, en 1869, un ouvrage intitulé : *Derniers temps de l'âge de la pierre polie dans l'Aveyron*, p. 439.

Ceccaldi (M. T. Colonna), consul de France à Larnaca, fait une communication sur des fouilles exécutées dans l'île de Chypre dans les années 1866-68, p. 300-305.

Celesia (M. Emm.) fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Le teogonie dell' antica Liguria*, p. 289.

Celtique (Numismatique). — *Essai de rapprochement entre les monnaies celtiques du Danube et quelques monnaies anépigraphes de la Gaule cis-rhénane*, p. 423-427.

Chaldéens (Le culte des bétyles chez les), mémoire de M. Lenormant, p. 318-322.

Champoiseau (M.), consul de France à Janina. — Son rapport sur les résultats de sa mission en Epire est soumis à l'examen de l'Académie, p. 6. — *Rapport* de M. Dehèque, au nom de la Commission de l'Ecole française d'Athènes sur les résultats de ladite mission, p. 82-84.

Chantelauze (M. De) adresse, pour le concours du prix Gobert, son édition de l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par J.-M. De la Mure, p. 288-289.

Chappuis (M. Ch.), professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Besançon, fait hommage de son édition des *Logistorici*, *Hebdomades*, etc., de Varron, p. 261.

Charleville (M. le maire de) demande la suite du *Gallia christiana* pour la Bibliothèque de cette ville, p. 209.

Charma (M.) fait hommage de son *Rapport sur les fouilles d'Evrecy*, p. 11.

Charpillon (M.) adresse, pour le concours des Antiquités de la France, en 1869, son *Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure*, p. 441.

Cheuffier (M. Louis-Marie) est nommé archiviste-paléographe, p. 63. Cf. p. 365.

Chérest (M. Aimé) adresse, pour le concours des Antiquités de la France, en 1869, son *Etude historique sur Vezelay*, et fait hommage de son édition des *Lettres de l'abbé Lebeuf*, p. 435.

Cherrier (M. de) fait hommage du tome Ier de son *Histoire de Charles VIII*, p. 207; — du tome II du même ouvrage, p. 414.

Chevalier (M. l'abbé) fait hommage de sa *Notice sur un cartulaire des dauphins de Viennois en partie inédit*, p. 10; — d'une autre *sur le nécrologe de saint Robert de Cornillon*, et d'une troisième *sur un cartulaire inédit de la ville de Grenoble*, p. 187; — adresse, pour le concours des Antiquités de la France, en 1868, le 2e volume de ses *Documents inédits relatifs au Dauphiné*, p. 190; — demande à joindre à cet ouvrage divers opuscules de date plus ancienne, p. 413; cf. p. 423; — adresse, pour le même concours en 1869, huit autres ouvrages, p. 439 et 441.

Cheyne (Le Rév.), de l'Université d'Oxford, fait hommage de ses *Notes écrites sur le texte d'Isaïe*, p. 410.

Chiffres cursifs égyptiens (Sur les), voy. p. 437-439.

Chypre (Sur des fouilles récentes exécutées dans l'île de), note de M. T. Colonna Ceccaldi, p. 300.

Cimmériens (Les) d'Hérodote retrouvés dans un document assyrien, p. 331.

Clément-Mullet (M.) fait hommage de son *Essai sur la minéralogie arabe*, p. 316.

Clermont-Ganneau (M.), drogman-chancelier du consulat de France,

communique à l'Académie la découverte qui vient d'être faite à Jérusalem d'un *ex-voto* antique, p. 332.

Closmadeuc (M. le Dr De) adresse, pour le concours des Antiquités de la France, en 1869, un ouvrage intitulé : *Chirurgie et Barberie en Bretagne avant la révolution*, p. 441.

Χοαχύτης (Sur le mot) voy. p. 269.

Cochet (M. l'abbé), correspondant de l'Académie, fait hommage de deux dissertations intitulées « *Le tombeau de sainte Honorine à Graville près le Havre* » et « *Tombeaux du roi Henri-Court-Mantel et du duc de Bedford à la cathédrale de Rouen* », p. 37.

Codine (M. Jules), ancien bibliothécaire de l'île Bourbon, fait hommage de son *Mémoire géographique sur la mer des Indes*, p. 76.

Colonne trajane (*Essai de restitution d'un des boucliers dacés représentés sur les bas-reliefs de la*), par M. de Lasteyrie, p. 243-251.

Colucci (M. Gius.) fait hommage du 1er vol. de son ouvrage sur les Eques, p. 264.

Conestabile (M. le Cte) remercie l'Académie de son élection comme correspondant, p. 2.

Constantine (La Société archéologique de) fait hommage de la suite du *Recueil de ses notices et mémoires*, p. 5.

Corblet (M. l'abbé Jules) fait hommage de l'introduction de son *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, p. 28[illegible].

Corradi (M. Alf.) fait hommage de la 2e partie de ses *Annali delle epidemie occorse in Italia dalle prime memorie fino al* 1850, p. 310.

Cortambert (M. Richard) adresse, pour le concours du prix Volney, l'*Abrégé de grammaire annamite* de Truong-Vinh-ky, directeur du collége des Interprètes à Saïgon, p. 93.

Coussemaker (M. De) retire sa candidature pour la place d'académicien libre, p. 34 ; — offre la suite de son recueil des *Scriptores de musica medii ævi*, p. 233 et 282 ; — une *Notice sur l'hôpital et le couvent de Saint-Jean à Bourbourg*, p. 233 ; — un autre opuscule intitulé : *La Madeleine, maison de lépreux, lez-Bergues*, p. 423.

Croatie (Notes extraites d'un ms. de la bibliothèque de Tours pouvant servir à l'histoire religieuse de la), p. 406-407.

Cuzco (Communication de M. Maspero sur des antiquités trouvées à), p. 328.

D

Daces (*Boucliers*). *Essai de restitution d'un des boucliers dacés représentés sur les bas-reliefs de la colonne trajane*, par M. de Lasteyrie, p. 243-251.

Dali en Chypre (*Sur les fouilles récentes exécutées à*), voy. p. 302-305.

Dareste (M. R.) fait hommage de sa nouvelle édition du *Grand Coutumier de France* publiée en collaboration avec M. Laboulaye, p. 234.

Daux (M. A.), ingénieur civil, communique un *Mémoire sur la ville d'Utique et ses environs*, p. 81, 119, 122, 125, 148-177.

David de Dinan (*Sur les sources philosophiques de l'hérésie de*), dissertation de M. Jourdain, p. 297-298.

Decharme (M. P.) fait hommage de sa *Notice sur les ruines de l'Hiéron des muses dans l'Hélicon*, p. 8. ; — de son *Recueil d'inscriptions inédites de Béotie*, p. 219.

Dédicace (La) d'un monument à Baal-Hammon n'exclut pas une destination funéraire, p. 6.

Dehèque (M.) est réélu membre de la Commission de l'École française d'Athènes, p. 5 ; — il lit, au nom de cette Commission, un *Rapport* sur les résultats de la mission archéologique de M. Champoiseau en Épire, p. 82-84 ; — communique une Note concluant à augmenter d'un nom nouveau le catalogue des dèmes de l'Attique, p. 198-201.

Delisle (M.) est réélu membre de la Commission des travaux littéraires, p. 5 ; — et membre de la Commission des Antiquités de la France, ibid. ; — fait hommage d'une *Notice sur un papyrus de la Bibliothèque de lord Ashburnham*, ibid. ; — d'une autre *Notice sur le cartulaire du comté de Rethel*, p. 32 ; — présente la *Notice* de M. Boutaric *sur le Musée des Archives de l'Empire*, p. 78 ; — l'opuscule de M. Lepage sur la *Juridiction consulaire de Lorraine-et-Barrois*, etc., p. 187 ; — est nommé membre de la Commission chargée de proposer des questions pour le concours du prix Bordin et celui du prix ordinaire, p. 240 ; — donne lecture des conclusions du rapport de la Commission des Antiquités de la France, ibid. ; — présente une brochure de M. Lepage intitulée : *Quelques observations de géographie moyen âge fondées principalement sur les diplômes de l'abbaye de Wissembourg*, p. 282 ; — une *Notice* de M. Desplanque *sur la vie et les travaux du baron de Mélicocq*, ibid. ; — l'*Inventaire-sommaire des anciennes Archives de l'évêché de Troyes*, ibid. ; — supplée le Secrétaire perpétuel, p. 285 ; — fait hommage de son *Inventaire des mss. de Saint-Germain-des-Prés conservés à la Bibliothèque Impériale*, p. 286 ; — communique sa *Notice sur le cabinet de Gaignières*, ibid. ; — est désigné pour lire cette notice dans la séance trimestrielle d'octobre de l'Institut, p. 287 ; — est nommé membre de la Commission chargée de présenter le programme du 1er concours pour le prix Brunet, p. 309 ; — présente deux opuscules de M. Morand, p. 310 ; — lit le rapport au nom de la Commission du prix Brunet, p. 312 ; — rédige, au nom de la Commission des antiquités de la France, le programme du 1er concours pour le prix de la Fons-Mélicocq, p. 327 ; — lit, en communication, un morceau intitulé *Notes sur quelques manuscrits de la Bibliothèque de Tours*, p. 393-408.

Derenbourg (M. Hartwig) adresse divers ouvrages pour le concours du prix Volney, p. 119.

Deschamps de Pas (M.) fait hommage d'une *Note sur quelques chartes concernant l'hôpital d'Aire* et d'un *Supplément aux jetons d'Artois*, p. 233.

Desjardins (Acceptation du don des monuments épigraphiques d'Iglitza fait par M. Ernest), p. 11-13. Cf. p. 209. — M. Desjardins communique une notice sur son voyage archéologique dans la Dobrudja, p. 38, 40-62 ; — une inscription latine à lui envoyée de Bulgarie par M. Lejean, p. 108-117 ; — une inscription bilingue des environs de Filibé envoyée par le même voyageur, p. 192-194 ; — fait hommage de sa *Lettre à M. Henzen sur quelques inscriptions inédites de Valachie et de Bulgarie*, p. 212 ; — donne quelques éclaircissements au sujet d'une réclamation de M. Engelhardt, p. 262-263 ; — donne avis de l'arrivée

à Brest du *Magicien*, aviso porteur des monuments épigraphiques d'Igliza, et reçoit les remercîments de l'Académie pour son officieuse intervention dans toute cette affaire, p. 432.

Desnoyers (M.) est réélu membre de la Commission des Antiquités de la France, p. 5; — adresse une question à M. le général Faidherbe sur la disposition des *tumulus* à Rokuia et à Masla, p. 242; — est nommé membre de la Commission chargée de présenter le programme du 1er concours pour le prix Beunet, p. 309; — lit le rapport, au nom de la Commission des Antiquités de la France, sur les résultats du concours de 1868, p. 325, 334-351.

Despine (M. le Dr baron), médecin de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains, adresse une lettre sur les découvertes d'antiquités romaines récemment faites dans cette ville, p. 415.

Desplanque (M.) fait hommage de sa *Notice sur la vie et les ouvrages du baron de Mélicocq*, p. 282.

Deveria (M. Théodule) fait hommage de son *Etude sur le papyrus judiciaire de Turin*, etc., p. 217.

Deville (M.), correspondant, communique un *Mémoire sur Gemabum*, p. 294.

Devoulx (M. Albert) fait hommage d'un recueil intitulé : Les *Archives du consulat général de France à Alger*, p. 210; — de sa notice sur *Le Raïs Hamidou*, et du *Livre des signaux de la flotte algérienne* (*Ancienne régence*), p. 215.

Dey (M.) fait hommage de ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Luxeuil*, p. 415.

Dibrudja (*Notice sur le voyage archéologique* de M. Ernest Desjardins *dans la*), p. 40-62.

Dozy (M.), correspondant, adresse, pour le concours du prix Volney, son *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe*, publié en collaboration avec le Dr W. K. Engelmann, p. 415.

Dubois (M. Anthime-Gaston) est nommé archiviste-paléographe, p. 62. Cf. p. 365.

Ducheuin (M. Victor Tranquille) est nommé archiviste-paléographe, p. 62. Cf. p. 365.

Duclos (M. l'abbé H.) est admis au concours des Antiquités de la France, p. 4.

Dufour (M. l'abbé Valentin) fait hommage d'un opuscule intitulé « *Une question historique* », p. 215.

Dugat (M.) est adjoint à M. Latouche pour la rédaction de la partie française de la *Table orientale des Notices et extraits des manuscrits*, p. 207.

Duhamel (M.) obtient la 5e mention au concours des Antiquités de la France, p. 240. Cf. p. 357. — Jugement de la Commission sur l'ouvrage présenté au concours par M. Duhamel, p. 347. — Il adresse quatre nouveaux ouvrages pour le même concours en 1869, p. 439.

Delaurier (M.) présente le recueil de M. L. De Rosny, intitulé « *Variétés orientales*, etc. », p. 415.

Dumont (M. Albert), membre de l'Ecole française d'Athènes, remporte le prix dans le concours dit *des stèles*, p. 238; — remercie l'Académie

par une lettre datée de Thrace, p. 264. — Rapport de la Commission de l'Ecole française d'Athènes sur son *Recueil des inscriptions céramiques de la Grèce*, p. 311-312. Cf. p. 364. — Jugement de la Commission sur son mémoire couronné, p. 374. — Lettre de M. Dumont à M. Egger datée d'Andrinople, p. 416-422.

E

EGGER (M.) est réélu membre de la Commission des travaux littéraires, p. 5 ; — et membre de la Commission de l'Ecole française d'Athènes, ibid. ; — il présente la nouvelle édition publiée par M. Renard des *Rapports* de Grégoire *sur la bibliographie*, etc., p. 11 ; — appelle l'attention de l'Académie sur une inscription découverte au Pirée et publiée par M. Koumanoudis, p. 85 ; — prend part à la discussion soulevée par la lecture des *Recherches* de M. LE BLANT *sur la cohorte mentionnée par les Evangélistes dans la passion de Jésus-Christ*, p. 88 ; — présente l'opuscule de M. Caillemer intitulé : *La propriété littéraire à Athènes*, p. 93 ; — est désigné pour lire dans la séance trimestrielle d'avril un extrait de son *Mémoire sur les fragments nouvellement découverts de l'orateur Hypéride*, p. 108 ; — fait hommage d'un opuscule intitulé : *Les derniers jours de l'éloquence athénienne*, etc., p. 118 ; — présente différents ouvrages de M. Louis Léger, p. 119 ; — les *Actes du congrès scientifique de France*, tenu à Aix en déc. 1866, p. 120 ; — l'ouvrage de M. Bataillard intitulé : *Les origines de l'histoire des procureurs et des avoués*, p. 126 ; — l'édition des sept principales *tragédies d'Euripide* de M. Weil, p. 188 ; — fait une observation grammaticale sur un mot de l'inscription bilingue de Filibé envoyée par M. Lejean, p. 193 ; — lit, pour M. Zündel, professeur à Zürich, un mémoire intitulé : *Un meurtrier de César en Suisse*, p. 201, 231, 254 ; — présente les *Etudes critiques et exégétiques*, de M. Ch. Prince, de Neuchâtel, *sur les Perses d'Eschyle*, p. 218 ; — le deuxième volume de l'ouvrage de M. Saripolos, *sur la législation pénale en vigueur en Grèce*, p. 238 ; — est nommé membre de la Commission chargée de proposer des questions pour le concours du prix Bordin et celui du prix ordinaire, p. 240 ; — lit les questions proposées au choix de l'Académie pour le prix ordinaire, p. 253 ; — adresse à M. De Wailly quelques observations au sujet de son *Mémoire sur la langue de Joinville*, p. 254 ; — lit l'*Etude* de M. Hignard *sur le Mythe d'Io*, p. 255 ; — présente l'édition de M. Chappuis des *Logistorici, Hebdomades*, etc., de Varron, p. 261 ; — offre l'*Annuaire* pour 1868 de l'*Association pour l'encouragement des études grecques en France*, p. 261 ; — communique un travail *sur les premiers hellénistes et les premiers imprimeurs de grec en France au XVIe siècle*, p. 264, 265 ; — présente le tome IIe de la traduction des *Nouvelles leçons* de M. Max Müller *sur la science du langage*, par MM. Harris et Perrot, p. 264 ; — et un mémoire de M. Colucci *sur les Eques*, ibid. ; — communique une *Note* de M. Meunier sur les mots ἀδιάστομος, κρονδυόπω ..., et χολχύτης, p. 265-269 ; — présente les *Recherches* de M. Schœbel *sur la religion première de la race indo-iranienne*, p. 270 ; — prend part à la discussion soulevée par la lecture de la Notice de M. Boucherie sur le manuscrit 306 de la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier, p. 275-276 ; — communique un travail « *Sur les éléments grecs de la langue française à la fin du XVe siècle* », p. 277 ; — est désigné pour lire dans la séance publique

annuelle de l'Académie sur *Mémoire sur les premiers hellénistes et les premiers imprimeurs de grec en France au XVIe siècle*, p. 309. Cf. p. 385-392; — présente l'*Histoire et la théorie de la conjugaison française* de M. Chabaneau, p. 327; — lit une communication de M. Maspero, p. 328; — présente différents ouvrages de M. Grandgagnage, p. 409; — la traduction de l'*Hymne au Nil*, de M. Maspero, ibid.; — la première partie de l'*Essai d'ethnographie comparée*, de M. Sven Nilsson, ibid.; — communique une lettre de M. Alb. Dumont, datée d'Andrinople, p. 416-422; — échange avec M. Miller quelques observations au sujet de sa lecture d'un passage inédit d'Appien, p. 422; — présente un recueil de leçons de M. Th. Vallauri, p. 440.

Egyptiens (Note de M. De Rougé *Sur la série des chiffres cursifs*), extraits des manuscrits appartenant au premier empire, p. 437-439 (avec une planche).

Eloy (M. Henri) fait hommage de son ouvrage intitulé : M. Pardessus, *sa vie et ses œuvres*, p. 215.

Engelhardt (Acceptation du don des monuments épigraphiques d'Iglitza, fait par M.), p. 41-43. — Réclamation de M. Engelhardt au sujet de la découverte de ces monuments, p. 262. — Il remercie l'Académie de l'accueil fait à sa réclamation, p. 284; — adresse un rapport sur les antiquités romaines de la Servie, ibid.; — soumet à l'Académie deux nouvelles inscriptions se rapportant à des soldats de la légion VII Claudienne, p. 294.

Epernay (M. le maire d') sollicite pour la bibliothèque de cette ville le don de diverses publications de l'Académie, p. 295.

Epire (*Rapport* de M. Dehèque sur les résultats de la mission archéologique de M. Champoiseau cité, p. 82-84.

Ἐφημερίδες attribués à Julius Pollux : notice de M. Boucherie, p. 270-274.

Ermitage (Sur la collection dite *Scythique* ou *Sibérienne* du musée de l'), à Saint-Pétersbourg, lettre de M. Odobesco, p. 410-412.

Eunuques royaux de la cour de Saba, p. 69-70.

Evelpidès (M. Dorothée) fait hommage de son édition des Discours de saint Jean Chrysostôme *sur le sacerdoce* (1re partie), p. 63.

F

Fagniez (M. Gustave), archiviste paléographe, se porte candidat pour la place vacante d'auxiliaire des travaux de l'Académie, p. 125; — obtient cette place à la majorité de 25 voix sur 29 votants, p. 189.

Faidherbe (M. le général) fait hommage de ses *Recherches anthropologiques sur les hypogées mégalithiques de Bakria*, p. 254; — communique à l'Académie un certain nombre d'inscriptions (dont plusieurs bilingues) recueillies sur des tombeaux *mégalithiques* d'Algérie, p. 241; — répond à diverses questions de MM. de Rougé et Dessoyers, ibid.; — fait hommage des photographies de trente-deux inscriptions libyques, p. 253. Cf. p. 282.

Fallue (M. L.) fait hommage d'une brochure intitulée « *De l'art récemment qualifié* Antediluvien », p. 40.

Fauche (M. H.) fait hommage des huitième et neuvième volumes de sa traduction du *Maha-Bharata*, p. 187 et 281.

Faugeron (M.), professeur au lycée de Rennes, fait hommage de ses thèses de doctorat, p. 124.

Feer (M.) lit des extraits d'un mémoire intitulé : *De la relation du substantif avec le qualitif et l'adjectif et de la manière de l'exprimer en diverses langues*, etc., p. 74 : — fait hommage de son édition polyglotte du *Sutra en 42 articles*, p. 84.

Fiorelli (M. G.), sénateur, directeur général du musée de Naples, fait hommage des nouveaux catalogues des différentes séries de ce musée, et du premier volume de la nouvelle série du *Giorn. degli scavi di Pompei*, p. 287.

Fisquet (M. H.) concourt pour le prix Gobert, p. 4.

Fleischer (M.) remercie l'Académie de son élection comme associé étranger, p. 34.

Forchhammer (M. P. W.), professeur à l'Univers. de Kiel, fait hommage de divers opuscules archéologiques, p. 423.

Franklin (M. Alfred) fait hommage du tome I de son ouvrage sur les *Anciennes bibliothèques de Paris*, p. 40.

Frati (M. Luigi) fait hommage d'un travail intitulé : *Dell'antico ponte romano sul Reno*, p. 5.

G

Garcin (M. Eug.) adresse pour le concours du prix Volney un ouvrage intitulé : *Les Français du Nord et du Midi*, p. 441.

Garcin de Tassy (M.) est réélu membre de la Commission centrale administrative, p. 5; — présente les huitième et neuvième volumes de la traduction du *Maha-Bharata*, de M. Fauche, p. 187 et 281 : — la *Théorie de la langue soudanise*, de M. Ryeqvist, p. 203 : — fait hommage de la deuxième édition de son ouvrage intitulé : *Les auteurs hindoustanis... d'après les biographies orientales*, p. 217 : — présente la traduction de *Télémaque* en vers italiens, de M. Pandullo di Tropea, p. 351 : — fait hommage du discours d'ouverture de son cours prononcé le 7 décembre, p. 435.

Garraud (M. E.) fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Antiquités périgourdines*, p. 233.

Gautier (M. Léon) concourt pour le prix Gobert, p. 4; — obtient le 1er prix à la majorité de 25 voix sur 38 votants, p. 215. — Jugement de la Commission sur l'ouvrage couronné, p. 359.

Gautier de Claubry (M.) écrit à l'Académie au sujet de documents nouveaux sur les derniers temps de la vie du surintendant Fouquet, p. 125 : — communique un *Eloge de Fouquet* extrait des registres mortuaires de l'église des Dames-de-Sainte-Marie, p. 265.

Gerbert (Restitution par M. D'Avezac de divers fragments inédits de), p. 141-148.

Giesebrecht (M. De), au nom de la Commission historique de l'Académie des sciences de Munich, fait hommage du deuxième volume de l'*Histoire de la ville de Rome*, par Alfred de Reumont, p. 39.

Gimirrai (*Les*), les mêmes que les Cimmériens d'Hérodote, p. 331.

Giraud-Teulon (M.) fils fait hommage d'un ouvrage intitulé : *La mère chez certains peuples de l'antiquité*, p. 33.

Globe céleste de cuivre conservé à la Bibliothèque Impériale (*Analyse d'un mémoire sur un*), par M. D'Avezac, p. 312-315.

Godefroy (M. Fréd.) remercie l'Académie de son intervention auprès de S. M. l'Empereur qui a assuré par une allocation annuelle l'achèvement de son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, p. 255.

Gozzadini (M. le comte Giov.) fait hommage de ses *Studj archeologico-topografici sulla città di Bologna*, p. 243.

Grandgagnage (M. Ch.) fait hommage à l'Académie de différents ouvrages sur la langue wallonne, p. 409.

Grelet Dumazeau (M.) fait hommage de sa traduction du *De Senectute* de Cicéron, p. 423.

Guerrier de Dumast (M.), correspondant à Nancy, fait hommage de deux opuscules, p. 187 ; — de sa *Réponse à MM. Vaugeois et De la Ménardière* dans la séance publique du 28 mars 1868 de l'Académie de Stanislas, p. 264.

Guessard (M.) lit le rapport sur le concours du prix Gobert, p. 213.

Guiffrey (M. J.-J.) fait hommage de son *Histoire de la réunion du Dauphiné à la France*, p. 239.

Guignaut (M.), secrétaire perpétuel, lit son *Rapport sur les travaux des Commissions de publication* de l'Académie pendant le deuxième semestre de l'année 1867, p. 34-37 ; — présente la première partie du tome XXIII des *Mémoires de l'Académie*, p. 123 ; — rappelle un passage d'Hérodote à propos d'une inscription probablement carienne offerte par M. Morel-Fatio, p. 126 ; — présente une observation sur un nom de l'inscription bilingue de Filibé envoyée par M. Lejean, p. 193 ; — demande à l'Académie de lui conférer ses pouvoirs pour la mise en possession définitive du legs à elle fait par M. Brunet, p. 206 ; — annonce la reprise de la *Table* de la deuxième décade des *Mémoires de l'Académie* (nouvelle série), p. 207 ; — offre un exemplaire du tirage à part des *Notices historiques* sur MM. Guérard, Boissonade et Alex. de la Borde, p. 210 ; — lit son *Rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le premier semestre de 1868*, p. 235-237 ; — prend un congé pour raison de santé et désigne pour remplir ses fonctions en son absence M. Wallon, p. 239 ; — lit, dans la séance publique annuelle, la *Notice historique sur la vie et les travaux de M. le duc D'Albert de Luynes*, p. 366-385.

H

Hahn (M. Alex.) fait hommage de deux opuscules relatifs aux antiquités du canton de Luzarches, p. 218.

Hamilton (M. Gavin), de l'académie d'Elgin, envoie divers ouvrages pour le concours Volney, p. 39. Cf. p. 82.

Harris (M.) fait hommage du tome II de sa traduction (publiée en collaboration avec M. Perrot), des *Nouvelles leçons* de M. Max Müller *sur le langage*, p. 264.

Haurréau (M.) est réélu membre de la Commission des Antiquités de la France, p. 5; — lit l'*Histoire d'un* AVERTISSEMENT AU LECTEUR, p. 205; — est désigné pour lire le même morceau dans la séance trimestrielle du 1er juillet, p. 216; — et dans la séance publique des cinq académies du 14 août, p. 240; — présente le tome XXV de l'*Histoire littéraire de la France*, p. 431; — est nommé membre de la Commission du prix Gobert pour 1869, p. 437.

Havre (Prêt du manuscrit intitulé : *Majus Chronicon Fontanellæ*, appartenant à la bibliothèque du), p. 11.

Hecquet-Boucrand (M.) fait hommage de son *Dictionnaire étymologique des noms propres d'hommes*, p. 218.

Heiss (M. Aloïss) fait hommage du deuxième volume de sa *Descripcion general de las Monedas hispano-cristianas*, p. 409.

Helbig (M. W.), secrétaire de l'Institut archéologique de Rome. Extrait d'une lettre adressée par lui à M. De Witte sur une découverte récente faite dans le Bosphore cimmérien, p. 316.

Henzen (M. G.), correspondant à Rome, fait hommage d'un mémoire *Sur les fragments des actes des frères Arvales récemment découverts*, p. 29.

Héracleum (Dème d') : nom nouveau à ajouter au catalogue des dèmes de l'Attique, note de M. Dehèque, p. 198-201.

Heuzey (M.) communique un mémoire intitulé : *Le sanctuaire de Bacchus Tasibastenus dans le canton de Zikhna en Thrace*, p. 217, 219-231; — fait hommage d'un opuscule intitulé : *La ville d'Eané en Macédoine et son sanctuaire de Pluton*, p. 299; — communique le dessin d'une sculpture romaine découverte à Bayeux, p. 316-318; — fait hommage d'un mémoire intitulé : *L'Exaltation de la fleur*, p. 351.

Hignard (M.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon, communique une *Etude sur le mythe d'Io*, p. 255-259.

Hübner (M. E.) fait hommage d'un opuscule intitulé : Augustus *Marmorstatue des Berl. Museums*, p. 440.

Hucher (M. E.) adresse, pour le concours de numismatique de 1869, un ouvrage intitulé : *L'Art gaulois*, p. 435.

Huques le Noir, jongleur dont les plaisanteries étaient proverbiales au XIIIe siècle, p. 401.

Huillard-Bréholles (M.) fait hommage de sa *Notice sur M. le duc de Luynes*, p. 277.

Hurmuz (Mgr G.), archevêque de Siounie, etc., fait hommage du tome I de la traduction arménienne de la *Vie de Jules César*, p. 10.

J

Iahn (M. Otto) remercie l'Académie de son élection comme correspondant, p. 2.

Janin (M.) donne sa démission des fonctions d'auxiliaire de l'Académie, p. 289.

Iconomos (M. Constantin) fait hommage de son *Etude sur Smyrne*, p. 208.

Jérusalem (Découverte à), auprès de l'église Sainte-Anne, d'un *ex-voto*

antique : communication de M. Clermont Ganneau, drogman-chancelier du consulat de France, p. 332-334.

Illyricum (Sur le nom d') voy. p. 115.

Inscriptions cariennes connues jusqu'à ce jour, p. 126.

Inscriptions himyaritiques. — *Mémoire sur l'inscription dédicatoire du temple du dieu Yat'â à Abiân près Aden*, par M. Lenormant, p. 63-71.

Inscriptions latines. — *Inscription de Tomis* donnant le *Cursus honorum* complet de L. Annius Italicus Honoratus, p. 56-60. — Inscription trouvée à Lom-Palanka (Bulgarie), par M. Lejean, publiée par M. Ern. Desjardins, p. 108-110. — Inscription de Turnu Magoreli, capitale pour la géographie de la contrée danubienne, rééditée par M. Desjardins, p. 110-117.

Inscriptions nabatéennes relevées dans le Haouran par MM. Waddington et de Vogüé et communiquées par ce dernier à l'Académie, p. 121.

Inscriptions puniques d'un monument trouvé près de Carthage et conservé au *British Museum*, p. 6. — Sur une inscription rapportée des ruines de Carthage par M. le baron de Theis, notice de M. DE VOGÜÉ, p. 89-90. — M. Schliemann offre l'estampage d'une inscription punique découverte à Carthage, p. 334.

Inscriptionum semiticarum (Commission du *Corpus*) : le nombre de ses membres est porté à sept, p. 197.

Io (*Etude sur le Mythe d'*) par M. Hignard. — Analyse, p. 255-259.

JOURDAIN (M.) communique un mémoire intitulé : *Doutes sur l'authenticité de quelques écrits contre la cour de Rome attribués à Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln*, p. 13-29; — en offre à l'Académie le tirage à part, p. 211 ; — est nommé membre de la Commission chargée de vérifier les comptes pour l'exercice de 1867, p. 233; — lit le Rapport fait au nom de cette Commission, p. 237; — est nommé membre de la Commission chargée de présenter des questions pour le concours du prix Bordin et celui du prix ordinaire, p. 240; — lit une *Dissertation sur les sources philosophiques des hérésies d'Amaury de Chartres et de David de Dinan*, p. 257, 289, 295-298 ; — est nommé membre de la Commission du prix Gobert pour 1869, p. 437.

Judas (M.) fait hommage de son *Etude sur plusieurs séries d'inscriptions libyques*, p. 409.

JULIEN (M. STAN.) présente la traduction du traité de l'éducation des vers à soie au Japon de Sira-Kawa de Sendai par M. L. de Rosny, p. 442.

Julius Pollux (Ἑρμηνεύματα attribués à), notice de M. Boucherie, p. 270-274.

K

Kadrin-Kuprucu ou *Pont-du-Cadi* (Fragment d'inscription trouvé sur une stèle du), p. 223.

Klipfel (M. H.) concourt pour le prix Gobert, p. 4.

Koehne (M. le baron B. de) fait hommage d'un opuscule intitulé : *Unedirte Münzen aus der Sammlung S. E. des K. K. Internuntius zu Konstantinopel*, p. 299.

Kolbe (M. F.-W.) fait hommage d'un *Brief statement of the discov. of the laws of the vowels in Herero dialect of S. W. Africa*, p. 288.

L

Laborte (M.) se porte candidat à la place d'académicien libre laissée vacante par la mort de M. le duc De Luynes, p. 34; — obtient la première médaille au concours des Antiquités de la France, p. 240. — Jugement de la Commission sur son *Histoire des arts industriels*, p. 336-339. Cf. p. 356.

Laboulaye (M.) est réélu membre de la Commission des travaux littéraires, p. 5; — prend part à la discussion soulevée par la lecture des *Recherches* de M. Le Blant *sur la cohorte mentionnée par les Evangélistes dans la passion de J.-C.*, p. 88; — présente l'ouvrage de M. Eloy intitulé : M. Pardessus, *sa vie et ses œuvres*, p. 215; — fait hommage de sa nouvelle édition du *Grand coutumier de France* publiée en collaboration avec M. Dareste, p. 234; — adresse à M. De Wailly quelques observations relativement à son *Mémoire sur la langue de Joinville*, p. 254; — échange avec M. Miller quelques observations au sujet de sa lecture d'un passage inédit d'Appien, p. 422.

La Croix (Mgr Pierre), protonotaire apostolique, fait hommage d'un *Mémoire historique sur les institutions de France à Rome*, p. 208.

La Fontaine. — Variante de la fable *La laitière et le pot au lait* extraite de la *Compilatio singularis exemplorum*, manuscrit du XVe siècle de la bibliothèque de Tours, p. 398.

Lagarde (M. Paul De) adresse, pour le concours Volney, ses *Beiträge zur baktrischen Lexicographie*, p. 32.

La Grange (M. le marquis de) fait hommage d'un discours prononcé le 28 avril dans la réunion des Sociétés savantes, p. 210.

Lagrèze-Fossat (M. A.) adresse, pour le concours des Antiquités de la France, un ouvrage intitulé : *La ville, les vicomtés de la coutume d'Auvillar*, p. 120.

Laisne (M. A.-M.) fait hommage d'un opuscule sur la *Résistance héroïque du mont Saint-Michel contre les Anglais de 1420 à 1450*, p. 141.

Laplane (M. H. De) fait hommage d'un ouvrage intitulé : L'*Abbaye de Clairmarais d'après ses archives*, p. 238.

La Rocherie (M. le commandant De) reçoit les remercîments de l'Académie au sujet du transport et de l'accroissement du trésor épigraphique d'Ighiza, p. 432.

Larnaca, en Chypre (*Sur des fouilles récentes exécutées à*), voy. p. 301-302.

La Saussaye (M. de) est élu membre de la Commission du prix de numismatique, p. 10.

Lasteyrie (M. de) est réélu membre de la Commission des Antiquités de la France, p. 5; — lit un mémoire intitulé : *Essai de restitution d'un des boucliers d'après représentés sur les bas-reliefs de la colonne trajane*, p. 243-251; — communique une lettre de M. Odobesco sur la collection dite *scythique* ou *sibérienne* de Saint-Pétersbourg, p. 410-412, et accompagne cette lecture de quelques observations complémentaires, p. 412-413.

La Villemarqué (M. de) présente l'édition de l'*Alexandréide* de MM. Le Court de la Villemarqué et Ernest Talbot, p. 124.

Le Blant (M.) lit le Rapport préliminaire sur le concours du prix Gobert,

p. 9; — est nommé membre de la Commission du prix Bordin sur la question des *flottes romaines*, p. 10; — lit un mémoire intitulé : *Recherches sur la cohorte mentionnée par les Evangélistes dans la passion de J.-C.*, p. 32. — Analyse de la discussion soulevée par cette lecture, p. 86, 88, 91-93, 117-118, 119, 127-128, 202 et 205. — M. Le Blant présente un ouvrage de Mgr Pierre La Croix, protonotaire apostolique, intitulé : *Mémoire historique sur les institutions de France à Rome*, p. 208.

Le Court de la Villethassetz (M. F.) fait hommage de son édition de l'*Alexandriade* publiée en collaboration avec M. Talbot, p. 124.

Lecoy de la Marche (M. A.) fait hommage de son ouvrage intitulé : *La chaire française au moyen âge*, etc., p. 253.

Le Doze (M. F.) fait hommage d'un ouvrage intitulé : *La Bretagne avant J.-C., étudiée au moyen de la langue celtique*, p. 93.

Léger (M. Louis) fait hommage d'un ouvrage intitulé : *La Bohême historique, pittoresque et littéraire* et publié en collaboration avec M. Jos. Frecz, et de sa traduction des *Chants héroïques et chansons populaires des Slaves de Bohême*, p. 119; — de sa thèse intitulée : *Cyrille et Méthode*, p. 260.

Légions d'Auguste (Mémoire sur les) par M. Ch. Robert, p. 93-107.

Legrand (M. Etienne-Victor-Théodore) est nommé archiviste-paléographe, p. 63. Cf. p. 305.

Lejean (M. Guillaume) envoie à M. Desjardins plusieurs inscriptions latines inédites de Bulgarie, p. 108 et 192; — lit une notice sur les ruines romaines de Kaïaluk (Bulgarie), p. 208.

Lenormant (M.) fait hommage de l'estampage d'un monument punique appartenant au *British Museum*, p. 6; — de sa *Note sur deux inscriptions himyaritiques*, p. 33; — lit un *Mémoire sur l'inscription dédicatoire du temple du dieu Yat'à à A'lân près Aden*, p. 62, 63-71; — fait hommage de sa *Note sur quelques inscriptions de Marib, de Khariba et d'Aden*, p. 84; — du tome I de son *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, p. 124; — du tome II du même ouvrage, p. 201; — signale les inscriptions cariennes connues jusqu'à ce jour, p. 126; — lit un *Mémoire sur un document mathématique chaldéen*, p. 188, 201, 264, 269; — un autre *Mémoire sur le culte des betyles chez les Chaldéens*, p. 318-322; — une 4e communication *sur un document assyrien relatif aux rois de Lydie*, p. 329-332; — fait hommage de son *Essai sur un document mathématique chaldéen*, p. 423.

Léouzon Le Duc (M.) fait hommage du tome I de la nouvelle édition de sa traduction du *Kalevala*, p. 5.

Lepage (M. H.) fait hommage d'un opuscule sur la *Juridiction consulaire de Lorraine-et-Barrois*, etc., p. 187; — d'une autre brochure intitulée : *Quelques observations de géographie moyen-âge fondées principalement sur les diplômes de l'abbaye de Wissembourg*, p. 282.

Leroux de Lincy (M.) sollicite la place d'académicien libre laissée vacante par suite du décès de M. le duc De Laynes, p. 32; — fait hommage de son *Recueil des historiens de Paris aux XIVe et XVe siècles* publié en collaboration avec M. Tisserand, p. 76.

Lévy (Le rabbin J.), de Breslau, fait hommage de son *Dictionnaire chaldéen*, p. 254.

Libri (M.). Sur la provenance d'un ms. vendu par M. Libri à Lord Ashburnham, p. 408.

LITTRÉ (M.) est élu membre de la Commission du prix Volney, p. 9 ; — fait hommage de la continuation de son *Dictionnaire de la langue française*, p. 39, 186, 215, 287 ; — fait le *Rapport* sur les résultats du concours du prix Volney, p. 231.

Livie. — Notice de M. DE LONGPÉRIER sur deux bustes d'Auguste et de Livie récemment acquis pour le Musée du Louvre, p. 286 et 322-324. — Du sens de la qualification d'*Auguste* qui lui est donnée dans l'inscription d'un de ces bustes, observation de M. RENIER, p. 286.

LONGPÉRIER (M. DE) est réélu membre de la Commission des travaux littéraires, p. 5 ; — et membre de la Commission des Antiquités de la France, ibid. ; — fait une observation sur la difficulté qu'il y a à déterminer d'après le style la date des monuments puniques, p. 6 ; — est nommé membre de la Commission du prix ordinaire sur la question des *stèles*, p. 10 ; — et membre de la Commission du prix de numismatique, ibid. ; — présente un *Rapport* de M. Charma sur les fouilles d'Evrecy, p. 11 ; — est prié d'examiner, avec M. De Slane, les empreintes d'inscriptions arabes envoyées par le Dr Pauli, p. 32 ; — signale les services rendus par M. D'Abbadie à la numismatique éthiopienne, p. 234 ; — le recueil d'inscriptions libyques expliquées par le Dr Judas dans le numéro de juillet de la *Revue africaine*, p. 282 ; — fait une communication sur deux bustes en bronze d'Auguste et de Livie récemment acquis pour le musée du Louvre, p. 286 et 322-324 ; — fait le Rapport sur les résultats du concours de numismatique de 1868, p. 325-327 ; — adresse à l'Académie, avec une *note explicative*, le dessin d'un *ex-voto antique trouvé à Meaux*, p. 432-435.

Louis IX (*Mémoire sur des enquêtes administratives ordonnées par*), par M. Boutaric : analyse, p. 78-81.

Lucilia (*Ex-voto* de) découvert à Jérusalem, près de l'église Sainte-Anne, p. 332-334.

Lund (Université Caroline de) : envoi de ses *Actes* pour l'année 1866-67, en 4 parties, p. 207.

Lunéville (Bibliothèque de) : demande pour cet établissement de la partie de l'*Histoire littéraire de la France* publiée par l'Académie, p. 39.

LUYNES (M. le DUC DE). Détails sur la cérémonie de ses obsèques, p. 1. — *Notice historique sur sa vie et ses travaux* par M. GUIGNIAUT, p. 366-385.

Luzel (M. F. M.) fait hommage du 1er volume de sa traduction des *Chants populaires de la Basse-Bretagne*, p. 389. Cf. p. 309.

Lydie (*Sur un document assyrien relatif aux rois de*), communication de M. Lenormant, p. 329-332.

M

Macarias Magnès, apologiste chrétien de la 2e moitié du 3e siècle. — L'Académie est consultée sur l'intérêt de la publication projetée d'un ms. de cet auteur retrouvé en Epire, p. 38.

Magicien (Arrivée en rade de Brest de l'aviso *le*), porteur des monuments épigraphiques offerts à l'Académie par MM. Engelhardt et Desjardins, p. 414.

Maharitza : sur la source de cette rivière de Thrace, voy. p. 221 et 225.

Malte-Brun (M. V.-A.) fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Les trois projets anglais, allemand, français d'exploration au pôle Nord*, p. 93.

Marbey (M. l'abbé) adresse, pour le concours des Antiquités de la France, l'ouvrage intitulé : *Les hautes montagnes du Doubs*, etc., p. 351.

Mareb (Sur la date de la *rupture de la digue de*), voy. p. 67.

Marre (M. Aristide) fait hommage de sa traduction des *Mémoires de Nakhoda Moudu de Samangka*, p. 89.

Martin (M. Th.-Henri), de Rennes, correspondant de l'Académie, fait hommage d'un opuscule intitulé *Newton défendu contre un faussaire anglais*, p. 10 ; — d'un autre ouvrage intitulé : GALILÉE, *les droits de la science et la méthode des sciences physiques*, p. 215.

Martin (M.) obtient, au concours des Antiquités de la France, la 6e mention pour son *Essai historique sur Rozoy-sur Serre*, p. 240. Cf. p. 357. — Jugement de la Commission sur cet ouvrage, p. 348.

Mas-Latrie (M. De) fait hommage de son *Recueil de traités de paix et de commerce..... entre les Chrétiens et les Arabes de l'Afrique septentrionale au moyen âge*, p. 84.

Maspero (M.) fait une communication sur des objets trouvés à côté ou dans la poitrine de momies dans un tombeau de Cuzco, p. 328 ; — offre sa traduction de l'*Hymne au Nil*, p. 409.

Maurétanie césarienne (Il existait au IIe siècle de l'ère chrétienne, sous le nom de *gens Numidarum*, une tribu indigène établie sur le territoire de la), p. 208.

Maurice (M. Ch.) notifie à l'Académie la mort de M. VINCENT, son beau-père, p. 392.

MAURY (M.) est réélu membre de la Commission des travaux littéraires, p. 5 : — et membre de la Commission des Antiquités de la France, ibid. ; — est nommé membre de la Commission du prix ordinaire sur la question des *stèles*, p. 10 ; — lit une *Notice sur les monuments des Tchouches*, p. 205 ; — pense que *Rosmerta* pourrait bien n'être qu'une déesse mère, p. 219 ; — présente l'*Histoire de la réunion du Dauphiné à la France* de M. Gaffrey, p. 239 ; — est nommé membre de la Commission chargée de proposer des questions pour le concours du prix Bordin et celui du prix ordinaire, p. 240 ; — croit à l'origine assyrienne du mot ἄρπη, p. 259 ; — prend part à la discussion soulevée par la lecture de M. Boucherie d'un double extrait du ms. des Ἑρμηνεύματα de Montpellier, p. 275 ; — présente la 3e partie de l'*Ethnogénie gauloise* du baron de Belloguet, p. 308 ; — est nommé membre de la Commission chargée de présenter le programme du 1er concours pour le prix Brunet, p. 309 ; — et membre de la Commission du prix Gobert pour 1869, p. 437.

Meaux (*Sur un ex-voto antique trouvé à*), note de M. DE LONGPÉRIER, p. 432-435 (avec une planche).

Méguin (M.) adresse, pour le concours des Antiquités de la France, en 1869, son *Histoire de la maréchalerie française*, p. 441.

Mên (Représentation du *dieu*) découverte à Bayeux, p. 316-318.

Ménant (M.) adresse, pour le concours du prix Volney, son *Exposé des éléments de la grammaire assyrienne*, p. 119 et 188.

Meunier (M. Francis) communique une note sur une triple correction à faire au texte des *Papyrus grecs du Louvre*, p. 265-269.

Meyer (M. Paul) fait hommage de sa *Notice sur le roman de Guillaume de la Barre*, p. 124.

Michel (M. Francisque) concourt pour le prix Gobert, p. 4; — obtient le second prix à la majorité de 32 voix sur 33 votants, p. 215; — écrit pour remercier l'Académie, p. 218. — Jugement de la Commission sur l'ouvrage couronné, p. 359.

Miklosich (M. Fr. De) remercie l'Académie de sa nomination comme correspondant, p. 82.

Miller (M.) est réélu membre de la Commission de l'Ecole française d'Athènes, p. 5; — il lit une *note sur les vers* 685-687 *du* 3e *livre de l'Enéide*, p. 134-140; — fait hommage de ses *Mélanges de littérature grecque*, p. 141; — de sa *Lettre à M. de Longpérier sur des Bulles byzantines de la collection de M. le baron de Kolne*, etc., p. 186; — fait une remarque grammaticale sur un mot de l'inscription bilingue de Filibé envoyée par M. Lejeau, p. 193; — fait hommage de son *Examen du livre de M. Wescher intitulé* Poliorcétique des Grecs, p. 217; — est nommé membre de la Commission chargée de vérifier les comptes pour l'exercice de 1867, p. 233; — lit une notice intitulée *P. Taisand: Lettres inédites de Bossuet et de Mlle de Scudéry*, p. 414; — fit des remarques sur un passage inédit d'Appien, p. 422; — est désigné pour lire sa *Notice sur Taisand* dans la 1re séance trimestrielle de 1869, p. 432.

Ministre de la Marine et des Colonies (M. le) demande que la Bibliothèque de son ministère soit comprise parmi les établissements auxquels l'Académie concède ses publications, p. 125; — il remercie l'Académie pour avoir fait droit à sa demande, p. 211.

Ministre de l'Intérieur (M. le) adresse à l'Académie, à titre de prêt, la copie faite au XVIIe siècle de la 1re partie du Cartulaire de saint Sulpice déposé aux Archives du département du Cher, p. 178.

Ministre de l'Instruction publique (M. le) soumet à l'examen de l'Académie le *Rapport* de M. Champoiseau sur sa mission archéologique en Epire, p. 6; — transmet l'édition critique des *Lettres de Cicéron à Atticus* envoyée par M. Boot, d'Amsterdam, p. 32; — consulte l'Académie sur l'autorisation demandée par le directeur de l'Ecole française d'Athènes d'imprimer le ms. de Macarius Magnès récemment retrouvé en Epire, p. 38; — adresse ampliation du décret approuvant l'élection de M. de Vogüé, p. 75; — remercie l'Académie de l'envoi de ses récentes publications, p. 107; — l'informe que, sur sa demande, M. le Ministre des Finances a décidé que les libéralités testamentaires de M. De la Fons Melicocq à l'Institut ne seraient pas frappées du droit de mutation, p. 122; — adresse au président de l'Institut une invitation pour assister à la séance de la distribution des prix aux Sociétés savantes, p. 134; — accuse réception du tome XXIII, 1re partie, des *Mémoires* de l'Académie, p. 194; — transmet les copies de cinq chartes latines adressées par l'archiviste du Loir-et-Cher pour la collection des *Chartes et diplômes*, ibid.; — adresse ampliation d'un décret autorisant l'Académie à accepter la donation à elle faite par M. Brunet, ibid.; — soumet à l'examen de l'Académie le *Rapport* de M. Julien Girard sur sa mission dans l'Anti-Liban, p. 202; — adopte les conclusions de l'Académie pour l'exécution du traité passé entre

MM. Desjardins et More, p. 209 ; — invite l'Académie à la distribution des prix du concours général à la Sorbonne, p. 254 ; — soumet à l'examen de l'Académie le *Rapport* de M. Neubauer chargé de rechercher les mss. hébreux de l'Espagne et du Portugal, p. 281 ; — appuie une demande du R. P. Rignon pour la bibliothèque du Commissariat général des Pères de la Terre Sainte, p. 300 ; — approuve le choix du vendredi 20 novembre pour la séance publique annuelle de l'Académie, p. 328 ; — remercie l'Académie de l'envoi du tome XXI des *Notices et extraits des manuscrits*, ibid. ; — et de l'accueil fait par elle à la demande du Commissariat général de la Terre Sainte en France, p. 392 ; — prie le secrétaire perpétuel de lui adresser une liste des membres de l'enseignement supérieur ayant obtenu les distinctions académiques, p. 440.

Ministre de l'Instruction publique de Belgique (M. le) fait hommage de la suite du *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, p. 126.

Miroir grec du musée de Lyon, avec composition gravée : note de M. DE WITTE, p. 190-192.

Moët de la Forte-Maison (M.) adresse, pour le concours du prix Gobert, un livre intitulé : *Les Francs, leur origine et leur histoire dans la Pannonie, la Mésie, la Thrace*, etc., p. 75. Cf. p. 82.

MOHL (M.) est réélu membre de la Commission des travaux littéraires, p. 5 ; — et membre de la Commission centrale administrative, ibid. ; — est nommé membre de la Commission du prix ordinaire sur la question de la *Lutte entre la philosophie et la théologie des Arabes*, p. 10. — Il est fait hommage du tome VI de sa traduction du *Livre des Rois* de Firdousi, p. 202. — M. MOHL est nommé membre de la Commission chargée de présenter le programme du 1er concours pour le prix Brunet, p. 309.

Molière. — Variante du *Médecin malgré lui* tirée d'un manuscrit du XVe siècle de la bibliothèque de Tours, p. 398.

Monnaies celtiques. — *Essai de rapprochement entre les monnaies celtiques du Danube et quelques monnaies anépigraphes de la Gaule cis-rhénane*, par M. Robert, correspondant, p. 423-427.

Montigny-Lencoup (Sur des fouilles récentes exécutées à), dans le département de Seine-et-Marne, voy. p. 306-308.

Montpellier (Notice, communiquée par M. Boucherie du manuscrit 306 de la bibliothèque de l'Ecole de Médecine de), p. 270-274.

Morand (M.), juge au tribunal de Boulogne-sur-Mer, fait hommage de la *Biographie de Dom Bétencourt* et de *ses Notices de bibliographie et d'histoire littéraire*, p. 310.

Morbio (M. Carlo) fait hommage de sa *Monogr. stor. delle zecche italiane*, p. 269.

More (Remercîments adressés à M.), p. 13.

Morel-Fatio (M. Arnold) offre le moulage d'un bas-relief égyptien avec inscription carienne (?), p. 126.

Morellet (M. J.) adresse, pour le concours des Antiquités de la France, en 1869, un ouvrage manuscrit intitulé « *Le champ du mensonge* », p. 435.

Morin (M.) obtient la 1re mention au concours des Antiquités de la France pour son ouvrage intitulé : *L'Armorique au Ve siècle*, p. 240.

Cf. p. 357. — Jugement de la Commission sur cet ouvrage, p. 341-343.

Mortillaro (M. le marquis Vincent) fait hommage de sa *Lettre à M. le professeur Michel Amari*, p. 264 ; — de la 2e édition de ses *Leggende stor. Siciliane dal XIII al XIX secolo*, et de ses *Reminisc. dei miei tempi*, p. 286.

Müller (M. Max), correspondant, fait hommage de la 2e édition de son recueil intitulé : *Chips from a german Workshop*, p. 415 ; — et de sa leçon *On the stratification of language*, p. 436.

Müller (M. l'abbé Eug.) adresse, pour le concours des Antiquités de la France, un ouvrage intitulé : *Trois évêques de Senlis*, etc., p. 327. Cf. p. 416.

Munich (Envoi de diverses publications de l'Académie royale de), p. 120.

Mursens (*Lot*) : découverte en ce lieu d'une muraille gauloise, communication de M. DE SAULCY, p. 209.

N

Nabatéenne (Sur la chronologie de la dynastie), voy. p. 121.

Nabatéens (Opinion de M. DE VOGÜÉ sur l'origine des), p. 122.

NAUDET (M.) est réélu membre de la Commission des travaux littéraires, p. 5 ; — est nommé membre de la Commission du prix Bordin, sur la question des *flottes romaines*, p. 10 ; — prend part à la discussion soulevée par la lecture des *Recherches* de M. LE BLANT, *sur la cohorte mentionnée par les Evangélistes dans la Passion de J.-C.*, p. 86-88, 92, 123 ; — lit une note sur cette double question : I. *Sont-ce des soldats qui ont crucifié J.-C.?* II. *Les soldats romains prenaient-ils une part active dans les supplices?* p. 128, 140, 189, 202 ; — prend part à la discussion soulevée par la lecture de M. Benoist sur un passage de l'Enéide, p. 132 ; — reçoit des mains de M. Regnier, vice-président, la médaille que ses confrères ont fait frapper pour consacrer le 50e anniversaire de sa nomination comme membre de l'Académie des inscriptions, p. 195 ; cf. p. 365 ; — prononce, à l'occasion de cet hommage, une courte allocution, p. 197.

Nervo (M. le baron de) adresse, pour le concours du prix Gobert, son ouvrage intitulé : *Les finances françaises sous la Restauration*, p. 422.

Neubauer (M.). Son rapport sur les résultats de sa mission en Espagne et en Portugal est soumis à l'examen de l'Académie, p. 281. — Il fait hommage de son *Mémoire sur la géographie du Talmud*, p. 308.

Neury-le-Réal (Sur des bustes antiques trouvés à), voy. p. 286.

Nilsson (M. Sven). Il est fait hommage de la traduction de la 1re partie de son *Essai d'ethnographie comparée*, p. 409.

Nisard (M. Ch.) se porte candidat à la place d'académicien libre laissée vacante par la mort de M. le duc de Luynes, p. 34.

O

Odobesco (M.) adresse à M. de Lasteyrie une lettre (accompagnée de photographies) sur la collection dite *scythique* ou *sibérienne* du musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, p. 410-412.

Oppert (M.) fait une communication intitulée : *La Chronologie biblique fixée par les éclipses des inscriptions cunéiformes*, p. 285. Cf. p. 442.

Orléans, centre littéraire d'une certaine importance au commencement du XIIIe siècle, p. 403.

P

Pandullo di Tropea (M. Ant.) fait hommage de sa traduction de Télémaque en vers italiens, p. 351.

Papyrus grecs du Louvre (Corrections proposées par M. Meunier au texte des), p. 265-269.

Pardo de Figueroa (M. Mariano) fait hommage à l'Académie de son édition des *Epistolas Dronpianas*, p. 409.

Parent (M. Auguste) fait hommage de la 1re livraison du *Bulletin archéologique du Musée Parent*, p. 37.

Paris (M. Paulin) présente le tome I de l'ouvrage intitulé : *Les anciennes Bibliothèques de Paris*, par M. Alfred Franklin, p. 40 ; — fait hommage du discours d'ouverture de son cours de langue et littérature du moyen âge au Collége de France, p. 76 ; — présente l'ouvrage intitulé : *Paris et ses historiens aux XIVe et XVe siècles*, etc., par MM. Leroux de Lincy et Tisserand, ibid. ; — fait hommage des tomes I et II de son *Recueil des romans de la Table ronde mis en nouveau langage*, etc., p. 316.

Paris (M. Gaston) fait hommage de la leçon d'ouverture de son cours *sur la Grammaire historique de la langue française*, p. 76.

Pauli (M. le D^r) transmet à l'Académie les empreintes d'inscriptions arabes d'un vase en cuivre ayant appartenu au sultan Malek Dhaher Bibars, p. 32.

Payne Smith (Le Rév.) fait hommage du 1er fascic. de son grand *Dictionnaire syriaque*, p. 265.

Pebeyre (M. De), ancien préfet du Lot, a grande part à la découverte du monument de Mursens, p. 209 ; — fait hommage du *Mémoire* qu'il a fait rédiger à l'occasion de cette découverte, p. 238.

Pécheur (M. l'abbé) obtient, au concours des Antiquités de la France, la 2e médaille pour ses *Ann. du diocèse de Soissons*, p. 240. Cf. p. 357. — Jugement de la Commission sur cet ouvrage, p. 339-341.

Peigné Delacourt (M.) fait hommage d'un opuscule sur l'*Hypocauste de Champlieu près de Pierrefont*, p. 187 ; — de sa notice sur un *Evangéliaire du Xe siècle de l'Abbaye royale de Moriemval*, ibid. ; — d'un autre ouvrage intitulé : *Les Normands dans le Noyonnais (IXe et Xe siècles)*, p. 210 ; — annonce la découverte d'un pont de bois de construction romaine, jeté sur le marais de Breuil-le-Sec, près Clermont (Oise), p. 243.

Pérouse (La junte municipale de) remercie l'Académie de l'envoi d'un exemplaire des *Papyrus grecs*, p. 3.

Perrot (M. G.) fait hommage des 20e et 21e livraisons de l'*Explor. arch. de la Galatie*, p. 204 ; — du tome II de sa traduction des *Nouvelles leçons* de M. Max Muller *sur la science du langage*, publiée en collaboration avec M. Harris, p. 264.

Peyron (M. Amedée), associé étranger, fait hommage de sa *Note sur les Ormeati*, p. 203 ; — d'une autre note *Sullo scheno cracleese, egiziano greco*, p. 269.

Phalère (Description d'une phalère en terre cuite trouvée dans un tombeau de la nécropole de), p. 291-294.

Picone (M. Gius.) fait hommage de la suite (*Memoria terza*) des *Mem. storiche Agrigentine*, p. 63.

Pirée (Détail intéressant sur la topographie antique du), p. 85.

Poirson (M.) fait hommage de l'*Atlas* de son *Hist. du règne de Henri IV*, p. 189.

Polain (M.) fait hommage du *Recueil des Ordonn. de l'ancien duché de Bouillon*, p. 189.

Pompeius (Restauration paléographique par M. Boucherie de quatre feuillets palimpsestes du ms. 141 de Montpellier contenant des fragments du grammairien), p. 280.

Primat (Détails nouveaux sur le chanoine), p. 402-405.

Primat (Hugues), personnage différent du précédent, auteur d'un distique adressé au prieur de Saint-Martin-des-Champs, p. 405.

Prince (M. Ch.) fait hommage de ses *Etudes critiques et exégétiques sur les Perses d'Eschyle*, p. 218.

Priscien (Restauration paléographique par M. Boucherie de huit feuillets palimpsestes appartenant au VIIIe livre de), p. 279.

Prix ordinaire (La Commission du) modifie le programme de la question « *De la lutte entre la philosophie et la théologie des Arabes*, » p. 213; — proroge le délai dudit concours jusqu'à la fin de 1870, p. 214. — Renouvellement de ladite Commission, p. 240. — Questions proposées par elle au choix de l'Académie, p. 253. — Question choisie par l'Académie, ibid.

Promis (M. Domenico), bibliothécaire du roi, à Turin, obtient le prix de numismatique au concours de 1867, p. 216. — Jugement de la Commission sur l'ensemble de ses travaux, p. 326-327. Cf. p. 358.

Prononciation du grec et du latin au moyen âge (Observations nouvelles de M. Boucherie *sur la*), p. 282-285.

Proussotchani, bourgade bulgare, située entre Drama et Reussilova (Inscription trouvée dans l'église de), p. 223.

Prunières (M. le Dr), de Marvejols, adresse l'*Introduction* de ses *notes sur quelques découvertes archéologiques faites dans les montagnes d'Aubrac*, p. 190.

Pulce (M. le marquis Gius.) fait hommage de son *Saggio stor. di letteratura poetica dal sec. di Pericle fino al nostro*, p. 260.

Q

Quéant (M. l'abbé) est admis au concours des Antiquités de la France, p. 4.

Quicherat (M. L.) propose une interprétation des vers 684-686 de l'Enéide à propos d'une lecture de M. Benoist, p. 132-134; — lit un *Mémoire sur le prétendu fragment du poète Turnus*, p. 178, 211; — prend part à la discussion soulevée par la lecture de la notice de M. Boucherie sur le ms. 306 de la bibliothèque de l'Ecole de médecine de Montpellier, p. 276.

R

Rangabé (M.), correspondant, fait une communication sur une patère de sacrifice, en terre cuite, trouvée dans un tombeau de la nécropole de Phalère, p. 289-294.

Ravaisson (M.) présente le *Dictionnaire japonais-français* de M. Léon Pagès, p. 213 ; — fait quelques observations à propos de la lecture de la *lettre* de M. Odobesco sur les Antiquités scythiques de St-Pétersbourg, p. 413.

Ravaisson (M. Fr.), conservateur-adjoint à la bibliothèque de l'Arsenal, adresse, pour le concours du prix Gobert, en 1869, un ouvrage intitulé : *Archives de la Bastille*, p. 439.

Réaux (M. Emile) adresse, pour le concours des Antiquités de la France, son *Histoire de Meulan*, p. 423.

Regnier (M.) est élu vice-président de l'Académie, p. 2 ; — il prend part à la discussion soulevée par la lecture de M. Benoist sur un passage de l'*Enéide*, p. 132 ; — offre à M. Naudet, au nom de ses confrères, la médaille qu'ils ont fait frapper en mémoire du 50e anniversaire de sa nomination comme membre de l'Académie des inscriptions, p. 195 ; — adresse quelques observations à M. De Wailly au sujet de son *Mémoire sur la langue de Joinville*, p. 254 ; — présente, au nom de M. Max Müller, la 2e édition de son recueil intitulé *Chips from a german workshop*, p. 415 ; — et la leçon du même savant *On the stratification of language*, p. 436.

Renan (M.) offre, de la part de M. Lenormant, l'estampage d'un monument punique du *British Museum*, p. 6 ; — croit à la destination funéraire dudit monument, ibid. ; — est nommé membre de la Commission du prix ordinaire sur la question *De la lutte entre la philosophie et la théologie des Arabes*, p. 10 ; — présente l'édition du commentaire de R. Hananel, rabbin de Kairoan au XIe siècle, sur le traité talmudidique *Pesachim*, publiée par M. Jéchiel Bril, p. 10 ; — prend part à la discussion soulevée par la lecture des *Recherches* de M. Le Blant *sur la cohorte mentionnée par les Evangélistes dans la Passion de Jésus-Christ*, p. 86-88, 92, 118, 202 ; — est nommé membre de la Commission chargée de faire un rapport sur les résultats de la mission de M. Julien Girard dans l'Anti-Liban, p. 202 ; — lit le *Rapport* du concours pour le prix ordinaire sur la question *de la lutte entre la philosophie et la théologie des Arabes*, p. 213 ; — est nommé membre de la Commission chargée de proposer des questions pour le concours du prix Bordin et celui du prix ordinaire, p. 240 ; — présente les dernières livraisons du *Dictionnaire chaldéen* de M. Lévy de Breslau, p. 254 ; — le 1er fascicule du grand *Dictionnaire syriaque* du R. Payne Smith, p. 265 ; — l'estampage d'une inscription punique adressé par M. Schliemann, p. 334 ; — l'*Etude* de M. Judas *sur plusieurs séries d'inscriptions libyques*, p. 409 ; — les *notes critiques* du Révérend Cheyne *sur le texte d'Isaïe*, p. 410 ; — échange avec M. Miller quelques observations au sujet de sa lecture sur un passage inédit d'Appien, p. 422 ; — fait hommage du tirage à part de son *Rapport annuel* à la Soc. Asiatique, p. 439.

Renard (M. Ch.) fait hommage de sa nouvelle édition des *Rapports* de Grégoire *sur la bibliographie*, etc., p. 11.

Rendu (M. Armand Marie) est nommé archiviste-paléographe, p. 63. Cf. p. 365.

Renier (M.) est élu président de l'Académie, p. 2 ; — il fait une remarque sur la destination funéraire probable d'un monument punique appartenant au *British Museum*, p. 6 ; — présente le *Mémoire* de M. Henzen *sur les fragments des actes des frères Arvales récemment découverts*, p. 29 ; — et l'ouvrage de M. Ch. de Vigneral intitulé *Ruines romaines de l'Algérie, subdivision de Bône, cercle de Guelma*, p. 31 ; — communique une inscription latine découverte à Lambèse, p. 33 ; — présente un opuscule intitulé *Th. Vallaurii de inscriptione Mediolani effossa*, an. MDCCC. LXVII, p. 40 ; — fait une communication sur la suite des fouilles entreprises au Palatin sous la direction de M. Rosa, p. 63 ; — communique une inscription romaine récemment découverte dans la subdivision de Bordj-Bou-Aréridj, p. 208 ; — présente la *Lettre* de M. Ern. Desjardins *à M. Henzen sur quelques inscriptions inédites de Valachie et de Bulgarie*, p. 212 ; — lit le rapport du concours relatif à la question des *flottes romaines*, p. 214 ; — pense que *Rosmerta* était identifiée par les Gaulois avec *Maia*, mère de Mercure, p. 219 ; — fait une observation au sujet des *Julius* d'Avenches, p. 231 ; — signale dans le n° 69 de la *Revue africaine* le fac-simile de quatre inscriptions bilingues (latines et libyques) trouvées près de La Calle, p. 233 ; — lit le *Rapport* sur le concours dit *des stèles*, p. 238 ; — fait une observation sur les *tumulus* de l'Aurès, p. 242 ; — recommande à M. le général Faidherbe, pour des estampages d'inscriptions libyques et puniques, le *Recueil d'inscriptions sémitiques* de l'Académie, p. 243 ; — résume un travail de M. Henzen sur les nouveaux fragments découverts des Actes des frères Arvales, p. 260 ; — adresse à M. Boucherie quelques observations au sujet de la double liste de mots grecs et latins extraite par lui du ms. des Ἑρμηνεύματα de Montpellier, p. 275 ; — indique le sens de la qualification d'*Auguste* donnée à Livie dans l'inscription d'un des bustes de Neuvy-le-Réal, p. 286 ; — fait le Rapport sur le concours dit des *stèles*, p. 327 ; — annonce l'embarquement des monuments épigraphiques donnés à l'Académie par MM. Engelhardt et Desjardins, p. 329 ; — prononce le discours d'ouverture de la séance publique annuelle, p. 352-365.

Reumont (M. Alfred). Il est fait hommage du tome 3e de son *Histoire de la ville de Rome* (en allemand), p. 414.

Reussilova en Thrace (Sur les marbres antiques de), voy. p. 220.

Richard (M. Alfr.) adresse, pour le concours des Antiquités de la France, en 1869, son *Inventaire analytique des archives du château de la Barre*, p. 441.

Rignon (Le R. P.) demande, pour la bibliothèque du Commissariat général des Pères de la Terre-Sainte, un exemplaire des *Assises de Jérusalem* et du *Recueil des historiens des Croisades*, p. 300.

Rillieux (M. N.) écrit à l'Académie au sujet d'une prétendue découverte faite dans les textes égyptiens, p. 124.

Ripa Thraciæ (Sur la dénomination de), voy. p. 115.

Ritschl (M.) remercie l'Académie de son élection comme associé étranger, p. 75 ; — fait hommage du 2e vol. de ses *Opuscula philologica*, p. 211 ; — et d'un mémoire *Zur Gesch. des latein. Alphabets*, p. 436.

Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln (Doutes sur l'authenticité de quelques écrits contre la cour de Rome attribués à , par M. Jourdain, p. 13-29.

Robert (M. Ch.) offre à l'Académie sa *Sigillographie de Toul*, p. 37 ; —

lit un *Mémoire sur les légions d'Auguste*. p. 85, 93-107; — communique une *Notice sur Rosmerta et Mercure*, p. 249; — un autre mémoire intitulé : *Essai de rapprochement entre les monnaies celtiques du Danube et quelques monnaies anépigraphes de la Gaule cis-rhénane*, p. 423-427 (avec une planche).

Robert (M. Eug.) fait hommage de deux opuscules *Sur la Création* et *Sur les silex taillés*, p. 238.

Robiou (M.) fait hommage d'un opuscule intitulé « *Les origines étrangères dans la première religion des Romains* », p. 29.

Romula, municipe de la Dacie inférieure, p. 114 et 117.

Rosalia (Sur la fête mortuaire des roses ou), voy. p. 226.

Rosny (M. Léon De) fait hommage d'un opuscule *sur la géographie et l'histoire de la Corée*, p. 212; — du *Rapport annuel* fait par lui à la Société d'ethnographie, p. 327; — du recueil intitulé *Variétés orientales*, etc., p. 415; — et de sa traduction du *Traité de l'éducation des vers à soie au Japon*, par Sira-Kawa de Sendaï, p. 442.

Rossi (M. de) remercie l'Académie de son élection comme associé étranger, p. 8; — offre la suite de son *Bulletin d'archéologie chrétienne*, p. 187, 203, 233, 260, 299, 440.

Rossignol (M.) est élu membre de la Commission du concours du prix ordinaire sur la question des *stèles*, p. 10; — il fait hommage d'un mémoire intitulé : *Explication et restitution d'une inscription en vers grecs consacrée au dieu Mithras*, etc., p. 298.

Rougé (M. de) est nommé membre de la Commission chargée de proposer des questions pour le concours du prix Bordin et du prix ordinaire, p. 240; — adresse à M. le général Faidherbe une question au sujet des crânes exhumés des tombeaux *mégalithiques* d'Algérie, p. 241; — lit les trois questions proposées au choix de l'Académie pour le prix Bordin, p. 252; — présente le 2e fascic. de l'*Abrégé grammatical* formant la 1re partie de sa *Chrestomathie égyptienne*, p. 487; — appelle l'attention de l'Académie sur la série des chiffres cursifs égyptiens extraits des manuscrits appartenant au premier empire, ibid.

Roulez (M.), correspondant, fait hommage d'une *Note sur la question de savoir si Trajan, lors de son avènement à l'Empire, était gouverneur de la Germanie inférieure ou de la Germanie supérieure*, p. 299.

Roulland (M. L.), archiviste-paléographe, se met sur les rangs pour la place vacante d'auxiliaire des travaux de l'Académie, p. 178.

Roumanie (*Notice sur la*) *principalement au point de vue de son économie rurale*, etc., offerte à l'Académie, p. 286.

Rydqvist (M. Joh.-Er.) fait hommage de son ouvrage intitulé « *Svenska Språkets Lagar* », p. 203.

S

Saba (Sur la cour des rois de), voy. p. 69.

Saldæ (Sur la construction d'un aqueduc souterrain qui alimentait la colonie de), p. 33.

Salin (M. Patrice) est admis au concours des Antiquités de la France, p. 5.

Sanchoniathon : double passage de cet auteur éclairci par une inscription punique de la collection du baron de Théis, p. 90.

Sandret (M. L.) est admis au concours des Antiquités de la France, p. 5.

Saripolos (M.) fait hommage du 2e volume de l'ouvrage (écrit en grec) intitulé « *Système de la législation pénale en vigueur en Grèce* », p. 238.

Saulcy (M. de) est réélu membre de la Commission des Antiquites de la France, p. 5; — et de celle du prix de numismatique, p. 10. — Il présente la 1re livraison du *Bulletin archéologique du musée* Parent, p. 37; — les *Nouvelles observations* de M. l'abbé Bargès *sur l'inscription phénicienne de Marseille*, p. 120; — communique une note sur la découverte faite à Mursens (Lot) des restes d'une muraille gauloise, p. 123 et 209; — propose à l'Académie de porter à sept le nombre des membres de la commission du *Corpus inscr. Semiticarum*, p. 197; — est nommé membre de la Commission chargée de faire un rapport sur les résultats de la mission de M. Julien Girard dans l'Anti-Liban, p. 202; — fait un rapport verbal sur le concours de numismatique, p. 216; — offre son *Etude chronologique des livres d'Esdras et de Néhémie*, p. 289; — proteste de nouveau contre le système de transcription syllabique usité parmi les assyriologues, p. 332; — confirme les idées émises par M. Ch. Robert dans son *Essai de rapprochement entre les monnaies celtiques du Danube et quelques monnaies anépigraphes de la Gaule cisrhénane*, p. 427-431.

Schliemann (M.) offre à l'Académie l'estampage d'une inscription punique découverte à Carthage, p. 334.

Schoebel (M.) fait hommage de sa *Démonstration critique de l'authenticité mosaïque du Deutéronome*, p. 118; — d'un autre opuscule intitulé « *Un ms. bas-allemand restitué, annoté et traduit* », p. 203; — de ses *Recherches sur la religion première de la race indo-iranienne*, p. 270.

Schourhabil. Sur ce 6e roi de la dynastie des Himyarites, voy. p. 65. — Dates de son règne, p. 68.

Schuchardt (M. Hugo) fait hommage du 3e volume de son ouvrage intitulé : *Der Vokalismus des Vulgärlateins*, p. 207.

Schwab (M.) est admis au concours des Antiquités de la France, p. 4.

Séance publique annuelle, p. 352-392.

Seine (M. le Sénateur Préfet de la) soumet à l'Académie un projet d'inscriptions commémoratives des quatre époques de l'édification de l'hôtel de ville de Paris, p. 217; — adresse une rédaction nouvelle de la première de ces inscriptions, p. 251.

Simonet (M. J.) adresse, pour le concours du prix Volney, ses *Eléments de philologie*, p. 123.

Sirmium, colonie de la Pannonie inférieure, p. 116.

Slane (M. de) est nommé membre de la Commission du prix ordinaire sur la question *de la lutte entre la philosophie et la théologie des Arabes*, p. 10. — Des empreintes d'inscriptions arabes envoyées par le Dr Pauli sont soumises à l'examen de M. de Slane, p. 32. — Il fait hommage du 3e volume de sa traduction (en anglais) du *Dictionnaire biogr.* d'Ibn Khallikan, p. 123; — et de la 3e et dernière partie de sa traduction française des *Prolégomènes hist. d'Ibn Khaldoun*, p. 287 et 298.

Smith (M. Georges), attaché au département oriental du British Museum,

adresse à M. Lenormant la copie d'un fragment nouveau des Annales du roi ninivite Assourbanipal, fils d'Assarhaddon, p. 330-332.

Spiegel (M. Fr.) remercie l'Académie de son élection comme correspondant, p. 8 ; — adresse, pour le concours Volney, sa *Grammaire de l'ancienne langue bactrienne*, p. 29 ; — obtient le prix, p. 232.

T

Table iliaque. — Comparaison de la raie T de la Table iliaque avec la scène représentée sur une patère en terre cuite trouvée dans un tombeau de la nécropole de Phalère, p. 291-294.

Tasibastenus : sur ce surnom du Bacchus thrace, voy. p. 225.

Tchaltadja (Inscription trouvée aux environs de Drama dans le village de), p. 224.

Texier (M.), à propos d'une lecture de M. Daux, signale certains changements survenus dans la configuration des côtes sur divers points de la Méditerranée, p. 86 ; — entretient l'Académie de fouilles archéologiques faites *aux Barres* (Cher), p. 329.

Théis (Notice sur une inscription punique de la collection de M. le baron de), p 89-90.

Thepheneau (*Me Guillaume*), professeur en droit canon à l'Université de Paris à la fin du XIIIe siècle, p. 394-395.

Thibaud le Chansonnier, comte de Champagne (Anecdote relative à), p.399.

Tholin (M. Eustache-Georges) est nommé archiviste-paléographe, p.62. Cf. p. 365.

Thomas (M. Edw.) fait hommage d'un ouvrage intitulé *Early Sassanian inscriptions*, etc., p. 299.

Thrace. — Sur la dénomination de *Ripa Thraciæ*, voy. p. 115. — Voyage archéologique en Thrace, lettre de M. Alb. Dumont à M. Egger, datée d'Andrinople, p. 416-422.

Thraces (*Sur les noms propres*), voy. p. 228-231.

Tiefenhausen (M. W.), secrétaire de la Commission archéologique de Saint-Pétersbourg, écrit à l'Académie, p. 3.

Tisserand (M.) fait hommage de son *Recueil des historiens de Paris aux XIVe et XVe siècles* publié en collaboration avec M. Leroux de Lincy, p. 76.

Tours (*Notes sur quelques manuscrits de la Bibliothèque de*) par M. Delisle, p. 393-408.

Tourtoulon (M. Ch. De) fait hommage d'un opuscule intitulé « *La procédure symbolique en Aragon,* » p. 203.

Travers (M. Emile), archiviste-paléographe, se met sur les rangs pour la place laissée vacante par le décès de M. Le Brethon, p. 107.

Tréverret (M. De), agrégé de l'Université, fait hommage de ses thèses de docteur, p. 210.

Tru'ong-Vinh-Ky, directeur du collége des interprètes à Saïgon, adresse, pour le concours Volney, son *Abrégé de grammaire annamite*, p. 93.

U

Unger (M. C. R.). Son édition du *Morkinskinna*, et le tome XIII du *Diplomatarium Norvegicum* sont offerts à l'Académie, p. 141.

Université de Paris (Note curieuse pour l'histoire de l'enseignement du droit canon à l'), sous le règne de Philippe le Bel, p. 394.

Utique et ses environs (Etudes de M. Daux sur), p. 148-177.

V

Vachez (M.), de la Société littéraire de Lyon, offre deux opuscules intitulés « *Un Messala en Gaule* » et « l'*Ager Gofiacensis*, » p. 203.

Vallauri (M. Th.) fait hommage d'une brochure *De Inscriptione Mediolani effossa* an. MDCCC.LXVII, p. 40 ; — d'un recueil intitulé : *Acroases* III *facta studiis litterar. latin. auspicandis in R. Athen. Taurin.* (1865-68), p. 440.

Valous (M. Vital De) adresse, pour le concours des Antiquités de la France, un opuscule intitulé : *Etienne Turquet et les Origines de la fabrique lyonnaise*, p. 201.

Van der Chijs (M. P. O.) fait hommage de sa *Notice sur le cabinet de numismatique de l'Université de Leyde*, p. 141.

Vetault (M. Alphonse-Anatole) est nommé archiviste-paléographe, p. 62. Cf. p. 365.

Via Latina Vetus (Sur la), voy. p. 60.

Vienne (Académie impériale des Sciences de) : Envoi de ses publications, p. 39.

Vigneral (M. Ch. de), capitaine d'état-major, fait hommage d'un ouvrage intitulé *Ruines romaines de l'Algérie, subdivision de Bône, cercle de Guelma*, p. 31.

Vincent (M.) fait hommage de son *Mémoire sur le Calendrier des Lagides à l'occasion de la découverte du décret de Canope*, p. 33 ; — du 3e fascicule des *Scriptores de musica medii ævi* de M. de Coussemaker, p. 282. — Son décès est notifié à l'Académie, p. 392.

Viollet le Duc (M.) fait hommage des tomes 8e et 9e de son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, p. 260.

Virgile.— Observations sur les vers 684, 685, 686, *du* 3e *livre de l'Enéide*, par M. Benoist, p. 128-132. — Note de M. Quicherat sur le même passage, p. 132-134. — Note de M. Miller sur le même passage, p. 134-140.

Vitet (M.) est réélu membre de la Commission des Antiquités de la France, p. 5.

Vitu (M. Aug.) adresse, pour le concours du prix Gobert, en 1869, son *Histoire civile de l'Armée*, p. 441.

Vogüé (M. de) se porte candidat à la place d'académicien libre laissée vacante par la mort de M. le duc de Luynes, p. 34. — Il est élu, p. 39. — Son élection est approuvée, p. 75. — Il communique une inscription rapportée des ruines de Carthage par M. le baron de Théis, p. 89-90 ; — une suite d'inscriptions nabatéennes copiées par M. Waddington et par lui dans le Haouran, p. 121-122 ; — est élu membre de la Commission

des Inscriptions sémitiques, p. 197, 198 ; — membre de la Commission chargée de faire un rapport sur les résultats de la mission de M. Julien Girard, dans l'Anti-Liban, p. 202 ; — présente l'*Examen d'une nouvelle inscription phénicienne*, par M. l'abbé Bargès, p. 208 ; — présente un opuscule de l'abbé Valentin Dufour, intitulé « *Une question historique*, » p. 215 ; — est nommé membre de la Commission du prix Gobert pour 1869, p. 437.

Volney (Rapport sur le concours du prix), p. 231.

W

Waddington (M.) est réélu membre de la Commission de l'Ecole française d'Athènes, p. 5 ; — est nommé membre de la Commission du prix Bordin sur la question *des flottes romaines*, p. 10 ; — membre de la Commission du prix de numismatique, ibid. ; — fait hommage de la 2e série de ses *Mélanges de numismatique*, ibid. ; — prend part à la discussion soulevée par la lecture des *Recherches* de M. Le Blant *sur la cohorte mentionnée par les Evangélistes dans la Passion de Jésus-Christ*, p. 86-88 ; — présente quelques observations sur l'inscription bilingue de Filibé envoyée par M. Lejean, p. 193 ; — est nommé membre de la Commission chargée de faire un rapport sur les résultats de la mission de M. Julien Girard dans l'Anti-Liban, p. 202 ; — donne lecture du *Rapport* sur les travaux des membres de l'Ecole française d'Athènes en 1867-68, p. 310-312 ; — offre les livraisons 59 à 62 du *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure* ; — fait, au nom de M. Clermont-Ganneau, une communication sur un monument découvert à Jérusalem auprès de l'église Sainte-Anne, p. 332-334.

Wailly (M. de) présente l'ouvrage de M. De Mas Latrie intitulé : *Traités de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au moyen âge*, p. 84 ; — fait hommage de son *Recueil de Chartes originales de Joinville en langue vulgaire*, p. 93 ; — présente la 2e lettre de M. Bertrandy *sur les campagnes du comte de Derby en Guyenne*, etc., p. 201 ; — l'opuscule de M. Ch. De Tourtoulon intitulé « *La procédure symbolique en Aragon*, » p. 203 ; — lit un mémoire *sur la langue de Joinville*, p. 207, 210, 214, 216, 218, 234, 243 et 254 ; — communique la *Préface* d'une nouvelle édition de Joinville qu'il s'est chargé de publier pour la société d'Histoire de France, p. 299 ; — fait hommage de son *Mémoire sur la langue de Joinville*, p. 327.

Wallon (M.) est réélu membre de la Commission des travaux littéraires, p. 5 ; — remplace au bureau le Secrétaire perpétuel, p. 31 ; — prend part à la discussion soulevée par la lecture des *Recherches* de M. Le Blant *sur la cohorte mentionnée par les Evangélistes dans la Passion de Jésus-Christ*, p. 88 ; — supplée le Secrétaire perpétuel, p. 119-134 et 239 ; — prend part à la discussion soulevée par la lecture de M. Benoist sur un passage de l'Enéide, p. 132 ; — présente la thèse de M. Leger intitulé *Cyrille et Méthode*, p. 260.

Weber (M.), correspondant de l'Académie, fait hommage de son mémoire *Ueber ein Fragment der Bhagavati*, p. 33.

Weil (M.), correspondant de l'Académie, fait hommage de son édition des sept principales *tragédies d'Eschyle*, p. 188.

Welcker (M.). — Notification de son décès, p. 436.

Wescher (M.) fait hommage de son *Etude sur le monument bilingue de Delphes*, p. 189 ; — de trois autres opuscules extraits de la *Revue archéologique*, p. 201 ; — de sa *Notice sur les découvertes archéologiques faites récemment au Pirée*, p. 254.

Westergaard (M. L.), correspondant à Copenhague, fait hommage d'un ouvrage intitulé *Bidrag til de indiske Lande Malacus og Kanyakubjas Historie*, p. 189.

Witte (M. de) fait hommage d'une brochure intitulée *Miroir : trouvé à Corinthe*, p. 40 ; — lit une *Note sur quelques amphores panathénaïques*, p. 178-186 ; — fait hommage de sa *Notice sur M. Prosper Dupré*, p. 186 ; — lit une note touchant une composition gravée sur un miroir grec du Musée de Lyon, p. 190-192 ; — fait hommage d'une dissertation intitulée *Le Génie des combats de coqs*, p. 211 ; — communique l'extrait d'une lettre de M. W. Helbig sur une découverte récente faite dans le Bosphore Cimmérien, p. 316.

Y

Yémen. — *Mémoire sur l'inscription dédicatoire du temple du lieu Yat'a à Abian près Aden*, par M. Lenormant, p. 63-71.

Z

Zikhna, en Thrace (*Le sanctuaire de Bacchus Tasibastenus dans le canton de*) : notice de M. Heuzey, p. 219-231.

Zündel (M.), professeur à Zürich, communique un mémoire intitulé « *Un meurtrier de César en Suisse*, » p. 201.

Zygouras (M. Xénophon D.) fait hommage d'un ouvrage (en grec vulgaire) intitulé : *Vie de Polybe ou chute de la Grèce sous le joug de Rome*, p. 208.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

P. 34, ligne 12, au lieu de trimestre, *lis*. semestre.

P. 62, ligne 35, au lieu de Bennardot, *lis*. Bonnardot.

P. 145, ligne 7, au lieu de « 5040 lieues, » *lis*. « 5040 milles; » et au lieu de « la lieue gauloise, » *lis*. « le mille romain. »

P. 190, lignes 24 et 26, au lieu de « Brugas, » *lis*. « Bruyas. »

P. 216, ligne 25, au lieu de « M. le chevalier de Promis, conservateur des médailles à Turin, » *lis*. « le chevalier Domenico Promis, bibliothécaire du Roi, à Turin. »

P. 219, ligne 28, au lieu de « La curiosité est naturellement, » *lis*. « Sa curiosité est nat. »

P. 230 (note 5), au lieu de Ζιβυϑιϑες lis. Ζιβυ.ϑίδες.

P. 358, lignes 17-18, même correction que p. 216, ligne 25.

P. 431, ligne 22, après « reculée » *lis*. (1) et au bas de la même page en note :

(1) Sur le rapport chronologique des *Regenbogen-Schüsselchen* et des statères à la légende BIAT, voir l'article de M. De Longpérier, *Revue numismatique*, 1863, p. 149.

Paris. — Imp. de E. Donnaud, rue Cassette, 9.

CHIFFRES DES UNITÉS.

AS
162
P315
1868

Académie des inscriptions
et belles-lettres, Paris
Comptes rendus des séances

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY